

ACADÉMIE D'ORLÉANS

AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

MÉMOIRES

Année 2008



VI^e SÉRIE

TOME 18



5 rue Antoine Petit
45000 ORLÉANS

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS
AGRICULTURE
SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS

*Déclarée d'utilité publique par décret présidentiel
du 5 mars 1875*

ANNÉE 2008

VI^e SÉRIE
TOME 18

Volume édité en 2009



5 rue Antoine Petit
45000 ORLÉANS
Site Internet : <http://www.lacado.fr>

ISSN 0994-6357

L'Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, héritière des sociétés savantes qui ont existé dans la ville sous l'Ancien Régime, dont l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts au XVIII^e siècle, a pris la suite en 1996 de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

En couverture : Cheval – Bronze H 1,03 ; L 0,40 m.

Trésor de Neuvy-en-Sullias, Loiret - Époque gallo-romaine.

Découvert à Neuvy-en-Sullias en 1861 (inv. A 6286).

Exposé au Musée historique et archéologique de l'Orléanais à Orléans.

Cf. Communication de M. Jacques Pons : *Rudiobus l'imposteur – Retour sur l'inscription de Neuvy-en-Sullias*, p. 215-233.

VI^e SÉRIE
Sommaire du Tome 18

	Pages
Communications	
Jacques-Henri Bauchy	Un centenaire méconnu : "Vie de Jeanne d'Arc" par Anatole France 7
Gabin Caillard	Le baron Roger (1789-1849), gouverneur du Sénégal, député du Loiret 15
Micheline Cuénin	Monseigneur de Coislin et les Orléanais 31
Alain Duran	Le collège électoral du département du Loiret en 1808 47
Denis Escudier	Naissance d'une écriture africaine : Bruly Bouabré 61
Michel Gauthier	Goya a-t-il copié Velázquez ? 75
Pierre Gillardot	Lieux et territoires rêvés 87
Claude Hartmann	Quand Lavoisier travaillait à Orléans (1787-1788) 103
Gérard Hocnard	Il y a 120 ans : l'affaire Jack l'éventreur 109
Géraldi Leroy	L'épuration dans les lettres françaises 123
Françoise L'Homer	L'Université d'Iéna et l'histoire universelle 135
Yves Marchaux	Jeanne Champillou (1897-1978), classique et marginale 159
Michel Monsigny	Les OGM : menaces ou espoirs, données scientifiques 173
Pierre Muckensturm	Un homme des Lumières, une philosophie : Destutt de Tracy et l'idéologie 193
Jean-Pierre Navailles	L'invention du week-end en Angleterre et en France au XIX ^e siècle..... 201
Jacques Pons	Rudiobus l'imposteur - Retour sur l'inscription de Neuvy-en-Sullias 215
Jean Richard	Du Pont de Nemours et le marquis de La Fayette : l'esprit transatlantique 235
Jean Trichet	Trois images du comportement du carbone organique dans la surface terrestre . 247
Abstracts in English	259
Dîner-débat	
Invité : M. Xavier Beulin	Agriculture, alimentation, quel avenir ? 269
Sortie annuelle	
Voyage à Lille.....	283
Varia	
Géraldi Leroy	Règles du tapuscrit 291
Georges Lienhardt	Inventaire des jetons de présence de l'Académie d'Orléans 298
Claude Imberti	Un auguste oublié, Charles Du Boss, critique littéraire chrétien (1882-1939) ... 304
Michel Monsigny	Le scandale du lait contaminé par de la mélamine 305
Marius Ptak	Les cellules souches du cordon ombilical 306
Marius Ptak	Prix Nobel de physique 2008 307
Marius Ptak	Prix Nobel de chimie 2008 308
Assemblée générale	
	Rapport d'activité 309
	Rapport moral 311
Membres de l'Académie.....	313
Académies et Sociétés correspondantes.....	319

COMMUNICATIONS

L'Académie laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires la responsabilité de leurs opinions. Leurs titres et qualités sont précisés à la rubrique "Membres de l'Académie".

UN CENTENAIRE MÉCONNU : "VIE DE JEANNE D'ARC "

PAR ANATOLE FRANCE¹

Jacques-Henri Bauchy

La Grande Bibliothèque de France possède, légués par Eugène Richternberger, quelques fragments manuscrits de la *Vie de Jeanne d'Arc* avec cet envoi passablement désenchanté : "Si ce livre avait été plus légèrement fait, il aurait été plus goûté. Je le confie aux amis de la vérité". Or, ces amis, à mon sentiment, demeurent nombreux, en cette année 2008 où nous célébrons le centième anniversaire de la première publication de la *Jeanne d'Arc* de Monsieur France. Le tome I paraît le 5 février 1908, et le II le 25 mars 1908.

Reprenant, à un demi-siècle de distance, la tentative d'un de ses maîtres spirituels, Renan, dans sa *Vie de Jésus*, France essaie de réduire au maximum, sinon de supprimer, la part du surnaturel dans la merveilleuse et tragique histoire de la "Pucelle d'Orléans", ce qu'il fait toujours cependant, et j'y insiste, avec une rigoureuse honnêteté intellectuelle.

Ses sources régionales surabondent (I, p. 31, note 2) : Lottin, Boucher de Molandon, Loiseleur, Louis Jarry et même les Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix. Mais l'auteur cite aussi les *Endentures de l'administration anglaise*. France ajoute, je cite : "Ce qui ressort surtout des textes, c'est qu'elle fut une sainte. Elle fut une sainte avec tous les attributs de la sainteté au XV^e siècle. Elle eut des visions, et ces visions ne furent ni feintes ni contrefaites ; elle crut réellement entendre des voix qui lui parlaient et ne sortaient pas d'une bouche humaine. Ces voix l'entretenaient le plus souvent d'une façon distincte et intelligible pour elle. C'était dans les bois qu'elle les entendait le mieux, ou quand sonnaient les cloches" (p. 33). L'auteur des *Bergeret*, pourtant, précise plus loin (p. 39) : "Ce qu'on attendait de la science en 1871, on l'attendait de la religion en 1428, de sorte que le Bâtard d'Orléans put songer à employer Jeanne aussi naturellement que Gambetta pensa à recourir aux connaissances techniques de M. de Freycinet". Quant à Voltaire, ajoute l'auteur, si l'on déplore les mauvais vers de *La Pucelle*, péché de jeunesse, il convient de signaler aussi l'*Essai sur les mœurs*, au chapitre 80, œuvre de maturité où cet auteur, fustigeant les juges de Rouen, ajoute : "Ils firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son Roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même".

Pour préparer son livre, Anatole France visita longuement l'Orléanais : "J'ai visité studieusement les villes, les champs où se sont accomplis les événements que je me proposais de raconter (...) J'ai parcouru les bords illustres et récents de la Loire, la Beauce aux vastes horizons que les nuages bordent de montagnes neigeuses" (p. 66).

Après un premier chapitre évoquant l'enfance de Jeanne, et avant qu'elle atteigne "environ treize ans", fidèle au procès de condamnation (I, p. 52 à 170), France évoque "les voix" (chapitre II). Tout d'abord celle de saint Michel : "Elle ne pouvait s'y tromper, le connaissant bien : c'était le patron du duché de Bar", dit l'auteur, qui évoque ensuite sainte Catherine dont il souligne la "protection spéciale des jeunes filles" et sainte Marguerite, innocente victime de l'abominable Olibrius, bienheureuses figures familières aux paroissiens de Domremy. Un tel patronage prédestinait Jeanne à s'intéresser au lamentable sort du royaume de France.

¹ Séance du 29 mai 2008.

"La maison de Jacques d'Arc", explique France (I, p.78), "touchait au pourpris de l'église paroissiale dédiée à saint Rémi, apôtre des Gaules". C'est là que Jeanne fut baptisée. Or, saint Rémi, raconte Grégoire de Tours, évêque de Reims, mort vers 530, baptisa Clovis en 496 comme roi des Francs et c'était, raconte son contemporain, Sidoine Apollinaire, "un homme de haute vertu, et fort éloquent". Jean Minet, curé de Domrémy, qui baptisa Jeanne (Procès, I, p. 46) le cita, bien sûr, en exemple à cette fillette. Le sacre de Charles VII, successeur de Clovis, s'inscrit donc ici déjà en filigrane. Or, "les affaires du royaume de France allaient au plus mal. On le savait à Domrémy, car le village était sur la route et les passants apportaient les nouvelles".

Suivent les voix, évoquées par le chapitre II. Saint Michel parle en premier, sous la figure "d'un beau chevalier, portant le heaume couronné, la cotte d'armes et l'écu, transperçant le démon de sa lance" (p. 102). Il dit un jour : "Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront à toi. Agis par leurs conseils" (Procès I, p. 170). Marguerite mourut vierge, martyrisée par le cruel Olibrius. Quant à Catherine, elle confondit, affirmaient les prud'hommes, cinquante illustres docteurs païens par sa foi chrétienne. Dans la vallée de la Meuse, on la vénérât par cette comptine populaire : "Ave, très sainte Catherine, Vierge pucelle, nette et fine".

Le principal mérite de la *Jeanne d'Arc* de France est de la situer dans le contexte moral de son temps : "Jeanne eut connaissance à Domrémy d'une prophétie qui disait que la France serait désolée par une femme, puis rétablie par une pucelle" (Procès II, p. 444).

Guillaume Froutey, curé de Domrémy, successeur de Jean Minet, prêtait cette prophétie à Merlin (Procès, II, pp. 402 et 434). "Enfin, d'une manière ou d'une autre, soit par les clercs qui la gouvernaient, soit par les paysans au milieu desquels elle vivait, Jeanne avait connaissance du bon archevêque Rémi, qui aimait tant le sang royal, de la Sainte Ampoule de Reims et du sacre des rois très chrétiens".

"Et l'Ange lui apparut et lui dit : "Fille de Dieu, tu conduiras le Dauphin à Reims, afin qu'il y reçoive son digne sacre " (Procès, I, p. 216). "Désormais, Jeanne connaissait les grandes choses qu'elle avait à faire. Mais elle ne découvrait pas encore les voies par lesquelles elle devait les accomplir. Il faut que tu ailles en France, lui disaient Madame Sainte Catherine et Madame Sainte Marguerite. Fille de Dieu, tu conduiras le Dauphin jusqu'à Reims, afin qu'il y reçoive son digne sacre, lui disait Monseigneur Saint Michel, archange. Il était nécessaire de leur obéir" (p. 127).

Quand Jeanne, "vêtue d'une pauvre robe rouge toute rapiécée" (Procès, II, 436), est reçue à Vaucouleurs par Baudricourt, "les Anglais préparaient une expédition en France, et hésitaient encore, ne sachant s'ils marcheraient sur Angers ou sur Orléans". C'est un échec pour Jeanne. Elle revient à Vaucouleurs le dimanche des Bures, 13 février 1429 (Procès, II, p. 437). Après de probables interventions "de personnes pieuses" (France, I, p. 167), Baudricourt accorde à Jeanne une escorte de sept cavaliers, lui remet un harnais de guerre, lui donne une épée. Bonne cavalière, "elle fit tailler ses cheveux en rond, à la manière des jeunes garçons". Parmi ses sept compagnons figure Colet de Vienne, messenger du roi. Évitant les grandes routes, la troupe "fait 75 lieues en pays ennemi... "ce qui, par la suite, fut tenu pour merveilleux", dit France qui ajoute : "Le capitaine de Vaucouleurs faisait parvenir fréquemment des lettres au Dauphin", comme celui-ci à celui-là.

Ils arrivent enfin à Gien, longent le nord du Berry, passent par le Blésois, entrent en Touraine, atteignent enfin les pentes vertes de Fierbois, où sainte Catherine, l'une des deux saintes qui s'adressent à la Pucelle, possède un sanctuaire fameux, recevant "une foule de pèlerins et faisant de beaux miracles". On contait, dit France, "que vainqueur des Sarrasins à Poitiers, Charles Martel avait déposé son épée dans l'oratoire de la bienheureuse Catherine". La rigueur des temps avait sévi, là comme ailleurs. "En un peu plus de quarante ans avant la venue de la fille de Domrémy, ses murs, au fond des bois, disparaissaient dans les ronces et les épines". Cependant, plusieurs capitaines se rendaient toujours en cet oratoire : Jean du Coudray, venu de Saumur en 1424, et Jean du Chastel, neuf mois avant la Pucelle, notamment. Ce dernier, grâce à

Madame Catherine, occit en duel un capitaine anglais, offrant à la chapelle, en ex-voto, l'épée de sa victime. Pour Jeanne, il fut sans doute assez facile de trouver en ces lieux sa fameuse épée, enterrée derrière l'autel, remplaçant ainsi celle fournie par Baudricourt.

Le chapitre suivant où France décrit "le siège d'Orléans, du 12 octobre 1428 au 6 mars 1429" est à citer en partie. (I, pp. 179 à 185).

À Poitiers, lors de sa première entrevue avec le Dauphin, Jeanne lui dit, d'après Anatole France : "Je te dis, de la part de Messire, tu es vrai héritier de France et fils de roi, il m'a envoyé vers toi pour te conduire à Reims pour y être couronné et consacré, si tu le veux". (Procès, III, p. 103, déposition de frère Pasquerel).

France écarte ainsi toutes les sottises débitées au sujet du fameux "signe", origine des rêveries de pseudo-historiens. En revanche, il insiste sur les prophéties appliquées à Jeanne par ses contemporains, notamment celle de Merlin concernant une pucelle originaire du Bois Chenu, et celle de Bède le vénérable, alors vieilles de six siècles (p. 245 à 248). Quant aux chapitres VII et VIII du tome I (pages 255 à 285), ils "décortiquent" le tome III du procès de condamnation, sans la moindre allusion aux prétendus mystères évoqués par les pseudo-historiens dont nous déplorons les impostures.

Bien connu est le séjour de Jeanne à Tours le "grand vendredi" 25 mars 1429, ainsi nommé par la raison que le Vendredi saint coïncidait avec l'Annonciation, cette année-là. Jeanne, alors, séjourne à Tours et va chercher à Fierbois son épée, à la suite d'une révélation confirmant ses pressentiments lors de son premier passage dans cette chapelle. Les chapitres X, XI, XII, XIII, ensuite, sont *uniquement orléanais* (84 pages qu'il est inutile de résumer). "Le jeudi 28 avril au soir, Jeanne put voir, des hauteurs d'Olivet, les clochers de la ville, les tours de Saint-Paul et de Saint-Pierre-Empont où les guetteurs signalaient sa venue" (chap. 12). "Ils passèrent sans doute par les larges vallées qui descendent au midi de Semoy, sur les confins des paroisses de Saint Marc et de Saint-Jean-de-Braye (...). Ce vendredi 29 avril, elle entra de nuit dans Orléans par la porte de Bourgogne. Elle était armée de toutes pièces et montée sur un cheval blanc" (Journal du siège).

"Le 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte Croix, qui était la fête de la cathédrale, elle suivit la procession, avec les procureurs et les habitants" (I, p. 346), tandis que le sire de Rais, le maréchal de Boussac, le Bâtard longeaient avec leurs hommes d'armes la forêt d'Orléans. La Hire, puis Jeanne les rejoignirent. Suivirent la prise de la bastille de Saint-Loup et, le 8 mai celle des Tourelles, ce que France résume en ces termes : "Ainsi la ville d'Orléans fut délivrée ce 8 mai au matin, 209 jours après que le siège y eut été mis et neuf jours après la venue de la Pucelle".

France évoque Jeanne à Tours, puis Selles en Berry (chap. 14), ajoutant ceci : "Jean Gerson consacra un traité à la délivrance d'Orléans, huit jours après l'événement. Ce fut son dernier écrit. Il mourut au mois de juillet de cette année 1429, la 65^e de sa vie". Détail curieux, Jeanne, de Loches, envoya un petit anneau d'or à Jeanne de Laval qui, 54 ans plus tôt, avait épousé Bertrand du Guesclin, nommé alors "Le 10^e preux". France, toutefois note : "C'était une dame avare et colérique". Suivent les prises de Jargeau, de Meung, de Beaugency (chap. 15), la victoire de Patay (18 juin 1429) et l'armée de Gien, mais aussi l'opinion sur Jeanne, dès cette époque, de clercs allemands et italiens (chapitre 16).

Le chapitre suivant évoque Jeanne à Auxerre, où la rejoint le frère Richard, puis à Troyes, ville tristement fameuse par le traité de 1420. Le sacre de Charles VII fait l'objet du chapitre 18 et dernier du premier volume, qui s'intitule : "La légende de la première heure". Les théologiens distinguaient, précise l'auteur, les "prophéties de prédestination qui se réalisent toujours et celles de commination qui, étant conditionnelles, peuvent ne pas se réaliser, sans qu'on doive accuser de mensonge la bouche qui les fit". Prophétisant la libération d'Orléans et le sacre de Charles VII, "Jeanne le faisait par prédestination". Pour la libération de Charles d'Orléans, elle parla et prophétisa "par commination".

Venons-en au tome II. Il commence par un chapitre intitulé : "L'armée royale de Soissons à Compiègne. Poème et prophétie".

22 juillet 1429 : Charles VII reçoit les clefs de Soissons. Lundi 1^{er} août, il passe à Château-Thierry. Dimanche 7, Jeanne et le roi sont à Coulommiers, le 11 à Crépy-en-Valois. On prête, à cette époque, relativement à la Pucelle, une prophétie due à la princesse Engélide, " fille d'un vieux roi de Hongrie" ajoute France (Procès, III, p. 340).

Chapitre II : "Premier séjour de la Pucelle à Compiègne, du jeudi 19 au mardi 23 août. Elle est reçue à Saint-Denis le mercredi 7 septembre, alors que, dans Paris, en cette veille de la Nativité de la Vierge, les Anglo-Bourguignons font procession à Sainte-Geneviève, les chanoines portant les reliques de la Vraie Croix dont saint Louis enrichit la Sainte-Chapelle.

Jeanne attaque Paris le lendemain, jeudi 8 septembre, à 8 heures du matin, jour de la Nativité de la Vierge, et ses juges lui reprochent le choix d'une telle date. La Pucelle, blessée, doit cesser de combattre et, le 9, malgré sa blessure, elle se lève dès l'aube et retourne au combat. Vaines escarmouches. Le samedi 10, retournée au camp de Saint-Denis, Jeanne s'attaque aux ribaudes suivant les guerriers, nommées alors "les amiettes" (et dont Claude Farrère, dans un roman fameux, fera plus tard "Les petites Alliées"). À l'une d'elles, Jeanne dit : "Tu es de Gien. Tu es grosse d'enfant. N'était cela, je te ferais mettre à mort. Tu as déjà laissé mourir un enfant. Tu n'en feras pas ainsi pour celui-ci". Les valets saisirent cette ribaude et la gardèrent jusqu'à sa délivrance d'enfant. Elle reconnut alors que la Pucelle avait dit vrai.

Jeanne, alors, attaqua deux autres ribaudes et, de son épée, frappa l'une d'elles, qui en mourut. À Saint-Denis, elle brisa même sur une de ces "folles femmes" son épée, celle qui lui était "venue divinement" (*Chronique de Jean Chartier*, I, p. 122). On vit là un fort mauvais signe pour Jeanne, car le peuple prêtait un "charme" à cette fameuse épée, trouvée à Fierbois, dans la chapelle de sainte Catherine.

Jeanne, ensuite (14 septembre), a passé la Marne à Lagny, puis la Seine à Bray, l'Yonne près de Sens, séjourne ensuite à Courtenay, Châteaurenard, Montargis, arrive à Gien le 21 septembre où l'armée royale, qu'on ne peut plus payer, se trouve licenciée.

Après la prise de Saint- Pierre-le-Moustier, la Pucelle, privée des subsides royaux, cherche à payer sa troupe, réduite à quelques capitaines. France écrit : "Désireux de voir réduire une place qui interceptait le cœur de la Loire à 30 lieues en amont de leur ville, les habitants d'Orléans, cette fois encore, se montrèrent zélés et magnifiques. On doit les tenir pour les vrais sauveurs du royaume : sans eux, au mois de juin, on n'aurait pas pu prendre Jargeau ni Beaugency. Tout au commencement de juillet, alors qu'ils croyaient à la continuation de la campagne de la Loire, ils avaient fait conduire à Gien leur grosse bombarde, la Bougère. Ils y joignirent des munitions, des vivres et, dans les premiers jours de décembre, sur la demande du roi aux procureurs de la ville, ils dirigèrent sur La Charité toute l'artillerie ramenée de Gien, 89 soldats de la milice urbaine, portant la huque aux couleurs du duc d'Orléans, la croix blanche sur la poitrine, trompette en tête, commandés par le capitaine Boïau, des ouvriers de tous états, maçons et manœuvres, charpentiers, forgerons, les couleuvriniers Fauveau, Gervaise, Lefèvre et frère Jacques, religieux du couvent des Cordeliers d'Orléans ". (Extrait cité par France du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, XII, p. 231).

À Noël 1429, Jeanne, à Jargeau, communie trois fois (Procès, I, p. 106). Le 19 janvier 1430, la Pucelle est invitée, par les Orléanais, à un repas "où ne manquaient ni chapons, ni perdrix, ni lièvres et même un faisan", réception dont France dit : "Beau festoiment, certes, et cérémonieux. Les bourgeois aimaient et honoraient Jeanne, mais dans le repas, ils ne l'observèrent pas finement, car, lorsqu'une aventurière, dans huit ans, se donnera pour elle, ils s'y tromperont et lui offriront le vin de la même manière ; et ce sera le même varlet de la ville, Jacques Leprestre, qui le présentera" (Procès, V, p. 331). Le 8 mars, elle suivit le roi Charles à Sully. Fort mal observée, une trêve signée à Noël suspendait théoriquement les hostilités jusqu'au

15 mars, et fut prorogée jusqu'à Pâques (16 avril 1430). Comment Jeanne quitta-t-elle Sully ? France précise : "On dit qu'elle feignit une promenade, un divertissement, et qu'elle partit sans prendre congé du roi, que ce fut une sorte de ruse innocente et de fuite généreuse (Perceval de Cagny, aux gages du duc d'Alençon, est seul à le dire). Les choses se passèrent de tout autre manière. La Pucelle leva une compagnie de cent cavaliers environ, 68 archers et arbalétriers et deux trompettes sous le commandement du capitaine lombard Barthélemy Baretta".

Chacun sait la suite : Melun, Lagny-sur-Marne (où Jeanne permet à un enfant mort-né de reprendre vie le temps nécessaire à son baptême), Senlis, Soissons, Compiègne où Jeanne entre, avec ses compagnons d'armes, le 13 mai. Dix jours plus tard, elle tente une sortie contre l'ennemi et les portes de la ville sont fermées avant qu'elle puisse entrer à nouveau dans cette cité.

Alors commence le long calvaire qui s'achève par le bûcher de Rouen. Mercredi 21 février 1431, à 8 heures du matin : "L'évêque de Beauvais, le vicaire de l'inquisiteur et quarante et un conseillers et assesseurs dont quinze docteurs en théologie, cinq docteurs en l'un et l'autre droit, six bacheliers en théologie, onze bacheliers en droit canon, quatre licenciés en droit civil, se réunirent dans la chapelle du château. L'évêque siégea seul comme juge" (France, II, p. 219).

Jeanne a chargé l'huissier d'introduire deux requêtes préalables :

- "que des hommes d'Église du parti de la France fussent adjoints en nombre égal à ceux du parti d'Angleterre".
- "qu'il lui fût permis d'entendre la messe".

L'évêque rejeta ces deux requêtes. Chacun connaît ce fameux procès. Anatole France précise toutefois ceci qui, humainement, ajoute à la grandeur du calvaire de la Pucelle : "On était en Carême, Jeanne observait le jeûne très rigoureusement".

- Le vendredi 23 au matin, "les voix vinrent d'elles-mêmes l'éveiller", lui disant : "Réponds hardiment. Dieu t'aidera".
- Le 24 février siégèrent soixante-deux assesseurs, dont vingt nouveaux (p. 234).
- Le 25 février : premier dimanche de Carême. Jeanne, ayant mangé une alose fournie par Cauchon, est prise de vomissements. Les médecins conseillent une saignée. Jeanne parut guérie.
- Le mardi 27, quatrième séance : "Les interrogatoires étaient longs. Ils duraient trois ou quatre heures" (p. 243).
- Lundi 12 mars : mandaté par Jean Graverent, inquisiteur de France, le frère Jean Lemaistre vient siéger parmi tous les juges de Jeanne. Il interroge la Pucelle sur le "Signe". Il lui reproche de n'avoir pas révélé ses visions à son curé, méconnaissant ainsi l'Église militante. Or saint Paul, cité ici par Anatole France, a dit, dans son *Épître aux Galates* (V, 18) : "Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes plus sous la loi". France, après ce rappel utile, commente : "Hérétique ou sainte : c'était là tout le procès" (p. 266).

L'auteur suit toutes les péripéties du procès avec, pour Jeanne, une sympathie (au sens précis du terme) et une précision tout à fait remarquables.

- Le jeudi 12 avril enfin, "Vingt-et-un docteurs et maîtres se réunirent dans la chapelle de l'évêché et, après avoir examiné les articles, donnèrent une consultation dont le sens était défavorable à l'accusée.
- "Le mercredi 18 avril, Monseigneur de Beauvais et le vice inquisiteur de la foi se rendirent avec plusieurs docteurs et maîtres auprès d'elle, afin de l'exhorter charitablement ; elle était encore très malade". Elle finit par dire : "Je veux très bien que l'Église et les catholiques prient pour moi" (p. 289).
- Le mercredi 2 mai, devant "soixante-trois révérends docteurs et maîtres", elle accepte l'accusation de ces juges résumée par une cédule en français de six articles. Elle interrogea ensuite ses voix qui répondirent : "Si tu veux que Notre Seigneur t'aide, attends-toi à lui de tous tes faits".
- Le mercredi 9 mai, dans la grosse tour du château, elle est menacée de torture, simple intimidation, restée sans suite.
- Mercredi 23 mai : lecture lui est donnée des douze articles de l'abjuration, que France rapporte intégralement (II, p. 300 à 306). Cette lecture est faite par maître Pierre Maurice, qui avait été

recteur de l'Université de Paris en 1428, qui, le 5 juin 1430, avait harangué Henri VI, roi d'Angleterre et de France, lors de son entrée à Rouen, mais qui, homme de culture, possédait dans sa bibliothèque les *Comédies* de Tércence et l'*Énéide* de Virgile (France, II, p. 306). Jeanne est alors conduite en prison et revêt une robe que lui donne la duchesse de Bedford.

- Or, dès le dimanche 27 mai, toute la ville de Rouen bruit de cette rumeur : "Jeanne a repris son vêtement d'homme. C'est le dimanche de la Trinité".

- Lundi 28 : Cauchon et ses assesseurs vont au château, dans la cellule de Jeanne, qui a "le visage plein de larmes et défiguré par une terrible douleur" (p. 326). Ils l'interrogent.

- Le 29, ils délibèrent dans la chapelle de l'archevêché. Le seigneur abbé de Fécamp déclare : "Jeanne est relapse... À nous, juges, de la déclarer hérétique et de l'abandonner à la justice séculière".

- Mercredi 30 mai 1431 : dans la matinée, la sentence de mort sur le bûcher lui est notifiée. Jeanne demande à frère Martin une confession (la deuxième) et la communion. "Un clerc nommé Pierre apporta le corps de Notre Seigneur, mais d'une façon irrévérencieuse, sur une patine enveloppée du linge dont on couvre le calice, sans lumières, sans cortège, sans surplis et sans étole" (p. 335).

Vers 9 heures du matin, Jeanne sort de la prison où elle était enchaînée depuis 178 jours, est mise dans une charrette et menée à la place du Vieux Marché, lieu de son supplice où se dressent trois échafauds, deux pour les juges et les prélats, le troisième pour la Pucelle. 160 hommes d'armes anglais ceinturent la place. Le chapitre XIV du tome II, citant en référence un opuscule publié à Orléans en 1891 par l'abbé Cochard, s'achève en ces termes : "De peur qu'on ne vînt recueillir les restes de Jeanne pour en faire des sorcelleries ou quelques maléfices, le bailli les fit jeter à la Seine".

À la dame des Armoises, Anatole France donne sa véritable importance, tenue pour négligeable. Il en parle en ces termes : le 13 avril 1436, Richemont entre dans Paris. Or un mois après, "une fille âgée de 25 ans environ, qui, jusque-là, s'était fait appeler Claude, parut en Lorraine et fit connaître à plusieurs seigneurs de la ville de Metz qu'elle était Jeanne la Pucelle. Au lieu-dit "La Grange aux Ormes", dans une paroisse voisine de Metz, elle fixa rendez-vous aux deux frères de Jeanne : l'aîné, dit "Petit Jean" et le cadet, Pierre, dit "Pierrot", "qui la reconnurent aussitôt pour leur sœur".

Le lundi 21 mai, les frères du Lys, Jean et Pierre, conduisirent cette Claude qui disait être Jeanne à Vaucouleurs, puis dans la région. Protégée par la duchesse de Luxembourg, la prétendue Pucelle rencontra chez elle Robert des Armoises, seigneur de Tichemont, qu'elle épousa, et partit vivre en sa compagnie à Metz, dans l'hôtel de celui-ci, devant l'église Sainte-Sépolène, au-dessus de la porte Sainte-Barbe (avant le 7 novembre 1436). France écrit : "En son logis, devant l'église Sainte-Sépolène, la dame des Armoises mit au monde deux enfants. Il y avait en Languedoc un honnête écuyer qui, s'il apprit ces naissances, douta fort que Jeanne la Pucelle et la dame des Armoises fussent la même personne ; c'était Jean d'Aulon, l'ancien maître d'hôtel de Jeanne, car il ne la croyait pas faite pour avoir des enfants, ayant obtenu à ce sujet la confiance de femmes bien instruites" (Procès, III, p. 219).

Le 1^{er} août 1439, la dame des Armoises est reçue à Orléans. "Si les habitants la reconnurent pour la vraie Pucelle Jeanne, ce fut moins par leurs yeux, assurément," dit France, "que sur la foi des frères du Lys. Ils l'avaient si peu vue, quand on y songe !". La dame des Armoises quitta la ville fin juillet, "départ brusque et précipité". La table était servie. Or, "le repas eut lieu sans elle".

Cette dame se rend ensuite à Tours, puis en Poitou et s'y mit au service de Gilles de Rais. Or, elle pratiquait la magie, au dire de l'inquisiteur de Cologne.

Au printemps 1440, elle se rend à Paris où elle est arrêtée, hissée dans la cour de mai, sur la table de marbre, et "montrée au peuple qu'elle avait abusé. Suivant la coutume, on la prêcha et on la contraignit à se confesser publiquement" (II, p. 372 - 373). Dès lors, elle dut retourner vivre et mourir chez son mari, à Metz. Et Anatole France de conclure : "Le succès de cette supercherie avait duré quatre ans. Il ne faut pas en concevoir trop de surprise... Toujours les imposteurs,

comme la dame des Armoises, trouvent des gens qui les croient... Encore cette fausse Jeanne n'en imposa si longtemps que grâce à l'appui que les frères du Lys lui prêtèrent. Furent-ils dupes ou complices ? S'ils ne furent pas dupes, quelle raison donner de leur conduite ? Ils avaient beaucoup perdu en perdant leur sœur... Pierre du Lys sortait des prisons bourguignonnes ; la dot de sa femme avait payé sa rançon et il se trouvait dans un complet dénuement. Jean, bailli de Vermandois, n'était guère mieux dans ses affaires. Cela explique bien des choses..."

Pour l'auteur du *Lys Rouge*, les frères de Jeanne furent peut-être influencés "par des serviteurs indiscrets du roi de France, Charles VII, qui souffrait cruellement dans son honneur de la condamnation et du supplice de Jeanne" (II, 375).

Effectivement, "le 7 novembre 1455, Isabelle Romée et ses deux fils, suivis d'un long cortège d'honorables ecclésiastiques et de prudes femmes, vinrent en l'église Notre-Dame de Paris demander justice aux prélats, commissaires du Pape" en annulation du procès de condamnation de la Pucelle.

- 16 juin 1456 : le jugement de 1431 est "déclaré injuste, mal fondé, inique, frappé de nullité".

Conclusion de l'ouvrage : mercredi 22 juillet 1461 : mort de Charles VII. Jeudi 6 août : son corps est inhumé à Saint-Denis. Thomas de Courcelles en fait l'éloge funèbre. Or, c'est "l'assesseur de Rouen qui avait, plus âprement que tout autre, poursuivi la cruelle condamnation de la Pucelle".

DÉBAT

Gérard Lauvergeon : Savez-vous pour quelles raisons A. France a écrit ce livre en 1908 ? Le place-t-il dans l'exaltation patriotique de l'avant-guerre de 1914 ? Veut-il mettre en exergue les grands noms de l'Histoire de France au moment où les menaces de guerre s'accroissent ?

J.-H. Bauchy : Anatole France a travaillé à sa *Vie de Jeanne d'Arc* pendant plus de vingt ans. Victor du Bled écrivait dans la *Revue illustrée* du 1^{er} septembre 1887, p 184 : "Anatole France a sur le chantier quatre ouvrages dont il nous lit parfois des fragments et dont nous espérons beaucoup pour sa gloire : une *Jeanne d'Arc*, un *Racine*, un *Fouquet* et un roman intitulé *Les Autels de la peur*."

- Dès le 15 octobre 1876, il publiait dans *La République des Lettres* un article intitulé : La mission de Jeanne d'Arc. Puis...

- 2 mai 1891 : *Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans*.

- 1891 : *Jeanne et Hercule* [!]

- 1893 : *Archange et bergère, La légende dorée, Voyantes et Hallucinées* et enfin *La vraie Jeanne d'Arc*.

- 17 février 1894 : *Une sainte nouvelle* et *La canonisation de Jeanne d'Arc* [qui ne datera que de 1919].

- 1^{er} avril 1890 : *Jeanne d'Arc et les fées*.

- 16 novembre 1890 : *Merlin l'enchanteur et la vocation de Jeanne d'Arc*.

- 11 avril 1896 : il la situe parmi *Les prophétesses d'hier et d'aujourd'hui*.

- 15 septembre 1902 : *L'arbre, la fontaine et les fées*.

On pourrait multiplier ces références. Le phénomène "Jeanne d'Arc" interpelle (comme on dit) Anatole France à la manière d'une héroïne qu'il connaît historiquement par Champion et par Brousson, et dont il essaie de décortiquer l'importance en tant que mythe populaire.

Danièle Michaux : Lorsque mes parents ont acquis la Cour-Dieu en 1946, une clef d'une chambre était accrochée à un rond d'os sur lequel était écrit : "Chambre de Jeanne d'Arc". Savez-vous si on peut trouver une trace historique du fait qu'elle aurait dormi une nuit à l'abbaye ?

J.-H. Bauchy : Dans son *Histoire de la Cour-Dieu*, Louis Jarry estime (p 101) que les Cisterciens d'Ingrannes, à cette époque de troubles et de désordres, ont fui la forêt d'Orléans pour gagner un lieu de refuge appelé "la maison abbatiale" ou "l'hôtel de la Cour Dieu", située sur la paroisse de Saint-Pierre-Lentin, au coin des rues de

la Cloche percée et de la Biche, tenant à l'hôtel de la Biche et à l'hôtel de l'Aumône d'Orléans, dans la courside de l'aumône.

Cependant, même abandonnés par les religieux, les lieux ne furent certainement pas détruits. Or Jacques Soyer, dans ses *Voies antiques de l'Orléanais*, parle du Chemin des bœufs qui, traversant la forêt des Loges, permettait aux bouviers du Bourbonnais de conduire leurs bestiaux aux boucheries parisiennes. Jacques Soyer précise (p. 102) : "C'est un raccourci qui passait par Bellegarde, permettant aux habitants de la région de Gien et de Saint-Benoît-sur-Loire d'atteindre Paris ou Melun par Pithiviers, sans passer par Orléans. C'est fort probablement la route que suivit Jeanne d'Arc en avril 1430 pour aller de Sully-sur-Loire à Melun.

La Cour-Dieu, paroisse d'Ingrannes, se situait exactement sur ce parcours, ce que Louis Jarry, quand, en 1864, il visita les lieux avec le dessinateur Pensée, a fort bien pu préciser aux propriétaires de l'époque.

Michel Monsigny : Est-ce que l'œuvre d'Anatole France a été utilisée dans le procès en canonisation de Jeanne d'Arc ?

J.-H. Bauchy : L'œuvre d'Anatole France ne pouvait être ignorée lors du procès de canonisation de Jeanne d'Arc, ni du postulateur, ni du procureur, le fameux avocat du Diable. Ils avaient tous deux références communes, publiées par Quicherat : Procès de condamnation (trois volumes signés Ed. Klincksieck à partir de 1960, et celui en nullité de la condamnation (même éditeur, 1977, en deux volumes texte latin). France, par Champion et Brousson, connaissait et citait ces textes fondamentaux, cf. étude de M^{gr} Brun : *Les péripéties de la canonisation de Jeanne d'Arc*, in BSAHO, tome 6, n°43, p. 121.

C'est Jacques François Roger, le fameux "Baron" qui
conçut et commença de réaliser le projet d'une agriculture moderne.
Léopold Sédar Senghor

Né en 1787 à Longjumeau, Jacques François Roger est avocat à la Cour de Cassation. Les occupations traditionnelles du palais de justice conviennent mal à son tempérament curieux et ardent. Il cherche une autre activité et sollicite un emploi aux colonies. En juin 1819, il est nommé directeur de l'habitation royale que Louis XVIII vient de créer au Sénégal. Gouverneur du Sénégal en juillet 1821, Roger, suite à l'abolition de la traite, est chargé de transporter le travail là où se trouvent les ouvriers, puisqu'on ne peut plus les transporter là où se trouve la travail. Il tente de faire du Sénégal une colonie d'exploitation. Fait baron en 1824, il quitte le Sénégal en 1827, en mauvais état de santé.

❧❧❧❧❧❧

(Archives départementales du Loiret)

pour titre "Janus et saint Jean". L'auteur, c'est Jacques François Roger, souverain commandeur.

En 1813, Roger est avocat à la Cour de Cassation. Sa notoriété s'affirme et la mère Javouhey, fondatrice de l'Institut des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, le choisit comme conseil. Cette relation professionnelle sera bientôt bénéfique pour Roger. Mais les occupations traditionnelles du palais de justice conviennent mal au tempérament curieux et ardent de Roger. Il cherche et veut une autre activité. Dans le Paris de la Restauration, où soixante loges fonctionnent, François Roger, membre éminent du rite écossais philosophique (il a 28 ans), publie une plaquette intitulée *Conseils aux électeurs de 1815*, qui est le reflet de la pensée politique des bourgeois libéraux et, sans doute, la révélation de ses ambitions personnelles. Roger jette l'exclusive sur le personnel politique qui occupait la scène depuis vingt-cinq ans. Il précise : "N'introduisez donc pas dans le Corps Législatif d'anciens émigrés, quelque bons français qu'ils soient d'ailleurs... Évitez avec autant de soin les personnes, même les plus recommandables, qui ont déjà figuré dans la Révolution, soit comme républicains, soit comme impérialistes outrés". Et Roger poursuit : "Il faut à la France des représentants tout neufs, qui paraissent vierges sur la scène du théâtre politique". Il estime que la représentation nationale n'est pas une récompense due aux fonctionnaires publics et aux militaires. Et cependant, rien ne se passe pour lui en 1815. Mais il sera député du Loiret de 1831 à 1849.

Revenons à 1815. Un élan vers les choses extraordinaires le pousse à quitter sa patrie. À trois reprises, il sollicite un emploi aux colonies. Dès le retour des Bourbons, en 1815, Roger essaie de se faire nommer directeur des domaines. En 1818, il postule pour le poste de procureur général à l'île Bourbon. En 1819, il est candidat au poste de procureur du roi au Sénégal. Il échoue les trois fois, peut-être parce qu'il est soupçonné d'avoir des opinions politiques avancées, influencées par Jean-Jacques Rousseau, et teintées de républicanisme.

En juin 1819, sans doute grâce à l'appui de la mère Javouhey, le ministre de la Marine confie à Roger la direction de l'habitation que le roi Louis XVIII venait de créer au Sénégal sur les fonds de sa liste civile. La colonie du Sénégal, au moment où Roger va débarquer, se limite à l'île de Gorée, à la ville de Saint-Louis et ses abords immédiats et à quelques comptoirs fortifiés sur le fleuve Sénégal. La France s'est installée sur la côte d'Afrique au XVII^e siècle et Saint-Louis a été fondée en 1650.

Depuis, elle a exercé des activités commerciales à Saint-Louis et sur le fleuve, la traite des noirs à Saint-Louis et à Gorée. Cependant, il faut payer des tributs aux souverains locaux, même à Saint-Louis au roitelet de Sor. Saint-Louis a été prise par les Anglais à plusieurs reprises et, pour la dernière fois, en juillet 1809, lorsque les mers furent pratiquement interdites aux vaisseaux de Napoléon I^{er}. Le traité de Paris, à la chute de l'Empire, rendit à la France les quelques possessions coloniales qui lui appartenaient le 1^{er} janvier 1792, et notamment tous les établissements de la côte occidentale d'Afrique.

Au Sénégal, le retour du drapeau français fut lent. Les Anglais manquaient d'empressement à quitter les lieux et la France tardait à y revenir. Le gouverneur Schmaltz, désigné pour administrer les possessions du Sénégal, s'embarque sur le bateau *La Méduse* le 17 juin 1816 et, s'il peut prendre place sur un canot et échapper au naufrage, son arrivée à Gorée fut difficile et son entrée à Saint-Louis n'intervient qu'en janvier 1817. Il constate que l'abolition de la traite des noirs et la lutte contre les bateaux négriers affectent les négociants sénégalais et les chefs noirs et les privent de leurs ressources. Le commerce se fait toute l'année sur le bas fleuve : sel, peaux de bœuf. La grande traite, impliquant la remontée du fleuve Sénégal, n'est possible que de juin à décembre. Elle porte sur la gomme, le morfil c'est-à-dire l'ivoire des défenses brutes d'éléphant, l'or du Bambouk.

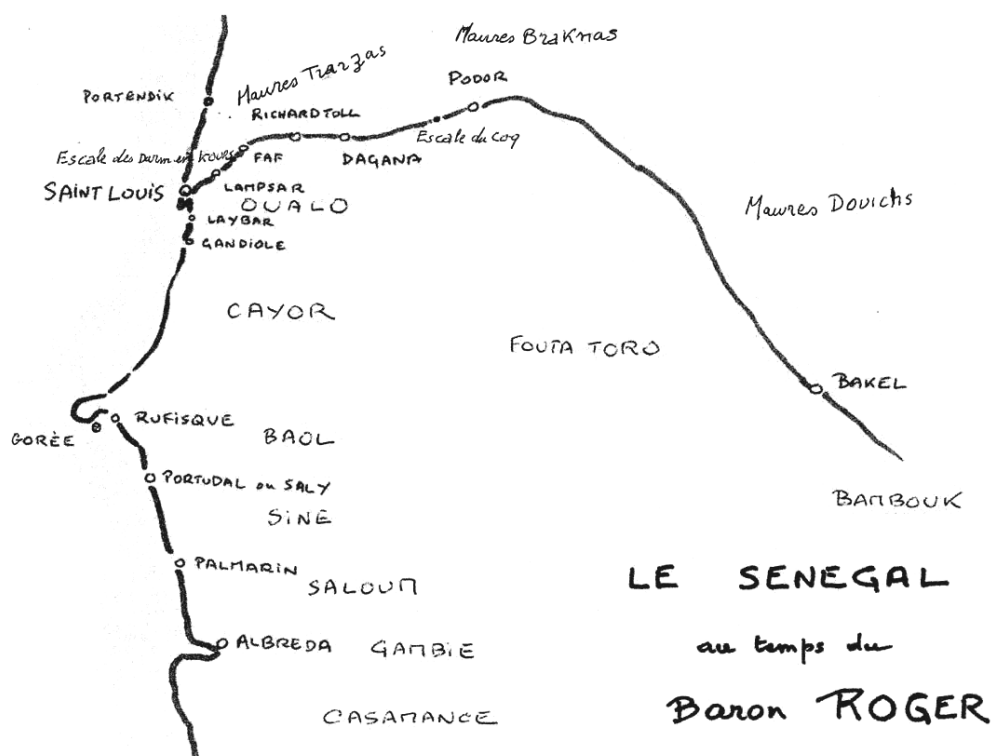
Les instructions données à Schmaltz préconisaient l'exploitation des ressources locales avec la participation de la population. Il devait renouer les relations avec les princes environnants, obtenir des concessions territoriales pour des colons européens, élargir les productions agricoles. En bref, il fallait faire du Sénégal une colonie d'exploitation.

Le roi de France, avant la Révolution, avait à Saint-Domingue, aux Antilles, une habitation. Au Sénégal, il s'agissait, grâce à l'habitation royale, de donner de l'impulsion aux cultures et d'établir une exploitation modèle. L'emplacement choisi pour cette habitation, avant l'arrivée de Roger, était situé à Koïlel, à quelques kilomètres de Saint-Louis. Notre nouveau gentleman farmer se met au travail. Il construit un pavillon en rôniers et pisé, crépi à la chaux, avec fondations en briques. Il y ajoute des magasins, un mur d'enceinte, sorte de *tata*, et un village pour les ouvriers. Dans la zone d'inondation et sur les hauteurs avoisinantes, il plante des cotonniers. Il sème du mil en abondance. Il installe un jardin d'acclimatation où il essaye la culture des plantes potagères, les arbres fruitiers, la canne à sucre, l'indigo.

Être gérant de culture ne saurait suffire à Roger. Peu après son arrivée à Saint-Louis, il obtient l'intérim de procureur du roi, poste qu'il avait sollicité en vain précédemment. La préparation de l'ordonnance du roi du 7 janvier 1822 sur l'organisation judiciaire du Sénégal est certainement beaucoup redevable à Roger. Le préambule indique que "le petit nombre des habitants et des procès ne permet pas d'y introduire les formes et les tribunaux établis en France". Ainsi, s'il y a une procédure d'appel, la présidence du conseil d'appel est assurée par le gouverneur, ce qui laisse entrevoir des failles sur l'indépendance de la justice.

Le gouverneur Schmaltz est relevé en 1820. La colonie d'exploitation reste un mirage, le coton et l'indigo un fantasme, une tentative quasi infructueuse. Le capitaine de vaisseau Le Coupé lui succède. En 1821, Roger rentre en France métropolitaine, produit des mémoires au ministère de la Marine et un plan de colonisation du Sénégal, fondé sur la paix, le développement de cultures qu'il prétend facile et fructueux, le respect de l'indigène et l'exemple du travail européen. Il proclame : "Ce n'est pas à coups de canon qu'il faut faire la guerre, c'est à coups de pioche". Le ministre, marquis de Clermont-Tonnerre, est séduit, mais il n'est pas de tradition de confier le gouvernement du Sénégal à un avocat, devenu colon. Le poste est destiné à des marins de grade élevé. Roger fait appel à ses relations, la mère Javouhey et le président de la Cour de Cassation, de Sèze.

Louis XVIII nomme Roger gouverneur (ou plus exactement administrateur et commandant) du Sénégal le 26 juillet 1821 et chevalier de la Légion d'honneur le 24 octobre 1821. Et le 1^{er} février 1822, le voilier *Panthère*, mouillé devant Rochefort, lève l'ancre et part pour Saint-Louis.



À bord, il y a François Roger qui rejoint son poste et la mère Javouhey, avec dix sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui vient fonder une mission au Sénégal. Elle en a installé une à l'île Bourbon (la Réunion) en 1817. Après le Sénégal, elle créera des missions en Guyane en 1822, aux Antilles en 1823, et en Guinée en 1828. Louis-Philippe a dit d'elle : "C'est un grand homme". L'opinion publique l'a surnommée "la mère des noirs".

François Roger est un des quatorze gouverneurs qui se sont succédés à Saint-Louis entre 1817 et 1854, date de l'arrivée du colonel Faidherbe au Sénégal. Il faut y ajouter les dix-sept intérimaires qui ont comblé les vides des absences des titulaires. Ce qui signifie un manque de continuité dans l'action du Chef de territoire. Roger a la particularité d'être un civil, difficilement accepté des officiers de marine qui l'entourent. D'ailleurs, le dictionnaire des parlementaires de Robert et Cougny (1890), en a fait, sans rien vérifier, un officier de marine. Deuxième particularité, il connaît le Sénégal à sa prise de fonction, puisqu'il y a fait un séjour de deux ans pour le compte personnel du roi. Troisième particularité, il va rester longtemps à son poste, plus de six ans, ce qui est également un cas unique. Les instructions du directeur des colonies au ministère de la marine, Mauduit, sont très précises : "Coloniser est le grand but de votre mission. Le reste de vos fonctions, tout importantes qu'elles sont, peut, en quelque sorte, n'être considéré que comme moyen d'arriver à cette fin essentielle".

Dans un nota page 246, des *Fables sénégalaises*, qu'il publie en 1828, Roger résume son action : "À mon arrivée au Sénégal, il ne s'y trouvait pas un arbre à fruit, pas une plante utile, pas la moindre trace de ces richesses végétales qui, compagnes de l'homme civilisé dans tous les pays et selon les climats, le suivent pour fournir à ses besoins, à ses plaisirs... J'ai conçu qu'il y aurait une gloire vraie, une vive satisfaction à doter ces contrées de végétaux des deux mondes, cultivés par des nègres libres. Mes mains ont dirigé la première charrue, planté le premier arbre, cueilli les premiers fruits. J'ai vu réussir mes essais."

C'est le retour à une action strictement économique, au détriment du commerce. Roger est persuadé que la croissance d'une société sous-développée se fonde sur l'agriculture. Le commerce doit abandonner ses pratiques corrompues et devenir l'auxiliaire de l'agriculture en incitant les paysans à produire et à s'assurer un niveau décent.

Depuis le traité de Paris et après que Napoléon I^{er}, de retour de l'île d'Elbe, au début des Cent jours, lui qui avait rétabli l'esclavage en 1802, eut aboli la traite des esclaves le 29 mars 1815, l'idée s'était répandue que, ne pouvant plus transporter les ouvriers là où se trouvait le travail, on transporterait le travail là où se trouvaient les ouvriers. Au plus grand regret des commerçants saint-louisiens, les navires de guerre anglais et français avaient dorénavant le droit de visite. La traite essayait de subsister, mais elle était assimilée à la piraterie. Un navire confisqué pouvait être brûlé. C'est à cette époque qu'une société américaine installa, à partir de 1822, des esclaves noirs libérés dans une région d'Afrique occidentale qui deviendra, en 1848, le Liberia. La *Sierra Leone Company* l'avait précédée dès 1792 en créant Freetown et en y installant des noirs rapatriés d'Amérique. La colonisation du Sénégal paraissait une solution excellente au problème que la suppression de la traite posait. Le gouverneur Schmaltz avait fait rapport pour indiquer que le Sénégal se prêtait à la culture, par des bras libres, des denrées dites coloniales. Mais à son départ, en 1820, rien n'avait été fait.

À son arrivée à Saint-Louis, le gouverneur Roger trouve des jardiniers botanistes qui dépendent, à cette époque, du service de santé, comme les chirurgiens et les pharmaciens de la marine. Roger tente de mettre en place en différents lieux, toujours à proximité du fleuve, ce qu'il a réussi à Koïlél. Sa réussite avait été un peu moins effective qu'il l'a déclaré dans ses rapports. Lui, qui va œuvrer tout le long de sa vie pour l'abolition de l'esclavage, éprouve pour les "naturels" une sympathie vive et il leur trouve de vraies qualités : "Je crois que notre population indigène, malgré quelques formes qui surprennent au premier aspect, vaut au moins ceux de la dernière classe du peuple en Europe."

En direction de la métropole, Roger s'attache à combattre la réputation d'insalubrité qu'on a faite au Sénégal, ce qui la prive de crédits, de capitaux et de main-d'œuvre. Dès sa prise

de fonction, il suggère au ministre de faire insérer sa proclamation d'arrivée au Sénégal dans les journaux et d'attirer l'attention sur les avantages accordés aux cultivateurs. Il lui faut immédiatement recruter et former des agents destinés à étudier les aptitudes du pays et à les mettre en valeur. Il trouve un auxiliaire qui va devenir le pivot de son œuvre agricole : le jardinier Richard, qui est déjà au Sénégal depuis cinq ans en 1822. Richard va mettre en place le jardin d'essai qui porte son nom près de Dagana. Les Sénégalais, indépendants depuis 1960, ont conservé le nom de Richard-Toll à ce jardin d'essai et au village attenant qui est devenu une ville de 49 000 habitants, où prospère l'industrie de la canne à sucre. Toll veut dire champ, cultures, jardin en ouolof. Le nom original du village était Ndiokouk. Richard va avoir la haute main sur tous les établissements entretenus par le gouvernement et qui tendront toujours à être des champs d'expérience plutôt que de véritables exploitations.

Pour parvenir à ses fins, Roger doit faire face à plusieurs séries de problèmes. D'abord le recrutement de personnel technique et de main-d'œuvre. En dehors de Richard, les jardiniers botanistes du gouvernement, dont l'effectif variera entre 12 et 18, ne lui donneront jamais satisfaction. Il a besoin de spécialistes, soit détachés, soit sur contrat : arpenteurs, un indigotier qu'il a beaucoup de difficulté à trouver et qui ne viendra qu'en 1825, chimistes, comptables, ouvriers d'art pour le charonnage et la forge. Roger essaye d'attirer les militaires des garnisons sénégalaises en fin de contrat. Il tente même de faire détacher des militaires en exercice. Mais là, il se heurte au ministère qui invoque des raisons sanitaires. Les militaires ne doivent pas être exposés, selon la dépêche ministérielle du 19 mai 1824, à "l'influence des rayons du soleil pendant les heures les plus chaudes de la journée". À ce sujet, il convient de noter que, dès 1822, la quinine, découverte par Pelletier et Caventou, a été distribuée aux garnisons du Sénégal et que les morts par paludisme diminuent rapidement.

Roger désire s'entourer d'auxiliaires soit métis locaux, soit originaires de la Martinique et de la Guadeloupe, pour diriger la main-d'œuvre indigène. Cette expérience sera peu fructueuse. Une seule exception : Paul Holle, le futur défenseur de Médine. Il lui faut de la main-d'œuvre en nombre. Elle ne peut être qu'indigène. Son rêve, il l'exprime dans un roman, *Keledor*, publié en 1828, et qui vient d'être réédité en 2007 par les éditions L'Harmattan. C'est l'histoire d'un jeune noir, originaire du Fouta Toro, capturé comme esclave en 1797, transporté à Saint-Domingue. Après trois ans de vie comme esclave, durant lesquels il se marie avec une esclave et devient père, il s'enfuit du domaine où il travaille, devient nègre marron et rejoint Toussaint Louverture qui a organisé la révolte à Saint-Domingue. Il se bat en homme libre et en retrouvant des noirs du Fouta décide de rentrer chez lui via les Canaries. Il arrive à Saint-Louis et retrouve le village de ses ancêtres entièrement détruit. Il rejoint les bords du fleuve où il pourra reprendre les travaux agricoles et produire des cultures coloniales, comme à Saint-Domingue, en homme libre !

La main-d'œuvre, Roger essaye de la faire venir des Canaries. Il reçoit également des déportés des Antilles en 1824. Il dirige sur Richard-Toll les condamnés du bagne local, pour leur faire construire des routes. Dans ses instructions, Roger précise qu'ils doivent être employés "à des travaux de peine, autant que possible dans le voisinage de la maison".

Il établit l'engagement à temps inspiré de l'article 1780 du *Code civil*, dans le chapitre consacré au "louage des domestiques et ouvriers". Les captifs, car il y en a toujours mis en esclavage par d'autres noirs, sont rachetés et affranchis. Mais ils s'engagent à travailler pendant un certain temps (sept à quatorze ans) pour le gouvernement ou des particuliers. C'est en fait un régime de transition entre la libération des Noirs et l'esclavage. Les engagés peuvent travailler pour leur propre compte en dehors des heures ordinaires de travail. Roger organise des campagnes de recrutement dans les régions proches de Saint-Louis, le Oualo et au-delà dans le Cayor et le Fouta-Toro. Il s'agit d'une main-d'œuvre de complément pour une durée limitée, au minimum deux mois. Roger veille à ce qu'il soit assuré une nourriture suffisante et régulière.

Deuxième série de problèmes pour Roger : les recherches techniques. Les instructions gouvernementales prescrivaient à Roger de subordonner autant que possible le développement des cultures à des essais sérieux. L'habitation royale de Koïlél avait constitué un premier chantier. Dès son arrivée comme gouverneur, Roger crée le jardin d'essai de Richard-Toll. On disait à l'époque "jardin de naturalisation". Des bâtiments sont construits et, à cet effet, il est mis en

service un four à briques, qui se substitue aux briques crues en banco. Une noria, machine à monter l'eau, est installée. Une douzaine de bœufs de labour sont importés. Dès septembre 1822, le manioc, les bananiers, les manguiers, les goyaviers, les caféiers sont mis en culture. La canne à sucre, qui réussira si bien un siècle et demi plus tard, l'indigo, plante industrielle sur laquelle Roger compte beaucoup, sont également tentés. Richard-Toll sera tout le temps du gouvernement Roger une entreprise florissante. En 1824, au retour de son voyage en France, Roger demande à Richard d'étendre ses essais sur plusieurs établissements. Il l'envoie à Cayenne pour étendre le champ des cultures coloniales.

Roger veut acclimater des cultures potagères européennes qui se révèlent possibles en saison sèche, de décembre en mai. Les arbres fruitiers (cerisiers, poiriers, pommiers) sont tentés, mais Roger constate vite qu'ils appartiennent à des climats trop différents de celui du Sénégal pour qu'il ait l'espoir de les voir réussir. Il l'indique dans une dépêche au ministre du 6 février 1823, c'est-à-dire un an après son arrivée comme gouverneur. Il tente également les cultures du bassin méditerranéen : olivier, jujubier, pistachier, oranger, figuier, mûrier. La vigne est essayée en 1824 ; mais seul l'oranger peut vraiment s'acclimater. Roger se lance dans les plantes tropicales exotiques : le coton, plusieurs espèces sont expérimentées, la préférence est donnée au coton égyptien ; le roucouyer qui permet une teinture orangée. Le climat se révèle insuffisamment humide pour le théier, le cacaoyer, le caféier. Roger, dans le secteur des plantes oléifères, essaye le sésame et le ricin. Il tente même de planter des acajous.

Naturellement il n'oublie pas les plantes utiles indigènes, le riz sec et la pistache de terre ou arachide. Il en fait extraire de l'huile et, dans un rapport au ministre de septembre 1827, indique qu'elle lui semble d'excellente qualité. Mais il n'en résulte rien. L'arachide avait été introduite par les négriers portugais au XVI^e siècle et était cultivée en petites quantités par les Ouolofs qui l'utilisent pour graisser et agrémenter leurs plats. En 1834, les Bordelais Devès et Chaumet proposèrent l'établissement d'une huilerie à Saint-Louis. Ils n'obtinrent pas l'autorisation. Ce n'est qu'en 1849 que des essais sérieux furent effectués. La culture de l'arachide fit de rapides progrès, jusqu'à devenir la quasi-monoculture du Sénégal au XX^e siècle. Gouverneur du Sénégal en 1850, Protet fut plus clairvoyant que Roger en proclamant : "Les arachides doivent sauver le pays."

Roger fait étudier les terrains et, dès 1822, il envoie des caisses en métropole pour analyse. Il introduit des outils aratoires, notamment pour le labourage. Pour égrener le coton, il obtient du Conservatoire des Arts et Métiers une machine qui donne satisfaction. Il introduit le mûrier qui pousse bien, mais les vers à soie, qui ne sont pas détruits par les oiseaux et les fourmis, s'accommodent très mal du climat du Sénégal.

Dans ses correspondances avec le Ministère, Roger fait montre d'enthousiasme. C'est une habileté diplomatique. Dans ses rapports avec ses collaborateurs immédiats, l'optimisme se transforme souvent en doutes, craintes, angoisses. Il convient de remarquer que toutes les recherches de Roger ont été conduites en un temps limité : entre cinq et six ans. Les plus intéressantes étaient à peine ébauchées quand il a quitté le Sénégal.

Après le jardin d'acclimatation de Richard-Toll, Roger crée d'autres établissements à Faf, Dagana et Bakel. Dagana et Bakel restent essentiellement des jardins de poste. Faf, par contre, prend immédiatement le caractère d'une vaste plantation spécialisée dans les grandes cultures, en particulier le coton, et destinée à servir d'exemple aux concessionnaires. Car l'ambition de Roger est d'entraîner les commerçants et les propriétaires, en particulier de Saint-Louis, dans son expérience de développement de l'agriculture. Des concessions de cent trente hectares sont proposées gratuitement aux personnes qui justifient posséder au moins cinq mille francs sur le territoire. Les bénéficiaires doivent s'engager à défricher quinze hectares les six premiers mois et le tiers de la concession au bout de deux ans. Il est attribué quinze concessions en 1822, quatorze en 1823, neuf en 1824, cinq en 1825, quatre en 1826. C'est dans le secteur de Lampsar qu'il y a le plus de concessions.

Pour encourager les cultures, le baron Roger crée des primes. En 1825, il est recensé 3 449 000 pieds de cotonnier dans les établissements particuliers, 1 184 000 pieds dans les

établissements appartenant au gouvernement. Malheureusement, il y avait de la fraude. Raffenel, qui réalisa une mission à l'intérieur du Sénégal, rapporte, dans le compte rendu de son voyage, ce qu'il a appris à ce sujet : "Lorsque la visite de l'inspecteur était annoncée, les chefs de culture faisaient ficher en terre, pendant la nuit, des branches de cotonnier et d'indigotier et, à la faveur de cette grosse supercherie, le nombre des plants, s'accroissant facilement dans une proportion indéfinie, non seulement donnait droit à des primes d'un prix élevé, mais encore entraînait à faire sur la prospérité des cultures des rapports inexacts qui entretenaient une erreur déplorable. La fraude ne s'arrêtait pas là : elle spéculait aussi sur les travailleurs pour percevoir des subventions indues. On trompait les inspecteurs sur le nombre des ouvriers en faisant répondre à l'appel des hommes qui n'étaient pas occupés à la culture." Roger abandonne les primes à la plantation et adopte les primes à l'exportation. Les chiffres en ce domaine sont peu encourageants : pour le coton six tonnes, sept en 1822 ; six tonnes deux en 1823 ; vingt-et-une tonnes sept en 1824 ; quatorze tonnes huit en 1825. Il n'y a aucune exportation pour l'indigo.

En 1826, la somme allouée pour les récompenses agricoles n'atteint que les $\frac{2}{5}$ ^{èmes} du crédit prévu au budget. En quatre ans, les dépenses de colonisation se sont élevées à 1 250 000 francs, mais les recettes n'atteignirent que 138 000 francs. Le gouverneur Roger était surnommé, dans certains milieux, "Le grand primivore"». Roger fit construire près du jardin d'essai de Richard-Toll une gentilhommière à la façon du XVIII^e siècle finissant. On a dit qu'elle était sa garçonnière et qu'il y organisa des parties fines. Ce château fut habité par Faïdherbe, gouverneur du Sénégal à deux reprises de 1854 à 1861 et de 1863 à 1865. Il fut ensuite transformé en monastère, puis en école. Il abrite aujourd'hui un musée, dit du baron Roger, visité par les touristes. Il est en assez mauvais état. La forêt qui l'entoure a été classée et reconnue aire du patrimoine culturel par l'Unesco.



Résidence de Roger à Richard -Toll

Si les instructions ministérielles prescrivaient à Roger de faire du Sénégal une terre de colonisation et de mettre au premier plan de sa mission le développement de l'agriculture, il devait néanmoins se préoccuper de l'activité commerciale. Roger voulut moderniser la traite de la gomme, dont il écrit, dans une dépêche au ministre du 6 septembre 1822, qu'elle est "la seule ressource qui reste à ce malheureux pays, tant que les cultures ne fourniront pas de nouveaux objets d'exportation". Il tente d'établir un règlement sur le commerce de la gomme où s'affrontent d'une part les Maures Darmenkours et les Maures Trarza près de l'estuaire du Sénégal, les Maures Brakna du côté de Podor, les Maures Douïch en amont et jusqu'à Bakel, d'autre part les commerçants. La concurrence est grande entre les négociants travaillant pour les maisons de Bordeaux, pourvus de capitaux et de marchandises de pacotille et les traitants, saint-louisiens ayant des ressources moindres et des marchandises de seconde main. Roger veut défendre les Saint-Louisiens et trouver un équilibre entre les acheteurs. Il n'y est jamais vraiment parvenu. Les dates d'ouverture et de fermeture de la traite ne sont pas respectées. Les escales autorisées sont le Terrier rouge pour les Darmenkours, le Désert pour les Trarza, le Coq pour les Brakna. En 1826, le baron Roger accepte le retour à une pleine liberté, mais uniquement dans les escales. Encore cela reste-t-il théorique, car le fleuve n'était pas vraiment libre et les Maures étaient maîtres de la situation.

Roger doit protéger les cultures qu'il tente de développer et, pour ce faire, il est contraint de se préoccuper des rivalités entre les Maures Trarza et les Maures Brakna. Le roi des Brakna, Amar, est acquis aux Anglais et il s'oppose aux commerçants de Saint-Louis et au *brak* (roi) du Oualo. En 1822, un nouveau chef, Amadou Kouri, est élu à la tête des Trarza et il demande l'alliance au gouverneur du Sénégal. Roger, dans le même temps cherche un rapprochement avec

Amar afin de conserver des relations de bon voisinage avec les Brakna. De l'autre côté du fleuve, le *brak* du Oualo est en conflit avec le *damel* (roi) du Cayor. Roger use en permanence de diplomatie et de fermeté dans ses rapports avec les potentats locaux. Le *damel* du Cayor prétendait à la propriété de tous les navires naufragés à l'entrée du fleuve Sénégal, s'ils n'avaient pas été renfloués avant la seconde marée. Roger réussit en 1826 à conclure avec le *damel* un traité pour racheter ce prétendu droit d'épave.

Le baron Roger a visité personnellement le haut fleuve Sénégal et essayé d'animer le commerce au-delà de Bakel, fondé en 1820. Il s'est rendu sur la petite côte et la presqu'île du Cap Vert (je rappelle que seule l'île de Gorée était terre contrôlée par la France), dans le Baol, le Saloum, en Gambie où il se heurte aux Anglais. La France a un comptoir à Albreda, face aux installations anglaises de Sainte-Marie à l'embouchure de la Gambie. Dans l'estuaire de la Casamance, contrôlé par les Portugais, le baron a envisagé d'installer un comptoir.

Des explorateurs français tentent de pénétrer à l'intérieur du continent africain qui est encore au début du XIX^e siècle "Terra incognita". Si Roger n'a pas connu Gaspard Mollien, rescapé de *La Méduse* qui a voyagé au Sénégal et en Gambie en 1818, il reçoit à leur passage le capitaine de frégate Le Blanc qui explore le pays de Galam en 1822, l'enseigne de vaisseau Groux de Beaufort qui en 1824-1825 se rend dans le Bambouk et, à son retour, meurt à Bakel. Encore en 1824, Roger voit se présenter à lui René Caillié qui a en projet de visiter l'Afrique. Celui-ci a fait récit de son voyage. Il raconte : "Aucun obstacle ne pouvait plus m'arrêter, en voyant surtout à la tête de la colonie M. le baron Roger, dont la philanthropie et l'esprit éclairé me promettaient un protecteur de toutes les entreprises grandes et utiles. Je lui demandai donc l'autorisation de voyager dans l'intérieur avec l'appui et sous les auspices du gouvernement du roi ; mais M. Roger, avec une bonté extrême, chercha à refroidir mon zèle... ces représentations lui obtinrent des titres à ma reconnaissance, mais ne changèrent rien à ma résolution." Le baron Roger fut néanmoins impressionné par la détermination de Caillié et lui accorda quelques marchandises pour aller vivre chez les Maures Brakna, se familiariser avec la langue arabe et les pratiques du culte des Maures et donc pénétrer plus facilement dans l'intérieur de l'Afrique.

Roger, nous l'avons vu, était franc-maçon, membre du Grand Orient de France. Il encourage la loge Saint-Louis à demander au Grand Orient sa régularisation le 8 juillet 1823 sous l'appellation "La Parfaite Union". C'est lui qui préside, comme membre d'honneur, la cérémonie d'installation le 12 juillet 1824. Il est revêtu de son tablier et a mis des gants blancs. Il y a douze membres, le maire de Saint-Louis, des officiers de marine, six négociants, soit métis, soit bordelais, dont Bruno Deves à l'origine d'une société commerciale qui va s'installer au Sénégal et prospérer dans l'Ouest africain. En 1827, quand Roger rentre en France, la loge compte 23 membres. Son appartenance à la franc-maçonnerie n'empêche pas le baron de poser la première pierre de l'église de Saint-Louis en février 1827. L'inauguration de l'église, dédiée à saint Louis, sera faite le 4 novembre 1828 en présence de son successeur Jubelin.

Alors, qui était Roger ? Il avait un tempérament de chef et une grande autorité naturelle. Il savait et aimait commander. S'il ne craignait pas les responsabilités, il était autoritaire et n'admettait pas les oppositions. Il était courageux, animé de ce courage colonial allant tête haute devant les dangers du climat et du pays, doté du sang-froid suffisant pour rassurer ses collaborateurs. Roger était le type colonial ingénieux et résolu que les petits dangers n'arrêtent pas et que les grands obstacles excitent. Il acceptait toutes les charges du métier de chef. Son activité est énorme et continue. En dehors d'une énorme correspondance, il trouvait le moyen de faire de longues et minutieuses tournées, d'établir de sa main des règlements administratifs d'une grande nouveauté, de visiter les cultures, de voir et encourager les planteurs, d'entreprendre des plantations dans le jardin même de l'hôtel du gouvernement, de poursuivre autour de sa propre demeure des expériences d'agronomie et d'élevage. Il pouvait exiger beaucoup de ses subordonnés ; il donnait l'exemple.

Tout n'est pas admirable dans cet homme. Il s'est souvent trompé, mais rien ne l'a arrêté. Roger est terriblement ambitieux et pour satisfaire son ambition, il ne s'interdit pas de compter sur autre chose que ses mérites personnels et le résultat de ses efforts. Il a pour l'intrigue une tendance toute naturelle. Il est avide d'honneurs. Il parvient à se faire conférer le titre de baron

en 1824 et le grade d'officier de la Légion d'honneur en 1827. Il ne parvient pas, et il le regrette, à obtenir la croix de Saint Louis. Il manque tout à fait de modestie et ses meilleurs efforts ne sont jamais complètement désintéressés. Il a tendance à manquer de sincérité, à exagérer ses succès et à nier ses échecs.

En novembre 1826, Roger "sent la nécessité de retourner en France" et prie le ministre "de vouloir bien pourvoir aussitôt que possible à son remplacement". Il invoque sa fatigue et son état de santé, mais il déclare dans sa correspondance : "Loin de moi la pensée d'abandonner une entreprise désormais identifiée avec ma vie, d'abandonner un pays que je puis nommer "Mon Sénégal". Je nourris au contraire l'espoir de le servir encore en France, de le servir peut-être encore mieux". Avant de quitter la colonie, le baron Roger encourage ses administrés à demander que le Sénégal, dont le mouvement commercial était sensiblement égal à celui de Cayenne, soit, comme Cayenne, pourvu d'un député, selon une lettre au ministre du 8 juin 1827. Le département ne donne pas suite favorable, par lettre du 7 août 1827.

Dès le retour du baron Roger en métropole, le ministère de la Marine diligente une enquête au Sénégal. Gerbidon en est chargé. C'est un fonctionnaire de la direction des colonies. Il ne désavoue pas Roger, mais son rapport reprend les arguments des adversaires saint-louisiens et parisiens du baron. Il expose que les finances de la colonie sont déficitaires et que les essais agricoles grèvent en vain le budget, puisque le sol salé est impropre aux cultures. Il écrit : "Il est des illusions dont il est d'autant plus difficile de se défendre qu'elles satisfont à des vues élevées. Le pays, malgré la végétation extraordinaire qui s'y développe pendant la saison des pluies, n'a que les apparences de la fertilité."

Paris n'est pas satisfait de ce premier rapport. Le ministère de la Marine envoie Jubelin, sous-directeur des Colonies, comme gouverneur. Nouveau rapport, dont la conclusion coïncide avec le rapport précédent : "Le climat du Sénégal et sa constitution physique repoussent la culture des denrées coloniales". Bientôt, l'habitation royale fut liquidée. Les jardins de Richard-Toll furent négligés puis abandonnés. Ils présentaient seuls quelques exemples de réussite, dans un terrain de choix et dans des conditions trop dispendieuses pour une exploitation industrielle. Dès 1830, les dernières allocations qui figuraient au budget local pour encouragement à la colonisation furent supprimées. L'inutilité des tentatives agricoles est admise en haut-lieu. Le Sénégal redevient un simple comptoir commercial.

Le baron Roger a retrouvé le sol de la métropole. Depuis son premier départ en 1819, il y était revenu deux fois en 1821 et en 1824. Malgré sa constitution robuste, il est impératif qu'il rétablisse sa santé. Il doit se reposer. Écoutons Vergnaud-Romagnesi : "[Roger]... cherche à faire connaître en France le véritable état du Sénégal, le caractère, les mœurs, l'intelligence des naturels". Roger retrouve la Société de Géographie dont il avait été un membre fondateur avec Jomard en 1821. Edme François Jomard, ingénieur géographe et archéologue, avait participé, âgé de 21 ans, à l'expédition d'Égypte avec Bonaparte en 1798. En 1828, il devient administrateur de la Bibliothèque nationale, où il fonde le département des cartes et plans. Le baron Roger est secrétaire du bureau de la Société de Géographie en 1838 ; il en devient vice-président en 1842. Début 1828, il adresse à la Société "un écrit très intéressant en réponse à des questions sur le Sénégal et elle en a ordonné l'impression". Dans le tome VIII des bulletins de la société, figure en onze pages une *Notice sur le gouvernement, les mœurs et les superstitions des nègres du pays du Walo*. Roger présente à la Société de Géographie son roman *Keledor, histoire africaine*, édité à Paris chez Moreau en 1829. C'est Jomard qui en fait l'analyse pour la Société. Il constate que l'ouvrage n'est "romanesque que pour la forme seulement...". Quiconque voudra approfondir les circonstances morales et locales qui caractérisent les peuples et le territoire de la Sénégambie occidentale le lira avec fruit" (tome IX bulletin n°58). Jomard indique à cette occasion que Roger prépare un mémoire sur la langue ouolove. Il s'agit de *Recherches philosophiques sur la langue ouolove, suivies d'un vocabulaire abrégé français-ouolof*, édité à Paris en 1829.

Un autre ouvrage est publié en 1828 : *Fables sénégalaises recueillies de l'ouolof et mises en vers français avec des notes sur la Sénégambie* chez Firmin Didot à Paris. Il y a quarante-trois fables dont une partie a été composée au Sénégal. Roger indique qu'elles "lui ont servi de distractions dans les ennuis de l'absence, dans les fatigues de continuel voyages, dans les inquiétudes, les

contrariétés d'une entreprise difficile".

Faidherbe, dans un ouvrage paru en 1889, sur le Sénégal, dont il a été gouverneur pendant neuf ans en deux séjours, ne s'étend guère sur les tentatives agricoles menées par Roger. Par contre, il dit de lui qu'il était "un écrivain assez distingué". Il parle notamment de ses fables : *Le Lion, le chacal et le loup* ; *Les Gris-gris* ; *Le Lièvre et les petits oiseaux* ; *Le Singe et le lapin*. Il cite les derniers vers de cette fable :

L'habitude, dit-on, est une autre nature
On promet d'en changer ; hélas !
Les prétextes ne manquent pas
Pour reprendre l'ancienne allure .

Roger fait partie de la commission spéciale chargée de rendre compte du voyage de M. Auguste Caillié. Celui-ci est passé à la postérité sous le prénom de René à la suite de son *Voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique Centrale en 1824, 1826, 1827 et 1828*. Roger avait reçu Caillié en 1824, lorsqu'il était gouverneur du Sénégal. Caillié, après son périple dangereux en Afrique occidentale et son bref séjour à Tombouctou, revient à travers le Sahara et arrive à Rabat le 14 août 1828. Le temps de rentrer en France et de raconter son voyage à Jomard, la Société de Géographie écoute le rapport de la commission le 27 novembre 1828, rapport adopté par la Société dès le 28 novembre (tome X n° 28 décembre 1828).

Roger décide, au cours de l'été 1829, de prendre possession, à titre d'essai, du château de la Motte à Saint-Firmin-des-Aubiers, aujourd'hui Saint-Firmin-sur-Loire, non loin de Châtillon, de Briare et de Gien, dont il s'était rendu acquéreur lors de son séjour en France en 1824. Le château avait été construit en 1609. Il a été remplacé en 1872 par le château actuel. Roger en avait fait en 1824 une description peu élogieuse : "Cette habitation, dans un état déplorable de délabrement, située dans un fond, dépourvue de tout ornement, de toute plantation d'agrément, m'inspira d'abord un grand dégoût". Le baron se consacre à la remise en état du château. Il fait des réparations, procède au curage et au nettoyage des fossés, fait planter des arbres d'agrément et notamment des arbres rares dans le jardin autour de la maison. Il décide de la construction d'un petit salon à l'est de l'habitation en 1835. Et bientôt il s'intéresse et se plaît à tel point à Saint-Firmin "qu'aucune autre campagne ne pouvait me convenir aussi en bien sous tous les rapports", dira-t-il quelques années plus tard.



Le baron se consacre à la remise en état du château. Il fait des réparations, procède au curage et au nettoyage des fossés, fait planter des arbres d'agrément et notamment des arbres rares dans le jardin autour de la maison. Il décide de la construction d'un petit salon à l'est de l'habitation en 1835. Et bientôt il s'intéresse et se plaît à tel point à Saint-Firmin "qu'aucune autre campagne ne pouvait me convenir aussi en bien sous tous les rapports", dira-t-il quelques années plus tard.

Brun, ancien conseiller de préfecture, propriétaire du château de la Motte au début du XX^e siècle, a publié un livre intitulé *Étude sur les origines de la Motte Saint-Firmin* en 1912. Il déclare : "On peut dire que Roger a été le véritable créateur de la propriété d'agrément qu'est aujourd'hui La Motte Saint-Firmin"

Les travaux de réhabilitation entrepris par le baron l'amènent à faire des fouilles dans les années 1832-1833. Il savait que les Romains, lors de leur pénétration en Gaule, avaient utilisé les voies d'eau et se sont installés de préférence sur les bords des rivières. Ainsi, à Saint-Firmin, au-delà d'un kilomètre de la Loire, on ne trouve aucune trace de vestige romain. Roger découvre des aménagements (voûtes en briques, maçonneries...) remontant à l'époque gallo-romaine sur les

lieux dits "Fontaine Baudru" ou "Fontaine de la Motte" et en amont à la "Fontaine du Pilon", qui alimentent les fossés entourant le château. L'abondance des vestiges gallo-romains en différents lieux conduisit Roger à avancer qu'il y avait là, grâce à l'eau, un centre d'habitations important et, très probablement, des établissements de forge et de céramique. Roger note : "Derrière le château et plus loin encore, sur le bord du coteau, existent des amoncellements de scories ou laitiers... J'ai trouvé... confondus avec ces laitiers, à diverses profondeurs, des tuiles antiques... des fragments de vases et de poteries... , il est naturel de conclure que les Romains ont eu, sur ce point, des forges". Brun, au cours de ses recherches effectuées soixante-dix ans plus tard, put confirmer la conclusion proposée par le baron. Roger a trouvé des poteries, des épingles en ivoire et en bronze, des médailles d'Antonin, empereur de 138 à 161 après J.C., de Marc Aurèle, empereur de 161 à 180, et, en d'autres endroits, vingt-neuf médailles allant de Néron, empereur de 54 à 61, à Constantin le jeune, empereur de 337 à 340. De toutes ces découvertes, Roger fit rapport et communication à la Société royale des Antiquaires de France en 1835.

À Saint-Firmin, le baron Roger "coulait des jours paisibles dont la solitude n'était troublée de temps à autre que par un petit nombre d'amis" ; ainsi s'exprime Vergnaud-Romagnesi. Peu à peu, lui, qui était totalement étranger au pays, voit le cercle de ses amis s'agrandir. Et lorsque éclate la révolution de 1830 et que le Corps législatif doit être renouvelé, de nombreux électeurs de Gien le sollicitent d'accepter une candidature à la députation, car ils apprécient ses talents, son savoir et son rôle dans les services publics.

Il convient de préciser ce qu'était le corps électoral à cette époque. La Monarchie de Juillet modifie le corps électoral par la loi du 22 avril 1831. Le corps électoral s'élargit, mais tout est relatif, on est sous le régime du suffrage censitaire. Pour le Loiret, on passe de 1 367 électeurs à 2 260. Est électeur tout français jouissant des droits civils et politiques, âgé de 25 ans accomplis et payant 200 francs de contributions directes. Est éligible à la députation tout Français âgé de 30 ans et payant 500 francs de contributions directes. L'article 67 de la loi indique que les députés ne reçoivent ni traitement ni indemnité. La liste électorale pour l'arrondissement de Gien, le 4^{ème} arrondissement, comporte, en 1834, 242 noms, dont 76 pour le canton de Gien, 41 pour le canton de Châtillon-sur-Loire, 45 pour le canton de Briare, 24 pour le canton d'Ouzouer, 42 pour le canton de Sully, plus 14 inscrits ès qualité (militaires, docteurs en médecine, notaires...).

Voici quelques noms d'électeurs payant des contributions directes élevées. En tête, M. de Béhague, canton d'Ouzouer, 4 499 francs ; le vicomte de Desligneris, maire d'Ouzouer 3.249 francs ; Stample de Champlivant, canton de Gien, 3 022 francs ; le maréchal Mac Donald, duc de Tarente, canton de Châtillon, 2 314 francs ; le baron Roger avec 1 011 francs, est un propriétaire plus modeste.

Roger se présente aux élections à la députation pour le 4^{ème} arrondissement du Loiret : Gien, le 5 juillet 1831. Il est élu avec 147 voix sur 189 votants et 247 inscrits. Parmi ses adversaires malheureux, il y a M. de Montmarqué, éditeur des *Lettres de Mme de Sévigné* qui recueille 6 voix. Nouvelles élections le 21 juillet 1834. Roger obtient seulement 102 voix pour 187 votants. Son principal adversaire est M. de Béhague, maire de Dampierre et fondateur du comice agricole de Gien, qui obtient 62 voix.

Le Conseil Général a été créé par la loi du 28 pluviôse an VIII. Il était composé à l'origine de 16 membres nommés pour assister le préfet. Il se réunissait une fois par an. La loi du 21 janvier 1833 décide que les conseillers généraux seront dorénavant élus au suffrage censitaire ; il y en aura un par canton. Le baron Roger est élu conseiller général du canton de Châtillon-sur-Loire le 10 novembre 1834 ; il est confirmé dans son mandat à chaque renouvellement jusqu'au 26 août 1848. Lui succèdent le 27 août Ludovic Rameau, maire d'Autry-le-Châtel, puis le 7 août 1852 Louis Marie Alexandre Mac Donald, duc de Tarente, chambellan de l'empereur.

Roger est élu à nouveau député de la circonscription de Gien le 4 novembre 1837. Il a pour adversaire M. de Lestrade, préfet démissionnaire de la Lozère, ancien sous-préfet de Gien qui totalise 57 voix, alors que Roger est crédité de 119 suffrages.

Quatrième élection le 2 mars 1839 ; 127 voix pour Roger. Cinquième élection le 9 juillet 1842 ; Roger recueille 171 voix contre Potherat de Thou avec 51 voix. Celui-ci deviendra conseiller général de Briare en 1845. Sixième élection de la Monarchie de Juillet le 1^{er} août 1846. Roger est réélu avec 139 voix. Ses adversaires obtiennent : de Vogüé 49 voix ; Petit de Baroncourt, 48 voix. Ce dernier était professeur agrégé au collège Bourbon à Paris. Il possédait à Bonny le château de Bordebure et un domaine de 153 hectares. Roger avait été un employé dévoué de la Restauration. Il siégea dans l'opposition au Parlement. D'ailleurs, ses adversaires aux élections étaient pour la plupart, comme lui, légitimistes, peu favorables à Louis-Philippe et à la Monarchie de Juillet. La circonscription de Gien est restée fidèle au baron Roger durant toute la monarchie de juillet. C'est un cas unique dans le Loiret. La 1^{ère} circonscription, Orléans-ville, a eu deux représentants ; la 2^{ème} circonscription, Orléans-campagne, en a eu trois ; la 3^{ème} circonscription, Pithiviers, en a eu trois ; la 4^{ème} circonscription, Montargis, en a eu six entre 1831 et 1848.

En 1833, le journal *La Tribune* avait nommé ironiquement Louis-Philippe "le plus honnête homme du royaume" et le préfet de police qualifia *La Tribune* de "bréviaire des républicains montagnards" ; quatre députés sur cinq dans le Loiret votèrent la condamnation du journal. Roger ne la vota pas. Aux élections de 1834, le baron est le seul député d'opposition élu dans le Loiret. En 1837, Roger et Cotelte, député de Montargis, votent contre le gouvernement Molé. Les trois autres députés du Loiret votent pour. En 1839, le gouvernement Guizot n'a plus qu'un seul siège dans le Loiret ; les quatre autres députés sont de l'opposition. En 1846, il n'y a plus que deux opposants dans le Loiret : Roger et Abbattucci, député d'Orléans-ville. Robert dans le *Dictionnaire des parlementaires*, tome V-1890, rapporte un jugement porté sur le baron : "C'est une tête jeune avec des cheveux blancs. M. Roger est un membre zélé, actif, à la parole ferme et indépendante. Il siège à l'extrême droite, sans doute pour conserver des plus libres allures vis-à-vis des partis, mais il vote ordinairement avec la gauche". Ainsi, il vote contre l'indemnité Pritchard, ce pasteur expulsé de Tahiti en 1844, pour lequel le gouvernement anglais demandait réparation. L'indemnité fut votée par le Parlement, mais elle ne fut jamais payée.

Roger intervient dans les débats traitant des questions philanthropiques. En 1834, il participe à la fondation de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, présidée par le duc de Broglie. Y siègent notamment Odilon Barrot, La Fayette, Lamartine, Tocqueville. Le projet d'abolition de l'esclavage est discuté sans succès au Parlement, durant la Monarchie de Juillet en 1837, 1839, 1841, 1843, 1845. En 1837, Roger fait voter par le Conseil général du Loiret un vœu favorable à l'émancipation des noirs.

Roger et Jomard créent une association, patronnée par le ministère de la Marine, chargée de l'instruction de "17 noirs ou hommes de couleur". Deux renoncèrent, douze moururent, trois retournèrent comme prêtres au Sénégal. L'un d'eux, l'abbé Boilat, a été élu en 1853 membre de la Société de géographie. Il est l'auteur d'un livre *Esquisses Sénégalaises* édité en 1853. Cet ouvrage, agrémenté de 24 gravures dessinées par l'auteur, a été réédité en 1984.

Le baron Roger garde le contact avec le Sénégal. En 1846, le Conseil général du Sénégal, créé en 1840, choisit le baron pour remplir les fonctions de délégué de la colonie auprès du ministère de la Marine, aux appointements de 12 000 francs par an. Rappelons qu'un ouvrier agricole, un manœuvrier, gagne à cette époque à peine 500 francs par an.

Arrive février 1848, Louis Philippe est renversé, la II^{ème} République est proclamée le 24 février. Le 5 mars, le droit de vote est conféré à tous les Français de plus de 21 ans. C'est le suffrage universel pour les hommes. Les élections à l'Assemblée constituante ont lieu le 23 avril 1848. Il y a 880 représentants du peuple pour toute la France, dont 8 pour le Loiret. Le baron Roger est élu avec le meilleur score du département : 68 344 voix pour 73 429 votants et 88 000 inscrits. Sur les cinq députés élus le 1^{er} août 1846, seuls retrouvent leur mandat sous la II^{ème} République : Roger et Abbattucci. Abbattucci a été président de chambre à la Cour d'Appel d'Orléans, puis conseiller à la Cour de Cassation. Il sera ministre de la Justice sous Napoléon III. Roger était soutenu pendant la campagne électorale par les deux comités les plus importants. Il était à la fois engagé et rassurant. "La République que je veux", annonçait-il en avril 1848, "c'est un gouvernement fort, basé sur des idées grandes et libérales. Je ne veux pas des emblèmes

sinistres de 93... Je proclame le droit au travail... Il faut récompenser les travailleurs selon leurs mœurs et non leur tendre la main par des moyens d'aumônes".

Le 27 avril 1848, Victor Schoelcher, sous-secrétaire aux Colonies, signe l'abolition de l'esclavage. Le 12 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte est élu Président de la République, avec 5 434 000 voix. Lamartine n'en recueille que 17 910. Nouvelles élections le 13 mai 1849, pour l'Assemblée nationale législative. Sept sièges de représentant du peuple sont à pourvoir dans le Loiret. Une piquête anonyme paraît en mars 1849, durant la campagne électorale à Orléans. Elle est intitulée : "*Aux électeurs : les représentants du Loiret jugés par un modéré*". Roger est décrit comme un homme probe, honnête, d'une opinion modérée, toujours en lutte ouverte avec la démagogie et les partis révolutionnaires. Il est indiqué en conclusion : "MM. Roger et Abbattucci ont représenté dignement, à l'Assemblée nationale, cette majorité du Loiret ennemie de tout désordre et de toute anarchie... (Ils) ont bien mérité du pays. Ils sont dignes de revenir siéger dans la nouvelle chambre législative ". Roger obtient à nouveau le meilleur score : 36 700 voix. Michot, tonnelier à Gien et Péan, maire de Noyers sont également élus.

De retour à Paris, le baron Roger reprend le chemin de la Chambre des députés, dès le 18 mai. Le soir, il rentre chez lui 42 rue de la Chaussée d'Antin ; il se met au lit après avoir ressenti les premières atteintes de la terrible maladie qui l'emporte en quelques heures, le choléra. Ce fléau était venu frapper une seconde fois, après la terrible épidémie de 1832. Roger est mort le dimanche 20 mai 1849 à deux heures de relevée, c'est-à-dire à quatorze heures, une semaine après sa réélection. Il est enterré dans le cimetière du Père-Lachaise, 22^{ème} division. Le *Journal du Loiret* annonce le décès le 22 mai et commente : "Cette perte si triste et si rapide excitera de vifs regrets dans l'arrondissement de Gien, dont M. Roger était le représentant en quelque sorte inamovible".

Des élections ont lieu le 8 juillet 1849, afin de pourvoir au siège vacant. Alphonse de Lamartine, que *Le Journal du Loiret* avait sollicité de présenter sa candidature, désigné par le comité électoral de l'arrondissement de Gien, choix ratifié par les délégués des quatre arrondissements du Loiret, est élu avec 23 006 voix, c'est-à-dire un score nettement inférieur à celui de Roger. Lamartine, député de Gien, n'y mit jamais les pieds, ni pour la campagne électorale, ni après son élection. À ce titre, il doit constituer un cas rare, sinon unique dans l'histoire de la députation. Ses électeurs, dans leur quasi-totalité, ne le connurent que par sa réputation et sa popularité qui furent immenses en un temps. Lamartine était le héros de février 1848, celui qui, à la proclamation de la République, avait réussi à maintenir le drapeau tricolore de préférence au drapeau rouge que les manifestants de l'Hôtel de Ville de Paris voulaient imposer.

Destin assez extraordinaire ! Roger est un homme d'action, un battant, qui se dépense sans compter pour faire du Sénégal une colonie d'exploitation, cherchant à utiliser sur place une main-d'œuvre enfin libérée par l'abolition de la traite. Il n'eut pas le temps de trouver les produits agricoles convenant au sol et au climat du Sénégal. Il ne réussit pas à entraîner la population locale dans ses projets. Mais il fut un précurseur et Léopold Sedar Senghor, le premier président du Sénégal indépendant, en reconnut le mérite 150 ans plus tard.

De retour en France métropolitaine, le baron Roger a continué à se battre pour redonner aux noirs la place qu'il avait tenté de leur réserver au Sénégal. Enthousiaste et ouvert aux idées généreuses, il a lutté durant toute la Monarchie de juillet pour l'abolition de l'esclavage. Après sa mort, il a rapidement disparu de la mémoire de ses concitoyens. Il n'y a aucune rue à son nom, ni à Saint-Firmin, ni à Châtillon, ni à Gien. Je l'ai sorti pendant quelques instants de l'indifférence et de l'oubli. Merci de vous en souvenir.

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme : *Les Représentants du Loiret jugés par un modéré*. Coignet — Darnault. Orléans, 1849.
- Beslier (M^{me} G.G) : *Le Sénégal*, Payot, 1935.
- Biarnès Pierre : *La fin des Cacahuètes*, L'Harmattan, 2006.
- Biondi Jean Pierre : *Saint-Louis du Sénégal*, Denoël, 1987.
- Boilat David : *Esquisses Sénégalaises*, Bertrand, 1853, Réédité par Karthala, 1984.
- Brun A. : Étude sur les origines de la Motte Saint-Firmin, Imprimerie Orléanaise, 1912.
- Bulletin de la Société historique archéologique et artistique du Giennois* — N° 35 décembre 1991.
- Caillié René : *Voyage à Tombouctou et à Jéné dans l'Afrique centrale en 1824, 1825, 1826, 1827, 1828*.
- Chevallier Pierre : *Histoire de la franc-maçonnerie française*, 3 volumes. Fayard, 1989.
- Cultru Prosper : *Histoire du Sénégal du xv^{ème} siècle à 1870*, Paris 1910.
- Delafosse Maurice : *Haut-Sénégal Niger*. Maisonneuve et Larose, 1972.
- Étrennes orléanaises* 1834.
- Faidherbe Louis : *Le Sénégal* Hachette, 1889.
- Ferro Marc : *Le Livre noir du colonialisme*, Robert Laffont, 2003.
- Gaffarel Paul : *Le Sénégal*, Delagrave 1893.
- Hardy Georges : *Mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854*.
- Hardy Georges : *Histoire de la colonisation française*, Larose, 1943.
- Martin Jean : *L'Empire renaissant (1789— 1871)* Denoël 1987.
- Robert et Cougny : *Dictionnaire des Parlementaires* 1890.
- Vergnaud-Romagnesi C.F. : *Notice Historique et biographique sur M. Roger représentant du Loiret*. Journal du Loiret, 29.07.1849.
- Villard André : *Histoire du Sénégal*, Ars Africae Dakar, 1943

DÉBAT

Gérard Hocnard : Merci, M. Caillard, d'avoir sorti de l'oubli un personnage qui n'est, j'imagine, qu'un nom pour la plupart d'entre nous. Je suppose qu'il y a un certain nombre de questions.

Claude Hartmann : J'ai été très intéressé par votre communication qui touche à la fois la botanique et l'agriculture. Vous avez cité le nom de Richard. Ce nom vient d'une illustre dynastie qui comprend le jardinier en chef de Louis XV au jardin du Trianon. Y a-t-il un lien généalogique entre votre Richard et celui que je connais ? Quel est son prénom ? Est-il apparenté à la famille des Richard ?

Gabin Caillard : Richard, jardinier botaniste, a donné son nom à Richard-Toll. Il se prénomme Jean Michel Claude. Il est né en 1787 et est originaire de la Haute-Saône. Arrivé au Sénégal en 1816, avant le baron Roger, il le quittera après lui et ira ensuite servir à l'île Bourbon (la Réunion) comme directeur du jardin du roi. J'ignore tout de sa généalogie.

Pierre Gillardot : Vous venez d'évoquer la ville de Richard-Toll et le palais du baron Roger de telle façon que j'éprouve bien du regret de ne pas avoir visité ce monument lors de mon passage dans la localité en 1992. En revanche, j'avais été étonné par l'étendue des cultures de canne à sucre destinées à l'usine de la Compagnie Sucrière Sénégalaise. J'avais été séduit aussi par un grand jardin de menthe, délicieusement odorant, dont le produit est destiné à la confection du thé, traditionnellement servi dans trois petits verres, présentés successivement. Peut-être ce jardin est-il un héritage de la tradition du jardinier Richard.

Gabin Caillard : Le site de Richard-Toll où débute la zone du delta du Sénégal, bénéficie d'apports alluvionnaires. Son choix s'est révélé très judicieux. Le Sénégal indépendant a conservé et étendu le jardin d'acclimatation de Roger et de Richard en y développant essentiellement la culture du riz et de la canne à sucre. La menthe est le complément indispensable du thé que consomment en abondance et bruyamment les Maures sur la rive droite du fleuve, les Sénégalais sur la rive gauche.

Éric Lefèvre : Je voudrais simplement revenir sur deux petits points historiques. Lorsque vous avez dit que Lamartine n'était jamais venu dans le Loiret, vous dites que c'était un cas unique. Or, à l'époque on pouvait se présenter dans plusieurs circonscriptions. Il est effectif que Lamartine n'est jamais venu tout comme, au même moment, Victor Considérant qui s'est présenté, n'est jamais venu non plus dans le Loiret. À partir du moment où l'on était élu autre part on pouvait choisir. Or, Lamartine a préféré ne pas venir.

Le deuxième point concerne la nomination du Baron, en tant que Baron, en 1824. On est entre deux régimes, la fin du règne de Louis XVIII et le début du règne de Charles X. On arrive juste au moment où les ultras vont prendre le pouvoir avec Charles X. C'est, à ce moment, qu'il est procédé à une fournée de promotions sous Louis XVIII de manière à équilibrer. On voit donc arriver un certain nombre de personnes un peu plus libérales. Roger étant un franc-maçon, on le fait entrer.

Gabin Caillard : Lamartine fut élu le 8 juillet 1849 député du Loiret avec 23 006 voix. Il fut élu le même jour député de Saône-et-Loire avec 29 094 voix. Il opta pour le Loiret et devint député de l'arrondissement de Gien.

Claude Sicard : À travers toutes les recherches que vous avez faites sur cette période qui concerne l'œuvre coloniale de la France, quelle était la raison qui nous a poussés à créer des colonies ? Quel intérêt y voyait-on ? Politique, stratégique, prestige, de quelle nature ?

Gabin Caillard : La France a perdu son premier empire colonial par le traité de 1763. Elle a cédé le Canada et l'Inde à la Grande-Bretagne. Napoléon a vendu la Louisiane aux Etats-Unis en 1803. St Domingue s'est révolté et a acquis son indépendance en 1804. Après la chute de Napoléon I^{er}, la France a récupéré par le traité de Paris les Antilles (sauf St Domingue), la Guyane, l'île Bourbon, les comptoirs d'Afrique occidentale et de l'Inde, bref les confetti de l'empire. C'est le ministère de la Marine qui gère ces territoires qui sont des relais pour les bateaux luttant contre les négriers qui essayent de maintenir la traite des noirs officiellement abolie. Le Sénégal est une tentative de colonie d'exploitation pour compenser la perte de St Domingue.

Michel Marion : Roger a-t-il eu une femme ou maîtresse sénégalaise ?

Gabin Caillard : Le baron Roger était un célibataire endurci, tout comme son frère et héritier à sa mort en 1849. Les documents que j'ai parcourus ne font aucune allusion à sa vie sentimentale. Seul Pierre Biarnès évoque les parties fines que Roger aurait organisées dans son château de Richard-Toll.

Gérard Hocmard : Personnellement, deux remarques saugrenues me sont venues à l'esprit en vous écoutant. Le portrait qui a circulé est assez intéressant, mais j'ai relevé qu'on disait qu'il était né à Longjumeau dans la Seine-et-Loire. Le graveur a inventé un nouveau département.

On dit, aujourd'hui, qu'il y a des "turbo profs" qui habitent à un endroit et enseignent ailleurs, et je relève que Petit de Baroncourt, qui avait été l'adversaire de Roger, s'est fait élire à Gien en enseignant au collège Bourbon, c'est-à-dire au lycée Condorcet. Vu les moyens de transport de l'époque, cela devait être assez intéressant.

Solange Fournier : Je voulais demander où il a été enterré. Il n'y a pas de rue à Gien. Est-ce qu'il a une statue ?

Gabin Caillard : Le baron Roger a été inhumé à Paris au Père Lachaise, dans la 22^{ème} division. J'ai cherché sans succès à retrouver sa tombe. Le secteur est dans très mauvais état et les inscriptions des pierres tombales sont illisibles. Il n'y a ni une statue ni une rue à sa mémoire dans la ville de Gien et nulle part ailleurs dans le Loiret.

MONSEIGNEUR DE COISLIN ET LES ORLÉANAIS¹

Micheline Cuénin

RÉSUMÉ

La personnalité et l'œuvre du cardinal de Coislin se sont étrangement effacées de la mémoire orléanaise, alors qu'il réunit sur sa personne les plus hautes fonctions ecclésiastiques du royaume et que, de sa naissance à sa mort, il fut lié au roi Louis XIV par des liens particuliers d'affection réciproque.

Evêque résident d'Orléans durant quarante années consécutives (1665-1706), il mit à profit son amitié avec les princes pour réaliser en ville, dans les domaines social, intellectuel, moral, artistique et monumental, une œuvre considérable, dont une partie subsiste encore et fait la fierté du patrimoine local.



Portrait de Monseigneur Pierre de Cambout, cardinal de Coislin
(École française XVII^e siècle
Musée des Beaux-Arts d'Orléans)

Un familier de Louis XIV
Le Cardinal de Coislin
Grand Aumônier de France
Evêque d'Orléans



Micheline Cuénin

¹ Séance du 3 avril 2008.

Cette communication a été rédigée à partir de l'ouvrage de Micheline Cuénin, *Un familier de Louis XIV, le Cardinal de Coislin, Grand Aumônier de France, Evêque d'Orléans*, 293 p., 27 illustrations, cahier couleur, bibliographie, index, Vendôme, MD- Impressions, septembre 2007. Diffusion Procure Saint-Paterne, 109, rue Bannier, 45000 Orléans.

Je ne vais vous parler aujourd'hui ni d'un cardinal chef d'état, ni d'un autre qui fut sans doute l'amant de sa souveraine, ni d'un troisième qui acheta un collier à la sienne. Celui-ci avait pourtant deux amours, Louis XIV et Orléans. Ceci vaut bien une communication sans doute, car si les Orléanais d'alors lui rendirent toute son affection, leurs descendants m'ont semblé l'avoir bien oublié, comme d'ailleurs l'historiographie nationale.

S'agissant d'un évêque d'Ancien Régime, je crois devoir rappeler, même devant cette docte compagnie, l'importance particulièrement large des responsabilités épiscopales de ce temps.

Un évêque d'Ancien Régime

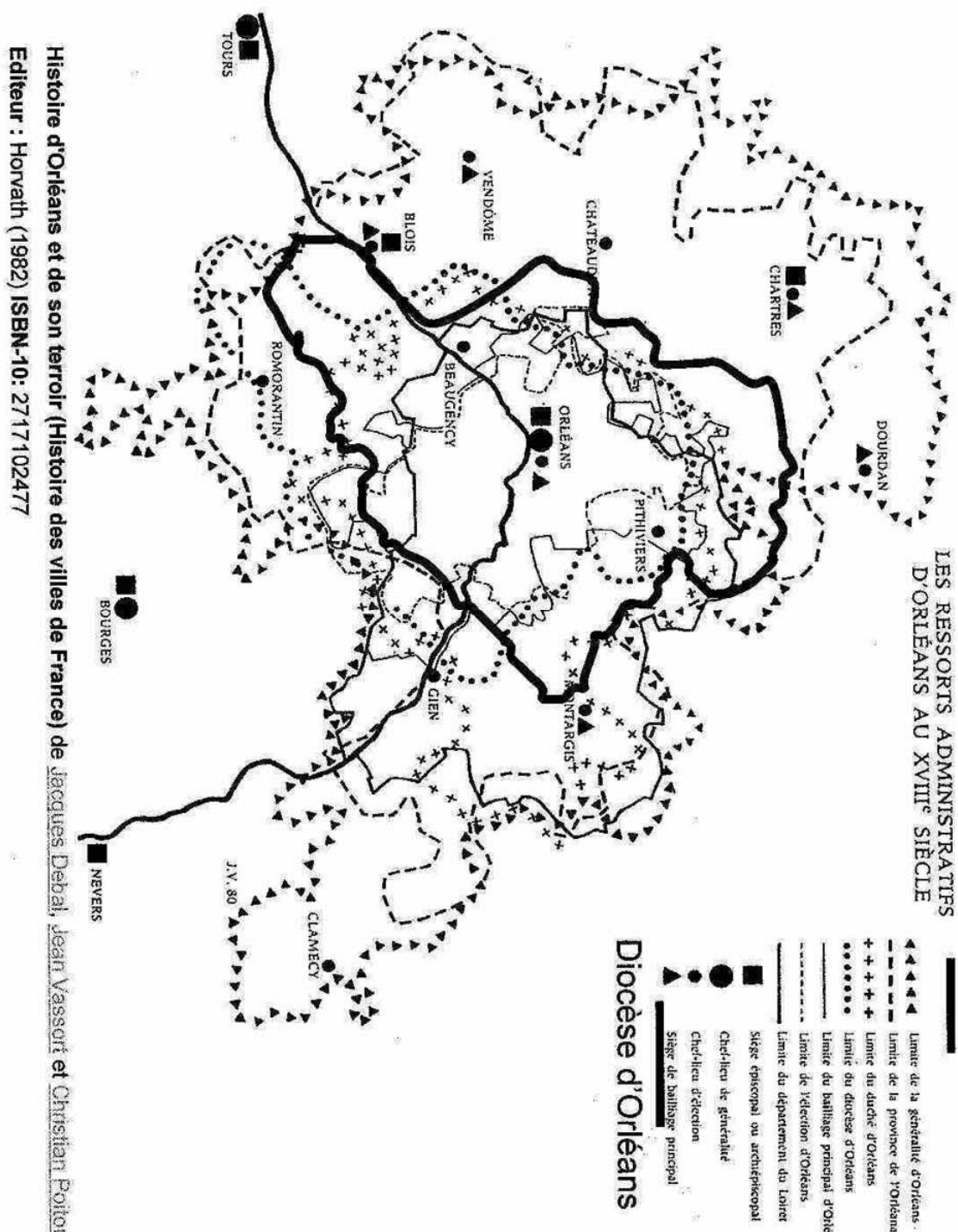
Nommé par le roi que le pape suivait ordinairement en envoyant des "bulles" de confirmation, l'évêque était alors investi d'un rôle séculier qu'il a perdu à la Révolution. Il détenait la responsabilité de tout l'état-civil recueilli dans les registres paroissiaux dont il devait surveiller la tenue, car un non baptisé, par exemple, n'avait pas d'existence légale. L'évêque devait garder un contact constant avec les curés qui, au prône, servaient de relais commode entre l'autorité royale et les sujets, puisque l'église était le seul endroit où l'on était sûr de trouver tout le monde à jour fixe. Par ailleurs, ledit évêque, en cas grave, prêtait main-forte à la justice civile par des monitoires qui faisaient aux paroissiens un devoir de conscience de dénoncer les criminels en fuite. Il avait aussi la haute main sur les établissements d'assistance, opérait une visite canonique dans les paroisses et couvents de son diocèse, où tout devait être passé en revue, tant sur le plan matériel que spirituel.

Le diocèse d'Orléans d'Ancien Régime (voir la carte page suivante) différait de l'actuel Loiret et en nature et en disposition. En 1665, il ne comportait ni le Giennois, relevant d'Auxerre, ni le Montargois relevant de Sens. Mais il s'étendait sur le Blésois, qui lui fut enlevé en 1693, et comprenait la Sologne du Loir-et-Cher jusqu'à Romorantin, la seconde ville en importance après Orléans. Il incluait à l'ouest la petite Beauce, au nord une partie de la grande jusqu'à Artenay, s'étendait sur la forêt d'Orléans, sur les agglomérations de Sully et de Jargeau, et sur une partie de la Sologne du Loiret. Étendue moyenne par rapport à d'autres diocèses, revenus également moyens dont on ne connaît pas les chiffres exacts, les intendants d'Orléans ne les ayant jamais indiqués. On peut les évaluer à 50 000 livres, en raison du fait que la ville de Pithiviers entraînait dans la mense épiscopale depuis les temps mérovingiens, par un don d'Héloïse de Champagne.² À titre personnel cette fois, l'évêque était propriétaire séculier de la seigneurie de Meung. Sur le plan épiscopal, il disposait d'une justice particulière, avec ses prisons propres, d'une administration diocésaine importante, d'un secrétariat particulier et d'un service qui délivrait des attestations de baptême et de mariage. L'attribution d'un bénéfice épiscopal revenait généralement au premier cadet des grandes familles. Sur ce point, la nomination de Pierre du Cambout de Coislin ne dérogeait pas aux habitudes.

La nouvelle en vint à Orléans le 20 avril 1665, au décès du prédécesseur, Alphonse d'Elbène, et elle fit sensation. Jamais la ville ne s'était vue dotée d'un prélat de cette qualité. Il était premier aumônier du roi, petit-fils du chancelier Séguier, et neveu à la mode de Bretagne du cardinal de Richelieu. Né au Louvre, où son père occupait la plus prestigieuse des charges militaires, celle de colonel général des Suisses et des Grisons, Pierre avait été le compagnon de jeu de Louis XIV, au moment où, quelques jours après le décès du roi son père, en mai 1638, on lui constituait une sorte de maison, et particulièrement une cohorte nommée "les enfants d'honneur"³. N'y était admise que la fleur de la noblesse de cet âge. Le roi avait 5 ans, Pierre de Coislin 7, étant né en 1636. Les Du Cambout de Coislin (nom d'une terre située dans l'actuel arrondissement de Saint-Nazaire, canton de Savenay) comptaient, de mâle en mâle et d'aîné en aîné, quatorze générations consécutives de noblesse militaire et de sang versé au service des ducs de Bretagne, puis des rois de France. Ils passèrent sans interruption des faveurs de Louis XII à

² A. Patron, *Recherches historiques de l'Orléanais*, vol. II, p. 235-236, reprint Comedit, 1991, introd. C. Poitou.

³ Louis de Loménie de Brienne, *Mémoires*, in *Les Français par eux-mêmes, le siècle de Louis XIV*, anthologie par A. Niderst, Laffont, Bouquinq, 1997, p. 6 et sp.



celles de Louis XIV, tous rois qui leur confièrent emplois et commandements. C'est Louis XIII qui érigea la terre de Coislin en marquisat en faveur du père du futur évêque, Pierre-César. Quant au frère aîné de Pierre, Armand, filleul de Richelieu, il venait d'être créé duc et pair en 1663 par Louis XIV. La lettre d'érection du duché-pairie, qui incluait les baronnies de Pontchâteau et La Roche-Bernard, portait que le "marquis de Coislin, à l'exemple de ses ancêtres, s'était fort bravement conduit à la guerre".

En effet, son père avait été tué à la tête de son régiment en 1641, au siège d'Aire sur la Lys, et il laissait trois jeunes garçons. Ils furent aussitôt pris en charge par Richelieu et Séguier, puis Mazarin. Pour l'aîné Armand, filleul du cardinal son parent, éducation militaire évidemment, sous Turenne, et pour Pierre, filleul du chancelier, une quantité de bénéfices ecclésiastiques lucratifs dès l'âge de quatre ans. De cette immense titulature, retenons la commande de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, fondée par Louis VI le Gros, donc au XI^e siècle, abbaye royale, chef-d'ordre, dont relevaient 22 monastères, et qui valait à son titulaire le titre ducal. Elle occupait, avec ses jardins, tout l'espace qui s'étend aujourd'hui au nord du Jardin des Plantes jusqu'à la Pitié-Salpêtrière. Dans les moments qu'il ne passait pas à la cour, l'enfant vivait dans la somptueuse demeure de son grand-père le chancelier, qui avait pris chez lui ses petit-fils, furieux qu'il était du remariage de leur mère. Dans un décor créé par Simon Vouet et Charles Lebrun⁴, où se réunissait l'Académie française, les trois garçons suivaient les leçons d'un humaniste distingué.

À 17 ans, le grand-oncle Séguier, évêque de Meaux, résignait à Pierre sa charge de premier aumônier du roi, qui l'attachait du lever au coucher à la personne de son prince ; cette fonction lui conférait aussi la responsabilité d'un service financier important chargé de répartir librement, avec pouvoir ordonnateur, toutes les libéralités de Sa Majesté.⁵ Naturellement, l'abbé de Coislin, comme l'on disait, avait été du voyage d'Espagne pour le mariage du roi, et avait reçu l'honneur insigne, et contraire à l'étiquette, de poser devant le roi le coussin sur lequel celui-ci allait s'agenouiller lors de la signature sous serment du traité des Pyrénées.⁶

Il n'imaginait pas quitter la cour où vivaient ses plus proches parents. Il ne sollicitait rien, ne demandait rien. Mais le roi voulait l'honorer. Or s'il s'était fait remarquer par sa modestie et sa piété, le sacerdoce ne lui servait absolument à rien. Il n'est même pas sûr qu'il ait été tonsuré. Mais il n'avait rien à refuser à Louis XIV. Il se produisit alors un phénomène fort rare : sur cet homme sans vocation, la décision du roi provoqua une sorte de choc de conscience : on voulait faire de lui un prélat courtois ; il ne le serait jamais. Quittant aussitôt la cour, il préféra se faire attendre deux ans et demi à Orléans plutôt que d'être mal préparé à ses fonctions.

Devenu donc simple séminariste à 29 ans, il se retira à Saint-Victor, pour se préparer au sacerdoce pendant plus d'un an, sous la direction des théologiens et historiens renommés qui y résidaient ; Louis XIV, qui ne pouvait se passer de lui, le rappela à la cour avant son ordination, que le roi voulut aussi festive que possible ; mais le nouveau prêtre entama aussitôt après une seconde retraite en vue de son sacre, qui eut lieu également à Saint-Victor.⁷ Ce jour-là, on eut la surprise de l'entendre prononcer un serment alors parfaitement insolite, celui de se consacrer à son diocèse, d'être donc un évêque résident, selon les canons du Concile de Trente. Cette décision inattendue piqua fortement le prince, qui ne s'attendait à rien moins. Aussi essaya-t-il de le retenir à la cour en le maintenant dans sa charge de premier aumônier, mais sans pouvoir ébranler une volonté aussi déterminée. Le roi ne s'y habitua jamais ; et chaque fois qu'il voyait le carrosse de Pierre de Coislin prendre la direction du sud, il soupirait, mi-admiratif mi-contrarié : "Voilà M. d'Orléans bien aisé". Pour rester fidèle et à son serment et à ses fonctions auprès du roi, il fut donc contraint à des allers et retours permanents entre la cour et Orléans. En juxtaposant les séjours, on estime que durant les quarante années de ce long épiscopat, il passa six mois à la cour, et six dans son diocèse. Très fiers de recevoir un tel évêque, si proche du pouvoir, les Orléanais se montrèrent assez patients. C'est le moment de jeter un œil sur ce qu'allait découvrir le nouveau prélat

Orléans offrait alors en soi un caractère très particulier. Fort peu de noblesse militaire, une université en déclin mais d'autant plus accrochée à ses privilèges, un concentré de robins, d'institutions corporatives, de justices particulières, tel qu'on en voit rarement tassés sur une

⁴ Voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, Gallimard – Pléiade, t. II, p. 1195.

⁵ Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1976.

⁶ Anne-Marie-Louise d'Orléans (dite la Grande Mademoiselle), *Mémoires*, Paris, éd. Fontaine, 1985, t.II, p.146-155.

⁷ Oraison funèbre prononcée dans l'église du RR PP Minimes, le 29 mars 1706. Médiathèque d'Orléans.

étendue aussi réduite. Et tout ce monde en proie à de perpétuelles querelles de préséance pour les raisons les plus futiles. Le contraste était plus que saisissant entre ce jeune évêque qui n'avait connu que la cour à son plus haut degré de raffinement, et le petit chaudron provincial et bourgeois qui lui était confié. Autre concentration pour une ville d'environ 10 000 habitants, les institutions ecclésiastiques : une très ancienne abbaye, Micy, extra-muros, mais intra-muros Saint-Euverte, une abbaye vivante occupée par les chanoines de Sainte-Geneviève de Paris, quatre chapitres canoniaux, dont deux fort riches, Sainte-Croix et Saint-Aignan, largement dotés sous Charlemagne. Les deux autres, moins rentés, tenaient encore une place non négligeable : Saint-Pierre-le Puellier et Saint-Pierre-Empont.

Le climat était alors agité. En effet, l'attitude du prédécesseur, M^{gr} d'Elbène, qui était entré dans la querelle janséniste avec quelques autres confrères en 1650, avait ému les esprits. La robe orléanaise, en liens constants avec la magistrature parisienne, tant pour des raisons universitaires que judiciaires, s'était insurgée contre la condamnation en Sorbonne, sous l'influence des jésuites, d'un livre latin sur saint Augustin (le fameux *Augustinus*), réduit en cinq propositions plus ou moins fidèles. Les libelles se multipliaient pour et contre, et la vacance du pouvoir épiscopal à Orléans exacerbait les tensions. Sa longue durée enfin avait amplifié tous les abus relatifs à l'administration du diocèse : fermages excessifs, maltôte, laisser-aller, voire facturations abusives des expéditions et attestations au secrétariat de l'évêché, tous sujets d'irritation qui circulaient en feuilles imprimées, assortis du souhait ardent de voir enfin l'ordre et la concorde régner dans la ville.

En attendant, les Orléanais, très intrigués, considéraient le vaste chantier qu'était devenu le palais épiscopal dès la nomination de leur nouvel évêque. Celui-ci entendait bien habiter cette résidence (contrairement à son prédécesseur) et finançait personnellement les travaux en cours : achèvement des locaux existant, aménagement d'un jardin, agrandissement des bâtiments et des écuries, signes incontestables du rang du futur occupant et des obligations nombreuses qui en découlaient. Dans l'immédiat, il convenait de loger les nobles invités pour le jour de l'entrée⁸. On vit donc des ouvriers de toute spécialité travailler sans désespérer pendant deux ans et demi sur une surface au moins triple de ce qui demeure aujourd'hui.⁹

Face à ces préparatifs grandioses, la municipalité se détermina à renouveler entièrement sa garde-robe de cérémonie, du maire jusqu'au plus modeste serviteur, en faisant acheter à Paris à prix d'or des tissus précieux¹⁰ pour ne pas être en reste le jour de la fameuse entrée, spectacle rare qui attirait les foules, d'autant qu'au siège d'Orléans était attaché un privilège immémorial. Il datait des premiers capétiens, temps où l'évêque était le principal seigneur de la région, voire le suzerain du roi de France pour sa seigneurie de Yèvres-le-Châtel. Il lui était resté de ce temps un privilège particulier qui consistait non en une amnistie, mais en "un transfert de juridiction"¹¹ des magistrats civils à la personne de l'évêque, qui pouvait souverainement décider du sort des prisonniers détenus d'Orléans. Le rituel, inchangé depuis des siècles, se déroulait sur trois jours : station et nuitée à l'abbaye de la Cour-Dieu, en souvenir de l'ancienne sépulture des évêques d'Orléans, station le lendemain à l'abbaye de Saint-Loup, faubourg Bourgogne, enfin arrivée au palais épiscopal le soir du second jour, avec réception et nuitée à l'abbaye Saint-Euverte.

Aucun évêque n'avait osé jusqu'ici tailler dans le protocole. Pierre de Coislin l'osa, prétextant sa santé fragile, mais sans doute parce qu'il répugnait aux amples manifestations officielles, et celle-là était éprouvante à tous égards. Il se dispensa donc de visiter la Cour-Dieu, et même l'abbaye de Saint-Loup. De sorte qu'il n'arriva de Saint-Germain que la veille du grand jour, fixé au 19 octobre 1667, ayant emprunté la route directe après deux jours de voyage. Il pensait pouvoir se reposer quelque peu, mais, malgré les ordres qu'il avait donnés, il lui fallut recevoir des notables impérieux qui avaient réussi à forcer sa porte. Dès cet instant, le nouvel

⁸ *Lettre en forme de relation contenant les particularités de l'entrée de M^{gr} de Coislin, dernier évêque d'Orléans*, ms AD Loiret, Fonds Jarry, 2 J 1748.

⁹ Voir Plan d'Inselin, avec cartouche de la dédicace au cardinal de Coislin. Reproduit in M. Cuénin, *Un familier de Louis XIV, le Cardinal de Coislin, Grand Aumônier de France, Evêque d'Orléans*, p. 184-185.

¹⁰ Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, 1836, t. II, p.219-220.

¹¹ Voir Y. Guérol, *Le droit de grâce des évêques d'Orléans*, thèse de droit, 1969, Orléans, p. 34-36 et 40-41.

évêque se trouvait sous le contrôle sourcilieux du syndic du chapitre de Sainte-Croix, le chanoine Bougy, dont le rigoureux procès-verbal notera la plus minime entorse à l'usage séculaire¹². Monseigneur se rendit bien à Saint-Euverte comme requis, et dès le lendemain matin, il essuya les premiers compliments, avec réponse obligée : l'Université d'abord en la personne de son doyen, la Municipalité ensuite. Ce n'étaient que les deux premiers des six discours, en latin bien entendu, qu'il dut endurer jusqu'à l'entrée dans sa cathédrale, et auxquels il répondit dans la même langue. Au sortir de Saint-Euverte, il obéit à l'usage qui l'obligeait à se rendre à Saint-Aignan pour aller confirmer le privilège d'exemption épiscopale dont jouissait encore ce vénérable chapitre. Commençait alors un parcours humiliant, dont le cadre est resté intact, qui partait de la rue de l'Ételon jusqu'à la porte du cloître Saint-Aignan laquelle fermait alors la rue de l'Oriflamme. Parcours humiliant car le seul évêque, au milieu des habits éclatants de tous, devait revêtir une simple tunique blanche comme un candidat, un pénitent, un catéchumène, comme l'on voudra, tenue qui s'accompagnait de l'obligation de marcher pieds nus. Mais lors même que les rues aient été sablées la veille à cet effet¹³, le jeune évêque opposa à ce dernier point un refus catégorique. Il s'ensuivit un compromis : revêtir des bas de couleur chair pour ne pas décevoir les innombrables spectateurs qui attendaient de le voir ainsi déchaussé.

Monseigneur fut donc reçu comme simple chanoine à Saint-Aignan, à qui l'on montra sa place, puis il fut requis de renouveler le fameux serment d'exemption. Ce devait être la dernière fois, car lesdits chanoines étaient assignés en Parlement pour avoir maintenu cette survivance désormais interdite. De fait, ils perdirent leur procès sept ans plus tard. Pour finir, on sortait l'évêque de l'Enclos¹⁴, monté sur un char où on l'habillait tout de rouge des pieds à la tête, pour gagner la porte de Bourgogne. Là il était hissé sur un autre char, encore plus historique, drapé de velours rouge et couverts d'ornements d'or, sorte de *sedia gestatoria* dont les bâtons étaient portés par les représentants des quatre plus anciens barons du diocèse. Le grand graveur Chauveau était présent et, pour illustrer un superbe poème latin composé à ce sujet, avait gravé vignettes, lettrine, frises et fleurons raffinés, tous signés.¹⁵

Le privilège

On arrivait enfin au moment crucial où allait être révélé le nombre de ceux que l'évêque avait jugé dignes de passer de l'état de prisonnier des geôles royales à celui de pénitent admis au sacrement du même nom. Leur confession avait été rédigée sur un billet préparé, avant l'absolution générale, avec exhortation, qui supprimait ipso facto les peines afflictives ordinaires qu'aurait infligée la justice civile. On devine qu'avec le temps, les abus s'étaient multipliés

Pour mieux comprendre les dérives de la procédure qui d'ailleurs sera abolie en 1758, il faut savoir que, le cours de la justice étant suspendu, il suffisait de se trouver dans les prisons d'Orléans pour pouvoir prétendre à la "rémission". On voyait donc arriver de tout le royaume des individus de toute condition, noblesse inclusivement, en général déguisés pour n'être reconnus de personne, faux prêtres, faux religieux, fausses femmes, faux voituriers, qui arrivaient en masse, souvent cachés dans des tonneaux, des chariots, des bottes de paille, en ayant trompé les gardes de la prévôté pourtant postés aux portes¹⁶. Les Orléanais furieux se voyaient envahis par ces clandestins tous délinquants, et redoutaient la funeste clémence de l'évêque. La colère des habitants était ancienne ; elle avait éclaté en 1522, lors de l'entrée de Jean II d'Orléans-Longueville, les prévôts ayant refusé de livrer aux officiers épiscopaux certains détenus jugés menteurs lors des interrogatoires, ou trop dangereux. Depuis ce jour, les évêques avaient imposé aux magistrats le serment solennel, prononcé en ce lieu et à cet instant, de n'avoir soustrait personne à la justice épiscopale.¹⁷

¹² *Procès-verbal de l'entrée de M^{gr} de Coislin à Orléans, Médiathèque d'Orléans*, ms 435, ff.238 et sq.

¹³ Lottin, *ibid.*

¹⁴ Voir reproduction in M. Cuénin, *op.cit.* p.57.

¹⁵ Reproduction *ibid.* p.61, 66, 74.

¹⁶ *Lettre en forme de relation...* précitée.

¹⁷ Texte du Serment reproduit in M. Cuénin, *op.cit.* p.62.

La bonté de Pierre de Coislin étant notoire, 3000 requérants avaient réussi à gagner le Châtelet et ses prisons. On craignait donc le pire. Des vers avaient été composés pour inciter le prélat à la méfiance :

Mais, mon juste Pasteur, que faites-vous
De traiter en brebis ce grand troupeau de loups,
Qui n'auront pas plutôt écarté votre ville
Qu'on leur verra former une guerre civile
Attendre le passant sur les grands chemins [...]
Se servir de la nuit et des lieux écartés
Pour pratiquer le vol et mille cruautés.
Mais comme mon prélat est toujours pitoyable
Toujours judicieux et toujours charitable,
Il croit qu'il obtiendra, sans user de rigueur,
De ces faux repentants un changement de cœur.¹⁸

En quoi l'on se trompait. Le petit-fils du chancelier Séguier n'allait pas brader ses droits. Son Bureau était composé de juristes éminents qui l'avaient accompagné dans son voyage : parmi eux Gaspard Fieubet, chancelier de la Reine, et le plus célèbre des docteurs de la Sorbonne, Guillaume de Launay. Les dossiers avaient été triés. Ceux des crimes dits rémissibles (vol sans entraîner la mort, coups, insultes et diffamation) avaient été bouclés. Leurs auteurs n'en restaient pas moins dangereux dans l'opinion publique, même si le Bureau de l'évêque n'accordait la rémission que si les parties civiles avaient été remboursées de leurs frais et dédommagées, comme il était prescrit. Mais il en allait tout autrement des crimes dits irrémissibles tels que le blasphème et surtout l'homicide, car la justice de Monseigneur, à la différence de la justice civile, distinguait l'homicide involontaire de l'assassinat : un accident de chasse, par exemple, valait la corde au coupable, qui se cachait souvent depuis des années, en attendant patiemment la mort de l'évêque en titre pour ressortir le jour de l'entrée du successeur¹⁹. Plus délicats, et ceux-là, M^{gr} de Coislin, bon connaisseur de la mentalité nobiliaire, se les était réservés, les duels camouflés en prétendues "rencontres" avec argument de légitime défense. Bref, il ne fut retenu en tout que 825 accusés dignes de pardon, soit un quart environ des requérants, lesquels, à l'appel de leur nom sortirent d'une cour de la rue de Bourgogne, vêtus de blanc et criant MISERICORDE, puis passèrent devant le char de triomphe pour se rendre à la cathédrale, tous les ecclésiastiques suivant la procession. Une foule innombrable de curieux venus de Paris, des villes fluviales, du Limousin du Berry et d'ailleurs, emplissait la ville, au point que la Loire était couverte d'embarcations.

L'intronisation dans la cathédrale offrait un spectacle unique : la famille du nouveau prélat occupait une estrade dans l'une des chapelles absidiales les plus en vue ; il s'y trouvait au minimum deux ducs, Coislin et Sully avec les duchesses leurs épouses, le Grand Ecuyer de France, Henri de Lorraine comte d'Harcourt et son épouse Marguerite du Cambout, tante de Monseigneur, la marquise de Laval, sa mère, sa demi-sœur la maréchale de Rochefort, célèbre beauté et maîtresse de Louvois, leurs dames d'honneur, et tout ce monde en habit d'apparat. Paris, disent plusieurs relations différentes, était dans Orléans. Le repas fut des plus magnifiques, et les rémissionnaires, dûment chapitrés par le théologal, bénéficièrent des reliefs. M^{gr} de Coislin eut l'élégance, ce qui ne s'était jamais vu, de payer leurs frais de retour à ceux qui venaient de loin.

Un programme de gouvernement

Si les Orléanais s'étaient renseignés sur leur futur prélat, ce dernier avait fait de même à leur égard. Il était déjà prêt à s'engager immédiatement sur deux fronts : la pauvreté, et la lutte contre l'ignorance, qui incluait la formation du clergé de campagne et la fondation d'écoles. S'il

¹⁸ *L'origine de la ville d'Orléans[...] avec le triomphe de M^{gr} de Coislin, son évêque...* Médiathèque d'Orléans, H 5789.

¹⁹ C'est le cas de Louis Caillard, de Saint-Laurent-des-Eaux, gracié en 1738 par M^{gr} de Paris. Billet de rémission et confession ADLoiret 2 J 1732.

existait une bourgeoisie aisée, que la paix retrouvée enrichissait de jour en jour en relançant le commerce routier, fluvial et le négoce, cet aspect positif n'occultait pas moins une réalité saisissante : depuis la famine de 1662, le nombre des sans-abri et même celui des pauvres en général avait augmenté. Artisans misérables, travailleurs exploités, et taux de mendicité particulièrement élevé : vagabonds violents, brigands de profession et souvent porteurs de maladies. Si la mendicité fut une plaie permanente de l'Ancien Régime, elle sévissait à Orléans plus qu'ailleurs, la ville, comme chacun sait, étant un carrefour routier des quatre points cardinaux. C'est ainsi qu'y traînait une foule d'inconnus, entretenant une insécurité permanente dans les rues comme dans les églises.²⁰

Monseigneur de Coislin, comme premier aumônier du roi, avait connu le même problème à Paris, et sa parente, la duchesse d'Aiguillon, avait contribué à fonder l'Hôpital général, en 1656, merveille d'architecture due à Léonard Bruant, que nous admirons toujours. Il entendait bien faire de même à Orléans avec un architecte de même qualité, et pressentit aussitôt Mansart.

Pour la pauvreté, il pouvait au moins prendre une mesure immédiate et d'efficacité certaine en faveur des travailleurs. Un mandement fut expédié en ce sens les jours qui suivirent son arrivée, et qui constituait une petite révolution sociale : il supprimait la moitié des fêtes chômées, avec une introduction explicative : "la multiplicité des fêtes chômées est un sujet de souffrance aux familles de ceux qui ne subsistent que par leur travail."²¹ Ajoutons que ces jours-là, les cabarets se remplissaient plus que les églises ; le mandement faisait d'une pierre deux coups.

Puis l'évêque s'attaqua à la mendicité, en s'occupant de ce fameux "renfermement des pauvres", qu'on a si mal compris de nos jours. Qu'auraient bien pu faire de leur liberté les malheureux sans abri qui dès lors qu'on leur offrait un logis somptueux, du pain, des vêtements, des religieuses pour les soigner, et du travail s'ils étaient valides ? Bien au contraire, les places manquèrent dès l'ouverture.

L'Hôpital général

La tâche était énorme. Avant tout, trouver intra muros un terrain vierge et suffisamment vaste. Or le seul qui existât alors c'était l'Arsenal, qui appartenait au duc apanagiste, Philippe d'Orléans. Pierre de Coislin se le fit donner, non sans l'aliénation signée du Grand Maître de l'Artillerie, car c'était un terrain militaire. On imagine le temps qu'il aurait fallu aujourd'hui pour mener à bien ces deux opérations. En même temps, se constituait un conseil d'administration, sur le modèle de celui de l'Hôtel-Dieu, mais c'était l'évêque qui en était le président à vie assisté du lieutenant général. À peine demandés, les plans de Mansart²² étaient prêts. Mais restait le financement de la construction et du fonctionnement. Pour la construction, la reine Marie-Thérèse fit verser les premiers fonds, se déclara première bienfaitrice, et c'est en son nom que les premiers administrateurs prêtèrent serment, le 20 avril 1668, soit six mois seulement après l'arrivée de l'évêque. Mais la suite fut moins rapide. Malgré tout ce que M^{gr} de Coislin donna de ses deniers personnels, pour 800 lits prévus, on n'en était, quatre ans plus tard, qu'à 300. Encore l'évêque, en administrateur rapide et compétent, avait-il annexé à l'Hôpital général tous les hospices et maladreries du diocèse²³. Mais on était loin de compte. Pour l'aile achevée avec 300 lits en 1671, les dépenses n'étaient pas couvertes. L'évêque après deux ans de réflexion, s'adressa directement au roi pour contraindre la municipalité à un geste de soutien. Celle-ci venait d'obtenir l'autorisation, pour solder de vieilles dettes, de percevoir des droits d'octrois spéciaux

²⁰ Voir M. Cuénin, *op.cit.* p. 164. *Oraison funèbre de Mgr de Coislin* par Jacques Alleaume. Reproduction de la première page p. 233.

²¹ Reproduction de l'*Ordonnance* in M. Cuénin, *op. cit.* p. 101 et texte p. 100.

²² Reproduction de l'Hôpital d'Orléans, toujours en usage, dessin de Ch. Pensée *ibid.* p. 167.

²³ Catherine Gorget, "Hôtel-Dieu et Hôpitaux", in Catalogue de l'Exposition *A l'ombre des Rois, Le Grand siècle à Orléans*, Musée de Beaux-Arts d'Orléans, novembre 2000, p.75-76.

sur les vins, farines et bois entrant dans la ville. Des lettres patentes, à la requête de l'évêque, obligèrent les magistrats à en céder la moitié à l'Hôpital pendant seize ans.²⁴

L'utilité de l'Hôpital général n'était pas à démontrer, mais c'est lors de la famine de 1693 que son rôle deviendra capital sous l'impulsion de son directeur. Le roi ne pouvant aider son peuple car les guerres avaient ruiné le Trésor, c'est le Parlement de Paris qui avait pris la situation en main. Celui-ci arrêta que les aides devaient provenir des évêques et des curés locaux. Une cellule de crise se réunit à l'évêché, où M^{gr} de Coislin distribua les tâches. Lui-même voyant que Paris raflait les blés de Beauce, se tourna directement vers le Contrôleur général Pontchartrain, qu'il connaissait particulièrement, et obtint de lui l'autorisation de détourner une partie des blés du Bourbonnais pour les décharger à Orléans.²⁵ Encore fallait-il de l'argent pour les acheter. Dès lors, après avoir mis en caisse une somme personnelle considérable, il quadrilla la ville et fit pratiquer le porte à porte pour faire s'ouvrir les bourses. La chose ne fut pas toujours aisée, comme le rappellent les oraisons funèbres. "Il contraignit l'avarice même d'entrer et de prendre part à cette œuvre" s'écrit Jacques Alleaume ; le prédicateur Minime rappelle les faits : "Vous vous en souvenez, Messieurs, il fit faire partout des quêtes dans vos maisons pour augmenter ses aumônes pour les vôtres." Dans l'ensemble il arriva à ses fins et pouvait écrire à Pontchartrain le 5 avril 1694 : "La plupart du monde s'y est porté avec beaucoup de charité et dans Orléans on donne actuellement du pain depuis plusieurs semaines à plus de 2500 familles qui font près de 10000 à 11000 personnes. Cela s'exécute assez bien dans les autres villes de mon diocèse et dans les campagnes."

En 1703, le déficit de l'Hôpital était tel, avec 880 lits, et une nourriture correcte évaluée à 2 sous 9 deniers par tête et par jour, que le roi autorisa une loterie, qui la première fois, rapporta à Orléans 30.000 livres d'or. Mais la seconde, en 1706, échoua complètement. À la mort du cardinal, malgré l'annexion en 1690 des deux hôtels-Dieu de Cléry, les finances restaient déficitaires.

Autre souci, la lutte contre l'ignorance, et pour un pasteur, la pire était celle de son clergé. Il s'inquiéta d'abord du petit nombre de prêtres : G. Rideau compte 0,3 % de prêtres pour 100 habitants : chiffre bien maigre pour l'époque. Voilà cent ans pourtant que le Concile de Trente avait fait obligation aux évêques de fonder un séminaire diocésain. Et ce petit nombre de clercs était aussi mal réparti que possible. C'est la ville qui fournissait 85% des prêtres, dont 62% exerçaient en ville²⁶. On pouvait même en trouver plusieurs par paroisse, dont certains "surnuméraires", mais à la campagne, on était souvent réduit à en importer de Normandie ou du Mans, pas forcément les meilleurs de leur pays. La superstition gagnait sur la foi. Mais l'évêque était bien le seul, en ville, à ressentir le besoin d'un séminaire.

Ou bien certains curés particulièrement instruits, souvent bacheliers ou docteurs en Sorbonne, comme Jacques Alleaume, curé de Saint-Paul, d'une vieille noblesse orléanaise, ou le curé de Saint-Victor, le célèbre historien Symphorien Guyon recrutaient et formaient les enfants les plus doués de leurs paroisses. Ou bien, quelques vocations plus ou moins intéressées par la promotion sociale que conférait le sacerdoce, apparaissaient dans le milieu de petits propriétaires, en Val de Loire surtout. Ces jeunes gens allaient alors faire de rapides études à Paris tout proche, dans des séminaires fondés par les ordres religieux. Le niveau intellectuel et spirituel des paroisses citadines était donc fort convenable. Mais aucun de leurs desservants n'aurait voulu exercer en campagne. Quant aux négociants, ils réservaient pour leurs cadets les riches canonicats de Saint-Aignan ou de Sainte-Croix. M^{gr} de Coislin qui avait commencé dès son arrivée à visiter ses paroisses rurales, comprit aussitôt qu'il lui fallait un séminaire. Les débuts de ses efforts coïncidaient avec la construction de l'Hôpital général.

²⁴ J. Boissière et Cl. Michaud, *l'Intendance d'Orléans à la fin du XVII^e siècle*, CTHS, 1989, p. 71 et 166-167.

²⁵ Ch. de Beaucorps, *L'administration des intendants d'Orléans de 1666 à 1713*, Orléans, 1911. L'ouvrage cite la correspondance de M^{gr} de Coislin avec le président du Parlement et Pontchartrain, conservée aux Archives nationales. Voir les textes in M. Cuénin, *op.cit.* p. 168-169.

²⁶ Voir Gaël Rideau, *De la religion de tous à la religion de chacun [...] 1667-1791* Thèse de doctorat non imprimée, t. I.. Un exemplaire consultable aux AD Loiret BHM art. 3251.

Le séminaire d'Orléans

D'abord trouver un terrain. Rien de libre en ville assurément, mais face à l'évêché, il avertit une petite collégiale à demi-mourante, Saint-Avit, et demanda au roi des lettres patentes, immédiatement accordées, pour s'en porter acquéreur. Les revenus ne dépassaient pas 12000 livres annuelles, ce qui était fort peu. Les derniers chanoines de Saint-Avit se virent largement dédommagés par de généreuses pensions. M^{gr} de Coislin, habitué aux beaux bâtiments, avait vu grand. Mansart, encore lui, dressa des plans ambitieux, sans trop prendre garde à l'espace imparti, ni à l'expropriation nécessaire des masures contiguës, mais, malgré le prix offert par l'évêque qui se défit à cet effet d'une belle abbaye, les propriétaires orléanais refusèrent net et assignèrent le maître d'œuvre. Ne s'était-on pas fort bien passé de séminaire jusque-là ? Des campagnards, on n'avait cure. L'évêque perdit son procès sur place, mais gagna en appel au Parlement. D'où un grand retard dans les travaux. Une réticence générale fit que malgré les fonds investis par lui, M^{gr} de Coislin ne vit pas cette construction terminée de son vivant. Le successeur eut plus de chance. C'est l'actuel Collège Jeanne d'Arc, où l'on reconnaît bien la griffe de Mansart, dans les bâtiments dégagés par les récents travaux de restauration.

Mais si les locaux étaient modestes, l'enseignement, étalé sur trois ans, et qui débuta dès 1668, était fort loin de l'être. M^{gr} de Coislin aurait pu faire appel à des congrégations spécialisées, notamment Saint-Sulpice, et les murs de son séminaire se seraient plus vite élevés. Mais jaloux de son indépendance en ce temps de querelles théologiques, il ne voulut comme professeurs que des Orléanais, et son savant chapitre de Sainte-Croix lui permit ce luxe. Déjà réputé, il accueillit sans tarder de nouveaux membres docteurs en Sorbonne, qui dispensaient un enseignement théologique éclairé, sans étroitesse doctrinale, et dont l'évêque pouvait personnellement contrôler la qualité et l'objectivité. Les élèves furent à la hauteur des maîtres. Les travaux de Gaël Rideau permettent de conclure que les prêtres d'Orléans seront, sous M^{gr} de Coislin, les plus diplômés du royaume, loin devant Paris, Rouen et Lyon²⁷.

Mais pour les ruraux, si mal lotis, ce séminaire distingué ne pouvait convenir. Fin psychologue, l'évêque avait observé lors de ses visites que seuls des campagnards sauraient parler à leurs semblables ; aussi trouva-t-il à Meung une pauvre maison, avec un petit jardin, où les candidats affluèrent aussitôt. De là sortirent quelques jeunes laïcs, dont l'un de Baule, François Compagnon, qui organisa des réunions catéchétiques sans empiéter sur les offices où le curé prenait la parole. Et le dimanche, aux aurores, les habitants partaient à pied à Meung suivre un enseignement dont ils avaient soif. Le curé s'en montrait offensé, même s'il voyait revenir ses ouailles pour la messe paroissiale. Cette petite fondation personnelle de l'évêque était dirigée par deux maîtres doctes et dévoués, qu'il avait recrutés en Anjou. Monseigneur lui-même venait la visiter quand il en avait le temps. Les pensionnaires, malgré la rigueur du règlement, n'avaient qu'une peur : celle d'être renvoyés chez eux.

Les écoles

Mais si utile que fût cette humble maison, l'alphabétisation de terrain était la tâche la plus intelligente et la plus nécessaire. Nous arrivons ici à un autre record. Si le clergé orléanais était le plus diplômé du royaume, les enfants du diocèse seront les mieux instruits. À la mort de M^{gr} de Coislin, on comptait 360 écoles paroissiales, chiffre jamais atteint nulle part dans le royaume. Les créations commencèrent en ville, où des prêtres enseignaient le dimanche, aidés par des membres de familles aisées : les demoiselles Sarrebource enseignaient à Saint-Paul, Françoise de Montisambert dans différentes paroisses d'Orléans. Un cas remarquable est celui de M. Jogues de Bouland, d'une famille de robe, qui après des frasques de jeunesse qui désespéraient sa famille, fonda une école de garçons à Saint-Marc dont la réputation s'étendit jusqu'à Lyon²⁸. En pays rural, près des cures où exerçaient les chanoines de Sainte-Geneviève, élevés au sacerdoce après 7 ans d'études, le curé forma des catéchistes, donna ses instructions le dimanche à toutes les générations : comme en témoignent les mémoires de Christophe Sauvageon, le curé de Sennely. Ces écoles, pour les deux sexes, étaient gratuites ; elles vivaient de dons, venant de l'évêque

²⁷ G. Rideau, *op.cit.* t. I, p. 128.

²⁸ *Eloge d'un vigneron chrétien*, Médiathèque d'Orléans, ms 2053.

d'abord, parfois de bienfaiteurs modestes, tel un tonnelier de Bou en 1700, parfois des institutrices elles-mêmes. Une vigneronne de Saint-Marc, Marie Rouet, qui vendait ses fromages en ville, était catéchiste dans sa paroisse, et une sorte d'assistante sociale. C'était la seule femme qui entrât à l'évêché ; elle y était longuement reçue, et repartait avec une bourse pleine²⁹. Mais cet état précaire paraissant insupportable à l'évêque, il obtint du roi, en 1698, à titre personnel, une imposition sur les paroisses, avec des instructions spéciales données à l'intendant, alors Jubert de Bouville, pour appliquer la loi de concert avec l'évêque. On s'explique le résultat.

Première prise de contact avec les ruraux, les visites paroissiales avaient, comme je l'ai dit, commencé dès les jours qui suivirent l'entrée de l'évêque. Il ne nous en reste malheureusement que des lambeaux, fort savoureux d'ailleurs. Le jeune prélat se signala d'abord par son extrême politesse : du jamais vu dans ce milieu.³⁰ Le curé de Sennely qui n'écrira qu'à partir de 1700, exalte ce prince de l'Église, qui tient absolument à loger dans son étroit presbytère (et non chez les châtelains du coin où il est invité), fait acheter sa nourriture, celle de ses officiers et de son hôte, à la différence des archidiaques, notamment celui de Sully, qui faisaient payer leurs visites pastorales à cet ecclésiastique aux revenus modestes³¹. Loin d'être hâtives, ces visites étaient approfondies. La parole était d'abord donnée aux paroissiens pour leurs doléances, puis au curé pour sa défense. Ceux qui exploitaient leurs paroissiens, se montraient irréguliers aux offices, voire absents durant de longs jours, étaient sanctionnés. Les récidivistes étaient invités à séjourner dans les prisons épiscopales où ils étaient soumis à pénitences. Pour ivresse régulière, insultes, délits publics répétés, ils étaient remis à la justice séculière, avec laquelle l'évêque entretenait les relations les plus cordiales. Venait ensuite l'examen des comptes de la paroisse, puis la visite de l'église, pièce par pièce, du baptistère, des confessionnaux, des autels. Les chanoines de Romorantin furent blâmés pour avoir laissé de la poussière sur le tabernacle. Par ailleurs, Monseigneur supportait mal le mauvais goût des vieilles statues : il s'en prit aux Saint-Sébastien sanguinolents, qu'il fit enterrer dans le cimetière. Même sort pour les Saint-Antoine, car le cochon était plus honoré que le saint, vu que le précieux animal donnait lieu à des fêtes charcutières sans limites. Les paroissiens de Sennely déclarèrent que leur évêque était protestant. Se souvenaient-ils alors de ce qui s'était passé en 1685 ?

Quand il s'agissait d'un ordre direct du roi, adressé à l'intendant, Monseigneur ne pouvait s'y dérober. Ainsi le 31 janvier 1683 fut-il contraint de faire accompagner M. Bazin de Bezons d'une délégation formée des plus hauts dignitaires de son chapitre, avec rapport écrit obligé, pour tenter de convaincre le ministre Claude Pajon de Bionne de se soumettre à la religion officielle. Mais cette personnalité vigoureuse sut montrer avec éloquence la force de ses convictions.

Deux ans plus tard, c'était la Révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades qui suivirent. Mesure générale, d'ordre militaire, en fait incontournable. Mais l'évêque d'Orléans jugea qu'il était chez lui, sur son terrain, et sachant les "fusiliers" aux portes de la ville, il prépara les esprits dans le sens qu'il avait choisi. L'avant-veille du jour redouté (le dimanche 11 novembre), par un mandement sans exemple, qui fut lu au prône de toutes les paroisses, affiché aux carrefours et tous lieux publics, il invita ses diocésains à un examen de conscience. Revenant sur les causes de la Réforme, il ne craignit pas de désigner les responsables :

Les mœurs des catholiques étaient si relâchées et répondaient si peu à la foi dont ils faisaient profession qu'il y avait sujet de croire que les raisons dont on se servait pour prouver la foi de l'Église ne persuadaient même pas les catholiques. Leur vie toute mondaine, l'abus qu'ils faisaient des sacrements, ne donnaient-ils pas lieu de conclure que les enfants de l'Église pensent tout autre chose que ce que l'Église enseigne. C'est donc à nous-mêmes que nous devons attribuer la longue séparation qui déchire l'Église encore à

²⁹ P. Guillaume, *Histoire du diocèse d'Orléans*, t. II ? p. 136-137.

³⁰ MM. Dubois de la Médiathèque d'Orléans 451 bis, 538, 598 ; Lottin II, 199, P. Guillaume, *op.cit.*, II, p.69-78, et M. Cuénin, *op. cit.* p.102-112.

³¹ Oraison funèbre de Guillaume de Flacourt, et *Mémoires* de Christophe Sauvageon, curé de Sennely, *Mémoires de la SAHO* t. 32. p. LXXXXVIII.

présent : il est nécessaire que nous fassions voir, par la sainteté de nos mœurs, que notre vie s'accorde pleinement avec la foi que nous professons.³²

Lorsque les dragons se présentèrent aux portes d'Orléans pour se précipiter sur les habitations désignées, ils se trouvèrent face l'évêque qui les invita fermement à se diriger sur son palais épiscopal, officiers, soldats et chevaux. Il logea et nourrit largement tout le monde pendant un mois, et interdit à ces militaires, malgré les ordres, "qu'on dise un mot aux protestants, qu'on fit du mal à quiconque de cette religion". "Il voulut être obéi, et il le fut" conclut Saint-Simon après avoir narré cet épisode célèbre, attesté par d'autres sources. Le mois écoulé, les soldats quittèrent le diocèse. "Il fallait bien du courage, ajoute le mémorialiste, pour blâmer, ne fût-ce qu'en silence, ce qui se faisait ailleurs, et que le roi affectionnait si fort."³³

Les abjurations de façade, faites sous l'empire de la peur, se multiplièrent, et le roi ne fut pas dupe ; il donna l'ordre d'envoyer des religieux convertisseurs, Sulpiciens et Lazaristes, en quantité d'endroits du royaume. Monsieur d'Orléans était alors à Versailles. Aussitôt que l'information lui fut communiquée, il prévint la mesure royale, et fit partir d'Orléans ses chanoines les plus éclairés et les plus ouverts, en avertissant les curés concernés de ne recevoir personne d'autre qu'eux. Ces derniers étaient chargés d'organiser des réunions, où sans controverse rhétorique, les uns les autres s'expliqueraient. Les convertisseurs royaux n'osèrent s'aventurer dans le diocèse d'Orléans. Il y eut en effet des conversions, mais elles furent sincères et progressives, et lui-même, dès son retour sillonna son diocèse pour participer au dialogue. L'évêque ne put éviter que le nouvel intendant, Jean de Creil, connu par ailleurs pour son zèle furieux, ne procède à l'inventaire des biens du consistoire et à la saisie de ceux de tous les ministres ayant refusé de se convertir. Au moins était-il satisfait de n'avoir fait pression sur aucune conscience, ce dont on lui sut un gré infini.

L'attachement des Orléanais à leur prélat s'expliquerait déjà amplement, si l'on négligeait de mentionner l'immensité de sa générosité individuelle. Déjà connue de son vivant par quelques-uns, elle ne se révélera cependant qu'à sa mort, tant il exigeait le silence sur ce point, ses domestiques étant tenus au secret le plus absolu. À la cour, l'on savait sa compassion particulière pour les "pauvres honteux", c'est-à-dire la noblesse ruinée, qui cachait sa misère, et était exclue de son milieu. On ne connaît que par le bénéficiaire l'histoire de la "forte pièce d'argent" qui lui fut dérobée par un gentilhomme pauvre, son commensal, qui s'enfuit après son larcin. Il fut pris, et, ramené à l'évêché, le cardinal ne fit que lui demander avec tristesse pourquoi il lui avait caché son état, car il y aurait porté remède. Puis, il le fit rasseoir à sa table, et lorsque ce dernier quitta les lieux, il lui mit en mains une bourse pleine d'or, avec interdiction de dire un mot à quiconque.

En revanche les charités publiques sont mieux connues. Indépendamment des multiples démarches qu'il fit auprès des ministres et parlementaires pour faire avancer des affaires privées, la ville d'Orléans lui dut des services sans prix. Sur la nouvelle que des loups s'étaient attaqués à des adultes et à des enfants à demi-dévorés, il se précipita à la cour pour demander au Grand Dauphin de lui prêter l'équipage spécialisé dont il usait pour ses loisirs. Il obtint aussitôt satisfaction, revint avec cette escorte, qui fit reculer le danger loin dans la forêt d'Orléans³⁴. À la fin du siècle, lorsque les guerres eurent épuisé le trésor royal, et qu'on fit payer l'entretien des troupes aux villes, les Orléanais, par l'intermédiaire de leur évêque, purent faire valoir l'exemption de logement de gens de guerre "pour services rendus", dont ils jouissaient depuis Charles VII, avec confirmation par Henri IV. Puis arrivèrent, par vagues successives, les contributions exceptionnelles demandées à la ville, considérée, non sans raison, comme fort riche. La dernière et plus élevée de celles-ci atteignit le chiffre prodigieux de 605 250 livres. Ici encore, Monsieur d'Orléans alla trouver le Contrôleur général, obtint un échelonnement, et versa lui-même sur-le-champ les premiers acomptes exigés.³⁵ Ses aumônes aussi constantes que

³² AD Loiret Affiches.

³³ Saint-Simon, éd. citée, t. II, p. 679-680.

³⁴ P. Guillaume, *op. cit.* II, p. 39.

³⁵ Lottin, *op. cit.*, p. 245 et *Oraison funèbre du cardinal de Coislin* par Jacques Alleaume. Éditions : M. Cuénin, *op. cit.* p. 163.

copieuses n'affectèrent en rien ses comptes. Il mourra sans laisser un sol de dettes, encore une rareté pour l'époque.

On a suffisamment écrit et parlé de l'impulsion extraordinaire qu'il donna aux travaux de la cathédrale, car Louis XIV tenait à y marquer la gloire de son règne. Il obtint donc tous les artistes qu'il voulut, et parmi les plus grands. Mais il y ajouta une touche personnelle. Nous admirons dans la cathédrale la plus belle copie existante de *La Descente de Croix* de Daniel de Volterra : le cardinal l'avait ramenée de Rome lorsqu'il s'était rendu, en 1700, au conclave qui vit élire Clément XI. L'original, en très mauvais état, orne toujours l'église de la Trinité des Monts, dont le cardinal était titulaire. Son retour de Rome aurait donné lieu, s'il l'avait voulu, à une nouvelle surenchère d'obséquiosités. La fierté des Orléanais, tous corps confondus, de "posséder" un tel prélat, était sans bornes, et ils multipliaient les occasions de la manifester, mettant l'évêque devant le fait accompli. Il dut ainsi décliner un service préparé pour sa grand-mère la chancelière Séguier, un autre pour son frère cadet, le chevalier de Coislin³⁶. Lors de son cardinalat, il s'arrangea pour échapper aux festivités préparées.

Parlons donc de ce cardinalat. Jamais Orléans n'avait été, ni ne fut un siège cardinalice, et l'honneur était d'autant plus grand qu'il s'agissait d'un chapeau de couronne. À l'origine le chapeau en question était destiné, presque automatiquement, à l'archevêque de Paris, Harlay de Champavallon, mais ses mœurs douteuses (il était l'amant déclaré de la duchesse de Lesdiguières) faisaient traîner le roi pour en faire la demande au pape. Or, ledit archevêque mourut subitement dans la nuit du samedi 6 août 1696. Aussitôt prévenu, le roi qui avait son idée, dissimula pour éviter toute requête intempestive, puis à l'aube du lundi, dans son cabinet, écrivit au pape l'admirable lettre, inédite, que j'ai citée dans mon ouvrage³⁷.

Une fois la barrette et la calotte arrivés de Rome par les soins du cardinal de Janson lui-même, c'est Louis XIV qui consacra en quelque sorte son ami d'enfance. Dès lors, on observa de près, à Versailles, le nouveau prince de l'Eglise. D'ordinaire, les cardinaux, résidant tous à la cour, vivaient sur un grand pied et se faisaient tailler des vêtements précieux et voyants. Le roi attendait avec amusement de voir comment son premier aumônier allait marquer sa nouvelle dignité. La déception fut générale. Car voici comment Saint-Simon, qui ne fit sa connaissance que peu de temps après, nous le dépeint :

Un homme de moyenne taille, gros, court, entassé, le visage rouge et démêlé,
(ouvert) un nez fort aquilin, de beaux yeux avec un air de candeur, de bénignité,
de vertu qui captivait en le voyant et qui touchait bien davantage en le connaissant.

Trois ans plus tard, il note :

Est d'une taille ordinaire ; son visage et son air reviennent beaucoup ; il ne manque pas d'esprit et de savoir, est bon prélat, qui est bien aimé dans son diocèse où le peuple est remuant[...]. Il ressemblait à un curé de village, dont l'habit ne promettait pas mieux, même quand il fut cardinal (...): il ne changea rien à la simplicité de sa maison et de sa table, il ne porta jamais que des soutanelles de drap ou d'étoffe légère sans soie, et n'eut de rouge sur lui que sa calotte et le ruban de son chapeau.

La nomination de Grand Aumônier prit également Pierre de Coislin au dépourvu. Durant le séjour de dix-huit mois qu'il dut faire à Rome en 1700-1701, il arriva un courrier de Paris lui annonçant sa nouvelle dignité. Il en fut consterné, à cause des privilèges et responsabilités qui allaient encore peser sur lui : prêtre de la famille royale, qui pouvait l'appeler à tout instant, il supportait, en cette qualité, de multiples charges, dont celle de tous les hôpitaux de Paris³⁸. Mais Louis XIV avait encore trouvé ce moyen pour le garder plus près de sa personne, et il comptait profiter de ses dons d'administrateur. La nouvelle de ce grand honneur parvint à

³⁶ *Journal* du président Detroyes, Médiathèque d'Orléans, ms 601.

³⁷ M. Cuenin, p. 193-194. Médiathèque d'Orléans, ms 650, p. 53.

³⁸ Marcel Marion, *op.cit.* article "Aumôniers".

Orléans, et le cardinal, peu amateur de fêtes et discours, sut cependant répondre courtoisement de Rome aux lettres de félicitations qu'il reçut de son clergé et des magistrats.³⁹

C'est en assurant ses fonctions de Grand Aumônier, aussitôt après le baptême du second duc de Bretagne, arrière-petit-fils du roi, que le cardinal, déjà malade, mourut, dans son appartement de fonction, dans la nuit du 3 décembre 1706. La cour en fut bouleversée, la Princesse palatine particulièrement, à cause de sa rare bonté. Ses officiers, qui entouraient son lit de mort, rapportèrent à Orléans le chagrin du roi. Celui-ci lui accorda une dernière faveur, et absolument unique : faire accompagner son corps par le curé de Versailles dans sa cathédrale d'Orléans, avec un déploiement funèbre impressionnant : le convoi était escorté de deux rangs d'un régiment royal, et ordre avait été donné de rendre les honneurs à chaque localité traversée. Le cortège et les carrosses drapés de noir aux armes du défunt partirent de Versailles le 13 février 1706 et se présentèrent à la Porte Bannier le lendemain soir vers 17 heures, à la nuit tombante. Ils étaient attendus par les membres du chapitre Sainte-Croix, qui avaient pourtant cherché dans leurs archives un précédent pour éviter de s'y rendre. N'en trouvant pas, ils eurent honte de demeurer dans la cathédrale, en voyant que les Orléanais avaient envoyé leurs gens munis de flambeaux, pour faire la haie, du faubourg jusqu'au centre. Malgré la solennité de la remise du précieux dépôt, il s'éleva encore une ridicule querelle de préséance entre le présidial et la municipalité, chacun voulant bien bénir le corps, mais avec son propre goupillon. La cathédrale n'en possédant qu'un, Messieurs de la Ville refusèrent de céder, et se retirèrent dignement⁴⁰.

Après l'inhumation immédiate dans la crypte et dans l'intimité du chapitre, on organisa quatre services, avec catafalques, intérieur de l'église tendu de noir jusqu'aux voûtes, et oraisons funèbres. Les cérémonies se succédèrent à la cathédrale d'abord, puis à Saint-Aignan, puis aux Minimes enfin à l'Hôpital général. Le faste, cette fois, était dépassé par l'émotion. Les prédicateurs avaient été des familiers du défunt, et les auditeurs constituaient tous autant de témoins. Ainsi, malgré les codes du genre et le ton emphatique obligé, ces discours sortent de la raideur habituelle et constituent une source abondante d'informations sur les faits et les mentalités.

Pour conclure, je ne retiendrai qu'un point, mais capital. Le dix-septième siècle, qu'on voit en ce moment à travers les splendeurs de Versailles ou quelques biographies marquantes, fut en réalité un "siècle de fer" (Jacques Alleaume), où le peuple souffrit des guerres, de révoltes paysannes, d'une pauvreté endémique, de querelles théologiques et religieuses, et d'une persécution têtue contre les protestants et ceux qu'on appelait jansénistes. Tous les diocèses furent affectés, sauf un, celui d'Orléans.

Mais cette paix fut fragile, car le fanatisme ultramontain du successeur Fleuriau d'Armenonville la fit voler en éclats. Une fois proscrite la mémoire du cardinal, Orléans fut la proie de discords amères qui divisèrent la cité durant la première moitié du XVIII^e siècle. Puis ce fut le silence. Ce n'est qu'en 1938, au hasard de travaux d'ailleurs, que M^{re} Courcoux releva avec honneur les restes du cardinal, en lui érigeant un mémorial dans le déambulatoire de la cathédrale, non sans cette *Descente de Croix* qu'il aimait tant, et qu'on nous envie.

Cela nous paraît sans doute très loin aujourd'hui, mais on doit se souvenir de ce que cet homme rare apporta à la ville : la noblesse des bâtiments, le recul de l'ignorance, le goût de la science et de la beauté, enfin et surtout une tolérance qui prouve à quel point un homme seul est capable, au moins pendant quarante ans, de faire d'une ville divisée en mesquines rivalités, difficile à émouvoir, "remuante" dit Saint-Simon, un exemple de concorde et d'émulation.

³⁹ Médiathèque d'Orléans, ms 1361, p. 61 bis, et M. Cuénin, *op.cit.* p. 207-208.

⁴⁰ *Cérémonies observées à la réception du corps du cardinal de Coislin*, Médiathèque d'Orléans, ms 445, p. 267 et sq.

BIBLIOGRAPHIE

Toutes les références utiles sont indiquées en bas de page.

DÉBAT

Gérard Hocmard : Merci d’avoir fait revivre cette figure exceptionnelle. C’est tout à fait intéressant parce qu’il paraît assez moderne. On dirait un prélat du ^{xx}e siècle.

Danielle Michaux : Vous avez parlé de la Cour-Dieu à deux reprises. Sait-on dans quel contexte se situent ces références-visites ?

Micheline Cuénin : Ma seule information provient du chanoine-Syndic du chapitre Sainte-Croix, dont le procès-verbal officiel note que M^{gr} de Coislin a manqué à la tradition.

André Delthil : Je me souviens d’un épisode particulièrement étrange et pittoresque. Je crois qu’en vue de réprimer une contestation d’ordre religieux, Paris avait envoyé des troupes et l’évêque, pour éviter tout trouble d’ordre public et rétablir la paix, n’avait rien trouvé de mieux que d’inviter tous les militaires à sa table et de loger leurs chevaux dans ses écuries.

Micheline Cuénin : Il s’agit de la narration de Saint-Simon, qui relate comment l’évêque d’Orléans paralysa les dragonnades prévues pour la ville, et de fait, entretint durant un mois bêtes et hommes dans son palais épiscopal.

Gérard Hocmard : Certains d’entre nous ont lu votre ouvrage et vous avez voulu donner un éclairage nouveau sur certains épisodes et retracer le portrait de l’évêque. Les questions portent souvent sur des détails que l’on retrouve dans le livre. Merci beaucoup pour cette merveilleuse évocation.

LE COLLÈGE ÉLECTORAL DU DÉPARTEMENT DU LOIRET EN 1808¹

Alain Duran

RÉSUMÉ

Des opérations électorales se déroulèrent dans le Loiret à l'automne de 1808 dans le but de proposer à l'Empereur des candidats pour le Sénat et le Corps législatif. Ces opérations électorales ont laissé quelques documents, qu'il m'a paru intéressant de vous présenter, au moment où nous nous apprêtons à célébrer le bicentenaire de notre Académie. Ces documents, et notamment la liste du collège électoral du département du Loiret, sont l'occasion de montrer quel fut le paysage électoral du Premier Empire dans le Loiret et d'évoquer la conception bonapartiste du pouvoir électoral.

Le pouvoir électoral d'une dictature militaire, qui sauvegardait les apparences de la démocratie, est l'objet d'une première partie consacrée à la présentation simplifiée des institutions électorales complexes du Consulat et de l'Empire. Ce système électoral était hiérarchisé à plusieurs niveaux; sa base relevait du suffrage universel masculin, et ses échelons supérieurs se limitaient aux notables définis comme les plus riches contribuables de chaque département. Cependant les différents collèges électoraux ne proposaient que des candidats aux principales fonctions électives; le dernier mot appartenait à Napoléon, qui pouvait ainsi corriger les effets des élections et limiter les conséquences désastreuses de la Constitution de l'an III qui avait discrédité le Directoire.

Cette présentation est suivie de l'analyse des principales caractéristiques des électeurs du collège de département : âge, domiciliation, activité et niveau de fortune, participation au mouvement de 1789. Elle se termine par l'évocation des élus du collège du département du Loiret en novembre 1808, élus dont la figure la plus flatteuse est celle du général Etienne Gudin, qui partagea au champ d'honneur la gloire du maréchal Davout.



Des opérations électorales se déroulèrent dans le Loiret à l'automne de 1808 dans le but de renouveler les conseils municipaux et de proposer à Napoléon des candidats pour le Sénat et le Corps législatif. Ces opérations ont laissé quelques documents qui permettent d'esquisser le visage de l'un des collèges électoraux du Premier Empire : **le collège du département**. Malgré l'incendie des Archives du Loiret en 1940, des sources limitées, citées en annexe, ont été consultées dans divers dépôts dont les principaux sont aux Archives nationales, à la médiathèque et aux archives municipales d'Orléans, ainsi qu'à celles de Montargis.

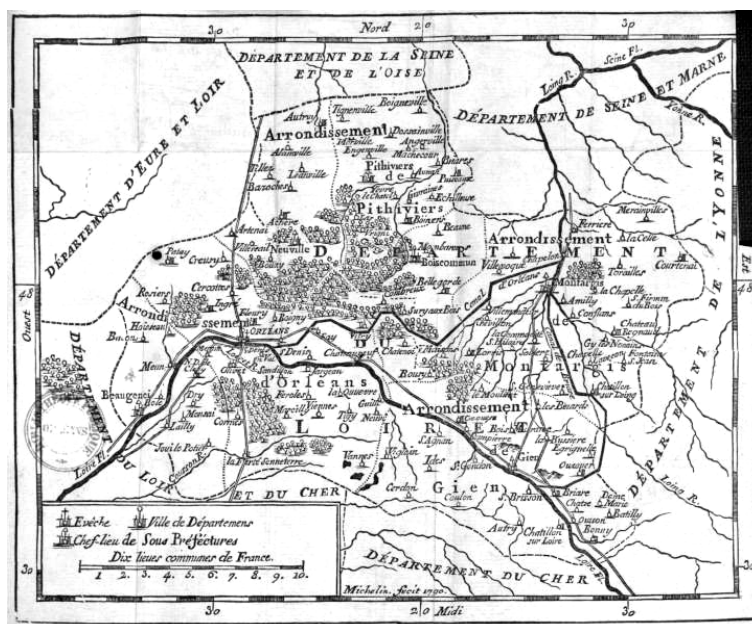
Le Loiret en 1808

Trois-cent-soixante-trois communes composaient le département du Loiret, divisé en 31 cantons, eux-mêmes répartis dans 4 arrondissements : Gien, Montargis, Orléans, Pithiviers; il s'étendait sur une superficie de 7 346 kilomètres carrés et sa population s'élevait à 289 187 habitants, dont 46,9% résidaient dans l'arrondissement d'Orléans le plus peuplé. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) organisa l'Empire héréditaire dans la famille Bonaparte; le titre VII imposait la prestation d'un serment de fidélité à l'Empire, notamment

¹ Séance du 19 juin 2008.

aux maires des 36 principales villes de l'Empire. Un décret du 3 messidor an XII (22 juin 1804) désignait la ville d'Orléans comme faisant partie de ces 36 métropoles.

Le Préfet Jean Pieyre, était né à Nîmes le 4 février 1755 ; il avait siégé à l'Assemblée législative de 1791, comme député du Gard. Proche des Girondins, il revint en grâce dès le Consulat, où le Premier Consul le nomma Président de l'administration de son département de naissance, puis Préfet du Lot et Garonne le 28 Floréal an VIII. Il rejoint son poste dans le Loiret le 16 avril 1806.



Le système électoral complexe du Consulat et de l'Empire

Depuis le 18 brumaire an VIII, toute constitution devait résoudre la question suivante : comment consolider la dictature militaire tout en sauvegardant les apparences de la démocratie ? Trois réponses successives furent apportées qui renforcèrent le caractère dictatorial :

- 1 la Constitution de l'an VIII, qui institua le Consulat ;
- 2 la Constitution de l'an X, qui institua le Consulat à vie, en récompense du retour à la paix ;
- 3 la Constitution de l'an XII, qui institua le régime impérial héréditaire, en raison des

sérieuses menaces de guerre qui pesaient à nouveau.

C'est pourquoi avant d'aborder le système électoral, l'évolution du pouvoir législatif, du 18 brumaire jusqu'à la Constitution de l'an XII, est à observer.

Le pouvoir législatif depuis le 18 brumaire an VIII

En contradiction avec le principe de la séparation des pouvoirs, la partie essentielle du pouvoir législatif relevait des Consuls, puis de l'Empereur ; eux seuls avaient l'initiative des lois. Ce pouvoir était cependant partagé avec quatre assemblées : le Conseil d'Etat, le Tribunat, le Corps législatif, le Sénat.

Le Conseil d'Etat : un Corps de techniciens

Composé d'une cinquantaine de membres choisis par le Sénat sur une liste nationale d'éligibilité, cette instance était surtout chargée du contentieux administratif. Mais la Constitution de l'an VIII rendait obligatoire sa consultation pour avis, sur tout projet de loi. La Constitution de l'an X limita le nombre de ses membres à 50, à choisir parmi les listes départementales des 600 plus imposés de chaque département. Tribunal chargé des contestations en matière électorale, ses compétences législatives furent restreintes par la loi du 19 germinal an XI, qui excluait de sa consultation obligatoire tout projet de Sénatus-consulte, de même que les traités de paix et d'alliances. À partir de la Constitution de l'an XII, ses effectifs furent en constante augmentation et répartis en 3 catégories : les conseillers, les maîtres des requêtes, les auditeurs. Le Conseil devint un Corps de techniciens de plus en plus soumis aux volontés de l'Empereur. Cette domestication ne l'empêcha pas de veiller au maintien des principes de 1789.

Le Tribunat : disparition en 1807

La Constitution de l'an VIII lui confia la discussion des projets de loi déposés par le gouvernement, mais aussi la possibilité d'émettre des vœux en matière législative. Son effectif

était fixé à 100 membres, nommés pour 5 ans par le Sénat parmi les membres de la liste nationale d'éligibilité ; ils étaient indéfiniment renouvelables. En raison de l'absence, dans la Constitution, de règles de fonctionnement, des abus de pouvoir étaient prévisibles. Des règles limitant les pouvoirs furent mises en place progressivement par Bonaparte, notamment au premier renouvellement. En effet, 74 des cent premiers tribuns nommés avaient siégé dans les assemblées révolutionnaires ; ils manifestèrent des velléités d'indépendance qui déplurent surtout celles de Daunou et de Benjamin Constant. À la demande du Premier consul les 20 premiers sortants furent choisis par le Sénat. Daunou et Benjamin Constant étaient de la première charrette. La Constitution de l'an X allait poursuivre la démolition de cette assemblée frondeuse sans toutefois modifier ses compétences. Le Sénat pouvait la dissoudre et ses membres réduits à 50, renouvelables par moitié tous les trois ans, devaient être choisis pour 6 ans par le Sénat parmi les candidats présentés par les collèges d'arrondissement. La Constitution de l'an XII porta le coup de grâce en supprimant toute réunion en assemblée générale pour discuter les projets de loi. Cette discussion se faisait désormais au sein de chacune des trois commissions mises en place : législation civile et criminelle, administration intérieure, finances. Le Sénatus-consulte du 18 août 1807 supprima le Tribunat ; les tribuns encore en place devinrent membres du Corps législatif.

Le Corps Législatif : une chambre d'enregistrement

La Constitution de l'an VIII attribua au Corps législatif, le pouvoir d'approuver ou de rejeter les lois en bloc. Il se composait de 300 membres, nommés par le Sénat pour 5 ans, après un choix sur une liste nationale d'éligibilité ; indéfiniment rééligibles, les membres étaient à renouveler tous les ans par cinquième. Comme pour le Tribunat, les règles de fonctionnement furent oubliées par la Constitution, notamment celles du premier renouvellement de l'an X. Faute de listes de notabilités disponibles en l'an VIII, 277 des premiers choisis avaient siégé dans les assemblées révolutionnaires, mais excepté l'abbé Grégoire tous étaient des inconnus. Malgré une rare et timide opposition au Premier Consul, ce dernier demanda au Sénat de choisir les 60 premiers sortants. Le principal changement inauguré par la Constitution de l'an X fut que les députés devaient obligatoirement représenter un département. Ces députés étaient choisis par le Sénat parmi les candidats présentés par les collèges électoraux. La Constitution de l'an XII établit les règles de renouvellement, annuellement par cinquième. Les départements étaient divisées en 5 séries : la députation du Loiret était à renouveler en 1808, puis en 1813. À partir de 1807, le Corps législatif n'est plus qu'une chambre d'enregistrement qui vote les lois après un débat très bref.

Le Sénat : une servilité inouïe

La Constitution de l'an VIII confia à cette assemblée de 60 sénateurs nommés à vie et inamovibles la charge de vérifier la constitutionnalité des lois ; faute de listes de notabilités, les consuls choisirent les 29 premiers sénateurs ; eux même proposant 31 suivants. La constitution de l'an X compléta l'effectif à 80 membres ; les nouveaux sénateurs étaient choisis par les sénateurs parmi les candidats présentés par les collèges électoraux et sélectionnés au préalable par le Premier Consul, qui ne retint que des personnes dont la docilité paraissait certaine (ministres déçus, généraux en retraite...). La Constitution attribua également au Sénat le droit de demander la dissolution du Tribunat et du Corps législatif, ainsi que celui de casser les jugements. À partir de la constitution de l'an XII, pour alimenter le courant le plus favorable à l'Empereur, le Sénat accueillit des princes français et des fournées de dignitaires de l'Empire.

Le pouvoir électoral depuis le 18 brumaire an VIII

Pour sauvegarder les apparences de démocratie, un système électoral complexe et hiérarchisé fut mis en place dont l'évolution met en lumière le caractère dictatorial de plus en plus affirmé du régime.

Le système électoral de la Constitution de l'an VIII était le fruit de la pensée politique de l'abbé Siéyès. Son système politique est familièrement désigné comme le *régime des notables* ; il combinait plusieurs niveaux électoraux hiérarchisés, sans aucune condition de cens, mais la

décision finale relevait de la seule volonté du pouvoir central.

L'assemblée d'arrondissement communal était l'Assemblée électorale de premier niveau ; elle se composait de tous les citoyens mâles d'au moins 21 ans domiciliés dans l'arrondissement depuis un an. La liste des électeurs, qui excluait les femmes, les domestiques, les faillis, était à renouveler tous les 3 ans. Ces électeurs devaient élire l'assemblée des notables de l'arrondissement, formée de 10% au plus des membres de l'assemblée primaire.

Second niveau électoral du système, l'assemblée des notables d'arrondissement élue par l'assemblée d'arrondissement communal était chargée d'élire l'assemblée des notables du département, formée de 10% au plus des membres de l'assemblée des notables d'arrondissement. C'est parmi elle que le Préfet choisissait les fonctionnaires publics de l'arrondissement.

Troisième niveau électoral du système, l'assemblée des notables de département était chargée d'élire les notables nationaux du département, formée de 10% au plus des membres de l'assemblée des notables de département. C'est au sein de cette assemblée que le Pouvoir central choisissait les fonctionnaires publics du département.

Les listes des notables nationaux élus par chaque département constituait un vivier dans lequel le Pouvoir central puisait les membres du Tribunal, du Corps législatif, du Conseil d'État, les sénateurs et les fonctionnaires publics nationaux. Du fait de l'élection des listes de notabilité en l'an IX, en l'an VIII, les nominations aux postes précités furent l'apanage des auteurs du coup d'État de brumaire : Bonaparte, Sieyès, Roger Ducos. Toutes les listes de notabilités étaient permanentes, seulement révisées tous les trois ans pour remplacer ceux qui étaient décédés, avaient démissionné ou les notables jugés indignes

Les listes de notabilités de l'an IX ne furent jamais révisées, car Bonaparte, hostile à ces listes, les supprima à l'occasion de la Constitution de l'an X, qui institua le Consulat à vie, dont la base censitaire affaiblit le peu de démocratie qui restait.

La hiérarchisation selon la Constitution de l'an X

Le Sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802), complété par l'arrêté d'exécution du 19 fructidor an X (6 septembre 1802), créait un nouveau système électoral hiérarchisé à trois niveaux

1. Chaque ressort de justice de paix avait une assemblée de canton
2. Chaque arrondissement communal ou district de sous-préfecture avait un collège électoral d'arrondissement
3. Chaque département avait un collège électoral de département

Ces assemblées électorales ne s'assemblaient que sur convocation du gouvernement. Leurs compétences se limitaient à celles fixées par la convocation.

L'assemblée de canton constituait la base démocratique apparente du système politique, d'abord par sa composition, en dépit de l'exclusion des femmes, des faillis, des domestiques. Tous les citoyens mâles d'au moins 21 ans domiciliés dans le canton depuis un an au moins en étaient membres. Les apparences de la démocratie étaient partiellement sauvegardées du fait que la Constitution ne fixait aucune condition de cens à l'élection à certaines fonctions. Ainsi le juge de paix du canton et son suppléant étaient élus pour 10 ans. De même les électeurs du collège d'arrondissement devaient être nommés à vie à raison d'un électeur pour 500 habitants de l'arrondissement; néanmoins le nombre des électeurs d'arrondissement était obligatoirement compris entre 120 et 200. La portée démocratique de l'assemblée de canton était cependant affaiblie par une confiscation des suffrages liée au fait que les assemblées de canton ne furent pas l'émanation du suffrage universel. L'article 1^{er} de l'arrêté du 19 fructidor an X (6 septembre 1802) stipulait en effet : "Jusqu'au 30 messidor an XII, époque fixée pour son renouvellement, les membres de l'assemblée de canton ne seront pris que parmi les habitants du canton figurant dans la liste des notables d'arrondissement élus en l'an IX en application de la Constitution de l'an VIII". En conséquence, l'immense majorité des élus des collèges électoraux d'arrondissement de l'Empire ne le furent que par les notables d'arrondissement de l'an VIII.

Le principe démocratique était également amoindri par un système censitaire organisé partiellement autour de la liste des plus imposés. Les élus à certaines fonctions devaient, en effet, satisfaire à des conditions de cens. Les élus municipaux devaient figurer parmi les cent plus imposés du canton. La constitution distinguait la taille des villes. Pour les villes de moins de 5 000 habitants l'élection concernait tous les membres des conseils municipaux. Pour les villes d'au moins 5 000 habitants, l'assemblée de canton proposait au Préfet 2 candidats pour chaque poste de conseiller municipal à pourvoir. Dans tous les cas, au sein des conseils municipaux qui se renouvelaient par moitié tous les dix ans, le choix du maire et de ses adjoints relevait de la compétence exclusive du Premier Consul. Les électeurs du collège électoral de département étaient à choisir à vie, dans la liste des 600 plus imposés du département, à raison d'un électeur pour 1000 habitants, avec l'obligation supplémentaire d'un nombre total d'électeurs compris entre 200 et 300. Les modalités du système censitaire furent l'objet de l'arrêté du 19 fructidor an X sur la formation de la liste des plus imposés, arrêté pris en application du Sénatus-consulte du 16 thermidor an X. Le Préfet était ainsi chargé de faire dresser par le Directeur des contributions une liste des 600 citoyens les plus imposés aux rôles des contributions foncière, mobilière et somptuaire et au rôle des patentes. La liste des 100 plus imposés des villes de plus de 5 000 habitants fut dressée et imprimée

Le collège électoral d'arrondissement, niveau intermédiaire du système, se composait des élus à vie par les assemblées de canton, sans condition de cens ; ces élus s'adjoignaient 10 membres au plus, nommés à n'importe quel moment par le Premier Consul, parmi les membres de la Légion d'Honneur ou les citoyens qui avaient rendu des services. La Constitution de l'an XII porta le nombre des électeurs complémentaires à 25. Le président du collège électoral d'arrondissement était nommé à chaque session par le Premier Consul. Cette assemblée convoquée par le gouvernement était chargée d'élire sans condition de cens 2 candidats² à présenter au Premier Consul. Ces candidats devaient être domiciliés dans le département ; au moins l'un d'entre eux était à choisir hors du collège électoral d'arrondissement. Ces candidats étaient proposés pour chaque place vacante au conseil d'arrondissement qui se renouvelait par tiers tous les 5 ans, au Tribunat jusqu'en 1807, puis au Corps législatif à partir de la suppression de l'assemblée frondeuse. C'est pourquoi en 1808, les collèges d'arrondissement du Loiret présentèrent aussi des candidats pour le Corps législatif.

Le collège électoral de département représentait le niveau supérieur du système, qui réunissait les élus à vie par les assemblées de canton, avec condition de cens. Comme pour le collège d'arrondissement, aux membres élus s'ajoutaient 10 membres au plus, nommés à n'importe quel moment par le Premier Consul, parmi les membres de la Légion d'Honneur ou les citoyens qui avaient rendu des services. La Constitution de l'an XII porta le nombre des électeurs complémentaires à 20. Le président du collège électoral de département était nommé à chaque session par le Premier Consul ; pour la session du Loiret du 20 novembre 1808, la présidence fut confiée au Maréchal Augereau, duc de Castiglione. Pour cause de guerre en Espagne, ce dernier fut remplacé par le général Vigoureux-Duplessis. Le collège de département convoqué par le gouvernement était chargé d'élire 2 candidats³, à présenter au Premier Consul. Ces candidats devaient être domiciliés dans le département ; au moins l'un d'entre eux était à choisir hors du collège. Les candidats étaient proposés pour chaque place vacante au Conseil général du département, qui se renouvelait par tiers tous les 5 ans, au Corps législatif et au Sénat.

La Constitution de l'an XII

L'organisation du système électoral de la constitution de l'an X ne fut pas modifiée par la Constitution de l'an XII. Les modalités du renouvellement des collèges ne furent pas explicitement prévues. À propos des assemblées de canton, seul l'article 35 de Constitution de l'an X, stipulait : "Il n'est procédé par aucune assemblée de canton à la nomination des places qui lui appartiennent dans un collège électoral, que quand ces places sont réduites au 2/3".

² et 4 suppléants.

³ Ibid.

Principaux caractères des électeurs du collège en 1808

Le collège se réunit dans une des salles de la mairie d'Orléans le 20 novembre 1808, sous la présidence du général de division Vigoureux-Duplessis, représentant le Maréchal Augereau duc de Castiglione. Il y eut 145 présents (66,8% des électeurs du collège), ce qui semble élevé au regard de l'indifférence généralement constaté pour les scrutins du premier Empire. Les principaux caractères des électeurs ont été établis notamment par le dépouillement des sources principales suivantes. Les sources que je vais brièvement présenter ont permis de dresser des graphiques relatifs aux caractéristiques des électeurs du collège.

Sources principales

La liste du collège électoral du département établi le 2 septembre 1808⁴ par le préfet Pievre énumère 146 noms

La liste publiée dans le numéro de 1809 des *Etrennes orléanaises* énumère les 217 noms des électeurs du collège issu des élections qui se déroulèrent dans les assemblées de canton en octobre 1808, pour actualiser la liste de septembre 1808. La révision de la liste de septembre 1808 est attestée par les Procès-verbaux de l'assemblée du canton de Montargis tenue du 1^{er} au 5 octobre 1808, en application d'un décret impérial du 27 août 1808 qui assignait à l'assemblée électorale de ce canton l'élection de 7 électeurs du collège de département, 5 électeurs du collège d'arrondissement, 20 conseillers municipaux, 2 juges de paix, 4 suppléants juges de paix. C'est cette liste révisée de 1809 qui est analysée en raison de la valeur du rapport entre les 146 d'électeurs de la liste du préfet et les 217 valeur égale à $2/3$ correspond à celle qui provoque une révision par les assemblées

LISTE

Des Membres actuels du Collège électoral du Département du Loiret.

Nota Tous les Membres composant cette Liste, étant nommés à vie, aucun d'eux ne doivent être portés sur les Bulletins qui doivent former le complément du Collège Electoral du Département.

ALEX-DE-LA-PICARDIÈRE, <i>Orléans.</i>	Dezade (Louis-Nicolas), <i>Conseiller.</i>	Léger (Thomas-Philippe), <i>Avocat.</i>
Alis-Dumargue (Pierre-Jean-Louis), <i>Orléans.</i>	De Tascher (Nicolas-Jean-Alexandre), <i>Officier.</i>	Legendre de Malleville (Léopold), <i>Avocat.</i>

[illegible]

Certifié véritable par le Préfet du Département du Loiret. Orléans, le 2 Septembre 1808.

A ORLÉANS, chez JACQUES PAINÉ, Imprimeur de la Préfecture, rue Bourgoingne, n.º 6.

La liste des 550 plus imposés du Loiret en 1808 est une autre source principale. Cette liste fut dressée provisoirement, par le Ministre des finances, le comte Gaudin⁵ en application de l'article 74 de l'arrêté du 19 fructidor an X qui chargeait le ministre des finances de la dresser préalablement à l'établissement de la liste des 600 plus imposés du département. Cette liste est conservée aux archives municipales de Montargis sous la cote KA 13, elle comporte 545 noms.

Enfin, les cahiers de doléances des paroisses, corporations et ordres du Loiret ont permis de connaître quelles activités exerçaient en 1789 les électeurs du département de 1808, informations complétées par les listes de notabilités de l'an IX qui indiquent l'âge, l'adresse, la profession de chaque notable⁶.

Faute de listes disponibles mentionnant le montant des impôts ou des revenus des plus imposés du Loiret en 1808, il a seulement été possible d'estimer très grossièrement les revenus de

⁴ Archives municipales de Montargis KA 2.

⁵ Archives municipales de Montargis KA 13.

⁶ Archives départementales du Loiret : 2J1985.

133 électeurs du collège du Loiret de 1808, qui représentaient 61,3% des membres du collège. Il s'agit de 133 électeurs de 1808 qui vivaient encore en 1820, et qui figuraient sur les listes électorales d'arrondissements du Loiret de 1820, lesquelles mentionnent le cens acquitté par chaque électeur. L'estimation des revenus s'est faite à partir des informations et d'une méthode proposée dans un article rédigé par un grand historien de la monarchie censitaire, Jean Tudesq, sous le titre "Les listes électorales de la monarchie censitaire"⁷, publié dans le numéro d'avril-juin 1958 de la revue *Annales Economie Société Civilisation*. L'article faisait référence à une étude réalisée par département par le député de l'Aisne Desabes sur le rapport entre impôt et revenu imposable⁸. Ce député avait utilisé les états de répartition du revenu net du territoire en 1821, qui étaient annexés à la loi de finances du 31 juillet 1821 ; pour lui, le département du Loiret contribuait au 1/9^e de son revenu net. Enfin un article paru dans le numéro 62 du 26 septembre 1832 du journal *L'Orléanais* conservé à la Médiathèque d'Orléans, qui récapitulait les variations des prix de l'hectolitre froment à Orléans entre 1728 et 1832 a permis une l'estimation grossière : Revenu estimé de 1808 = Impôt de 1819⁸

Le domicile politique

Le graphique 1 qui concerne le domicile politique montre une prépondérance de la résidence des électeurs du collège de département dans l'arrondissement d'Orléans (51,2 %). Comme le souligne le graphique 2, cette prépondérance est toutefois en rapport avec la répartition de la population du département, puisque 46,8% de la population du département résidaient dans cet arrondissement.

Les activités

Les activités, présentes ou passées, de 193 électeurs, soit 89% des membres du collège, ont pu être identifiées. À ce propos le graphique 3 signale une prédominance du service civil (60 électeurs, près du tiers de l'effectif étudié), des rentiers du sol (38 électeurs, près de 20% de l'effectif), du commerce et de l'industrie (36 électeurs, également près de 20% de l'effectif). Cet ensemble de fonctionnaires, de propriétaires et d'entrepreneurs industriels ou commerciaux représentaient près de 70% des activités connues des électeurs du collège. Une comparaison des activités des électeurs du collège de 1808 et des éligibles du département du Loiret avec condition de cens en 1791 et 1797, établit que, de 1791 à 1808, la place des fonctionnaires avait presque triplé, celle des militaires avait quadruplé au détriment du commerce et de l'industrie en baisse de plus de 50%. Ce constat est à mettre au regard de la nature du régime, administratif et militaire. Une stabilité relative caractérisait les autres activités⁹.

Les revenus

Le graphique 4, qui traite des revenus estimés de 133 électeurs du collège, montre un revenu annuel moyen qui atteint le montant confortable de 15 802 francs. À titre de comparaison le revenu annuel moyen d'un manouvrier était de 150 francs, celui d'un sergent d'infanterie 300, d'un capitaine de cavalerie 2 500, celui d'un colonel de cavalerie 5 000. Ce revenu moyen des électeurs dissimule cependant des disparités liées au domicile et aux activités. Le revenu moyen s'abaisse à 12 240 francs pour les électeurs domiciliés dans l'arrondissement de Montargis pour s'élever à 20 741 francs pour ceux qui résidaient dans l'arrondissement d'Orléans. Cette disparité s'explique par la forte concentration dans la cité ligérienne d'entrepreneurs commerciaux et industriels. Les revenus par activité de 121 électeurs du collège ont pu être estimés. Comme sous l'Ancien Régime, les fabricants et les négociants (21 457 francs) avaient des revenus annuels plus importants, à un niveau moindre on trouvait les militaires (17 975 francs) et les rentiers du sol

⁷ page 277-288,

⁸ *De la Contribution foncière en France, Par M.DESABES Ancien député et membre du Conseil Général de l' AISNE*, Paris 1838. (Cote B.N.F., 4-LF167-14)

⁹ A. Duran, *Noblesse et Notabilités à Orléans au tournant des Lumières vers 1780-1820*, Thèse sous la direction de Claude Michaud, 3 volumes Paris I, 2003.

(13 573 francs), mais avec 13 284 francs, les serviteurs civils qui étaient élus ne tenaient plus désormais, comme en 1789, le haut du pavé.¹⁰

Âge et expérience politique

Le graphique 5, relatif à l'âge de 122 de ces électeurs (56,2% des électeurs du collège), illustre la répartition de leurs âges, centrée sur 55 ans, avec près de 85% d'entre eux entre 40 et 70 ans. Cette solide maturité s'était fructueusement conjugée avec le mouvement de 1789 ; 101 électeurs (46%) y participèrent, dont 55 comme simples électeurs, 28 avaient été élu à une assemblée de niveau supérieur ; 15 avaient assuré la rédaction de cahiers de doléances ; 10 avaient présidé les assemblées électorales. Enfin 2 avaient été élu députés aux États Généraux à Versailles. Edme-Lin Clet de Rancourt de Mimerand, d'une famille anoblie au XVIII^e, avait représenté la noblesse du bailliage de Gien. Jean Henry de Longuève, avocat au siège présidial d'Orléans, avait été élu par le Tiers État du bailliage d'Orléans. Ce dernier était né en 1752 dans une famille de drapiers d'Aubigny sur Nère, emprisonné à Gien sous la Terreur, "fructidorisé" en l'an V après son élection au Conseil des 500. Sa fidélité à la monarchie constitutionnelle allait être récompensée en septembre 1814 par l'anoblissement, puis par un titre de baron héréditaire en 1828. Le graphique 6 montre que des électeurs du collège, outre la Constituante, siégèrent dans les assemblées de la Révolution : Claude Jean Huet de Froberville à la Législative, René Louis de la Gueule de Coinces à la Convention, le comte Mathieu Cornet et Pierre Samuel Dupont de Nemours au Conseil des Anciens de la période directoriale.

Profil type de l'électeur du collège

Les graphiques nous révèlent l'électeur du collège plutôt comme un citoyen d'âge mûr rompu aux affaires privées ou publiques, à qui sa richesse foncière procurait une solide aisance sans toutefois atteindre l'opulence des grands dignitaires impériaux. Son expérience politique trempée au bain des événements révolutionnaires l'avait familiarisé avec des responsabilités politiques locales ou nationales.

Les candidats présentés à l'Empereur par le Collège de 1808

Le collège présenta 2 candidats pour le Corps Législatif, et 2 candidats pour le Sénat.

Candidats pour le corps législatif

Le Secrétaire général de Préfecture François Joseph Souque : François Joseph Souque naquit à Paris le 19 septembre 1767 dans une modeste famille de chirurgiens. Il se lia avec les Girondins, notamment Brissot, avec qui il fut arrêté. Remis en liberté après le 9 thermidor an II, il entra dans la diplomatie comme secrétaire de légation en Hollande. Le 11 Floréal an VIII, il fut nommé dans l'administration préfectorale comme Secrétaire général de la Préfecture du Loiret. Marié et père d'un enfant, il bénéficiait de l'estime de ses concitoyens, qui, en 1803, le portèrent au collège de l'arrondissement d'Orléans. Sa situation modeste, estimée à 3 000 francs de revenu annuel par le Ministre de l'intérieur Cretet en février 1809, ne lui permettait pas de faire partie des 600 plus imposés du Loiret, ce qui n'empêcha nullement le collège de département de 1808 de l'honorer de sa confiance en le proposant à l'Empereur pour la députation, après une élection au deuxième tour de scrutin par 80 suffrages exprimés sur les 148 votants (68% des électeurs du collège). Il approuva en 1814 la déchéance de Napoléon, et en conséquence il fut élu à la Chambre des Cent-Jours contre le Bonapartiste Petit-Lafosse. Après 1815, il se consacra à sa vie privée, illustrée par l'écriture de deux pièces en vers, *Le Chevalier de Carolles* et *Orgueil et vanité*, joués avec succès à l'Odéon et au Théâtre Français. Il s'éteignit à Paris le 14 septembre 1829, à l'âge de 62 ans.

Le Raffineur Claude Augustin Delahaye était né le 25 septembre 1754 à Orléans dans une famille aisée de raffineurs de la paroisse Saint-Marceau. Son père avait été élu député à la Constituante. Marié et père de 5 enfants, il avait repris l'entreprise familiale. Une fortune

¹⁰ Ibid.

confortable avait assuré son inscription sur la liste des 550 plus imposés du Loiret. Membre de la Chambre de commerce d'Orléans, il bénéficiait de l'estime de ses concitoyens qui, en 1803, le portèrent au collège de département, au Conseil d'arrondissement d'Orléans, puis au Corps législatif. Le collège de département de 1808 l'honora de la même confiance en le proposant à l'Empereur pour la députation du Loiret, au 3ème tour de scrutin par une majorité de 139 suffrages. Il y siégea jusqu'en 1814 et vota la déchéance de l'Empereur. Il se rallia ensuite aux Bourbons, qui le nommèrent Conseiller de Préfecture le 13 décembre 1815.

Candidats pour le Sénat

Le général de division Duplessis. Selon le dictionnaire biographique de Georges Six sur les *Généraux & Amiraux français de la Révolution et de l'Empire*, Jean Baptiste Vigoureux, comte Duplessis, était un Français d'outremer. Il naquit à Chandernagor le 6 mai 1735, dans une famille sur laquelle son dossier militaire est muet. Il servit dans les troupes coloniales du roi. Nommé brigadier d'infanterie en 1784, puis maréchal de camp en 1788, il fut décoré en 1787 de l'ordre de Cincinnatus en récompense de sa belle guerre contre les Anglais de 1776 à 1783. La Révolution le fit gouverneur de l'île Bourbon le 30 décembre 1791, et l'éleva le 30 mai 1796 au plus haut grade de l'armée française de l'époque : général de division avec effet rétroactif du 11 avril 1794. Malgré un rappel en activité aux heures sombres de 1799, sa carrière militaire active cessa dès le 15 août 1797, où il fut admis au bénéfice du traitement de réforme. Commandeur de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, mis en retraite le 28 juin 1810, il s'éteignit à Paris le 9 juin 1825, non sans avoir reçu de Louis XVIII, le 2 décembre 1814, des lettres patentes lui conférant le titre de comte.

Un brave de la Grande Armée, le général de division Charles Etienne Gudin.

Il était né dans une famille de notables provinciaux d'Ancien Régime. Son père Gabriel Louis César (7/11/1732 – 4/10/1809), fut directeur des aides à Châteauroux, puis à Gien. Sa mère, épousée le 28/2/1764, était née d'Humery de la Boissière, notable famille de robe d'Orléans. Son oncle paternel Etienne (1734-1820), général de division en retraite depuis 1795, était un véritable soldat de fortune, qui s'était engagé comme simple soldat au régiment d'Artois-Infanterie en 1752. Il reçut rapidement l'épaulette de lieutenant en 1757, puis celle de capitaine en 1768. C'est avec grade qu'il fit la Guerre d'Indépendance où on lui décerna la croix de Saint-Louis en 1783. Il commanda la garde nationale de Montargis en 1789 avant de conduire au feu en 1792 le 1^{er} bataillon de volontaires du Loiret, à l'armée du Nord, où il devint officier général. Charles Etienne Gudin des Sablonnières naquit à Montargis le 13 février 1768. Comme l'Empereur il suivit la carrière d'un



modeste officier d'Ancien Régime, d'abord comme élève de l'école militaire de Brienne. Puis d'octobre 1782 à janvier 1792, comme officier subalterne des troupes de Louis XVI.; surnuméraire de la Garde du roi avant de rejoindre les rangs d'Artois-Infanterie (48^{me} RI) avec qui il combattit l'insurrection de Saint-Domingue. Les guerres de la Révolution et de l'Empire, le couvrirent de gloire. En mai 1793, il est nommé capitaine aide de camp de son oncle, puis du général Ferrand, commandant en chef de l'armée des Ardennes. En juin 1795, il est promu adjudant-général, chef de brigade à l'armée de Rhin et Moselle. En février 1799, il est général de brigade, à l'armée du Danube. En 1800, il est à l'Armée du Rhin comme chef d'état-major du Général Lecourbe. Le 6 juillet de cette même année, il est confirmé dans le grade de Général de division. En 1805, il rejoint le Corps d'armée du Maréchal Davout, où il commande la 3^{ème} division d'infanterie ; en octobre 1806, il est blessé à Auerstaedt. Il combat à Eylau en février 1807, avant de recevoir, le 7 juin 1808, le titre de comte de l'Empire. Blessé à Wagram le 6 juillet 1809, puis lors du combat de Valoutina le 19 août 1812, où un boulet de canon lui emporte la cuisse. Il meurt à Smolensk le 22 août 1812 des suites de ses blessures.

Le choix de l'Empereur

Le 2 mai 1809, l'Empereur, par la voix du Sénat, choisit comme représentants du Loiret pour le Corps législatif, les deux candidats proposés par le collège de département, mais aucun des deux candidats présentés pour le Sénat ne fut retenu, malgré leur notabilité d'Ancien Régime, la modération de leurs sentiments révolutionnaires et leur mérite militaire. Pour Jacques Godechot, historien des institutions de la Révolution et de l'Empire, "la Constitution de l'an XII avait établi un régime dictatorial et militaire qui, malgré les trompe-l'œil, fut plus absolu que ne fut jamais le régime monarchique de Louis XIV¹¹". Mais existait-il d'autre solution viable pour sauvegarder les acquis de la Révolution ? Vigilant sur la sauvegarde des acquis de 1789, les électeurs des collèges de département, politiciens locaux expérimentés, proches du peuple, mais aussi de la notabilité d'Ancien Régime, constituaient de précieux relais pour transmettre aux Français les volontés impériales. Mais ces notables étaient-ils des soutiens indéfectibles de l'Empire ? Cette question essentielle sera évoquée, lors d'une prochaine communication sur la campagne d'Autriche de 1809, qui s'élargira en conclusion sur les causes du désastre militaire de 1815, notamment la trahison des notables.

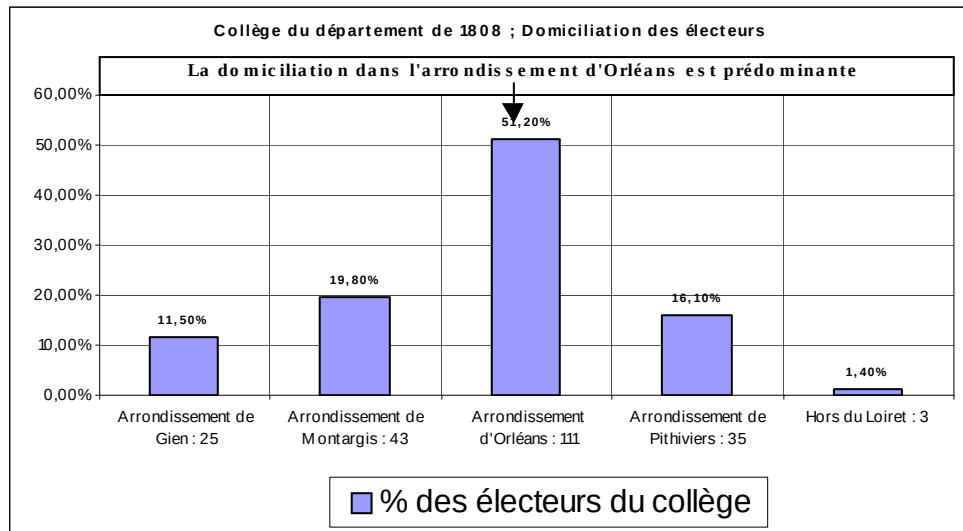
BIBLIOGRAPHIE

- Cahiers de doléances du Loiret*, transcrits et annotés par Christian Poitou, 3 volumes, Tours 1989.
- Bourlottin, *Dictionnaire des Parlementaires*.
- Desabes M., Ancien député et membre du Conseil Général de l'Aisne, *De la Contribution foncière en France* Paris 1838. (Cote B.N.F., 4-LF167-14).
- Duran A., *Noblesse et Notabilités à Orléans au tournant des Lumières vers 1780-1820*, Thèse sous la direction de Claude Michaud, 3 volumes Paris I, 2003.
- Godechot J., *Les institutions de la France de 1789 à 1815*, Paris.
- Leloup G., Etienne Gudin, général de la Convention, *Bulletin de la Société d'Emulation de l'arrondissement de Montargis*, n°135, mars 2007.
- Leloup G., Charles Etienne Gudin, général de division, *Bulletin de la Société d'Emulation de l'arrondissement de Montargis*, n°136, juin 2007. G. Leloup, Etienne Gudin, général de la Convention, *Bulletin de la Société d'Emulation de l'arrondissement de Montargis*, n°135, mars 2007.
- Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans du 30 avril 1804 au 1er juillet 1816*, Troisième partie tome 1, Orléans 1852.
- Six G., *Les généraux de la Révolution et de l'Empire*, Paris 1934.

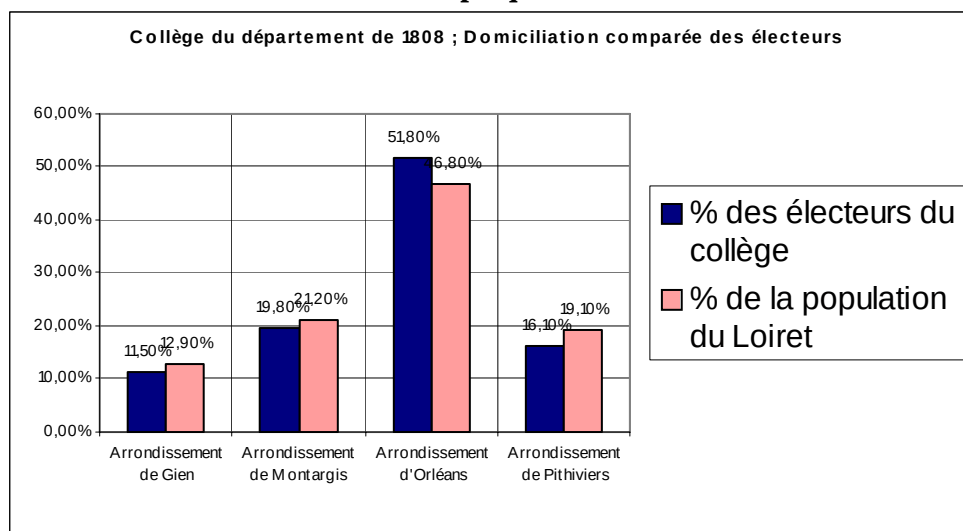
¹¹ Jacques Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, p.585, 5ème édition, Paris 1988.

ANNEXE A : LES GRAPHIQUES

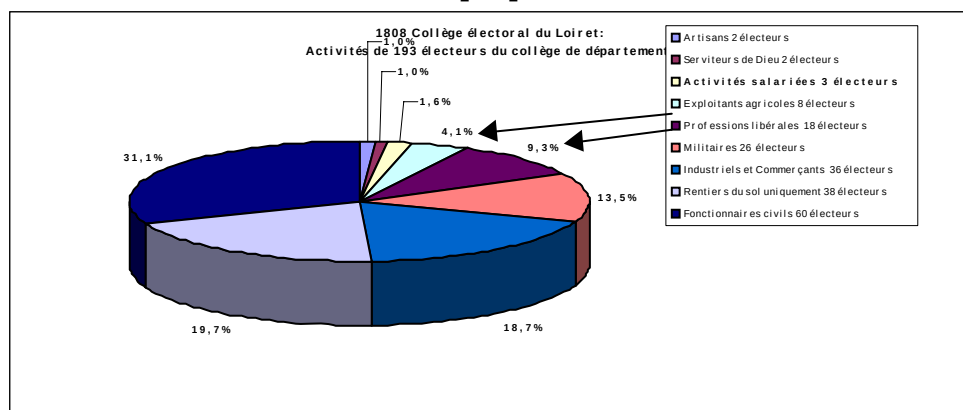
Graphique 1



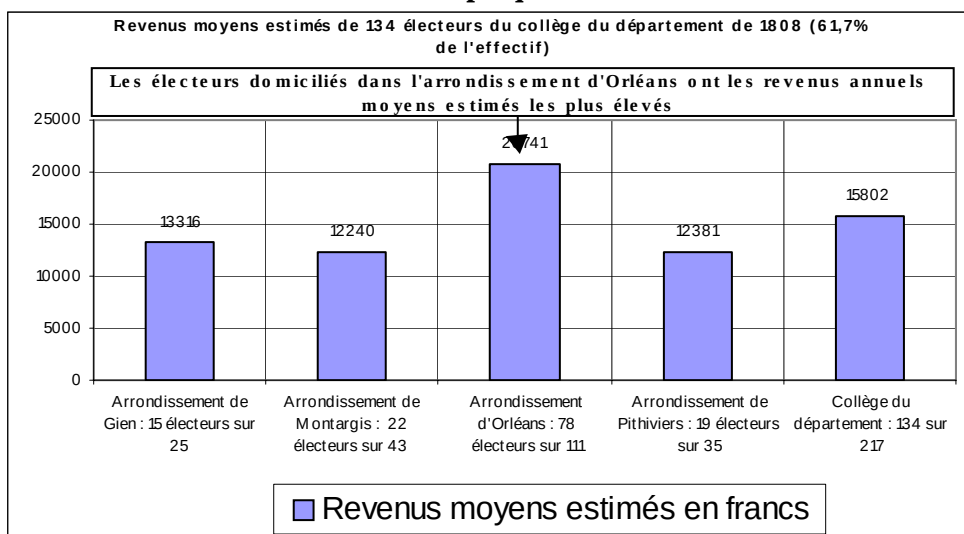
Graphique 2



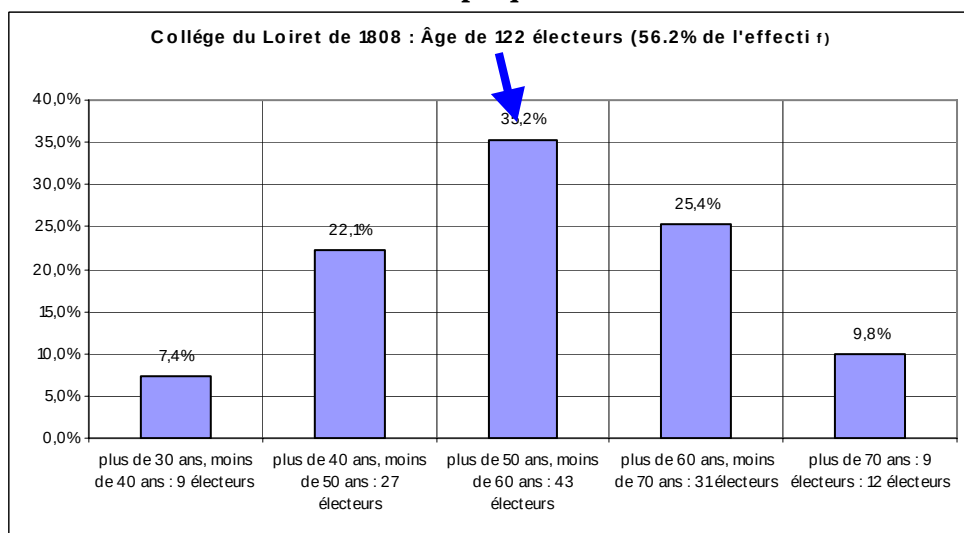
Graphique 3



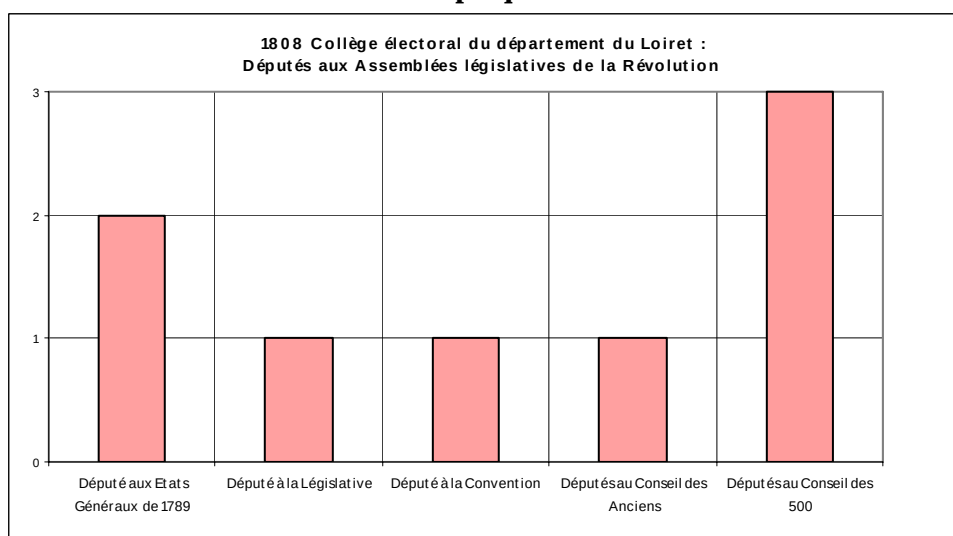
Graphique 4



Graphique 5



Graphique 6



ANNEXE B : DES SOURCES LIMITÉES

Aux Archives Nationales

l'article AF^{IV} 1425 (an VIII-1808), comprend la liste des candidats proposés en 1808 par les collèges électoraux du Loiret pour le Corps Législatif.

Aux Archives départementales du Loiret :

- 1) Les cahiers de doléances des paroisses, corporations et ordres du Loiret, qui permettent de connaître les activités des électeurs de 1808 qui habitaient le département en 1789.
- 2) Le document coté 2J1985 relatif aux listes des notables de l'an IX indiquant leur âge, l'adresse, la profession.

À la Médiathèque d'Orléans

- 1) L'almanach de 1809 *Etrennes orléanaises* qui indique notamment la liste des électeurs des collèges électoraux du Loiret et des présidents des assemblées électorales de l'automne 1808,
- 2) La liste des cent plus imposés d'Orléans en 1803, 1808, 1813, sans indication du montant de leur cens
- 3) Les *Recherches historiques sur la ville d'Orléans du 30 avril 1804 au 1er juillet 1816*, de Lottin Troisième partie tome 1, Orléans 1852.

Aux archives municipales d'Orléans

- 1).La liste des cent plus imposés d'Orléans en 1813 avec le montant du cens de chaque contribuable,
- 2).Les listes électorales de 1820, mentionnant notamment le cens acquitté par chacun des électeurs, en 1819.

Aux archives municipales de Montargis

- 1).La Liste des 550 plus imposés du Loiret en 1808.
- 2).La Liste des électeurs du collège de département du 2 septembre 1808.
- 3).Les PV des réunions de l'Assemblée de la section de Cepoy du canton de Montargis en octobre 1808.

DÉBAT

Gérard Hocmard : J'ai été curieux de ce qui a été dit de la carrière littéraire de Souque. Se pourrait-il que sa pièce *Orgueil et vanité* ait été inspirée par le roman *Pride and prejudice* de Jane Austen, paru, si je me souviens bien, en 1816 ?

Alain Duran : Je ne peux faire que rechercher, à la Bibliothèque Nationale, la date de publication d'*Orgueil et Vanité* que je ne manquerai pas de vous communiquer¹².

Micheline Cuénin : Qui de toutes les assemblées constituées avait l'initiative des lois ?

Alain Duran : Personne, l'Empereur seul.

Jean-François Lacaze : Comment expliquez-vous le discrédit affectant, pendant le Premier Empire, les membres les plus éminents de l'armée du Rhin ?

Y avait-il localement des "laquais" du régime pour effectuer les tris successifs débouchant sur la désignation des membres des différentes instances ?

Alain Duran : L'armée du Rhin, sous le commandement du général Moreau avait battu les Autrichiens à Hohenliden le 3 décembre 1800, mettant un terme décisif à la troisième coalition, ce que n'avait pas permis la victoire de Marengo le 14 juin 1800. La défaveur de Napoléon, particulièrement rancunier à l'égard de Moreau, toucha la plupart des anciens officiers généraux de l'armée, excepté le Maréchal Ney. Le général de division Macdonald ne devint maréchal qu'en 1809 à la suite de son intervention décisive à Wagram. Le général Lecourbe, qui s'illustra à Hohenlinden, ne devint jamais maréchal malgré un indéniable talent militaire. A propos de la deuxième question, la docilité et la servilité exigées des politiques par le régime ne permettent pas d'exclure les tris que vous évoquez.

¹² Après recherche, la date de publication est 1819, cote BNF (site Tolbiac) : YF-11683

Claude Imberti : La très riche et très documentée conférence de notre confrère Duran dévoile le souci permanent et affirmé du pouvoir impérial de se glisser sous le masque pervers d'une démocratie qui n'empruntait que très peu aux critères qu'on lui connaît le plus généralement selon la tradition. C'est un examen très poussé et méritoire de ces institutions d'un type complexe à retenir.

Alain Duran : Merci de votre aimable encouragement. La période impériale n'est plus autant étudiée qu'avant 1914. Je prépare actuellement un travail sur les grands notables du Premier empire et une étude statistique sur le devenir des officiers et sous-officiers des bataillons de volontaires de Paris de 1791 et 1792 dans la Grande Armée.

Bernard Pradel : Permettez-moi d'apporter un complément à l'observation tout à fait juste que vous avez faite à propos des élections législatives de 1808 dans lesquelles vous voyez la dernière étape de l'édification par Napoléon d'un régime plus proche de la dictature que d'un régime représentatif véritable et, partant, républicain. C'est à ce moment que se crée une aristocratie nouvelle, avec la nouvelle cour impériale dotée par l'Empereur d'une étiquette rigide, avec ses princes (Murat), ses ducs, ses comtes et ses barons choisis parmi les militaires de tout rang, des hommes politiques pour la plupart anciens conventionnels, dits "thermidoriens" pour avoir pris part à la chute de Robespierre, des affairistes ayant spéculé sur les biens nationaux et les fournitures aux armées, enfin un certain nombre de membres de l'Ancien Régime dont certains comptaient chez leurs proches des "guillotineurs" et des "guillotinés" à la fois. Napoléon va jusqu'à ressusciter le droit d'aînesse de l'Ancien Régime sous la forme des majorats au profit de cette classe nobiliaire, en toute contradiction avec les principes de la Révolution, en particulier de l'égalité des citoyens. Ce n'est pas moins de 3 300 titres nobiliaires qui furent ainsi décernés pendant l'époque impériale.

Alain Duran : Le décret du 1^{er} Mars 1808 a rétabli les anciens titres nobiliaires sans aucun privilège. Ils récompensaient d'éminents services civils ou militaires. Ce décret fut diversement interprété par les contemporains. Napoléon y voyait un moyen de satisfaire les aspirations à la promotion sociale dans le cadre d'un pouvoir monarchique rétabli. Les Brumairiens, dont les commerçants et les professions libérales, irréductibles opposants à l'Empereur, plutôt oubliés dans la distribution des titres, y voyaient le risque d'une restauration de l'aristocratie.

Michel Bordry : Quelle était l'efficacité des services fiscaux chargés d'établir la liste des riches habitants du Loiret?

Alain Duran : Atteindre la masse imposable est un souci majeur des autorités fiscales ; pour être jugée efficace la procédure doit être en accord avec les moyens et les techniques d'investigation et les mentalités du temps. C'est pourquoi l'efficacité ne peut être envisagée de la même manière en 2008 et en 1808. Pour le Premier Empire, il me paraît raisonnable de penser à un personnel efficace, souvent issu de la ferme générale et de l'administration des vingtièmes de l'Ancien Régime, dont l'efficacité fut reconnue par la Constituante. Orléans était le siège d'une école de cette administration à laquelle l'éminent historien Marcel Marion a rendu hommage.

Henri Dransard : Comment peut-on expliquer que les deux candidats présentés pour le Sénat soient deux militaires ?

Alain Duran : Le caractère dictatorial et militaire du régime pourrait l'expliquer.

NAISSANCE D'UNE ÉCRITURE : "L'ÉCRITURE AFRICAINE" DE FRÉDÉRIC BRULY BOUABRÉ¹

Denis Escudier

RÉSUMÉ

Dans un article paru en 1958, Théodore Monod, directeur de l'Institut français d'Afrique Noire (IFAN) de Dakar, annonce la naissance d'un nouvel alphabet ouest-africain – un événement rare et d'autant plus intéressant, précise-t-il, que "tous les renseignements désirables sont connus sur l'origine du système, et fournis par l'inventeur lui-même". Ce dernier, Frédéric Bruly Bouabré, est en effet un jeune fonctionnaire, originaire du pays bété en Côte d'Ivoire, qui, trop heureux d'avoir attiré l'attention de l'éminent homme de science, met volontiers à sa disposition les cahiers où il a consigné l'histoire de sa découverte, l'essentiel de sa méthodologie et un syllabaire complet, énumérant 401 pictogrammes. Il s'ensuit une abondante correspondance et toute une série de manuels à vocation pédagogique. Le souci premier de l'auteur y apparaît clairement : faire œuvre utile, d'abord au profit de ses proches (Celui qui connaîtra ces signes pourrait lire ma langue vernaculaire, pourrait l'apprendre, pourrait l'écrire), puis de son pays, et, un jour peut-être, de son continent d'origine tout entier. L'"alphabet bété" initial ne tardera pas à se transmuier en "écriture africaine", sans renier aucun de ses principes fondamentaux.

La plus grande partie de cette documentation est heureusement encore disponible pour le chercheur et l'utilisateur. Nous pourrions donc ensemble en feuilleter quelques pages, afin de découvrir cette écriture, d'en apprécier l'utilité, et ce qui fait l'originalité de la "méthode Bruly". Nous nous efforcerons surtout d'en discerner, avec le regard du néophyte, les mérites et les faiblesses, et d'avancer un pronostic sur son avenir.



1 – LA NAISSANCE DE L'ALPHABET BÉTÉ

Un jour d'octobre 1957, Théodore Monod, directeur de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) à Dakar, reçoit d'un jeune fonctionnaire originaire de la Côte d'Ivoire, Frédéric Bruly Bouabré², un cahier manuscrit de 18 pages intitulé *Langue vernaculaire bété*... C'est le début d'une volumineuse correspondance, qui sera révélée, l'année suivante, par le même Théodore

¹ Séance du 6 mars 2008.

² Frédéric Bruly Bouabré (déformation de : Gbeuly Gboagbré), né en 1919 à Zépréguhé, cercle de Daloa, en Côte d'Ivoire. Études primaires à Daloa, Dimbroko et Bingerville (1931-1939). Recruté pour le service de la marine nationale en A.O.F., il débarque au Sénégal en 1941 et sert, jusqu'à la fin de la guerre, comme matelot-laptot à Dakar. Cheminot-commis aux écritures à Rufisque (1945-1946), puis, de retour à Dakar, attaché à l'Identité judiciaire jusqu'à la fin de son séjour au Sénégal en 1957. Deux épisodes importants marquent ce moment de sa vie : la « vision divine » du 11 mars 1948, à la suite de laquelle il crée une nouvelle religion : l'Ordre des Persécutés ; et l'invention de l'écriture africaine. Rapatrié en Côte d'Ivoire en 1956, il est affecté au ministère de l'Intérieur à Abidjan, puis, de 1958 à 1973, à la direction de la recherche scientifique (il "sous-sert" à l'antenne ivoirienne de l'IFAN), enfin, de 1973 à sa retraite en 1982, à l'Institut d'ethno-sociologie de l'Université d'Abidjan. Au cours de ces dernières affectations, il rédige une œuvre scientifique abondante. En 1989, enfin, il se voit reconnu comme écrivain (édition de son autobiographie, *On ne compte pas les étoiles*) et comme artiste (participation à la grande exposition *Les magiciens de la terre*, à Paris).

Monod, dans un article du *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire* ³. Au cahier est jointe une lettre, dont voici le texte :

Mon Maître,

Je vous salue.

J'ai découvert des signes qui ont l'aspect d'être utiles. C'est la raison qui me pousse à vous les envoyer pour les examiner de plus près, afin que vous les gardiez dans votre service après l'examen. Le hasard suit toujours son cours. Si par hasard on cause devant vous des découvertes faites par des Noirs, afin que vous en fassiez cas.

Celui qui connaîtra ces signes pourrait lire ma "langue vernaculaire", pourrait l'apprendre, pourrait l'écrire. Il pourrait les utiliser pour écrire les langues de sa connaissance.

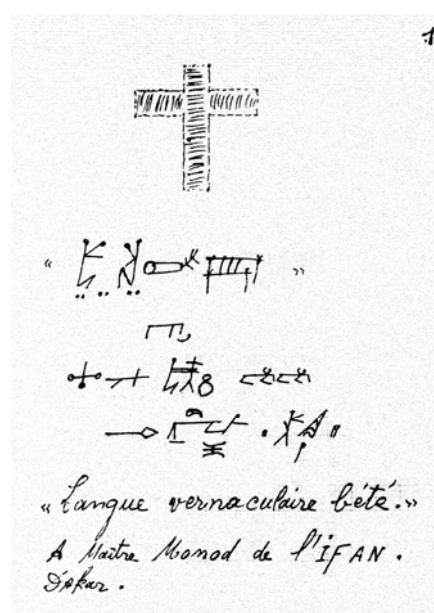
Étant trouvés utiles, leur extension pourrait être de salut public. Si l'on désire leur extension, qu'on me permette à les enseigner aux hommes et qu'on m'y aide au moins.

C'est moi, Bruly Bouabré Frédéric, qui prétends les avoir découverts. Je suis de l'Afrique-Noire-Française. Je suis de l'A.O.F., Côte d'Ivoire, Daloa.

Mardi, le 22-10-1957 ⁴.

La suite du cahier propose d'abord la traduction de la même lettre en ce que l'auteur appelle sa "langue vernaculaire", suivie de sa translittération dans le système alphabétique annoncé, ce qui est, pense-t-il, la meilleure façon de capter l'attention de son érudit correspondant. Puis il en vient à l'essentiel : l'abécédaire complet, soit 401 signes soigneusement calligraphiés et numérotés. Enfin, en guise d'exemples, huit aphorismes en bété et leur transcription parallèle en français. Il est d'ailleurs intéressant de citer ces exemples, qui illustrent bien la thématique habituelle de Bruly à cette époque, marquée d'une spiritualité quasi mystique, alliée à la morale intransigeante de l'Ordre des Persécutés :

- 1 Artiste, pense au moins à ton art.
- 2 Quelque grosse que puisse être une tête, c'est un petit cou qui la soutient.
- 3 C'est un Lucifer ; son cœur est sans pitié.
- 4 Une fois que tu as été mordu par un serpent, tu te méfies désormais de tout objet qui prend la forme du serpent.
- 5 Ce sont les ténèbres qui engendrent le mal.
- 6 Quand les Noirs ignoraient les Blancs, ils les prenaient pour des Diables.
- 7 Quand les Blancs ignoraient les Noirs, ils les prenaient pour des Démons.
- 8 Maintenant ils se reconnaissent - À présent, ils s'allient. ⁵.



Langue vernaculaire bété, page de titre du cahier n°1 adressé à Théodore Monod le 22 octobre 1957.

Il n'en faut pas plus pour éveiller la curiosité de Théodore Monod : cet insatiable chercheur sent tout de suite qu'il est le témoin privilégié d'un événement inhabituel : "La naissance d'un nouvel alphabet, note-t-il au début de sa présentation, est toujours un phénomène intéressant, elle l'est plus encore quand tous les renseignements désirables sont connus sur

³ MONOD Théodore, *Un nouvel alphabet ouest-africain...*, p. 432-440 et fig. 1-114. Sources : cahier n° 1, 22-23 octobre 1957, fig. 2-19 ; cahier n° 2, 19-26 novembre 1957, fig. 20-106 (reproduit dans *Domin et Zézé*, 1994, p. 187-193) ; cahier-lettre n° 3, 16 janvier 1958, fig. 107 ; lettre du 28 janvier 1958, fig. 108-112 ; lettre du 29 janvier 1958, fig. 113-114 ; lettre du 10 février 1958, 2 p. non reproduites ; lettre du 10 mars 1958, 4 p. non reproduites.

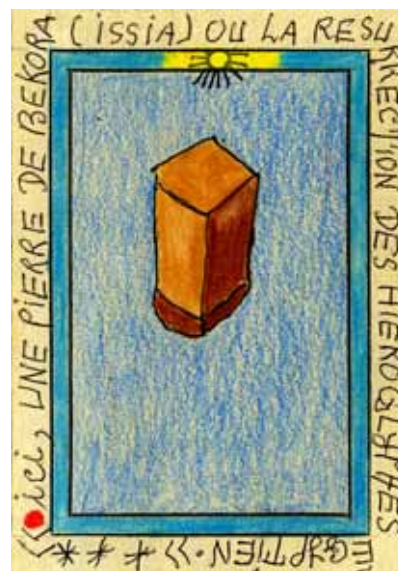
⁴ *Un nouvel alphabet...*, fig. 3-4, et *Domin et Zézé*, 1994, Annexes, p. 187.

⁵ *Un nouvel alphabet...*, fig. 17-19.

l'origine du système, et fournis par l'inventeur lui-même"⁶. Il incite donc Bruly à compléter son dossier scientifique, à y inclure en particulier les informations, qui manquent encore, sur la genèse de la découverte. Et Bruly, trop heureux sans doute de cette manifestation de réel intérêt (qu'il avait longtemps attendue, et qui, comme il le révélera plus tard, tombe sur lui à la manière d'une "apothéose lumière"), répond par un deuxième cahier, beaucoup plus épais que le précédent, suivi de plusieurs compléments, rédigés de janvier à mars 1958. Désormais, tout est prêt pour annoncer officiellement la naissance du *Nouvel alphabet bété*.



Frédéric Bruly Bouabré dans
la cour de sa maison
d'Abidjan-Marcory, 1983.



"Ici, une pierre de Bekora..."
(dessin de Frédéric Bruly
Bouabré, 15 octobre 2007)

2 – LES PIERRETTES DE BEKORA

Les prémices de la découverte datent de 1952 : Bruly, au cours d'un congé administratif dans sa région d'origine, se rend à Bekora (cercle de Daloa, subdivision d'Issia, 23 km au sud de Daloa) où, d'après ce qu'il a entendu dire, se trouvent des cailloux, qu'il appelle *pierrettes*, "d'une origine mystérieuse... Beaucoup ont surtout la forme d'une croix. Elles montrent parfois des dessins animés..."⁷. Il en recueille quelques-unes afin de les étudier ultérieurement. Et c'est à Dakar, au cours d'une réunion de collègues de bureau, entre le 4 et le 6 mai 1956, qu'il dévoile pour la première fois son modeste trésor ; il s'ensuit un débat passionné. Si la plupart des intervenants voient dans les *pierrettes* une monnaie préhistorique, pour Bruly seul elles révèlent "les vestiges d'une antique écriture". Et pour conclure la discussion, il retrace le chemin qui l'a mené de la trouvaille archéologique à son invention majeure :

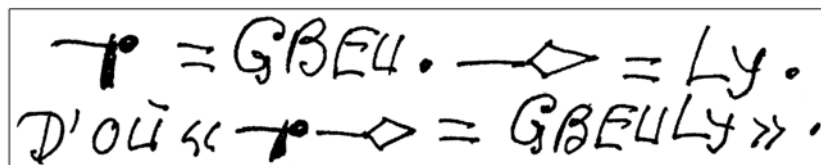
Je m'acharnai à étudier et à justifier mon opinion mise en minorité. Et pour ce faire, je me mis à baptiser mes pierres.

Je dis : "Au titre d'écriture, une pierre devait symboliser un nom propre de personne ou de chose". Je pris une pierre, et je la baptisai du nom de Gbeuly. Alors je raisonnai que si un homme appelé Gbeuly se trouve dans la foule des initiés à l'écriture, et qu'on remette la pierre-Gbeuly à un enfant qu'on envoie appeler Gbeuly, si l'enfant présente une telle pierre dans cette foule, des voix s'élèveront pour dire : "Gbeuly, on t'appelle !" Et ceci se disant, je m'aperçus que le mot de "Gbeuly" est composé de deux syllabes : *gbeu* et *ly*.

⁶ *Un nouvel alphabet...*, p. 432.

⁷ *Un nouvel alphabet...*, fig. 23 et Domin et Zézé, 1994, Annexes, p. 187.

Là, ces deux syllabes me livrèrent leur signification en bété. *Gbeu* signifie : la cognée ou la hache. *Ly* signifie : la lance. Et vite, je dessinaï ces deux outils pour en obtenir les graphiques des deux syllabes *gbeu* et *ly* :



Ainsi, l'écriture en syllabes-graphiques, sous ma débile main, qui ne sait pourtant tenir la plume, naquit en 1956.⁸

À vrai dire, ce que Bruly vient de réaliser n'est pas nouveau : le procédé nous est ainsi décrit dans l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, sous la rubrique *Rébus* : "Jeu d'esprit assez insipide qui consiste à employer, pour exprimer des mots, des images des choses et des syllabes détachées, ou des portions de mots". Un jeu auquel cependant le poète Clément Marot, entre autres, se prêtait malicieusement. Par exemple, dans une *Epistre du coq en l'asne* :

Une estrille, une Faulx, un Veau,
C'est à dire estrille fauveau,
En bon rebus de Picardie.⁹

Mais ce qui peut surtout intéresser l'historien – et dont Bruly n'est sans doute pas conscient au moment où il esquisse les principes de son écriture –, c'est que le rébus, tel qu'il vient d'être décrit, évoque une pratique bien plus ancienne : il est partie intégrante de l'écriture hiéroglyphique, essentiellement pictographique, de l'Égypte antique. Et voilà comment, de l'observation des pierres de Bekora, est venue la lumière, l'idée d'une écriture qui, en raison même de ses origines, se trouve naturellement associée, voire appropriée à la civilisation bété.

Théodore Monod, en possession des cahiers de Bruly, veut aller encore plus loin, et d'abord enquêter sur le terrain. Il envoie donc l'un de ses collaborateurs, Jean-Luc Tournier, en mission à Bekora, afin d'examiner les fameuses pierres sous l'angle de l'archéologie et de la géologie ; et c'est une fois sa réponse connue, qu'il juge la recherche digne d'être publiée. Entre-temps, il a aussi prodigué d'utiles conseils à Bruly, l'aidant à améliorer son système.

Près de trente ans plus tard, le disciple n'aura pas oublié ce qu'il doit au maître. Il lui écrit d'Abidjan, le 12 juin 1987 :

Mon très cher Maître,
Je vous souhaite un très bonjour ! Ici-bas, si j'ai des âmes sublimes de justice auxquelles je dois écrire et adresser mes extrêmes sentiments d'humaniste intégré, en ces temps présents, vous marchez au premier rang...
Avisiez-vous que mon "système alphabétique" (j'eusse mieux parlé en disant : "notre système alphabétique"), que vous avez trouvé intéressant et publié en 1958, figure à l'exposition dite *Afrique et la lettre*¹⁰ qui se tient à Abidjan... Ma patrie ivoirienne, sincèrement très honorée

⁸ *Auto-biographie*, p. 172-175.

⁹ Clément Marot, *Epistre du coq en l'asne* envoyée à Lyon Jamet de Sansay en Poitou (*L'adolescence clémentine*, p. 245-246, Lyon, 1543).

¹⁰ Cf. *L'Afrique et la lettre*, catalogue de l'exposition, 1986, p. 22 : *Le cas étrange de l'écriture bété*. Voici comment l'auteur de la notice juge l'écriture : "Moins réussie et moins esthétique que beaucoup d'autres écritures d'origine africaine, l'écriture de Bruly est néanmoins intéressante pour son indépendance évidente, même face aux traditions graphiquement si riches du Libéria voisin. Il semble avoir découvert tout seul la transition fondamentale du pictogramme au caractère phonétique, mais – à la différence du roi Njoya de Cameroun – il ne semble pas avoir développé son système plus avant."

par ma modeste contribution à la science universelle de l'esprit, en prend présentement de très sérieuses notes qu'elle ne faillira, j'ose le croire, à présenter au cœur juste et saint de mon très honorable président Félix Houphouët Boigny, dont le verdict saura l'intégrer à l'éducation officielle.

Oui ! C'est le but que je vise et c'est pour ce but que je l'ai inventé ! ¹¹

3 – DÉSILLUSIONS

Il faut bien le dire aujourd'hui, l'exposition de 1986 ne permit pas à Bruly d'atteindre ce but : encore un espoir vite déçu, après les nombreuses déconvenues qui avaient suivi la percée de 1958, et qu'il évoque pudiquement (mais avec quelle amertume !) dans *On ne compte pas les étoiles* et dans *Où est la liberté* ? La petite notoriété qui s'est attachée à lui pendant le séjour dakarois ne l'a apparemment pas suivi dans sa patrie :

Déjà, il courait secrètement à mon sujet ceci : Un Ivoirien, inventeur d'une "écriture à la chinoise", est rentré dans son pays Côte d'Ivoire, venant du Sénégal !

M'étant présenté à la Sûreté de la police pour ma reprise de la fonction après congé, les autorités policières firent connaître que leur personnel était dépassé ! À ma place, qu'alliez-vous comprendre en cela ? C'est maintenant seulement que je m'avise de la cause réelle de mon refoulement des portes de la Sûreté de police ivoirienne : mon visage exprimait déjà, aux yeux des autorités policières de mon pays, la grande épouvante que pouvait engendrer un savantisme occulte d'une science non connue et non comprise, donc très incompatible avec l'humaine collaboration policière !

Oui ! Je sais maintenant qu'un savant est très influent et très craint ! Oui ! Je sais maintenant que cette imposante influence et cette crainte qu'inspire un savoir inconnu constituent un facteur de sinistre refoulement de tout savant aux œuvres utiles non comprises ! ¹²

Seuls, alors, les collaborateurs de l'IFAN et quelques "sorbonniens" éclairés paraissent s'intéresser à ses travaux. Il persiste pourtant dans cette vocation de chercheur et d'éclaireur. De pédagogue, aussi : il continue de calligraphier à longueur de ligne les pictogrammes de l'écriture bété (qu'il a entre-temps promue au rang d'"écriture africaine") sur des cahiers d'écolier, afin d'en faciliter à tous l'apprentissage et la pratique par l'exemple ; je me rappelle l'avoir vu, vers 1975, debout devant quelques très jeunes disciples assemblés dans la cour de sa concession de Marcory, dessiner de longs textes à la craie sur un tableau noir. Et je peux témoigner de la ferveur qui accompagnait sa démonstration !

4 – LE MUSÉE DU VISAGE AFRICAIN

L'apparente indifférence officielle, qui maintient son invention dans l'ombre, n'a donc pas détourné Bruly de son chemin. Il va toujours de l'avant, il marche vers de nouveaux horizons, au-delà même de sa langue vernaculaire et de son alphabet. Et bientôt une évidence vient s'imposer à lui : le domaine de l'écriture, pour un Africain, ne se réduit pas aux pages d'un cahier ou d'un livre imprimé. Son propre continent, dont on dit "qu'il n'a point connu l'écriture

¹¹ Lettre du 12 juin 1987 à Théodore Monod. Je remercie sa famille d'avoir bien voulu me la communiquer et m'autoriser à la reproduire.

¹² *On ne compte pas les étoiles*, p. 59 : "On peut être écrivassier et réussir, mais que deviendra un haut penseur aux idées fraternelles et humanisantes ? ... Je suis resté [à l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Côte d'Ivoire] six années. Et pendant ces six années, des Africains sorbonniens se sont succédé à la tête de l'Institut... Ils n'ont jamais arrêté un regard salutaire sur la tête qui a réussi l'invention d'un alphabet – une trouvaille reconnue comme une fierté nationale et louée comme une utilité sociale par la presse mondiale !". *Où est la liberté* ?, p. 596-601 : "Toute personne de ma qualité d'autodidacte éclairé, perspicace, et par-dessus tout inventeur d'un alphabet africain reconnu et régulièrement publié et cité par la presse internationale, demeure [dans l'Université] à jamais subalterne, sans poste de responsabilité de la recherche scientifique. Et, au pis aller, il ne se verra jamais se recycler dans l'ordre officiel des chercheurs nationaux, pour ne pas mériter un salaire honorable ! ... Ma fonction universitaire consistait à remettre les livres aux étudiants-lecteurs, et de reclasser ces livres après les avoir lus. Est-ce là la fonction honorant un inventeur reconnu : un savant de réalité scientifique dont les œuvres se trouvent publiées ??!..."

avant la civilisation européenne"¹³, recèle un fabuleux trésor d'inscriptions, incomparablement plus riche que ne l'était la poussière de Bekora ; puisque nul ne veut y prêter attention, il retrouve sa vocation de révélateur afin de les exhiber au monde.

À Dakar, il a entendu la leçon de l'historien Cheikh Anta Diop¹⁴, qui situait en Égypte le berceau des civilisations africaines, et il n'en a pas perdu un mot – en voici la preuve :

Cause de curiosité : les historiens les plus assermentés font écho que l'Égypte possédait une écriture bien avant la Civilisation européenne. Or nous savons tous que l'écriture est un moyen merveilleux de répandre, de propager très facilement à grande échelle l'éducation.¹⁵

Bruly s'intéresse alors à la *matérialisation* de cette écriture et aux difficultés qui peuvent entraver son accomplissement :

En examinant les caractères, si l'on s'aperçoit que les Égyptiens représentaient leurs idées par des éléments visibles et concrets de la nature, on peut approuver d'ores et déjà que la poterie, la maçonnerie, la sculpture, la tresse ou le tissage et la taille de la pierre, avec tout ce qu'ils comportent de perforation, d'amputation, d'ajustement, de mouvement, d'assemblage, d'attitude, de distance, de physionomie, de nombre en comptabilité, etc., furent enfin à la base de cette réalisation. C'est dire que, pour les matérialiser, les idées ont été d'abord maçonnées en poterie, sculptées sur le bois, nattées ou tressées avec des lianes et des fibres, bien avant d'être, en dernier ressort, immortalisées ou éternisées sur des rochers et dans le métal. Car tout progrès sort de la facilité et se complique en se perfectionnant et en se propageant. Les idées ainsi matérialisées dans les éléments lourds posaient forcément le problème de trouver un moyen facile de leur transport à de grandes distances.¹⁶

Et pour trouver ce moyen il suffit à Bruly de regarder autour de lui, de poser son regard sur l'humanité même qui l'environne :

Ainsi, en dernier ressort, nous découvrons le chemin ou le comment toute écriture, et en particulier l'"écriture africaine" a pu aisément apparaître sur le corps humain en guise de multiples parures, avec toutes leurs significations en devises à la base, et obéissant à la fois les circonstances et les modes dans le temps. L'on peut donc dire que *la scarification est une écriture imprimée sur le corps humain pour le besoin de l'expression des marques et devises préférées, admises pour être portées en parures ou en un moyen de reconnaissance.*¹⁷

Ainsi le corps humain apparaît à l'observateur comme le plus naturel des vecteurs de messages élaborés en signes lisibles : les marques de la scarification *sont une écriture* qui, à l'instar des hiéroglyphes autrefois découverts en Égypte par la mission Boussard, attend ses Champollion, aptes à la déchiffrer.¹⁸ Il entreprend alors sa propre collecte de marques corporelles dans son pays, dans son village, parmi ses proches, allant jusqu'à exhiber en exemple son propre totem dont il porte l'inscription sur le bras¹⁹ ; il réunit ainsi quelques dizaines de scarifications, et les reproduit en tableaux pour en faciliter l'étude comparative : c'est le *Musée du visage africain*, dont la mise en œuvre initiale date de 1965.²⁰

¹³ *Le Musée du visage africain*, 1965.

¹⁴ DIOP Cheikh Anta, *Nations nègres et culture*, 1954. L'auteur y défend la thèse d'une civilisation égyptienne imprégnée de culture "nègre", et du rayonnement de cette civilisation, qui, en retour, a touché et imprégné l'ensemble du continent africain (laissant en particulier des traces dans les arts, les traditions orales, les langues et les écritures).

¹⁵ *Le Musée du visage africain*, 1965.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Le Musée du visage africain*, 1976, tableau 20 : relevé du 30 janvier 1975 : "Bras gauche de F. B. Bruly". L'image de la scarification est celle d'un serpent. Cf. *On ne compte pas les étoiles*, p. 35-36.

²⁰ *Le Musée du visage africain* a fait l'objet, à ma connaissance, de deux éditions manuscrites. Celle de 1965 comporte 38 tableaux qui, selon l'auteur, n'ont pas la prétention de reproduire la réalité : ils sont "l'œuvre de

5 – LE TRÉSOR DORÉ

En dévoilant les arcanes de ces deux écritures (écriture syllabique sur papier, écriture de marques et devises en parures corporelles), en définissant une méthodologie pour leur analyse et leur utilisation, Bruly pensait avoir déjà projeté une lueur sur les ténèbres qui obscurcissent en partie "l'antique civilisation africaine". Mais ce n'était pas encore assez. Un nouveau système graphique attire bientôt son attention : "l'alphabet métallique" ou plus précisément "l'africaine pictographie métallique en miniature" qui se lit sur les poids à peser l'or des peuples Akan. Son "éveilleur" sur ce nouveau domaine de recherche est le grand ethnologue ivoirien Georges Niangoran Bouah. Selon ce dernier :

L'une des principales fonctions de ces poids était de servir à peser la poudre d'or et à déterminer de façon précise, selon une convention connue et acceptée de tous, la valeur pondérale de l'or vendu ou acheté. L'usage du système exige deux variétés de poids : les poids-proverbes (*dja yèbouè*) et les poids à forme géométrique (*dja kpya*). Les poids-proverbes sont en laiton, ils concrétisent des thèmes courants de la pensée philosophique akan. Indépendamment de leur valeur pondérale, ces poids sont *les vestiges d'un système ancien d'écriture et de transmission de pensée*. C'est l'équivalent nègre des hiéroglyphes de l'ancienne Egypte, avec cette différence que chez les Akan, une seule figurine représentait tout un message...²¹

Il y a bien là, une fois encore, de quoi fasciner Bruly ! C'est en toute légitimité qu'il se croit, lui, l'Africain déjà initié à la "science de l'antique Afrique", appelé à se pencher sur ce "trésor doré". Il s'enflamme donc aussitôt pour un nouveau projet et s'adresse à la communauté scientifique africaine, l'invitant à prendre elle-même en main l'exploration raisonnée de son patrimoine culturel :

Je pense, je conçois et j'avance que tous ceux qui ont réussi faire la grande collection des poids à peser l'or (...) doivent désormais se croire et se dire qu'ils sont des "véritables antiquaires de la pictographie africaine", dont il faut alors chercher à redécouvrir la véritable signification perdue dans la nuit du temps passé...

Dire que l'Afrique avait forgé un poisson, un serpent, une tête humaine, trois traits sur une plaquette, une dent de crabe, un crapaud (dans cette citation l'envie me prend de rire), un fagot, une hache, une épée, un arbre déraciné par le vent, un disque solaire, des oiseaux buvant à une source, etc. (car je n'en saurais finir une telle citation), rien que dans l'unique but de peser sa poudre ou son agrégat d'or, c'est très sûrement prêter à l'esprit imaginaire et inventif de l'Afrique des qualificatifs d'"ignorant", d'"imbécile", de "sot", etc.²²

Il soumet les poids-proverbes au même type d'analyse que les cailloux de Bekora et en conclut que les figurines gravées ou modelées constituent une "pictographie parlante" où s'extériorise un "enseignement conçu, concrétisé, livré par sa sagesse à la curiosité humaine..." (une conception proche de celle de Georges Niangoran Bouah, lequel estimait que "ces poids constituaient un système complet d'éducation pendant la période précoloniale"). Quant aux poids de forme géométrique, il confirme leur fonction proprement pondérale, et met en lumière un indice bien précis : l'existence d'une *antique comptabilité*. En fait, la *Solution-Bruly aux poids-d'or ou livre-africain* qu'il écrit en 1972 n'est ni plus ni moins, de son propre aveu, qu'un traité de comptabilité africaine.

6 - UN ANTIQUAIRE DE LA LETTRE AFRICAINE

"L'Africain n'a point connu l'écriture avant la civilisation européenne", c'est cette réflexion trop souvent entendue qui a incité Bruly à se rebeller contre les ignorances ou les

ma propre imagination, l'œuvre teintée d'un mythe traditionnel, d'un mythe coutumier localisé" (p. 76). L'édition de 1976, d'orientation plus documentaire, plus ethnographique, comporte 86 tableaux. Quelques-uns de ces tableaux illustrent *On ne compte pas les étoiles*.

²¹ Niangoran Bouah Georges, *Poids à peser l'or...*, p. 206.

²² *Solution Bruly aux poids-d'or ou Livre africain*, 1972, p. 112-113 et 115.

mensonges de la science telle que la diffusait le colonisateur ; et c'est, comme nous l'avons vu, surtout pour en finir avec de tels préjugés qu'il invente l'écriture bété, puis qu'il entreprend une quête opiniâtre dans les vestiges de l'antiquité africaine, à la recherche du moindre signe assimilable à une écriture ou à une pictographie. Une démarche fructueuse, puisqu'elle lui a permis de mettre au jour de multiples indices, aussi bien sur les objets d'usage courant produits par l'artisanat que sur les corps humains. On ne peut manquer d'évoquer l'épilogue de *La lettre volée* d'Edgar Allan Poe : si on ne les a pas vus, c'est sans doute parce qu'ils étaient trop exposés au regard... D'autres intellectuels africains, qui n'avaient pas la même formation que lui, ont suivi à peu près la même voie, au même moment : Georges Niangoran Bouah, déjà évoqué, mais aussi, entre autres, le prêtre jésuite camerounais Engelbert Mveng qui, observant la création artistique de son pays, en conclut :

Cet art est à la fois signe et signification. En tant que signification, il est essentiellement sagesse... L'art bamoun possède sa technique très perfectionnée : il crée ses signes et symboles d'après des lois séculaires... L'art nous apparaît ainsi comme un grand livre écrit par l'homme pour se raconter... L'art nous apparaît ainsi comme un langage, et non pas le simple langage de tous les jours, mais une langue sacrée...²³



L'idéogramme zré : "forme abrégée" (en bas) et "forme non abrégée" (en haut). Dans la mythologie bété, Zré est un diable à quatre cornes (carte dessinée le 15 août 2003)

Lire ces signes épars sur les monuments légués par les anciens Africains est donc le moyen d'accéder à leur sagesse. Et pour Bruly, c'est même aller au-delà : montrer à l'univers incrédule une Afrique rayonnante, dans le domaine des techniques, des sciences, des arts, de la pensée philosophique, de la spiritualité. Mais, craignant de s'engager seul dans une telle mission, sans soutien, ni matériel, ni intellectuel, ni spirituel, il formule une prière – une prière qu'il inscrit sur la première page du *Livre africain*²⁴ et qu'il adresse non pas à Dieu mais, de manière inattendue, à un jeune "ouvrier de Napoléon" :

PRIÈRE .

« PAR TON ESPRIT ÉCLAIRÉ,
Ô, LE JEUNE CHAMPOLION,
OUVRIER
DE NAPOLEON,
DANS MA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,
INSPIRE MOI,
BRULY,
OUVRIER
DE HOUPHOUËT-BOIGNY.

CAR L'ÉNIGME
DES POIDS-D'OR
EST
EN CÔTE-D'IVOIRE
CE QUE FUT
L'ÉNIGME
DES HIÉROGLYPHES
EN ÉGYPTÉ.
Ainsi soit-il. »

F. B. BRULY.

²³ MVENG Engelbert, *L'art africain d'hier et l'Afrique d'aujourd'hui...*, p. 36-37.

²⁴ *Solution Bruly aux poids-d'or ou Livre africain*, 1972, p. 3.

168

DÉTERMINER LA RAISON D'ÊTRE DE TELLE OU TELLE CAUSE, OU DE TEL OU TEL EFFET».

«L'INVENTION DE MON SYSTÈME ALPHABÉTIQUE SE CASSA DANS LA NATURE DU HASARD».

VOICI EN RÉSUMÉ SON TABLEAU :

« EN CÔTE D'IVOIRE, À ISSIA, DANS LE VILLAGE BÈKORA, SE TROUVENT DES «PIERRETTES» D'UNE BEAUTÉ ARRÊTANT LE REGARD. ELLES SONT TRÈS CÉLÈBRES DANS LA RÉGION ».

169

FONCTIONNAIRE EN SERVICE AU SÉNÉGAL, J'ENTRAI EN CONGÉ ADMINISTRATIF EN CÔTE D'IVOIRE, EN 1952.

CE FUT UNE «OCCASION» QUI PERMIT MON RAPIDE VOYAGE DANS LE VILLAGE BÈKORA.

LA, JE RAMASSAI QUELQUES LIGNES DE CES «PIERRES».

À LA FIN DE MON CONGÉ, JE RENTRAI AU SÉNÉGAL AVEC CES PIERRES DE BÈKORA DANS L'INTENTION BIEN DÉTERMINÉE DE LES PRÉSENTER À M. LE PROFESSEUR TH. MONOD.

170

UN JOUR, EN 1956, J'E PRI S CES «PIERRES» DANS MA CHAMBRE POUR ALLER LES PRÉSENT AU MAÎTRE MONOD.

MAIS AVANT DE ME RENDRE AU BUREAU DE M. MONOD, J'EUS L'IDÉE DE LES PRÉSENTER À MES AMIS DU TRAVAIL AVEC LESQUELS JE COLLABORAIS DANS UN MÊME BUREAU, DANS L'INTENTION DE DÉCÉLER UN PEU LEUR NATURE ET D'IMAGINER A

171

PEU PRÈS LEUR VALEUR PRÉHISTORIQUE OU HISTORIQUE.

«DES DISCUSSIONS MENÉES, IL SE DÉGAGEA VITE UNE MAJORITÉ D'OPINIONS QUI FIRENT CONNAÎTRE QUE LES «PIERRETTES» DEVAIENT ÊTRE «LES VESTIGES DE L'ARGENT PRÉHISTORIQUE» MOI SEUL, JE LES SUGÉRAI ÊTRE «LES VESTIGES D'UNE «ANTIQUE ÉCRITURE».

TOUTEFOIS, IL EST À SAVOIR QUE J'ÉTAIS BATTU PAR LA MAJORITÉ D'OPINIONS.

172

QUOIQU'É BATTU, J'E M'ACHARNAI À ÉTUDIER ET À JUSTIFIER MON «OPINION MISE EN MINORITÉ».

ET POUR SE FAIRE, JE ME MIS À «BAPTISER» MES «PIERRES».

J'E DIS : «AU TITRE D'ÉCRITURE, UNE «PIERRE» DEVAIT SYMBOLISER UN «NOM PROPRE» DE «PERSONNE» OU DE «CHOSE».

J'E PRI S UNE «PIERRE» ET J'E LA BAPTISAI DU NOM DE «GBEULY».

173

ALORS JE RAISONNAI QUE SI UN HOMME APPELÉ «GBEULY» SE TROUVE DANS LA FOULE «DES INITIÉS À L'ÉCRITURE» ET QU'ON REMETTE «LA PIERRE-GBEULY» À UN ENFANT QU'ON ENVOIE APPELER «GBEULY», SI L'ENFANT PRÉSENTE UNE TELLE PIERRE DANS CETTE FOULE DES INITIÉS, DES «VOIX» S'ÉLEVERONT POUR DIRE : «GBEULY, ON T'APPELLE!» ET CECI SE DISANT JE M'APERÇUS QUE «LE MOT»

174

DE «GBEULY» ÉTAIT COMPOSÉ DE «DEUX SYLLABES : «GBEU» ET «LY».

LA, CES DEUX SYLLABES ME LIVRERENT LEUR SIGNIFICATION EN «BÊTE» : «GBEU» SIGNIFIE «LA COGNÉE OU LA HACHE».

«LY» SIGNIFIE «LA LANCE» ET VITE, JE DESSINAI CES DEUX OUTILS POUR EN OBTENIR LES «GRAPHIQUES» DES SYLLABES «GBEU» ET «LY».

— = GBEU. — = LY. D'OU «— — = GBEULY».

175

AINSI «L'ÉCRITURE EN SYLLABES-GRAPHIQUES» SOUS MA DÉBILE MAIN QUI NE SAIT POURTANT TENIR LA «PLUME», NAQUIT EN 1956 POUR ÊTRE PUBLIÉE EN 1958 SOUS LA PRÉSENTATION DU PROFESSEUR THÉODORE MONOD, DANS LE «BULLETIN DE L'I.F.A.N. TOME XX, SÉRIE B. N° 3-4, 1958». VOILÀ.

MAINTENANT QUE L'AUTORITÉ SCIENTIFIQUE DE FAÇON TOUTE HONNÊTE A

176

SIGNALÉ PAR PUBLICATION, LA «NAISSANCE» DE CETTE «ÉCRITURE» A L'ATTENTION DE L'ESPRIT CRÉATIF MONDIAL, IL RESTE MAINTENANT L'AUTORITÉ POLITIQUE DU PASSÉ DE L'AUTEUR DE BIENVOLÔIR «DÉCIDER» SON «INTÉGRATION» ET SON «APPLICATION» DANS SON PRÉSENT SYSTÈME DE CULTURE ET D'ENSEIGNEMENT. «À L'INSTAR DE LA «CULTURE ARABE» ET DE LA «CULTURE OCCIDENTALE» QUI VONT

La naissance de l'écriture africaine, d'après F. Bruly Bouabré et son auto-biographie, manuscrit autographe de 1983, p. 168-176

FRÉDÉRIC BRULY-BOUABRE

*
NE

NOUS TRAITONS PAS

MENTEURS

LES UNS LES AUTRES

* * * * *

* * * * *

1 : NE NOUS TRAÎTONS PAS MENTEURS LES-UNS LES-AUTRES .

*

2 : QU'EST-CE QUI EST VRAIMENT AGRÉABLE DANS CETTE VIE ?

*

3 : C'EST L'INFORMATION DONNÉE SUR LE SUJET D'UNE

PARIS

ORLÉANS

FRANCE

JAMOUSSOUKRO

DALOA

CÔTE-D'IVOIRE

EUROPE

AFRIQUE

« PARIS »

ALPHABET AFRICAÏN :

A : A
BA : BA
BÊ : BÊ
BÈ : BÈ
BEU : BEU
BI : BI

BÛ : BÛ
BÔ : BÔ
BOU : BOU
BUI : BUI

*
« BR = BL »
BRA : BRA
BLA : BLA
BRÉ : BRÉ

BRÉ : BLÉ

BRI : BLI

BRI : BLI

BRÊ : BLÊ

BRÔ : BLÔ

BRO : BLO

BROË : BLOË

BROU : BLOU

BROU : BLOU

BRUI : BLUI

BRUI : BLUI

*
« BH »
EST UN « B »
NON-VIBRÉ :
BHA : BHA
BHÉ : BHÉ
BHÊ : BHÊ

« BHL »

BHLA

BHLE

BHLE

BHLI

BHLO

BHLO

BHLO

BHLO

« D »

DA

DÉ

DÊ

DÊ

DI

DÔ

DÔ

« LES CHIFFRES » :

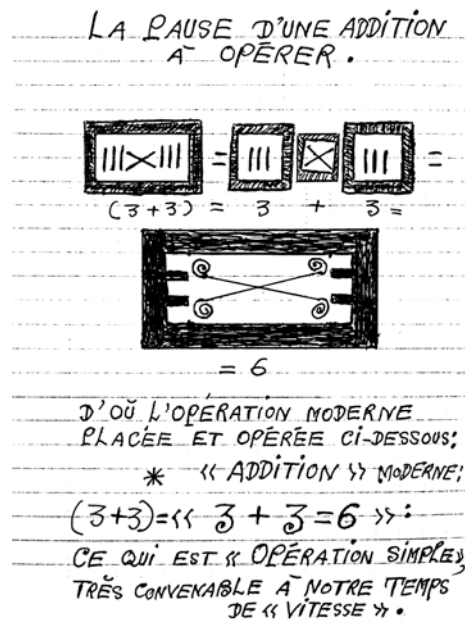
1	8	9	10	11	12
2	9	0	10	11	12
3	0	10	11	12	13
4	10	11	12	13	14
5	11	12	13	14	15
6	12	13	14	15	16
7	13	14	15	16	17

*
« 125 »

Ne nous traitons pas de menteurs les uns les autres,
manuscrit autographe, 1983 : page de titre ; propos divers, contes, aphorismes
et liste de lieux "en double écriture" (p. 1 et 43) ;
début de l'abécédaire ("Alphabet africain", p. 48-49) ;
chiffres, nombres et opérations arithmétiques simples (p. 70).



Anciens poids à peser l'or
Utilisés par les Akan.



Frédéric Bruly Bouabré, *Solution Bruly aux poids d'or ou Livre Africain*, manuscrit autographe, 1972 : en haut, pose et solution d'un problème arithmétique à l'aide de poids ou "écriture métallique"; en bas, le même problème en écriture moderne.



Deux exemples d'écriture corporelle relevés par Frédéric Bruly Bouabré : *L'Intrépide* (la proie humaine ou animale narguant le chasseur, ses pièges et ses armes) ; *L'Endeuillée veillante en pleurs* : "les points mis en six lignes verticales sur les seins figurent les pleurs : symbole du grand deuil ou d'une longue tristesse".

BIBLIOGRAPHIE

1 - Œuvres de Frédéric Bruly Bouabré

- *Le livre des lois divines révélées dans l'Ordre des Persécutés*, 1945-1963 (dactylographié, 325 p.).
- *Domin et Zézé*, 1964 (manuscrit) ; édité en 1994, avec une postface de Denis Escudier et réédition de la lettre du 19 novembre 1957 à Théodore Monod, sur l'invention de l'écriture bété (cf. ci-après : MONOD Théodore, *Un nouvel alphabet ouest-africain...*).
- *Le Musée du visage africain* (première version), 1965 (manuscrit, 94 p.).
- *Solution-Bruly aux poids-d'or ou Livre africain*, 1972 (manuscrit, 134 p.).
- *Le Musée du visage africain* (seconde version), 1976 (manuscrit, 110 p.).
- *Une méthodologie de la nouvelle-écriture africaine : bété*, suivi de *L'alphabet de l'Ouest africain*, 1984 (NB : la date "1956", inscrite sur la page de titre du deuxième traité, est en fait celle de l'invention de l'écriture).
- *F. Bruly-Bouabré et son auto-biographie*, 1983 (manuscrit, 185 p.) ; édition partielle dans *On ne compte pas les étoiles*.
- *Où est la liberté ?*, 1985 (manuscrit, 657 p.).
- *On ne compte pas les étoiles*, 1989 (anthologie de textes autobiographiques).

2 – Autres ouvrages cités

- *L'Afrique et la lettre*, catalogue de l'exposition organisée par le Centre culturel français de Lagos et l'association Fête de la Lettre, 1986.
- Diop Cheikh Anta, *Nations nègres et culture*, 1954 (rééd. 1964 et 1979).
- Monod Théodore, *Un nouvel alphabet ouest-africain : le bété (Côte d'Ivoire)*, dans « Bulletin de l'Institut français d'Afrique Noire », série B, t. XX, n° 3-4, juil.-oct. 1958.
- Mveng Engelbert, *L'art africain d'hier et l'Afrique d'aujourd'hui...*, dans « Présence africaine », n. s., 2^e trimestre 1963.
- Niangoran Bouah Georges, *Poids à peser l'or. Un des aspects de la pensée philosophique et scientifique africaine en Côte d'Ivoire avant la colonisation*, dans "Présence africaine", n. s., 2^e trimestre 1963.

DISCUSSION

Gérard Hocmard : 1) J'ai l'impression que cet alphabet est fondé sur une bonne analyse des sons et de la possibilité de leur représentation graphique associée à un sens, mais qu'il a manqué une phase de synthèse en vue d'une nécessaire ergonomie. Pourquoi, par exemple, avoir trois ou quatre représentations de BEU ? Plus de 400 signes sont ingérables, même si les petits Chinois ou Japonais s'accommodent d'un bien plus grand nombre d'idéogrammes.

2) Quel est le lien avec l'écriture ancienne des "pierrettes" ? Cette écriture reprend-elle les représentations anciennes ou bien en offre-t-elle de nouvelles, "à la manière des pierrettes" ?

3) Les représentations de chiffres sont intéressantes. Nous comptons sur une main du pouce à l'auriculaire. Les Britanniques comptent sur l'index, vont jusqu'à l'auriculaire et comptent 5 sur le pouce. Ici, c'est l'auriculaire levé (l'intérieur est rose) qui représente le 1 et les doigts se lèvent pour compter dans l'ordre inverse du nôtre. C'est le pouce qui indique le 5, mais la main n'est pas refermée en poing autour du pouce. Elle est refermée sur elle-même et le pouce (opposable) replié vers le dos de la main. Autant de peuples, autant de façons de compter. J'ai vu dans le train une Africaine qui faisait compter sur ses doigts un petit enfant et qui s'y prenait comme l'indique Bruly Bouabré. Cela m'avait attiré l'oeil.

Denis Escudier : 1) Dès la première présentation de son système, Bruly apparaît conscient de cette difficulté (entre autres !) et s'attend à la critique. Il ne s'en émeut guère, en attendant l'expérience du terrain. Voici en effet ce qu'il en dit : "Nous avançons que notre système vient de naître, et, pour cela, il a encore grandement besoin de tout soin paternel qui fait le vrai salut de tout nouveau-né. Et devant les huées populaires qui se situent dans l'avenir, nous serons prompts à rechercher les causes de notre échec pour les vaincre, plutôt que d'abandonner notre système. Bientôt nous mettrons notre système en pratique. Nous veillerons à étudier le résultat de cette pratique pour déceler les mauvais et bons côtés du système. Et nous ne manquerons pas de vous en parler, vous priant de suivre de près l'évolution de cette *écriture vernaculaire*". Ce dernier mot a son

importance : en 1957, l'inventeur ne parle pas encore d'*écriture africaine*, il vise le seul monde bété, et plus précisément ses "frères analphabètes" qui l'attendent dans son village natal de Zépréguhé ; c'est avec eux qu'il mènera l'expérience. En fait, l'abécédaire peut être décrit comme une encyclopédie visuelle du monde et de la culture bété énoncée en "langage bété, avec très peu d'éléments hétérogènes. D'où le succès de Bruly lors de ses premiers essais d'apprentissage prometteurs (... avant de publier son écriture, il voulut l'enseigner à ses proches. Lors de son congé au village, il montra donc les premiers signes à ses frères analphabètes, qui, nous dit-il, apprirent rapidement). Ce que le disciple voit, ce ne sont pas 400 idéogrammes abstraits, mais autant d'objets familiers qu'il n'a aucune peine à identifier et à nommer dans sa langue.

La difficulté que vous signalez n'existe donc pas dans l'*écriture vernaculaire*, pourvu qu'elle soit proposée à des lecteurs bété. Mais je pense comme vous qu'elle peut devenir épineuse, voire ingérable, dans la seconde phase du projet, celle de l'*écriture africaine* ; car nous y voyons Bruly élargir le cercle de ses disciples à l'Afrique entière et à toutes les langues du monde, sans pouvoir élargir son abécédaire. Un non-Bété saura-t-il par réflexe spontané assembler une cognée (*gbeu*) et une lance (*ly*) pour former le nom de *Gbeuly* ?

2) Les pierrettes de Bekora, si j'ai bien compris les explications de Bruly, ne portent aucun signe matériel susceptible d'être assimilé à un élément d'écriture. Elles ne sont pas lisibles dans leur état naturel. Leur intérêt tient à ce que, une fois collectées, elles se laissent aisément manipuler et surtout ordonner et "baptiser". Rien n'interdit, par exemple, à leur possesseur d'en nommer une *gbeu* et l'autre *ly*, pour qu'ensemble elles "écrivent" le nom d'une personne, puis de poursuivre l'opération jusqu'à épuisement de tous les phonèmes de sa langue. Ce que lesdites pierrettes ont apporté à Bruly, c'est donc un modèle opératoire applicable à sa propre problématique.

3) Ce détail, qui m'avait échappé, est tout à fait juste. J'ai soumis votre observation à Bruly : il m'a répondu que cette manière de compter sur les doigts lui est tout à fait naturelle.

Bernard Pradel : Ayant fait plusieurs séjours dans divers pays d'Afrique, je crois me rappeler qu'il existait de nombreux dialectes dont quelques-uns, comme le Swahili, étaient parlés dans plusieurs pays. Certains de ces dialectes n'étaient-ils pas écrits ? N'était-ce pas le cas dans le pays de Bruly, et la langue qu'il a créée correspondait-elle vraiment à un besoin réel ? Enfin, pour créer cette langue, Bruly s'était-il livré au préalable à une étude de la linguistique, soit sur un plan général, soit dans son application en Afrique ?

Denis Escudier : Plusieurs alphabets ont vu le jour en Afrique subsaharienne : nous connaissons, par exemple, cinq syllabaires pour le seul domaine culturel mandé. Le plus ancien, celui de l'écriture vaï (Libéria) date de 1833, les quatre autres d'environ 1950 (d'après D. Dalby, présentation de l'exposition *L'Afrique et la lettre*, 1986).

Au moment où Bruly présente son invention, les Bété n'ont pas encore d'écriture propre - ce qui ne signifie pas qu'ils soient illettrés : les Ivoiriens scolarisés, à l'exemple de Bruly lui-même, parlent au moins le français, le lisent et l'écrivent. La nouveauté correspond-elle à un besoin réel ? Je n'en sais rien. Mais pour Bruly, plus encore qu'un besoin, c'est une nécessité : "L'avantage n'est pas ou ne sera pas d'écrire le français ou le bété en signes syllabiques, mais de trouver un moyen quelconque, pourvu qu'il soit très efficace, et de l'appliquer contre l'analphabétisme... Si mon système est étudié par des Bétés, beaucoup d'entre eux s'en serviront assurément pour apprendre le français qu'ils convoient tant, et cela dans le transport de joie qu'ont les étudiants français pour étudier l'anglais, l'italien, l'espagnol, disons même l'arabe ou le chinois..." Bruly, malgré son cursus scolaire, aime se présenter comme un "pauvre ignorant" ; sa pratique de la linguistique n'a rien de livresque. Sa méthode d'apprentissage tient en deux mots : savoir écouter, "car c'est bien l'art de savoir écouter qui éclaire le sens confus de ce que l'on dit et qui permet l'acquisition de toute science par l'aide d'une parfaite compréhension". C'est sa manière d'étudier la linguistique !

Gaston Souliez : Votre conférence particulièrement intéressante ne manque pas de me laisser très interrogatif, perplexe, un peu mal à l'aise. Pourquoi à une époque où d'autres peuples ont choisi d'abandonner leur écriture traditionnelle pour mieux s'inscrire dans une certaine "mondialisation", par exemple la Turquie ou le Vietnam, pourquoi se lancer dans une nouvelle écriture au risque d'être encore plus isolé ? Il y a quelque chose de pathétique dans cette démarche ; faut-il y voir une sorte d'exorcisme pour combler ce complexe que l'on rencontre fréquemment chez les Africains d'Afrique noire ? La création d'une nouvelle religion me conforterait dans cette position. On y trouve là cette imagination, cette naïveté, souvent présentes même chez ceux qui ont suivi un parcours d'études important. Finalement, l'œuvre de cet homme ne serait-elle pas mieux valorisée si on la plaçait résolument dans la mouvance surréaliste ? Son travail sur les poids a-t-il une base sérieuse, reconnue ?

Denis Escudier : Je m'interroge comme vous. Cependant, n'oublions pas que la tentative de Bruly naît dans le contexte de la colonisation, au moment même où les chantres de la négritude invitent les intellectuels africains à régénérer et revivifier leurs valeurs culturelles traditionnelles. La création et la diffusion d'une écriture africaine originale va incontestablement dans le sens d'un tel retour aux sources. C'est sans doute un bon moyen de resserrer la solidarité continentale. Dans de telles conditions, le risque d'isolement, si même il existe, paraît négligeable.

Le contexte n'est plus le même aujourd'hui. Mais l'ambition de Bruly n'est pas de voir, en Côte d'Ivoire ou dans les autres pays francophones d'Afrique, son système d'écriture se substituer au système "européen", c'est de "l'intégrer à l'éducation officielle" (lettre du 12 juin 1987). Placer son œuvre dans la mouvance surréaliste ? On pourrait lui en suggérer l'idée. Mais l'originalité essentielle de la méthode Bruly, pour reprendre ses propres termes, me paraît incompatible avec toute forme d'allégeance intellectuelle.

Justement, la spécificité de cette méthode apparaît pleinement dans un traité écrit en 1972, *Solution-Bruly aux poids-d'or ou Livre africain*. Et elle est à l'origine d'un malentendu et d'une douloureuse controverse entre Bruly et les milieux universitaires et académiques. Ces derniers voulaient que les dénéaux soient étudiés selon leurs propres critères scientifiques (ce qu'on peut comprendre), alors que le point de vue de Bruly les réduisait à de simples vestiges d'une comptabilité antique et réservait à peu près toute son attention à leurs inscriptions. Un nouvel avatar des pierrettes de Bekora ! Inutile de dire que cette manière trop originale de traiter le sujet suscita le dédain et le rejet des spécialistes.

Michel Bouty : Quel sort positif a-t-on fait en Côte d'Ivoire à l'invention de M. Bruly Bouabré ?

Denis Escudier : De toute évidence, l'accueil fait aux abécédaires, chez les politiques et les universitaires, n'a pas été celui qu'espérait leur inventeur. Les programmes scolaires l'ignorent totalement, ce que l'on peut comprendre. La Côte d'Ivoire s'intéresse aujourd'hui beaucoup plus à l'œuvre artistique de Bruly (même si l'alphabet tient une place importante dans ses dessins). Notons tout de même le rôle joué par quelques intellectuels ivoiriens, tels Tanella Boni et Yaya Savané, dans sa reconnaissance nationale et internationale : c'est leur action et le soutien des pouvoirs publics, qui ont permis, par exemple, l'organisation en 2003 d'une belle exposition au musée Champollion à Figeac, sur "Frédéric Bruly Bouabré et son écriture". Mais un tel hommage peut-il effacer tant de désillusions ? Bruly répond : "Je me demande pourquoi cet intérêt aujourd'hui. À l'Université où j'étais, il y avait des Académiciens. Moi j'étais un subalterne. J'étais là-bas pour classer des livres à la bibliothèque. Ce n'était pas au sujet de l'écriture qu'on m'a affecté là-bas. Monsieur Tournier [directeur de l'antenne IFAN d'Abidjan] m'avait donné la liberté d'écrire. C'est lui qui a gardé les manuscrits, pas moi. Quand Monod a dit que j'avais trouvé une écriture, j'étais content. Je pensais que les Noirs allaient prendre en main l'alphabet que j'avais découvert, ça n'a pas été le cas. Tous ceux qui inventent, l'humanité ne prend pas leur invention en considération !"

GOYA A-T-IL COPIÉ VELÁZQUEZ ?¹

Michel Gauthier

RÉSUMÉ

Deux siècles séparent Velázquez et Goya qui, tous deux, ont été peintres officiels à la Cour royale de leur époque respective. Trois points de vue permettent de les comparer. Chacun d'eux nous a donné des images d'ouvriers ou d'artisans de leur temps. Les deux artistes ont également fait le portrait des familles royales. L'un comme l'autre ont donné leur vision des guerres (extérieure ou sur le territoire national) dans lesquelles étaient engagés les militaires espagnols, puis la population civile. Suivant ces trois points de vue, on peut se demander si le plus récent, Goya, n'aura pas voulu faire allusion aux œuvres de son prédécesseur pour, ainsi, au moins l'égaliser et, si possible, le surpasser.



Goya a-t-il copié Velázquez ? Cette question appelle, évidemment, une première mise au point : il s'agit de deux peintres, et de deux Espagnols. Mais combien de différences entre eux ! Velázquez a vécu à l'époque où l'Espagne, succédant au Portugal, dominait encore les mers, s'emparait de l'Amérique du Sud et, par le jeu des alliances, commandait en Autriche, aux Pays-Bas, en Franche-Comté, à Naples, à Milan, en Sicile, en Sardaigne, et sur plusieurs côtes d'Afrique du Nord : Oran, Bougie, Tunis...

L'autre, Goya, a fréquenté les membres désunis d'une famille royale décadente. L'Espagne qu'a connue Goya était en passe d'être dépossédée de tous ses territoires outre-mer ; le Portugal était un royaume indépendant, et les idées de la Révolution française commençaient à gagner les milieux intellectuels. Goya lui-même ne leur était pas hostile : son nationalisme exacerbé s'éleva, certes, contre l'invasion et la présence françaises en Espagne, mais son art et ses goûts l'attirèrent en France, à l'âge de soixante-dix-huit ans, après la restauration du régime de Ferdinand VII avec ses violences à l'égard des libéraux. À quatre-vingts ans, Goya obtient une retraite de cinquante mille réaux, dont il jouira en France pendant ses deux dernières années.

Ces deux peintres espagnols ont en commun d'avoir été, à leurs époques respectives, attachés à la cour d'Espagne. À l'époque de **Velázquez**, l'Espagne et le Portugal ne formaient qu'un seul royaume, depuis que Philippe II avait été proclamé roi du Portugal à Tomar. Profitant de cette unification, les grands-parents et les parents du futur peintre et, d'autre part, la famille de celle qu'il épousera plus tard, quittèrent la ville de Porto, d'où ils étaient originaires, et émigrèrent à Séville. Les deux jeunes gens s'y rencontrèrent et se marièrent à l'église Saint-Pierre, où ils firent également baptiser leur premier enfant. Diego est, en effet, né dans cette ville le dimanche 6 juin 1599. (Rappelons qu'en 1598 Philippe III hérita la couronne de son père.) Trois autres garçons suivirent, puis une fille, et encore deux garçons. Diego est donc pratiquement né à l'aube du XVII^e siècle. Ses parents l'ont orienté vers les études, puis l'ont inscrit, à douze ans, dans l'atelier du peintre Francisco Pacheco, puis de Herrera, puis de Zurbarán. Le jeune Velázquez n'a que vingt-quatre ans quand il est introduit à Madrid auprès de Philippe IV, lequel n'a, d'ailleurs, que dix-huit ans. Et cela fait déjà deux ans qu'il règne...

Goya naît en 1746, presque un siècle et demi après la naissance de Velázquez. Le père de Goya était artisan doreur, dans un village appelé "Fuendetodos", dans la province de Saragosse, en Aragon, au nord de l'Espagne. Historiquement, l'Espagne de Goya n'est plus celle qu'avait

¹ Séance du 3 janvier 2008

connue Velázquez. Au ^{xvi}^e siècle, l'Espagne était alors une grande nation maritime et coloniale. En Europe, elle dictait ses lois aux Catalans, aux Portugais, aux Hollandais ; et ses alliés encerclaient la France, des Pyrénées aux Flandres, en passant par l'Artois, le Luxembourg, Lille, Besançon, sans oublier les deux Siciles et le Milanais. À l'époque de Goya, c'est au contraire la France de Napoléon qui entame le nord de l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la Hollande, et qui entrera en Espagne pour occuper le Portugal et essayer d'interdire aux Anglais de débarquer en Andalousie.

L'étude des œuvres de ces deux peintres peut se faire selon divers critères.

Je commencerai par **l'image du peuple** que donne chacun des deux artistes. Chez Velázquez, le peuple apparaît souvent, mais à l'ombre de la noblesse, voire à son service ou en retrait ; et, bien sûr, au service de la famille royale. En revanche, Chez Goya, issu du peuple, cette image est non seulement la plus fournie, mais aussi la moins idyllique, la plus cruelle, la plus sarcastique. D'autant plus que la guerre, sur le territoire espagnol, a apporté sa moisson d'horreurs ; pas toujours du côté des seuls Français. Pour Goya, un soldat, c'est encore un homme du peuple, mais avec un uniforme.

Deux principaux tableaux "militaires" : *La Reddition de Breda* (1625)² et *Les Exécutions de la Moncloa*, le 3 mai 1808, nous permettent d'opposer les regards que les deux peintres jettent sur les militaires à ces deux époques très agitées. Il n'est pas impossible que Goya ait eu à l'esprit les armes parallèles du premier tableau (les lances) lorsqu'il a peint *Les Exécutions de la Moncloa*.

Enfin **quatre toiles, opposées deux à deux**, permettent d'approfondir les soupçons que nous avons que Goya, peintre de la Cour royale, ait voulu imiter certaines œuvres de Velázquez.

DEUX IMAGES DU PEUPLE

Commençons par le regard que chacun des deux peintres jette sur le peuple.

Velázquez prend prétexte d'allusions à des récits mythologiques pour représenter, souvent en premier plan, les gens simples : des ouvriers, des ouvrières, des paysans, des mendiants, des éclopés.

Dans un tableau intitulé *La Forge de Vulcain*, nous sommes dans une forge. Sur l'enclume, une plaque de métal portée au rouge deviendra une partie de la cuirasse (refroidie) que finit d'assembler l'ouvrier à droite. Les cinq forgerons sont figés par l'apparition du dieu Soleil, dans une draperie orange de soleil couchant qui s'harmonise avec l'incarnat du métal en feu. Ce jeune éphèbe, la main et l'index levés, la tête auréolée de rayons, parle... et les cinq hommes l'écoutent. Il vient annoncer à Vulcain que la femme de celui-ci le trompe avec le dieu Mars, dieu de la guerre, pour lequel, justement, ce forgeron est, avec ses ouvriers, en train de forger cuirasse et épée. La lumière qui vient de l'extérieur et celle qui rayonne de la tête du soleil-dieu, sculptent les musculatures de ces ouvriers dont le peintre a certainement observé sur place les modèles.

Dans le tableau qu'il a intitulé *L'Atelier d'Arachné*, Velázquez a choisi de mettre devant nous, au premier plan, les ouvrières qui filent la laine qui servira à tisser une tapisserie. Ce premier plan n'est que l'atelier, à l'arrière de la boutique. C'est donc au fond du tableau que sont suggérées les nobles acheteuses. L'une des clientes, à droite, tourne d'ailleurs la tête vers nous qui nous tenons au premier plan. Sur une très grande tapisserie suspendue, à l'opposé, dans le magasin, on peut deviner une scène mythologique (un guerrier casqué, à gauche, lève la main vers un ciel où volent des oiseaux blancs ou des anges). À gauche, se tient une vendeuse, qui pourrait être chargée de produire de la musique d'ambiance en jouant sur le violoncelle qui est posé à côté d'elle.

² Les tableaux cités sont exposés au Musée du Prado à Madrid

Sur la toile intitulée *Jésus chez Marthe et Marie*, le même Velázquez a su montrer la révolte sur le visage d'une fille de cuisine, qui se sait laide, et qu'essaie de raisonner et de calmer une servante plus âgée : celle-ci pose un doigt sur le bras de cette fille pour la retenir de nous insulter. Le miroir, placé sur le mur à droite de ces personnages, pourrait refléter le spectateur que nous sommes : il reflète le Christ, aux pieds duquel se tiennent Marthe et Marie...

La représentation plus classique d'un dieu nu antique est tournée en dérision dans le contexte rural que nous propose Velázquez sous le titre *Le Triomphe de Bacchus*. Le jeune homme de ce tableau est l'intronisation d'un novice dans une société de buveurs. Le novice, dont on ne voit pas le visage, est agenouillé devant un jeune homme nu, à moitié couvert d'un drap, qui représente le dieu Bacchus. Le jeune homme pose une couronne sur la tête du novice : probablement un chasseur, car on reconnaît à sa ceinture une dague, et une courroie retient peut-être devant lui un carnier. En tout cas, il porte des guêtres et une culotte de cavalier : il n'est certainement pas un paysan. Un autre vigneron, face à nous, tient un bol plein de vin que l'impétrant devra probablement boire d'une seule lampée. Ces "buveurs" sont certainement pauvres ; mais ils ne prêtent pas attention, à droite, à un plus pauvre qu'eux qui leur demande la charité.

Velázquez peint volontiers les personnes humbles : domestiques, serviteurs ou bouffons, qui vivaient à l'ombre des nobles et des grands personnages de la cour. Ainsi le *Niño de Vallecas*, (de son vrai nom : Francisco Lezcano), ou encore *Le Bouffon Don Sebastián de Morra*, également "au service" du couple royal. Les petits métiers apparaissent souvent sous le voile d'une fiction culturelle.

L'image que Goya nous présente du peuple de son époque est beaucoup plus critique et satirique. Dans ses premières représentations, ce sont les images colorées des tapisseries royales pour lesquelles Goya a réalisé ses premiers cartons.

Nous pouvons nous arrêter d'abord sur les images heureuses :

Des jeunes filles et des jeunes gens de la noblesse jouent à *Colin-maillard* : ils tournent en rond en se tenant la main et chantent autour d'un jeune homme ou d'une jeune fille qui, les yeux bandés, ne les voit pas. Muni d'un long bâton ou d'une cuiller en bois, le joueur isolé doit toucher l'un d'eux pour être remplacé par celui (ou celle)-ci au centre de la ronde. Bien sûr, il reconnaît chacun à sa voix ; et le danseur visé, retenu par les mains de ses voisins, a peu d'espace pour éviter celui qui, au centre, n'a sans doute pas droit à plus d'un pas vers les danseurs.

Mais il y a aussi le peuple qui travaille pour ces familles nobles. À l'époque de *La vengeance*, au premier plan, un couple de propriétaires promet à leur petit garçon qui nous tourne le dos, une des premières grappes qu'apporte en hommage, dans un panier, sur sa tête, une paysanne. À l'arrière-plan, on voit deux vignerons. L'un d'eux, peut-être une femme, regarde de loin la scène. Plus tard, le peintre prêterait à ce regard un sentiment d'envie, ou même d'amertume.

Chez Goya, la différence entre les fonctions sociales est d'abord pacifique : ainsi *La Marchande de fleurs* agenouillée, à droite, offre une rose à la promeneuse ; pour certains, celle-ci serait une domestique, chargée, sans doute, d'accompagner la petite fille à la promenade. Derrière elle, un valet se prépare à lui poser un lapin vivant sur les épaules pour la faire sursauter. Il met son doigt sur ses lèvres pour que la personne agenouillée ne le trahisse pas.

Goya sait se moquer de certains personnages et de certaines scènes, surtout dans les villages. Par exemple *La Noce* où la mariée en bleu sombre refuse de marcher à côté de son affreux et riche mari (en rouge) qu'on lui impose probablement, et qu'entourent tous les habitants du village, des plus jeunes à gauche au plus âgé à droite. Derrière le flûtiste en tête, les femmes suivent les enfants, et elles sont suivies par les hommes... Certains sont probablement des notables dans le village : on peut distinguer le curé, et deviner, outre le père de la mariée, en gris, peut-être le maire et un adjoint, tous deux avec de grands chapeaux. Ils précèdent un vieillard, qui s'appuie sur une canne. De gauche à droite, des enfants au vieillard, cette tapisserie déroule le film de la vie.

La tapisserie intitulée *L'Été* était destinée à couvrir et décorer un mur d'une demeure seigneuriale. Elle symbolise les deux classes sociales, par la silhouette du château, en haut à gauche, qui permet d'identifier les jeunes gens debout, surprenant, au moment de la sieste, les paysans qui reposent sur la récolte de gerbes dont la masse répond à celle du château.

Il y a aussi le peuple qui souffre, le peuple dont Goya a pitié. Tel *Le Maçon blessé* que, d'après son costume, on peut identifier comme un paysan valencien émigré, venu travailler en Catalogne, et qui est tombé d'un échafaudage. Deux compagnons le portent vers un hôpital.

Il y a encore le peuple qui règle ses comptes en s'entre-tuant dans des conditions atroces. Dans cette *Bataille à coups de bâtons* les combattants ne peuvent faire un écart car ils ont les jambes enterrées jusqu'aux genoux et leur combat ne s'arrêtera que par la mort de l'un d'eux.

Issu du peuple, Goya connaissait celui-ci mieux que Velázquez ; mais il jette sur ses propres origines un regard désabusé, et souvent horrifié, ce que ne fait pas, au contraire, Velázquez. Désabusé, Goya l'est, lorsqu'il nous présente, dans ses gravures³, l'ignorance des spécialistes de certains métiers, et la sottise de ceux qui leur font confiance.



"Il va mourir, mais de quoi ?"
Ainsi, le médecin est un âne,
et le malade mourra de
l'ignorance de ce praticien



"L'élève en saurait-il plus que le maître ?" -Les enseignants ne sont-ils pas des ignorants qui forment à leur tour d'autres incapables ?



" Ni plus ni moins"-Voici un peintre : il flatte son modèle en peignant un lion alors qu'il n'a sous les yeux qu'un âne. Mais ce peintre ne fait que singer les grands maîtres

On peut citer également quelques gravures parmi celles du volume intitulé *Les Caprices*.

- *Bravissimo !* - Même remarque concernant les musiciens qui, devant des ânes, se font passer pour des maîtres...
- *Jusqu'à son aïeul* - Quoi d'étonnant alors, que dans les grandes familles, on soit un âne de père en fils?
- *N'y a-t-il personne pour nous délier ?* - Dans ce dessin, Goya, antiféministe s'attaque au mariage.
- *Jusqu'à la mort* - Goya se moque des vieilles, qui ne voient pas que les jeunes se moquent d'elles : elles sont bien les seules à ne pas voir leur propre laideur dans le miroir qu'on leur tend.
- *Tous tomberont* - Les jeunes femmes sont des oiseaux qui attirent les mâles au sommet des arbres, et que d'autres plument au pied du même arbre.

³ Francisco Goya, *Caprices – Disparates*, cent deux eaux-fortes reproduites en héliogravure et précédées d'un a-propos par Claude Roy, Le Club français du livre, 1960.

- *Essais* - Ce sont les vieilles qui entraînent les jeunes femmes vers le diable déguisé en bouc. Pour cela, elles se couvrent le corps d'onguents, destinés à les rendre assez légères pour voler vers lui.
- *Jolie maîtresse !* - La nuit suivante, une sorcière entraîne la plus jeune sur son balai magique.
- *Attends donc que tu sois bien frottée d'huile* - Ou bien, transformées en chèvres, elles voleront rejoindre le diable-bouc.

DEUX TABLEAUX MILITAIRES

Pour Velázquez, — on pense à *La Reddition de Breda* (Photo n° 1) — la guerre apparaît régie par un ensemble de règles, de convenances, de comportements -courtois- entre adversaires haut gradés qui se respectent, même après que le sort des batailles a désigné un vainqueur et un vaincu.

La ville hollandaise de Breda s'était révoltée contre les Espagnols, et ceux-ci y mirent le siège, un siège qui dura dix mois, d'août 1624 à juin 1625. Les notables se sont résignés à rendre la ville. C'est le général espagnol Spinola qui recevra symboliquement (et courtoisement) les clefs de la ville hollandaise que lui remet Justin de Nassau.

Au fond, une étendue d'eau signale que les Hollandais avaient rompu les digues pour inonder la plaine devant la ville, afin que les canons espagnols s'embourbent et ne puissent s'en approcher pour l'incendier. Peine perdue ! Un quartier, qui brûle à gauche du tableau, justifie la scène de la remise des clefs de la ville, au centre. Au fond, au-dessus de la tête inclinée du chef hollandais Justin de Nassau, des soldats espagnols défilent vers la gauche pour aller prendre possession de la ville. Les mêmes lances, sur le plateau où se déroule la scène, servent de fond au groupe des officiers espagnols venus accueillir les Hollandais vaincus, défaits, blessés. Ce sont ces lances qui ont donné son surnom à cette toile. On sait, grâce à l'oraison funèbre du prince de Condé que prononça Bossuet en 1687, que les carrés armés de ces lances étaient réputés invincibles :

Restait cette redoutable infanterie de l'Armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient, inébranlables au milieu de tout le reste en déroute, et lançaient des feux de toutes parts.

En effet, ces carrés hérissés de plusieurs rangées de piques horizontalement superposées avaient pour fonction d'empêcher la cavalerie ennemie, éventuellement des fantassins, de s'approcher des canons que la lente cadence de tir rendait vulnérables.

Dans une précédente communication⁴, à propos de ce tableau de Velázquez *La Reddition de Breda*, j'avais évoqué l'image d'une guerre "courtoise" : le général vainqueur était venu à la rencontre du vaincu, il était descendu de cheval pour recevoir les clefs de la ville des mains du responsable hollandais, et il lui donnait l'accolade pour signifier le respect et la protection de la nation victorieuse à l'égard de la "colonie" révoltée.

Pour Goya, la guerre c'est l'occupation du territoire national, ce sont, au quotidien, les actes de résistance, de violence, et les répressions, sanglantes et déshonorantes, tant pour le vainqueur que pour le vaincu. Les envahisseurs sont, sous l'uniforme, nous l'avons dit, des hommes du peuple ; et les Espagnols qui leur résistent ou qui se vengent sont également des hommes et des femmes du peuple.

Dans *Les Exécutions du 3 mai 1808* (Photo n° 2), le peintre oppose l'un à l'autre deux peuples : on ne voit pas d'officier ni de sous-officier qui commande le tir. On remarque que les lances parallèles (et verticales) du tableau de Velázquez sont ici remplacées par les canons,

⁴ Académie d'Orléans, *Mémoires 2000*, pp.85-96 : *Une approche narrative d'un tableau de Velázquez : La Reddition de Breda* (Las Lanzas), 1634-1635.

parallèles et horizontaux, des fusils français. De plus, l'impiété française est soulignée par l'assassinat du moine (reconnaissable à la tonsure) et de l'homme à la chemise lumineuse de blancheur, qui lève les bras en croix, en évoquant le Christ.

Ce tableau nous apparaît comme un plaidoyer que le peintre fait contre l'occupation française que résumant les planches des *Désastres de la guerre*⁵, par exemple les planches suivantes de l'ouvrage :



Planche 47 : *C'est arrivé ainsi*. Les soldats ennemis (les Français) pillent les églises.



Planche 11 : *Ni pour celles-ci non plus*. Ils enlèvent et violent les femmes et les jeunes filles.



Planche 15 : *Et il n'y a pas de remède*. Ils fusillent les otages.



Planche 3 : *De même*. Les occupés se vengent à leur tour

LES FAMILLES ROYALES

Un autre tableau, extrêmement connu, de Velázquez, *Les Ménines* (Photo n° 3), semble avoir été (très maladroitement) imité par Goya. Les deux artistes ont peint la famille royale de leur temps. La toile de Velázquez est datée de 1656. **Elle nous apparaît comme un instantané,** une image extraite d'un film en couleurs, dont les autres vues auraient disparu.

Nous sommes dans l'atelier du peintre du XVII^e siècle (un grand salon dans l'appartement que le prince Baltazar Carlos avait occupé au Palais Royal jusqu'à sa mort en 1646). Nous nous trouvons à la place du couple royal -Philippe IV et la reine Marie-Anne- dont le peintre fait le portrait, et nous ne voyons évidemment pas le travail de l'artiste.

⁵ Goya, *Les Désastres de la guerre*, Éditions Cercle d'Art, Paris, 1955.

Nos deux silhouettes se reflètent obscurément dans un miroir tout au fond de la grande pièce, derrière le peintre. Par la porte du fond ont surgi l'infante Marguerite et ses deux demoiselles de compagnie, doña Isabel de Velasco et doña María Agustina de Sarmiento, qui viennent regarder le travail de Velázquez. Le gentilhomme resté de garde dans l'encadrement de la porte, maintenant ouverte, avait mission de n'ouvrir à personne pendant les séances de pause... sauf à la fille du couple royal... et, bien sûr, à tous ceux qui la servent. Ces familiers sont près de la fenêtre aux volets ouverts... ce sont : la naine Maribárbola, le nain Pertusato, puis en arrière, une duègne (doña Marcela de Ulloa) et un homme, vêtu de noir, qui restent à converser dans la pénombre des volets fermés de la seconde fenêtre. Il y a même un chien qui, allongé, signifie qu'il attend que ses maîtresses veuillent bien ressortir...

Nous, le Roi et la Reine, voyons ce que nous avons devant nous : le peintre, qui est en train de faire notre portrait, et notre reflet dans un miroir derrière le peintre ; puis tous les personnages venus regarder le peintre travailler.

N'oublions pas que cette scène est une peinture (et un autoportrait) ; et pour voir et peindre tout cela, il faut supposer nécessairement qu'il y a un très grand miroir derrière nous, le long du mur, dans lequel l'artiste voit se refléter ce qui devint ce tableau immense (310 x 276 cm).

Goya s'est souvenu de la toile de Velázquez quand il a peint, en 1800 *La Famille de Charles IV* (Photos n° 4 et 4 bis). Tous les personnages "posent" : **nous n'avons plus l'impression d'un instantané** que nous avons tout à l'heure. Ici, les personnages sont figés... et semblent regarder le peintre...

Mais ils ne peuvent le voir directement, parce qu'il est à gauche sur la peinture, derrière la famille royale, dans la pénombre : la silhouette de Goya se profile, avec, plus à gauche, le plan légèrement incliné de la toile sur laquelle il est en train de peindre... Pourrait-il représenter quelque chose qui serait devant lui, à notre gauche, derrière sa toile ? L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il s'est montré, comme Velázquez, en train de faire le portrait de tous les membres de la famille royale. Nous nageons alors en pleine absurdité, car, s'il est derrière les personnages, comment peut-il les voir pour les peindre de face ? On ne peut que supposer que la famille royale serait devant un très grand miroir ; et que le peintre, debout derrière ses modèles, verrait dans cette glace leur reflet au premier plan, et lui-même au second plan, modestement, dans l'ombre. (En réalité, il a peint successivement chaque personnage, en les mettant en face de lui...)

Les deux tableaux ont en commun d'introduire un autoportrait du peintre avec les personnages qui lui servent de modèles. Velázquez semble avoir eu l'idée de faire un second tableau, dans lequel le roi et la reine n'apparaissent qu'en reflet, mais en privilégiant les portraits des infantes. Goya réunit les deux concepts en une seule "**photo** de famille" en se peignant lui-même à l'arrière-plan. Mais ce sont nos regards du XXI^e siècle qui voient un instantané là où au temps des peintres il était évident que la reconstitution de la scène comportait des portraits successifs.

Là où Velázquez a suggéré la profondeur d'un grand salon, et prêté son regard aux époux royaux qui voyaient leur fille admirer le travail du peintre, Goya nous suggère l'hypothèse que les très nobles personnages qu'il peint sont alignés côte à côte devant un mur, face à un miroir. Ajoutons au crédit de Goya un sentiment d'autosatisfaction qu'il surprend chez ses modèles ; et il signe sa trahison en se peignant lui-même, dans la pénombre de la pièce.

LES DEUX "VÉNUS"

Il y a encore un sujet sur lequel nous pouvons comparer l'inspiration des deux peintres. Chez Velázquez, il s'agit de *La Vénus au miroir* et chez Goya, évidemment, les *Majas*, en particulier la *Maja desnuda*.

Chez Velázquez, dans le tableau qu'il intitule *La Vénus au miroir* (Photo n° 5), une femme nue tourne le dos au spectateur. D'abord par pudeur (une pudeur que n'aura pas le modèle de Goya), mais surtout par coquetterie, car elle feint d'être surprise par le visiteur qu'elle semble attendre. En effet, dans le miroir, nous voyons son visage, qui nous regarde : nous ne verrions pas son visage si nous la surprénions en train de se regarder. D'ailleurs, le petit dieu amour, avec ses ailes, montre bien qu'elle attend un amant : c'est-à-dire nous, justement, qui découvrons cette scène de séduction. Bien sûr, il nous faudrait admirer aussi l'harmonie contrastée des trois couleurs : le noir sur lequel se détache la blancheur du corps, et le rouge du rideau, symbole de la passion violente.

On sait que Goya a peint deux fois la même femme, d'abord vêtue, puis nue. Cette dernière, *La Maja nue* (Photo n° 6), est une fille du peuple couchée sur un lit, face au spectateur, et qui nous regarde. Il n'y a plus le petit dieu ni la fiction ni le prétexte mythologiques : cette fille ne pourra pas feindre la surprise, elle a bien l'air d'attendre le "client"... Elle regarde effrontément le spectateur.

CONCLUSION

On pouvait se demander si le fait d'avoir été tous deux peintres de la cour et de la famille royale, bien qu'à deux siècles d'intervalle, ne rapprochait pas les deux artistes. Effectivement, l'un et l'autre ont peint, à des époques différentes, les rois et leurs familles, ainsi que les nobles et les courtisans ; et l'on peut penser que le plus récent, Goya, aura voulu au moins égaler Velázquez, sinon le surpasser. L'étude des tableaux des deux peintres manifeste des ressemblances. Dans les deux œuvres, le peintre s'est représenté en recourant à la fiction d'un miroir. Mais là où Velázquez avait choisi le prétexte et le naturel de l'irruption dans son atelier de l'Infante et de ses compagnes pour créer un second tableau, Goya a dû recourir à la fiction d'un miroir pour se représenter lui-même en train de peindre la famille royale, derrière ses modèles !...

L'Espagne de Philippe IV rayonnait sur l'Europe et avait, en Amérique au moins, un immense empire colonial. Celle de Charles IV était pratiquement réduite à son territoire national, lequel était, de plus, "occupé" par les soldats d'une armée étrangère. L'armée victorieuse et glorieuse de l'Espagne en Hollande est symbolisée par le parallélisme des lances qui suggèrent les canons qu'elles protégeaient. Chez Goya, c'est le peuple espagnol qui souffre des conséquences de la rébellion et de la défaite ; les armées françaises "d'occupation" sont suggérées et symbolisées, dans la nuit du 3 mai 1808, par les canons parallèles des fusils français, anonymes...

Ce peuple espagnol, les deux peintres l'ont vu d'un regard différent, non seulement à cause de la différence des époques et des cultures, mais surtout dans les contextes historiques opposés. En Espagne, les gens simples, paysans et ouvriers, sont choisis par Velázquez dans le contexte (et sous le prétexte) de scènes "culturelles" : les forgerons, les ouvrières d'une fabrique de tapisseries, les paysans en fête... Goya, lui, voit le peuple violent et déchaîné, aussi bien sous l'uniforme français que dans les rues et les campagnes dans lesquelles il reproduit des scènes de violences réciproques.

Il nous semble efficace, pour achever cette comparaison, d'évoquer le choix des deux artistes devant la nudité féminine. Chez Velázquez, la femme tourne le dos au visiteur, qu'elle semble cependant attendre, car c'est la porte située derrière elle qu'elle peut voir dans son miroir. D'autre part, le peintre fait allusion, dans le titre de son tableau, à la déesse de la beauté dans la culture gréco-latine.

Goya se passe de ce prétexte culturel : la femme nue qu'il nous présente est également allongée sur un lit, mais face au spectateur ; ce n'est qu'une prostituée que l'on a pu voir, précédemment, sur le même lit, habillée...



Photo n° 1 : *La Reddition de Breda.*
© Musée du Prado à Madrid



Photo n° 2 : *Les Exécutions du 3 mai 1808.*
© Musée du Prado à Madrid

Photo n° 3 :
Les Ménines
Velázquez
© Musée du Prado
à Madrid



Photo n° 4 : *La Famille de Charles IV.* – Goya
© Musée du Prado à Madrid



Extrait agrandi de la photo
n° 4 : À l'arrière, le peintre
à l'œuvre.



Photo n° 5 : *La Vénus au miroir*
Velázquez
© Musée du Prado à Madrid



Photo n° 6 : *La Maja nue* – Goya
© Musée du Prado à Madrid

Bibliographie

Antonio Dominguez Ortiz, Alphonso E. Perez Sánchez, Julian Gállego : *VELÁZQUEZ, Catalogue de l'exposition* au Musée du Prado à Madrid du 23 janvier au 31 mars 1990, Museo del Prado, 1990.
 Fran. Goya : *Caprices – Disparates*, Cent deux eaux-fortes reproduites en héliogravure et précédées d'un à-propos par Claude Roy, Le club français du livre, Paris, 1960.
 Goya, *Les Désastres de la guerre*, Introduction par Antonina Vallentin, Éditions Cercle d'art, Paris, 1955.
 Skira Albert : *La Peinture espagnole de Vélasquez à Picasso*, Éditions d'art Albert Skira, Genève, 1952.

Débat.

Gérard Hocmard : Tu as présenté le modèle de *La Maja desnuda* comme une fille du peuple. Je m'étais laissé dire qu'il s'agissait de la duchesse d'Albe. Que faut-il penser ?

Michel Gauthier : J'ai comparé les deux peintures de Goya : *La Maja desnuda* et *La Duchesse d'Albe*. Chez la duchesse, le visage est allongé, plus arrondi chez la "maja" ; les sourcils plus épais chez la duchesse, le menton plus large chez la "maja". Pour ma part, je ne retiens pas cette hypothèse.

Gaston Souliez : D'après ce que j'ai vu dans le tableau de Goya sur Charles IV et la famille royale, on aperçoit le peintre derrière. Goya est très astucieux : il peignait normalement dans un miroir et il aurait dû voir à l'envers les décorations du roi et des personnages de la Cour. Or, ce n'est pas le cas. Votre hypothèse est qu'il était attentif à cela : il ne voulait pas peindre n'importe quoi.

Jack-Henry Boulas : Pour l'effet de "miroir" dans la réalisation des tableaux de Goya et Velázquez, avec la présence du peintre sur le tableau, il faut remarquer que l'existence d'une glace pour regarder un sujet fait qu'il y a une inversion de l'image de droite à gauche. Ainsi nous ne connaissons pas notre propre visage qui est inversé pour nous.

Le tableau de Goya : Sur le tableau, les décorations sur la poitrine d'un personnage sont placées du bon côté. Dans le cas d'une image vue par le miroir, les décorations seraient vues inversées sur la poitrine. Il y a deux solutions :

- a) il n'y a pas eu de miroir pour voir le sujet, et le peintre s'est positionné sur le tableau sans se voir, donc les décorations sont vues normalement.
- b) il y a un miroir, et le peintre, s'étant aperçu du mauvais sens des décorations, les a remises en place.

Le tableau de Velázquez : dans le sujet, rien ne peut nous prouver que l'image est inversée, ou pas, par un miroir. Même le reflet des deux personnages royaux, dans le petit miroir sur le mur, n'indique pas obligatoirement une inversion. Le peintre a peut-être regardé la scène dans un miroir, afin de se voir lui-même.

- c) sur la taille du miroir : il a été dit que ce miroir devait être de très grande taille, mais il était impossible, à cette époque, d'avoir un miroir de grande taille. Optiquement, une grande taille de miroir n'est pas obligatoire. Si un miroir, de taille relativement réduite, n'est pas très loin de l'observateur, l'angle de réflexion peut être très grand et, ainsi, couvrir une grande surface d'image. L'idée du miroir est possible (voir cependant l'inversion de l'image).

Michel Gauthier : Ces trois excellentes remarques soulèvent le problème de l'autoportrait pour lequel, rappelons-le, l'artiste a besoin d'un miroir où se reflète son visage. Quant à la famille royale, l'artiste pouvait peindre chaque personne successivement, en direct en plaçant les décorations aux bons endroits, et ne recourir au miroir que pour se peindre lui-même.

Jack-Henry Boulas : *La Vénus au miroir* : Il est certain que la femme, dont nous voyons le portrait en plan rapproché dans le miroir, ne peut pas elle-même se voir. Elle observe le peintre, elle le voit, si nous imaginons être nous-même le peintre, elle nous voit. Lors d'une prise de vue photo, pour réaliser une telle image, le modèle ne doit pas se "voir" mais bien "voir" l'objectif de l'appareil photo ou cinéma. Un personnage à la toilette devant sa table, que nous voyons dans le miroir, ne peut faire qu'un simulacre de minauderies devant le miroir, il est impossible au modèle de "voir" la totalité de ses gestes dans le miroir. Si la position de l'appareil photo ou de la

caméra est trop face au miroir, c'est l'appareil qui va être vu, et ce qu'il y a derrière, avec seulement une partie du modèle.

Michel Gauthier : C'est en effet ce que j'ai évoqué, je crois, dans ma communication.

Gérard Lauvergeon : Pour rebondir sur ce que vient de dire M. Boulas, je rappelle que les Soviétiques ont retouché les photographies en supprimant les personnages qui avaient déplu à Staline et avaient disparu dans diverses répressions.

Michel Gauthier : Oui, et les techniques modernes, avec la radiographie des œuvres – et d'autres moyens encore – permettent de voir les "brouillons", les "ébauches", les "essais", sous la couche de peinture la plus récente.

Bernard Pradel : On ignore le nom de la jeune femme qui a servi de modèle à *La Vénus au miroir*. Je crois que Velázquez a peint ce tableau pour prouver sa maîtrise dans tous les genres de tableaux, en particulier dans le nu.

Michel Gauthier : Bien sûr. Ce que j'ai voulu mettre en lumière, c'est le contraste entre le peintre classique, qui recourt à la fiction culturelle pour peindre une femme nue, alors que Goya peint simplement une femme belle, mais sans l'aura culturelle... qu'il n'avait peut-être pas.

Bernard Bonneviot : A-t-on des documents provenant de l'atelier de l'un ou de l'autre ? Je possède des documents de l'atelier de Girodet. A l'époque de ces peintres, il n'y avait pas de grands miroirs, les verres plats n'avaient pas de dimensions supérieures à un mètre. Pour les portraits de groupes, les peintres partent de peintures séparées des personnages, puis font un montage. Les informations sur le tableau du *Sacre de Napoléon* illustrent cette idée : Madame Mère et les sœurs de Napoléon n'y ont assisté que sur le tableau.

Robert Musson : Bernard Perrault, qui a fait les miroirs de Versailles, a été le premier à faire des miroirs à plat sur une dalle.

Michel Gauthier : Je suggère en effet que les deux peintres ont peint leurs modèles successivement et "en direct" ; et que "l'effet miroir" est explicite dans *Les Ménines* (derrière le peintre) et implicite dans *La famille de Charles IV*.

Jean-Pierre Navailles : À propos du tableau avec une femme nue : *Le Déjeuner sur l'herbe* que Napoléon III a voulu censurer, il faut dire que le peintre avait représenté des amis. Mais un nu académique n'a jamais choqué à aucune époque. Dans le parallèle que Michel Gauthier fait entre Goya et Velázquez, c'est un peintre qui représente un peintre en train de représenter quelque chose. La peinture est d'une complexité extrême et la décryptage est très difficile à faire.

Michel Gauthier : Oui, bien sûr. C'est pour cela qu'il est intéressant de souligner les jeux de miroirs comme j'ai tenté de le faire. Chaque fois, bien sûr, que le peintre se représente lui-même, il se voit dans un miroir, sauf, bien sûr, lorsqu'il se place derrière son modèle (derrière la famille royale) à une époque où, quelqu'un de mes auditeurs l'a dit, de si grands miroirs n'existaient pas.

LIEUX ET TERRITOIRES RÊVÉS¹

Pierre Gillardot

RÉSUMÉ

Les territoires rêvés appartiennent à trois catégories. La première rassemble ceux qui sont inventés de toutes pièces par les écrivains, les peintres, les cinéastes et quelques autres pour les besoins de leur art. Ces territoires-là sont en nombre quasiment infini, des plus vraisemblables aux plus extravagants. On peut parler à leur sujet de territoires inventés. Viennent ensuite des territoires qui existent réellement et ont fait ou font l'objet de projets de transformations, que ceux-ci aboutissent ou non. On les nommera territoires imaginés. La dernière catégorie est constituée par les innombrables territoires auxquels chacun de nous peut rêver. Ce sont des territoires désirés. Finalement, tous les territoires suscitent le rêve ; c'est ce qui fait la plus grande partie de leur prix aux yeux de ceux qui en parlent ou qui y vivent.



Dans une forêt si dense qu'il y faisait toujours nuit, le roi Clodovée, retour de guerre, chevauchait à la tête de son armée. Il savait qu'au sortir de la forêt, il pourrait apercevoir la capitale de son royaume, Arbresbourg. À chaque détour du chemin, il espérait découvrir les hautes tours de la ville. Et pourtant, rien. Il avait beau avancer parmi les arbres, la forêt n'avait pas l'air de finir².

Ainsi commence un conte écrit par Italo Calvino, sous le titre *Forêt, racine, labyrinthe*. La forêt est enchantée, les branches sont aussi des racines et les racines des branches, personne n'y retrouve son chemin. C'est un territoire inventé de toutes pièces par Calvino : il n'existe que dans son imagination et dans celle de ses lecteurs.

En revanche, la photographie aérienne de la ville de Richelieu (fig. 1)³ nous montre une localité bien réelle. Mais avant d'exister, le territoire sur lequel a été édifée la cité a nourri les rêves du célèbre cardinal, rêves qu'il a su faire partager à nombre de ses fidèles, dont l'architecte Jacques Lemercier, responsable du chantier. Ce n'est pas un territoire imaginaire, mais un territoire imaginé sur un espace terrestre réel.

Et maintenant, un autre texte :

Moïse monta des plaines de Moab sur le mont Nebo, au sommet du Pisga, vis-à-vis de Jéricho. Et l'Éternel lui fit voir tout le pays : Galaad jusqu'à Dan, tout Nephthali, le pays d'Éphraïm et de Manassé, tout le pays de Juda jusqu'à la mer occidentale, le midi, les environs du Jourdain, la vallée de Jéricho, ville des palmiers, jusqu'à Tsoar. L'Éternel lui dit : "C'est là le pays que j'ai juré de donner à Abraham, à Isaac et à Jacob, en disant : Je le donnerai à ta postérité. Je te l'ai fait voir de tes yeux ; mais tu n'y entreras point". Moïse, serviteur de l'Éternel, mourut là, dans le pays de Moab, selon l'ordre de l'Éternel⁴.

¹ Séance du 21 février 2008.

² Italo Calvino. *Forêt, racine, labyrinthe*. Traduit de l'italien par Fournel et Roubaud. Paris. Coll. Volubile. Seghers. 1991. p. 7.

³ Les figures sont réunies à la fin du texte de la conférence.

⁴ Deutéronome 34 (1-5).

Cet extrait de l'Ancien Testament ou Bible hébraïque⁵, tiré du Deutéronome, est un des textes fondateurs de la tradition judaïque de la Terre promise, territoire rêvé par le peuple élu depuis la nuit des temps. Ce territoire correspond à une partie du Proche Orient ; ce n'est pas un territoire imaginaire : il peut être repéré et cartographié, avec tous les détails de sa topographie, avec ses fleuves et ses lacs, ses villes et ses routes, ses déserts et ses cultures. C'est un territoire désiré, auquel titre c'est bel et bien un territoire rêvé.

Ces trois exemples nous montrent des lieux et des territoires qui excitent l'imagination. Ces territoires rêvés forment un immense domaine, dans lequel on reconnaît trois grands ensembles :

- les *territoires inventés*, qui restent par essence à l'état de rêve, comme l'est la forêt dans laquelle errent le roi Clodovée et son armée ;
- les *territoires imaginés*, susceptibles d'être réellement créés, qu'il s'agisse de l'aménagement d'un modeste champ sur un espace défriché ou de la construction de toute une cité comme Richelieu ;
- les *territoires désirés*, territoires réels qui servent de support au rêve, rêve littéraire (le *Côté de Guermantes* de Proust), rêve de découverte ou de conquête (d'Alexandre le Grand à Théodore Monod en passant par Marco Polo, René Caillié et tant d'autres, connus et inconnus), rêve d'évasion vers des lieux touristiques, rêve de mieux être sur un territoire accueillant, etc.

Quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, les lieux et territoires rêvés intéressent de nombreuses disciplines, de l'analyse littéraire et artistique à la philosophie, en passant par la science politique, la sociologie, l'ethnologie, l'histoire et quelques autres, dont, à l'évidence, la géographie, puisqu'il s'agit de territoires.

TERRITOIRES INVENTÉS

Les territoires inventés sont des créations littéraires ou artistiques et, dans certains cas, les deux à la fois.

Littérature

L'invention de territoires est probablement au moins aussi ancienne que la littérature ; à ce titre, le Paradis terrestre peut être considéré comme le territoire rêvé originel ; grâce à lui, de l'ordre a été mis dans le chaos antérieur, chaos antinomique de la notion même de territoire. Il est impossible de dresser de ces contrées imaginaires un inventaire exhaustif qui engloberait la totalité de la littérature mondiale, depuis ses débuts. Dans un ouvrage pourtant presque exclusivement limité à la littérature occidentale et qui ne prend en compte ni la science-fiction ni la bande dessinée, ce sont près de 800 références que présentent les auteurs, Alberto Manguel et Gianni Guadalupi⁶. On peut affirmer que le territoire rêvé est un des piliers de la fiction littéraire.

De quels types de territoires s'agit-il ?

Les plus fréquents sont des îles (30% des entrées dans le *Dictionnaire* de Manguel). Deux exemples, avec la célèbre *Île au trésor* de Stevenson et la non moins célèbre *Île mystérieuse* de Jules Verne. L'île, espace clos, bien délimité, souvent secret et, par essence, coupé du reste du monde, suscite facilement un rêve entretenu, depuis leur découverte, par la réputation des îles tropicales⁷.

Pêle-mêle, voici quelques autres types fréquents de territoires inventés :

- des forêts (Brocéliande, *Les Forêts d'Opale*, bandes dessinées d'Arleston et Pellet),
- des déserts (*l'Atlantide* de Pierre Benoît, *Le Désert des Tartares* de Dino Buzzati),

⁵ Également appelée Tanakh, acronyme de Torah (la Loi), Névi'im (les prophètes) et Ketouvim (les écrits).

⁶ Alberto Manguel et Gianni Guadalupi. *Dictionnaire des lieux imaginaires*. Arles. Actes Sud (Babel). 1998.

⁷ Sur la question des îles, voir le n° 1528 (n° 1, nouvelle formule) de *La GéoGraphie*, revue de la Société de Géographie, publiée avec le concours de l'Institut géographique national par les éditions Glénat. Hiver 2008.

On notera que forêts et déserts forment des territoires comparables aux océans et que clairières et oasis en sont en quelque sorte les îles.

Parmi les territoires imaginaires se trouvent aussi :

- des lieux souterrains (les grottes de *L'Odyssee*, la grotte de Montésinos dans *Don Quichotte*, ou encore, dans une certaine mesure, la caverne de Platon),
- des montagnes (les Montagnes de Diamant des *Mille et une Nuits*),
- beaucoup de lieux habités, villes et villages, parfois réalistes (La Célesteville du *Roi Babar*, de Jean de Brunhoff), parfois caricaturaux (un certain village gaulois qui résiste aux Romains), parfois extravagants, telles *Les Villes invisibles* d'Italo Calvino, que l'écrivain imagine décrites par Marco Polo au grand Khan. Voici un extrait du texte de Calvino :

[...] Je vous dirai maintenant comment est faite Octavie, ville-toile d'araignée. Il y a un précipice entre deux montagnes escarpées : la ville est au-dessus du vide, attachée aux deux crêtes par des cordes, des chaînes et des passerelles. On marche sur des traverses de bois, en faisant attention de ne pas mettre les pieds dans les intervalles, ou encore on s'agrippe aux mailles d'un filet de chanvre. En dessous, il n'y a rien pendant des centaines et des centaines de mètres : un nuage circule ; plus bas, on aperçoit le fond du ravin.

Telle est la base de la ville : un filet qui sert de lieu de passage et de support. Tout le reste, au lieu de s'élever par-dessus, est pendu en dessous : échelles de corde, hamacs, maisons en forme de sacs, portemanteaux, terrasses semblables à des nacelles, outres pour l'eau, becs de gaz, tournebroches, paniers suspendus à des ficelles, monte-charges, douches, pour les jeux trapèzes et anneaux, téléphériques, lampadaires, vases de plantes aux feuillages qui pendent.

Suspendue au-dessus de l'abîme, la vie des habitants d'Octavie est moins incertaine que dans d'autres villes. Ils savent que la résistance de leur filet a une limite⁸.

Les territoires rêvés, ce sont encore :

- des châteaux, comme ceux de la *Belle au Bois dormant*, de *Barbe bleue* ou de *Dracula*,
- des jardins, souvent peuplés de femmes, le jardin d'Eden, avec Ève, celui d'Armide dans *La Jérusalem délivrée* du Tasse, celui de Julie dans *La Nouvelle-Héloïse* de Rousseau ou encore les jardins Selvaggi du *Rivage des Syrtes* de Julien Gracq :

Les jardins Selvaggi dans le mois de mai, au sortir du labyrinthe de rocaillies et de marbre qui surplombe la colline, sont une seule nappe de soufre clair qui flambe d'un blanc de coulée jusqu'au bas de la pente et vient mordre en festonnement de vagues la falaise opposée de forêts sombres qui clôt de ce côté Orsenna comme un mur [...]

Je descendais déjà les premières marches de mon belvédère préféré quand une apparition inattendue m'arrêta, dépité et embarrassé : à l'endroit exact où je m'accoudais d'habitude à la balustrade se tenait une femme [...]

C'est ainsi que je connus Vanessa⁹.

On rencontre encore bien d'autres formes de territoires inventés, nés au gré de l'esprit créateur de leurs auteurs et dont on ne peut citer que quelques exemples :

- une mer végétale (*Histoire véritable* de Lucien de Samosate),
- un pays extraordinaire (*Alice au Pays des Merveilles* de Lewis Carroll),
- une contrée à la géographie mouvante (*Voyage en Grande Garabagne* d'Henri Michaux),
- une autre planète, comme celle du *Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry, ou un autre univers, comme on en trouve souvent dans la bande dessinée (la ville-monde de Dandale et l'Institut Cartographique d'Aramantès dans *Les Maîtres Cartographes* d'Ariston et Glaudel).

⁸ Italo Calvino. *Les Villes invisibles*. Traduit de l'italien par Jean Thibaudeau. Paris. Coll. Point Roman. Seuil. 1984. p. 91. La Néphelococcygie des *Oiseaux* d'Aristophane a visiblement inspiré l'écrivain italien.

⁹ Julien Gracq. *Le Rivage des Syrtes*. Paris. José Corti. 1951. p. 50.

Quels auteurs ?

Il serait illusoire de tenter une énumération, encore moins un classement, tant la diversité est grande. Certains écrivains ont fondé leur réputation sur la création de territoires rêvés (Les frères Grimm, Charles Perrault, Jules Verne...). Mais combien sont-ils, ces écrivains qui ont inventé des lieux de toutes pièces ? Sans doute des milliers, et certains peut-être plus inattendus que d'autres, tel André Maurois, lorsqu'il publie *Patapoufs et Filifers* ou *Le pays des 36 000 volontés*.

Des territoires rêvés, pour quoi faire ?

- En premier lieu, pour les écrivains, localiser l'intrigue de leurs écrits. Aucun récit ne peut se passer nulle part. Mais la place qu'occupent les territoires est très variable de l'un à l'autre. Parfois, ils ne sont qu'un simple support, un simple cadre, à l'arrière-plan de l'intrigue, mais il est fréquent qu'ils soient indissociables de son déroulement (Les gares, entre autres lieux, dans *Anna Karénine*). Il faut aussi mentionner les pièces de théâtre : elles offrent un cas particulier, parce que leur représentation impose l'aménagement d'un espace scénique qui crée un territoire ; celui-ci nécessite une mise en scène, qui est un élément essentiel de l'accueil réservé à l'œuvre par le public et par la critique.
- Divertir les lecteurs, les adultes comme les enfants. Mais les analyses littéraires révèlent que, souvent, les lieux dans lesquels se déroule une intrigue ne sont pas neutres, tant pour l'auteur que pour ses personnages. On peut en trouver une illustration dans une nouvelle de Julien Gracq intitulée *La Route*¹⁰ ou dans certains romans de Maurice Genevoix comme *La Forêt perdue*¹¹. Le cadre est alors au moins aussi important que l'intrigue.
- Faire réfléchir sur le thème de l'homme confronté à la nature, à ses semblables et finalement à lui-même (*L'Odyssée*).
- Développer des critiques contre les pouvoirs et les institutions, souvent par le biais de la fable (La Fontaine) et de la satire, comme l'œuvre de Rabelais en est pleine.
- Proposer une société idéale (*L'Utopie* de Thomas More).

En tout cas, la volonté de la plupart des écrivains est de donner à réfléchir tout en préservant la part du rêve.

Peinture

La représentation des paysages par les peintres leur permet de les interpréter au gré de leur inspiration. Ici aussi, les exemples pourraient être multipliés presque à l'infini. On n'en retiendra que deux, d'époques et de genres très différents.

La peinture figurative ne présente du territoire que ce qui en est visible, c'est-à-dire le paysage. Mais il peut s'agir d'un paysage de pure invention. Tel est le cas du tableau de Nicolas Poussin, *Paysage avec Orphée et Eurydice* (fig. 2), peint vers 1659. Certes, le château de l'arrière-plan ressemble au château Saint-Ange, à Rome. Mais ce n'est pas Rome qui est représentée sur la toile. Le paysage est librement composé et les personnages, intégrés au décor, paraissent secondaires ; pourtant, c'est l'instant crucial où Eurydice est piquée par le serpent.

Le tableau de Max Ernst, *Le Jardin de la France* (fig. 3), est une œuvre réputée, complètement onirique, qui représente une femme langoureusement étendue sur un territoire cartographié entre Loire et Vienne. Sont symbolisées la douceur de vivre et sans doute aussi la fécondité naturelle de certaines parties de la Touraine et de ses abords. Ici, territoire et personnage ne font plus qu'un.

¹⁰ Julien Gracq. *La Route*, dans *La Presqu'île*. Paris. José Corti. 1970.

¹¹ Maurice Genevoix. *La Forêt perdue*. Paris. Plon. 1967.

Cartes et plans

Des cartes et des plans accompagnent souvent la description des territoires inventés. Une soixantaine d'entre eux sont reproduits dans le dictionnaire de Manguel, y compris la très célèbre *Carte du Tendre*¹², tirée de *Clélie, Histoire romaine* de Madeleine de Scudéry.

Entre 1996 et 2001 François Place, écrivain et illustrateur de grand talent, a publié les trois volumes de *L'Atlas des Géographes d'Orbæ*, contenant 26 récits, un par lettre de l'alphabet, du Pays des Amazones à celui des Zizotls ; chaque récit a été illustré par l'auteur de dessins et d'une carte ; chaque carte représente un territoire imaginaire qui a la forme de la lettre initiale du pays évoqué, ici la lettre S, pour l'île de Selva (fig.4).

Cinéma

Au début de "l'ère cinématographique", la plupart des films étaient tournés dans des décors construits, donc dans des territoires inventés, tel celui maintes fois utilisé de la petite ville des *westerns* avec sa rue poussiéreuse et ses maisons de bois. Aujourd'hui les décors dits naturels ont davantage la faveur des cinéastes. Mais il est fréquent que des tournages soient effectués dans une région autre que celle où l'action du film est censée se dérouler. Toutefois les films d'animation et les films de science-fiction ont pour cadre, par définition, des territoires inventés. Alors, les effets spéciaux triomphent, comme dans le Domaine de Poudlard d'*Harry Potter*.

Des chimères

Qu'ils sortent du roman, de la peinture, du cinéma, les territoires rêvés sont des chimères, c'est-à-dire des êtres quelquefois monstrueux, mais toujours constitués d'éléments empruntés à la réalité. L'extravagance peut être grande, d'abord dans le peuplement des territoires (les Lilliputiens) et les mœurs et coutumes de leurs habitants, ensuite dans la constitution même des lieux. *Les Villes invisibles* d'Italo Calvino et la mer boisée dans l'*Histoire naturelle* de Lucien de Samosate, déjà citées, sont des exemples de ces excentricités oniriques.

En peinture, les exemples de chimères ne manquent pas. Telles sont les deux œuvres déjà citées, l'une, le tableau de Poussin, plus réaliste que l'autre, celui de Max Ernst. *Le Château des Pyrénées* (fig. 5), de René Magritte, est plus invraisemblable encore : c'est un assemblage logiquement impossible d'éléments pourtant parfaitement réels lorsqu'ils sont pris isolément ; un énorme caillou porte à son sommet un château qui ressemble à la forteresse cathare de Quéribus (d'où le nom de l'œuvre), caillou et château flottent dans les airs, dans un ciel bleu ponctué de quelques nuages, au-dessus d'une mer à peine agitée ; le réalisme de chaque élément, caillou, château, ciel, mer, donne à l'œuvre une force extrême, une puissance onirique sans égale.

À l'inverse, beaucoup d'œuvres, littéraires ou autres, offrent des descriptions tellement réalistes que l'on a cherché des lieux existants qui leur correspondraient et auraient pu inspirer leurs créateurs. Ainsi pense-t-on reconnaître les lieux de l'*Odyssée* dans telle ou telle île de la Méditerranée ; ainsi vous montrera-t-on, dans la forêt de Paimpont, les hauts lieux de la forêt de Brocéliande. Tant est puissant le poids du rêve...

On a même pu aller encore plus loin en aménageant de toutes pièces des lieux réels inspirés de territoires inventés ; tel est le cas des "Disneylands" et autres parcs d'attraction. On aborde alors ici une seconde catégorie de territoires rêvés, ceux qui existent dans la réalité.

DU RÊVE À LA RÉALITÉ : TERRITOIRES IMAGINÉS

Certaines villes utopiques sont si vraisemblables que l'on pourrait envisager de les construire, d'autant plus facilement que les plans de certaines d'entre elles ont été dressés. Ainsi en est-il de la *Nova Solyma* (fig. 6) ou *Nouvelle Solime*, décrite par Samuel Gott en 1648¹³. Michel

¹² Les puristes disent : "*Carte de Tendre*".

¹³ Samuel Gott. *Novæ Solymæ Libri sex*. Londres. 1648.

Ragon, dans *L'Homme et les villes*¹⁴, donne maints exemples de cités effectivement construites à partir de plans utopiques : les bastides du Sud-Ouest, Richelieu déjà citée, Neuf-Brisach ; ajoutons Brasilia à la liste, en saluant au passage les cent ans de son créateur, Oscar Niemeyer. L'année 2008 s'est ouverte à Dubaï sur l'annonce d'un projet de construction d'une ville qui apporterait quelque chose de l'atmosphère lyonnaise sur les rives du golfe Persique¹⁵ ; ce projet, forcément coûteux, a fait dire à celui qui l'a lancé, Butti Saeed Al-Gandhi qu'un "rêve n'a pas de prix".

Rêves d'aménagement

Depuis que l'homme est l'homme, il passe son temps à aménager le territoire sur lequel il vit. Ces aménagements, faits pour survivre, pour s'abriter, pour se défendre, sont le fruit d'actions volontaires réalisées en fonction de projets, donc, au moins à l'origine, de rêves faits à propos du territoire considéré. Quelques exemples suffiront à montrer la complexité et la diversité de ces aménagements qui aboutissent à substituer ou ajouter à la nature sauvage des éléments artificiels :

- Aménagements agricoles : des champs, des prés, des jardins pour produire.
- Aménagements forestiers, pour divers usages dont la production de bois, la chasse et le délassement des promeneurs.
- Aménagements pour s'abriter et se défendre : maisons, châteaux et forteresses, murailles...
- Aménagements industriels : mines, ateliers, usines.
- Aménagements pour circuler : chemins, routes et autoroutes, cours d'eau et canaux, voies ferrées, aéroports.
- Aménagements pour se distraire : terrains de sport, salles de spectacle, parcs de loisirs, parcours de santé, chemins de randonnée...

Ces aménagements, faits pour aboutir à des réalités tangibles, comportent pourtant, au cours de leur réalisation, une large part de rêve. Voici ce qu'Anne Vauthier-Vézier écrit à propos de l'aménagement de l'estuaire de la Loire au XIX^e siècle :

Les premières lectures dans les fonds techniques des dossiers des Ponts et Chaussées ont montré que l'histoire de la Basse Loire est, à la fois, une histoire économique et une histoire technique, avec leurs réalités bien définies. Les dossiers gardent aussi la trace d'une dimension imaginaire (c'est moi qui souligne), technique et spatiale, à la fois chez les ingénieurs et leurs interlocuteurs¹⁶.

Ainsi, au fil des siècles, les territoires se forment et se reforment, au gré des projets de ceux qui les habitent. Relèvent de cette volonté d'aménagement les plans de l'architecte, de l'urbaniste, du forestier, du jardinier, même le plus modeste, en un mot de toute personne qui a pour projet de modifier la disposition des lieux, quels que soient les motifs et les buts de ces transformations. Tous ces gens-là ont pris sur le réel et y appliquent ce qu'ils imaginent. À la différence des territoires inventés de toutes pièces, qui ne gênent personne, les territoires imaginés, avant même que leurs promoteurs ne passent à l'action, peuvent susciter des polémiques, des conflits, entre tenants de l'aménagement envisagé et partisans d'autres projets, voire du *statu quo*. Il est rare, à vrai dire, que l'unanimité se fasse et que tous les rêves aillent dans le même sens. Il suffit de lire les journaux pour en trouver mention quotidiennement, du réaménagement du forum des halles à Paris, au projet de franchissement de la Loire en amont d'Orléans.

Certains rêves n'aboutissent pas, parce qu'ils sont inaccessibles. Le "petit château" dans lequel Diderot aurait voulu vivre en compagnie de Sophie Volland est de ceux-là ; imaginait-il un

¹⁴ Michel Ragon. *L'Homme et les Villes*. Paris. Berger-Levrault, 1985. 220 p.

¹⁵ Sophie Landrin. Dubaï veut construire dans le sable une ville inspirée de Lyon. *Le Monde*. n° 19586. Samedi 12 janvier 2008.

¹⁶ Anne Vauthier-Vézier. *L'Estuaire et le port. L'identité maritime de Nantes au XIX^e siècle*. Rennes. Collection Histoire. Presses universitaires de Rennes. 2007. p. 9.

seul instant que ce paradis puisse être autre chose qu'un rêve ? Parfois, des projets qui semblent plus solides demeurent lettre morte. Ainsi sont parvenus jusqu'à nous les plans dressés en 1516 par Léonard de Vinci pour une demeure royale que François Ier eut un temps l'intention de faire construire à Romorantin, avant de partir sur un autre rêve, Chambord. D'autres plans restent dans les placards, ceux qui n'ont pas été retenus lors de concours pour des constructions publiques. Parfois, l'exécution est interrompue pour des raisons techniques (la cathédrale de Beauvais, après plusieurs effondrements) ou faute de moyens financiers suffisants (les salines d'Arc-et-Senans). Souvent, l'œuvre terminée n'est pas complètement conforme au projet initial (Richelieu, les "Cités radieuses" de Le Corbusier, beaucoup de "villes nouvelles").

Il arrive heureusement qu'on aboutisse. Alors l'œuvre témoigne du rêve dont elle est issue. Rêve grandiose à Chambord, rêve pharaonique à Versailles, tout petit rêve des villas "les Roses", "Ça m'suffit", "Pas sans peine" et, bien sûr, "Mon rêve" !

Une fois l'aménagement réalisé, le territoire concerné passe du statut d'espace rêvé à celui d'espace vécu. Mais ne continue-t-il pas d'être rêvé, en vue d'autres aménagements ? Car les modifications sont choses fréquentes en la matière. De multiples facteurs entrent en jeu : les techniques utilisables, et aussi les conceptions des techniciens, selon leurs goûts et selon la formation qu'ils ont reçue, la société tout entière, en fonction de ses capacités financières, de son niveau culturel et des besoins qu'elle exprime. Ici, la mode peut avoir une importance déterminante. Il suffit, pour s'en convaincre, de penser que l'aile François I^{er} du château de Blois a failli disparaître pour faire place à la construction projetée par les architectes de Gaston d'Orléans ou de se remémorer le temps de l'abandon des jardins à la française au profit des jardins anglais, chanté si joliment par Musset :

... Je ne crois pas que sur la terre
Il soit un lieu d'arbres planté
Plus célébré, plus visité,
Mieux fait, plus joli, mieux hanté,
Mieux exercé dans l'art de plaire,
Plus examiné, plus vanté,
Plus décrit, plus lu, plus chanté,
Que l'ennuyeux parc de Versailles¹⁷.

Créations artistiques

Dans la catégorie des territoires aménagés figurent aussi des créations artistiques plus ou moins éphémères, consécration visible des rêves de leurs créateurs. Ainsi en est-il des jardins réalisés le temps d'un été dans le cadre du festival de Chaumont-sur-Loire, également des œuvres du mouvement du *Land Art*, telle la plantation par Christo (l'"emballeur" de monuments) de 1340 parasols bleus à Ibaraki au Japon et de 1760 parasols jaunes en Californie pendant dix-huit jours, en octobre 1991. Au cours de l'été 2007, Guy de Malherbe a parsemé d'œuvres éphémères le parc du château du Lude. D'autres réalisations sont destinées, dans l'esprit de leurs créateurs, à durer davantage, telle la *Méridienne verte*, "monument végétal" réalisé du nord au sud de la France sur le tracé du méridien zéro de Paris à l'occasion de l'entrée dans le troisième millénaire, mais dont il ne reste guère comme trace que les panneaux qui en jalonnent la présence au bord des routes.

DE LA RÉALITÉ AU RÊVE : TERRITOIRES DÉSIRÉS

Certains territoires rêvés existent bel et bien. Le paradoxe n'est qu'apparent. Ces territoires sont présents dans nos esprits par les paysages qu'ils offrent et qui peuvent être décrits, représentés, dessinés. À ce titre, ils sont d'abord source d'inspiration pour les peintres et les écrivains.

¹⁷ Alfred de Musset. Sur Trois marches de marbre rose. *Poésies nouvelles*. 1835-1852. Voir : Michel Baridon. *Jardins de Versailles*. Arles/Milan. Actes Sud/Motta. 2001.

Peinture, cinéma, photographie

Une miniature de Jehan Fouquet tirée des *Antiquités judaïques* (1467-1476) représente *La Prise de Jéricho par l'armée de Josué* (fig. 7). Cette armée défile sous nos yeux, les trompettes sonnent, l'Arche d'Alliance est solennellement portée autour des murailles écroulées de la ville. Mais ce n'est pas une ville orientale, ce n'est pas le Jourdain qui coule au loin, ce ne sont pas des hauteurs désertiques qui forment l'arrière-plan ; Jéricho, ici, n'est pas la ville des palmiers, c'est un bourg médiéval de l'Anjou et c'est la Loire qui apparaît au pied d'aimables coteaux verdoyants dans un creux desquels se niche une localité qui ressemble, avec son clocher et sa tour, au village de Cunault, à quelques kilomètres en aval de Saumur. C'est dans les lieux qu'il connaissait que le peintre a puisé son inspiration. Cette transposition dans le temps et dans l'espace était au demeurant tout à fait courante et parfaitement admise au ^{xv}^e siècle.

Hubert Robert, peintre des ruines et des ouvrages d'art (le célèbre *Pont du Gard au coucher du soleil*), a peint, entre autres, un tableau intitulé *Le Vieux Pont* (fig. 8). C'est avant tout un exercice de virtuosité sur le jeu de l'ombre et de la lumière. L'édifice, en mauvais état, occupe presque toute la toile, dont il est l'élément principal, écrasant de sa masse les quelques personnages qui se trouvent à son pied. La majesté de l'ouvrage fait contraste avec la délicatesse du paysage à l'arrière-plan. Cette œuvre, qui pourrait passer pour une fantaisie, est en réalité inspirée des vestiges du Ponte Salario (^{vi}^e siècle) et nous présente une vue de la campagne romaine, interprétée par l'artiste.

Mon ami Jean-Pierre Allix, géographe, est subjugué par les paysages d'Asie centrale. Il passe aujourd'hui l'essentiel de son temps à les peindre. Voici de lui un tableau intitulé *Les Champs et les villages sous la neige* (fig. 9). Le paysage est extrêmement schématisé. Le haut du tableau représente huit sommets au milieu desquels se lève le soleil ; le reste, c'est-à-dire la plus grande partie de l'œuvre, est une vue verticale où figurent les champs géométriques enneigés et trois villages carrés, avec leurs maisons.

Plus éloignées encore de la réalité sont les toiles abstraites d'Olivier Debré, présentées en mars 2008 au Musée des Beaux-Arts d'Orléans, dans une exposition intitulée *Paysages de Loire*, qui dévoile les lieux où l'artiste a puisé son inspiration.

Le cinéma et la photographie nous montrent fréquemment des images de territoires. Un effet esthétique est presque toujours recherché, qu'il s'agisse de clichés pris par des amateurs ou d'œuvres de professionnels (Yann Arthus-Bertrand, par exemple). Toutefois les buts visés sont variés. Il peut s'agir de simples souvenirs de voyage. Mais le film et la photographie peuvent avoir aussi des applications documentaires ou publicitaires.

Littérature et musique

Du réel à la fiction

C'est dans le réel que nombre d'écrivains, la plupart sans doute, puisent leur inspiration. On pourrait indéfiniment en allonger la liste, qu'il s'agisse de Rabelais situant dans le clos de l'abbaye de Seuilley l'extermination de l'armée de Picrochole par frère Jean des Entommeurs (ou des Entamures), de Balzac décrivant la vallée de l'Indre dans *Le Lys dans la vallée*, ou de Proust dépeignant dans des lignes particulièrement significatives les environs d'Illiers dans *La Recherche* :

Comme mon père parlait toujours du côté de Méséglise comme de la plus belle vue de plaine qu'il connût et du côté de Guermantes comme du type de paysage de rivière, je leur donnais, en les concevant ainsi comme deux entités, cette cohésion, cette unité qui n'appartiennent qu'aux créations de notre esprit (*c'est moi qui souligne*) ; la moindre parcelle de chacun d'eux me semblait précieuse et manifester leur excellence particulière, tandis qu'à côté d'eux, avant qu'on fût arrivé sur le sol sacré de l'un ou de l'autre, les chemins purement matériels au milieu desquels ils étaient posés comme l'idéal de la vue de plaine et l'idéal du

paysage de rivière, ne valaient pas plus la peine d'être regardés que, par le spectateur épris d'art dramatique, les petites rues qui avoisinent un théâtre¹⁸

Il arrive parfois que ce soit de façon indirecte qu'un territoire inspire un écrivain, comme il semble bien que ce soit le cas du célèbre roman de Dino Buzzati, *Le Désert des Tartares*¹⁹. Dans son essai *L'Espace humain*²⁰, Jean-Pierre Allix (qui vient d'être cité comme peintre) fait remarquer la ressemblance entre le récit de l'écrivain italien et la relation faite quelques années plus tôt, sous le titre *News from Tartary*²¹, par Peter Fleming de la traversée de la Chine, de Pékin au Cachemire, qu'il fit en 1935, en compagnie d'Ella Maillart. Voici ce qu'écrit Jean-Pierre Allix :

[...] Vers le milieu des années trente, un Cosaque nommé Borodichine vivait au Qinghai, dans une solitude et une absence d'espoir absolues. Après avoir combattu les bolcheviques comme sous-officier dans l'armée Annenkov, il s'était réfugié en Chine à la suite de la défaite des siens. Toute sa famille avait été fusillée en Sibérie. Il n'en avait pas la certitude complète et disait qu'il attendait des nouvelles de sa femme. Mais, dans ses moments de lucidité, il savait que c'était chimérique. Il vivait en bordure du désert [...], la totalité de son temps étant consacrée à l'attente [...].

Le hasard fit que ce personnage servit de guide à Peter Fleming et Ella Maillart, qui en firent le portrait dans leurs relations de voyage, dont Buzzati eut connaissance. J.-P. Allix poursuit :

[...] La solitude désespérée et l'attente de ce qui n'arrivera jamais, le tout sur la frange d'un désert fréquenté par quelques Mongols (Tartares), laissent deviner que le lieutenant Drogo pourrait bien être un avatar du sergent Borodichine. Hypothèse qui se transforme en certitude quand on lit côte à côte le récit de l'arrivée de Drogo au fort Bastiani et celui de Peter Fleming arrivant à Xining : mêmes images et pratiquement mêmes mots. Sentinelles qui font les cent pas, le fusil sur l'épaule, écho lointain des trompettes, murailles adossées aux versants d'une vallée désertique... Tout y est, dans les deux livres, presque à l'identique [...].

Ceci ne signifie nullement que Buzzati est un plagiaire. Mais il s'est inspiré de l'épisode rapporté par Fleming, en captant l'extraordinaire ambiance que le désert donnait au récit. Ceci explique d'ailleurs que ce soit la nature du territoire qui ait fourni à l'écrivain le titre de son roman.

Le nom des lieux

Les noms de lieux utilisés par les écrivains sont intéressants à étudier. Beaucoup sont des noms réels. Il en va logiquement de la sorte pour tous les romans historiques. Ainsi, Patrick Rambaud, dans *La Bataille*²², n'avait pas le choix : il ne lui était pas possible de modifier les noms des lieux de la bataille d'Essling. À l'inverse, des noms sont complètement inventés, tout comme les lieux même qu'ils désignent. Ainsi en est-il dans *le Rivage des Syrtes*. Certains auteurs utilisent même des noms inventés pour désigner des lieux réels ; c'est ce que fait Proust en déguisant Cabourg sous le vocable de Balbec. Il multiplie d'ailleurs à l'envi ces noms de fantaisie ; il va même jusqu'à nous en donner les étymologies, par le truchement du professeur Brichot, dans

¹⁸ Marcel Proust. *Du Côté de chez Swann*. Paris. Bibliothèque de la Pléiade. Gallimard. 1959. p. 134.

¹⁹ Dino Buzzati. *Le Désert des Tartares*. Paru en 1940 en Italie sous le titre *Il Deserti dei Tartari*, l'ouvrage a été publié en France en 1949 dans la traduction de Michel Arnaud et a fait depuis l'objet de plusieurs réimpressions.

²⁰ Jean-Pierre Allix. *L'Espace humain*. Paris. Seuil. 1996.

²¹ Peter Fleming. *News from Tartary*. Oxford. Alden Press. 1936. L'ouvrage a été traduit en français sous le titre *Le Courrier de Tartarie*. De son côté, Ella Maillart relata son voyage dans *Oasis interdites*, publié en 1937 à Paris par les éditions Grasset. Les deux ouvrages n'ont pas cessé d'être réédités depuis leur parution.

²² Patrick Rambaud. *La Bataille*. Paris. Grasset et Fasquelle. 1997.

Sodome et Gomorrhe. Enfin certains utilisent des noms existants, mais les appliquent à des lieux imaginaires, comme le fait Alain-Fournier dans *le Grand Meaulnes*.

Un exemple tout à fait intéressant de cette utilisation de toponymes existants est donné par Jean Giono dans *Le Hussard sur le toit*²³. Le héros du roman, Angelo Pardi, parcourt la Montagne de Lure, franchit le Pas de Redortiers, arrive aux Omergues où il découvre la population décimée par le choléra. Il pousse ensuite jusqu'à Sisteron ; là, poursuivi par des habitants qui le prennent pour un empoisonneur de fontaines, il est obligé de se réfugier sur les toits. Jusqu'à ce point, son parcours peut être facilement suivi sur une carte. Puis, descendu dans une maison, il se trouve nez à nez avec une jeune femme, Pauline, avec laquelle il va fuir la ville. À partir de là, les deux jeunes gens passent par des localités auxquels Giono a donné des noms existants mais qui ne correspondent absolument pas aux lieux qu'ils désignent dans la réalité. Le roman se passe donc dans deux sortes de territoires : avant Sisteron, avant la rencontre avec Pauline, Angelo est confronté dans des lieux réels à la réalité du choléra ; ensuite il avance dans un univers irréel en accord avec le sentiment qu'il porte à celle qu'il accompagne.

Œuvres musicales

Il est des musiques qui, irrésistiblement, évoquent des territoires : les très célèbres valse des Strauss, père et fils, éveillent l'image de Vienne et de ses environs.

Des territoires ont en effet inspiré les auteurs de maintes partitions. On ne retiendra ici que trois exemples, avec des œuvres fort différentes les unes des autres. La première de ces œuvres mêle littérature et musique, c'est la célèbre chanson de Jacques Brel, *Le Plat Pays*, évocation de la plaine de Flandre des quatre saisons, qui vaut peut-être bien, en quelques mots, les traités de géographie les plus savants. En voici la dernière strophe, estivale :

Avec de l'Italie qui descendrait l'Escaut
Avec Frida la blonde quand elle devient Margot
Quand les fils de novembre nous reviennent en mai
Quand la plaine est fumante et tremble sous juillet
Quand le vent est au rire quand le vent est au blé
Quand le vent est au sud écoutez-le chanter
Le plat pays qui est le mien²⁴.

La deuxième œuvre que je voudrais citer est l'ouverture des *Hébrides*, connue aussi sous le titre de *La Grotte de Fingal*, que Félix Mendelssohn Bartholdy composa pendant l'hiver 1830-1831, après un voyage à l'île de Staffa, l'année précédente. Dans cette pièce, Mendelssohn cherche à plonger l'auditeur dans l'atmosphère mélancolique des paysages écossais, chers à James Macpherson et à Walter Scott.

Avec *Dans les Steppes de l'Asie centrale*, d'Alexandre Borodine, c'est une musique descriptive qui est proposée. Aux cordes est dévolue l'évocation de la steppe et des pas réguliers d'une caravane, tandis que les vents, clarinette, cor, cor anglais et flûte, exposent et superposent deux mélodies, l'une russe, l'autre orientale. Cette pièce, écrite en 1880 pour célébrer les vingt-cinq ans de règne d'Alexandre II, est aussi une œuvre de circonstance, hymne à l'expansion russe en Asie.

Désirs de territoires

Rêver d'ailleurs

Le rêve de territoire s'impose, finalement, à chacun de nous. D'abord parce que, comme les animaux, les hommes, qu'ils soient nomades ou sédentaires, ont des territoires, individuels ou collectifs. Et ces territoires, ils entendent non seulement les aménager, mais aussi les défendre, pour affirmer le droit qu'ils estiment avoir de les posséder. Ils s'en font donc une image dans

²³ Jean Giono. *Le Hussard sur le toit*. Paris. Gallimard. 1952.

²⁴ Jacques Brel. *Le Plat Pays*. Paris. Éditions Eddie Barclay. 1962.

laquelle le réel n'intervient que pour une part. Le reste est du ressort de l'imagination. C'est ce mélange entre réel et imaginaire qui construit les notions d'espace vécu et aussi d'appartenance à des entités territoriales parfois difficiles à définir et à délimiter : terroir, contrée, quartier et, à une autre échelle, patrie, nation. Ces entités sont de la plus haute importance, car c'est à leur niveau que se créent les liens sociaux. On a ici un élément essentiel d'analyse des problèmes posés par certains quartiers, certaines banlieues.

Souvent, l'homme doit abandonner son territoire. C'est parfois avec soulagement, lorsqu'il part de son plein gré vers un meilleur destin ; c'est, hélas, un déchirement, lorsqu'il faut quitter sous la contrainte une terre chérie. Comme l'écrit Michel Baridon à propos du paysan de la campagne aixoise évoqué par Cézanne : "Le paysan n'a peut-être pas vu son village comme Cézanne voyait la Sainte-Victoire, mais il a le mal du pays dès qu'il le quitte et il nourrit sa nostalgie des images qu'il en a gardées²⁵". C'est le même sentiment qui anime Rousseau, au souvenir de son séjour dans l'île de Saint-Pierre :

De toutes les habitations où j'ai demeuré (et j'en ai eu de charmantes), aucune ne m'a rendu si véritablement heureux et ne m'a laissé de si tendres regrets que l'île de Saint-Pierre au milieu du lac de Bièvre. Cette petite île, qu'on appelle à Neuchâtel l'île de La Motte, est bien peu connue, même en Suisse. Aucun voyageur, que je sache, n'en fait mention. Cependant elle est très agréable, et singulièrement située pour le bonheur d'un homme qui aime à se circonscrire ; car, quoique je sois peut-être le seul au monde à qui la destinée en ait fait une loi, je ne puis croire être le seul qui ait un goût si naturel, quoique je ne l'ai trouvé jusqu'ici chez nul autre²⁶.

Les hommes rêvent aussi des territoires qu'ils ne connaissent pas, ou pas encore. Aller autre part, connaître ce qui est au-delà de l'horizon, derrière la montagne, sur l'autre rive du fleuve ou plus banalement plus loin que le coin de la rue, sont des préoccupations que l'on rencontre dès la plus haute Antiquité. Yahvé transporte Moïse mourant sur le Mont Nébo pour lui montrer le territoire qu'il promet à son peuple.

Aller ailleurs, donc, pour connaître les lieux et les gens ; c'est ce qui fait le succès des récits de voyages, comme celui de Marco Polo ou tous ceux qui ont été rédigés et édités depuis la découverte du Nouveau Monde et les grandes explorations des Temps Modernes et du XIX^e siècle. Mais aller ailleurs, ce n'est pas seulement vouloir connaître, c'est aussi vouloir posséder, y compris par la conquête. On touche ici à une réalité à la fois quotidienne et millénaire, celle de la géopolitique. La plupart des guerres ont pour but la conquête ou la reconquête de territoires et leur annexion. C'est littéralement l'histoire du monde qu'il faudrait alors évoquer ; il suffit de penser à ce qu'a représenté l'Italie de la Renaissance dans l'imaginaire des rois et de la noblesse de France ou l'Alsace-Lorraine dans celui des Français entre 1870 et 1945 pour s'en convaincre. En plein XX^e siècle, le concept d'*espace vital* a entretenu un rêve de conquête et de domination de l'Europe par les nazis. Au Moyen Âge, aux Temps modernes, ces rêves de possession ont suscité des politiques matrimoniales destinées à arrondir les territoires des États ; on connaît, entre autres, les répercussions territoriales de la répudiation d'Aliénor d'Aquitaine par Louis VII et de son remariage avec Henri Plantagenêt.

De grandes expéditions militaires et de grands voyages de découverte ont été entrepris depuis l'Antiquité ; parfois actions de guerre et explorations allaient de pair, qu'il s'agisse de l'expédition d'Alexandre le Grand, des Croisades, des Grandes Découvertes ou de la campagne de Bonaparte en Égypte. Les explorateurs ont parcouru des territoires jusque-là inconnus, objets d'images et de rêves plus ou moins précis. On a cherché en vain le continent austral, mais on a découvert les îles du Pacifique, on a parcouru l'Amérique et l'Afrique. Que de rêves ont poussé les hommes à partir, René Caillié en marche vers Tombouctou²⁷, la Croisière Jaune parcourant l'Asie vers Pékin, Jean-Louis Étienne traversant le continent antarctique ! Et que de rêves ces exploits, ceux d'aujourd'hui comme ceux du passé, ne suscitent-ils pas ! Ainsi, la fin tragique de

²⁵ Michel Baridon. *Naissance et renaissance du paysage*, Arles, Actes Sud, 2006.

²⁶ Jean-Jacques Rousseau. *Rêveries du promeneur solitaire*. Cinquième promenade.

²⁷ René Caillié. *Voyage à Tombouctou*. Paris. La Découverte/Poche. 1996.

l'expédition de "Monsieur de La Pérouse" à Vanikoro nourrit plus que jamais nos imaginations.

Les hauts lieux

Un autre aspect de la question des territoires désirés est montré par la désignation de lieux pensés comme plus importants que d'autres. Ce sont les hauts lieux, qui sont de toutes sortes. Ils peuvent être désignés comme tels par la *vox populi* ; ce sont alors souvent des lieux religieux, des lieux saints, Jérusalem, La Mecque, etc. D'autres, comme le lac du Bourget avec Lamartine ou Guernesey avec Hugo ou encore le pont du Gard avec Hubert Robert, ont une signification littéraire ou artistique. On a vu chez Proust le caractère sacré qu'il accorde à certains paysages des environs de Combray. Par ailleurs, Verdun, le Chemin des Dames sont, avec tant d'autres, les hauts lieux bien réels de la Première Guerre mondiale. En revanche, la place de Roncevaux dans la geste carolingienne tient à la fois de l'histoire et du mythe, entretenu par Vigny. Nombre de hauts lieux ont un sens politique : la tombe du général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises est de ceux-là. Mais, le temps passant, au sens politique finit par s'en substituer un autre, simplement historique ; tel est le cas de la sépulture de Raymond Poincaré à Nubécourt (Meuse), du tombeau de Napoléon aux Invalides ou de la plupart des monuments funéraires du cimetière du Père-Lachaise. La construction de mémoriaux destinés à entretenir le souvenir de tel événement ou de tel personnage illustre l'importance des hauts lieux dans l'imaginaire collectif.

L'existence de lieux considérés comme hors du commun a entraîné, surtout à partir du XIX^e siècle, une volonté de les préserver, volonté qui s'est manifestée, en France, grâce à Prosper Mérimée, par la création de listes de classement et d'inscription, en particulier celles qui concernent les monuments historiques et les sites. De nos jours, diverses puissances publiques interviennent : on propose à l'admiration des visiteurs "un des plus beaux villages de France" et l'on inscrit chaque année de nouveaux sites sur la liste du patrimoine mondial inventorié par l'UNESCO.

Aujourd'hui, la surface de la planète est entièrement connue. Les dernières conquêtes concernent les grottes, la très haute montagne, les latitudes extrêmes et surtout le monde sous-marin. Il n'y a plus grand-chose à explorer... Certes, mais, pour chacun de nous, tout est à découvrir ! Et comme tout est à découvrir, le rêve ne peut que continuer. C'est ce qui explique la ruée sur les voyages, favorisés qu'ils sont par l'évolution des moyens de déplacement et l'abaissement du coût des transports. L'imagination est excitée par ces facilités nouvelles et par la publicité, qui vante les destinations de rêve et les îles paradisiaques. Le rêve, en outre, est entretenu par les reportages, par les documentaires diffusés souvent par des chaînes spécialisées de télévision, *Planète* et *Odyssée* entre autres (les noms mêmes de ces chaînes sont significatifs) ; et le succès de l'émission hebdomadaire *Thalassa*, diffusée sur *France 3*, relève du même phénomène.



Outre le caractère multiforme des territoires rêvés, il convient de souligner qu'entre le réel et le rêve se fait un constant mouvement de va-et-vient. Les hommes ne sont pas d'un côté et les territoires de l'autre : la symbiose entre eux est constante, même lorsque le territoire est subi, comme dans les bidonvilles ; dans ce cas, le rêve devient un cauchemar auquel les habitants opposent un autre rêve, qui s'applique à des territoires autres que celui sur lequel ils vivent et les amène à envisager d'émigrer, de partir ailleurs.

La réflexion sur les territoires, c'est une des tâches essentielles des géographes. Pour eux, il ne s'agit pas, comme on le croit trop souvent, de remplir de fastidieux tableaux statistiques ou de dérouler des nomenclatures sans saveur. Comme l'écrit Jean-François Staszak : "il incombe aux géographes de montrer que nos visions du monde sont structurées par un imaginaire géographique²⁸..." Leur travail est de dire combien les hommes ont avec les lieux qu'ils habitent des rapports extrêmement étroits, ceci non seulement parce que la surface du globe est le

²⁸ Jean-François Staszak. Le Tahiti de nos rêves. *La GéoGraphie*. Depuis 1822, n° 1528. N°1 (Nouvelle formule) Hiver 2008. p. 32. Col. 3.

support de leurs activités, mais aussi parce qu'elle est une pièce essentielle de leurs besoins oniriques. Tous les territoires, qu'ils soient imaginaires ou réels, sont générateurs de rêves. C'est sans aucun doute ce qui en fait le prix aux yeux de ceux qui y vivent et de ceux qui en parlent.



Figure 1 : Vue aérienne de la ville de Richelieu.



Figure 2 : Paysage avec Orphée et Euridice.



Figure 3 : Le jardin de la France.



Figure 4 : L'île de Selva

L'île de Selva est faite d'un seul arbre, si vaste et si dense qu'il semble une forêt à lui tout seul. C'est sur l'arbre que viennent s'initier, au cours d'une chasse périlleuse, les jeunes hommes qui vivent dans les villages de l'archipel voisin.



Figure 5 : Le Château des Pyrénées.

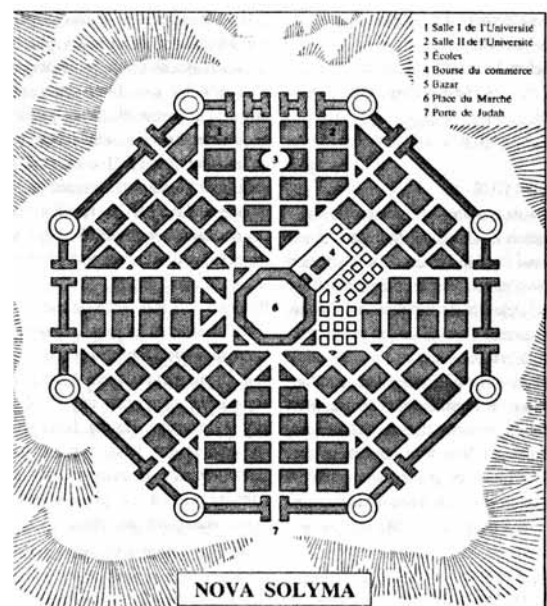


Figure 6 : Nouvelle Solime.



Figure 7 : Prise de Jéricho par l'armée de Josué.



Figure 8 : Le Vieux Pont.



Figure 9 : Les Champs et les villages sous la neige.

DÉBAT

Joseph Picard : Merci, Pierre, de cette promenade de rêves, d'imagination et de réalité en même temps. Chacun peut rêver, découvrir et revenir de certains petits territoires qui nourrissent l'imagination. Il suffit d'aller dans les petites îles au large de la côte bretonne, y accoster, notamment en bateau à voile, pour que chaque voyage soit une nouvelle découverte.

Pierre Gillardot : À ce propos, dans le numéro de *La Géographie*, la nouvelle revue de la Société de Géographie de Paris, qui circule dans l'assistance, il y a un article excellent sur les îles du Ponant et sur la notion d'île, notion qui est née relativement récemment en Occident, surtout à cause du développement des villes et de l'industrie. L'île est un lieu à part où l'on peut se ressourcer, se réfugier loin de l'agitation du monde.

Jacques Pons : Deux points tout à fait différents. D'abord, Pierre Gillardot nous a parlé de frère Jean des "Entomeures", il faudrait dire Jean des "Entamures". "Entamer" exprimait l'idée de plaies et de bosses. La graphie "om" est pratiquement équivalente à la graphie "am". On disait "Dammarié" comme on disait

"Dommartin". Également ces grandes cuves de vin qu'on appelle des "tonnes", ce sont des "tannes" ; "tonnage" et "tannage", c'est le même mot.

Je veux aussi vous parler de l'île de Sainte-Hélène. On a retrouvé les cahiers d'écolier de Napoléon et on y a vu écrit : "Sainte-Hélène, petite île". Il avait alors 12 ans. On a trouvé ceci curieux, on a pensé qu'il avait eu une sorte d'intuition de la fin de sa vie. Mais le dernier ouvrage paru sur ce sujet, sous la plume d'un journaliste belge, M. Toussaint, dit exactement le contraire. L'auteur signale que Charles Pozzo di Borgo, cousin et ami d'enfance de Napoléon, devenu par la suite un de ses pires ennemis, avait préconisé, dès 1814, pendant le congrès de Vienne et bien avant Waterloo, d'envoyer l'empereur à Sainte-Hélène. Pozzo di Borgo connaissait les rêves d'enfant de Napoléon ; on a l'impression qu'il pensait : "Ah ! Ah ! Il a rêvé de Sainte-Hélène, eh bien, il l'aura !" De sorte qu'on peut affirmer que le jeune Bonaparte n'a eu aucune vision prémonitoire et qu'il s'agit seulement d'un retour en arrière dans l'esprit de son cousin.

Pierre Gillardot : Je n'ignore pas que frère Jean, chez Rabelais, est dénommé "des Entamures". Mais l'usage actuel a substitué "Entomeures" à "Entamures". J'ai préféré m'y conformer.

Je ne connaissais ni le rêve d'enfant de Napoléon, ni le rôle de Pozzo di Borgo dans son exil, tel que le rapporte M. Toussaint. L'anecdote illustre à merveille la transformation d'un rêve de territoire en cauchemar !

Michel Monsigny : Est-ce qu'il est prévu une suite pour nous parler des territoires rêvés de l'Inde, du Japon, de la Chine, ...

Pierre Gillardot : L'Extrême-Orient est incontestablement porteur de rêve, ceci au moins depuis le Moyen Âge : les Grandes Découvertes en sont issues ; mais il ne s'agissait pas alors de rêves désintéressés ! D'autres contrées plus ou moins lointaines sont tout autant porteuses de rêve.

Joseph Picard : Cet exposé incite au voyage. Il est vrai que l'on va découvrir un pays. On rêve toujours auparavant de ce qu'il peut être, aux choses que l'on va y découvrir. On revient avec des souvenirs transformés.

Jean-Pierre Navailles : À propos des capitales, n'est-ce pas un territoire rêvé lorsqu'il y a rivalité entre grandes villes d'un même pays ?

Pierre Gillardot : Oui, bien sûr. Les jalousies entre grandes cités, mais aussi les simples querelles de clocher reposent souvent sur un fond territorial. À l'échelle d'un État, le transfert de la capitale du Brésil de Rio de Janeiro à Brasilia est le meilleur exemple de la nécessité dans laquelle les autorités fédérales ont été de "rêver" un projet, concrétisé ensuite sous la direction d'Oscar Niemeyer et aboutissant à la création *ex nihilo* d'une ville qui, aujourd'hui, "fonctionne" bien. À Rio, les terrains et les bâtiments abandonnés par le pouvoir fédéral ont été rapidement réinvestis par les Cariocas, le manque de terrains facilement constructibles aidant. La perte de la fonction capitale n'y a pas été ressentie comme dramatique. À l'échelle d'un simple département français, le transfert de la préfecture du Var de Draguignan à Toulon a, au contraire, été très mal enduré dans l'ancien chef-lieu. Il ne s'agissait pas seulement de la perte d'une fonction considérée, *mutatis mutandis*, comme prestigieuse, mais aussi d'un déclassement territorial, le déménagement supposant une affectation nouvelle des terrains "libérés" par l'administration préfectorale et aussi par les habitants. Cauchemar auquel répondait depuis longtemps le rêve toulonnais d'accueillir la plus haute autorité du département.

QUAND LAVOISIER TRAVAILLAIT À ORLÉANS (1787-1788)¹

Claude Hartmann

RÉSUMÉ

À la veille de la Révolution, Lavoisier fut "élu" par le roi Louis XVI pour participer aux travaux de l'Assemblée provinciale de la Généralité d'Orléans. Président du 4^{ème} bureau, celui de Bien public, du Commerce et de l'Agriculture, il s'y montra très actif et proposa notamment un Projet de Caisse d'Assurance en faveur du peuple, contre les atteintes de la misère et de la vieillesse.

À Orléans, il logeait avec sa femme rue Bannier. Le plan Perdoulx, conservé aux Archives départementales du Loiret, permet de situer précisément la maison.



Introduction

Antoine-Laurent de Lavoisier est sans conteste l'une des figures les plus prestigieuses de notre histoire scientifique. Père de la chimie moderne, administrateur talentueux, il fut aussi un agronome avisé et conçut les bases d'une véritable science de l'environnement. Il n'est pas dans notre propos de nous pencher ici sur sa carrière scientifique. Dans cette communication, nous voudrions évoquer ses liens avec la ville d'Orléans.

L'assemblée provinciale de la Généralité d'Orléans

Le 10 mai 1774, lorsqu'il accède au trône, le jeune Louis XVI - il n'a pas encore vingt ans - est convaincu, de la nécessité du changement. Il désire être un roi réformateur et commence - cela n'est pas heureux, même s'il suit l'opinion générale - par rompre brutalement avec la "révolution royale", tentative trop tardive de despotisme éclairé, mise en route en 1771 — elle commençait à produire des effets bénéfiques...—, renvoie Maupeou² et l'Abbé Terray³ et appelle aux affaires Turgot⁴, l'homme des encyclopédistes et des physiocrates. Ce dernier tente — le principe en est excellent, la réalisation fort délicate — d'associer les classes dirigeantes de la société aux réformes qui s'avèrent indispensables. L'administration, dans les pays d'élection tout au moins, était dans les mains du représentant du roi : l'Intendant tout puissant, régnant sur "un cimetière de fonctions désuètes" (Montesquieu) et ne retenait guère ceux qui se révélèrent des gestionnaires avisés préoccupés du bien public. La critique porte essentiellement sur la nature et la répartition des impôts, problèmes exacerbés par une crise financière lancinante.⁵

¹ Séance du 29 mai 2008.

² René-Nicolas-Charles-Auguste de Maupeou (1714-1792).

³ Joseph-Marie-Terray (1715-1778).

⁴ Anne-Robert-Jacques-Turgot, baron de L'Aulne (1727-1781). Il fut Intendant du Limousin avant d'être nommé, en 1774, Contrôleur général des Finances par Louis XVI.

⁵ Claude Michaud : *Les Assemblées provinciales*.

L'idée n'était pas nouvelle et avait été lancée dès 1750 par Chaumont de la Galaizière⁶ dans un mémoire adressé au Dauphin⁷. Des assemblées seraient chargées, entre autres problèmes, de réfléchir sur une répartition plus équitable des impôts. Naturellement, les privilégiés ne l'entendent pas de cette oreille et obtiennent le renvoi de Turgot. Son successeur, le fameux banquier suisse Necker⁸, reprend l'idée. Celle-ci mûrit peu à peu, un essai est fait en Haute Guyenne et dans le Berry en 1778, mais il faudra attendre Loménie de Brienne⁹ et un édit enregistré le 22 juin 1787 pour que des assemblées provinciales, dont les membres sont nommés ou cooptés dans les trois ordres, soient mises en place dans les Pays d'Election :

Le Roi, ayant jugé à propos d'établir par édit du mois de Juin dernier, enregistré au Parlement le 22 du même mois, des Assemblées provinciales dans les différentes Provinces du Royaume, & Sa Majesté ayant exprimé ses intentions d'une manière plus particulière pour la Généralité d'Orléans, par le Règlement qu'Elle a donné à Versailles le 18 Juillet 1787, ladite Assemblée s'est formée à Orléans le six Septembre dernier, en vertu des Lettres de Convocation adressées par le Roi à chacun des Membres, au nombre de vingt-six, & dans la Séance du 10 Septembre, elle a élu, pour se compléter, vingt-six nouveaux Membres, en sorte que l'Assemblée s'est trouvée portée au nombre de cinquante-deux...¹⁰

Bien qu'anobli depuis 1775, Lavoisier est nommé par le roi parmi les représentants du Tiers de l'Élection de Romorantin. L'assemblée d'Orléans tient sa première séance le 6 septembre 1787. Ses 52 membres vont se répartir en quatre bureaux permanents. Le 17 novembre, lors de la séance d'ouverture des travaux, le Commissaire du Roi, l'Intendant Adrien-Philibert Perrin de Cypierre baron de Chevilly¹¹ parle ainsi de l'Orléanais :

Province qui, par son étendue, ses ressources, ses communications, ses relations extérieures, le commerce de sa capitale, la différence de ses cultures, ses productions en grains, ses vignobles, ses bois, offre le tableau le plus imposant ; mais aussi qui, par l'abâtardissement de la Sologne, l'état de langueur du Perche, la fragilité des récoltes et la misère habituelle des pays vignobles doit intéresser votre sensibilité : une fois éclairée, elle cherchera à répandre la vie et l'aisance dans les parties languissantes et apauvries¹².

Le président de l'Assemblée, M. le Duc de Luxembourg, est logé au Pavillon de M. Le Trosne, rue Royale où, nous apprennent les *Affiches*, sont à louer "plusieurs appartemens complets ornés de glaces et baguettes dorées". Plus modestement, Lavoisier s'installe avec son épouse, rue Bannier, dans la maison de feu Mademoiselle Benoist. Grâce au plan Perdoux¹³ nous pouvons situer précisément cette maison ; elle se trouvait à droite de la rue Bannier, en regardant le Martroi, aux numéros actuels 5 et 7 et a disparu lors de l'incendie de juin 1940. Lavoisier va prendre son travail très au sérieux, se montre très actif, assiste à l'ensemble des séances, assurant même, le 1er septembre, l'intérim du secrétariat. Il préside le 4^{ème} bureau, celui du *Bien public, du Commerce et de l'Agriculture*. Font également partie de ce bureau un militaire illustre : le maréchal de Rochambeau¹⁴ et un abbé qui fera beaucoup parler de lui : Sieyès¹⁵. Il est intéressant de remarquer que, lors d'élections complémentaires, le neveu de Duhamel du

⁶ Antoine-Martin Chaumont de La Galaizière (1667-1771). Il fut chargé de l'administration française de la Lorraine au temps du roi Stanislas.

⁷ Il s'agit de Louis (1729-1765) qui, privé d'occupations actives, s'adonnait à l'étude, notamment à celle du droit ; son fils Louis XVI, sans doute par réaction contre son grand-père, était très attaché à ses conceptions.

⁸ Jacques Necker (1732-1804).

⁹ Etienne-Charles de Loménie, comte de Brienne (1727-1794). Evêque de Toulouse, il fut Président de l'Assemblée des Notables.

¹⁰ Couret de Villeneuve, *Procès-verbal*, p. 5-6.

¹¹ Succédant à son père, le baron de Chevilly fut Intendant de 1785 à 1789.

¹² Couret de Villeneuve : *Procès-verbal* p. 11.

¹³ Feuille 2, n° 221.

¹⁴ Rochambeau, Jean-Baptiste-Donatien comte de (1725-1807), le véritable vainqueur de la guerre d'Indépendance. Il est né à Vendôme et il est mort à Thoré-la-Rochette, près de cette ville.

¹⁵ Sieyès, Emmanuel-Joseph, abbé S. (1746-1836). Grand-vicaire et chanoine de la cathédrale de Chartres, il est élu, le 10 septembre et représente l'élection de Dourdan.

Monceau, Auguste-Denis Fougeroux de Bondaroy, a été élu dans l'ordre du Tiers-État mais qu'il n'a pu accepter cette "marque de confiance".

Le travail de Lavoisier nous est connu dans le détail grâce aux procès-verbaux publiés par Couret de Villeneuve et aux manuscrits — dont la plupart sont de la main même de Lavoisier — conservés à la Médiathèque d'Orléans. En 1862, l'un de nos confrères, Jules Loiseleur a publié dans les *Mémoires* une *Notice sur des manuscrits inédits de Lavoisier*.

Il n'est pas dans mon intention aujourd'hui d'analyser ces documents. Je citerai seulement :

- le très important *Mémoire sur l'agriculture en général et dans l'Orléanais en particulier*, présenté le 25 juin 1787.

- le *Projet de Caisse d'Assurance, en faveur du Peuple, contre les atteintes de la misère & de la vieillesse...* qui préfigure les actuelles caisses de retraites mutuelles.

Lavoisier ne travaille pas seul et il a associé à la réflexion du Bureau qu'il préside les Sociétés Savantes locales ainsi que diverses personnalités compétentes.



Les travaux de l'Assemblée provinciale

Les sociétés savantes d'Orléans

On peut s'étonner que Lavoisier, l'une des personnalités les plus éminentes du monde scientifique, n'ait pas été membre de l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans. La raison en est simple et tient en une formule chimique : H_2O . Certains membres éminents de l'Académie, le pharmacien Guillaume Prozet¹⁶ en tête, avaient sur la chimie des idées bien arrêtées et étaient restés fidèles à la théorie du phlogistique¹⁷. On sait que Lavoisier a réduit au néant cette séduisante élucubration de l'Allemand Stahl, cette "sublime théorie" comme disaient ses adeptes, et avait eu l'outrecuidance de prétendre que notre *aqua simplex* résultait en réalité de la combinaison d'*air vital* et d'*air inflammable* : deux gaz se réunissant pour former un liquide ! C'en était trop et l'Académie se donna le ridicule de ne pas élire l'un des plus brillants scientifiques de notre histoire.

En revanche, la Société Royale d'Agriculture de la Généralité d'Orléans élit, le 12 février 1788, Lavoisier au titre de Membre Associé. Cette distinction n'a pas dû être indifférente à Lavoisier puisqu'elle figure sur la page de titre de son ouvrage capital : le *Traité élémentaire de chimie* dont la première édition date de 1789.

Cependant, l'implication des deux sociétés savantes dans le travail de l'Assemblée est attestée dans les procès-verbaux. Ainsi :

- *Bien Public* (p. 166)) : "Nous aurons l'honneur de présenter au Bureau du Bien Public, deux Mémoires sur le Commerce, & deux sur l'Agriculture. Nous avons trouvé dans les deux

¹⁶ Guillaume Prozet (1739-1803) donnait des cours de *chymie* et de botanique au siège de l'Académie situé au Jardin des Apothicaires. Il habitait rue Royale (n° 46 du plan Perdoulx).

¹⁷ Georg-Ernst Stahl (1660-1734) admet que, lorsqu'un métal brûle à l'air et donc s'oxyde, il perd son "principe combustible", principe que ses disciples nommeront phlogistique et lui donneront un poids négatif.

Académies de cette Ville toutes les ressources que nous n'aurions jamais pu suppléer ni remplacer, quelques efforts que eussions été capables de faire."

-*De l'Agriculture* (p. 248-249) : "Les lumières que nous avons recueillies des Mémoires de l'Académie des Sciences & Arts, et de la Société d'Agriculture de cette Ville, vous annoncent déjà que vous trouverez des secours précieux dans ces Compagnies savantes, & que vous aviez prévu d'avance qu'elles s'empresseroient de seconder votre zèle."

-*Du Commerce* (p. 266) : "Qu'il sera fait des remerciements de la part de l'Assemblée à l'Académie des Sciences & Arts, ainsi qu'à la Société d'Agriculture d'Orléans ; que ces deux Compagnies seront priées de continuer avec le même zèle les travaux qu'elles ont si bien commencé, & que leurs Mémoires seront déposés dans les archives."

-*Projets de bienfaisance* (p. 289) : "Que pour acquérir plus de lumières sur un objet qui intéresse aussi essentiellement l'humanité, il sera rédigé un Programme d'après les vues exposées dans le Rapport, & que l'Académie des Sciences & Arts d'Orléans sera priée d'en faire l'objet d'un prix pour l'année prochaine."

Par ailleurs l'Académie reçoit une subvention de 400 livres.

On voit donc que l'intelligentsia orléanaise n'est pas restée à l'écart du grand mouvement des idées qui caractérise la fin de l'Ancien Régime.

Conclusion

L'Assemblée provinciale de la Généralité de Bourges avait précédé celle d'Orléans ; elle avait dans ses rangs une personnalité remarquable : le duc de Béthune-Charost¹⁸. Elle a, elle aussi, proposé des réformes. La plupart de ces réformes, qui correspondaient aux vœux profonds de la population du royaume, se retrouvent dans les Cahiers de Doléances. Le roi n'avait pas les moyens de les imposer. Pourquoi fallait-il qu'une logique implacable rende inévitables les épisodes sanglants de la Révolution pour faire évoluer une société paralysée par le comportement irresponsable de privilégiés cramponnés à leurs avantages acquis et par un pouvoir royal oscillant entre despotisme et capitulation ?

BIBLIOGRAPHIE

-Manuscrits :

Papiers de Lavoisier : Médiathèque d'Orléans : cote 1326.

Annexes du plan Perdoux : Archives départementales du Loiret, 2Mi89.

-Ouvrages imprimés

Anonyme, s.d. : *Logemens de MM. Les Députés de l'Assemblée provinciale de l'Orléanois. Indiquée au dix-sept Novembre 1787* ; Orléans, Couret de Villeneuve. 1 brochure de 7 p. Signature autographe de l'abbé Gentil, secrétaire-greffier.

Anonyme, 1787 : *-Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de l'Orléanois, tenues à Orléans le six septembre mil sept cent quatre-vingt-sept.* 70 p.

Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de l'Orléanois, tenues au mois de Novembre et Décembre 1787. 440 p., 2 tableaux dépliant.

Orléans, Couret de Villeneuve, 2 pièces reliées en 1 vol. in-4°.

Anonyme : *Journal de l'Orléanois ou Annonces, Affiches et Avis divers contenant généralement ce qui peut intéresser cette Province.* Année 1787. Couret de Villeneuve. Archives départementales du Loiret : D 8.

¹⁸ Armand-Joseph duc de Béthune-Charost (1738-1800), le plus "éclairé" des gentilshommes-cultivateurs.

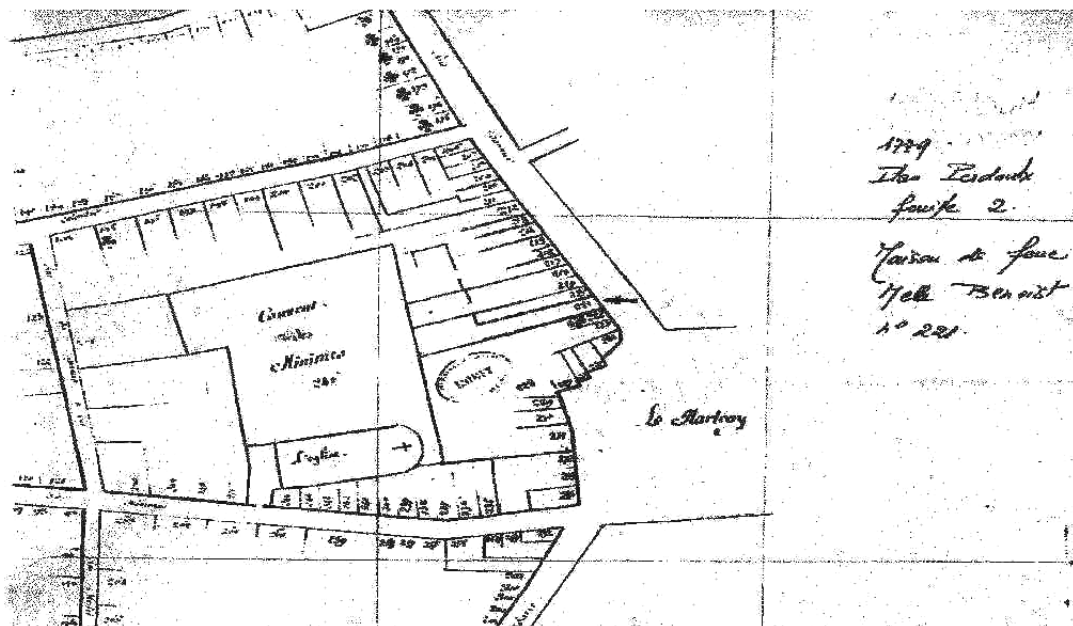
Lavoisier, Antoine-Laurent de : 1862-1893 : *Œuvres*. Publiées par les soins de son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des cultes. Paris, Imprimerie impériale-Imprimerie nationale, 6 vol. in-4°.

Michaud, Claude, 1998 : *Les assemblées provinciales et l'exemple du Berry* in : *L'administration territoriale de la France. Actes du Colloque d'Orléans (30.09-2.10 1993)*. Orléans, Presses universitaires, 1998, p.259-270.

Perdoux, 1779 : *Plan général de la ville d'Orléans divisé en 16 feuilles*. Archives départementales du Loiret : A 599, 2 Mi 89.

ANNEXE

L'essentiel (20 cartons) des papiers personnels de Lavoisier a été réuni, par Léon de Chazelles¹⁹, qui avait des liens de parenté avec l'épouse du savant, Marie-Anne, née Paulze, devenue plus tard Madame de Rumfort, et qui considérait comme un devoir lui incombant de les conserver et de les faire connaître. Confiés à l'Académie des Sciences, ils seront publiés, grâce à l'intervention des académiciens Antoine-César Becquerel et Jean-Baptiste Dumas, dans une édition complète, financée par l'État, commencée en 1862 et terminée en 1893.



Situation de la maison où étaient logés Lavoisier et sa femme.
Rappelons que ce quartier fut détruit en grande partie par l'incendie de juin 1940

DÉBAT

Michel Monsigny : Pendant son séjour à Orléans, Lavoisier a-t-il poursuivi ses travaux de chimiste ?

Claude Hartmann : Je n'ai pas de document à ce sujet, mais il me paraît invraisemblable que Lavoisier soit resté deux ans à Orléans sans aller à Paris. N'oublions pas que la première édition du *Traité Élémentaire de chimie* date de 1789.

Olivier de Bouillane de Lacoste : Vous nous avez parlé d'un projet de Lavoisier tendant à l'institution d'un organisme de "bienfaisance". Dans ce projet, comment devait être financé cet organisme de "Sécurité sociale" avant la lettre ?

¹⁹ Pierre-Léon de Chazelles (1804-1866), député à l'Assemblée législative (1849), membre du Corps Législatif de 1852 à 1863. Rallié à Napoléon III.

Claude Hartmann : Au procès-verbal page 276, il est précisé : "Nous proposons donc de former à Orléans, sous le titre de *Caisse d'épargne du Peuple*, un établissement où l'on recevrait les sommes qui seraient remises par les personnes de tout âge et de toute condition qui voudraient se procurer à elles-mêmes, à leurs veuves ou à leurs enfants, à quelque époque que ce fût, une rente viagère d'une somme qui serait déterminée d'après des tables dressées à cet effet". Autrement dit la caisse serait alimentée par les cotisations de ses membres.

Bernard Pradel : Comme vous savez, Lavoisier faisait partie des Fermiers Généraux (une quarantaine environ), encore dénommés "traitants", qui par contrat dit "traité" avec le Trésor Royal, prenaient en charge l'assiette et le recouvrement par les cinq grandes fermes générales, des impôts indirects (gabelle, aides,...) et des droits domaniaux, et cela à forfait, d'où la possibilité de profits personnels élevés et chez certains d'entre eux un train de vie fastueux. Méprisés par Saint-Simon qui disait du grand-père de sa femme, ancien traitant : "il n'avait d'autre réputation que celle que ces gens là peuvent avoir". Mal vus par le peuple, il furent inquiétés lors de la Révolution. Ce fut le cas pour Lavoisier qui, arrêté par la Terreur, monta sur l'échafaud après un procès vite expédié qui s'acheva sur la réflexion stupide d'un juge "La République n'a pas besoin de savants !"

Pour revenir au séjour de Lavoisier à Orléans, j'aimerais savoir s'il eut alors l'occasion d'éclaircir les questions touchant la réforme de la fiscalité royale qui était déjà à l'ordre du jour à ce moment-là.

Claude Hartmann : L'Assemblée s'est naturellement penchée sur les problèmes de fiscalité. Je ne peux évidemment pas vous donner ici le détail de ses travaux. Disons que la table des Matières contenues dans le *Procès-Verbal des séances* est éloquente : Capitation, Capitation des non-Taillables, Capitation des Taillables ; Corvée ; Impositions locales, Tableau général des Impositions de la majorité ; Taille ... montant... cet impôt est nuisible à l'agriculture.... Moyens de parvenir à l'égalité de la répartition de cet impôt... ; Vingtièmes. En bref, beaucoup de travail qui, comme d'autres, restera lettre morte et n'aura pas d'application, du moins dans un futur proche.

IL Y A 120 ANS : L'AFFAIRE JACK L'ÉVENTREUR¹

Gérard Hocmard

RÉSUMÉ

D'août à novembre 1888, l'East End de Londres fut le théâtre de meurtres de prostituées que s'attribua dans une lettre à la police un mystérieux "Jack l'Éventreur". L'enquête, maintes fois reprise, sur des événements dont certains aspects sont fort étranges, n'a jamais permis d'élucider l'affaire, qui déclencha la panique collective dans les quartiers populaires londoniens avant que la série d'assassinats sordides ne cesse brusquement. La série de meurtres dont l'assassin est crédité sont devenus un épisode mythique de l'histoire du monde et ont fait de Jack l'Éventreur le premier serial killer moderne. La pérennité de sa présence dans l'inconscient collectif est le gage de la puissance des phobies qu'il est convenu d'appeler les "légendes urbaines". Plus que sur l'affaire elle-même, la présente communication se propose d'insister sur les tensions sociales et les réactions psychologiques qu'elle éclaire.



Londres est une ville hantée. Ce n'est pas la seule. C'est aussi le cas de Prague, où rôde le Golem, ou bien de Venise, où l'eau sombre des rii réverbère les soirs sans lune les pas de Casanova sur la piste d'une aventure...

À Londres, c'est l'ombre de Jack l'Éventreur qui passe et fait frissonner la nuit le passant attardé dans les rues désertes de l'East End ou de Bermondsey sur la rive sud, partout où la présence d'un passé sordide se fait encore un peu sentir. J'en ai fait l'expérience plusieurs fois avec des amis. Il suffit d'un peu de brume dans l'air, d'une rue mal éclairée... Il y aura toujours quelqu'un dans ce cas-là pour évoquer l'Éventreur. Alors les têtes se retournent pour regarder en arrière, les mains réajustent le manteau, on presse le pas...

Londres a pourtant beaucoup changé. Le Blitz et les promoteurs y ont veillé. Jack ne reconnaîtrait pas son East End ni les quartiers des docks ; les grands travaux entrepris dans la perspective des Jeux Olympiques de 2012 vont probablement finir d'effacer ce qui reste des lieux de ses crimes. Il y a encore dix ans, on les retrouvait tous tels quels (hormis quelques changements à Mitre Square bombardé). En 2007, un seul restait inchangé.

Mais l'ombre est toujours là. Soir après soir, des promenades guidées emmènent les touristes avides de sensations en un circuit sordide pour tenter de l'apercevoir, sous le regard étonné des immigrés bengladeshi qui peuplent désormais le quartier. Les guides évoquent des faits divers qui auront finalement peut-être fait couler plus d'encre que de sang, avant d'emmener la caravane faire une pause au pub des *Three Bells*² au coin de Commercial Street, où se sont sûrement désaltérées ses victimes et où l'on sert désormais un cocktail "Jack l'Éventreur" à base de jus de tomate.

Indépendamment d'une tentative d'y voir clair dans ce qui reste une affaire particulièrement ténébreuse, qui tint en haleine non seulement le Royaume-Uni, mais le monde

¹ Séance du 4 décembre 2008.

² C'est-à-dire *Les Trois Cloches*. Rien à voir avec Edith Piaf.

entier, pendant deux mois, de la fin août au début de novembre 1888, je voudrais essayer ici d'analyser l'étrange fascination qu'elle continue d'exercer.

I. Londres 1888

Plantons d'abord le décor. En ces années 1880, Londres est la métropole du plus vaste empire qui ait jamais existé, alors à son apogée. Dépassant 4,5 millions d'habitants, c'est la plus grande ville du monde, son port le plus important du globe ; la City éclipse toutes les autres places financières. Emblème de la modernité, elle possède un métro depuis 1854, un système d'égouts mis en place par l'ingénieur Bazalgette pour éviter le retour de la "Grande Puanteur" de l'été 1858, pendant lequel le Parlement avait dû tendre devant ses fenêtres des draps imprégnés de créosote pour pouvoir siéger sans défaillir. Ses rues sont patrouillées jour et nuit par de placides *bobbies*³ et le *gentleman* britannique est une référence mondiale en matière d'élégance et de culture : dans le beau sarrau que lui promet sa mère s'il est sage et fait dodo, le P'tit Quinquin "comme un p'tit milord [il] sera faraud" et Odette, la dame aux catleyas de Swann, trouve très "smart" d'affecter un accent anglais.

Ceci, c'est le côté brillant de la médaille, le West End, les beaux quartiers à l'ouest de la City, les seuls où se risquent les touristes, à moins qu'ils ne soient trop pauvres, comme Jules Vallès, désireux de s'encanailler comme Verlaine et Rimbaud, ou encore chargés d'illustrer une étude sociologique, comme le graveur Gustave Doré. Car les "deux nations" qu'avait si bien décrites jadis le jeune Disraeli dans son roman *Sybil* se juxtaposent sans se mêler et une frontière invisible sépare en deux la métropole. À côté des quartiers élégants, voire en leur sein même, comme dans le cas des "rookeries"⁴ de Saint-Gilles, au nord de Soho, s'étendent des zones de misère sordide auprès desquelles le Paris populaire d'Eugène Sue ou de Zola passerait presque pour "bourgeois". Pour une comparaison exacte, il faudrait plutôt penser à Calcutta : familles nombreuses entassées dans une seule pièce, points d'eau rares avec des queues aux fontaines dès le matin, hygiène raréfiée, rues sans tout-à-l'égout, où le caniveau central en tient lieu, enfants sans chaussures, épidémies diverses de typhoïde et de choléra, promiscuité, bière et gin à gogo... La mortalité infantile est considérable et les indicateurs fiables que sont la taille moyenne des recrues ou l'espérance de vie sont significatifs : les marins enrôlés parmi les jeunes Londoniens de l'East End font en moyenne 4 pouces (soit 10 cm) de moins que les jeunes aristocrates qui rejoignent les rangs des gardes royaux et les habitants de Whitechapel meurent en moyenne dix ans plus tôt que ceux de Mayfair ou de Sloane Square.

La prostitution est omniprésente. Certaines estimations font état de 80 000 prostituées à Londres. Les plus élégantes circulent avec un parapluie dans les beaux quartiers (elles n'ont pas le droit de s'arrêter sous peine d'arrestation) et frappent le trottoir de la pointe de leur parapluie en une série de coups rythmés qui signifie "*meet me in Piccadilly*"⁵. Les Tommies de la Première Guerre mondiale populariseront cette façon de frapper en France. Dans l'East End, l'abordage est plus direct et l'offre abondante. À Whitechapel, dans le périmètre restreint où va sévir Jack, l'enquête à son propos relèvera la présence de 62 bordels et de 233 immeubles de rapport abritant 8 350 femmes, dont 1 200 se livrent, au moins occasionnellement, à la prostitution.

Le crime est partout ; les guides mettent en garde les touristes étrangers contre les pickpockets, spécialité londonienne ; on retrouve chaque semaine des corps découpés dans la Tamise ou ailleurs, et jusque dans le chantier de construction des nouveaux bâtiments de Scotland Yard...

Par ailleurs, le climat social et politique de ces années-là est délétère. La vie politique est empoisonnée depuis longtemps par la question irlandaise et une crise économique sévère laisse sur le carreau quelque 10% de chômeurs. Les années qui viennent de s'écouler ont vu une

³ Du nom du créateur de la *Metropolitan Police*, le Premier Ministre Sir Robert Peel, Bobby étant le diminutif affectueux de Robert.

⁴ On pourrait proposer comme équivalent "cour des miracles", l'image étant ici celle des nichoirs multiples d'une volée d'étourneaux.

⁵ Viens me retrouver à Piccadilly...

floraison d'attentats à la bombe et d'assassinats politiques de la part de patriotes irlandais. Le lundi 8 février 1886, resté dans l'histoire sous le nom de *Bloody Monday*⁶, une émeute a fait rage à Trafalgar Square, valant au Premier Ministre Gladstone un télégramme bien senti de la part de la reine Victoria :

La Reine ne saurait exprimer avec assez de force son indignation devant la monstrueuse émeute qui a eu lieu l'autre jour à Trafalgar Square, mettant en danger des vies humaines et signifiant pour la capitale un triomphe momentané du socialisme et de la honte.

Les élections du printemps 1886 ont amené au pouvoir les Conservateurs. Le Premier Ministre, Lord Salisbury, a pris des mesures anti-subversives énergiques, nommant Préfet de Police le général Sir Charles Warren, qui s'était illustré au Soudan. Cela n'avait pas empêché une nouvelle émeute le dimanche 13 novembre 1887, restée dans l'Histoire sous le nom de *Bloody Sunday*⁷ où les affrontements avec la police avaient fait un mort et quelque 150 blessés. Dans le cadre d'une reprise en main des services de police, le général Warren a obtenu, en cette fin août 1888, de se séparer de son adjoint Monro, avec lequel il ne s'entend pas, pour le remplacer par Sir Robert Anderson.

On ne s'étonnera donc pas que le sentiment républicain soit alors au plus haut de toute l'histoire anglaise. La Reine qui ne se montre plus guère en public depuis la mort de son "cher Albert" en décembre 1861, est aux abonnés absents et se fait représenter dans la plupart des cérémonies auxquelles elle devrait assister ; l'héritier du trône, le Prince de Galles, est un fêtard invétéré, le fils de ce dernier, le duc de Clarence, un désespérant imbécile. Aussi la monarchie en vient-elle à être remise en cause. Au moment du vote de la liste civile pour 1886, le *Times* a intitulé un éditorial "*What does she do with it ?*"⁸. Au point qu'il faudra l'opération de propagande de la célébration du Jubilé en 1887 pour commencer à retourner la situation et, incidemment, redonner à la Reine le goût de la vie publique.

Tel est le climat général dans lequel éclate l'affaire.

II. Les cinq meurtres de l'affaire "Jack l'Éventreur"

On s'accorde généralement à penser que cinq meurtres et cinq seulement, perpétrés entre le 31 août et le 9 novembre 1888, sont à mettre au compte du même homme parmi les différents crimes commis au cours de la même période. Ce qui les relie entre eux est aussi bien le *modus operandi*, de l'assassin qu'une série de lettres adressées dans le même temps à Scotland Yard et censées émaner du meurtrier, qui ne tarda pas à s'affubler lui-même du sobriquet de "*Jack the Ripper*", sans qu'on puisse être sûr à 100% qu'il s'agit bien de lui et non d'un mauvais plaisant.

Vendredi 31 août 1888. Meurtre de Mary-Ann (dite Polly) Nichols à Buck's Row.

La nuit est claire. Un violent incendie ravage dans la soirée les entrepôts de la Compagnie des Indes près des docks. Beaucoup de gens qui sont allés voir l'attraction que cela constitue rentrent tard. Certains témoigneront avoir vu la victime vivante vers 2h30. Le policier qui est passé vers 3h par Buck's Row au cours de sa ronde n'a rien remarqué. Mais à 3h30, un charretier qui part travailler découvre le corps de la victime. Elle a 43 ans, cinq enfants, mais a quitté son mari et vit depuis de prostitution occasionnelle. Elle est propre et coquette, mais portée sur l'alcool. Elle habitait au 56 Flower & Dean Street, une pension douteuse. L'autopsie révèle qu'il n'y a pas eu viol, mais le corps est mutilé, de manière assez méthodique. Elle a été attaquée par derrière et l'assassin est gaucher.

Aussitôt, l'émotion est intense dans le quartier, mais aucune panique ne s'empare d'une population qui en a vu d'autres. La police ne reste pas inactive ; dans la semaine qui suit, quelque

⁶ Le lundi sanglant.

⁷ Le dimanche sanglant.

⁸ Mais enfin, qu'en fait-elle ? (sous-entendu : de son argent).

150 personnes seront arrêtées pour vérification et si les journaux révèlent immédiatement l'affaire, c'est surtout pour suivre l'évolution de l'enquête.

Samedi 8 septembre. Meurtre d'Annie Chapman dans Hanbury Street.

Le 8 septembre, un voiturier qui part travailler découvre à 6h devant le 29 Hanbury Street le corps d'une femme égorgée et éviscérée, dont les intestins ont été jetés sur son épaule droite. À ses pieds, on trouve quelques menus objets tirés de ses poches et un tablier de cuir. Il se révélera appartenir à un cordonnier nommé Richardson qui avait passé une partie de la nuit à réparer des chaussures assis sur un perron près de là. On trouve aussi un foulard rouge qui n'appartient apparemment pas à la victime et une enveloppe déchirée où se lisent des fragments d'adresse : 2 Sq et M, et qui porte les armes du Royal Sussex Regiment. Le corps est rapidement identifié comme étant celui d'Annie Chapman, veuve de 47 ans qui, sans ressources depuis la mort de son mari en 1886, est tombée dans l'alcoolisme et la prostitution.

Les témoignages affluent. Elle a été vue à 5h30 parlant avec un homme, aperçu de dos. Peu après, un autre témoin a entendu une plainte derrière une palissade ("Non, non !" criait une voix de femme), puis un impact. Il a pensé à une querelle de ménage et n'y a pas prêté davantage attention sur le moment, mais son témoignage permet de situer l'heure du crime.

Cette fois-ci, l'horreur des circonstances déclenche la panique. Des pétitions commencent à circuler pour demander une meilleure protection policière ; déjà des groupes d'habitants se proposent de patrouiller, l'opinion se focalise sur la découverte du tablier de cuir et, le médecin appelé à témoigner dans l'enquête du *coroner*⁹ à propos de l'assassinat ayant déclaré que les mutilations infligées supposaient des connaissances anatomiques, elle se met à désigner des coupables. On s'en prend aux Juifs, aux bouchers, aux cordonniers, à tous ceux dont la profession impose le port d'un tablier de cuir. La presse et la rumeur publique surnomment déjà l'assassin *Leather Apron* — Tablier-de-cuir. Un charcutier suisse, Joseph Isenschmidt, qui a précédemment fait l'objet de plaintes pour avoir suivi des femmes dans la rue et avoir voulu vérifier la qualité de la viande, se retrouve immédiatement surnommé par les journaux "*the mad pork butcher*"¹⁰ et livré à la vindicte populaire. Lui et un bottier juif d'origine polonaise, John Pizer, échappent de peu au lynchage. Entre-temps, Scotland Yard a déployé 300 policiers, perquisitionné 200 asiles et dépôts de mendicité. Elle va interroger plus de 8.000 suspects et diffuser des signalements en fonction des témoignages collectés. Peine perdue, l'enquête n'avance pas d'un pouce.

C'est alors que, le 17 septembre, une lettre parvient sur le bureau du Préfet de Police, en provenance du Central News Office, une sorte d'agence de presse avant la lettre. Elle est écrite à l'encre rouge et porte une étrange signature. Le contenu n'en sera publié que plus tard. Elle dit :

Cher Patron,

Ils disent donc maintenant que je suis juif ? Quand apprendront-ils ? Vous et moi connaissons la vérité. Attrapez-moi si vous pouvez.

Jack l'Éventreur.

Le 29 septembre, c'est une carte postale à l'orthographe approximative, datée du 25, postée le 27 dans l'East End, qui est transmise à Scotland Yard par le Central News Office :

Cher Patron,

J'entends sans arrêt que la police m'a attrapé, mais ils ne vont pas m'alpagner comme ça tout de suite. Je me marre quand ils font leurs malins et parlent d'être sur la bonne piste. La blague de Tablier-de-cuir m'a fait me tenir les côtes. Je suis après les putains et je ne cesserai pas de les éventrer jusqu'à ce qu'on m'ait bouclé. Pas mal le dernier boulot ! Je n'ai pas laissé à la dame le temps de brailler. Comment peuvent-ils m'attraper maintenant, j'aime mon

⁹ Magistrat enquêteur chargé d'établir les causes de la mort en cas de mort apparemment violente ou survenue sur la voie publique.

¹⁰ Le charcutier fou.

travail et je veux recommencer. Tu entendras bientôt parler de moi et de mes petits jeux amusants. J'ai gardé un peu du bon liquide rouge du dernier boulot dans une bouteille de bière au gingembre pour écrire avec, mais il est devenu épais comme de la colle et je ne peux pas m'en servir. Donc, j'espère que l'encre rouge t'ira, ha ! ha ! La prochaine fois, je vais découper les oreilles et les envoyer aux policiers, simplement pour rire, vous allez voir. Gardez cette lettre jusqu'à ce que j'ai un peu avancé dans mon travail et puis publiez-la. Mon couteau est si bon, si aiguisé, que je veux m'en servir tout de suite si j'en ai l'occasion. Bonne chance !

Bien cordialement,

Jack l'Éventreur

PS. Je vous autorise à utiliser mon nom de scène.

Verticalement en marge de la lettre, l'auteur a rajouté :

Pas réussi à poster ceci avant d'avoir essuyé toute l'encre rouge de mes mains. Eh merde ! Toujours pas trouvé ? On dit maintenant que je suis un docteur, ha ! ha !

Une autre lettre, censément écrite de Liverpool le même jour annonçait :

Prenez garde, je serai à l'œuvre le 1^{er} et le 2 courant dans les Minorities¹¹ à minuit et je donne aux autorités une bonne occasion, mais il n'y a jamais de policier dans les parages quand je fais mon travail.

Bien des doutes subsistent sur l'authenticité de ces lettres. Il est plus que probable que certaines, parmi les centaines reçues, soient l'œuvre de mauvais plaisants. On a même suggéré que les plus notoires, celles que l'Histoire a retenues, pourraient avoir été écrites par un journaliste bien introduit à Scotland Yard, George Sims, qui témoignait d'un étrange intérêt pour l'affaire au point de rôder dans Whitechapel le soir et qui, bénéficiant d'informations privilégiées, s'en serait servi pour une mystification. De fait, l'envoi à une agence de presse plutôt que directement à la police suggère que l'auteur avait ce qu'on appellerait aujourd'hui une "stratégie de communication" très au point.

En tout cas, la première que je vous ai traduite va prendre un relief tout particulier après les événements du 30 septembre. Elle va être reproduite en fac-similé le 3 octobre par la police soucieuse d'associer la population à sa traque et distribuée à 80.000 exemplaires. Le nom de Jack l'Éventreur est à ce moment-là lancé pour la première fois et devient l'identité de celui qui n'était jusque là officiellement désigné, faute de mieux, que comme "l'assassin de Whitechapel".

Dimanche 30 septembre 1888. Double meurtre d'Elizabeth Stride dans Berner Street et de Catherine Eddowes dans Church Passage, qui donne dans Duke Street.

Vers 1h du matin, le camelot Louis Diemschutz rentre chez lui avec sa carriole quand soudain, dans Berner Street, à l'angle de Dutfield Court, son cheval se cabre et refuse d'avancer. Il descend de son siège pour aller voir la raison de cette peur et découvre le corps d'une femme étendu à proximité de l'*International Working Men's Education Club*, un club d'ouvriers socialistes que fréquentent beaucoup de juifs du quartier. Il voit du monde à l'intérieur et va chercher des secours. Le médecin qui arrive bientôt déclare que la mort remonte à moins d'un quart d'heure. Il n'y a aucune trace de sang. La femme porte une fleur à la boutonnière de son manteau. Celui-ci est entrouvert, la robe a été déboutonnée, mais il n'y a pas de mutilation et la police pensera que le meurtrier a probablement été dérangé par l'arrivée de la carriole.

La victime est bientôt identifiée comme étant Elizabeth Stride, 45 ans, d'origine suédoise, qui a un compagnon, Michael Kidney, et se livre très occasionnellement à la prostitution. Elle a été vue à 23h accompagnée d'un petit homme à moustache et favoris, coiffé d'un chapeau mou, qui l'embrassait, puis vers 23h45 devant le 63 Berner Street en compagnie d'un homme en noir et casquette de marin, qui lui disait : "tu feras tes prières". Vers minuit et demi, un policier l'a vue

¹¹ Nom d'une rue et par extension du secteur de Whitechapel où ont eu lieu tous les meurtres.

avec un jeune homme vêtu d'un manteau noir et d'un chapeau de chasse portant un paquet de 45 cm sur 25 enveloppé dans du papier journal. Un autre témoin l'a vue vers une heure moins le quart adossée à un mur dire à un homme : "pas ce soir, une autre fois" et, peu après, un autre témoin, qui la connaît, a vu un homme l'agripper par le revers du manteau, la jeter à terre et l'entraîner dans la cour, tandis qu'un second homme, qui allumait sa pipe, semblait faire le guet. Le témoin a voulu s'interposer, mais il a été aussitôt arrêté dans son élan par l'homme à la pipe, qui l'a menacé. L'homme, vêtu d'un pardessus sombre et d'un chapeau noir, était grand, le témoin un freluquet et il a pris ses jambes à son cou. Quelques minutes plus tard, Louis Diemschutz découvrait le cadavre...

La nuit n'est cependant pas à bout de surprises, puisque vers 1h45 va être découvert dans Church Passage, une venelle qui donne dans Mitre Square, le corps de Catherine (dite Kate) Eddowes, 46 ans, petite femme boulotte d'1,50 m, tatouée aux initiales de son compagnon, Thomas Conway, qu'elle a quitté. Arrêtée plus tôt dans la soirée pour ivresse sur la voie publique, elle avait été placée en cellule de dégrisement et relâchée vers 1h du matin, comme l'indique la main courante du poste de police d'Aldgate. Des ouvriers qui rentraient d'une partie de poker l'ont vue vers 1h35 dans Church Passage en compagnie d'un homme dont ils donnent un signalement assez précis : 35-45 ans, 1,75 m avec une moustache, une veste trop large, une casquette et un foulard rouge. Un *bobby* faisant sa ronde vers 1h40 le long de Church Passage n'a rien remarqué... Le Dr Brown, qui arrive sur les lieux à 2 h estime que la mort remonte à une demi-heure au plus. Le visage et le corps de la victime sont atrocement mutilés. Divers viscères, dont un de ses reins, ont disparu. Plus tard dans la nuit, vers 3 h, un policeman trouvera, devant l'escalier du 108-119 Garslton Street, le tablier ensanglanté de la victime et plus loin, remarquera le bassin de la fontaine publique teinté de sang. Il trouvera également sur un mur une inscription à la craie : "*The Juwes (sic¹²) are the men that will not be blamed for nothing*" (Les Juifs sont les hommes auxquels on n'imputera pas la responsabilité pour rien). Le Préfet de police Warren appelé sur les lieux fera immédiatement effacer l'inscription, afin de maintenir l'ordre public dans un quartier sensible, peuplé de nombreux immigrants juifs.

Entre-temps, une nouvelle carte postale, postée le 1^{er} octobre, était parvenue à la police :

Je ne blaguais pas, cher vieux patron, quand je vous ai filé mon tuyau, vous entendrez parler demain du boulot de Jack. Coup double cette fois-ci. Le numéro un a un peu brailé, je n'ai pas pu finir immédiatement. Pas eu le temps d'avoir les oreilles pour la police. Merci de retenir ma dernière lettre jusqu'à ce que je sois de nouveau au travail.

Jack l'Éventreur

Le message est troublant, mais, dès le 30 septembre, les détails des assassinats avaient été divulgués et aucun détail qui serait connu de lui seul ne vient prouver que l'auteur de la lettre est celui des crimes. Encore une fois, celui qui signe "Jack l'Éventreur" pourrait être un mauvais plaisant.

Le 16 octobre, George Lusk, chef du comité de vigilance de Whitechapel, formé après les deux premiers meurtres, reçut de son côté un petit paquet contenant une boîte de carton et une lettre. Il y avait effectivement une moitié de rein humain dans la boîte et la lettre à l'orthographe approximative que j'essaie de rendre ici disait :

En provenance de l'enfer

Mr Lusk
Monsieur

Je vous envoie la moitié du rin que j'ai pris de l'une des femmes ; je l'ai consarvé pour vous. L'ôt morceau, je l'ai fait frire et mangé. S'étai très bon. Si vous avez la passience d'attendre encore un peu, je peu vous envoyer le coutôt sanglant qui l'a découpé.

Signé : Attrapez moi si vous pouvez,
Mochieu Lusk.

¹² "*Juwes*" écrit phonétiquement. L'orthographe correcte est : *The Jews*.

Les journaux se sont jetés sur la coïncidence du rein manquant de la victime et du macabre envoi. Cependant, on peut douter qu'il s'agisse d'autre chose que d'une farce de carabin. L'auteur ne signe pas, comme précédemment, "Jack l'Éventreur" et l'orthographe est cette fois-ci plus une orthographe déguisée qu'une orthographe fautive. Un illettré écrirait *knife* : *naif*, de manière phonétique, plutôt que *knif*, par exemple. En l'absence de police scientifique et de tests ADN pour comparer celui du rein et celui de Catherine Eddowes, on ne saura jamais le fin mot du mystère, d'autant que la boîte et le morceau de rein ont disparu. Mais j'ai cité ces lettres pour montrer dans quelle ambiance se déroula l'affaire et dans quelles conditions travaillait la police. On peut justement penser que ces lettres ont influé sur le cours de l'enquête et que les prendre comme des aveux du meurtrier aura puissamment contribué au caractère sensationnel de l'affaire.

Après le double assassinat, la panique devient générale, les lettres de dénonciation affluent à la police tandis que les journaux en reçoivent qui dénoncent l'incurie de Scotland Yard. Car l'enquête piétine, malgré la présence sur le terrain de 300 policiers qui font du porte-à-porte, le doublement des rondes, l'existence d'une cellule de crise analysant tous les indices et vérifiant toutes les lettres reçues. On va au-delà de la diffusion de signalements en publiant pour la première fois ce qui est l'ancêtre du portrait-robot, fondé sur les témoignages enregistrés. Au total, plus de 8 500 personnes seront contrôlées, mais dans l'ambiance de l'époque et dans un pays où n'existent pas les papiers d'identité. Lors d'un contrôle, un homme aux airs de gentleman qui donne un nom et une adresse a de fortes chances d'être relâché sans plus de vérification ; un homme interpellé avec du sang sur les poignets de chemise, qui affirme qu'il est médecin et vient de procéder à un accouchement, sera cru sur parole... Octobre s'écoule sans que l'enquête ait progressé. On se moque de Bill Flatfoot¹³ et bientôt les éditoriaux se déchainent. La Reine elle-même s'en inquiète, écrit à son Premier Ministre que tout cela commence à faire désordre, Salisbury met la pression sur le Ministre de l'Intérieur, qui écrit le 7 novembre une lettre très ferme à Warren. Le 8 novembre, Warren démissionne... la veille du cinquième meurtre. Sa démission ne sera annoncée à la presse que le 13, aussi les journaux demanderont-ils sa tête et celle du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur au lendemain du cinquième meurtre sans savoir qu'elle a déjà roulé.

La veille de sa démission, Warren a reçu une seconde missive, une étrange lettre de trois pages, portant dans le coin les initiales DSS, qui prouvent que l'auteur connaît suffisamment Scotland Yard pour savoir que l'officier préposé à l'analyse des lettres que reçoit la police s'appelle Donald Sutherland Swanson. La lettre lui dit notamment :

Je pense que mon prochain boulot sera de te faire renvoyer. Et dès que possible, je deviendrai membre de la Force (*i.e. de la police*). Je pourrai bientôt te demander des comptes.

Vendredi 9 novembre 1888. Meurtre de Mary-Jane Kelly.

On doit procéder dans la journée à l'élection du Lord-Maire de Londres. Le lendemain matin aura lieu dans la Cité le traditionnel défilé de chars précédé du carrosse doré duquel le nouveau Lord-Maire salue la foule. Un frisson passera sur les foules amassées le long des trottoirs lorsque les crieurs de journaux annonceront le nouveau meurtre.

Le corps a été découvert peu avant 11 h du matin dans une pièce meublée au 13 Miller's Court. Il s'agit de Mary-Anne Kelly, dite Ginger¹⁴, prostituée de 25 ans, aux cheveux blond cendré. Venant collecter le loyer comme chaque semaine, John Bowyer, militaire en retraite, a vu que de la lumière filtrait entre les rideaux de la pièce, a risqué un œil et a reculé, effrayé. Il avertit le logeur, John McCarthy, qui force la porte à 13 h 30. Le spectacle est hallucinant. Le corps est atrocement mutilé, les intestins de la victime festonnent la pièce, le cœur a disparu, un M a été tracé en lettres de sang sur le mur, tandis qu'un autre M et un V sont gravés au couteau sur le

¹³ Bill les pieds-plats. Surnom générique de l'agent de police. Offenbach avait ridiculisé les carabiniers italiens qui, "par un malheureux z-hasard", arrivaient toujours trop tard. Mais à l'époque des crimes, ce sont les policiers anglais que brocardent à plusieurs reprises Gilbert et Sullivan dans leurs opérettes, pour la plus grande joie du public.

¹⁴ La rouquine.

corps de la victime. On retrouve parmi les objets appartenant à Mary-Jane Kelly un foulard rouge qui lui aurait été offert la veille.

Elle a été vue vers 23 h 45 avec un client dans Miller's Court, puis vers 2h du matin dans Thrawl Street en compagnie d'un homme de 35 ans environ, assez grand, avec une moustache rousse, des sourcils touffus et un regard sombre. Il portait un grand manteau noir, tenait à la main un petit paquet entouré d'une lanière et entraînait Mary-Jane vers Miller's Court. Vaguement inquiet, le témoin, qui la connaît, va faire le guet devant sa porte, mais renonce vers 3h. Sur les 4h, la voisine du dessus entend crier "au meurtre", mais, ivre, n'y prête pas plus attention que cela.

L'effroi succède à l'indignation. Un nouveau Préfet de Police est nommé, Sir James Monro. On reprend l'enquête. Des noms de suspects sont avancés, des primes proposées pour toute information susceptible de faire avancer l'enquête, mais en vain. L'histoire s'arrête là. Le 31 décembre sera repêché dans la Tamise le corps d'un jeune homme instable, Montague John Druitt, dont on déclarera qu'il est l'assassin recherché, puisque entre-temps aucun nouveau meurtre n'a été commis, conclusion commode et peu probante, qui permet de fait à la police d'enterrer l'affaire.

III. Les étrangetés de l'affaire

Compte tenu de l'époque et de l'absence de police scientifique, on peut affirmer que l'enquête a été sérieuse. Comme on l'a vu, les moyens mis en œuvre ont été considérables. Les présupposés sociaux nous déconcertent, mais nous avons les nôtres : pensons à la part d'idéologie entrant dans certaines réactions contemporaines. Les pistes ont sûrement été brouillées par les lettres, dont il a pu être montré qu'elles n'étaient pas toutes de la même main, mais aussi par le rôle de la presse. On reste songeur à la pensée qu'il est à peu près certain statistiquement que l'assassin a été contrôlé par la police à un moment ou à un autre et qu'on l'a laissé filer...

Ce n'est pas le plus étrange. Vu l'exiguïté du périmètre dans lequel les crimes ont été commis et la coupable industrie à laquelle elles se livraient, les victimes se connaissaient au moins de vue, fréquentaient les mêmes pubs et l'on relève parfois leur présence dans les mêmes garnis. Étrange coïncidence que cette démission du Préfet de Police la veille du dernier meurtre... Curieux, l'intérêt de la Reine pour l'affaire, alors que l'East End a connu depuis le début de son règne des crimes sordides sans qu'elle y prête attention....

Pourquoi aussi cet intérêt malsain pour l'affaire de la part de personnages tels que le journaliste George Sims, qui se déguise d'après les signalements du meurtrier pour patrouiller de nuit sur le terrain de chasse de celui-ci ? Ou encore celui du peintre Walter Sickert, qui se grime et va s'encanailier dans l'East End en emmenant parfois avec lui le duc de Clarence, fils du futur Edouard VII, sous prétexte de lui faire connaître ses sujets et la vraie vie ? Pourquoi le médecin de la Cour, William Gull, qui a commencé sa carrière dans le quartier, y revient-il parfois le soir faire la tournée des beuglants et y sera-t-il vu ce fameux automne ? Qu'est-ce que ce fiacre aux armes de la Cour qu'on voit parfois passer dans les rues ?

Mais surtout, pourquoi cet arrêt brusque des crimes ? Comment croire à la thèse qu'avance en 1915 dans ses mémoires McNaghten devenu Préfet de Police l'année d'après l'affaire, qui, sur un total de 130 suspects, en retient seulement trois, Druitt, Ostorg et Kosminski, disant sa conviction que l'Éventreur était un médecin fou nommé Druitt et que c'est le suicide de ce dernier qui a mis fin à la sanglante série ? On sait désormais que Druitt n'était pas médecin et l'on a découvert qu'il avait mis fin à ses jours parce que compromis dans une affaire de mœurs. On sait qu'Ostorg était un voleur et un escroc, mais très peu probablement un assassin. On sait que Kosminski non seulement n'était pas violent mais qu'il était interné au moment de l'affaire... Pourquoi cette explication hâtive, qui semble dénoter un souci d'enterrer l'affaire ? Comment expliquer par ailleurs que lorsque ont été ouverts les dossiers de l'affaire, soumis à embargo jusqu'en 1992 sans qu'on sache trop pourquoi, mais admis à la consultation en

1974 par dérogation spéciale signée du Ministre de l'Intérieur Roy Jenkins, un certain nombre de pièces à conviction et de documents avaient disparu ?

Tout ceci ne peut que nourrir un intérêt qui ne s'est jamais démenti de la part des chercheurs et a trouvé un regain de vigueur à partir des années 1970, lorsque la BBC a mobilisé une équipe d'historiens pour essayer de démêler l'écheveau en vue d'un de ces téléfilms dont elle a le secret. Ce sont précisément les investigations menées à cette occasion qui ont soulevé les interrogations et relevé les détails que je viens de citer en reprenant les témoignages, en recoupant les éléments biographiques des victimes. Une floraison d'ouvrages consacrés à l'affaire a vu le jour. Diverses théories ont été émises, en se fondant notamment sur les connaissances nouvelles acquises en matière de psychologie du comportement appliquée aux tueurs en série. Le public a été tenu en haleine par des "révélations" successives qui ont fait tour à tour du duc de Clarence, de Netley son cocher, du Dr. Gull ou des trois à la fois, le "véritable" Jack l'Éventreur. L'auteur de romans policiers Patricia Cornwell a acquis des toiles de Walter Sickert uniquement pour les désosser afin d'y trouver les mêmes traces d'ADN que sur les lettres de l'assassin (sans penser un instant qu'elles pouvaient ne pas être de lui et qu'elles avaient été entre-temps manipulées par des dizaines de mains ; que ne ferait-on pas pour vendre une théorie ?). Les Américains, passionnés, dès 1888, par l'enquête, ont avancé l'hypothèse selon laquelle l'auteur des crimes serait un certain Tumblety, faux médecin, maniaque sexuel recherché par la police américaine, venu se faire oublier (si l'on peut dire !) à Londres à l'été 1888. De fait, l'arrivée de l'individu à Liverpool en juin 1888, le signalement transmis à Scotland Yard, sa présence attestée de leur compatriote dans un garni de Whitechapel au moment de l'affaire, son arrestation puis son départ pour les États-Unis le 4 décembre, sont autant d'éléments troublants. Une récente étude fondée sur la psychologie des tueurs en série dénonce avec une certaine cohérence McNaghten, ami et protégé de Monro. Il aurait agi pour se venger de Warren parce que celui-ci l'aurait humilié et aurait refusé sa nomination au sein de la police, dont il serait devenu membre une fois que Monro aurait remplacé Warren, devenant même Chef de la Brigade criminelle londonienne...

Ce qu'il y a de positif dans le foisonnement d'ouvrages consacrés à l'affaire Jack l'Éventreur, c'est que l'enquête est à chaque fois reprise, que les faits, les documents et les protagonistes font à chaque fois l'objet d'une nouvelle analyse et que, dans l'aventure, des pistes sont réexplorées ou défrichées. Il n'est pas sûr que le mystère ne s'épaississe pas avec chaque nouvelle hypothèse émise. Du moins ce processus a-t-il permis d'éliminer quelques interprétations, à commencer par l'interprétation "officielle", celle de la culpabilité de Druitt.

On voit bien néanmoins comment les impasses de l'enquête ainsi mises en lumière depuis peuvent, à une époque comme la nôtre où l'on a tendance à voir des complots un peu partout, donner l'impression que certains savaient ou que quelqu'un a su qui était l'Éventreur et que les pistes ont été brouillées volontairement. Je ne crois personnellement pas aux hypothèses tournant autour de Clarence ou de Sickert, mais l'hypothèse Tumblety, sur la piste duquel s'était lancée Scotland Yard en allant jusqu'à dépêcher un enquêteur aux États-Unis, me paraît intéressante, et par ailleurs, l'attitude de McNaghten paraît, dans tous les cas de figure, assez trouble.

On ne connaîtra vraisemblablement jamais le fin mot de l'histoire. Reste que le véritable intérêt des macabres événements de l'automne 1888 réside dans la postérité du sanglant fait divers et dans la naissance du mythe à laquelle il a donné lieu.

IV. La postérité et le mythe de Jack l'Éventreur

La postérité de Jack l'Éventreur est innombrable. Il y a les enfants légitimes, les films directement inspirés par l'affaire, depuis *The Waxworks* ("Musée de cire"), film muet de 1924 à *From Hell*, de 2001, en passant par *The Lodger* ("Le Locataire"), un Hitchcock muet de 1926, *Pandora's Box* ("La Boîte de Pandore") de Pabst en 1929 et, bien sûr, le téléfilm de David Wilkes tourné en 1988, avec Michael Caine dans le rôle de l'inspecteur, qui colle le plus aux faits enregistrés. Mais il y a également une foison d'œuvres qui, pour puiser de manière plus indirecte leur inspiration dans les exploits du meurtrier de Whitechapel, ne font pas moins partie de la

postérité indiquée. On pensera d'abord à *Fantômas* de Marcel Allain dont l'ombre s'étend sur la ville, au *Docteur Mabuse*, mais aussi au *Chien des Baskerville*, de Conan Doyle (où le meurtrier court sur la lande et disparaît dans les brouillards de Dartmoor), à l'opéra *Lulu* d'Alban Berg, à *M. le Maudit* de Fritz Lang, à *Drôle de Drame* de Carné, à *Psychose* d'Hitchcock.

Même la BD s'y est mise, puisque le thème de l'aristo pervers, du prédateur, du méchant frappant dans l'ombre, a été copieusement exploité par des bandes comme *Batman*, *Superman* ou *Mandrake*. Les héros de ces bandes, qui redressent les torts et empêchent les méchants de nuire, sont comme le portrait en creux, le double de Jack. Ils reprennent d'ailleurs certains de ses attributs : un masque (son masque à lui est la nuit), une cape, un chapeau... et, comme lui, ils se déplacent suffisamment vite pour avoir une quasi ubiquité. Plus récemment, des BD telles que *From Hell*, d'Eddie Campbell, publiée en 1979, qui a servi de base à un film en 2001, ont donné une représentation graphique des événements de Whitechapel qui montre que le fait divers est devenu matière à conte et a désormais sa place dans l'imaginaire humain.

Il est justement intéressant de se pencher sur les avatars de ce mythe. Les hypothèses sont révélatrices des mentalités qui les portent. L'opinion qui prévaut au départ, fondée sur le rapport du médecin légiste produit lors de l'enquête sur le premier meurtre, est que le découpage de la victime suppose des connaissances anatomiques et une certaine expérience de la dissection. On passe alors très vite de l'hypothèse d'un boucher à celle d'un médecin pervers. Ceci d'autant plus que le succès théâtral de la saison, qui, lorsqu'éclate l'affaire, fait courir depuis quelques semaines tout Londres au théâtre du Lyceum, est la pièce tirée du roman de Robert Louis Stevenson, *Dr. Jekyll et Mr. Hyde*. Cela permet à McNaghten de faire d'autant mieux passer l'attribution des assassinats à Montague Druitt (qui, je l'ai dit, n'a jamais été médecin) et d'expliquer par le suicide de ce dernier l'arrêt des horreurs. Rappelons-nous que la fin du XIX^e siècle est caractérisée par un rapide progrès de la science en général et de percées importantes dans le domaine médical en particulier, avec les découvertes de Pasteur, de Lister, de Semmelweis¹⁵, les recherches de Charcot et la mise au point de techniques opératoires audacieuses qui vont permettre de sauver des vies jusque-là condamnées. L'époque est caractérisée par sa foi dans le progrès, dans la science. Mais en même temps, dans la mesure où les choses vont vite, de vagues peurs ancestrales se font jour : peut-on absolument faire confiance à la science ? Que se passe-t-il quand elle est pervertie, que le savant se sert de ses connaissances pour faire le mal, le médecin pour tuer ? Tel est le contexte qui impose à l'imagination du public l'image d'un médecin fou comme auteur des crimes de Whitechapel.

Mais au fil des ans, on voit l'image de Jack se transformer. Après la Guerre de 14, celle de l'aristo pervers prend le relais du médecin fou du début. L'East End, scène des meurtres, n'exerçait-il pas une fascination trouble sur les rupins du West End, qui prenaient plaisir à venir s'y encanailler, en se déguisant si besoin était, pour, croyaient-ils, mieux passer inaperçus alors que ceci avait pour effet de les faire remarquer ? On voyait jusqu'à des voitures de la Cour le traverser ; on y reconnaissait le docteur Gull, le peintre Sickert accompagné du futur héritier du trône, le duc de Clarence, et certains soirs après le turbin, le Premier Ministre Gladstone lui-même venait tenter d'arracher des prostituées au trottoir en leur montrant le droit chemin... La plupart des témoignages, ceux qui avaient permis d'établir des sortes de portraits-robot, faisaient état d'un homme portant des couvre-chefs divers, mais toujours vêtu d'un grand manteau, signes extérieurs d'appartenance à un milieu aisé, étranger au quartier... La perception de Jack se transforme. Il est dorénavant identifié à l'Establishment¹⁶, mais apparaît comme défiant l'autorité et l'ordre établi, puisqu'il n'assassine pas pour voler, mais gratuitement, comme par plaisir. Il exerce dès lors un genre de fascination qui n'est pas sans rapport avec le frisson qu'inspire cet autre "grand seigneur méchant homme" qu'est Don Juan.

Ce sont les films qui vont concrétiser le mythe par le pouvoir de suggestion de l'image. Tous incorporent depuis le premier un certain nombre de clichés destinés à "parler" au spectateur. Il y a toujours du brouillard lorsque frappe l'assassin, alors que tous les meurtres ont eu lieu par des nuits claires. Les rues sont mal éclairées alors que sauf les passages, les autres

¹⁵ Dont la thèse de médecine de Louis-Ferdinand Céline a rappelé le génie en même temps que la folie.

¹⁶ Mot difficile à traduire, mais un équivalent pourrait être : les classes dirigeantes.

étaient dotées de réverbères, qui ont justement permis aux témoins d'identifier des détails. Il y a toujours des marins en goguette, des enfants dépenaillés, des femmes vulgaires, portant inévitablement des boas et laissant voir — au moins depuis l'avènement de la couleur — des jupons rouges, symboles infailibles, comme les boas, de mauvaise vie. On n'a pas retrouvé la moindre trace de "truc en plumes" auprès des victimes et le seul morceau de tissu rouge de leur tenue était celui des foulards trouvés auprès d'elles dans trois cas, cadeau de la veille dans le cas de Mary-Jane Kelly. Il est clair que l'East End que hante le fantôme de Jack l'Éventreur est celui de notre imagination.

Si l'on y songe bien, les clichés en question ne sont pas sans rappeler ceux du roman "gothique"¹⁷ de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e dont s'est moquée Jane Austen avec tant de brio dans *Northanger Abbey* ("L'Abbaye de Northanger") : abbayes en ruine, nuits de lune, moines pervers, séquestrations, tortures et viols d'innocentes jeunes filles... Mais depuis une cinquantaine d'années, nous avons nos « mythes urbains », qui ne le cèdent en rien en horreur, depuis le python sortant de la cuvette des toilettes jusqu'à la baby-sitter droguée qui place le bébé dans le micro-ondes avec l'idée de cuire un rôti, ou le chat dans la machine à laver. Ce n'est pas à Orléans que je vais devoir rappeler cet autre mythe urbain qu'est la disparition de femmes entrées dans des cabines d'essayage à porte secrète... Ce à quoi nous assistons avec le mythe de Jack l'Éventreur, c'est à la naissance du premier mythe urbain. L'événement se produit comme par hasard dans la "Babylone des temps modernes", au moment où tente de s'imposer une nouvelle esthétique, "fin-de-siècle", décadente, qui donnera lieu à son tour à une esthétique du laid censée caractériser la modernité, si l'on en croit aussi bien le manifeste moderniste de Marinetti que le mouvement Dada ou les Surréalistes.

Le mythe de Jack l'Éventreur constitue le chaînon manquant entre les peurs collectives des Romantiques et les nôtres et c'est pour cela qu'il a une aussi riche descendance artistique, parce qu'il puise dans une longue tradition en la revisitant. Une lettre qui lui était attribuée pour les besoins de la cause dans le film *From Hell* de 2001, le faisait se vanter d'être "l'accoucheur de la modernité", "celui par qui le XX^e siècle est né" en matière de crime. Le dialoguiste hollywoodien se donnait les gants de la prophétie rétroactive, mais il voyait juste. Jack l'Éventreur est le premier assassin moderne.

Bibliographie sommaire

- Begg Paul, *Jack the Ripper, the facts*, London, Robson Books, 2004.
 Bourgouin Stéphane, *Le Livre rouge de Jack l'Éventreur*, Paris, Grasset, 1998.
 Chesney Kellow, *Les Bas-Fonds victoriens*. Paris, Laffont, 1982.
 Cullen Tom, *Autumn of terror, Jack the Ripper, his crimes and times*. London, Bodley Head, 1965.
 Evans Stewart P. & Gainey, Paul, *Jack the Ripper, first American serial killer*. London, Arrow Books, 1996.
 Evans Stewart P. & Skinner, Keith, *The Ultimate Jack the Ripper Sourcebook*, London, Robinson, 2000.
 Fishman William, *East End 1888*, London, Dickworth, 1988.
 Fuller Jean Overton, *Sickert and the Ripper crimes*, London, Marmaduke, 1990.
 Herfort Sophie, *Jack l'Éventreur démasqué*, Paris, Tallandier, 2007.
 Jones Gareth Stedman, *Outcast London*. Oxford University Press, 1971.
 Jumeau Alain, *L'Angleterre victorienne*, Paris, P.U.F., 2001.
 Kelly A., *Jack the Ripper. A Bibliography and review of the literature*. London, S.E.D., 1973.
 Knight Stephen, *Jack the Ripper, the final solution*, London, Grafton Books, 1977.
 Jack London, *Le Peuple des abysses* 1903. Nouvelle édition : *Le Peuple d'en bas*. Paris, Phébus, 1999.
 Marx Roland, *Jack l'Éventreur et les fantasmes victoriens*, Bruxelles, éd. Complexes, 1987.
 Mayhew Henry, *London labour and the London poor*, 1861. New edition : London, Frank Cass, 1967.
 Navailles Jean-Pierre, *Londres victorien, un monde cloisonné*, Paris, Champvallon, 1996.
 Odell Robin, *Jack the Ripper in fact and fiction*, London, Harrap, 1965.
 Rumbellow D., *The Complete Jack the Ripper*. London, Allen 1975, revised 1987.
 Sugden Philip, *The Complete History of Jack the Ripper*, London, Carroll & Graf, 1994.

¹⁷ On citera, parmi les plus célèbres, *Le Château d'Otrante* d'Horace Walpole, *Le Moine* de Lewis et, bien sûr, *Frankenstein* de Mary Wollstonecraft Shelley.

Werner Alex (ed.), *Jack the Ripper and the East End*. London, Chatto & Windus, 2008.

On consultera également avec profit les documents du dossier de presse "Jack the Ripper" sur le site www.casebook.org/index.html

Filmographie sommaire

<i>The Waxworks</i> (1924)	<i>The Lodger</i> (Alfred Hitchcock, 1926)
<i>Pandora's Box</i> (P. Pabst, 1929)	<i>The Phantom Fiend</i> (1935)
<i>Room to let</i> (1949)	<i>The Man in the attic</i> (1954)
<i>Jack the Ripper</i> (1958)	<i>Yours truly, Jack the Ripper</i> (1961)
<i>A Study in terror</i> (1965)	<i>Knife in the darkness</i> (1968)
<i>Hands of the Ripper</i> (1971)	<i>Jack the Ripper</i> (1976)
<i>Time after time</i> (1979)	<i>Murder by decree</i> (1979)
<i>Jack the Ripper</i> (David Wilkes, téléfilm, 1988)	<i>From Hell</i> (2001)

Œuvres présentant un lien avec l'affaire

<i>Le Chien des Baskerville</i> de Sir Arthur Conan Doyle	<i>Fantômas</i> (série de romans de Marcel Allain)
<i>Lulu</i> (opéra d'Alban Berg)	<i>M. le Maudit</i> (film de Fritz Lang, 1931)
<i>Drôle de drame</i> (Marcel Carné, 1937)	<i>Psychose</i> (film d'Hitchcock, 1960)

et tant d'autres...

DÉBAT

Jean Lévieux : On n'est pas très précis sur sa disparition à Londres.

Gérard Hocnard : Non. On a simplement constaté un arrêt des meurtres et conclu à sa disparition (à sa mort, même en incriminant Druitt). C'est un élément qui alimente justement la suspicion et nourrit les théories du complot.

Gérard Lauvergeon : Jack l'Éventreur est le premier *serial killer* moderne, mais ce n'est pas le premier dans l'histoire. Je pense à Gilles de Rais, le grand féodal, protégé par son statut social, qui a assassiné de nombreux jeunes gens avec des comparses, et qui a été pris seulement à cause d'une faute commise vis-à-vis de l'Église à Nantes. Ensuite, les plaintes des parents ont été audibles.

Gérard Hocnard : Il y a eu beaucoup de *serial killers* du même genre, mais Jack est le seul qui hante l'inconscient collectif, au point de servir de référence. Il y a eu le *Yorshire ripper*, l'*Éventreur suisse*, etc.

Éric Lefebvre : Sur le mythe créé par le personnage de Jack. Dans de nombreux pays, celui-ci s'est développé à travers d'autres assassins en série tels l'étrangleur de Boston, le boucher de Hanovre et le vampire de Düsseldorf et l'on ne peut préciser dès lors quel fut l'inspireur de *M. Le Maudit* de Fritz Lang.

Il m'a paru fort judicieux que M. Hocnard rappelle l'influence dans la littérature et la pensée anglaise du roman gothique créé par Horace Walpole, repris par Ann Radcliffe, "Monk" Lewis, Charles-Robert Mathurin, entre autres, voire même plus tard par Sheridan Le Fanu. Or, ne pourrait-on voir une certaine résurgence de ce courant qui relance la "folie" du fantastique à travers les œuvres des membres de la "Golden Dawn" à la fin de la période victorienne au moment où sévit Jack ; des auteurs comme Yeats, Arthur Machen et Bram Stoker, membres de cette société ésotérique, ainsi que des affiliés tels que Bulwer Lytton ou Conan Doyle n'auraient-ils pu avoir une influence sur la création du mythe.

Gérard Hocnard : À ma connaissance, le seul qui l'aurait pu est Conan Doyle, qui s'est souvenu de Jack dans *Le Chien des Baskerville*, mais il a préféré créer un autre mythe, celui de Sherlock Holmes, resté lui aussi si vivant que des lettres lui parviennent encore chaque jour à sa (fausse) adresse londonienne.

Jacqueline Suttin : Y a-t-il des analogies avec le docteur Jekyll ?

Gérard Hocmard : Oui et non. La version théâtrale du *Dr Jekyll et Mr Hyde* était le succès de la saison au moment des événements. Les analogies éventuelles sont toutes relevées par les partisans d'une théorie du complot, qui voient en Jack l'avatar nocturne d'un gentleman victorien.

Jean-Pierre Navailles : À la différence des meurtres en série commis par un Landru ou un docteur Petiot, les crimes de Jack l'Éventreur ne peuvent être attribués à la vénalité de leur(s) auteur(s). Ils n'ont été accompagnés ni de vol, ni de viol, mais par des mutilations, des éviscérations, et des mises en scène particulièrement macabres. Ne peut-on voir, dans un tel "sadisme" s'exerçant contre des prostituées, l'effet ou les reflets des phantasmes et des refoulements qui taraudaient la très pudibonde société victorienne ?

Gérard Hocmard : Probablement. La société victorienne avait une attitude très ambiguë à l'égard de la prostitution, à la fois réprouvée et considérée comme nécessaire pour la sécurité des honnêtes femmes. Le soir, après sa journée aux affaires, on voyait le Premier Ministre Gladstone, bible en main, parcourir les rues chaudes pour tenter de convaincre les prostituées de revenir sur le droit chemin...

Micheline Cuénin : Comment cette affaire a-t-elle été perçue en France par les contemporains ?

Gérard Hocmard : Un peu comme toujours, sur le mode "il n'y a que les Anglais pour faire des choses comme ça" et "ce n'est pas ici que cela arriverait". Ceci étant, les journaux ont régulièrement couvert l'affaire.

Jean Lévieux : Y avait-il une piste qui s'orientait vers la famille royale ?

Gérard Hocmard : À l'époque, le lien n'a pas été établi. On a vu un fiacre aux armes de la Cour circuler à Whitechapel, on y a reconnu le D^r Gull, médecin de la Reine, mais personne n'a porté d'accusation directe sur la famille royale. Or, vu le climat que je vous ai décrit, il aurait sans doute été difficile d'étouffer la rumeur. Il a suffi inversement que soit publiée dans les années 80 une biographie du duc de Clarence, 2^e dans la ligne de succession, et que soient relevés son retardement mental et sa sexualité erratique (il a été arrêté en 1889 au cours d'une rafle dans un bordel d'hommes ... comme le Préfet de Police quelques jours après) pour que tout ce qui grouille, gratouille et scribouille sur "les-grands-mystères-de-l'histoire-enfin-révélés" (cf. Jeanne d'Arc, Corneille et Molière, etc. ...) se jette sur ces éléments pour broder autour.

Jean-René Perrin : Il semble que toutes les victimes présumées n'aient pas toutes été tuées de la même manière. Est-on sûr qu'elles ont toutes été frappées par Jack l'Éventreur ?

Gérard Hocmard : Je ne sais pas. On a expliqué cela aussi par la précipitation plus ou moins grande avec laquelle les meurtres ont été commis. Un médecin légiste pourrait mieux répondre que moi sur ce point.

L'ÉPURATION DANS LES LETTRES FRANÇAISES (1944-1953)¹

Géraldi Leroy

RÉSUMÉ

À la suite de la libération de Paris (25 août 1944) a commencé, parallèlement aux mesures prises à l'encontre des personnalités et des institutions accusées de complicité avec l'occupant, un vif débat sur les critères, l'ampleur et la durée que devait prendre l'épuration. Comme il était prévisible, celle-ci a visé en premier lieu un certain nombre d'écrivains et d'intellectuels tant il est vrai qu'une longue tradition avait enraciné en France l'idée de leur vocation et de leur responsabilité en matière politique. On restituera ici la chronologie des événements marquants ainsi que l'argumentaire des sévères polémiques qui ont fracturé la société littéraire jusqu'à l'amnistie de 1953. Dans l'ensemble, il apparaît que la collaboration intellectuelle a plus été frappée que les autres formes de collaboration et que la rigueur de la répression a progressivement diminué avec le temps.



L'histoire montre que les périodes de grands bouleversements génèrent très généralement une mise en cause, plus ou moins profonde, plus ou moins durable, des personnalités et des institutions liées au régime qui les précédaient. C'est sous la Révolution française que le mot et la notion d'épuration se sont imposés tant il est vrai qu'on a visé alors à instaurer un mode de gouvernement radicalement nouveau, conviction qui entraînait la nécessité de purger de façon drastique toutes les traces de l'ordre ancien². D'où la Terreur de 1793 qui frappa autant ceux qui étaient définis comme suspects que les opposants déclarés. En sens inverse, sous la seconde Restauration, une phase de Terreur blanche s'en prit aux républicains et aux bonapartistes. Des opérations identiques, quoique de brutalité inégale, furent perpétrées par la suite à chaque épisode violent de notre histoire : en 1830, 1848, 1852, sous l'Ordre moral et lors de l'installation de la III^e République³. Le régime de Vichy ne fit pas exception à ces comportements partisans (encore que le mot "épuration" apparaisse peu dans le vocabulaire officiel de l'époque). On connaît les mesures d'exclusion qui ont frappé les étrangers, les juifs, les francs-maçons, les communistes, bref, tous ceux qui étaient catalogués dans "l'anti-France".

Nous nous intéresserons ici à la période de la Libération en privilégiant une catégorie socioculturelle particulière, celle des intellectuels et, plus précisément encore, celle des écrivains. Ceux d'entre eux qui s'étaient exposés à l'accusation de collaboration étaient tout désignés pour rendre des comptes dans les plus brefs délais, d'une part à cause de l'influence politique qu'on leur prêtait traditionnellement⁴, d'autre part parce que l'instruction de leurs procès n'exigeait pas de longues expertises : il suffisait de se reporter aux écrits publiés.

L'accord est alors majoritaire pour ne pas laisser impunis tous les excès commis. Il convient de bien restituer le climat des derniers mois de l'Occupation. L'exaspération de l'opinion est extrêmement vive. La "collaboration" voulue par Pétain apparaît désormais comme

¹ Séance du 17 avril 2008.

² On n'oubliera pas que l'Ancien Régime connaissait une forme d'épuration : le du bannissement.

³ Des décrets en 1883 mirent par exemple à la retraite ou déplacèrent des magistrats antirépublicains.

⁴ On sait que l'affaire Dreyfus a particulièrement enraciné en France l'idée que l'intervention des intellectuels était légitime dans les affaires politiques.

vide de contenu, si tant est qu'elle en ait jamais eu un. L'économie française travaille pour l'Allemagne et la Milice de Darnand coopère main dans la main avec la Gestapo. La police française elle-même est mise au service de l'occupant dans une coopération dont Bousquet est la figure emblématique. À la pénurie alimentaire et à la répression implacable s'ajoutent des épisodes sanglants bien propres à exaspérer les tensions : l'exécution des membres de la MOI⁵ marquée par "l'affiche rouge" (février 1944), l'anéantissement du maquis du Vercors (mars), le massacre d'Oradour (juin), les assassinats de Georges Mandel et de Jean Zay en juin-juillet et, d'une façon générale, les atrocités commises par la Milice. Et à la libération de Paris, la guerre est encore loin d'être finie.

Très rapidement pourtant, des dissensions sont apparues. Quels critères devaient présider à l'épuration ? Quelles devaient en être les modalités pratiques ? En clair : qui épurer ? pourquoi épurer ? comment épurer ? L'exécution des mesures adoptées, trop laxiste pour les uns, apparut trop rigoureuse pour les autres. On la jugea souvent inéquitable en observant l'inégalité du traitement réservé aux présumés coupables jugés différemment selon les instances de juridiction, selon les endroits, selon le moment.

En ce qui concerne les milieux littéraires, la question de l'épuration avait été posée au sein d'une organisation d'écrivains, alors clandestine, le Comité national des écrivains (CNÉ) constitué sur une initiative communiste autour de Jean Paulhan en zone nord à l'automne 1941, étendu sous l'impulsion d'Aragon en zone sud au cours de l'année 1943. Dans les premiers temps de la Libération, le CNÉ se gonfle d'un afflux de nouveaux adhérents et s'affirme comme une puissance qu'aucun éditeur ou directeur de revue ne s'avisait de défier ouvertement. À l'automne 1944, il s'emploie à établir une "liste noire" (plusieurs fois remaniée) d'écrivains plus ou moins compromis où figuraient environ cent cinquante noms dont ceux de Béraud, Brasillach, Céline, Chardonne, Drieu La Rochelle, Giono, Jouhandeau, Massis, Maurras, Montherlant, Morand.

Plusieurs écrivains de renom qui se jugeaient non sans raison très exposés se hâtèrent de prendre des dispositions pour rester hors d'atteinte de la justice. Il en fut ainsi de Céline qui s'enfuit en Allemagne peu après le débarquement. Céline est un cas à part. Il ne se rattache pas à un courant doctrinaire, marche en solitaire et proteste de son indépendance. L'outrance souvent délirante des propos émanant d'une personnalité à pulsions paranoïaques ne doit pourtant pas masquer des convictions fortes et anciennes chez lui. Elles s'expriment dans un pamphlet, *Les Beaux Draps* (février 1941) et dans une quarantaine de lettres et d'interviews parues dans la presse d'occupation. Un anticommunisme viscéral le porte à souhaiter la victoire allemande. Au nom d'un hygiénisme prétendant à la régénération de la France, il témoigne surtout d'un antisémitisme exacerbé fondé sur un racisme dont la spécificité est d'être d'ordre biologique et qui l'amènera à dénoncer comme insuffisantes toutes les mesures prises par Vichy à l'encontre des juifs car seul le discours de Hitler lui paraît pertinent en cette matière. Enfin, il invoque un parti pris pacifiste dont il se prévaut surtout après 1943 comme alibi ultime. De telles idées n'étaient pas pour déplaire aux ultras de la collaboration et aux occupants qui lui ouvrirent assez souvent les portes de l'Institut allemand. Mais ses diverses excentricités et ses surenchères (Hitler juif !) le rendirent toujours suspect à ses interlocuteurs.

Paul Morand diplomate-écrivain qui s'était fait connaître par sa peinture brillante du Paris d'avant-guerre et du cosmopolitisme caractéristique de la civilisation moderne trouva en Suisse où il avait été ambassadeur un asile confortable. Ce grand bourgeois conservateur et antisémite se trouvait en poste à Londres au début de la guerre, mais il se garda de rallier le général de Gaulle et se hâta de rentrer en France. Sa femme, la princesse Soutzo, rouvrit alors son salon parisien où fréquentaient des personnalités vichystes et des officiers allemands comme Heller et Jünger. À partir d'avril 1942, il bénéficie du retour au pouvoir de son ami Laval. Il prête par écrit serment de fidélité au maréchal, préside un an durant la commission de censure

⁵ Les francs-tireurs de la Main d'œuvre immigrée composaient une organisation clandestine de militants d'origine étrangère, communistes ou proches du parti communiste. Ils inaugurèrent de manière très déterminée dès 1941 la forme armée de la Résistance. La MOI parisienne (groupe Manouchian) a été célébrée dans "L'Affiche rouge", poème d'Aragon.

cinématographique. Il sera surtout ambassadeur à Bucarest. Les *Chroniques de l'homme maigre* (1941) baignent dans le climat idéologique de la Révolution nationale, reconnaissant les vertus de l'expiation et stigmatisant les tares de la Troisième République. Il s'arrangera toutefois pour ne pas participer aux voyages à Weimar⁶ et s'abstiendra d'un engagement trop marqué aux côtés des extrémistes de la collaboration.

Alphonse de Châteaubriant, pour sa part, se réfugia en Allemagne puis en Autriche. Cet auteur avait connu la notoriété avec *Monsieur des Lourdines* (prix Goncourt 1911) et un *best-seller*, *La Brière* (1923). Convaincu, après le premier conflit mondial, de la nécessité d'une alliance avec l'Allemagne pour éviter le retour d'une guerre entre les deux pays, il se prononça pour le national-socialisme (*La Gerbe des forces*) (1937). Il vouait une admiration quasi-mystique à la personnalité de Hitler. Pendant la guerre, il présida le groupe Collaboration qui réunissait des intellectuels traditionalistes et antidémocrates et qui travaillait à rendre acceptable l'alliance avec l'Allemagne. Il dirigea *La Gerbe* (150 000 exemplaires, fin 1941), hebdomadaire politico-littéraire où était abondamment développée la thématique collaborationniste. Il mourut en 1951 dans le monastère autrichien où il avait trouvé refuge.

Drieu La Rochelle comptait dès avant la guerre comme un nouvelliste et romancier important. Le cinéma contemporain a réactualisé plusieurs de ses œuvres. Granier-Defferre a ainsi tourné *Une femme à sa fenêtre* (avec Romy Schneider et Victor Lanoux) qui raconte les amours entre une bourgeoise d'Athènes et Boutros, militant communiste. On a pu voir aussi *Le Feu follet* (avec Maurice Ronet et Jeanne Moreau) réalisé par Louis Malle, histoire d'un drogué qui se détruit consciemment parce qu'il a le sentiment d'avoir raté sa vie. Dès 1934, Drieu s'était rallié au fascisme et, par la suite, avait compté parmi les tenants de l'extrémisme collaborationniste qui dénonçaient l'inconséquence de la politique menée par Vichy dont les principes affichés auraient dû conduire selon eux, à un régime ouvertement fasciste, appuyé sur un parti unique, dépassant la seule collaboration d'État par une politique de franche alliance, éventuellement militaire. Les articles écrits par Drieu La Rochelle dans *La Gerbe* et *La Révolution nationale* montrent qu'il compte parmi ceux qui se sont le plus engagés dans cette voie. L'auteur de *Gilles* s'est persuadé que la France ne disposait plus des ressources matérielles et morales nécessaires pour tenir tête aux grands empires politico-économiques constitués sous l'impulsion respective du Japon, de la Russie et des États-Unis. Seule l'Allemagne témoignait, économiquement, politiquement, démographiquement, militairement, du dynamisme indispensable pour former autour d'elle un pôle européen susceptible de rivaliser avec ces grands ensembles. Dans le nouveau contexte, le nationalisme hexagonal est dépassé. "Il s'agit pour nous Français de faire enfin chez nous cette révolution nationale-socialiste qui se fait partout en Europe et qui, pour s'achever, ne peut être qu'une révolution socialiste européenne". Il ne tarde pas à tirer la conclusion que le régime de Vichy n'est pas enclin à s'avancer aussi loin et il se convainc d'autre part que les Allemands n'entendent pas reconnaître à la France le statut d'une véritable alliée. À partir du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord (8 novembre 1942), il oscille entre le pessimisme et une attitude de défi consistant à réaffirmer un fascisme en la victoire duquel il ne croit plus. Par une dernière embardée provoquée par le rôle décisif qu'il attribue à la force en politique, il se tourne vers la Russie pour accomplir la tâche à laquelle l'Allemagne a failli : "il est peut-être impossible de fédérer l'Europe autrement que par les méthodes absolues de l'impérialisme communiste." Le suicide en mars 1944 mettra fin et à ses contradictions et aux poursuites dont il se savait l'objet.

Quant aux écrivains restés sur le territoire, les arrestations, quelquefois dues à des initiatives spontanées de FFI, se multipliaient dans leurs rangs. Parmi eux, Sacha Guitry, Jean Giono, Jacques Chardonne, Robert Brasillach. Les deux derniers surtout ont affiché un engagement marqué.

⁶ En octobre 1941, à l'invitation de Goebbels, sept écrivains, Jacques Chardonne, Marcel Jouhandeau, Ramon Fernandez, Pierre Drieu La Rochelle, Robert Brasillach, André Fraigneau et Abel Bonnard se rendirent en Allemagne où, bien entendu, ils furent très choyés pour qu'ils servent de relais culturel à la propagande nazie. En octobre 1942, Chardonne, Drieu, Fraigneau consentirent à un nouveau voyage, accompagnés de Georges Blond et André Thérive.

Jacques Chardonne, le peintre moraliste du couple (*L'Épithalame, Les Destinées sentimentales*) fut reconnaissant à l'occupant de ne pas avoir imposé son contrôle à la maison Stock dont il était copropriétaire. De ses premiers contacts avec les Allemands après la défaite de 1940 il reçut une véritable révélation renversant du tout au tout ses idées antigermaniques antérieures. Il se hâta d'en faire part aux lecteurs de *La NRF* renaissante dans "Un été à la Maurie", futur chapitre de *Chronique privée de l'an 1940* (février 1941). Il y célèbre la correction et la retenue des Allemands, croit pouvoir assurer qu'ils ne veulent pas le malheur de la France. Dès lors, il convient d'assumer la défaite sans arrière-pensée. Le vieux paysan charentais, ancien combattant de Verdun, qui offre du cognac à un officier de l'armée victorieuse, accomplit un geste à la fois symbolique et réaliste répondant à l'état du nouveau rapport des forces. La domination allemande est aux yeux de Chardonne une chance à saisir. Elle enseigne que "c'est l'autorité qui fait la responsabilité, et qui relève l'homme à tous les échelons". Pétain est donc chaleureusement approuvé de réformer les institutions en ce sens. Dans *Voir la figure* (octobre 1941), Chardonne se réfère à Drieu La Rochelle et compte comme lui sur l'Allemagne pour préserver le continent du communisme et pour réaliser "l'unité européenne dans le respect des unités nationales spirituelles." Ce zèle lui vaudra de participer aux deux voyages à Weimar. En 1943 encore, persistant dans son aveuglement à l'égard du national-socialisme, il envisageait de confirmer ses prises de position dans un ouvrage, *Le Ciel de Nieflheim* : il fut heureusement dissuadé de le publier. Ce grand bourgeois fut donc, activisme et brutalité du propos en moins, fort proche des forcenés du collaborationnisme.

Robert Brasillach était beaucoup plus compromis. Après avoir commencé à l'Action française aux côtés de Maurras, ce jeune écrivain (il a 35 ans en 1944) avait subi la fascination de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie. Passé à l'hebdomadaire fascisant *Je suis partout* au printemps 1936, il signa quantité d'articles très polémiques contre les idées de gauche et contre la démocratie en général tout en édifiant une œuvre littéraire abondante et précoce. Auteur de romans à succès (*Comme le temps passe*, 1937, *Les Sept Couleurs*, 1937), il écrivit avec son beau-frère Maurice Bardèche une *Histoire du cinéma*, une *Anthologie de la poésie grecque* et on lit toujours avec intérêt les souvenirs qu'il relate dans *Notre avant-guerre*. Réputé gentil et drôle sur le plan privé, il s'affirme extrémiste sur le plan politique. Revenu de captivité, Brasillach reprend sa place à *Je suis partout* qu'il contribue à orienter vers le collaborationnisme. Pour l'essentiel, ses idées sont voisines de celles de Drieu La Rochelle. Lui aussi trouvera, tout en ménageant la personne de Pétain, la politique de Vichy exagérément pusillanime. Lui aussi souhaite un ralliement décidé au fascisme et une alliance poussée avec l'Allemagne nazie seule capable de réaliser une Europe fédérée et d'instituer enfin une paix durable entre des pays qui n'avaient cessé de s'affronter par le passé. Alors que Drieu conservait une certaine retenue, la passion de Brasillach multiplie les déclarations outrancières qui pèseront lourd le jour de son procès. Il fustige la République démocratique, "la vieille putain agonisante, la garce vérolée, fleurant le patchouli, et la perte blanche". Il appelle surtout à la répression généralisée contre les opposants, recourant à la délation contre les responsables du régime précédent ou les résistants. De Blum et Reynaud, il assure au moment du procès de Riom : "On les laissera crever sans sourciller, qu'on se rassure." Quant à son antisémitisme, il est hystérique et absolument implacable. Au moment des grandes déportations des juifs, il aura cette phrase affreuse : "Il faut se séparer des juifs en bloc et ne pas garder de petits⁷."

Plus encore que Brasillach, un de ses camarades de *Je suis partout* a incarné la dérive ultime du collaborationnisme littéraire : Lucien Rebatet. Ce dernier publia chez Denoël en 1942 *Les Décombres* qui fut le plus gros succès de librairie sous l'Occupation. Dans cet ouvrage réunissant tous les ingrédients du pamphlet, il accable en termes volontiers orduriers toutes ses phobies en affichant une sévérité qui n'épargne pas plus la droite que la gauche. Il s'emporte contre l'Église et la droite officielle accusées de dégénérescence. Maurras lui-même est pris à partie dans un portrait au vitriol de "l'Inaction française". Il multiplie les sarcasmes contre le régime de Vichy, trop lié aux notables conservateurs et à ce titre incapable de promouvoir un régime véritablement fasciste articulé sur un parti unique. Se réclamant d'un antisémitisme raciste, il justifie *a priori* les mesures les plus extrêmes contre les juifs. De tant d'outrances ne se dégage pour l'avenir aucune proposition claire.

⁷ "Les sept internationales contre la patrie", *Je suis partout*, 25 septembre 1942.

À cette date, c'est le crime "d'intelligence avec l'ennemi" prévu par le Code pénal qui est appliqué à un certain nombre d'écrivains. D'octobre 1944 à février 1945, des peines sévères sont prononcées. Sont condamnés à mort Robert Brasillach, Henri Béraud⁸ ainsi que Lucien Rebatet l'année suivante. Charles Maurras est condamné à la réclusion perpétuelle. Par ailleurs sont distribuées des peines de travaux forcés comme celle qui frappe, à perpétuité, Abel Hermant⁹. Pour sa part, Céline, alors en fuite, écope d'un an de prison par contumace.

D'autres écrivains ont été poursuivis en vertu d'un crime défini par une ordonnance du 26 août 1944 : l'indignité nationale. Ce texte s'appliquait à tout Français qui, sans avoir à proprement parler fait acte de trahison, "même sans enfreindre une loi pénale existante, s'est rendu coupable d'une activité antinationale caractérisée". Sont ainsi visés les soutiens actifs de la politique de collaboration de Vichy, ceux qui apportaient de fait une aide à l'Allemagne. L'indignité nationale était sanctionnée par la dégradation nationale qui entraînait la perte de certains droits civiques et interdisait l'accès à la fonction publique. Alfred Fabre-Luce¹⁰ se vit ainsi condamné à dix ans de dégradation nationale, André Salmon¹¹, à cinq ans.

Ainsi se présentait au tournant de 1944-1945 l'épuration judiciaire¹² chez les écrivains. Nous verrons plus loin que les décisions prises ne traduisent pas l'état définitif de la question qui va connaître des évolutions parfois spectaculaires.

L'épuration s'est appliquée également aux sociétés littéraires et aux milieux éditoriaux. On se bornera ici à l'Académie Goncourt et à l'Académie française. Quatre membres de la première firent l'objet de poursuites. Sacha Guitry (élu en 1939), acteur et auteur de pièces de théâtre à la mode, était le moins compromis. Je reviendrai plus loin sur son cas.

La situation était plus délicate pour les trois autres. Jean Ajalbert, auteur de récits de voyages exotiques, avait fréquenté jadis les milieux littéraires d'avant-garde dans la mouvance symboliste. Il témoignait alors de sympathies anarchistes et avait même compté parmi les intellectuels dreyfusards. Mais il avait par la suite évolué vers des thèmes de droite (le retour à la terre) et avait fini par se rallier au PPF de Doriot. Au siège de Léon Daudet avait été élu en 1942 le vicomte Jean de La Varende dont un récit, *Nez-de-cuir*, avait été un *best-seller*. Ce gentilhomme normand, royaliste hostile à la République, catholique, traditionaliste, fut un collaborateur de feuilles d'extrême droite comme *Candide* et *Je suis partout*. Il avait commis dans les *Cahiers franco-allemands* un article où il incitait la jeunesse à accepter la défaite et à renouer avec les anciennes valeurs. Le plus marqué à droite était René Benjamin, prix Goncourt 1915, qui s'était fait connaître par des satires du régime démocratique et avait rejoint les rangs de la droite ultraconservatrice, proclamant son admiration pour Franco et Mussolini. Il était allé jusqu'à approuver l'invasion de la zone sud par les Allemands. On ne s'étonne pas que le prix Goncourt

⁸ Henri Béraud (1885-1958) fut prix Goncourt en 1922 pour *Le Martyre de l'obèse*. Doté d'une redoutable verve pamphlétaire, il mena entre les deux guerres de violente campagne dans les organes d'extrême droite contre la démocratie, le communisme et les juifs. Il était notoirement anglophobe et antigauilliste.

⁹ Abel Hermant (1862-1950) commença une très abondante production dans le sillage du naturalisme avant d'évoluer vers le roman moraliste et la peinture satirique des mœurs contemporaines. Il fut aussi un dramaturge à succès. Pendant l'Occupation, il écrivit dans des journaux pro-allemands et fut membre du groupe Collaboration où s'activaient des intellectuels favorables à la collaboration avec l'Allemagne nazie.

¹⁰ Cet écrivain connut un parcours compliqué, de l'Action française au Parti populaire de Doriot en passant par le radicalisme des "jeunes-turcs". Son antisémitisme fut, lui, constant.

¹¹ Poète et critique d'art, cet ancien ami d'Apollinaire avait fréquenté les milieux artistiques d'avant-garde et défendu le cubisme à son apparition. Il lui fut reproché d'avoir continué à collaborer au *Petit Parisien* pendant l'Occupation.

¹² Nous ne traiterons pas ici de l'épuration professionnelle pour laquelle avait été institué un Comité national d'épuration par l'ordonnance du 30 mai 1945. Elle prévoyait entre autres l'interdiction de percevoir des droits d'auteur pour les écrivains sanctionnés. La durée des peines prononcées ne pouvait excéder deux ans. Le fonctionnement du Comité fut assez chaotique, notamment parce qu'il était souvent dans l'attente du résultat des procédures judiciaires.

1941 ait été attribué à *Gaspard des montagnes* d'Henri Pourrat écrivain régionaliste célébrant le retour à la terre et qui apparaissait un peu comme "l'écrivain officiel du pétainisme".

Ces quatre auteurs renoncèrent à siéger parmi les Goncourt. La Varenne et Guitry démissionnèrent ; les deux autres moururent avant qu'une décision fût officiellement prise à leur encontre.

À la Libération, l'Académie Goncourt se hâta de faire oublier les sympathies vichystes qui l'avaient traversée. Le prix de 1944 fut remis à Elsa Triolet, juive, résistante, épouse d'Aragon communiste et actif résistant.

Et l'Académie française ? À la Libération, sept "immortels" furent inquiétés. Trois d'entre eux bénéficièrent d'un non-lieu : le général Weygand, Pierre Benoît, l'auteur de *L'Atlantide*, Edmond Jaloux¹³. Quatre membres furent condamnés : Pétain, Maurras, Hermant et Abel Bonnard, ministre de l'Instruction publique sous Vichy, qui s'était répandu dans la presse collaborationniste.

Sans heurter de front le nouveau pouvoir, l'Académie s'emploie à temporiser autant qu'elle le peut. Elle se refuse à un blâme public envers ses membres condamnés en justice. Si elle finit par se résoudre à pourvoir les sièges d'Hermant et de Bonnard avant leur mort, elle laisse vacants ceux de Pétain et de Maurras, manière déguisée de ne pas les renier. En plus, elle fait la sourde oreille aux suggestions du général de Gaulle qui avait fait savoir qu'il souhaitait l'entrée à l'Académie de Gide, Claudel, Maritain, Bernanos, Malraux, Éluard, Roger Martin du Gard, Jules Romains, Aragon, Benda. Entre 1944 et 1946, elle ne s'adjoindra que Claudel et Romains. En fait, la droite académique n'allait pas tarder à reconstituer un groupe influent. En 1953, sont élus le duc de Lévis-Mirepoix (au fauteuil de Maurras) et Pierre Gaxotte, très marqué à droite bien qu'il ait récusé le collaborationnisme de ses anciens amis de *Je suis partout*. En 1955, on note l'arrivée de Daniel-Rops, auteur catholique et maréchaliste, et de l'historien Jérôme Carcopino qui avait occupé des fonctions officielles sous Vichy. En 1958, l'élection de Paul Morand, ambassadeur de France sous Vichy, et à ce titre objet de la vindicte du général, fut écartée de justesse. Deux écrivains de la mouvance maurrassienne, Henri Massis et Thierry Maulnier, entrèrent sous la Coupole, respectivement en 1960 et 1963. Morand lui-même finit par être admis en 1968. On voit qu'en manière d'épuration, l'Académie avait procédé au service minimum.

Sous l'Occupation, les éditeurs avaient manifesté une certaine complaisance à l'égard des exigences allemandes. En signant le 28 septembre 1940 la convention sur la censure des livres, leur syndicat s'engageait à ne rien publier qui soit de nature à nuire "au prestige et aux intérêts allemands." En cas d'infraction, de lourdes sanctions financières étaient prévues. L'interventionnisme de la Propaganda¹⁴ a voulu par ailleurs promouvoir les ouvrages qui reflétaient le point de vue allemand sur l'Allemagne, sur la France de l'avant et de l'après-guerre, sur leurs ennemis. Les éditeurs français ont collaboré à un catalogue, *Le Miroir des livres nouveaux. 1941-1942*, dans lequel étaient recensés Brasillach, Chardonne, Drieu La Rochelle, Rebatet ainsi que des auteurs moins marqués comme Bertrand de Jouvenel, Pierre Benoît, Arland, Giono, Morand. À la Libération, les grands patrons de l'édition alléguèrent la nécessité où ils s'étaient trouvés de faire les concessions indispensables à la survie de leur entreprise et que, pour le reste, ils avaient freiné au maximum les exigences qui leur avaient été présentées. Ils se dédouanèrent assez facilement, à l'exception de Bernard Grasset qui, au moins au début de l'Occupation (*A la recherche de la France*, 1940), s'était laissé aller à des déclarations imprudentes. À ce jeu, Gaston Gallimard se montra habile : en confiant la direction de la *Nouvelle Revue française* à Drieu La Rochelle tout en y maintenant la présence de Jean Paulhan, il put reprendre possession de sa maison un moment fermée et garder toutes les cartes en main. Au début de l'Occupation, il

¹³ Edmond Jaloux (1878-1949), grand connaisseur des littératures anglaise et allemande, fut un auteur romanesque très fécond. Il a laissé d'intéressants témoignages sur les lettres françaises dans *Les Saisons littéraires*.

¹⁴ La Propaganda-Abteilung Frankreich était un service chargé de surveiller la production culturelle en France. À Paris, la section littérature (Schrifttum) avait Gerhard Heller comme responsable.

consentit à évincer les auteurs juifs de son catalogue, mais fut dédouané lors de la Libération grâce à l'appui que lui apportèrent les Camus, Malraux, Sartre, Éluard qui avaient continué à publier chez lui durant les Années noires. Cette logique, finalement plus économique qu'idéologique, se perçoit bien dans la résistance opposée par les éditeurs aux tentatives des Allemands pour s'assurer le contrôle du réseau éditorial par l'introduction de capitaux ou d'hommes à eux. Certes, les maisons juives n'ont pu échapper aux mesures d'aryanisation décidées par l'occupant dès le 20 mai 1940. Les Allemands se sont ainsi rendus maîtres de Ferenczi et de Calmann-Lévy devenus respectivement Éditions du livre moderne et Éditions Balzac. Mais les éditeurs non juifs, face à ces prétentions qui touchaient leurs intérêts majeurs, ont négocié serré, multipliant les finasseries juridiques ; dans l'ensemble, ils ont préservé leur autonomie sur le plan économique et financier. Au total, comme tous leurs auteurs ou presque avaient continué sous les années noires à publier chez eux, ils échappèrent généralement aux sanctions.

Tels sont, rapidement énoncés, les faits. Il convient maintenant de rendre compte des termes des vifs débats qui, une dizaine d'années durant, se sont élevés autour du thème de l'épuration chez nos hommes de lettres. Nous retiendrons les prises de position de deux d'entre eux pour leur portée emblématique. En premier lieu, celles de François Mauriac. Membre du CNE dès sa fondation, auteur dans les publications clandestines¹⁵ de la Résistance, il figurait parmi les personnalités qui comptaient le plus dans le monde littéraire de la Libération. D'abord partisan d'une épuration sévère, il avait été rapidement heurté par la "loterie" des décisions de justice qui faisaient apparaître beaucoup d'incohérences. Dans ses articles du *Figaro*, il plaida, dès septembre 1944, pour la réconciliation nationale, invoquant aussi la nécessité de ne pas amputer le patrimoine spirituel de la France par l'élimination d'écrivains de talent, se refusant au nom des valeurs chrétiennes à l'application de la loi du talion, posant en principe qu'"il ne fallait à aucun prix que la Quatrième République chaussât les bottes de la Gestapo"¹⁶. À ce titre, il appela avec succès à la grâce d'Henri Béraud condamné à mort plus pour ses campagnes outrancières d'avant-guerre dans *Gringoire* que pour une complicité avec l'Allemagne qui n'avait pu être démontrée à son procès. Il déploya surtout toute son énergie pour sauver Brasillach de la peine capitale en participant notamment à la réunion des signatures pour la pétition demandant la grâce du condamné. Ce comportement ne manquait pas de générosité puisqu'il avait été copieusement injurié par l'ancien rédacteur en chef de *Je suis partout*. Ce comportement lui valut le surnom de "Saint François des Assises" dont l'affubla *Le Canard enchaîné*.

On sait que le général de Gaulle a refusé de commuer la peine infligée à Brasillach "car dans les lettres comme en tout, le talent est un titre de responsabilité"¹⁷. En tout cas, l'attitude de Mauriac est l'indice du trouble qui s'était emparé d'un certain nombre d'"épurateurs". Même Albert Camus qui, dans *Combat*, s'était prononcé au début pour une répression sans concession avait finalement admis la pertinence de l'argumentation de son aîné.

Les dissensions en cours au sein du CNE furent exacerbées par "l'éminence grise du monde littéraire", Jean Paulhan. Cette personnalité peu connue du grand public occupait depuis 1925, en tant que secrétaire puis gérant de *La Nouvelle Revue française*, une place stratégique dans le domaine de l'édition. Lui aussi était un authentique résistant, ayant fondé *Les Lettres françaises* (avec Jacques Decour) et les Editions de Minuit, ce qui rendait particulièrement dérangeante sa dénonciation des intransigeants du CNE. Lors de la première réunion au grand jour de cette instance, il plaide la modération au nom du "droit à l'erreur". À son sens, "l'honneur des écrivains" réside dans le principe qui avait au moment des jours sombres recueilli l'accord des membres du Comité : "ni juges, ni mouchards". Il s'oppose violemment à l'établissement d'une liste noire par le CNE. En 1946 il démissionne avec plusieurs notabilités des lettres comme Mauriac et Georges Duhamel. Au sein du CNE se retrouvaient essentiellement des communistes (Aragon, Elsa Triolet) et des compagnons de route (Julien Benda, Jean Cassou, Vercors). Cette nouvelle composition avait attaché une étiquette partisane à l'institution, marquant ainsi une étape importante dans la rupture du front de la Résistance. Dans *De la paille et du grain* (1948)

¹⁵ *Le Cahier noir*, 1943.

¹⁶ Article recueilli dans *Le Baillon dénoué*, Arthème Fayard, 1952, p. 398.

¹⁷ Ch. de Gaulle, *Mémoires de guerre*, t. III, Plon, 1959, p. 141.

Paulhan poursuivra les éléments d'une polémique qui se prolongera plusieurs années durant jusqu'à l'incisive *Lettre aux directeurs de la Résistance* (1952). À ceux de ses confrères qui procèdent à une surenchère dans le patriotisme, Paulhan réplique que leurs critères de jugement condamneraient sans appel nombre d'écrivains, tels le Romain Rolland d'*Au-dessus de la mêlée* et le Rimbaud partisan du défaitisme et applaudissant en 1871, par haine de "l'idiotisme français", à l'oppression prussienne dans les Ardennes. Sa connaissance aigüe de la littérature contemporaine lui permet d'exhumer les textes relativement récents où des épurateurs intransigeants comme Aragon ou Éluard faisaient assaut, dans leur ardeur surréaliste et pacifiste, d'antimilitarisme et d'antipatriotisme. S'adressant aux communistes, il déclare parfaitement hypocrite leur condamnation inflexible de la collaboration car dans un certain cas de figure il y a fort à parier que leur attitude aurait été tout autre : "il a tenu à un hasard de l'histoire – la guerre déclarée à la Russie plutôt qu'à son alliée l'Allemagne – que vous fussiez, vous, les collaborateurs ; mais Brasillach ou Rebatet, les héros de la Résistance"¹⁸. Il invoque enfin un autre argument consistant à mettre en évidence le paradoxe qui conduisait à frapper en priorité et plus durement la collaboration intellectuelle.

L'épuration mène la vie dure aux écrivains. Les ingénieurs, entrepreneurs et maçons qui ont bâti le mur de l'Atlantique se promènent parmi nous bien tranquillement. Ils s'emploient à bâtir de nouveaux murs. Ils bâtissent les murs des nouvelles prisons, où l'on enferme les journalistes qui ont eu le tort d'écrire que le mur de l'Atlantique était bien bâti.
[...] Le criminel vous a paru moins coupable que le littérateur qui l'invite au crime, le traître plus digne de pardon que l'idéologue qui lui conseille la trahison. Vous décidez de vous en prendre désormais à l'auteur plutôt qu'à l'acteur, à la cause plutôt qu'à l'effet¹⁹.

Ce pamphlet souleva l'indignation de beaucoup de résistants, mais n'eut pas d'écho durable d'autant que l'amnistie mit l'année suivante un terme officiel à l'épuration. Le contexte était en effet bien différent de celui qui avait caractérisé les premiers jours de la Libération.

Au bout de quelques années, selon un phénomène bien connu, les passions s'étaient apaisées et l'opinion aspirait à tourner la page du passé, d'autant qu'elle était requise par l'émergence de nouveaux problèmes comme le ravitaillement et la reconstruction qui appelaient d'autres investissements. Et surtout, les anciens clivages n'avaient pas tardé à réapparaître entraînant la dislocation du Front de la Résistance. Chez les écrivains, on l'a vu, la question de la liste noire avait déjà entraîné en 1946 la démission de Paulhan et de plusieurs notabilités des lettres comme Mauriac et Georges Duhamel. La guerre froide allait accentuer les fissures de manière décisive : les purges et les grands procès staliniens mettaient de plus en plus mal à l'aise les écrivains dans leurs rapports avec le PC. En 1953, le CNÉ s'étant refusé à désigner clairement les comportements antisémites qui s'étaient fait jour au procès Slanski, les compagnons de route s'en retirèrent. L'ancienne unité de la Résistance avait définitivement volé en éclats, laissant relativement libre la voie aux anciens condamnés pour faits de collaboration qui, après l'amnistie, connaîtront peu ou prou un retour en grâce. On sait que le mouvement dit des hussards, ce groupe de jeunes écrivains (Jacques Laurent, Roger Nimier, Michel Déon, Antoine Blondin) vivement allergiques à la notion alors dominante de littérature engagée (à gauche) contribua à leur redonner une légitimité littéraire.

Quel bilan peut-on alors tirer de l'épuration dans les lettres françaises ? Il faut évidemment mettre à part ceux que leur décès avait soustraits à toute procédure (Ramon Fernandez, Drieu La Rochelle). La rigueur de l'épuration a largement dépendu de la proximité des faits qui avaient motivé les poursuites. Les écrivains qui réussirent, ne fût-ce que temporairement, à mettre de la distance entre les juridictions et eux, ou bien échappèrent aux sanctions par l'exil (Morand, Châteaubriant) ou bien furent frappés par la seule contumace (Céline) ou bien comparurent dans un climat plus apaisé. Brasillach eut la malchance d'être traduit devant un tribunal dans une période où le souvenir de la participation des collaborateurs aux excès répressifs des Allemands était encore frais. Il faut donc distinguer le court et le moyen

¹⁸ Jean Paulhan, *De la paille et du grain*, Gallimard, 1948, p. 121.

¹⁹ *Op. cit.*, p. 98-99.

termes. Une statistique²⁰ portant sur les années 1945-1946 relève que, sur 32 cas d'écrivains et de journalistes soumis à la Cour de justice de la Seine, 12 donnèrent lieu à une condamnation à mort, peine qui fut effectivement appliquée dans sept cas (dont ceux de Suarez²¹, Brasillach, Ferdonnet²², Hérold-Paquis²³, Luchaire²⁴). La proportion est donc de 58 %. Or, à l'échelon national, les exécutions découlant des condamnations à mort prononcées par les Cours de justice n'ont pas dépassé 11 %. Au demeurant, le cas de Brasillach est le seul exemple d'exécution capitale parmi les écrivains dotés de quelque notoriété, les autres se définissant plutôt comme journalistes. On peut donc conclure que c'est la catégorie des intellectuels en général qui a été l'objet d'une sévérité particulière à ce moment-là.

Dans les mois qui suivirent, des non-lieux furent prononcés et des instructions furent abandonnées. Ce fut notamment le cas pour Sacha Guitry qui avait été arrêté le 23 août 1944 et interné pendant une soixantaine de jours. Il s'était attiré des antipathies pour sa suffisance et la vie fastueuse qu'il avait poursuivie sous l'Occupation. En fait aucun acte précis de collaboration ne put être relevé à son encontre, ses contacts avec les Allemands ayant surtout été motivés par le besoin d'autorisations pour faire jouer ses pièces.

Il en fut de même pour Marcel Jouhandeau. L'auteur des *Scènes de la vie conjugale* avait commis en 1936-1937 trois articles réunissant les stéréotypes antisémites traditionnels débouchant sur la condamnation de la démocratie et du communisme. Sous l'Occupation, il eut l'imprudence de participer au voyage de Weimar dont il fit un bref compte rendu, très favorable, dans *La NRF*. Pour cette tête peu politique, la motivation de ce comportement fut apparemment moins idéologique que sentimentale (son attirance pour le lieutenant Heller). Mais dès janvier 1942, il prit conscience de son faux-pas et s'abstint de tout écrit à portée politique. Il fut mis hors de cause fin 1945.

Jean Giono avait été inscrit sur la liste noire du CNÉ. Il avait eu le tort en 1941 de donner à *La Gerbe* la primeur de son roman, *Deux cavaliers dans l'orage*. Mais on ne put lui imputer un quelconque écrit en faveur de Vichy et de la collaboration. Il n'en fut pas moins détenu cinq mois sans jamais avoir été inculpé.

Montherlant s'était fâcheusement laissé aller dans *Le Solstice de juin* (octobre 1941) à exalter l'action d'une minorité "héroïque" imprégnée des idées hitlériennes susceptible de régénérer l'Europe. Ces propos extrémistes ne persisteront pas au-delà de 1942. Cette année-là, il se garde d'aller à Weimar. Sa collaboration aux journaux se raréfie et se dépolitise. Il proclame désormais un attachement prioritaire aux préoccupations artistiques et laisse entendre que sa vocation ne saurait résider dans l'engagement politique. On lui accordera que son œuvre n'a jamais fait place à l'antisémitisme officiel. En mai 1945, l'information ouverte contre Montherlant aboutira à un classement, aucun acte répréhensible n'ayant pu lui être imputé à l'exception des propos exaltés de *Solstice de juin*.

La sentence de mort contre Béraud et Rebatet fut commuée en prison et travaux forcés. Les condamnés à ces dernières peines (dont Maurras) furent généralement libérés avant terme. Une mesure d'amnistie générale fut d'ailleurs prise en août 1953. Les plus compromis purent alors reprendre une activité de publication ; Céline et même Rebatet²⁵ furent intégrés dans le catalogue Gallimard.

²⁰ Gisèle Sapiro, "L'épuration du monde des lettres" dans Marc-Olivier Baruch (sous la direction de), *Une poignée de misérables*, Fayard, 2005, p. 256-257.

²¹ Georges Suarez (1890-1945), écrivain et journaliste, biographe de Clemenceau et d'Aristide Briand. Par hostilité à la Troisième République accusée de corruption et d'impuissance, il se rapprocha peu à peu de l'extrême droite. Pendant la guerre, il signa un essai au titre significatif : *Pétain ou la démocratie ? Il faut choisir*. Il dérivait ensuite vers le collaborationnisme.

²² Paul Ferdonnet (1901-1945), dit le "traître de Stuttgart", faisait à la radio allemande l'apologie du nazisme.

²³ Jean Hérold-Paquis (1912-1945) tenait une chronique à Radio-Paris violemment critique à l'égard des Alliés et favorable à l'Allemagne nazie.

²⁴ Jean Luchaire (1901-1946) fut le fondateur d'un journal collaborationniste important *Les Nouveaux Temps*.

²⁵ *Les Deux Étendards*, roman, 1951.

Au terme de cette enquête, est-on fondé à souscrire aux récriminations des épurés qui ont abondamment ressassé leur aigreur en protestant contre l'injustice qui, à les en croire, les a frappés ? On accordera que certaines instructions ont été diligentées sans véritable raison, que des sanctions sensiblement différentes ont été prononcées pour des faits de nature très comparable. Il est bien vrai que la collaboration en paroles a généralement été traitée plus sévèrement que la collaboration en actes. De fait, *Realpolitik* oblige, la collaboration économique n'a pas été beaucoup poursuivie : les besoins de la reconstruction requéraient la compétence des cadres et des entrepreneurs qui dans un proche passé avaient travaillé pour l'Allemagne. Que dire du cas d'un Bousquet, qui mit la police française au service des plus basses œuvres du nazisme, immédiatement relevé de la peine de dégradation nationale qui lui a été infligée à la Libération ?

On est cependant en droit d'estimer que le bilan de l'épuration littéraire n'est pas indigne. D'abord parce que le comportement des écrivains les plus lourdement condamnés, comme le montrent les brefs récapitulés auxquels nous avons procédé, ne les désignait que trop évidemment à rendre des comptes. Ensuite, parce que possibilité leur a été donnée de se défendre devant des instances régulières et de faire valoir une argumentation qui n'était pas rejetée d'avance ainsi que le montrent la longueur des instructions et, dans nombre de cas, l'abandon des poursuites. Reste la condamnation expéditive de Brasillach, mais précisément il est le seul cas d'écrivain reconnu à avoir subi un tel sort. L'amnistie a montré finalement qu'il n'y avait pas de volonté de persécution illimitée. Au demeurant, les condamnés de l'épuration étaient bien mal placés pour appeler à l'observation de principes qu'ils n'avaient jamais invoqués lors des procédures d'exception appliquées par le régime de Vichy. Les ennuis qu'ils ont éprouvés sont sans commune mesure avec ceux qui ont été infligés aux écrivains du camp opposé. Dans une lettre particulièrement pertinente datée de mars 1944 Jean Paulhan signifie cette réalité à Jouhandeau.

Bien cher Marcel, de ton courage personne (ni surtout moi) ne doute. Mais en ce moment, je te prie, n'en parle pas. Ouvre les yeux. Tu n'es pas exposé. Ce n'est pas toi qui es exposé. Ce n'est pas toi qui viens de mourir en prison, c'est Max Jacob. Ce n'est pas toi qui as été tué par des soldats ivres, c'est Saint-Pol Roux. Ce n'est pas toi qui as été exécuté, après un jugement régulier, c'est Jacques Decour, c'est Politzer. Ce n'est pas toi qui es forcé de te cacher pour échapper à l'exécution, à la prison ; c'est Aragon, c'est Éluard, c'est Mauriac. Ce n'est pas toi qui es déporté en Allemagne, c'est Paul Petit, c'est Benjamin Crémieux. Ce n'est pas toi qui es en prison, en cellule, c'est Desnos, c'est Lacôte. Dans un temps où nous avons tous à montrer du courage, tu es le seul (peu s'en faut) qui ne soit pas menacé, qui mène une vie prudente et paisible²⁶.

Ajoutons que, rendus plus discrets sur leurs convictions intimes, ils ont rarement renié explicitement les propos qu'ils avaient tenus sous l'Occupation. La correspondance échangée entre Morand et Chardonne après la guerre montre par exemple qu'ils ont continué à évoluer dans les mêmes catégories de pensée (anticommunisme, antisémitisme, antigaullisme).

Ces débats expliquent en tout cas la fortune du thème de la responsabilité de l'écrivain qui, sous l'impulsion de Sartre en particulier, a dominé la scène de la littérature française pendant trois décennies au moins. Moins présente de nos jours, cette problématique n'est jamais complètement évacuée car elle pose un problème de fond : l'écrivain peut-il prétendre en toute circonstance à l'immunité en alléguant que ses prises de position ne relèvent que de la simple liberté d'expression puisqu'il n'a pas personnellement participé aux exactions ? C'est là assurément faire bon marché de l'influence éventuellement meurtrière qu'ont pu exercer les idées qu'il s'est employé à diffuser dans l'opinion et que son talent même a contribué à accréditer. Pour ma part, je pense que c'est l'honneur de tout écrivain et d'ailleurs de tout homme en général qui n'a pas choisi de se taire d'assumer jusqu'au bout le contenu de son discours.

²⁶ Jean Paulhan, *Choix de lettres II, 1937-1945. Traité des jours sombres*, Gallimard, 1992, p. 351-352.

DÉBAT

Olivier de Lacoste : À propos des éditeurs, vous avez évoqué le cas particulier de Bernard Grasset. En quoi son comportement a-t-il été plus répréhensible que celui de ses confrères ?

Géraldi Leroy : Question pertinente. À la différence des autres éditeurs, Bernard Grasset a connu des ennuis durables à la Libération. On lui reprocha alors quelques déclarations favorables à l'Allemagne, le lancement d'une collection intitulée *À la recherche de la France*, comprenant un mémoire de sa main et 5 ouvrages signés par des collaborateurs reconnus. Le 20 mai 1948, il fut condamné à l'indignité nationale à vie et à la confiscation de ses biens. Le 16 juin suivant, la société des éditions Bernard Grasset fut dissoute. Pour sa défense, il alléguait que son comportement avait été purement tactique et nécessité par le besoin de poursuivre ses autres activités éditoriales, bien plus nombreuses. Au demeurant, il s'abstint de toute prise de position politique après 1941. En fait, il était plutôt suspect aux Allemands pour avoir publié en 1940 trois livres anti-hitlériens dont *Hitler et moi* d'Otto Strasser. Il n'a pas fréquenté les occupants et refusa des manuscrits de collaborationnistes comme celui de Rebatet, *Les Décombres*. Au total, l'attitude de Grasset témoigne à sa manière de l'opportunisme qui a caractérisé l'édition française au cours de la période sans qu'on puisse parler de collaboration délibérée. Le séquestre sur sa maison fut levé en janvier 1949 et Grasset lui-même amnistié en octobre 1953. (Voir Jean Bothorel, *Bernard Grasset. Vie et passions d'un éditeur*, Grasset, 1989).

Bernard Pradel : En ce qui concerne Robert Brasillach que le général de Gaulle a refusé de gracier, est-il exact que sa décision aurait été motivée par le fait qu'en examinant le dossier du procès le général avait été frappé par une photo de Brasillach revêtu d'un uniforme d'officier allemand ?

Par ailleurs, puis-je rappeler que Jacques Benoist-Méchin qui, pour s'être nettement engagé dans la collaboration avec l'Allemagne au plan gouvernemental fut condamné à mort en 1947, a bénéficié d'une grâce présidentielle, de Gaulle n'ayant pas caché son admiration pour sa grande œuvre d'historien, *Histoire de l'armée allemande*, parue en plusieurs volumes avant et après la guerre ?

Quant à Drieu La Rochelle, s'il avait écarté la solution du suicide pour se livrer à la justice, il y a lieu de penser que, ne s'étant pas compromis autant que d'autres, en particulier Brasillach, et comptant parmi ses amis des résistants tels que Malraux et Aragon, il n'aurait pas été condamné à mort.

Géraldi Leroy : L'hypothèse d'une confusion qu'aurait commise de Gaulle et qui aurait motivé en définitive le refus de la grâce revient de façon récurrente. Elle n'est validée par aucun élément sûr. J'ajoute qu'il est bien peu plausible que le général ait pu confondre deux personnages aussi morphologiquement dissemblables. Leur seule ressemblance se limitait en effet au port de lunettes d'écaille. Il n'y a pas lieu à mon sens d'imaginer d'autres raisons de la décision prise par le général que celle dont j'ai fait état dans la présente communication.

Je partage votre avis sur l'admiration qu'éprouvait de Gaulle pour l'œuvre d'historien militaire de l'Allemagne accomplie par Benoist-Méchin. Il en jugeait la lecture indispensable à qui voulait se faire une idée précise de la question traitée. Je précise que c'est le président Vincent Auriol qui a gracié Benoist-Méchin (en 1954).

Sur le destin de Drieu La Rochelle qui s'était beaucoup avancé sur la voie du collaborationnisme extrême, il est évidemment difficile de refaire l'histoire. On peut émettre l'hypothèse qu'il aurait été très exposé s'il avait été jugé dans les premiers temps de la Libération, même s'il est vrai que Malraux assurément, Aragon probablement, auraient plaidé en sa faveur.

Bernard Bailly : Le refus de grâce du général de Gaulle envers Brasillach n'est-il pas lié à la volonté du général de rompre définitivement avec le maurrassisme ?

Géraldi Leroy : La rupture avec Maurras est à mon sens bien antérieure. Certes, on peut relever des points de contact durables entre les deux hommes comme la méfiance à l'égard du parlementarisme et l'amour exclusif de la France. Mais le général ne croyait pas depuis longtemps à la possibilité d'une restauration monarchique et de son propre aveu l'idée qu'il se faisait de la France s'alimentait en premier lieu à Barrès et à Péguy, c'est-à-dire à un nationalisme républicain. S'il fustigeait les pratiques de la III^e République, il ne récusait pas l'idée de république en soi. Outre qu'il ne partageait pas la xénophobie et l'antisémitisme du maître de l'Action française,

l'engagement délibéré de Maurras dans le pétainisme rendait en tout état de cause tout compagnonnage impossible. J'ajoute qu'il était devenu difficile d'associer Brasillach à Maurras, le collaborationnisme du premier ayant été condamné sans réserve par le second resté fondamentalement germanophobe.

L'UNIVERSITÉ D'IÉNA ET L'HISTOIRE UNIVERSELLE¹

Françoise L'Homer-Lebleu

RÉSUMÉ

Non loin de Weimar, l'Université d'Iéna fondée en 1558 par un décret de l'empereur Ferdinand I^{er} dans la mouvance de la Réforme, célèbre cette année le quatre cent cinquantième anniversaire de sa création.

Elle connut son apogée lors des dix dernières années du XVIII^e siècle, où, sous l'impulsion de Goethe qui en avait la charge, elle comptait parmi ses professeurs et ses étudiants quelques-uns de ceux dont la pensée marqua durablement l'histoire de l'esprit : Fichte, Schelling, Hegel, Novalis et Hölderlin entre autres. Cette glorieuse décennie, commencée sous le signe des Lumières, introduite par la leçon inaugurale de Friedrich Schiller sur l'Histoire universelle en mai 1789, donna aussi ses fondements au romantisme naissant.



Il y a de cela quelques mois, notre confrère Pierre Gillardot nous amenait à réfléchir aux lieux et territoires rêvés², territoires tant imaginaires qui peuplent les romans et les mythes que ceux-là bien réels qu'a modelés l'histoire et qui vivent dans notre esprit. Aujourd'hui, c'est à Iéna que je voudrais vous emmener.

Il fut un temps, bien éloigné, où nous faisons partie d'un même empire. À l'époque carolingienne, sous Charlemagne, Iéna n'était qu'un petit village situé aux confins de l'Empire franc. En 2007, la ville d'Iéna a été déclarée en Allemagne capitale de la science pour l'année 2008, la nôtre. Entre ces deux dates se situe la haute époque d'Iéna, ville universitaire du duché de Saxe-Weimar-Eisenach dont l'esprit universel qu'est Goethe est le grand organisateur. Là-même Schiller, qui y enseigna l'histoire, composa en 1801 *La Pucelle d'Orléans*³.

Comment cette petite ville de Thuringe est entrée dans l'Histoire universelle, c'est ce que je me propose d'étudier ce soir.

Pour nous autres Français, le nom d'Iéna qui est devenu celui d'une avenue parisienne et d'un pont sur la Seine, est d'abord lié à celui d'une victoire, celle que Napoléon remporta le 14 octobre 1806 sur l'armée prussienne que de son côté Davout battait à Auerstedt. Trois jours après cette bataille, Goethe accourait chez l'*Oberkonsistorialrat* — le président du consistoire — de Weimar pour lui demander de quelles formalités il lui fallait s'acquitter afin d'épouser au plus vite celle avec laquelle depuis longtemps déjà il vivait, Christiane Vulpius. Christiane en effet, tandis que Weimar et Iéna étaient livrés au pillage, aurait vaillamment défendu la porte de celui dont elle partageait la vie, et donc sauvé ses collections et ses manuscrits⁴. La cérémonie eut lieu le 19 octobre 1806, cinq jours seulement après la bataille. Sur les alliances, c'est la date du 14 octobre 1806 que Goethe fit graver.

¹ Séance du 15 mai 2008.

² Pierre Gillardot, *Lieux et Territoires rêvés*, séance du 21 février 2008.

³ Création à Leipzig le 11 septembre 1801.

⁴ Marcel Brion, *Goethe*, Paris, Albin Michel, 1949, éd. de 1982, p. 284-285.

Iéna, une bataille qui fit date, un poète qui fit date lui aussi : nous voici plongés en ce début du XIX^e siècle au cœur même de l'histoire, celle des peuples et celle de la pensée. Avant de vous parler de l'Université cependant et de cette époque unique que fut celle de Goethe et de Schiller, il me semble important de situer Iéna dans l'espace et dans le temps.

DES ORIGINES À LA RÉFORME ET À LA CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ

Situation géographique et création de la cité

Construite sur les bords de la Saale dans le bassin de Thuringe, Iéna, aujourd'hui ville de 101 195 habitants⁵, donc comparable à Orléans, ne se trouve qu'à environ mille kilomètres de chez nous. Nous partons par le faubourg de Bourgogne direction plein est *via* Francfort-sur-le-Main puis la Porte de Thuringe, Eisenach, Gotha, Erfurt, Weimar, soit dix heures de route ; une vingtaine de kilomètres encore, et déjà nous y sommes, entrant dans Iéna par la porte Saint-Jean, comme à Orléans quand on vient de l'ouest ! À l'époque de Charlemagne, la frontière orientale de l'Empire franc suivait le cours de l'Elbe et de la Saale, affluent de la rive gauche⁶. La rive droite de la Saale était peuplée principalement de colonies slaves, comme le sont aujourd'hui encore les Sorabes. Ici comme ailleurs, à la frontière de l'Empire, on érigea forteresses, abbayes et monastères dont l'objet avoué était la propagation du christianisme, tel par exemple celui de Hersfeld qui en 775 se plaçait sous la protection de Charlemagne et dont un papier terrier mentionne aux alentours de 850 parmi les deux cent quatre-vingt-trois localités redevables de la dîme, pour la première fois le nom du village de *Jani*⁷. Dès le X^e siècle le village de *Jani* se voit doté d'une église. On a longtemps cru que c'était là le centre même de l'actuelle Iéna et de l'église principale placée aujourd'hui comme hier sous le patronage de saint Michel, l'archange gardien des seuils et des frontières. Cependant, suite à des fouilles archéologiques récentes, certains historiens supposent à présent qu'il s'agit en fait d'une première implantation située un peu en dehors de la ville, dans l'actuel quartier de *Wenigenjena*, et d'une autre église plus ancienne, dite église de Schiller, car c'est là que fut célébré le mariage du poète avec Charlotte von Lengefeld le 22 septembre 1790. L'église Saint-Michel en revanche, dite "église de la ville" (*Stadtkirche*), est à l'origine celle d'un couvent de cisterciennes fondé en 1301 qui servait aussi, clôture exclue, de lieu de culte à la communauté des fidèles. Quoi qu'il en soit le 2 septembre 1994, quatre ans à peine après la disparition de la République Démocratique Allemande et la réunification de l'Allemagne, la ville d'Iéna reprenait son ancien blason, avec au centre l'archange saint Michel ; et l'église restaurée retrouvait en l'an 2000 son bulbe, et en 2002 son archange en bronze⁸.

Iéna (altitude : 155m) jouissait d'une situation favorable, au croisement d'un axe sud-nord que lui assurait son établissement sur les bords de la Saale, et de la grande voie de communication est-ouest qui, au sud de la vaste plaine du nord, au pied des massifs montagneux, traverse l'Europe de Kiev à Paris en passant par Cracovie, notre jumelle polonaise. Rien d'étonnant donc si dans un document du treizième siècle *Jani* est mentionné comme ville. Plus exactement les habitants de Iéna sont dits : "*Cives in Gene*" ; *cives*, c'est-à-dire en allemand *Bürger*, littéralement "habitant d'un *Burg*", *id est* d'un espace protégé d'un mur d'enceinte, "bourgeois" de Iéna donc, ce terme de *Bürger* signifiant aujourd'hui surtout citoyen. Nous retrouverons ce terme plus tard sous la plume de Kant et de Schiller, dans son acception actuelle cette fois. En vertu du décret de Worms dit *Constitutio in favorem principum*⁹ qui en 1231 donne, ou confirme, aux princes laïques, entre autres droits, celui de créer des villes sur leurs territoires, le XIII^e siècle voit se créer et se développer nombre de villes en Allemagne. Iéna fut une de celles-là, comme l'atteste le document de 1236 à l'instant évoqué, considéré comme acte fondateur de la cité. La ville, c'est d'abord la place où se tient le marché et qui en tant que telle est régie par le droit des

⁵ Donnée du 9 avril 2008, site Internet de la ville d'Iéna.

⁶ Rolf Große, *Deutsch-Französische Geschichte 800-1214*, Darmstadt, WBG, 2005, p. 21.

⁷ Michael Platen, *Stadtgeschichte im Museum, Jena im Mittelalter*, Halle (RDA), Schriftenreihe der Städtischen Museen Jena, 1985, p. 5.

⁸ Site Internet de la ville de Iéna.

⁹ Pierre Gaxotte, *Histoire de l'Allemagne*, Paris, Flammarion, 1963, t.1, p. 209.

marchands, dit *jus mercantorum*¹⁰. Très vite Iéna obtient le droit de basse justice, puis celui de battre monnaie et de lever des impôts, et en 1332 lui est concédé le droit dit *droit de Gotha*. Le sceau le plus ancien de la cité date de la seconde moitié du XIII^e siècle : *sigillum civitatis de Jene*. Au centre du sceau l'archange saint Michel bien sûr, tenant de sa main droite la lance qu'il plante dans la gueule du dragon ; à sa droite et à sa gauche, des sarments de vigne, car à côté de la pêche dans les eaux de la Saale, ce sont les vignobles qui font la réputation d'Iéna (et ce jusqu'au milieu du XIX^e siècle). Les doux coteaux de calcaire coquillé où niche la cité sont propices à la vigne, et les vins se vendent bien. On les exporte. À Leipzig, dans la célèbre cave d'Auerbach immortalisée par une scène du premier *Faust*, c'est du vin venant d'Iéna que l'on buvait au XVI^e siècle : l'aubergiste y possédait un vignoble¹¹, et en dépit des allégations de Mephisto, il semble que le vin se soit laissé boire.

Altmeyer : *Es lebe die Freiheit ! Es lebe der Wein !*

Mephistopheles :

*Ich tränke gern ein Glas, die Freiheit hoch zu ehren,
Wenn eure Weine nur ein bißchen besser wären.*

Siebel : *Wir mögen das nicht wieder hören!*

Altmeyer : Que vive la liberté ! Que vive le vin !

Mephistopheles :

*Je boirais volontiers un verre en l'honneur de la liberté
Si du moins vos vins étaient un tant soit peu meilleurs.*

Siebel : Voilà qu'il ne ferait pas bon nous répéter !¹²

Le temps de la Réforme à Iéna

Et nous voici au temps de la Réforme. Dure époque pour Iéna : C'est non loin de là, dans la ville universitaire de Wittenberg, en Saxe, qu'officie le professeur Martin Luther qui, le 31 octobre 1517, veille de la Toussaint, placarde sur les portes de l'église du château ses quatre-vingt-quinze thèses contre le trafic des indulgences et pour l'Évangile. Les troubles que l'on connaît et qui accompagnèrent la Réforme en Allemagne eurent pour beaucoup la Thuringe pour cadre : prédications radicales ; guerre des paysans en 1525, avec les batailles de Mühlhausen et de Frankenhausen (leur chef Thomas Müntzer est décapité non loin de Mühlhausen en 1525) ; ligue de Smalkade formée en 1531 par les princes protestants avec à leur tête l'électeur de Saxe qui rassemblait autour de lui le landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt, le duc de Brunswick, le comte de Mansfeld, ainsi que les villes de Strasbourg, Ulm, Constance, Memmingen, Reutlingen, Biberach, Lindau, Magdebourg, Lubeck et Brême ; bataille de Mühlberg enfin en 1547. À Iéna aussi il y eut troubles et émeutes : prédications radicales, mise à sac en 1525 par les paysans en révolte du couvent des carmes (fondé en 1414) et de celui des dominicains (fondé en 1286). Le couvent de cisterciennes est dissous. Luther en personne vint à plusieurs reprises prêcher en l'église Saint-Michel pour tenter de ramener le calme¹³. Je ne vais bien sûr pas m'étendre sur ces événements, mais simplement attirer votre attention sur les conséquences qu'eut la Réforme sur le développement d'Iéna et sur l'orientation qu'y a prise l'histoire de la pensée. En 1517, lorsque éclata la Réforme, la Thuringe faisait partie du duché de Saxe où régnait depuis près d'un siècle (depuis 1423) la maison de Wettin, à laquelle d'ailleurs la ville d'Iéna appartenait depuis déjà 1331. En 1485, à Leipzig, deux frères de la maison de Wettin, Ernest et Albert, se partagèrent les terres de Saxe. Ernest reçut l'électorat et le duché de Saxe-Wittenberg qui lui était attaché, fondant la branche ernestine, tandis qu'Albert recevait Dresde et Meissen, fondant ainsi la branche albertine (celle à qui nous devons les splendeurs des musées de Dresde et une grande partie de l'argenterie royale exposée à Versailles cet hiver). C'est à l'électeur de Saxe Frédéric le Sage (*1463 ; 1486-1525, de la branche ernestine) que Luther dut son salut après la diète de Worms. Lorsqu'en 1531 se forma la ligue de Smalkade, l'électeur de Saxe Jean le Constant

¹⁰ Pierre Bertaux, *La civilisation urbaine en Allemagne*, Paris, Armand Colin, coll. U2, 1971, p.27.

¹¹ Michael Platen, *Stadtgeschichte im Museum, Jena im Mittelalter*, op.cit. p. 136, p. 19.

¹² Goethe, *Faust I*, vers 2244-2247.

¹³ Ilse Traeger, *Stadtgeschichte im Museum, Jena von 1500 bis 1770*, Gera (RDA), Schriftenreihe der städtischen Museen Jena, 1988, p.13.

(*Johann der Beständige*, *1468 ; 1525-1532) prit de nouveau le parti des protestants contre l'empereur et les princes catholiques, tout comme son successeur Jean-Frédéric le Magnanime (*1503 ; 1532-1554). Mais le 24 avril 1547 il fut vaincu à la bataille de Mühlberg, sur les bords de l'Elbe, par les armées impériales conduites par le duc d'Albe, et perdit l'électorat au profit de son cousin, Maurice de Saxe, de la branche albertine, qui tout protestant qu'il était, l'avait trahi pour rallier les troupes impériales. Il perdit aussi l'université de Wittenberg (Capitulation de Wittenberg, 19 mai 1547).

Ce qui s'ensuivit fut la création de l'université d'Iéna en 1558, il y a de cela exactement quatre cent cinquante ans. Et tandis que je vous parle, les festivités du quatre cent cinquantième anniversaire battent leur plein.

La création de l'Université d'Iéna

De la prison où il était retenu après la défaite de Mühlberg, Jean-Frédéric le Magnanime, (1503-1554) dont la statue se dresse aujourd'hui sur la Place du Marché d'Iéna, éleva en effet dès 1547 au rang de "Lycée académique", ou "Haute école" (*Hohe Schule*) l'école que depuis deux siècles déjà la ville abritait¹⁴. Dix ans plus tard, par un décret du 2 février 1558, cette Haute école devenait "université" par la grâce de Ferdinand I^{er} tout juste élu empereur après l'abdication de Charles Quint. Un des premiers professeurs qui y enseigna, Johannes Stiegl, élève de l'humaniste ami de Luther Philipp Melancton, lui donna dans un poème en son honneur le nom de *Salana*, nom sous lequel on la désigne encore aujourd'hui¹⁵. Le couvent des dominicains sécularisé dont quelques vestiges restaurés sont encore visibles de nos jours, devint siège de la jeune université officiellement baptisée *Collegium jenense*, et les trois mille ouvrages de la *Bibliotheca Electoralis* furent transférés de Wittenberg à Iéna où elle prit le nom de Bibliothèque académique. En peu de temps Iéna devint une des villes universitaires les plus importantes du Saint-Empire. À l'instar de Bologne, de Sienna, de Padoue, de Leipzig et de Wittenberg, elle eut, outre le droit d'enseigner dans les quatre facultés traditionnelles qu'étaient, comme le déclame Faust dans une célèbre tirade que certains d'entre vous ont, j'en suis sûre, apprise par cœur : "la philosophie, la jurisprudence, la médecine et, hélas la théologie"¹⁶, celui de délivrer des titres universitaires. Bientôt vinrent s'ajouter, au sein de la faculté de philosophie, l'enseignement de la philologie et des sciences de la nature. Il faudra cependant attendre 1925 pour que ce dernier département forme avec les mathématiques une faculté autonome. L'université bien entendu jouissait également des franchises traditionnelles que lui conférait son statut : franchise fiscale et jurisprudence spécifique, franchises qui valurent dans les premiers temps aux étudiants de n'être pas très bien vus des bons bourgeois de la cité.

Marquée, modelée par la Réforme, Iéna devint très vite le cœur même du protestantisme, "*protestantisches Herzland*", le centre de l'orthodoxie luthérienne. C'est là d'ailleurs qu'avait eu lieu en 1523 la première prédication réformée ; là aussi, dans l'église Saint-Michel, qu'est restée la plaque tombale du réformateur coulée dans le bronze d'après un dessin de Lucas Cranach, dont une copie recouvre le tombeau de Luther à Wittenberg. Des imprimeurs s'y installèrent et furent parmi les premiers à éditer la traduction de la Bible de Luther, autour de laquelle, on le sait, se forgea la langue allemande. Dès 1525 une imprimerie est installée dans le couvent des carmes sécularisé. En 1553 l'imprimeur ami et confident de Luther, Christian Rüdiger, est appelé à Iéna et reçoit du duc l'exclusivité de l'édition et de la diffusion des œuvres du réformateur¹⁷. La tradition est restée : Gustav Fischer y crée en 1878 sa prestigieuse maison d'édition.

Une autre conséquence de la Réforme fut pour la Thuringe l'éclatement du pays en une multitude de petits États aux frontières fluctuant au rythme des successions. Laissons-là les

¹⁴ Dans le couvent des cisterciennes en vertu d'un accord passé avec le « Rat », c'est-à-dire le conseil de la ville. In : site Internet de la ville de Iéna, p. 24.

¹⁵ Par référence au nom de la Saale. In : Ilse Traeger, *Stadtgeschichte im Museum, Jena von 1500 bis 1770*, op.cit. p. 137, p. 14.

¹⁶ "*Habe nun, ach! Philosophie,/ Juristerei und Medizin,/ Und leider auch Theologie/ Durchaus studiert, mit heißem Bemühn.*" Goethe, *Faust*, vers 354-357.

¹⁷ Ilse Traeger: *Stadtgeschichte im Museum, Jena von 1500 bis 1770*, op.cit. p.137, p. 31.

détails et allons à l'essentiel : à partir de 1741 la maison des Saxe-Weimar, branche aînée des Wettin, règne sur le duché de Saxe-Weimar-Eisenach, avec ses deux pôles de la culture que sont Weimar et Iéna : Weimar la résidence ducale, et Iéna avec son université, dite la *Salana* ou encore *Alma mater Jenensis*, dont l'époque la plus glorieuse bien sûr fut celle de Goethe et de Schiller. L'université cependant, bien que se trouvant sur le territoire du duché de Saxe-Weimar-Eisenach, restait financée à la fois par les ducs de Weimar, de Cobourg, de Meiningen et de Gotha, et sa gestion relevait de leur quadruple autorité, ce qui du point de vue des finances compliquait les choses¹⁸.

DE 1775 À 1806 : DE L'ARRIVÉE DE GOETHE AU DÉPART DE HEGEL. LA HAUTE ÉPOQUE DE L'UNIVERSITÉ D'IÉNA

Arrivée de Goethe à Weimar

Automne 1775 : le jeune Goethe – il a vingt-six ans — arrive à Weimar, la capitale du duché de Saxe-Weimar-Eisenach, dont le prince, un certain Karl-August (1757-1828), vient tout juste de fêter son dix-huitième anniversaire. À présent libéré de la tutelle de sa mère Anna-Amalia qui, devenue veuve alors que l'héritier du trône n'avait que deux ans, assurait la régence, Karl-August vient de prendre en main la destinée de son État. Il aime beaucoup la chasse et les plaisirs certes, mais il a aussi reçu une éducation de qualité, dirigée bien plus vers les arts que vers la guerre, et conçue dans l'esprit des Lumières. Sa mère Anna-Amalia (1739-1807), née princesse de Brunswick-Wolfenbüttel, est nièce de Frédéric II. À Wolfenbüttel justement, où Anna-Amalia a vu le jour, les princes de Brunswick-Wolfenbüttel ont créé dès le XVI^e siècle (1572) une célèbre bibliothèque (dite la *Herzog-August-Bibliothek*) dont après Leibniz de 1691 à 1716, l'homme des Lumières qu'était Lessing fut bibliothécaire de 1770 à 1781. Elle était dite être la huitième merveille du monde : tous les livres édités en Europe devaient y être rassemblés. Un des premiers actes de la jeune régente fut la création dès 1761 à Weimar d'une bibliothèque que très vite elle ouvrit au public. Cette bibliothèque d'ailleurs, toujours dite Bibliothèque Anna-Amalia, a brûlé en septembre 2004, mais a été réouverte au public en décembre 2007 pour clôturer l'année commémorant le deux centième anniversaire de la mort d'Anna-Amalia. Cinquante mille ouvrages cependant ont été perdus, parmi eux de précieux manuscrits¹⁹ : la bibliothèque a lancé un appel à qui aurait des doubles des ouvrages perdus, ouvrages dont la liste est en ligne²⁰. Anna-Amalia donc lit les philosophes, soutient son université, et rassemble régulièrement autour d'elle, lors de soirées devenues célèbres — sa "cour des muses" — penseurs et artistes à qui elle donne toute possibilité de se consacrer à leur art sans se soucier des contingences ni des différences de classes sociales. "Dans le salon de cette souveraine bonne, aimable, cultivée, on parlait sciences et archéologie", écrivait Marcel Brion dans son ouvrage sur Goethe, "on lisait des vers, on peignait, on feuilletait des cartons de gravures, on admirait des moulages de statues antiques, tout en écoutant l'helléniste de la cour traduire à livre ouvert Eschyle et Sophocle"²¹. C'est à cet helléniste, Wieland, qui est également traducteur de Shakespeare, qu'elle a confié quand il eut quinze ans l'éducation du futur souverain, Wieland que Madame de Staël dans *De l'Allemagne*, dit être le "Voltaire allemand", mais ajoute-t-elle : Wieland est "bien plus instruit que Voltaire"²². On le sait, c'est Karl-August qui a invité le jeune auteur de *Werther* à le suivre à Weimar. Goethe s'y installera, deviendra l'ami, le confident et le Premier ministre du jeune despote éclairé, qui le charge entre autres des routes, des finances, du théâtre, des pompiers, des affaires militaires, des mines d'argent d'Ilmenau qu'il lui demande de remettre en activité, etc. "Notre Goethe [...] siège au conseil des ministres, il est le ministre préféré, le factotum de notre duc" écrit Wieland en 1776, regrettant qu'il soit de ce fait pour de nombreuses années sans doute "perdu pour la

¹⁸ Rüdiger Safranski, *Friedrich Schiller oder die Erfindung des Deutschen Idealismus*, Munich & Vienne, Carl Hanser Verlag, 2004, p. 306.

¹⁹ Annette Seemann, *Die Geschichte der Herzogin Anna Amalia Bibliothek*, Francfort-sur-le-Main et Leipzig, Insel Verlag, Insel Bücherei n°1293, 2007, p. 113.

²⁰ Site ouvert spécialement par l'Anna Amalia Bibliothek avec la liste des ouvrages recherchés : <http://haab.weimar-klassik.de/brandverluste/>.

²¹ Marcel Brion, *Goethe*, op.cit. p. 135, p. 190.

²² Germaine de Staël, *De l'Allemagne I*, Paris, Garnier-Flammarion, GF, t.1, seconde partie, chap. IV, t.1, p.173.

littérature"²³. Il s'occupe en effet de tout, et parmi ses fonctions il en est une qui nous ramène à Iéna, puisque Goethe est aussi responsable de tout ce qui relève des sciences et des arts, et donc de l'université. C'est surtout à partir de son retour d'Italie d'ailleurs, en 1788, qu'il consacra le plus d'énergie à cette université, puisque la condition qu'il mit à sa réinstallation à Weimar fut d'être reçu cette fois en hôte et d'être déchargé de toutes les fonctions administratives, sauf celles qui touchaient au théâtre, aux arts, aux mines et à l'université dont il deviendra docteur en 1825 à l'occasion du cinquantième anniversaire de son installation en Thuringe²⁴. À partir de 1815, quand à la suite du traité de Vienne le duché sera devenu grand-duché, Goethe portera le titre de : "*Oberaufseher über die unmittelbaren Anstalten für Wissenschaft und Kunst*" ("inspecteur général de tout ce qui relève directement des sciences et des arts"). Et ce sont les meilleurs esprits de l'époque qu'il appelle ou qu'il accueille à l'université dont il a la charge ; parmi eux, en 1788, Friedrich Schiller, dont aujourd'hui l'université porte le nom.

Goethe et l'Université

C'est avec ordre et méthode que le conseiller aulique qu'est Goethe organise, avec les moyens dont il dispose, l'université d'Iéna dont il veut faire la "*Stapelstadt des Wissens und der Wissenschaften*", ("la ville de tous les savoirs et de toutes les sciences"). Il appelle à Iéna les jeunes pousses les plus prometteuses — Schiller (vingt-neuf ans) en 1788, Fichte (trente-deux ans) en 1794, Schelling (vingt-trois ans) en 1798, August-Wilhelm Schlegel (sur une chaire d'esthétique ; trente et un ans) en 1798, Friedrich Schlegel (chaire de philosophie ; vingt-huit ans) en 1800, Hegel (trente-et-un ans) en 1801 — et fait en sorte de leur donner les meilleures conditions de travail possibles : laboratoires, jardin botanique, observatoire, école vétérinaire, laboratoire pharmaceutique, bibliothèques, etc. En 1788 la bibliothèque universitaire, l'ancienne *Bibliotheca Electoralis*, compte cinquante mille ouvrages. La ville d'alors environ quatre à cinq mille habitants, dont neuf cents étudiants, compte sept librairies. La presse bien entendu arrive à Iéna : sur la place du Marché, l'*Institut de lecture académique* de Voigt (*Das Voigtsche Akademische Leseinstitut*) propose une bonne centaine de gazettes venant tant d'Allemagne que de l'étranger²⁵. Quant à l'*Allgemeine Literatur Zeitung*, dite la ALZ, publiée quotidiennement à Iéna de 1785 à 1803, puis sous le titre de *Jenaer Allgemeine Literatur Zeitung* jusqu'en 1841, elle fait autorité en matière de critique d'ouvrages tant littéraires que scientifiques dans toute la sphère germanophone²⁶. Les deux frères Schlegel qui rejoignent Iéna en juillet 1796, y écrivent régulièrement des articles. En 1794 Schiller pour sa part, créa *Die Horen* (Les Heures), revue à laquelle collaborèrent entre autres Goethe, Fichte et Guillaume de Humboldt venu s'installer à Iéna en 1794 à la demande de Schiller, ainsi que de temps à autre son frère Alexandre de Humboldt. La revue, éditée à Tübingen chez Cotta, paraîtra jusqu'en 1797. Goethe quant à lui séjourne souvent à Iéna. Celle qui deviendra son épouse entretient trois jardins et deux demeures. C'est là, loin des soucis domestiques, loin des murmures et des fastes de la Cour, qu'il travaille à son œuvre tant scientifique que littéraire : de nombreuses scènes de *Faust*, *Hermann et Dorothee*, *Guillaume Meister* par exemple y sont composés. C'est ici à Iéna que s'est scellée l'amitié avec Schiller, lorsque, sortant tous deux en mai 1794 d'une conférence donnée à la Société d'histoire naturelle, ils se mirent à discuter de ce qu'ils venaient d'entendre²⁷. On parla botanique et métamorphose des plantes, on discuta méthode scientifique et expérimentation, et l'on devint amis. Il s'ensuivit un échange d'un peu plus de mille lettres qui ne s'acheva qu'avec la mort de Schiller en mai 1805. Dans le jardin de la maison du professeur Schiller à Iéna, là même où d'ailleurs il écrivit *La Pucelle d'Orléans*, on peut lire gravé sur la pierre dans la tonnelle où souvent les deux poètes se retrouvaient : "*Hier hat Schiller gewohnt. An diesem alten Tisch haben wir oft gegessen und manches gute und große Wort miteinander gewechselt*" ("Ici vécut Schiller. Assis à cette vieille table bien souvent nous avons échangé de grandes et bonnes paroles")²⁸.

²³ Sigrid Damm, *Christiane und Goethe, eine Recherche*, Francfort-sur-le-Main & Leipzig, Insel Verlag, Insel taschenbuch, 2001, p. 56.

²⁴ Sigrid Damm, *Goethes letzte Reise*, Francfort-sur-le-Main & Leipzig, Insel Verlag, 2007, p. 114.

²⁵ Rüdiger Safranski, *Friedrich Schiller oder die Erfindung des Deutschen Idealismus*, op.cit. p. 139, p. 307.

²⁶ Site de la *Thüringer Universitäts –und Landesbibliothek Jena*, dite ThuLB (Bibliothèque universitaire et régionale du Land de Thuringe) : <http://www.thulb.uni-jena.de>.

²⁷ Marcel Brion, *Goethe*, op.cit. p. 135, p. 343.

²⁸ Dans le texte : "*In dieser Laube, auf diesen jetzt fast zusammengebrochenen Bänken, haben wir oft an diesem*

À l'école de Kant

Goethe lui-même se considère comme homme de science avant d'être poète. Son activité scientifique est d'ailleurs reconnue, et ses collections minéralogiques dans sa belle maison du *Frauenplan* à Weimar, aujourd'hui rarement ouvertes au public, sont impressionnantes. Rassembler, comparer, classer, ranger par catégories, comprendre, voir, comme le dit Faust, "comment dans l'intime du monde tout se tient"²⁹, tenter de reconnaître les lois de l'univers et de les mettre en forme, telle est aujourd'hui comme hier l'œuvre de la science. À Königsberg sans doute, Kant agit de même, mais ce sont la connaissance et la raison elle-même qui sont l'objet de sa recherche. *La Critique de la raison pure* paraît en 1781, *La Critique de la raison pratique* en 1788. Certes Kant n'a jamais quitté Königsberg, l'actuelle Kaliningrad, et n'est jamais venu à Iéna, mais en 1787 un certain Carl Leonhard Reinhold est nommé professeur extraordinaire de philosophie à la faculté d'Iéna. Reinhold, né à Vienne en 1758, est prêtre et jésuite, mais converti au protestantisme, devenu franc-maçon et adepte des Lumières, il a fui Vienne où l'on étouffe un peu en dépit des réformes de Joseph II, et s'est réfugié à Weimar où il épouse d'ailleurs en 1785 Sophie-Catherine, une des filles de Wieland, l'helléniste de la Cour cité plus haut. C'est lui, Reinhold, qui introduit quasiment "en temps réel" à Weimar, et surtout à Iéna auprès des nombreux étudiants qui suivent ses cours, la pensée de Kant avec qui il entretiendra jusqu'à la mort de ce dernier le 12 février 1804, une correspondance régulière³⁰. C'est avec l'arrivée de Reinhold en 1787 que commence la haute époque de l'Université d'Iéna qui devint dans la décennie suivante le lieu de naissance de l'idéalisme allemand³¹.

Schiller professeur d'histoire à l'Université d'Iéna

Friedrich Schiller, le jeune auteur des *Brigands* qui a déserté le Wurtemberg où il est né et où il a été élève à Stuttgart de la célèbre école militaire créée en 1770 par le duc Charles-Eugène, l'Académie Caroline (*die Hohe Karlsschule*) ; Schiller, le poète adulé par la jeunesse qui en 1782 a trouvé refuge en Thuringe auprès d'une des ses admiratrices, Henriette de Wolzogen, mère de plusieurs de ses condisciples à la Caroline, et qui non loin de Weimar gagne à présent plus ou moins misérablement sa vie par ses écrits, est donc appelé fin 1788 à l'Université d'Iéna par Goethe lui-même, qui l'invite à y enseigner l'histoire, sans salaire il est vrai, du moins dans un premier temps : l'Université n'était pas riche³². Schiller certes n'est pas historien de métier — il est docteur en médecine — et il craignait "que quelques étudiants n'en sussent davantage en matière d'histoire que le nouveau maître"³³. Tandis que Goethe de son côté le rassure évoquant le principe selon lequel — beaucoup d'entre vous le savent — c'est en enseignant qu'on apprend (*Docendo discitur*), son ami Christian Gottfried Körner — celui-là même pour qui il avait composé l'*Hymne à la joie* quelques années plus tôt — le convainc qu'ayant livré déjà une œuvre historique considérable — à l'époque il a déjà écrit *Don Carlos* (1787) et *L'Histoire de la révolte qui détacha les Pays-Bas de la domination espagnole* (*Geschichte des Abfalls der Niederlande von der spanischen Krone*, 1788) — "il pouvait sans crainte affronter la chaire universitaire."³⁴ !

Et il est vrai que Schiller aimait l'histoire. Ses écrits historiques le montrent à l'évidence tout autant que ses œuvres dramatiques qui presque toutes traitent de sujets historiques : *Don Carlos*, *Marie Stuart*, *Wallenstein*, *La Pucelle d'Orléans*, *Guillaume Tell*, et la dernière à laquelle il travaillait encore quand il mourut en 1805, *Demetrius*. Il est vrai qu'il avait lu également l'opuscule de Kant sur l'histoire, son *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, publié en 1784 (*Idee zu einer allgemeinen Geschichte in weltbürgerlicher Absicht*, in : *Berlinische Monatsschrift*, novembre

alten Steintisch gesessen und manches gute und große Wort miteinander gewechselt". Goethe, *Gespräche mit Eckermann* (*Conversations avec Eckermann*), 8 octobre 1827, Berlin & Darmstadt, Deutsche Buchgemeinschaft, 1958, p. 679.

²⁹ Goethe, *Faust*, v. 382-383, "Dass ich erkenne, was die Welt/Im Innersten zusammenhält".

³⁰ Emmanuel Kant, *Die drei Kritiken*, Stuttgart, Alfred Kröner Verlag, Kröners Taschenausgabe, 1952, p. 488.

³¹ R. Safrancki, *Friedrich Schiller oder die Erfindung des Deutschen Idealismus*, op.cit. p. 139, p.308.

³² *ibid.* p. 306.

³³ Benno von Wiese, *Schiller, Einführung in Leben und Werk*, Stuttgart, Philipp Reclam-Verlag, 1955, p. 45.

³⁴ *ibid.* p. 45.

1784), ouvrage dans lequel Kant en appelait, pour écrire l'histoire, à une "tête philosophique" qui, évidemment "très avertie des problèmes historiques", n'étudie pas l'histoire uniquement "d'un point de vue empirique", en décrivant simplement les faits, mais "du seul point de vue de la contribution ou du préjudice que les peuples et les régimes ont apporté sur le plan cosmopolitique"³⁵. Ce dernier terme de "cosmopolitique" sous la plume de Kant dans le texte allemand se dit "*weltbürgerlich*", adjectif formé sur le substantif *Weltbürger* : littéralement "citoyen du monde"³⁶. L'habitant de la cité, le "bourgeois" (*Bürger*) du Moyen Âge rencontré dans l'acte fondateur de la ville en 1236, devenu *Staatsbürger* (citoyen), aspire à devenir *Weltbürger* (citoyen universel). Voltaire lui-même, que Schiller avait lu, déjà dans ses *Remarques sur l'histoire* écrivait en 1742 : "Ce qui manque d'ordinaire à ceux qui compilent l'histoire, c'est l'esprit philosophique"³⁷.

Cet "esprit philosophique"-là, attendu par Voltaire et par Kant, ce sera Schiller.

Leçon inaugurale de Schiller des 26 et 27 mai 1789 : *Qu'est-ce que l'Histoire universelle et à quelle fin l'étudie-t-on ?*

Les 26 et 27 mai 1789, alors qu'à Paris déjà les États Généraux sont réunis depuis le 5 mai et que bientôt les députés du Tiers vont se décréter Assemblée Nationale (17 juin), Schiller prononce sa leçon inaugurale. Le sujet qu'il a choisi de traiter ? Il l'a annoncé en latin, comme il se doit : *Introductio in historiam universalem*. Cette leçon inaugurale sera publiée en novembre 1789 à la fois dans la revue de Wieland *Le Mercure allemand* (*Der Teutsche Merkur*) et dans un tiré à part de la Librairie académique d'Iéna sous le titre *Was heißt und zu welchem Ende studiert man Universalgeschichte ?* Soit en français : Qu'appelle-t-on Histoire universelle et à quelle fin l'étudie-t-on ?

Certes, l'idée d'universalité n'était pas nouvelle : universaux d'Aristote, universalisme du message chrétien exprimé dans le terme même de catholicité en sont deux exemples. Mais ce concept d'universalité semble au XVIII^e siècle prendre une dimension bien plus grande. Qu'il suffise d'évoquer l'œuvre des encyclopédistes Diderot et d'Alembert (parue en 1751 et 1780), la publication en Allemagne, en soixante-quatre volumes ! du *Grand Lexique universel et complet de toutes les sciences et de tous les arts* de Zedler (1732-1754) (*Johann Heinrich Zedlers Grosses vollständiges Universallexicon aller Wissenschaften und Künste*, consultable en ligne, sur le site de la *Bayerische Staatsbibliothek*), la classification botanique de Linné (1707-1788), l'introduction en 1794 par la Convention du système décimal — système universel s'il en est — et bien entendu la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*, publiée le 26 août 1789, droits à propos desquels Condorcet déclare : "Les droits de l'homme sont [...] le droit de n'être soumis qu'à des lois générales, s'étendant à l'universalité des citoyens"³⁸. L'histoire, dans cette quête d'universalité, n'est pas en reste puisque autour des années 1770 plusieurs ouvrages traitant de ce sujet paraissent tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne. Gottfried Herder pour sa part, que Goethe dès 1776 a fait venir à Weimar en tant que premier homme d'Église, écrit de 1784 à 1791 les *Idées en vue d'une philosophie de l'histoire de l'humanité* (Riga-Leipzig, 1784-91) dont Kant fait la recension pour l'*Allgemeine Literatur Zeitung* de Iéna au fur et à mesure de la parution des feuillets. Schiller, pour préparer cette leçon inaugurale, a pour le moins consulté, voire lu ces ouvrages ainsi d'ailleurs que le *Discours sur l'histoire universelle* que Bossuet avait écrit dès 1681 pour le dauphin (publié à Paris en 1681)³⁹.

C'est donc en philosophe que Schiller va aborder le sujet qu'il s'est proposé de traiter pour cette leçon inaugurale des 26 et 27 mai 1789. Nombreux les étudiants qui accourent pour

³⁵ Emmanuel Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, *Opuscules sur l'histoire*, Paris, GF Flammarion, 1990, p. 89.

³⁶ Emmanuel Kant, *Die drei Kritiken*, op.cit. p. 141, *Die Geschichtsphilosophie*, p. 478 : "was Völker und Regierungen in weltbürgerlicher Absicht geleistet oder geschadet haben".

³⁷ Voltaire, *Œuvres historiques*, édition présentée, établie et annotée par René Pomeau, Gallimard, Pléiade, 1957, page 43.

³⁸ Malet et Isaac, *L'Histoire*, Marabout, 1997, p. 584.

³⁹ Friedrich Schiller, *Sämtliche Werke (Oeuvres complètes)* en cinq volumes, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1993, t. IV (*Historische Werke*), p. 1053.

écouter le célèbre professeur, comme ils le font toujours, mais dans l'autre sens, quand on donne *Les Brigands* au théâtre de Weimar, organisant ce qu'ils appellent des "*Räuberfahrten*" ("des sorties de brigands")⁴⁰. Aucune salle n'est assez grande pour les accueillir tous. À l'époque la petite ville d'Iéna – je l'ai dit — comptait à peine cinq mille habitants, et accueillait neuf cents étudiants (il faut dire que tous n'étudiaient pas : on se battait beaucoup en duel, et on buvait de la bière !). La plupart des cours avaient lieu chez les professeurs eux-mêmes, ou dans des maisons particulières où l'on avait aménagé des amphithéâtres, comme dans beaucoup de villes universitaires. C'est dans l'amphithéâtre de Reinhold que devait parler Schiller. La salle contenait cent places. Une demi-heure avant l'ouverture, la salle était déjà pleine, on déménagea dans une autre salle, celle du théologien Griesbach, la plus grande, qui en contenait de trois à quatre cents, raconte Schiller. Finalement, ils furent plus de quatre cents à écouter cette conférence, et ceux qui n'avaient pas trouvé place à l'intérieur, écoutèrent l'orateur par les fenêtres grandes ouvertes en cette chaude soirée de la fin mai 1789, sur les marches de la rue Saint-Jean, la grande rue d'Iéna, celle par laquelle tout à l'heure nous sommes entrés dans la ville. Le soir les étudiants viennent lui chanter une sérénade sous ses fenêtres et l'acclamer par des *Vivat*. Le lendemain, ils sont plus de quatre cent quatre-vingts, plus de la moitié des étudiants d'Iéna, à venir écouter Schiller⁴¹. Une semaine plus tard, de Hambourg à Vienne, l'Allemagne est au courant⁴².

Schiller lui-même a raconté cet épisode devenu légendaire :

Ce fut alors le spectacle le plus amusant qui fût. Tous se précipitèrent dehors et descendirent en un joyeux cortège la rue Saint-Jean, une des plus longues d'Iéna, qui était toute couverte d'étudiants. Comme ils couraient aussi vite qu'ils le pouvaient afin d'avoir une bonne place dans l'auditorium de Griesbach, la rue fut mise en alarme et il y eut force mouvement aux fenêtres. On crut d'abord à un incendie, et au château la garde se mit en route. Qu'est-ce donc ? Mais que se passe-t-il donc ? disait-on partout. Et alors on répondait : c'est le nouveau professeur qui va donner son cours. Je venais à leur suite, accompagné de Reinhold ; et tandis que je traversais ainsi la ville presque d'un bout à l'autre, il me semblait passer par les baguettes⁴³.

Schiller entre comme porté en triomphe dans l'auditorium, se frayant un chemin entre la foule, escorté par les dignitaires de l'Université. Et tandis que les étudiants tapent à grand bruit sur la table, "ce qui, continue-t-il, a ici valeur d'applaudissement, je montai en chaire et me vis entouré de tout un amphithéâtre [...]. Au bout des dix premiers mots que je fus en mesure de prononcer avec fermeté, j'étais en pleine possession de mon sujet, et je lus mon cours avec une force et une assurance qui me surprirent moi-même"⁴⁴.

L'Histoire universelle

Que tente de démontrer Schiller ? Dans sa première leçon, il reprend et explique les deux notions empruntées à Kant, faisant le départ entre d'un côté les savants qui travaillent pour gagner leur pain, qui vivent **de** la science (qu'il appelle "*Brotgelehrte*"), et d'un autre côté ceux qu'il appelle comme Kant les têtes philosophiques ("*philosophische Köpfe*") qui vivent **pour** la science et qui, portés par l'enthousiasme, n'ont cessé de chercher la vérité. C'est bien entendu à cette démarche enthousiaste qu'il invite ses étudiants.

Ceci posé, il s'agit de répondre en philosophe aux deux questions annoncées. Et d'abord "Qu'est-ce que l'Histoire universelle ?".

⁴⁰ La première des *Brigands* fut donnée à Weimar le 30 novembre 1784. In : Sigrid Damm, *Christiane und Goethe, eine Recherche*, op.cit. p. 140, p. 99.

⁴¹ Sigrid Damm, *Das Leben des Friedrich Schiller, eine Wanderung*, Francfort-sur-le-Main & Leipzig, Insel Verlag, Insel taschenbuch, 2006, p. 129-130.

⁴² Rüdiger Safranski, *Friedrich Schiller oder die Erfindung des Deutschen Idealismus*, op.cit. p. 139, p. 311.

⁴³ Lettre à Körner du 28 mai 1789, citée par Rüdiger Safranski, *Friedrich Schiller oder die Erfindung des Deutschen Idealismus*, op.cit. p. 139, p. 311.

⁴⁴ Ibid., p. 311.

L'histoire du monde – *Weltgeschichte* — qui ne commence d'ailleurs qu'avec l'apparition de l'écriture, précise Schiller - nous ne pouvons pas la connaître : nous n'avons que bien trop peu de sources, de sources fiables. Il n'existe que bien trop peu de "monuments" qui nous permettent de reconstituer l'ensemble, ce terme de "monument" — en allemand *Denkmal* — devant évidemment être entendu dans son sens propre, classique, c'est-à-dire "ce qui permet de se souvenir", un peu comme quand on parle en géographie de buttes témoins. Tenter de reconstituer les faits à partir des quelques éléments que nous possédons, c'est là ce que se propose de faire l'histoire proprement dite. Quand on remonte le cours de l'histoire cependant, d'aujourd'hui à hier, il est possible, à partir de ces quelques "monuments" qui subsistent, de comprendre le sens de l'ensemble, ou plutôt de donner un sens à l'ensemble, un sens qui fasse d'un agrégat aléatoire de faits un "ensemble cohérent, conforme à la raison, [...] harmonieux"⁴⁵. Tel est le projet de l'Histoire universelle. Donner un sens, et non pas comprendre le sens, car il ne s'agit pas pour Schiller de croire en une quelconque providence, divine ou autre. Cette cohérence "harmonieuse", Schiller le sait, elle n'est que le fruit de notre propre représentation. Ce germe d'harmonie, c'est dans l'homme qu'il est présent, non dans les faits. Mais c'est justement là qu'intervient la réponse à la seconde question : "à quelle fin étudier l'Histoire universelle ?". Eh bien justement, parce que, "éclairant l'intelligence", et "répandant dans les cœurs un enthousiasme bienfaisant", l'étude de l'Histoire universelle éveillera en ceux qui s'y adonneront le désir de contribuer à l'avènement d'un siècle qui sera toujours plus humain. Schiller décrit l'Histoire universelle par une figure allégorique comme "l'immortelle citoyenne de tous les temps et de toutes les nations"⁴⁶, et invite ses jeunes auditeurs à regarder vers l'avenir, vers ce "siècle humain" ("*das menschliche Jahrhundert*"), qu'en dépit des rechutes toujours possibles, ils sont appelés à construire. Étudier l'Histoire universelle, c'est pouvoir espérer "résoudre le problème de l'ordre du monde et aller à la rencontre de l'esprit dans la plus belle de ses actions"⁴⁷. Cela signifie tout simplement que Schiller croit à un progrès moral possible de l'humanité.

Une noble aspiration doit nous embraser, et nous mener à la rencontre de ce riche héritage de vérité, de moralité (*Sittlichkeit*) et de liberté que nos pères nous ont transmis et qu'il nous faut transmettre à notre tour à ceux qui nous succéderont, enrichi de tout ce que nous y aurons ajouté. [...] Quelle que soit la fonction que vous occuperez dans la société des citoyens, dit-il dans sa péroraison, vous pourrez y apporter votre pierre. Devant chaque talent s'ouvre la voie de l'immortalité, je veux dire de la véritable immortalité, celle où l'action demeure et continue sa course quand bien même resterait loin derrière elle le nom de celui qui en est l'auteur⁴⁸.

C'est par cette foi enthousiaste dans le progrès moral de l'humanité, progrès auquel tous ont le pouvoir, et donc le devoir, de contribuer, que se termine cette leçon inaugurale. Nous sommes en fait bien proches de ce qu'écrivait Condorcet en 1793 dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Rien d'étonnant donc si le 26 août 1792 l'Assemblée Législative décernait à Schiller le titre de citoyen d'honneur et lui conférait la citoyenneté française, même si ce n'était "que" parce qu'il était l'auteur des *Brigands*⁴⁹. Pauvre Schiller qui ne pouvait imaginer dans quelles affres nous plongerait ce siècle de misère qui vient de se terminer !

Schiller enseignera deux années durant l'histoire à Iéna. L'enseignement d'ailleurs à la longue lui pèsera et il aura à son propos des mots que la bienséance m'interdit de répéter dans cette enceinte. Dès 1791, il sera dispensé de cours en raison de sa santé précaire, tout en gardant son titre de professeur. Parmi les sujets qu'il traite, du point de vue de l'Histoire universelle, notons plus particulièrement un cours sur les croisades qu'un jeune étudiant au nom prestigieux suivra avec passion, Friedrich von Hardenberg (né le 2 mai 1772 à Oberwiederstedt, mort le 25 mars 1801 à Weißenfels), plus connu sous le nom de Novalis, l'ingénieur poète, prince du

⁴⁵"*Ein vernunftmäßig zusammenhängendes Ganzes*", in: *Was heißt und zu welchem Zweck studiert man Universalgeschichte ?* Stuttgart, Reclams Universal-Bibliothek n° 18460, 2006, p. 24.

⁴⁶"*Eine unsterbliche Bürgerin aller Nationen und Zeiten*", *ibid.*, p. 27.

⁴⁷"*Dem höchsten Geist in seiner schönsten Wirkung begegnen*", *ibid.*, p. 26.

⁴⁸*Ibid.*, p. 28.

⁴⁹Sigrid Damm, *Das Leben des Friedrich Schiller, eine Wanderung*, op.cit. p. 143, p. 169.

romantisme allemand. Il avait dix-sept ans lorsqu'en octobre 1790 il entra à l'université d'Iéna pour y étudier le droit. D'emblée il y fut remarqué : "L'apparition de ce garçon d'une rare beauté et d'une extrême distinction de manières et de sentiments fit sensation dans les cercles intellectuels de la laborieuse cité" écrit à son propos Marcel Brion dans *L'Allemagne romantique*⁵⁰. Très vite Novalis se liera d'amitié avec le jeune professeur en qui il verra "l'éducateur des siècles à venir"⁵¹. "Schiller", écrivait-il à Reinhold dans une lettre du 5 octobre 1791 "serait rien que par sa grandeur et sa beauté morales, capable de sauver de l'anéantissement un monde qui pourtant l'aurait mérité"⁵². Novalis veillera Schiller plusieurs nuits durant lorsqu'en janvier 1791 il sera pour la première fois terrassé par le mal avec lequel il lui faudra vivre jusqu'à sa mort en 1805⁵³. Le roman non terminé de Novalis, *Henri d'Ofterdingen*, commencé en novembre 1799, dans lequel pour une des toutes premières fois en Allemagne, apparaît le mot "romantisme"⁵⁴, doit beaucoup à Schiller.

Les échos de la Révolution française et l'arrivée de Fichte

Mais revenons à 1789. Deux mois à peine après la leçon inaugurale de Schiller, à Paris, la Bastille tombe : les premiers acquis de la Révolution française sont salués par les milieux éclairés qui gravitent autour de l'Université, et tout particulièrement parmi les étudiants. Guillaume de Humboldt qui se trouve à Paris durant l'été 1789 passe Noël à Weimar et apporte à Goethe et à Schiller qu'il y rencontre pour la première fois, les nouvelles fraîches venues de France. Il en va de même pour son frère Alexandre de passage à Paris en 1790 au moment de la fête de la Fédération. On lit la presse française, le *Journal de Paris* (fondé en 1777) et *Le Moniteur universel* (fondé en 1789)⁵⁵. Même si Goethe, qui n'aime guère le désordre, prend ses distances, dans les premiers temps, l'intelligentsia d'Iéna, bien sûr, comme ailleurs en Allemagne, prit plutôt le parti de la France, contre l'Autriche et la Prusse qui en dépit des réformes initiées par Joseph II et Frédéric le Grand, étaient restés des États réactionnaires. Le procès engagé contre Louis XVI cependant change le cours des choses. Schiller se propose de se rendre à Paris pour plaider devant la Convention la cause du roi dont l'exécution finalement emplit l'Allemagne d'effroi. Dans une des lettres qu'il envoie à son mécène danois le duc Frédéric-Christian de Schleswig-Holstein-Augustenburg Schiller évoque, le 13 juillet 1793, "la barbarie" révolutionnaire. "Le moment était favorable, écrit-il, mais il a rencontré une génération dépravée. Le règne libéral de la raison vient trop tôt quand on est à peine capable de se départir de la violence brutale, bestiale"⁵⁶. Il se produit un retournement radical. Johann Gottlieb Fichte (né en 1762 à Rammenau bei Bischofswerda, mort à Berlin 1814) qui avait rendu visite à Kant en Prusse orientale et dont la publication d'abord anonyme, à Königsberg, par l'entremise de Kant lui-même, de *L'Essai d'une critique de toute révélation*⁵⁷ avait révélé au monde le précoce talent, est appelé en 1794 à Iéna pour y enseigner la philosophie sur la chaire de Reinhold nommé à Kiel⁵⁸. Il a accepté cette nomination pour être plus près de Schiller, dont il écrit à Guillaume de Humboldt qu'avec lui c'était, pour la philosophie, une nouvelle époque que l'on attendait⁵⁹. Fichte prend le parti de la Révolution, tout en se déclarant pour Danton, contre Robespierre. Avec son collègue le professeur Niethammer, ancien élève du *Tübinger Stift*, il fonde une revue, *Das philosophische Journal einer Gesellschaft deutscher Gelehrten* qui paraîtra de 1795 à 1800. C'est Fichte

⁵⁰ Marcel Brion, *L'Allemagne romantique*, Paris, Albin Michel, 1963, t. 2, p. 10.

⁵¹ "Der Erzieher des künftigen Jahrhunderts", in : Novalis an Professor Karl Leonhard Reinhold in Jena, am 5ten Oktober 1792. In: Novalis, *Gesamtwerk (Oeuvres complètes)*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1999, t. 1, p. 512.

⁵² "Schiller, dessen sittliche Größe und Schönheit allein eine Welt, deren Bewohner er wäre, vom verdienten Untergang retten könnte", *ibid.*, p. 509-510.

⁵³ Rüdiger Safranski, *Friedrich Schiller oder die Erfindung des deutschen Idealismus*, op.cit. p. 139, p. 343.

⁵⁴ Novalis, *Heinrich von Ofterdingen*, chap. 2, "die romantische Ferne" ("le lointain romantique") in: *Gesamtwerk* t.1, op.cit. p. 145, p. 249.

⁵⁵ Sigrid Damm, *Das Leben des Friedrich Schiller, eine Wanderung*, op.cit. p. 143, p. 168.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 178.

⁵⁷ Titre allemand: *Versuch einer Kritik aller Offenbarung*.

⁵⁸ Rüdiger Safranski, *Friedrich Schiller oder die Erfindung des Deutschen Idealismus*, op.cit. p. 139, p. 382.

⁵⁹ "Zu Humboldt sagte er [Fichte], Schiller bedeute "sehr viel für die Philosophie", es sei von ihm philosophisch schlechterdings eine neue Epoche zu erwarten.", *ibid.*, p.382.

qui est à présent l'âme de Iéna écrit à son ami Neuffer⁶⁰ le jeune Hölderlin qui y vient passer un semestre pour se trouver lui aussi dans l'entourage de Schiller. Les cours de Fichte, dans lesquels le jeune philosophe développe sa doctrine de la science, attirent nombre d'étudiants et donnent lieu à de multiples débats, car il passe pour jacobin et révolutionnaire, ce qui en 1795 déjà vous rend suspect. Plus tard, au XIX^e siècle on introduira le terme de démagogue, et être accusé de l'être pouvait vous valoir la prison. On lance des pierres contre la demeure de celui qu'on appelle "*den Eisernen Fichte*" (Fichte, l'homme de fer). Iéna est secoué par la querelle dite de l'athéisme. En 1799 Fichte en effet, accusé d'athéisme, est finalement chassé d'Iéna. Il part à Berlin où il prononcera bientôt ses *Discours à la nation allemande*. Cela ne sera pas sans conséquence. En 1811 il sera le premier recteur élu de l'université fondée par Guillaume de Humboldt, celle qui deviendra l'Université Humboldt en 1949.

Autour de Schelling : le premier romantisme. L'arrivée de Hegel

Bientôt, c'est un certain Schelling qui est appelé à Iéna – lui aussi un grand nom de la philosophie allemande. "Au plus grand penseur d'Allemagne" fit graver sur sa tombe à Ragaz en Suisse le roi de Bavière Maximilien⁶¹. Schelling appartient à la nouvelle génération. Il n'avait que quinze ans quand en 1790 il avait été accueilli au *Tübinger Stift*, cette autre institution célèbre du Wurtemberg chargée pour sa part de former des pasteurs, toujours en activité d'ailleurs, qui en 1790 avait accueilli en même temps le célèbre trio formé par Schelling, Hölderlin et Hegel. Cela, tous les germanistes le savent. À Tübingen, où les nouvelles et les gazettes de France arrivaient vite, puisque Montbéliard était rattaché au Wurtemberg, on avait salué la Révolution française avec enthousiasme et planté des arbres de la liberté. Schelling à Tübingen lit Kant et Fichte. En 1798, à vingt-trois ans, ayant déjà publié ses *Idées pour une philosophie de la nature* (1797) et *L'Âme du monde* (1798), il est nommé, à sa demande, professeur de philosophie sans honoraire à la faculté d'Iéna, à l'instigation de Fichte et avec l'aval de Goethe plongé dès sa parution dans la lecture de la *Weltseele* (*L'Âme du monde*). Parmi les critères retenus pour sa nomination : "pas la moindre trace d'une allure sans-culotte", écrit Goethe, "parfaite mesure et bonne éducation"⁶². Il y restera jusqu'en 1803.

Entre-temps cependant, un nouvel esprit s'est emparé d'Iéna. Iéna, 1798 : année donc de l'arrivée de Schelling, année aussi de l'éclosion de la première génération romantique, celle dite d'Iéna justement que l'on appelle aussi "*Frühromantik*", ou premier romantisme, et qui réunit autour de Schelling, les frères Schlegel, avec lesquels on se doit d'évoquer Caroline Böhmer-Schlegel-Schelling, née Michaelis, épouse à l'époque d'August-Wilhelm, ainsi que Dorothee Veit, née Mendelssohn, compagne de Friedrich Schlegel, Clemens Brentano qui y est étudiant, Tieck qui y séjourne de 1799 à 1800, et enfin Novalis évoqué ci-dessus. En 1798, après avoir commencé une carrière d'ingénieur aux salines de Weißenfels, Friedrich von Hardenberg, se décide à entrer à l'École des Mines de Freiberg, mais continue à se rendre régulièrement à Iéna où il a déjà rencontré Fichte. Il prend une part active à l'éclosion de ce premier romantisme. Schelling lui, en août 1798, attendant la réponse de l'Université d'Iéna, se rend à Dresde où il rejoint August-Wilhelm Schlegel qui y séjournait alors avec son épouse Caroline. Friedrich Schlegel vient à son tour, ainsi que Novalis venu de Freiberg, Fichte de Iéna et Rahel Levin arrivée de Berlin où elle tient salon. Ensemble ils passent des heures dans la célèbre galerie de peintures d'Auguste Le Fort, formant ce que Xavier Tillet appelle "la hanse ou guilde romantique"⁶³, reprenant par ces termes d'ailleurs une proposition émise dans l'*Idée 142* de Friedrich Schlegel⁶⁴. En cet instant que Xavier Tillet dans sa biographie de Schelling appelle une "heure étoilée de l'humanité"⁶⁵, devant les Titien, les Corrège, les Rubens, les Rembrandt et autres, et surtout la célèbre Madone Sixtine de Raphaël, ils ont "*la Révélation de l'art*", "*la Visitation*

⁶⁰ "*Fichte ist jetzt die Seele von Jena*", *ibid.*, p. 382.

⁶¹ Xavier Tillet, *Schelling*, Paris, Calmann-Lévy, 1999, p. 387.

⁶² Lettre à Voigt du 29 mai 1798, citée par Xavier Tillet, *Schelling*, *ibid.*, p. 61.

⁶³ Xavier Tillet, *Schelling*, *ibid.* p.62.

⁶⁴ Ph. Lacoue-Labarthe/J.-L. Nancy, *L'Absolu littéraire, Théorie de la littérature du romantisme allemand*, Paris, Seuil, coll. Poétique, 1978, p. 221 : "Comme les marchands du Moyen Âge, les artistes devraient aujourd'hui former ensemble une Hanse pour se défendre en quelque sorte mutuellement."

⁶⁵ Xavier Tillet, *Schelling*, *op.cit.* p. 146, p. 64.

de Dresde" dit Tillette⁶⁶. C'est là "le premier rendez-vous de la première génération romantique"⁶⁷. De l'art, de l'émotion esthétique qu'il provoque, il sera question dans la revue que les frères Schlegel fondent en 1798 à Iéna, l'*Athenäum*, revue qui paraîtra jusqu'en 1800 et dans laquelle Friedrich von Hardenberg pour la première fois signe sous le nom de *Novalis*, celui qui défriche de nouvelles terres. C'est dans le premier numéro de cette revue d'ailleurs, dans le *Fragment 116*, qu'est donnée la définition de la poésie romantique :

La poésie romantique est une poésie universelle progressive. Elle n'est pas seulement destinée à réunir tous les genres séparés [...]. Aucune théorie ne peut l'épuiser, et seule une critique divinatoire pourrait se risquer à caractériser son idéal. Elle seule est infinie, comme elle seule est libre et elle reconnaît pour première loi que l'arbitraire du poète ne souffre aucune loi qui la domine. Le genre poétique [*Dichtart*] romantique est le seul qui soit plus qu'un genre, et soit en quelque sorte l'art même de la poésie [*Dichtkunst*] : car en un certain sens toute poésie est ou doit être romantique⁶⁸.

Il y aura à Iéna en 1799 encore plusieurs rencontres de la guilde romantique dans la demeure du professeur August-Wilhelm Schlegel où son épouse Caroline tient pension et table ouverte : le brouet y est bien maigre, mais le piment de la conversation – le célèbre *Witz* — supplée à la fadeur des mets⁶⁹. Là se retrouvent à côté des frères Schlegel, de Caroline et de Dorothee, Ludwig Tieck, Novalis, Schelling, et le philosophe Schleiermacher parfois qui vient de Berlin les rejoindre, avant que le groupe se disperse.

Cette année 1799 en effet, avec la querelle de l'athéisme évoquée plus haut, marque le chant du cygne pour l'Université d'Iéna. "L'école d'Iéna est dispersée" écrit en 1805 Hegel à son collègue Voss qui vient de quitter Iéna où il avait enseigné de 1802 à 1805⁷⁰. Schelling en 1803 part à Würzburg, avec d'autres professeurs dont les théologiens Niethammer et Paulus ; August-Wilhelm devient le compagnon de Madame de Staël (1803-1817) et l'accompagne à Coppet ; son ex-épouse Caroline épouse Schelling. Avec sa maîtresse Dorothee qu'il épouse en 1804 – il a d'abord fallu qu'elle divorce et qu'elle se convertisse au protestantisme puisque, fille du philosophe Moïse Mendelssohn, elle est juive de naissance – avec Dorothee donc, Friedrich Schlegel se rend à Paris (1801) pour y étudier les œuvres d'art qui y sont amassées, pour certaines fruit des rapines des armées françaises, puis à Cologne où tous deux se feront catholiques. Tieck se partage entre Dresde et Berlin. Quant à Novalis, il meurt de phtisie le 25 mars 1801 en présence de son frère Carl von Hardenberg⁷¹, et de Friedrich Schlegel, l'ami fidèle. Tieck se chargera de la publication de son dernier manuscrit, la première partie de *Heinrich von Ofterdingen*, fleur bleue du romantisme allemand.

Iéna aux alentours de 1795, où dans la maison du professeur Niethammer se réunissaient Fichte, Hölderlin et Novalis⁷², tandis que chez Schiller Guillaume de Humboldt devisait avec Goethe : un moment unique dans l'histoire peut-être, où en un seul lieu, en si peu de temps, se sont trouvés concentrés tant d'intelligence et tant d'esprit. "Peut-être Iéna, tel qu'il était encore il y de cela sept ou huit ans, fut-il pour des siècles la dernière apparition vivante de son espèce" écrivait Schiller à Guillaume de Humboldt dans une lettre du 18 août 1803⁷³. Et, en effet, avec Reinhold, disciple de Kant en 1787, Schiller en 1789, Fichte en 1794, August Wilhelm Schlegel en 1798, Schelling en 1798, Frédéric Schlegel en 1800, et bientôt Hegel qui y arrivera en 1801, c'est

⁶⁶ Ibid., p. 80.

⁶⁷ Ibid., p. 62.

⁶⁸ Ph. Lacoue-Labarthe/J.-L. Nancy, *L'Absolu littéraire*, op.cit. p.146, p. 112.

⁶⁹ Xavier Tillette, *Schelling*, op.cit. p. 146, p. 74.

⁷⁰ Friedrich Hegel, *Correspondance*, t.1, 1785-1812, traduit de l'allemand par Jean Carrère, texte établi par Johannes Hoffmeister, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1990, p.96.

⁷¹ Ludwig Tieck, *Das Leben des Novalis (La Vie de Novalis)*, introduction aux oeuvres de Novalis (1815), in : *Novalis*, Francfort sur le Main, Insel Verlag, insel taschenbuch, 1976, p. 31.

⁷² En mai 1795 selon *pegasus online schrift Freie Universität Berlin*.

⁷³ "Vielleicht war Jena, wie es vor 7 – 8 Jahren noch war, die letzte lebendige Erscheinung ihrer Art auf Jahrhunderte", in: Rüdiger Safranski, *Schiller oder die Erfindung des deutschen Idealismus*, op.cit. p. 139, p. 510.

le terreau philosophique même qui nourrira la pensée et la poésie des siècles à venir qui s'est trouvé là concentré à l'Université d'Iéna en cette fin du XVIII^e siècle.

La bataille d'Iéna et le départ de Hegel

Cette activité de l'esprit cependant, déjà bien affaiblie par l'éviction de Fichte en 1799 et l'atmosphère détestable qui s'en était suivie — "les sanglantes querelles d'Iéna" écrit Schelling à Hegel⁷⁴ — "un petit nid d'assassins" que le Iéna d'alors, disait Caroline⁷⁵ —, affaiblie aussi par le départ de Schelling en 1803, est brutalement interrompue par la double bataille de Iéna–Auerstedt des 13 et 14 octobre 1806. Si grâce à la démarche que la duchesse Louise, épouse de Carl-August, osa le 15 octobre auprès de Napoléon⁷⁶, Weimar échappa finalement à la dévastation complète (mais nombre de demeures, dont celle de Wieland, furent entièrement saccagées) et le duché de Saxe-Weimar-Eisenach non considéré comme pays vaincu, Iéna, la ville universitaire, fut trente-six heures durant livrée au pillage des armées françaises – les textes allemands parlent de soldatesque — auxquelles le droit est donné de piller partout où bon leur semble. L'université pour sa part s'en sort bien puisque Goethe obtiendra de l'Empereur une lettre la protégeant⁷⁷. Le début des cours du semestre d'hiver qui était prévu pour le lundi 13 octobre justement est reporté à une date ultérieure⁷⁸. Pour Hegel, ce 13 octobre était la date ultime à laquelle il lui fallait envoyer à son imprimeur, à Bamberg, les derniers feuillets de sa *Phénoménologie de l'esprit* dont il devait terminer la rédaction la nuit du 12 au 13 octobre. Les premiers feuillets avaient été confiés à la poste quelques jours plus tôt, partis pour Bamberg où étaient justement regroupées les troupes françaises, Empereur en tête ! Le 13 octobre, les Français entraient dans Iéna. "J'ai vu", écrit Hegel à son ami le théologien Niethammer, "l'Empereur, cette âme du monde, sortir de la ville pour aller en reconnaissance ; c'est effectivement une sensation merveilleuse de voir un pareil individu qui, concentré ici sur un point, assis sur un cheval, s'étend sur le monde et le domine"⁷⁹. Plus tard, après l'abdication de l'Empereur à Fontainebleau (6 avril 1814), revenant sur ces journées où dans la fièvre de la création et de la bataille il terminait son manuscrit, Hegel écrira à Niethammer :

Dans mon oeuvre (achevée dans la nuit précédant la bataille d'Iéna), je dis, p. 547 : "La liberté absolue (elle a été décrite auparavant ; c'est la liberté purement abstraite, formelle de la République française, issue, comme je le montrais, de la philosophie des Lumières) sort de sa réalité qui se détruit elle-même pour pénétrer dans un autre pays (je pensais à un pays déterminé), le pays de l'esprit conscient de lui-même"⁸⁰.

En un sens, peut-être peut-on dire que si la Révolution s'est faite à Paris et depuis Paris, c'est à Iéna qu'elle s'est pensée dans sa signification abstraite.

Quand aujourd'hui on parcourt le vieux cimetière romantique d'Iéna, on peut à l'ombre des frondaisons, passant devant les grands noms de l'histoire qui y reposent, méditer à loisir sur la vanité de toute chose humaine. Goethe cependant, dans cette défaite, voit surtout la fin d'une époque dépassée, morte de sa belle mort, la fin d'"une constitution vermoulue dont le seul corps sain était ce qui relevait des sciences et des arts"⁸¹. Valmy et Iéna pour lui forment un tout, la célèbre phrase qu'en 1822 dans *La Campagne de France*, il écrit avoir prononcée à propos de Valmy : "Ici et de ce jour débute une nouvelle époque de l'histoire du monde", c'est à propos de la bataille d'Iéna qu'il l'aurait dite, affirme Friedrich Wilhelm Riemer qui depuis 1803 avait en

⁷⁴ Lettre du 3 mars 1804, Hegel, *Correspondance I*, op.cit. p. 147, p.81.

⁷⁵ Xavier Tillette, *Schelling*, op.cit. p. 146, p. 90.

⁷⁶ Sigrid Damm, *Christiane und Goethe, eine Recherche*, op.cit. p. 140, p. 329.

⁷⁷ Ibid., p. 342.

⁷⁸ Lettres de Hegel à Niethammer en date des 6 & 22 octobre 1806, in : Hegel, *Correspondance I*, op.cit. p. 147, p. 113 & 119.

⁷⁹ Ibid., p. 114-115.

⁸⁰ Lettre de Hegel à Niethammer en date du 29 avril 1814, in : Hegel, *Correspondance II*, 1813-1822, traduit de l'allemand par Jean Carrère, texte établi par Johannes Hoffmeister, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1990, p. 31.

⁸¹ Sigrid Damm, *Christiane und Goethe, eine Recherche*, op.cit. p. 140, p. 342.

charge l'éducation de son fils et devint par la suite son secrétaire⁸² : "en ce jour, en ce 14 octobre, commence une nouvelle époque de l'histoire du monde". Ce qui naît alors en Allemagne avec la bataille d'Iéna, c'est la société civile – en allemand *bürgerliche Gesellschaft*. Goethe, refusant désormais de voir sa situation dépendre du bon plaisir d'un prince, scelle sa liaison avec *Mamsell Vulpius* par un contrat de mariage en bonne et due forme, garanti par le droit, et envoie son fils étudier à Heidelberg le nouveau code civil, le code Napoléon⁸³.

DE 1806 À 1990 : NATIONALISME ET DÉMOCRATIE

L'esprit d'Iéna pourtant, tel qu'il s'exprima sous la plume enflammée de Schiller, continua à vivre et à irriguer la pensée des siècles suivants. C'est ce que je vais à présent rapidement tenter d'esquisser.

Fichte et le redressement de la Prusse

Ce n'est pas contre le duché de Saxe-Weimar-Eisenach que Napoléon était entré en guerre, mais bien contre la Prusse, qui, rompant avec la politique de paix conclue en 1795 avec la France révolutionnaire, se décide dix ans plus tard à reprendre les armes et déclare la guerre à la France. Après les victoires des armées napoléoniennes à Ulm (octobre 1805) et Austerlitz (2 décembre 1805) cependant, et le traité de Pressbourg, l'actuelle Bratislava, la Prusse se retrouve seule contre Napoléon, et entraînée sur un terrain de bataille choisi par lui, Cospeda, aux portes d'Iéna. Officier prussien, le duc de Saxe-Weimar prend part à la bataille. La défaite est complète et le traumatisme immense. Le nom de Iéna dans la mémoire allemande du XIX^e siècle deviendra synonyme de fiasco, de désastre, de défaite, une défaite que seul viendra laver le nom de Sedan, en septembre 1870. Entre-temps la Prusse s'était relevée. Fichte, il y a peu encore avocat de la Révolution française, par ses *Discours à la nation allemande* (1807-1808) fait naître l'idée de nation et attise l'esprit national. Des réformes sont mises en œuvre, inspirées par l'exemple de la Révolution française : nouveau code civil, abolition du servage, conscription obligatoire, réforme du système d'enseignement, universités comprises : en décembre 1809 Guillaume de Humboldt, l'ami de Goethe et de Schiller, remet au roi de Prusse Frédéric-Guillaume III son rapport sur les réformes à entreprendre dans l'enseignement : conformément à ce que préconise Fichte dans ses neuvième et dixième discours⁸⁴, l'enseignement primaire sera conçu en s'inspirant des principes du pédagogue suisse Pestalozzi ; à l'université, l'enseignement et la recherche iront de pair. La Prusse, et par elle l'Allemagne — car entre-temps le sentiment national, éveillé aussi par les poètes, tel Kleist, a enflammé tout le pays —, se sent appelée à délivrer l'Europe de Napoléon. On prépare avec ferveur ce qu'on appelle en allemand "*les guerres de libération*". Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III lance un appel à ses peuples⁸⁵. Des corps francs se forment, parmi eux celui de Lützow composé de volontaires, étudiants pour la plupart, dont beaucoup viennent de l'université d'Iéna. Comme ils ne touchent pas de solde et sont tenus de payer leur uniforme, ils se contentent d'ajouter boutons dorés et revers rouges à leur vareuse noire. Ces couleurs iront leur chemin. Et de fait, Napoléon est vaincu en octobre 1813 à Leipzig, lors de la bataille des peuples.

Naissance des corporations étudiantes à Iéna. Des guerres de libération au printemps des peuples

Avec ce nationalisme naissant, c'est encore le nom de Iéna qui apparaît : en octobre 1815 sept étudiants d'Iéna forment la première corporation étudiante, *Die grüne Tanne (Le Sapin vert)*. Ce sont ces corporations étudiantes, les *Burschenschaften*, qui, en octobre 1817, se réunissent à la Wartburg, tout près d'Eisenach. En octobre 1817, cela a du sens : trois siècles après l'affichage

⁸² Ibid., p. 341.

⁸³ D'après le Journal de voyage de Voght, en date du 11 octobre 1807, cité par Sigrid Damm, *Christiane und Goethe, eine Recherche*, op.cit. p. 140, p. 342.

⁸⁴ Johann Gottlieb Fichte, *Reden an die deutsche Nation*, texte de 1808 présenté par Alexander Aichele, Hambourg, Felix Meiner Verlag, 2008, p. 146-178.

⁸⁵ Sigrid Damm, *Christiane und Goethe, eine Recherche*, op.cit. p. 140, p. 405.

par Luther de ses quatre-vingt-quinze thèses à la porte de l'église du château de Wittenberg, onze ans exactement après la bataille perdue d'Iéna, quatre ans après celle de Leipzig. Ils avaient quelques années auparavant combattu pour la liberté et déjà pour l'unité de l'Allemagne. Déjà Friedrich Ludwig Jahn, 1778-1852, le père de la gymnastique, avait publié en 1810 *Deutsches Volkstum* et avait, en 1813, demandé une constitution, la liberté de parole et l'unité de la patrie : "*freie Rede, Verfassung, Einheit des Vaterlandes*". À présent, avec la réaction qui a suivi le congrès de Vienne sous la férule de Metternich, l'ordre ancien est de retour sur le sol allemand : les étudiants d'Iéna rejoignent la Wartburg avec leur drapeau, le drapeau noir, rouge et or, venu du corps franc de Lützow, couleurs qui sont aujourd'hui celles de la République Fédérale. Dès 1819, après l'assassinat par un étudiant d'Iéna du poète Kotzebue, dont Goethe avait mis tant de pièces en scène, ceux que l'on a appelés les démagogues, en vertu des décrets de Karlsbad pris en 1819 par Metternich, sont pourchassés, pour certains emprisonnés. Mais lorsque le 18 mai 1848 l'Assemblée nationale se réunit à Francfort-sur-le-Main, l'église Saint-Paul où avaient lieu autrefois les élections impériales, est toute pavoisée aux couleurs noir, rouge et or. Le printemps des peuples certes ne dura pas, mais le 3 octobre 1990, le jour de l'unité allemande enfin accomplie, c'est le drapeau noir, rouge, or aux couleurs des étudiants d'Iéna qui flotta sur la porte de Brandebourg.

Quelques grands noms de l'Université au XIX^e siècle

Il y aurait encore beaucoup à dire, en particulier sur l'influence que cette pensée romantique du XVIII^e siècle finissant exerça sur le cours de l'histoire également sans doute aussi dans ses excès les plus meurtriers. Le poète Henri Heine — qui nous appartient un peu puisque le 1^{er} mai 1831 il franchit le Rhin pour venir s'établir à Paris, au pays de la liberté — nous met en garde dans son ouvrage *Au sujet de la religion et de la philosophie en Allemagne*, ouvrage d'abord publié en 1834 à Paris dans la *Revue des Deux Mondes*. Venant de décrire le paysage philosophique de cette première génération romantique, celle d'Iéna, Heine, s'adressant aux Français, écrit :

La révolution allemande ne sera ni plus débonnaire ni plus douce parce que la critique de Kant, l'idéalisme transcendantal de Fichte et la philosophie de la nature l'auront précédée. [...] La pensée précède l'action comme l'éclair le tonnerre. [...] On exécutera en Allemagne un drame auprès duquel la Révolution française ne sera qu'une innocente idylle⁸⁶.

C'est un autre sujet. Revenons à l'Université d'Iéna. Puisque nous parlons de révolution, évoquons Karl Marx qui y soutint sa thèse⁸⁷, *in absentia* certes, et pour des raisons peu avouables, puisque à l'époque, il semble que l'université ait été quelque peu laxiste en matière de délivrance des diplômes. Iéna plus tard devint d'ailleurs un des centres de la social-démocratie qui en 1905 y tient son congrès. Quant à Karl Liebknecht, il y rencontra à Pâques 1916, quelques jours avant la manifestation du 1^{er} mai de la *Potsdamer Platz* qui lui vaudra son incarcération pour haute trahison, les groupes illégaux de la jeunesse allemande réunis en conférence, afin d'organiser une stratégie contre la guerre. En août 1921, le Parti Communiste Allemand tout juste créé (1er janvier 1919) tient à Iéna son septième congrès.

On pourrait aussi parler de la science proprement dite, évoquer par exemple le professeur Ernst Haeckel, né à Potsdam le 16 février 1834, mort le 9 août 1919 à Iéna, biologiste, anthropologue et zoologue, qui enseigna à Iéna de 1862 à 1909 et introduisit le darwinisme en Allemagne. C'est à lui que nous devons le concept et le terme d'écologie, mot qu'il créa en 1866, le définissant comme suit : "Par écologie nous entendons la science globale qui étudie les rapports de l'organisme et de son environnement. Dans un sens plus large on peut lui adjoindre

⁸⁶ Henri Heine, *L'Allemagne depuis Luther*, La Revue des Deux Mondes, 1834. Texte publié par la suite sous le titre *De l'Allemagne*, puis en allemand, en 1835, sous le titre: *Zur Geschichte der Religion und der Philosophie in Deutschland*. La citation se trouve dans le Livre III. Cf. *Drittes Buch*, in : *Werke in vier Bänden*, Basel und Stuttgart, Birkhäuser-Klassiker, 1956, t.4, p. 347: "*Der Gedanke geht der Tat voraus wie der Blitz dem Donner. [...] Es wird ein Stück aufgeführt werden in Deutschland, wogegen die französische Revolution nur wie eine harmlose Idylle erscheinen möchte.*"

⁸⁷ *Über die Differenz der Demokritischen und Epicureischen Naturphilosophie*, c'est-à-dire : *De la différence de la philosophie de la nature chez Démocrite et Épicure*. 1841.

celle de toutes les conditions d'existence"⁸⁸. Évoquons encore Gottlob Frege (1848-1925), mathématicien et linguiste, qui fut étudiant puis professeur à Iéna dès 1875, ainsi que le docteur Binswanger (1852-1929), neurologue et psychiatre, initiateur en particulier de la psychiatrie infantile et qui, appelé à enseigner à la *Salana* en 1882, y dirigea la clinique psychiatrique universitaire de 1891 à 1919. Parmi ses patients, Friedrich Nietzsche qui fut confié à ses soins en janvier 1889 après la crise qui l'avait terrassé à Turin quelques semaines plus tôt. Le diagnostic du professeur Binswanger en date du 18 janvier 1889 est clair : "trouble de l'âme accompagné de paralysie ; cause : syphilis", et son pronostic sans appel : "paralysie progressive". Le 21 janvier suivant, après quelques jours d'observation, il dresse le tableau clinique de son patient :

D'un pas majestueux, il regagne sa chambre en regardant au plafond et remercie pour "l'accueil somptueux" qu'il a reçu. Il ne sait plus où il se trouve. Tantôt il pense être à Naumburg⁸⁹, tantôt être à Turin. Il répond correctement quand on l'interroge sur sa personne. L'expression de son visage exprime de l'assurance et une grande conscience de soi, souvent aussi de la complaisance envers soi-même et de l'affectation. Il gesticule et ne cesse de parler sur un ton affecté, employant des mots ampoulés, s'exprimant tantôt en italien, tantôt en français. Toujours et toujours il essaie de serrer la main des médecins. Ce qui frappe, c'est que souvent le patient, qui pourtant a longtemps séjourné en Italie, connaît mal ou même a oublié les mots les plus simples dans les phrases qu'il prononce en italien. Pour ce qui est du contenu de son bavardage, on est frappé par l'incohérence de ses idées, parfois il parle de ses grandes compositions et en chante quelques extraits, ou encore de ses "conseillers d'ambassade et de ses serviteurs". Il ne cesse pratiquement pas de grimacer pendant qu'il parle. Son bavardage incohérent se poursuit quasiment toute la nuit sans interruption. Il a bon appétit⁹⁰.

Et bien sûr, tout le monde le sait : Iéna est la ville de l'optique et son nom est une fois pour toutes lié à celui de Carl Zeiss. C'est en 1846 que Carl Zeiss fonda à Iéna son premier atelier. Comment l'idée lui en vint-elle ? Bien sûr, par le biais de l'Université. En 1830 en effet - Goethe vivait encore - le physicien Ernst Abbe est nommé professeur à l'université d'Iéna. Il y développe les bases de la théorie du microscope. Son garçon de laboratoire avait nom Carl Zeiss, et dans ses ateliers privés il cherche à construire les appareils optiques les meilleurs possible⁹¹. L'atelier ne cessa de grossir et devint une grande entreprise. Ce faisant ces appareils optiques requéraient un verre très pur, de haute qualité. C'est ainsi qu'à l'instigation du physicien Ernst Abbe, le docteur Otto Schott, qui avait soutenu sa thèse à l'université d'Iéna en 1875, ouvrit en 1884 un laboratoire technique du verre (*Glastechnisches Laboratorium*). Cette coopération entre l'industrie et le monde universitaire a perduré, et Carl Zeiss s'est souvent conduit en mécène envers l'université. Aujourd'hui encore l'optique d'Iéna jouit d'une réputation mondiale. L'entreprise Schott, enfant de la *Salana*, s'est démultipliée, s'installant à Mayence en 1952 tandis que les usines restées à l'est devenaient en 1977 le combinat VEB Carl Zeiss. Depuis 1998, elle a nom Société par actions *Schott Jenaer Glas GmbH*... Et devant nos yeux émerveillés c'est aujourd'hui la voûte céleste tout entière, le ciel étoilé de Kant peut-être — comment ne pas y songer ? — qui se déploie dans le planétarium créé en 1926 par Carl Zeiss, le premier planétarium au monde.

La période sombre : mise au pas sous le nazisme et résistance

Il est vrai cependant que durant les années 1930-1945, période sombre de son histoire, l'université d'Iéna n'a pas échappé à la peste brune. Je n'ai pas trouvé assez de documents pour pouvoir dire les choses avec certitude. L'histoire de cette période reste à écrire. Il semble cependant que les professeurs humanistes aient été limogés dès 1933, envoyés pour certains en camp de concentration, celui de Bad Sulza d'abord qui fonctionna dès 1933, puis celui de

⁸⁸ Site de l'université d'Iéna : <http://www.uni-jena.de> et article *Ökologie* in <http://de.wikipedia.org>

⁸⁹ Naumburg, sur les bords de la Saale, où la famille de Nietzsche vint s'installer en 1850, après la mort du pasteur Carl Ludwig Nietzsche, père du philosophe.

⁹⁰ Raymond J. Benders et Stephan Oettermann, *Friedrich Nietzsche, Chronik in Bildern und Texten*, Stiftung Weimarer Klassik, Munich & Vienne, Carl Hanser Verlag, 2000, p. 739-740.

⁹¹ Site Internet de l'université d'Iéna.

Buchenwald qui prit la relève en 1937 et dont la fermeture n'intervint d'ailleurs qu'en 1950. Felix Auerbach, professeur de physique théorique à l'université depuis 1889, se suicide avec son épouse le 26 février 1933⁹². Le régime en place, sur proposition du Gauleiter de Thuringe Fritz Sauckel, celui-là même qui allait choisir le lieu d'implantation du camp de concentration de Buchenwald aux portes mêmes de Weimar, sur la colline de l'Ettersberg tant aimée de Goethe, avait décidé de faire de l'université d'Iéna un modèle "d'université allemande", et même "*l'Université SS du Reich*". Dès 1934 il y crée une chaire d'anthropologie sociale sur laquelle il nomme un théoricien du racisme de ses amis qui très vite devient doyen de l'université. Des médecins qui "opèrent" à Buchenwald y soutiennent leurs thèses. En cette même année 1934, où l'on célèbre le cent soixante-quinzième anniversaire de la naissance du poète, Goebbels fait de la *Salana* l'Université Friedrich Schiller, souillant ainsi le nom de celui qui en 1787, avant le déclenchement de la Révolution française, par la bouche du marquis de Posa s'adressant à Philippe II, roi d'Espagne, demandait dans *Don Carlos* "la liberté de pensée"⁹³, car Schiller, comme Goethe, a été instrumentalisé par le Troisième Reich. Et tandis qu'à Münster, notre ville jumelle, un évêque, le comte de Galen, prêchait en chaire contre l'euthanasie des malades mentaux, à Iéna on la justifiait en en appelant à la science. Il y eut aussi des actions de résistance, ainsi autour du jeune communiste Magnus Poser né à Iéna en 1907, assassiné à Buchenwald le 21 juillet 1944. L'énigme, quoi qu'il en soit, reste entière : à Iéna, lieu de naissance de l'idéalisme allemand, aux portes de Weimar, comment cela fut-il possible ? Heinrich Heine aurait-il vu juste ?

CONCLUSION : IÉNA ET LA LUMIÈRE RETROUVÉE

"Iéna devant nous dans l'aimable vallée" ("*Jena vor uns im lieblichen Tal*")⁹⁴, écrit à propos de notre ville le poète Gottfried Benn (né à Mansfeld en 1886, mort à Berlin en 1956) qui peut-être se souvient aussi de Nietzsche dont il se réclame⁹⁵. Qui aujourd'hui se rend de Weimar à Iéna, chemin que Goethe a si souvent emprunté, aperçoit de bien loin déjà la tour ronde haute de cent-cinquante neuf mètres inaugurée le 2 octobre 1972 par la République Démocratique Allemande, dite *Uniturm*, tour de l'Université qui devint dans les dernières années de la RDA un bastion de la dissidence. À Iéna, on avait l'habitude ! Même si "*l'Uniturm*" est aujourd'hui un centre commercial et le siège de nombreuses entreprises qui y ont leurs bureaux, la petite ville des bords de la Saale est restée un haut lieu de l'esprit comme elle l'était au temps de Goethe et de Schiller. C'est ainsi qu'elle s'est inscrite dans l'Histoire universelle. "*Jena, Thuringiae urbs, cum propter Musas, tum vineta clara et celebris*" ("Iéna, ville de Thuringe célébrée et chantée en raison de ses muses tout autant que de ses vins"), telle est la devise de la cité que l'on peut lire sur la plus ancienne des gravures que nous en possédons. Les vignes certes ont pratiquement toutes disparu avec le phylloxera au XIX^e siècle, mais les muses sont restées. L'université, toujours dite la *Salana*, ou encore *alma mater jenensis*, célèbre cette année le quatre cent cinquantième anniversaire de sa naissance. Elle compte aujourd'hui environ vingt et un mille étudiants, trois cent cinquante professeurs et dix facultés, et offre environ cent vingt cursus différents⁹⁶. La faculté de philosophie a d'ailleurs il y a une quinzaine d'années signé un partenariat avec les classes préparatoires littéraires du lycée Pothier, et si nous ne sommes pas villes jumelles, nous sommes au moins alliées, puisque Iéna est comme Orléans jumelée à Lugoj en Roumanie. L'antique Bibliothèque électorale, devenue la ThUL, Bibliothèque de l'Université et du Land de Thuringe, renferme trois cent cinquante mille ouvrages. Elle s'est associée à la Bibliothèque Anna-Amalia de Weimar, et a mis en ligne l'*Allgemeine Literatur Zeitung* ainsi que la *Jenaische Allgemeine Literatur-Zeitung* fondée à Iéna en 1803 par Goethe quand l'*ALZ* est partie à Halle. On peut lire par exemple, en direct sur la Toile, dans le numéro du 5 janvier 1810 la recension de la troisième

⁹² Site Internet de la ville de Iéna.

⁹³ Friedrich Schiller, *Don Carlos*, acte III, vers 3211 – 3214 : "*Gehen Sie Europens Königen voran./ Ein Federzug von dieser Hand, und neu/ Erschaffen wird die Erde. Geben/ Sie Gedankenfreiheit*". En français : "Précédez tous les souverains d'Europe. Un trait de plume de votre main seulement, et ce sera une nouvelle création sur terre. Accordez la liberté de pensée."

⁹⁴ Gottfried Benn, *Jena*, 1926, in : *Gedichte*, Francfort-sur-le-Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 1982, p. 187.

⁹⁵ Benn en fait composa ce poème en souvenir de sa mère, morte à Iéna en 1912.

⁹⁶ Source : site Internet de l'université d'Iéna.

partie du *Voyage d'Alexandre de Humboldt et Aimé Bonpland* paru à Paris en 1809 ; ou encore dans le numéro du 9 avril de cette même année 1810 celle de la *Theoria motus corporum coelestium* de Carl Gauss, parue en 1809 à Hambourg (*Theorie der Bewegung der Himmelskörper, die die Sonne in Kegelschnitten umkreisen*). 1809, l'année qui intéresse notre académie.

De nombreuses manifestations jalonnent cette année jubilaire : lectures à la maison de Schiller — sa leçon inaugurale sur l'Histoire universelle sera lue le 25 mai prochain —, une exposition sur l'histoire de l'Université à la Bibliothèque, avec reconstitution à l'identique de la vieille *Bibliotheca electoralis*, conférences de toutes sortes : pour le 26 avril dernier, pensant à la petite sauge de notre confrère⁹⁷, j'ai noté un baptême d'orchidées et une bourse aux plantes rares. Et en ce 15 mai après-midi, c'est toute l'Université qui vient de défiler dans la ville, en grand appareil, pour marquer le point culminant de la fête. Le slogan que la *Salana* s'est choisi pour accompagner cette année 2008, lavant par là l'affront infligé par Goebbels au poète, elle l'a bien sûr pris dans Schiller : *Lichtgedanken*⁹⁸ (Pensées de lumière).

Et pour cette année 2008 encore, en hommage sans aucun doute à son université, la ville a été élue capitale de la science par le *Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft* : elle s'est dite *die Lichtstadt Jena*, la ville lumière, ou ville de la lumière, et a mis en exergue quelques slogans pour célébrer l'honneur qui lui est fait ; des slogans qui tous rappellent son passé glorieux ; glorieux, en dépit des deux défaites, celle de Mühlberg en 1547 qui valut à son souverain de perdre son titre de prince électeur, et celle de Iéna-Auerstedt en 1806 : "*Wissen stapeln*" ("Accumulez les savoirs"), comme le voulait Goethe, "*Flagge zeigen für Aufklärung und Demokratie*" ("Porter les couleurs des Lumières et de la démocratie"), comme au temps de Kant puis des démagogues du XIX^e siècle, "*Brücken zwischen Wissenschaft und Kunst*" ("Des ponts entre l'art et la science"), à l'instar de Goethe, de Novalis et des frères Humboldt, "*Grenzenlos denken*" ("Ne pas mettre de bornes à la pensée"), ou encore, pour dire les choses d'une formule lapidaire et sous une forme allégorique "*Flügel für den Geist*" ("Des ailes pour l'esprit"), avec Schiller et sa *Leçon inaugurale sur l'Histoire universelle*.

BIBLIOGRAPHIE

- Autorenkollektiv (collectif d'auteurs) : *Jena und Umgebung (Iéna et ses environs)*, Berlin-Leipzig (RDA), 1977, 4^{ème} éd. 1988, 184 p.
- Benders, Raymond J. et Oettermann Stephan : *Friedrich Nietzsche, Chronik in Bildern und Texten (Friedrich Nietzsche, chronique en images et en textes)*, Munich & Vienne, Carl Hanser Verlag, Stiftung Weimarer Klassik, 2000, 855 p.
- Brion Marcel : *Goethe*, Paris, Albin Michel, 1949, 490 p.
- Brion Marcel : *L'Allemagne romantique*, Paris, Albin Michel, 1963, 2 tomes, 730 p.
- Damm Sigrid : *Christiane und Goethe, eine Recherche (Christiane et Goethe, une recherche)*, Francfort-sur-le-Main et Leipzig, Insel Verlag, 2001, insel taschenbuch 2007, 540 p.
- Damm Sigrid : *Das Leben des Friedrich Schiller, eine Wanderung (La vie de Friedrich Schiller, une promenade)*, Francfort-sur-le-Main et Leipzig, 2004, Insel Verlag, insel taschenbuch, 2006, 569 p.
- Damm Sigrid : *Goethes letzte Reise (Le dernier voyage de Goethe)*, Francfort-sur-le-Main et Leipzig, 2007, 364 p.
- Fichte Johann Gottlieb : *Reden an die deutsche Nation (Discours à la nation allemande)*, édition de 1808 introduite par Alexander Aichele, Hambourg, Felix Meiner Verlag, Philosophische Bibliothek, 2008, 254p.
- Hardenberg, Friedrich von, dit Novalis : *Gesamtwerk (Oeuvres complètes)*, Munich et Vienne, 1978, Carl Hanser Verlag 1978, et Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1999, 3 volumes.
- Hegel Friedrich : *Correspondance*, traduit de l'allemand par Jean Carrère, texte établi par Johannes Hoffmeister, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1990, 3 t., 1249 p.

⁹⁷ Christian Froissart, *Salva plebeia, les grands voyages d'une petite plante*, Séance du 3 avril 2007.

⁹⁸ Friedrich Schiller, *Die Gunst des Augenblickes*, 1803, vers 24. In : Friedrich Schiller, *Sämtliche Werke* de la *Wissenschaftliche Buchgesellschaft*, t. I, op.cit. p. 142, p. 429. "*Vor dem allerersten Werden/Der unendlichen Natur/ alles Göttliche auf Erden/ ist ein Lichtgedanke nur.*" "De tout le devenir de l'infinie nature, tout ce qui est divin sur terre n'est que pensée de lumière."

- Kant Emmanuel : *Idee zu einer allgemeinen Geschichte in weltbürgerlicher Absicht*, Berlin, 1784, *Berlinische Monatsschrift*. In: *Die drei Kritiken in ihrem Zusammenhang mit dem Gesamtwerk*, texte établi par Raymund Schmidt, Stuttgart, Alfred Kröner Verlag, 1952, 526 p.
- Kant Emmanuel : *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, in : *Opuscles sur l'histoire*, traduction de Stéphane Piobetta, introduction, notes, bibliographie et chronologie par Philippe Raynaud, Paris, GF Flammarion, 1990, 230 p.
- Lacoue-Labarthe Ph. Et Nancy J.-L., *L'Absolu littéraire*, Paris, Seuil, coll. Poétique, 1978, 448 p.
- Platen Michael : *Jena im Mittelalter (Iéna au Moyen Âge)*, Gera, *Schriftenreihe der Museen Jena*, 1988, 43 p.
- Safranski Rüdiger : *Friedrich Schiller oder die Erfindung des Deutschen Idealismus (Friedrich Schiller ou l'invention de l'Idéalisme allemand)*, Munich et Vienne, Carl Hanser Verlag, et Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2004, 560 p.
- Schiller Friedrich : *Gesamtwerk (Oeuvres complètes)*, Munich et Vienne, Carl Hanser Verlag, 1959, et Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1993, 7 volumes.
- Schiller Friedrich : *Was heißt und zu welchem Ende studiert man Universalgeschichte? Eine akademische Antrittsrede*, Weimar, Novembre 1789, in : *Der Teutsche Merkur*, Stuttgart, Reclams Universal-Bibliothek n° 18460, 2006, 75 p.
- Seemann Annette : *Die Geschichte der Herzogin Anna Amalia Bibliothek (Histoire de la Bibliothèque de la duchesse Anna Amalia)*, Francfort-sur-le-Main et Leipzig, 2007, Insel Verlag, Insel-Bücherei n° 1293, 125 p.
- Stael Germaine (de) : *De l'Allemagne*, Paris, Garnier-Flammarion, GF, 1968, 2 tomes, 710 p.
- Steiger Günter : *Die Schlacht bei Jena und Auerstedt 1806 (La bataille de Iéna-Auerstedt 1806)*, Publication du musée de Cospeda (RDA), 1981, 83 p.
- Tillette Xavier : *Schelling*, Paris, Calmann-Levy, 1999, 497 p.
- Träger I.: *Jena von 1500 bis 1770 (Iéna de 1500 à 1770)*, Gera, 1988, *Schriftenreihe der Städtischen Museen Jena*, 59 p.
- Wiese Benno (von): *Schiller, Einführung in Leben und Werk (Schiller, introduction à sa vie et à son oeuvre)*, Stuttgart, Reclams Universal-Bibliothek, 1955, 88 p.

Sites Internet de la ville de Iéna, de son université et des bibliothèques de Iéna et de Weimar:

<http://www.jena.de>

<http://www.uni-jena.de> et <http://www.450.uni-jena.de>

<http://www.thulb.uni-jena> (Bibliothèque de l'Université et du Land de Thuringe)

<http://www.klassik-stiftung.de/einrichtungen/herzogin-anna-amalia-bibliothek.html>.

DÉBAT

Gérard Hocmard : Merci de ce tableau magistral et de ce survol si riche de l'histoire d'Iéna qui est vraiment un haut lieu de la pensée et de la culture européenne. Il y a sans doute des questions.

Claude Hartmann : J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt votre communication qui souligne l'importance de l'Université d'Iéna dans la vie culturelle européenne. Parmi les professeurs qui y enseignèrent vous avez cité naturellement Johann Gottlieb Fichte (1762-1814). Vous avez aussi évoqué Heinrich Heine.

Très curieusement, Heine, dans son ouvrage intitulé *De l'Allemagne*, rédigé en français et publié à Paris, passe sous silence un aspect important de Fichte : il ignore les *Reden an die deutsche Nation* (1807-1808) qui animèrent très activement le mouvement de protestation contre la France. Jeune étudiant en 1813, il adhéra à la Burschenschaft mais il se rendit compte qu'il s'agissait certes de développer le patriotisme et d'aider les Allemands à s'unir mais aussi d'affirmer la prééminence allemande. Fichte joua un grand rôle dans la naissance de ce qui allait devenir le pangermanisme. Or, Heine nourrissait envers la Révolution et Napoléon une admiration sans limites qui confine à l'aveuglement lorsqu'il s'étonne : "Qu'on ne vous [les Français] aime pas en Allemagne...[où pourtant] vous vous êtes donné ... beaucoup de peine pour plaire, au moins à la meilleure et à la plus belle moitié du peuple allemand". La réalité de l'occupation française ne correspond guère à cette vision idyllique... Je voudrais connaître votre opinion à ce sujet.

Françoise L'Homer : Votre question est multiple, et pour être à la fois complète et étayée, la réponse mériterait sans doute une autre communication. Je vais cependant tenter de donner quelques pistes.

Je dirai d'abord qu'il est rare qu'un pays se prenne d'amour pour la puissance occupante et qu'il n'est donc pas étonnant que l'humiliation cuisante subie à Iéna en 1806 ait donné naissance au nationalisme allemand et inspiré une certaine haine de la France, encore qu'il faille nuancer : Nietzsche, lui, qui était nourri de Montaigne et d'esprit français, ce qu'il haïssait, c'était bien ce nationalisme-là.

Dans le développement de ce nationalisme, les *Burschenschaften*, dont la première, *Die grüne Tanne*, fut fondée à Iéna le 12 juin 1815, eurent leur part en effet, même si dans leur acte fondateur elles disent lutter à la fois *gegen fremde Unterjochung* (contre le joug de la domination étrangère) et *gegen Despotenzwang* (contre le carcan du despotisme). Un double mouvement donc, l'un allant dans le sens du nationalisme, l'autre dans celui du libéralisme. On peut suivre cette double orientation dans toute la première moitié du XIX^e siècle, jusqu'à la Révolution de 1848 du moins. D'ailleurs, elles furent plusieurs fois interdites sur le sol allemand, et toujours surveillées, en raison de leurs idées libérales.

Heinrich Heine, qui était encore lycéen à Düsseldorf en 1813, entra à l'université de Bonn en décembre 1819 ; il n'y étudia qu'un an, partit ensuite à Göttingen puis à Berlin où il suivit les cours de Hegel. À Bonn il fit en effet partie d'une *Burschenschaft* et eut maille à partir avec celle qu'il fréquenta à Göttingen. À plusieurs reprises et tout au long de sa vie, Heine a stigmatisé ce nationalisme à l'œuvre dans les *Burschenschaften* de sa jeunesse. Ainsi le 30 mars 1855, peu avant de mourir, dit-il dans la préface de *Lutezia* la "haine" qu'il éprouve envers "le parti qui prétend représenter la nation en Allemagne, ces faux patriotes dont l'amour de la patrie ne consiste qu'en une aversion stupide envers l'étranger et les peuples voisins, et qui jour après jour déversent leur bile, en particulier contre la France. Oui, ces descendants des 'teutomanes' de 1815, qui se sont contentés de moderniser leur vieux costume de fou à la mode de la vieille Allemagne [...], toute ma vie durant je les ai exécrés et combattus. Et maintenant que celui qui va bientôt mourir n'a plus la force de tenir l'épée, ce qui me console, c'est la conviction que le communisme qui sur son chemin les rencontrera en premiers, leur donnera le coup de grâce." (In : Heinrich Heine, *Jubiläumausgabe*, Hambourg, Hoffmann und Campe Verlag, 1956, p. 773-774). Heine aimait la France, on le sait. Dans son testament, il écrivait le 7 mars 1843 : "Outre les chers parents que j'ai aimés et ma pauvre épouse, je n'ai rien tant aimé sur cette terre que le peuple français, le cher pays de France." (Catalogue de l'exposition du Goethe-Institut *Heine à Paris*, 19 mai - 3 juillet 1981, p. 99).

Heine cependant dans son livre *De l'Allemagne* ne cite en effet pas les *Discours à la Nation allemande* de Fichte, qui pourtant provoquèrent le sursaut nationaliste que l'on sait. Vous avez raison de le souligner. Je crois que s'il en est ainsi, c'est tout simplement parce que ce n'était pas le sujet de son livre. Dans *De l'Allemagne*, que Heine publia en allemand sous le titre *Zur Geschichte der Religion und der Philosophie in Deutschland*, c'est l'histoire de la pensée en Allemagne qui intéresse Heine, c'est la façon dont la philosophie allemande, née de la Réforme, elle-même née du catholicisme dont elle s'est détachée, s'est développée jusqu'à Hegel, avec les grands phares que sont Spinoza et Kant. Heine y parle longuement de Fichte certes, mais uniquement en tant que successeur de Kant et lien entre la pensée kantienne d'une part et celle de Schelling d'autre part.

Michel Bouty : Ma question porte sur le titre. Pourquoi avoir écrit "et l'Histoire universelle", et non seulement "et l'Histoire" ?

Françoise L'Homer : Si j'ai choisi d'écrire "et l'Histoire universelle" et non pas "et l'Histoire", c'est bien en raison de l'importance de ce concept d'universalité qui a embrasé la vie intellectuelle de Iéna à l'époque de Goethe et de Schiller ; c'est parce que c'était cela même qui me semblait être la spécificité de Iéna. C'est bien entendu aussi en référence à la leçon inaugurale de Schiller sur l'Histoire universelle, à la veille de la Révolution française : certes, l'enthousiasme avec lequel Schiller invite ses auditeurs à rechercher dans le passé les témoignages de l'avancée de l'esprit humain et à œuvrer eux-mêmes au progrès de l'esprit, à l'avènement d'un "siècle humain", peut sembler bien naïf au regard des réalités de l'histoire – Kant d'ailleurs dans la huitième proposition de son *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* précise bien que l'humanité n'a jusqu'ici "parcouru [qu'] une portion infime dans ce domaine" (op.cit. p. , p. 83) et qu'il y aura encore "mainte révolution et maint changement" avant qu' "un État cosmopolitique universel arrive un jour à s'établir" (ibid., p. 86) – mais en tant que professeur et pédagogue, pourquoi ne pas tenter d'y croire et ...d'agir en ce sens ?

Eryck de Rubercy : Il y a pour la constitution de l'esprit allemand un concept au cœur de ces moments historiques compris entre 1750 et 1830, qui est justement le concept d'universalité. Il y a un écho dans la notion même créée par Goethe de *Weltliteratur*. Parmi les vues historiques de Goethe, aucune notion n'est en effet

devenue aussi fameuse que celle de "littérature universelle" sans laquelle une littérature nationale a peu de sens. En tout cas, je crois que le romantisme allemand est la source d'un mouvement qui embrasserait tous les domaines de la vie intellectuelle dont l'élément qui servait de lien était l'universalité. Ainsi a-t-il pu également comprendre l'activité philosophique comme une pure fonction spirituelle, comme progrès interne de l'esprit.

Olivier de Bouillane de Lacoste : La notion de littérature universelle revient à la mode : il y a quelques mois un mouvement était lancé par les écrivains un peu contre la francophonie, considérée par eux comme une limitation de l'inspiration littéraire.

Françoise L'Homer : Sans doute faites-vous allusion au *Manifeste des 44* publié dans Le Monde du 16 mars 2007, puis chez Gallimard la même année (Michel Le Bris, Jean Rouaud et Eva Almassy, *Pour une littérature-monde*), manifeste dans lequel les auteurs, venus de tous les horizons de la francophonie, écrivent : "C'est à la formation d'une constellation que nous assistons, où la langue, libérée de son pacte exclusif avec la nation, libre de tout pouvoir autre que ceux de la poésie et de l'imaginaire, n'aura pour frontières que celles de l'esprit." Je n'ai pas lu l'ouvrage dans son ensemble, et ne puis donc en juger. Le titre fait évidemment référence à Goethe. En ce jour où je rédige ma réponse (14 mars 2009), je songe au bel hommage à la littérature universelle rendu par Jean-Marie Gustave Le Clézio lors de la remise du prix Nobel le 7 décembre 2008, à Stockholm. Dès le début de son discours, Le Clézio — par ailleurs signataire dudit manifeste — évoque Valmy, relaté "des deux côtés du champ de bataille par Goethe du côté allemand et par mon ancêtre François du côté de l'armée révolutionnaire". Je songe à Le Clézio rêvant d'inviter tous les peuples "au banquet de la culture", "notre bien commun, à toute l'humanité", et exhortant dans sa péroraison l'écrivain — et nous tous sans doute — à œuvrer pour l'éradication de l'ignorance et de la faim : "Que dans ce troisième millénaire qui vient de commencer, sur notre terre commune, aucun enfant, quel que soit son sexe, sa langue ou sa religion, ne soit abandonné à la faim ou à l'ignorance, laissé à l'écart du festin. Cet enfant porte en lui l'avenir de notre race humaine. À lui la royauté, comme l'a écrit il y a très longtemps le Grec Héraclite." Voilà, je crois, des mots propres à faire taire les querelles d'une quelconque suprématie d'une culture sur une autre.

Pierre Muckensturm : Ne pensez-vous pas que la littérature universelle dont parle Goethe doit être comprise dans l'esprit de Kant, comme l'universalité de la raison dans l'histoire mise en avant par Hegel ? Puisque j'ai la parole, j'en profite pour dire que j'ai été frappé par le fait qu'en 1547 on a créé la *Hochschule* à Iéna et dix ans après l'université. Or, il se trouve qu'à Strasbourg en 1538 on a créé une *Hochschule* et deux ans après l'université. Connaissez-vous d'autres exemples de mouvements analogues dans l'Allemagne protestante ?

Françoise L'Homer : J'ai beaucoup réfléchi à la question posée sur ce qu'entend Goethe par littérature universelle : la question n'est pas commode. C'est dans les *Conversations avec Eckermann* qu'apparaît ce terme de *Weltliteratur* que nous traduisons en français par littérature universelle. Dans la *Conversation* datée du 31 janvier 1827 Goethe dit : "Il m'apparaît de plus en plus que la poésie [en allemand : *Dichtung* ; *il ne s'agit pas de la poésie en tant que genre, mais de toute œuvre littéraire*] est un bien commun à toute l'humanité, et qu'elle surgit en tout lieu et en tout temps chez des centaines et des centaines de gens. Une littérature nationale aujourd'hui, cela ne veut plus dire grand-chose, le moment est venu de la littérature universelle, et chacun doit faire en sorte d'en accélérer la venue." La littérature universelle en elle-même cependant n'est pas définie. Il s'agit sans doute de la poésie telle qu'elle s'exprime dans les textes, partout et toujours, depuis la nuit des temps, née d'elle-même, du génie de l'artiste. Les œuvres que Goethe cite en exemple pour illustrer son propos vont dans ce sens : la littérature chinoise d'un part, qu'il vient de découvrir, toute de pudeur et de retenue, et les chansons quelque peu licencieuses de Béranger d'autre part, l'une étant le contraire absolu de l'autre. Une première réaction serait de répondre à votre question par la négative et de considérer que la littérature universelle serait une sorte de bibliothèque idéale où se trouveraient réunies toutes les grandes œuvres de la littérature mondiale, reconnues comme telles par tous. La seconde partie de la citation cependant et la lecture attentive de cet entretien du 31 janvier 1827 amènent à modifier ce jugement : "le moment est venu de la littérature universelle, **et chacun doit faire en sorte d'en accélérer la venue.**" On constate ici un mouvement semblable à celui de Schiller à la fin de sa leçon inaugurale placée sous le signe de Kant : prise de conscience de l'universalité de l'esprit humain, et donc dépassement de tout nationalisme. Si Kant dans la troisième proposition de son opuscule sur l'histoire universelle écrit qu'"en munissant l'homme de la raison et de la liberté du vouloir qui se fonde sur cette raison, elle indique clairement son dessein en ce qui concerne la liberté de l'homme" (op.cit. p. , p. 72), Goethe de son côté écrit que lorsque le poète prend son sujet dans l'histoire, par exemple Egmont - il aurait sans doute pu tout aussi bien citer la Jeanne d'Arc de Schiller -, il lui faut "aller plus loin, et livrer si possible quelque chose de plus haut et de meilleur" que le modèle historique, en fonction de l'effet qu'il veut produire. À la fin de l'entretien d'ailleurs, il fait explicitement allusion à l'histoire universelle

(*Welthistorie*), évoquant les "partis parisiens", qui, "du point de vue de l'histoire universelle", sont un "rang plus haut que les Anglais", et seraient "plus grands encore qu'ils ne le sont s'ils étaient plus libéraux encore et plus libres, et s'ils se faisaient entre eux davantage de concessions encore qu'ils ne le font". Il semble donc bien que, à une époque où grandit le nationalisme sur le sol allemand, Goethe s'inscrive dans la démarche des Lumières, fondée sur l'universalité de la raison, telle qu'elle est le mieux exprimée dans les derniers écrits de Kant, et par la suite développée par Hegel que Goethe par ailleurs "estimait beaucoup", comme il est dit à la date du 18 octobre 1827 dans les *Conversations avec Eckermann* (Hegel de retour de Paris fit une halte de deux jours à Weimar avant de rejoindre Berlin, cf. *Journal* de Goethe en date du 17 octobre 1827).

En ce qui concerne la seconde question, le site Internet de l'Université March Bloch à Strasbourg, indique que dès 1524 Luther réclama l'ouverture d'écoles latines et grecques. Plusieurs universités furent en effet fondées dans la sphère d'influence allemande dans la mouvance de la Réforme : outre Iéna et Strasbourg, il faut citer Marburg et plus tard Gießen en Hesse, Königsberg en Prusse orientale, et Kiel dans le Schleswig-Holstein. Chaque fois l'impulsion vient du prince, l'institution créée par eux sous le nom de *collège* ou de *gymnase* n'étant élevée au rang d'université par l'empereur qu'après coup... et encore ! Ainsi en va-t-il de Marburg, la première en date, fondée dès 1527, trois ans après l'appel de Luther, sous le nom de *protestantische Hochschule* - Haute École protestante donc - par le landgrave de Hesse Philippe le Magnanime, et qui obtint en 1541 de Charles Quint le privilège universitaire, devenant alors l'*Alma Mater Philippina*. Liée à l'université de Marburg, il faut citer celle de Gießen, en Hesse également, fondée en 1605 en tant que *Gymnasium Ludovicianum* par le landgrave de Hesse Louis V quand l'université de Marburg tomba aux mains des calvinistes et limogea les théologiens restés luthériens. C'est pour eux que fut fondé ce *Gymnasium Ludovicianum* auquel l'empereur Rodolphe II conféra les privilèges universitaires en 1607. Pour Königsberg et Kiel, toutes deux situées en dehors des frontières du Saint-Empire aux temps de la Réforme, la question semble plus délicate : à Königsberg, en Prusse orientale, c'est en 1544 qu'Albert de Brandebourg, ex-grand Maître des chevaliers Teutoniques (qui en 1525 transforma les possessions prussiennes des chevaliers Teutoniques en grand duché héréditaire, qui allait plus tard devenir la Prusse) fonda un collège appelé d'abord *Kollegium Albertinum*, que l'on appela ensuite l'*Albertina* ou encore l'*Albertus-Universität Königsberg*. Je ne trouve cependant pas trace d'une quelconque habilitation impériale... L'*Albertina*, centre de l'orthodoxie luthérienne, semble s'en être passée ! Il faudrait faire des recherches plus poussées. Elle s'appelle aujourd'hui l'Université Emmanuel Kant. À Kiel, la fondation est plus tardive : les ducs de Schleswig-Holstein appelaient de leurs vœux la création d'une université depuis le début de la Réforme, mais celle-ci fut retardée en raison de délicats problèmes de frontières puis de la guerre de Trente Ans. Si les ducs de Schleswig-Holstein obtinrent le privilège universitaire dès 1552, l'université de Kiel ne fut créée qu'en 1665, sous le nom de *Academia Holsator Chiloniensis*, qui devint par la suite la *Christiana Albertina*. Sa devise, *Pax optima rerum*, rappelle les difficiles conditions de sa gestation en temps de guerre. Quant à Strasbourg, si je trouve bien la date de 1538 pour la fondation du Gymnase protestant - ou Collège - par Johannes Sturm, le site Internet de l'Université me donne l'élévation du collège au rang d'Académie par l'empereur Maximilien II en 1556, puis à celui d'Université en 1621 seulement. La tradition philosophique de certaines de ces universités - que l'on songe à Marburg, Iéna ou Königsberg - semble donner raison à Heine cité ci-dessus, qui fait naître la philosophie allemande de la Réforme luthérienne.

Je voudrais enfin préciser que pour répondre à cette question j'ai consulté les sites Internet des universités concernées.

André Delthil : J'ai noté à quel point les intellectuels estimaient la France à la fin du XVIII^e siècle. Puis il y eut ensuite un renversement total.

Françoise L'Homer : Total, pas vraiment. Pensons à Alexander von Humboldt, l'ami de Goethe et de Schiller, qui au retour de l'expédition d'Amérique vient s'installer à Paris et participe intensément à la vie intellectuelle de la capitale, tant littéraire que scientifique, enrichissant le Muséum d'Histoire naturelle de ses découvertes (Humboldt et Bonpland légèrent au Muséum un herbier de quelques six mille échantillons rapportés de leur expédition, peut-on lire dans le petit livre de la collection Découvertes consacré à Alexander von Humboldt ; référence ci-dessous). Bien que son château de Tegel à Berlin ait été mis à sac par les armées françaises en 1806, Alexander reste à Paris. Il faudra un ultimatum du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, en 1825, sommant le savant de rentrer dans sa patrie, pour qu'il revienne s'installer à Berlin pour y donner des cours à l'Université qui plus tard portera son nom. Il est intéressant de constater qu'il place sa leçon inaugurale sous le signe de la raison : "La Nature, considérée rationnellement, c'est-à-dire soumise dans son ensemble au travail de la pensée, est l'unité dans la diversité des phénomènes, l'harmonie entre les choses créées, qui diffèrent par leur

forme, par leur constitution propre, par les forces qui les animent, c'est le Tout pénétré d'un souffle de vie." (cité par Jean-Paul Duviols et Charles Minguet, *Humboldt, savant-citoyen du monde*, Paris, Gallimard, coll. Découvertes, 1994, p. 85). Pensons aussi à Georg Büchner (1813-1837), grand lecteur de Schiller, qui, étudiant à Gießen, y fonde en mars 1834 une Société des droits des Droits de l'Homme, puis récidive à Darmstadt quelques semaines plus tard, avant de se réfugier à Strasbourg en mars 1835 ; ou encore à Heinrich Heine évoqué ci-dessus, et à toute la communauté allemande en exil à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle, parmi eux le régisseur et critique de théâtre Heinrich Börnstein (1805-1892), arrivé à Paris en 1842, fondateur du *Vorwärts*, le futur organe de presse de la social-démocratie [cf. : Jacques Grandjonc, *Marx et les communistes allemands à Paris*, Paris, François Maspero, 1974], et bien sûr Karl Marx. Et puis il y a Nietzsche, cité plus haut.

Michèle Cuénin : Je voulais simplement faire un rapprochement avec Cuvier qui a suivi la même démarche.

Françoise L'Homer : D'ailleurs Cuvier était ami d'Alexander von Humboldt. Dans le petit ouvrage de la collection Découvertes (Gallimard) cité ci-dessus, les auteurs, Jean-Paul Duviols et Charles Minguet, évoquent l'intervention, faite à la demande de Cuvier, de Humboldt à la fin mars 1814 auprès des armées prussiennes qui voulaient cantonner une unité d'infanterie dans les locaux du *Museum* : "Mardi 11h30 en toute hâte. Quelques minutes après avoir reçu votre lettre, mon cher Collègue, je suis allé trouver le commandant prussien de la place, von Goltz (au 3 quai Voltaire). Il vient de donner l'ordre au maire de libérer votre excellent institut de tout détachement militaire. Le général Goltz se déclare disposé à accéder à toute requête faite par les professeurs du Jardin des Plantes. Je vous embrasse, mon cher ami. Alexandre de Humboldt." (Page 77 de l'ouvrage cité). "Lors de la seconde occupation de Paris, en 1815, ajoutent les auteurs, Humboldt serait également intervenu pour éviter la destruction du pont d'Iéna, que le général prussien Blücher voulait faire démolir." C'est à Humboldt que je pense quand je traverse le Jardin des Plantes ou le pont d'Iéna!

Gérard Hocmard : Il est très intéressant de noter que la même démarche intellectuelle s'est passée en Grande-Bretagne. Au début, il y a eu un enthousiasme pour la Révolution avec l'idée que ce pays allait enfin être gagné par des idées modernes, par une structure sociale plus moderne, par la démocratie, et, ce qui casse tout, c'est le procès de Louis XVI et la Terreur.

JEANNE CHAMPILLOU 1897 – 1978

CLASSIQUE ET MARGINALE¹

Yves Marchaux

RÉSUMÉ²

Jeanne Champillou est une figure de l'Orléanais, et quelques personnes s'en souviennent encore. D'abord musicienne, elle pratique parallèlement le dessin et la peinture avant de pratiquer la gravure. Ses sujets de prédilection sont des sujets ruraux pris dans le Val de Loire dont elle est quelque part mémorialiste. Plus de quatre-vingt gravures dans l'ensemble de son œuvre traitent des fêtes, foires et marchés. Mais son art ne s'arrête pas au document ethnographique, son dessin puissant et juste la place à côté des petits maîtres. À partir des années 50, elle ouvre un atelier de céramique, art qu'elle pratiquera jusqu'à sa mort, exécutant tantôt des décors architecturaux, tantôt des décorations. Son patrimoine est important : plus de 400 gravures, un grand nombre de peintures et un nombre tout aussi important de céramiques.



PREMIÈRE ÉPOQUE : L'ARTISTE JUSQU'À LA GUERRE

"Le beau ne se trouve qu'une fois à une certaine époque marquée. Tant pis pour les génies qui viendront après ce moment-là. Dans les époques de décadence il n'y a de chances de surnager que pour les génies très indépendants. Ils ne peuvent ramener leur public à l'ancien bon goût qui ne serait compris de personne, mais ils ont des éclairs qui montrent ce qu'ils eussent été dans un temps de simplicité." Ces phrases sont de Delacroix, extraites de son journal (mardi 19/2/1850). Plus loin il ajoute : "Les arts ont leur enfance, leur virilité et leur décrépitude. Il y a des génies vigoureux qui sont venus trop tôt, de même qu'il y en a qui viennent trop tard."

Je cite ces phrases pour deux raisons : parce qu'elles me semblent parfaitement adaptées à l'artiste dont je vais parler, et parce que le journal de Delacroix était son livre de chevet. Jeanne Champillou est en effet l'archétype de l'artiste indépendante, et un personnage complet, c'est-à-dire sans décalage entre elle et son œuvre, ce qui est rare, comme l'authenticité en ce milieu. Elle est son œuvre comme une émanation naturelle, atypique, donc marginale, rançon du vrai. Chez elle, et ceux qui l'ont connue vous le confirmeront, il n'y a pas de cabotinage, et encore moins de mode. Être de vérité elle est intemporelle. Comme elle aimait le dire avec humour : "Moi je fais bande à part toute seule..." C'est plein de philosophie, pas celle des salons. Parlant d'art elle ajoutait : "l'art vrai découle de l'instinct et du cœur".

Sa vie n'a pas été facile, peut-être à cause de cet état de fait. Qui marche en dehors des clous ne récolte souvent que du silence.

¹ Séance du 17 janvier 2008.

² Ce travail n'a pas pour but d'être une biographie, ni un inventaire chronologique de son œuvre. Mon but a seulement été de cerner la personnalité de l'artiste à travers des éléments marquants de sa vie.

Elle naît en 1897. La fin du XIX^e siècle est une époque (toutes me direz-vous) de bouleversements. La fin de siècle est encore secouée par le battage médiatique de l'affaire Dreyfus. Époque aussi de nouvelles inventions qui vont changer la vie, par la technique surtout. L'essor de l'automobile tout d'abord. 1897 est l'année où Diesel invente son moteur. Pour en venir à l'art, c'est l'année où Gauguin part à Tahiti, où Méliès construit le premier studio cinématographique dans son jardin de Montreuil. Époque où comme toujours il y a des guerres, l'Empire ottoman a déclaré la guerre à la Grèce. Ceci pour situer car il faut remettre, du moins essayer de mettre les événements et ceux qui les ont vécus dans leur contexte pour essayer de les comprendre.

Jeanne Champillou naît donc en 1897, à Saint-Jean-le-Blanc, près d'Orléans. Ses ancêtres étaient vigneron depuis des siècles, elle se plaisait à le dire. Saint-Jean-le-Blanc c'est alors la pleine campagne. La maison natale est près de la route de Sandillon, maison des grands-parents maternels. Puis son père abandonne la vigne (le phylloxéra fait d'énormes ravages). Après le service militaire qui dure sept ans à l'époque, il va travailler dans la maison de commerce de bonneterie appartenant au futur grand-père de Jeanne, la maison Léoman, commerce situé rue de Bourgogne à Orléans. Il épouse la fille de son patron. Tout s'annonçait bien, dira Jeanne Champillou. Malheureusement, le père devient aveugle. Aucun traitement ne peut lui rendre la vue. "C'est alors, dit-elle dans ses mémoires (Autoportrait d'un graveur), que la famille part à Saint-Jean-le-Blanc, à quatre kilomètres d'Orléans. Dans ces mêmes souvenirs, elle parle avec bonheur de ce lieu campagnard d'alors, des paysans, des animaux. Cette enfance la marquera à vie, comme un viatique, imprégnera son art de cet amour de la nature et de la vie simple, seule vérité pour elle. "C'était la vraie campagne, avec d'authentiques paysans, des bêtes, des odeurs des étables et d'écuries, de foin, de fleurs, une route poussiéreuse où passaient des charrettes attelées de chevaux", je la cite. Cette enfance avec ces souvenirs, seront de façon consciente ou non la pierre angulaire de son œuvre, du moins pour l'inspiration, car elle reviendra souvent à ces thèmes paysans dans son travail d'artiste, comme un équilibre, une base. Autre chose aussi : la découverte de l'art. Fait rare à l'époque, sa mère l'emmène régulièrement au musée de peinture. Ce fait est important dans la formation, en matière d'enlèvement, car c'est celle du regard, de l'œil, utile pour de futures exécutions. Il faut en effet éduquer l'œil pour assimiler avant de retransmettre, autrement dit acquérir le sens du raccourci, de la synthèse et si l'on veut de la métamorphose pour faire un travail cohérent. Travail qui se fait par imprégnation.

Enfance dans la nature donc, agrémentée d'ouverture sur l'art. L'essence même de la petite Champillou comme de la future artiste est distillée très jeune. Ses souvenirs étaient précis. Je me souviens l'avoir entendu les évoquer avec délice, comme pour s'abstraire de l'environnement matérialiste qu'elle exérait à la fin de sa vie, à propos de notre société.

Pourtant cette belle enfance sera marquée par une rupture. Nous sommes près de 1905, date cruciale dans le pays. Le 30 juillet 1904, la France annonce la rupture de ses relations diplomatiques avec la papauté.. Comme beaucoup d'enfants de l'époque, la petite Champillou va à l'école religieuse. La sienne est fermée ; les sœurs sont expulsées et se replient en Belgique. Jeanne a sept ans. Elle suivra donc et ira en pension avec sa sœur cadette à Commynes. Elle y restera jusqu'à l'âge de 16 ans, passant même son brevet loin des siens à Lille. Elle ne revient qu'aux vacances. "Je ne pleurais qu'une fois par an" commentera-t-elle avec philosophie, peu disert sur ces années, sinon pour évoquer la campagne des Flandres. Son retour définitif vers Orléans ne se fera qu'en 1913, avec à la clef l'entrée dans la vie des adultes. "Je devais gagner ma vie" dit-elle. Que faire ? Tout de même on tient compte de ses aptitudes, on l'écoute, le fait est à noter. Le dessin la tourmente beaucoup, comme un élément, une fonction naturelle qui lui est de plus en plus indispensable. Alors ? L'école des Beaux-Arts ? Ce n'est pas à l'époque jugé très convenable pour une jeune fille. Nous ne sommes pas encore à l'ère où chaque rejeton est considéré comme génie parce qu'il a griffonné quelques traits. Pourtant à l'école des Beaux-Arts d'antan, même s'il y a des rumeurs de dévergondage, on y apprend cependant quelques bases. Et elle ne se nommait pas encore institut. Mais dans une famille sérieuse on est prude surtout pour les jeunes filles. Alors, douée pour la musique, on la fera entrer à l'Institut d'Orléans, c'est plus convenable, pour apprendre le piano. Elle n'abandonnera cependant pas le

dessin. De toute façon, pratiquer un art en développe souvent un autre parallèlement. Ce sera pour elle une époque de stabilité et d'étude. Son père ayant hérité d'un de ses frères, ses parents font rehausser la maison de ses grands-parents pour l'habiter. Jeanne travaille alors la musique et quotidiennement le dessin, seule, copie les maîtres. "Tout me servait de modèle, et tout le monde, hommes et animaux." Lorsqu'elle va à l'Institut, elle a en permanence sur elle un carnet de croquis. Elle s'applique, observe. Parlant des chevaux : "Je suivais les bêtes en comptant 1, 2, 3, 4, observant les mouvements des pattes, le rythme et la marche". Le croquis sur le vif, puis de mémoire, une méthode qu'elle avait lue, puis pratiquée. En fait, celle du vieux professeur Lecocq de Boisbaudran : méthode qui a formé quelques bons artistes ; Fantin-Latour ou Rodin, par exemple, l'ont suivie. Et par-dessus tout, le conseil qu'elle donnait encore âgée : "Travailler, travailler".

Nous sommes en 1913 et tout semble pour le mieux, retour, famille, travail pourrait-on dire, si ce n'était ce funeste 1914 de sinistre mémoire : la guerre et ses misères qui arrivent. Dans le faubourg, où elle habite, elle voit défiler les soldats, des blessés ramenés sur l'arrière, spectacle étrange et incongru. La vie s'organise avec ses restrictions, comme toujours en ces périodes. Elle travaille cependant. Si bien qu'en 1916 elle donnera ses premières leçons de piano. Avec l'argent de celles-ci, elle achètera du matériel de dessin. La sœur de sa mère est infirmière à l'hôpital. De nombreux blessés de guerre y sont soignés. Visitant sa tante, elle rencontre justement dans ce lieu un de ces blessés, un Tchèque qui est artiste. Elle lui montre ses dessins. Il lui donne des conseils, notamment celui, très important, à savoir que le dessin peut, je cite Champillou, "se travailler, sans crayon, sans papier, par l'observation. Exercer la mémoire de l'œil, faire des dessins de mémoire". Les conseils de Kralicek, nom de cet artiste dont malheureusement je n'ai pu retrouver trace, rappellent très exactement la méthode de Lecocq de Boisbaudran que pratique déjà notre jeune artiste. Puis Kralicek ajoute (je cite toujours Champillou) : "Surtout n'allez pas à l'école, le meilleur maître c'est la nature !". Là on croirait entendre Rodin : "Ce n'est pas l'enseignement qui fait les artistes. Ce qu'on apprend, ce sont des recettes. L'art vient de l'âme et du cœur". Le secret (s'il y en a un) du beau travail de Champillou est ici annoncé. C'est un peu sa profession de foi et elle s'y tiendra toute sa vie. Le croquis, base de son travail est en effet une synthèse, la mémoire ne retient que l'essentiel, et cet essentiel qui ressort devient le style, expression de la vie. Le style c'est l'homme, à ne pas confondre avec le maniérisme. Le croquis c'est capter l'émotion. Cela ne s'acquiert qu'à force de travail, d'observation. Voici ce que veut dire Champillou lorsqu'elle dit : "le dessin s'apprend sans crayon, sans papier". Le fond passe avant la forme, même si celle-ci est nécessaire. Revenons à Kralicek. Il lui parle un jour d'une chose inconnue, du moins dans la manière de la pratiquer, la gravure. À la vue de ses dessins, il l'encourage, il lui donne même une boule de vernis et de l'acide. Mais tout cela est bien théorique : premiers balbutiements, tâtonnements.

La guerre est enfin finie. Un nouveau malheur tombe sur la famille : son père décède. Le portrait de son père sur son lit de mort est sa première toile. Elle la montrait, je m'en souviens. On y trouve, pour un premier essai, déjà une grande maturité artistique. Était-ce réellement un premier essai ?

Désormais la voici seule avec sa mère, et l'art. Kralicek, toujours enthousiaste revient encore à la charge. Il l'encourage à graver. Si bien qu'elle finit par acheter un traité. "Je fonçais dans le brouillard" commente-t-elle. Graver c'est bien, mais il faut imprimer, l'un ne va pas sans l'autre. Kralicek lui fait le plan d'une presse. Elle la fait fabriquer par son voisin, un artisan menuisier. Il lui manque cependant encore du matériel. L'impression d'une gravure en taille douce, si simple soit-elle dans le principe, nécessite un outillage précis ainsi qu'un petit tour de main. En deux mots, le principe est simple : une plaque est gravée (acide, burin ou autre), elle est enduite complètement d'encre, puis essuyée afin de ne laisser que le dessin encre dans les tailles. Un papier est ensuite posé sur cette plaque ainsi que des langes, c'est le terme, imaginez des sortes de plaques de laine, l'ensemble passe avec la table de la presse entre deux cylindres, principe du laminoir. Les langes forcent le papier à aller chercher le dessin. Pour qui connaît c'est un jeu d'enfant. Pour qui débute, c'est impressionnant, sans jeu de mot. La presse étant construite, où la pauvre Champillou pourrait-elle trouver ces fameux langes (laine tressée je précise). Il lui faut se débrouiller avec les moyens du bord. Des feutres de selles de chevaux feront l'affaire. Cependant le résultat n'est pas probant, et puis il faut acquérir le "coup de

patte" comme on dit. Entre un traité et pratiquer, il y a d'abord la compréhension, souvent faussée par l'interprétation qu'on en fait, et enfin le fossé de la pratique. Qui sait dessiner (pas forcément aujourd'hui ou quinze jours d'un vague stage dans un a peu près d'atelier suffisent à parer les paons de plumes), qui sait dessiner, disais-je, peut graver. Au XVIII^e siècle, par exemple, c'était une distraction, comme les amateurs font de la photo aujourd'hui, en plus des vrais graveurs. Et le destin va lui sourire, à moins que la force de l'idée fixe n'aimante vers une direction. Une amie artiste connaît un graveur qui habite la région, Jouy-le-Potier, un nom plein de promesses. Il se nomme Bastide du Lude. Il possède un atelier parfaitement équipé dans sa propriété de Sologne. C'est un remarquable technicien de l'eau-forte, ainsi que dessinateur. Il est malheureusement aujourd'hui injustement oublié. Si personne ne s'occupe de l'œuvre d'un artiste, après lui, le travail est souvent dispersé ou abandonné dans un vague grenier. Bastide du Lude ne mérite pas cet oubli. Connue avant la guerre (la seconde), il fut même primé, je crois, à l'exposition universelle de 1937. Bastide sera la chance de Champillou. En effet, son amie ayant emmené ses plaques au graveur, celui-ci les imprime. De plus il est enthousiaste devant les sujets et la qualité du dessin. Il lui envoie les épreuves, ainsi qu'une invitation pour aller apprendre à imprimer. Il lui fournit aussi des adresses pour le matériel.

"J'avais 23 ans, je rentrais à plein dans ma vie d'artiste" dira Jeanne Champillou. Sa principale activité sera désormais sa passion. Elle partagera sa vie entre la musique (les cours dont elle vit) et la peinture et gravure. Vie bien organisée, d'une autre richesse que l'argent. Elle entre dans sa plus grande époque créative, période prolifique dans sa vie d'artiste, moisson de dessins, peintures et bien entendu gravures. "Très souvent j'allais aux halles pour prendre des croquis que je développais à la maison en m'aidant de la mémoire de l'oeil" écrit-elle dans son autoportrait en citant Delacroix : "un homme qui ne peut en dessiner un autre en train de dégringoler d'un quatrième étage ne sera jamais peintre", une phrase à méditer. Hommes et animaux sont ses sujets de prédilection. Les fermes du Val l'hébergent aussi pour ses travaux, la nature est sa vie, peut-être retrouvait-elle inconsciemment son enfance. Autre genre qu'elle aime, le portrait, y compris d'animaux. Parlant de ses périples dans les fermes du Val elle écrit : "j'ai passé là des moments délicieux et découvert des gestes émouvants des brebis avec leurs agneaux, gestes de tendresse que les citadins ne connaissent pas et qui sont si beaux, si vrais. Pas de maniérisme chez les bêtes". Elle exécrera toujours le maniérisme, le fond seul l'intéresse. Très souvent, elle exécute peinture et gravure du même sujet. À la ferme de Cornay dans le Val elle est comme chez elle. L'accueil du fermier est des plus hospitalier. On la chouchoute même, telle cette anecdote qu'elle rapporte : "Un jour de moisson je m'étais installée à dessiner en plein champ. Il (un ouvrier agricole) a laissé sa faucheuse pour me faire un abri d'ombre avec des gerbes de blé pour que je sois à l'aise". Non sans humour elle ajoute : "À mettre en parallèle avec la galanterie mondaine".

Plusieurs fermes du Val l'accueillent ainsi. Elle en parle avec tendresse et humour : de la ferme des Leroy par exemple. "Le grand-père qui avait quatre-vingt vaches et... dix-sept enfants, c'est là qu'on allait pique-niquer et cueillir des champignons quand j'étais petite fille". Bien des années plus tard pendant la guerre de 1940 ces fermes lui seront bien utiles. La ferme de "l'Ardoise" lui servira de refuge, elle en tirera une gravure. De cette région, elle fut en quelque sorte mémorialiste. Dans son autobiographie c'est du reste le passage le plus long, et le plus imagé. L'écriture est belle et on la sent bien dans ce texte écrit quelques années avant sa mort.

Elle parle aussi de son quartier, le quartier des Aydes à Orléans, endroit encore rural dans sa jeunesse. Elle parle de ces gens dont elle a souvent fait le portrait. Du portrait elle nous confie au passage sa façon de voir : "Il paraît que c'est périmé parce qu'il y a la photo, et moi qui ai la bêtise de penser et de dire que la première qualité d'un portrait c'est la ressemblance. La ressemblance n'exclut pas le portrait psychologique. C'est la vie de l'âme qu'il faut chercher et donner". Elle parle longuement des foires, des paysans : "J'aimais voir discuter les paysans avec les marchands de bestiaux habillés de blouses de toile bleue. Je les connaissais bien tous, parce que tous les samedis du mois je prenais des croquis au marché franc, sur le carré Saint Vincent. On y vendait aussi des chevaux dont j'ai tiré une gravure". Beaucoup plus d'une en vérité : en élaborant son catalogue raisonné pour la gravure, on en recensa plus de quatre-vingt sur ce thème parmi les 400 répertoriées. Toutes truculentes et solides. Une ethnographie de

l'Orléanais dans l'entre-deux guerres. "Tout ceci reste dans ma mémoire" dira-t-elle, âgée. À propos d'une toile et d'une gravure elle écrit : "Je pourrais dire que j'ai fait cela au XVIII^e siècle". En réalité, c'était plus près de Bruegel l'Ancien que de notre vie actuelle ; malheureusement tout cela est détruit", conclut-elle amèrement. Ces années d'avant-guerre sont donc particulièrement importantes pour sa création et son œuvre. On pourrait presque dire que son œuvre picturale se situe en grande partie à cette époque, tant par ce qu'elle a produit que par ce qu'elle a engrangé et qui lui servira de base, encore bien des années plus tard, quand elle ouvrera dans la céramique. J'ai le souvenir que chez elle il y avait une pleine armoire de dessins datant pour la plupart de cette époque. Bien des toiles ont été dispersées et c'est dommage. Ce qui est dommage surtout, c'est que Jeanne Champillou, dont le sens de l'organisation n'était pas, loin s'en faut, la qualité première, n'en ai pas gardé trace, que des œuvres n'aient pas été par exemple photographiées. Mais ceci importait peu à l'artiste. De plus, elle n'en avait pas les moyens. Ce qui l'intéressait était ce qu'elle créait et allait faire demain. En cela elle était vraiment artiste.

Vie simple donc, frugale, faite de travail quotidien entre musique et arts plastique selon le mot actuel. La musique n'est pas à négliger non plus. Jeanne Champillou est une très bonne musicienne, un art se complète souvent d'un autre. Elle donne ses cours et joue aussi, avec Gustave Noël par exemple, l'organiste de la cathédrale. Résumant cette époque elle dira : "J'ai joui pleinement de ce que j'ai vu. La nature est si variée, si généreuse dans ses plus humbles manifestations. Pourtant je n'ai jamais eu d'argent, juste ce qu'il faut pour aviser le moment venu". Plus tard, parlant du même sujet : "Il faudrait avoir l'esprit tranquille, mais c'est impossible. J'ai réussi à peindre, à graver, à faire du piano, au prix de trop de privations. Très tôt, j'ai mis une croix sur ce que d'autres appellent le bonheur. En ai-je souffert ? Non à vrai dire : j'ai toujours eu du plaisir où les autres n'en trouvent pas, là où les autres en trouvent, je n'en ai jamais trouvé." Il y a un côté mystique chez Jeanne Champillou. Son art est avant tout une transcendance.

La vie simple de Jeanne Champillou semble donc routinière, mais elle est créative. Ce sera ainsi jusqu'à la guerre de 1940. Encore une, qui bouleverse tout. La civilisation occidentale finit peut-être à ce moment. "On aurait dit revenu le temps des grandes invasions" commentera-t-elle. À la précédente guerre, dans le faubourg, elle voyait passer les blessés qu'on ramenait vers l'arrière. Maintenant c'est l'exode, les émigrés qui défilent sans répit. Alors dans ce vent de panique elle fera comme tout le monde, préparera son replis. "J'ai passé une journée à descendre à la cave vaisselle et faïences anciennes. Mais, ajoutait-elle, ce qu'on a de plus précieux c'est sa vie et son travail." Son travail l'avait devancé. Son boucher, M. Berthe, allait chaque semaine en Sologne. Il avait emmené toutes ses planches gravées chez son ami Édouard Dumoulin, un artiste retiré à Sennely. Dumoulin est un bon peintre. Après avoir exposé et été ami d'artistes parisiens (Rouault entre autres), il est revenu depuis quelques années dans son village natal. Cet homme a laissé de remarquables toiles ainsi que des écrits forts intéressants et pertinents sur l'art. Décédé en 1973, son travail a malheureusement été dispersé sans qu'il en ait été pris beaucoup de documents, semble t-il. Les familles n'ont pas toujours conscience de la valeur patrimoniale d'une œuvre, hélas.

Pour revenir à Champillou, ses plaques sont donc à la campagne, c'est plus sûr. "Tout cela c'est moi-même, c'est ma progéniture, ma raison de vivre, surtout maintenant que je n'ai plus de maman." Sa mère venait effectivement de mourir. Elle va donc suivre ses œuvres, vers la Sologne. Elle part dans le Val avec sa bicyclette, chargée aussi sa petite chienne. Laisser la maison de ses parents, de ses grands-parents est une bien rude épreuve. Elle y vit en effet depuis 23 ans. Depuis le Val où elle est hébergée chez M. Proust le fermier, elle apprend le lendemain que des bombes sont tombées sur Orléans, d'autres peut-être sur Saint-Jean-le-Blanc, peut-être sur la Loire ? On ne sait pas trop. "C'est drôle de se raccrocher à cette petite étoile, à l'espoir", commentera-t-elle. Elle décide d'aller avec M. Proust jusqu'à Sennely. La route est encombrée de fuyards, de convois de troupes qui descendent vers le sud, en auto, à bicyclette, à pieds. Elle arrive enfin chez Dumoulin qui loge le plus de monde possible. Elle logera chez lui, M. Proust dans la maison d'école (la femme de Dumoulin est institutrice). Le petit pays est plein de monde et même en Sologne les gens ont peur. Une nuit, ils partiront même coucher dans les bois sous l'effet de la panique. Le ravitaillement est difficile, le

boulangier est dévalisé, l'épicier aussi. Elle rencontre là-bas des Orléanais. Tout le monde a peur, on a entendu des bruits à la cantonade. Les gens évitent les routes. Le problème est qu'il n'y a aucune communication possible. De retour des bois, dans la cour, un matin, Dumoulin trouve chez lui deux soldats français. Sa maison est occupée aussi, par des civils et des soldats. Les placards ont été vidés, cela va de soit. Alors tant pis, ils décident de ne plus coucher dans les bois. Le lendemain plus de soldats français et curiosité les premiers Allemands, quelques motocyclistes. La nuit suivante, Dumoulin réveille tout le monde, les Allemands réquisitionnent, veulent des lits. On rassemble les effets. "Les envahisseurs, dira Jeanne Champillou, ma foi, ce sont des humains comme nous." Commentant plus encore : "Les Français qui se croyaient savants parce qu'ils ont lu beaucoup de journaux et écouté beaucoup de TSF, ont vu arriver les Allemands, comme une tribu de Nègres d'Afrique verrait arriver chez eux une tribu de Hottentots", du Champillou au naturel. Elle racontait bien des années plus tard, sans changer une virgule.

Les occupants leur disent : "Retournez chez vous, on ne vous fera rien." Après délibération, avec M. Proust, la décision de rentrer est prise. Dans quel état est Orléans ? Il y a des rumeurs, la cathédrale serait par terre. La maison alors ? À Saint-Cyr on voit les premiers dégâts, l'église a été bombardée. Dans le Val, la ferme de Cornay est occupée par des officiers allemands, mais chez M. Proust tout est intact. Elle bivouaque chez lui. Au loin on aperçoit la cathédrale, debout, mais Orléans semble brûler (plusieurs foyers). Le lendemain, elle repart à pieds. À l'approche de la ville, il y a effectivement des dégâts. Près du pont, deux soldats ont été enterrés. Elle entend dire qu'il y aurait des cadavres rue Dauphine. Elle traversera finalement la Loire par le pont SNCF, les Allemands ont déboulonné les rails. Le flot inverse la ramène ainsi vers ses pénates. "Piétons et cyclistes vont par la passerelle, où au bout des soldats distribuent chocolat et tabac. La guerre est une sinistre chose avec des images surréalistes : près de la cathédrale le parvis est défoncé, rue Jeanne d'Arc aussi, rue Saint-Éloi, la maison de ses amis Blanchard a le toit troué, rue Royale tout est par terre." Des galeries rue Royale il ne reste que les façades, "qu'elles sont belles note-t-elle tout de même. Il fallait ce cataclysme pour se débarrasser de tout ce qu'avaient posé par-dessus les commerçants pour qui l'art est un mot inexistant et vide de sens". Avec sa bonhomie naturelle, Champillou n'y va jamais par quatre chemins. Petite anecdote pour situer le personnage qui ne sera décidément jamais conformiste. De ces événements elle dira aussi : "C'est cela la civilisation ! C'est cela le XX^e siècle. Les autres nous ont laissé des chefs-d'œuvre, on les démolit. C'est cela le progrès, cela sert à tuer, à démolir et à détruire scientifiquement et en série. Finalement, elle retrouve sa maison : "J'entre et retrouve tout debout ! Quelle joie ! Cave, œufs et même bouteilles de gris meunier. Seul ennui, il n'y a plus d'eau."

La vie se réinstalle, avec ses problèmes de ravitaillement. Toutes les semaines elle va à Cornay, la ferme du Val, chercher du beurre, dans une autre à Préau, des œufs. Il faut se débrouiller. Elle reprend ses leçons de musique, mais le nombre de leçons a beaucoup diminué, trop de clients sont sinistrés. Cela lui laisse du temps libre : "J'ai trois ou quatre jours de libres, c'est ennuyeux pour le porte-monnaie, et délicieux pour la bohème qui habite en moi". Elle serpente la campagne, en ramène des dessins. Dans ses pérégrinations, elle fait connaissance avec quelques personnes, souvent des paysans, tel le père Aluard, un vigneron qui deviendra une merveilleuse peinture (aujourd'hui au musée de Beaugency). Débrouillarde, elle fait des chaussures à semelles de bois, et même elle file sur le rouet de ses ancêtres. Elle fait du troc, c'est du reste presque philosophique chez elle. Malgré cette période dure, elle vend par-ci par-là quelques gravures. Quelques gravures et peintures sont issues de cette période, quelques-unes notamment sur Orléans sinistré. En 1942, elle fait avec son ami Georges Blanchard une exposition dans la ville (pavillon de l'artisanat) qui est une réussite. Elle racontait du reste que des Allemands lui avaient acheté des gravures, et peu d'Orléanais. Comme tout le monde, elle s'adapte. Lorsque la gare des Aubrais sera bombardée (sa maison n'en est pas très éloignée), elle fait transporter meubles et toiles à Saint-Jean-le-Blanc et ira coucher à Ingré chez le père Aluard, loin du désastre. Le quartier est sinistré, la maison est encore debout, mais que de dégâts ! Lors d'un second bombardement, le jardin est dévasté, un trou énorme le remplace.

La guerre est enfin finie, la vie normale va reprendre cahin-caha. Le chaos est passé, les restrictions restent. L'artiste va continuer son chemin. Comme elle le dit si bien :

"Heureusement, il y a la nature", puis complète-t-elle : "On est fait pour l'art et on patauge dans un tas d'imbécillités". La paysanne Champillou est la réflexion de bon sens...

SECONDE ÉPOQUE : LA CÉRAMIQUE, LA PÉRIODE HENRY

Tout recommence donc. L'ancien monde est défunt. 1946 va être une époque charnière dans sa vie. Chez une amie céramiste, ou selon une autre version, chez des amis, elle a fait la rencontre d'un céramiste. Rencontre d'importance, car elle va bouleverser sa vie. Cet artiste se nomme Aymé Henry. Son parcours est sinueux.. Il a tout d'abord fait un apprentissage de verrier, puis il a travaillé sur le vitrail, avant de pratiquer la céramique. Cela n'a pas marché, si bien qu'on le retrouve à Paris où, tout de même, il a occupé le poste de chef décorateur à l'Opéra-Comique. Pour l'heure le voici revenu à Orléans. Sa formation de décorateur et plus encore son envie de céramique éblouissent Champillou, qui a l'art, en bon béliet qu'elle est (je parle du signe), de s'emballer rapidement. Et la voici qui ne rêve plus que de cela : le nouveau est toujours attirant. Elle ne le sait pas encore, mais sa vie vient de basculer, et la seconde partie de celle-ci (elle a pratiquement 50 ans) va être dévorée par la céramique.

Créatrice avant tout, son expression va changer, même si le principe de transcendance reste le moteur. Car il ne faut pas l'oublier, chez elle le mysticisme est omniprésent. Religieuse, pour elle tout acte de création est un redressement de l'homme, un cap vers le divin. Elle va donc désormais "entrer" en céramique. En 1946, cependant, elle peint et grave encore. Sur recommandation, elle a des contacts avec la galerie Sagot le Garec, l'un des plus importants marchands de gravures parisiens. La galerie lui a même pris plusieurs gravures, et un vague projet d'exposition est arrêté. Pourtant cela ne se réalisera pas, le destin en a décidé autrement. Sous l'influence d'Henry, les projets céramiques commencent à se concrétiser, prennent forme. Fin 1946, elle passe commande d'un four. Fonceuse, elle se lance. Certains de ses amis sont dubitatifs. Dumoulin par exemple : "Il a l'air de penser que je vais rater. Je lui écris que je n'ai que moi à mettre dans le pétrin et j'en ai assez de l'enseignement et des heures fixes et de la bêtise des élèves ou de leur manque de volonté, et de courir les leçons par tous les temps". On ne peut être plus précis. "Ah !, Transformer la terre en objet utile et beau, créer des formes, des couleurs c'est enivrant", je la cite.

Début 1947, les deux compères font l'achat d'un stock dans un atelier qui ferme à Paris. "On était fait comme des charretiers, pleins de poussière. On retourne lundi". Un voisin est mobilisé pour le transport et le voyage à Paris (quartier de la Glacière). "Comme il faut batailler dur pour maintenir sa petite lumière à bout de bras contre tous ceux qui cherchent à l'éteindre", je la cite encore. Installation du four, le premier, dans sa cuisine, projet de construction d'un atelier spécifique, atelier avec un étage. Elle envisage de faire de la vaisselle décorée. Les thèmes sont bien entendus la nature. L'enthousiasme est grand, comme l'enfant devant un jouet neuf : "Magnifique épanouissement dans un travail libre et aimé". Champillou est une idéaliste : "Ce que je vis en ce moment est inexprimable, c'est la plus belle chose de ma vie" confie-t-elle. L'impatience est grande, elle attend encore les électriciens pour pouvoir se lancer. Début mai : essai des fours. Quelque chose ne va pas. Second essai, le four ne monte pas en température. On téléphone chez Druelle le fabricant qui envoie un schéma de branchement. En fait c'était peu de choses : le four était mal branché. Maintenant ; il fonctionne, 840 degrés, émotion, le pyromètre redescend à 810, puis, ouf ! remonte 960. Il faut attendre le lendemain pour le premier défournement. Un peu tôt, mais joie, tout est bien cuit, sans accident. Gestes qu'elle répètera désormais des centaines de fois. L'atelier existe. Henry et elle décident d'une marque, d'un monogramme. Ce sera notre dame des Aydes (lieu de l'atelier), stylisé par une forme et deux Z entrecroisés, un majuscule l'autre minuscule. Le travail commence donc dans l'enthousiasme.

Premières ventes aussi. "Il était temps commente Champillou". Les fonds qui n'ont jamais été hauts sont en baisse. La matière première, on va la chercher à Saran, chez M. Morin qui possède une carrière. Elle fera bien des années plus tard un portrait de cet homme. En juin 1947, M^{me} Secrétain, femme du propriétaire de la République du Centre, journal de référence

dans la région, vient à l'atelier accompagnée d'un journaliste afin de faire un article, le premier sur l'événement. Ainsi, malgré les finances un peu faibles (l'ombre du percepteur qui plane par exemple) l'atelier démarre, somme toute, de façon prometteuse. La céramique l'emporte, et les quelques cours qui lui restent lui deviennent pensum. C'est donc une année de travail intensif. Elle fera néanmoins un court voyage dans le Jura, et en ramènera aquarelles et dessins. Henry qui a quelques entrées à Paris essaye de placer de la céramique (magasin Les Trois Quartiers). On leur prend quelques pièces. Il n'y a plus qu'à travailler. La contrainte de la commande est toutefois pesante, pour Champillou, l'amour de l'art n'est pur que s'il est dégagé de l'argent. Bilan de l'année disons positif du moins dans la création. La galerie Sagot Le Garrec a même vendu quelques gravures. Des commandes commencent à arriver, plus vite que l'argent, hélas ! En 1948, ils font la Foire de Paris, sans grand succès. L'atelier continue de s'aménager. En 1950, une grosse commande arrive : la maison Dessaux (vinaigre et moutarde) veut des pots à moutarde de luxe. Trente mille ! Il va falloir se faire aider pour les besognes élémentaires. Des jeunes des Beaux-Arts passeront à l'atelier. Le bénéfice de l'opération sera maigre. La collaboration avec Henry, gros travailleur et très bon technicien, sans qui Champillou n'aurait pu débiter puis œuvrer, bien qu'efficace, subit toutefois les contrecoups de sa vie papillonnante. Il a loué une maison en Sologne pour héberger sa femme. C'est perturbant. Il envisage même un temps d'amener celle-ci chez Jeanne Champillou qui s'y oppose avec fermeté. "Ce serait la fin de la céramique" dit-elle avec lucidité. Voici pour les coulisses.

L'architecte Coursimault propose l'exécution d'une décoration d'école à Lamotte-Beuvron. L'atelier commence aussi à créer des carreaux modelés. Commande aussi pour Saint-Jean-le-Blanc. On œuvre donc beaucoup. La symbiose Henry-Champilou fonctionne, techniquement parlant du moins, Champillou pour le fond, Henry pour la forme. Mais Henry a la tête un peu trop dans les nuages. Le voici qui envisage d'acheter un château, le château de Cerqueux, près de Beaugency. La pauvre Champillou est affolée. Elle se sent ligotée : "Je regrette de m'être poussée dans un pareil pétrin alors que j'avais, dans la pauvreté et la liberté, la paix et la joie". L'aventure a un goût amer, reste le travail, seule vérité. Henry envisage même de quitter la France pour l'Équateur et de fonder une école de céramique. Encore une lubie qui passe, mais détruit au jour le jour les beaux rêves de Champillou. Très forte, elle arrive cependant à travailler, puisant dans sa foi profonde une énergie qu'elle ne soupçonnait peut-être pas en elle. "Pour construire il faut braver, il faut risquer". Elle peint et grave encore, mais bien entendu c'est parcimonieux. L'atelier l'accapare à plein temps, et puis maintenant le magasin qui vient d'être ouvert, où depuis l'ouverture elle voit des clients presque tous les jours. L'argent rentre toutefois difficilement bien que des commandes arrivent (panneau pour Douala par exemple). Le problème est que celles-ci sont souvent payées avec retard, les commandes officielles par exemple. Manque de chance aussi, dans cette période, l'architecte qui les faisait travailler décède, ainsi que le maire d'Orléans, Pierre Chevallier, qui était tout acquis aux artistes. Un projet était en cours, qui échouera. L'association des deux artistes continue tout de même. En 1952, grosse commande : la décoration des magasins *Les Galeries Orléanaises*, des carreaux enserés dans l'escalier, une vierge (la cinquième) pour une clinique. Tout pourrait aller pour le mieux si ce diable d'Henry n'était pas aussi fantasque. Il n'a pas payé le loyer de la maison qu'il louait pour sa femme en Sologne, mais envisage toujours de s'installer au château. Pauvre Champillou qui tient cependant le cap. Et puis, il y a entre eux un problème, peut-être de base, celui de la forme et du fond. Lui est décorateur, elle peintre. L'un est dans le maniérisme, (mot récurrent chez elle), l'autre dans la fusion, association antagoniste maintenant. Il est rare que deux artistes élaborent longtemps ensemble, c'est connu. Cahincaha pour l'instant cela tient encore.

En 1953, la commande des Galeries terminée, elle pense faire une exposition d'art religieux. Dans ce domaine qui pourtant devrait évoquer le spirituel, le matérialisme est bien présent aussi. Ce sera un refus. Jeanne Champillou qui aime tant la paix et le silence est embarquée selon son expression dans un tourbillon fantastique. Henry cependant abandonne sa chimère, c'est un soulagement. "Toute cette histoire de Cerqueux nous a mis des barres dans les roues, avec cela, c'était inévitable, nous avons des prises de bec, pour la stylisation ou non. Lui c'est oui, moi c'est non, résumera-t-elle. Si elle garde les pieds sur terre ce n'est que pour mieux exalter la transcendance ou sa foi à travers des éléments visibles, simples au regard de l'homme. Au fond, dans la symbiose, il est à se demander si la femme de ce couple virtuel

n'est pas Henry. 1954, trois statues pour l'église de Gien. Dans l'art sculptural, Champillou se sent bien, presque mieux que dans la pure décoration. Les trois dimensions sont une voie où elle se libère surtout lorsque la commande n'est pas trop restrictive. L'atelier tourne ainsi jusqu'en 1956 où les deux artistes se séparent. Henry s'en va pour ouvrir un atelier à Vaison-la-Romaine.

SEULE

Un chapitre est clos. Le travail se fera seulement avec l'aide de Jeanne Azambourg, la fidèle, qui œuvre avec eux depuis 1947. Elle connaît Champillou depuis 1935 et travaillera parallèlement sa propre céramique. Il y a même un projet d'exposition à Paris. Mais elle est lucide, elle sait que ce milieu est difficile, qu'il lui aurait fallu de l'argent pour organiser un lancement, sinon avoir des relations. Elle sait qu'une carrière ne se fait pas par hasard en comptant sur la reconnaissance du public envers le talent, et que le système passe par des circuits établis. Avec son vieil adage "bande à part toute seule", elle scie la branche. Je rapporte ici des propos qu'elle tenait très naturellement, même devant ses élèves à l'école des Beaux-Arts. "Je m'abrutis sur un travail de géant" commente-t-elle. Son art malgré tout ne faiblit pas. Un fondeur lui exécute un merveilleux bronze d'une sculpture. Il est dommage qu'elle n'ait pas pu sculpter plus. L'atelier lui prend beaucoup d'énergie. Et puis, sa porte est trop grandement ouverte pour une concentration nécessaire. Mais c'est le caractère de l'artiste, à la fois énergique, timide et, malheureusement, trop bonne. Seule, la fidèle Jeannette lui rend réellement service, lui soulage la vie.

En 1959, gros travaux de céramique. Jeanne Champillou va revenir sur les lieux de sa jeunesse, le nord de la France. Elle y a gardé de cette époque quelques amitiés. Elle exécutera des chemins de croix pour des églises du Nord, à Bergues par exemple. Elle en profite pour revoir ses amies. Elle va à Wervik, à Bruges, et pour finir visite le musée de Lille. Un travail en appelle un autre. Une boulangerie de la région parisienne : un panneau sur la ville et sur le pain. Profitant de son séjour à Louveciennes, elle visite Versailles. "Quelle magnificence ! Quel art ! Quelle ordonnance ! Quelles magnifiques perspectives !" commentera-t-elle. Cela bien sûr tranche avec notre époque actuelle : "plus de naïveté, plus de simplicité ! Des gens qui dissèquent tout et des m'as tu vu, des gens qui agissent pour rouler auto avoir frigidaire, machine à laver. Jamais de silence, ce bienfaisant silence..". Que dirait-elle aujourd'hui ? Je la revois encore tenir ces propos, comme si les événements s'étaient passés la veille. Après Louveciennes, pour rester dans les travaux "parisiens", Rueil, de la céramique toujours. Elle a maintenant du travail pour plusieurs mois. "Son Clos de joie", nom de l'atelier, est devenu sa bulle. La vie extérieure la concerne de moins en moins. Femme du terroir, solidement implantée, elle se réalise dans son art au quotidien. La société des années soixante la déçoit, elle est de l'ancien monde. Elle puise dans son patrimoine, dessins et peintures. Pour la céramique, les sujets religieux sont empreints du symbolisme catholique et sont quelquefois franchement instinctifs. Lorsque les contraintes de commandes ne sont pas importantes et qu'elle peut se libérer, cela donne de véritables chefs-d'œuvre. Je pense à ce remarquable bandeau de cheminée sur le thème de Gargantua quelle fera pour un restaurant près d'Orléans. Lorsque la céramique devient sculpture, Champillou est à son aise. Elle songe parfois, à la suite, à ce que quelqu'un prenne l'atelier. En 1961, elle envisage de préparer une exposition de peintures, gravures, aquarelles, dessins, céramiques. Afin de préparer celle-ci, le marchand lui propose un troc : matériel en échange de gravures.. Le troc était pour elle une valeur réelle. Devant son matériel elle dit : "Je vais avoir l'air d'une artiste". "Mais de quoi voudriez vous donc avoir l'air ? D'une gardeuse de vaches !" Allez donc réussir en tenant de tels propos. Le personnage est ainsi fait. Comme Camulogène après la guerre, elle retourne sur ses terres. Elle est naturelle. Elle aimerait avoir un peu plus d'argent, ne serait ce que pour vivre (survivre trop souvent), mais celui-ci, si difficile à gagner, n'est pour elle que le pire symbole du matérialisme. Décidément elle est bien marginale notre Champillou. "L'art vaut mieux que tout et l'amour qu'on lui donne ne déçoit pas". Réaliste, elle ajoute : "Mieux vaut cent fois faire un second métier à côté de son art que de vouloir vendre cet art à tout prix". Conseil qu'elle donne aux jeunes artistes qui passent dans l'atelier, ajoutant avec humour : "Il vaudrait mieux vendre des

frites". Elle allait jusqu'à ajouter : "Je veux mourir pauvre", ce qui n'était pas sans produire son effet car personne ne l'a jamais connu bien argentée. Je l'ai même entendue un jour ajouter : "Sinon c'est l'état qui ramasse, ce serait dommage". Voilà du bon sens paysan ou je ne m'y connais pas.

Mais nous sommes en 1961. La céramique bat son plein. Cependant elle donne encore son cours à l'école des Beaux-Arts. Les professeurs y sont notés comme les élèves. "J'ai 8/20 quelle rigolade ! commente-t-elle, et quelle clique !" En vérité, le courant passe très mal entre elle et la directrice de l'époque. Parlons d'autres choses. Des projets céramiques qui lui sont refusés aussi comme par exemple un tympan pour l'église de son quartier "les Blossières". En 1962, un ami l'emmène avec ses toiles à Paris. On lui dit que sa peinture est bonne mais n'intéresse pas. Les marchands de tableaux sont dans un autre univers, celui où on "lance un peintre comme on lance un dentifrice". Le marketing n'est pas le monde de Champillou qui n'aurait jamais pu passer par le système médiatique, comme elle aimait à le dire en parlant de la télévision : "Ce coup ci on a vraiment trouvé le bon moyen d'abêtir le populo". Revenons à la céramique : pour Jargeau, une vierge, remarquable de formes et de couleurs, pour Armboutte Cappel (Nord). Elle aimerait bien peindre à nouveau, mais on ne peut tout faire. Elle profite de sa visite dans le Nord pour visiter son alter ego, son amie Jeanne Devos, photographe, personnage haut en couleurs. Pour Rueil, aussi, quatre sirènes pour un immeuble. En 1963, elle renoue avec la gravure. Un ami l'a emmenée à Paris à l'atelier Lacourière que dirige Jacques Frélaut, fils du graveur. Le contact passe bien. Des années plus tard, il se souvenait de Jeanne Champillou dont il appréciait le travail et l'authenticité. Elle dira du reste plusieurs fois : "La gravure c'est ce qu'il y a de plus profond, de moins commercial". Oui, mais la céramique ? , aurais-je pu lui répondre. En 1963, elle prépare une exposition à Paris. "Quel travail !" dit-elle. "Quelle expédition !" pourrait-on dire. Un ami la véhicule dans une camionnette avec ses œuvres et la deux-chevaux de l'artiste conduite par quelqu'un de la maison suit. Car Champillou est motorisée maintenant, et on pourrait raconter des anecdotes homériques sur sa façon de conduire. Revenons à Paris et à la caravane qui s'ébranle. L'accrochage se fait dans la gaité. "Quel entrain, quelle paille !" racontait-t-elle. Paille ? Oui. En bonne paysanne elle a emballé ses œuvres ainsi dans des caisses. J'aurais bien voulu voir la tête du galeriste. Champillou est toujours naturelle. Parlant du vernissage elle dit : "On s'est tous déguisés". Quant aux conclusions sur la mondanité et sur les Parisiens elles valent leur pesant d'or à sa manière : " Bien des Parisiens sont piqués. À Paris tout est truqué, tout est clinquant. On est submergé par le faux, l'artificiel, à tel point que personne ne sait plus où est la vérité, où est la sagesse, où est la folie". L'artiste reste immuable, classique et marginale, parce que c'est ainsi. De retour dans ses pénates, beaucoup de travail encore, des céramiques, comme toujours. La liste serait longue, des œuvres religieuses, ou simplement décoratives. Et comme toujours aussi, elle puise dans son patrimoine dessins, car elle n'a plus beaucoup le temps d'aller dans sa chère nature. On pourrait citer pêle-mêle des vierges, un saint Antoine et tant d'autres créations. Elle arrive encore à peindre, mais peu. Cela lui manque. Ses céramiques décoratives sont du reste très près de la peinture, traitées souvent comme des aquarelles. Elle regrette quelquefois de les livrer.

L'ARTISTE RECONNUE

Personnage pittoresque, Jeanne Champilou est maintenant devenue une figure de la région, quelqu'un qu'on visite. Elle n'en regarde pas moins ses contemporains comme un spectacle qui s'apparente plus du grand guignol qu'à la civilisation. Le Nord l'appellera encore, pour une vierge à Dunkerque, des remarquables chemins de croix.. Il faudrait une biographie plus élaborée, que je n'ai pas la place de faire en si peu de pages. Je veux surtout peindre le personnage riche, complet et truculent. Ne serait-ce que pour ses bons mots comme celui ci : "les Français auraient besoin d'être au vert, sans radio, sans presse, sans télé !" À cette époque elle approche de 70 ans : "Je commence seulement à vendre quelques gravures. Ce qui m'a sauvé, c'est de faire un métier pour rester libre et vivre de peu". La chute est toujours réaliste. Son succès la dépasse. Elle est même étonnée des jeunes qui la visitent : "Ils commencent leur carrière et ont l'air de goûter ce que je fais en art. Eux qui sont entourés de théories

modernes". Mais elle sait bien que moderne ne veut rien dire.

Vers la fin de sa vie, elle reprend la gravure. Si les difficultés d'argent sont un peu aplanies, il ne coule pas vraiment à flot. À propos de celui-ci, il me revient ce mot : "Je n'ai pas fait vœu de pauvreté, mais je l'ai pratiqué toute ma vie". Chez Champillou, la philosophie est toujours teintée d'humour. La sonnette qui retentit trop souvent la fatigue. Elle a parfois du mal à se défendre de ceux qui veulent quelque chose d'elle. Elle aimerait bien à nouveau toucher à son piano mais elle ne trouve pas de temps pour travailler. Et les instants où elle peut faire une petite sieste près de ses tourterelles dans son jardin sont exceptionnels. En 1972, la télévision vient faire un reportage chez elle et je ne résiste pas à vous livrer ses impressions : "On a recommencé le questionnaire devant la cheminée, ensuite dans la cour. Ils ont tout photographié, même le foutoir de l'atelier, où les instruments de jardinage sont mêlés aux instruments de céramique, les scies, la chèvre à scier etc., le cafarnaüm. Et mes mignonnes tourterelles. On dirait vraiment que beaucoup ont assez du rangement, de la propreté. Ici la poussière règne, on en fabrique. Se voyant dans le poste (chez des voisins, car elle n'a jamais eu cette lucarne infernale chez elle) : "Le soir même je suis passé à la télé avec un succès étonnant. C'était vraiment surprenant, une vieille qui raconte tout bêtement ce qu'elle a fait et vu. Ce qui m'étonne c'est qu'on soit nature, sans aucun chichi". Je trouve dommage que l'on n'ait pu l'enregistrer plus. Je pense qu'on aurait eu quelques bons moments du genre de ceux de Léautaud avec Robert Mallet. La popularité lui amène du courrier, un penum. Et toujours l'atelier qui lui pèse. Si seulement quelqu'un pouvait le reprendre. En 1973, elle fait une exposition de gravure chez elle. Le succès est au rendez-vous. Une exposition Champillou dans la région est un événement. Télévision encore. L'exposition est même prolongée. On la flatte. Elle raconte : un visiteur lui dit philosophiquement : "Vous savez, ce n'est pas vous qui faites cela." Elle réplique : "Le don c'est réel et inexplicable. Et toute la science des savants ne pourra faire un artiste qui est inconscient de son don. Alors là, je leur rabats le caquet à ces messieurs ! Le métier ? Oui, mais l'inspiration, mais la vie que l'artiste met dans un portrait, l'âme de l'œuvre !" Sur Champillou, on pourrait faire un florilège de ses mots... Elle aimerait aussi trouver du temps pour écrire : "J'ai tant de choses à dire". Sous l'impulsion de son éditeur, elle rédige un texte qui reste un document. Tout ceci la fatigue néanmoins. Elle en a assez de la céramique. À près de 80 ans elle aimerait souffler un peu. L'atelier lui pèse et tout ce remue-ménage lui prend son énergie. Je me rappelle l'avoir entendue un jour laisser tomber : " Et j'ai traîné tout ça.. J'aurais du travailler seule. Un artiste se doit d'abord à son art. Tout le monde court après moi et jamais personne ne m'a aidée".

En 1977, la ville d'Orléans lui offre la collégiale Saint-Pierre-le-Puellier, salle prestigieuse. Son éditeur, qui connaît la valeur de l'artiste, va monter l'exposition. Gros travail mais splendide réussite. Pas de tranquillité non plus pour notre artiste. Elle espère naïvement être en paix après, mais en vain. L'univers Champillou dans ce beau lieu est impressionnant. C'est l'événement du moment dans la ville. Elle boit du petit lait. La ville lui décerne même un hochet : la médaille d'or de la cité. "Heureusement que j'ai quatre-vingts ans en bon état pour apprécier cette réussite dont je ne reviens pas", confie-t-elle discrètement. Tout commentaire est superflu. Il est vrai qu'hors des sentiers battus, il faut de l'endurance et de la solidité pour percer. Si Champillou n'avait pas vécu aussi longtemps, les Orléanais se seraient-ils aperçus de son art ? Les dernières années de sa vie seront intensives. Après un dernier voyage dans le Nord, épuisée, elle décède en mai 1978. " Lorsque ce sera l'heure, disait-elle, je replierai mes ailes."

Elle laisse un patrimoine important. Elle a abordé tous les genres, huiles, aquarelles, pastels, dessins. L'inventaire est très difficile à réaliser à cause de la dispersion. Elle laisse plus de 400 gravures, genre dans lequel elle a touché à beaucoup de techniques. Quant aux céramiques, là aussi, le patrimoine est grand. De facture classique, son travail est d'une grande force, d'une rare justesse, et d'une vie intense. Le style c'est l'artiste et ici on peut le dire.

Pour conclure je vais lui laisser le mot de la fin : "Une seule chose compte : se réaliser avec ses dons et dans la pauvreté". "La pauvreté, lui dis-je, c'est tout de même un handicap."

- "Cependant, pauvreté n'est pas vice..." Bien sûr ! Mais c'est pire !"

C'était un 14 juillet. Elle ajouta d'un ton bonhomme :

- "Aujourd'hui c'est Sainte République. C'est un jour à rester chez soi au calme, tous les fous sont dehors". Et elle prit une de ses tourterelles sur son épaule.

"Un artiste se doit d'abord à son art".

DÉBAT

Gérard Hocmard : Merci beaucoup de cette évocation pleine de vie qui permet de retrouver un personnage qui était plus qu'un artiste.

Olivier de Bouillane de Lacoste : La maison qu'habitait Jeanne Champillou à Orléans existe-t-elle toujours ?

Yves Marchaux : La maison a été vendue après le décès de l'artiste. La façade décorée a été gardée intacte. Une plaque réalisée par Jeanne Azambourg a été apposée quelques années après.

Jacqueline Suttin : J'ai beaucoup apprécié votre évocation de Jeanne Champillou qui vous connaissant bien, avait décelé votre talent. Par ailleurs, vous avez cité plusieurs de ses œuvres dont la fresque qui ornait le manteau de la cheminée du restaurant "Le Beauvoir" à Olivet. Les bridgeurs peuvent toujours la contempler puisque l'immeuble est devenu le siège de l'Académie de Bridge d'Orléans. Je voudrais ajouter aux œuvres déjà citées le retable en céramique figurant sur la façade-est de la chapelle Notre-Dame-des-Miracles, côté place du Cheval Rouge. J'en ai parlé le 19 février 2004 lors de ma communication sur Saint-Paul et le sanctuaire. Il représente "Jeanne d'Arc en prière aux pieds de la Vierge à l'enfant". Il a été réalisé à l'initiative de l'abbé Chambelland, recteur, avec l'accord de l'architecte Lablande et du maire René Thinat qui était grand admirateur de l'œuvre de Jeanne Champillou. Il a été inauguré le 1^{er} octobre 1972 par une bénédiction de M^{gr} Riobé, alors évêque. Il faut reconnaître qu'il passe inaperçu et que bien peu d'Orléanais connaissent son existence.

Yves Marchaux : Il y a à Orléans, dans la région, on peut dire une quantité d'œuvres de céramiques architecturales réalisées par l'artiste. Certaines sont splendides. Surtout lorsque Jeanne Champillou ne s'est pas sentie enfermée dans un sujet. À noter dans ce sens cet extraordinaire Gargantua du "Beauvoir" plein de sève, disons gauloise. Lorsqu'elle peut donner libre cours à son élan, Jeanne Champillou a un travail puissant. De même dans certaines œuvres religieuses empreintes de mysticisme. Certaines sont presque "paganistes", mais profondément empreintes de vérité, sa vérité, à savoir, je le répète, un travail simple et solide appuyé sur le cœur.

Olivier de Bouillante de Lacoste : Yves Marchaux a présenté un certain nombre d'œuvres de Jeanne Champillou, mais il n'en a montré qu'une petite partie. Il pourrait nous en montrer beaucoup d'autres.

Micheline Cuénin : Je suis pleine d'admiration et ébahie qu'une artiste de cette qualité soit si peu connue. N'y a-t-il pas d'ouvrages sur son œuvre ?

Yves Marchaux : Il existe plusieurs ouvrages. Une autobiographie remarquablement écrite quelques années avant son décès. Imprimée en édition de luxe, puis offset, pour le grand public (Editions Alphonse Maré). Son éditeur de l'époque avait publié une ébauche de catalogue sur les fêtes, foires et marchés à l'intérieur d'un livre intitulé *La Grand' place* d'Alain Bouzy. Quelques autres ouvrages ont été (parcimonieusement) illustrés de reproduction de gravures. En 1993 l'association "le Clos de Joie" a publié le catalogue raisonné des gravures, enfin de toutes celles qu'on a pu retrouver, au nombre de 400. J'en ai à l'époque dressé l'inventaire puis réalisé la maquette du livre.

Robert Musson : J'ai bien connu Jeanne Champillou, car nos parcours artistiques se sont souvent rencontrés et une riche amitié partagée a enrichi ceux-ci. Ainsi dès 1951, dans mon magasin, j'ai présenté une belle exposition de ses gravures et de ses peintures. Elle venait de m'offrir une jolie céramique riche en couleurs, qui illustrait la légende de Saint Christophe. Celle-ci, jusqu'à sa disparition par vol, me servit d'enseigne pendant cinquante ans.

Lors des années 1952-1953, sur mon intervention, Jeanne Champillou exécuta pour l'hôtel des Arcades, 18 quai Cypierre à Orléans :

- une série de six grandes appliques en terre cuite sur le thème de la musique ;
- elle conçut et réalisa un service de petit déjeuner avec bols, tasses et soucoupes qu'elle illustra avec l'histoire de "*L'Arrivée en calèche de la belle Marquise*".

Ce même décor illustrait :

- sur la façade du quai une enseigne en céramique et fer forgé,
- et une grande fresque sur le mur du hall d'entrée peinte par son ami Henry.

Tout au long de sa belle carrière de céramiste, nous avons eu l'occasion d'autres rencontres artistiques, mais, celle-ci était la première, aussi j'en garde un souvenir puissant et chaleureux. C'est avec plaisir qu'aujourd'hui je l'évoque.

Yves Marchaux : Oui notre confrère et ami Robert Musson a bien connu Jeanne Champillou. Le personnage était riche en couleurs.. Ce qui frappe chez l'artiste c'est la puissance de travail et la qualité des œuvres réalisées. On peut dire que sa vie fut son œuvre entièrement.

André Delthil : Une anecdote : Yves Marchaux nous a parlé d'un certain M. Noël, organiste de la cathédrale. Je l'ai très bien connu parce que ma sœur aînée prenait des leçons de piano chez lui. Il était aveugle. Il jouait de l'orgue au mariage de la fille d'un commerçant d'Orléans dont les parents avaient fait fortune dans le commerce des vieux métaux et des chiffons. Je ne sais pas pour quelle raison il n'était pas content et il a voulu faire une petite roserie : il a joué la sortie de l'église avec une composition de sa part sur le thème de "peaux de lapins, peaux !"

Yves Marchaux : Je connaissais cette anecdote. Jeanne Champillou la racontait. Elle a réalisé une gravure ainsi qu'une pochade de cet organiste. J'ai toujours entendu dire par Jeanne Azambourg que Gustave Noël était admiratif aussi des dons musicaux de Jeanne Champillou. C'est du reste un phénomène connu, lorsqu'un artiste développe un don, souvent un second apparaît, parce que le mécanisme de création est le même. Jeanne Champillou, bonne musicienne, a dû cependant faire un choix. Et puis son œuvre, surtout avec la venue de la céramique où elle avait moins de temps, l'a coupée de la musique. Elle se mettait encore parfois au piano. Je me souviens de l'avoir entendue jouer Chopin. C'était des moments que je qualifierai de grâce. C'était poétique dans cette maison où l'atelier était partout. L'âme de l'artiste était exaltée. De très beaux et inoubliables souvenirs.

LES OGM : MENACES OU ESPOIRS, DONNÉES SCIENTIFIQUES¹

Michel Monsigny

RÉSUMÉ

L'exposé porte sur la définition des OGM, avec quelques rappels historiques, diverses données scientifiques et quelques éléments d'appréciation : les notions de doses, de l'universalité des composants biologiques, l'intérêt de la sélection et des hybridations. Après quelques rappels importants de données scientifiques, nous aborderons les aspects fondamentaux, l'intérêt et les risques environnementaux associés au développement des OGM.

Nous présenterons quelques exemples, dans le domaine de l'agriculture,

- les OGM résistant aux insectes : les plantes Bt, qui expriment une protéine toxique pour certaines larves de ravageurs.
- les OGM résistant aux herbicides : les plantes tolérant le glyphosate (round up).
- les OGM correspondant à un besoin nutritionnel ou à des conditions de culture difficiles.

Nous poursuivrons en évoquant l'intérêt des OGM dans le domaine médical :

- les OGM microbiologiques et la préparation de médicaments : insuline, érythropoïétine (É.P.O.) ...
- les OGM animaux et la recherche de nouveaux médicaments.
- la transgénèse appliquée aux patients avec un premier succès : la guérison des « enfants bulle », enfants souffrant d'une immunodéficience sévère.

Nous terminerons en évoquant les nécessaires précautions (toxicologie, éco toxicologie, allergie, traçabilité ...) et les aspects réglementaires fondamentaux.



INTRODUCTION

Les médias nous abreuvant d'informations concernant les plantes qui entrent dans la catégorie des OGM (nous en donnerons la définition ci-dessous). C'est effectivement un problème d'actualité qui peut conduire à des débordements dus à des analyses divergentes. De nombreux facteurs peuvent en effet être pris en compte : citons les craintes liées à la pollution de l'air, à celle des rivières et des nappes phréatiques, à l'emploi de produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides, bactéricides, etc.) qui peuvent être toxiques pour l'homme. Des considérations sociétales et politiques entrent aussi en jeu.

Les entreprises qui créent de nouvelles variétés et qui commercialisent les semences, celles qui produisent les composés phytosanitaires, surtout s'il s'agit de multinationales, sont soupçonnées de visées hégémoniques au détriment des agriculteurs, de la santé et de l'alimentation des humains. La vogue des produits "bio" qui sont parés de toutes les vertus ("tout ce qui est naturel est sain") rend très prudents les adeptes de cette approche.

¹ Séance publique au Muséum d'Orléans le 5 juin 2008.

Les nouveaux organismes vivants qui sont préparés dans les laboratoires et qui sont autorisés pour la production et la commercialisation, effraient et, ce d'autant plus, que des bruits divers circulent quant à la dangerosité de ces nouveaux organismes : ils seraient toxiques, allergéniques, cancérigènes, etc. En outre, de puissantes associations et des grands groupes commerciaux développent des travaux de recherche pour mettre le doigt sur les risques (avérés ou supposés) que représentent ces nouveaux organismes. La suspicion s'installe, les obtenteurs d'organismes modifiés sont accusés de cacher des données ; les chercheurs qui soutiennent au cas par cas que tel nouvel organisme est sans danger avéré sont accusés d'être à la solde des grands groupes internationaux.

Un autre point très important est que les OGM végétaux connaissent un développement impressionnant avec une croissance annuelle à deux chiffres. C'est ainsi qu'en 2007 près de 120 millions d'hectares (4 fois la surface cultivable de la France) ont été consacrés à la culture d'OGM. En 2007, quelque 60 % du soja et 40 % du coton étaient des OGM. Il est en outre intéressant de constater que la croissance des cultures OGM dans les pays en voie de développement est beaucoup plus vive que celle des pays "riches". À côté des États-Unis d'Amérique, l'Argentine est le second gros producteur d'OGM ; l'Inde et la Chine voient les cultures d'OGM croître rapidement.

Compte tenu de ces considérations et dans le cadre du rôle que les Académies s'efforcent de remplir depuis des lustres, (notre Académie fêtera son bicentenaire en 2009), il nous a semblé utile de faire une mise au point sur des bases scientifiques.

1- QUE SONT LES OGM ?

Un OGM est un organisme génétiquement modifié : c'est-à-dire un organisme (bactérie, levure, champignon, plante, animal ...) dont le matériel génétique (génome) a été modifié par une technique connue sous le nom de "transgénèse" afin de lui conférer une caractéristique nouvelle. Cette transgénèse correspond soit à l'addition d'un gène (ou de plusieurs gènes) isolé à partir d'un autre organisme ou, inversement par invalidation (inactivation) d'un des gènes de l'organisme. L'obtention d'un OGM repose sur les outils modernes de la biologie (biotechnologie) et des techniques d'hybridation, de sélection ou de mutation, bien connues dans le monde agricole depuis de nombreuses décennies (cf. le maïs, le colza ...). Plus de 70 espèces végétales ont été transformées : soja, maïs, colza, riz, coton, papaye, betterave, chicorée, pomme de terre, peuplier, tabac, œillet, ...².

La cellule

Pour comprendre ce qu'est un OGM, je vais dans un premier temps présenter quelques rappels. Tous les organismes vivants sont constitués de cellules : les bactéries, les levures, certaines algues sont constituées d'une seule cellule, alors que les plantes, les animaux, l'homme en renferment des milliards. La taille d'une bactérie est de l'ordre du micron (1 millième de millimètre), celle des cellules humaines est de l'ordre de la dizaine de microns. Chaque cellule contient au moins un chromosome. Les organismes supérieurs contiennent plusieurs chromosomes : l'homme 23 paires, le blé soit 14 paires soit 21 paires (voyez le développement dans le paragraphe sur les hybridations), selon l'espèce. Les bactéries en outre possèdent souvent un ou plusieurs petits chromosomes appelés (plasmides) qu'elles peuvent échanger entre elles ou transmettre à des organismes supérieurs. *Agrobacterium tumefaciens* transmet son plasmide aux cellules d'une plante. Chaque cellule d'organismes supérieurs maintient ses chromosomes dans un noyau. Chaque cellule d'un organisme contient la totalité du matériel génétique de l'espèce considérée. Les cellules végétales (plantes vertes) possèdent en outre des structures particulières (chloroplastes) qui fixent le gaz carbonique (CO₂) et le transforment en glucose grâce à l'énergie photonique (le soleil). Chaque cellule fabrique quelques milliers de protéines parmi les quelque dizaines de milliers possibles pour un organisme supérieur donné. Un animal a quelque deux

² <http://www.ogm.gouv.fr/questions/reponses/>

cents types cellulaires différents. Une cellule végétale est, dans des conditions adéquates, capable de donner naissance à une plante entière tout à fait fonctionnelle.

Universalité des molécules du vivant : des chromosomes aux protéines

Tous les organismes vivants sont constitués de cellules ; chaque cellule contient le matériel génétique propre à l'organisme ; ce matériel génétique, l'ADN (acide désoxyribonucléique), est contenu dans un ou plusieurs chromosomes ; l'ADN chez tous les organismes vivants (sauf les bactéries qui sont des procaryotes) est contenu dans des organites cellulaires : le "noyau" (pour la majeure partie) et les mitochondries (pour une faible proportion). Les gènes sont des segments de l'ADN. Ces segments d'ADN sont utilisés par la cellule pour fabriquer des ARN (acides ribonucléiques) lorsque la cellule en a besoin. Les ARN quittent le noyau et sont déversés dans le cytoplasme où ils vont être "traduits" en protéines. Les protéines sont des enchaînements des 20 acides aminés dans un ordre qui est strictement déterminé par l'ARN, qui, lui-même, est le message fidèle de l'information provenant du segment d'ADN dont il dérive. Toutes les cellules eucaryotes (animales, végétales, de levure ou de champignons ...) fabriquent les protéines selon ce schéma. Il est important de noter que chaque cellule exprime une partie seulement des protéines de l'organisme. Les organismes supérieurs ont des dizaines de cellules différentes qui expriment des protéines qui leur sont spécifiques : chez les animaux : neurones, cellules endothéliales, cellules épithéliales, cellules de la peau, etc. ; chez les végétaux : cellules de la tige, des feuilles, des racines, du pistil, des étamines ...

Les protéines

Toute protéine est synthétisée par une cellule en ajoutant un à un l'un des 20 acides aminés pour former une chaîne de type collier de perles. Dans la grande majorité des cas, cette chaîne se structure spontanément en une forme globulaire active. La position de chaque acide aminé dans la chaîne est prédéfinie par la séquence du gène (ADN) qui code cette protéine. Chez l'animal, la synthèse des protéines suit le même schéma et leur dégradation —au cours de la digestion des aliments quelle que soit leur origine (animale, bactérienne ou végétale) — libère les 20 mêmes acides aminés ; les acides aminés libérés sont utilisés pour synthétiser les protéines propres à l'organisme. Il est donc clair que l'organisme transgénique qui contient un gène d'un autre organisme (plante, bactérie, mammifère, poisson, insecte, levure, champignon, etc.) ne présente aucun risque tant au point de vue du gène lui-même : un segment d'acide nucléique fait des 4 éléments universels (A, C, G, T) que de celui de la protéine faite des 20 acides aminés universels. Cependant dans des cas spécifiques, la protéine "transgénique" peut-être toxique s'il s'agit, par exemple, d'une toxine végétale, bactérienne, etc. ou allergénique, s'il s'agit d'un allergène comme les glycoprotéines salivaires du chat, les protéines des acariens, etc. Il n'est donc pas question de produire des OGM en incorporant de façon non réfléchie des protéines connues pour leur nocivité.

L'évolution du vivant

Les organismes vivants que nous connaissons aujourd'hui sont les produits de trois milliards et demi d'années d'évolution et témoignent de la capacité adaptative (adaptation) du vivant par rapport à l'environnement : température, humidité, prédateurs, etc. Pendant ce temps, des multitudes d'espèces nouvelles sont apparues, se sont développées, multipliées et transformées ; une part importante d'entre elles a disparu. Aujourd'hui, à l'ère de la génomique, les spécialistes ont pris connaissance du contenu entier du patrimoine héréditaire de nombreuses espèces actuelles : hommes, animaux, plantes, bactéries, champignons, parasites, etc. et partiellement du contenu de quelques espèces disparues, y compris l'homme de Néanderthal (*Homo neanderthalis*). Sur ces bases, la théorie de l'évolution a reçu une confirmation éclatante et certains de ses aspects ont pu être précisés ou corrigés.

Les hybridations, les croisements, les sélections

De nouvelles espèces sont apparues au cours des millénaires écoulés. Voici l'exemple d'hybrides spontanés du blé : le blé dur et le blé tendre au cours de l'histoire "récente". Tous les

blés contiennent dans chacune de leurs cellules un noyau à 7, 14 ou 21 paires ($n = 7$) de chromosomes selon les espèces. Initialement l'espèce sauvage (un blé tendre) était "diploïde", c'est-à-dire qu'il possédait 7 paires de chromosomes, chaque cellule contenait donc 14 chromosomes. Il y a 500 000 ans environ, deux espèces de blé tendre se sont hybridées et ont donné naissance à une nouvelle espèce à 28 chromosomes : (7 paires de l'une et 7 paires de l'autre) l'espèce "tétraploïde", à 28 chromosomes, (blé pour pâtes).

<i>Triticum monococcum</i> 2 X 7 ch. diploïde	+	<i>Aegilops speltoides</i> . → 2 X 7 ch. diploïde	<i>Triticum turgidum</i> : blé dur, blé à pâtes 4 X 7 ch. tétraploïde
<i>Triticum turgidum</i> 4 X 7 ch. diploïde	+	<i>Aegilops Tauschii</i> → 2 X 7 ch. tétraploïde	<i>Triticum aestivum</i> : blé tendre, panifiable 6 X 7 ch. hexaploïde

Il y a environ 10 500 ans, cette espèce s'est à nouveau hybridée à une autre espèce à 14 chromosomes pour donner naissance à une espèce "hexaploïde", (blé tendre panifiable) à 42 chromosomes. Ainsi donc, ces nouvelles espèces sont transgéniques (oh combien !) puisqu'il y a eu non pas incorporation d'un gène mais de plusieurs dizaines de milliers de gènes dans le génome des espèces parentes.

L'obtention d'espèces et de variétés nouvelles à propriétés intéressantes transmissibles héréditairement

L'obtention d'espèces végétales nouvelles repose sur un principe simple : il est possible de régénérer une plante entière à partir d'une seule cellule. Deux cellules provenant de 2 plantes d'espèces différentes peuvent être fusionnées (hybridation cellulaire). L'hybride obtenu peut-être multiplié et l'obteneur pourra sélectionner, au niveau cellulaire puis au niveau des plantes qui en sont issues, les sujets présentant un ou des caractères intéressants.

L'obtention de variétés nouvelles est encore plus simple, il suffit de faire en sorte que les organes reproducteurs femelles soient fécondés par du pollen d'une autre variété de la même espèce. Là aussi l'obteneur devra cultiver les graines et sélectionner les sujets intéressants. Les graines ainsi obtenues seront semées, puis, un nouveau cycle de sélection interviendra. Enfin lorsque les sélections auront donné une "variété" *ad hoc*, l'obteneur commence les étapes de multiplication et les démarches pour obtenir le "certificat d'obtention variétale" afin de pouvoir la mettre sur le marché. Selon les espèces ces différentes étapes peuvent exiger de 8 à 12 ans de travail. Depuis la fin du XIX^e siècle de nombreux hybrides végétaux ont été obtenus, en particulier, en ce qui concerne les maïs, les blés, le colza, le triticale (hybride du blé et du seigle), les roses, les œillets, etc. (Figure 1)³. Les roses hybrides, découvertes en 1867 à la suite d'un croisement entre 2 différentes sortes de roses, sont devenues populaires après 1900. Les hybrides permettent d'obtenir des variétés aux propriétés remarquables pour le plaisir des yeux dans le cas des fleurs, pour la vigueur de la plante, pour la résistance à certaines pestes, pour la résistance à la verse, ou pour la consommation. Ainsi, le colza était initialement impropre à la consommation, car il contenait un lipide et des glycosides dangereux pour l'alimentation humaine et/ou animale. Vers 1970, des semenciers canadiens ont obtenu une "variété zéro" dépourvue d'acide érucique (produit toxique pour le cœur) et riche en acide oléique et en acides poly-insaturés (oméga-3 et oméga-6). Cependant le tourteau (ce qui reste après extraction de l'huile) était lui aussi toxique, car il contenait des glycosides toxiques qui rendaient le tourteau inutilisable en alimentation animale. Les semenciers ont finalement obtenu un autre hybride : le "double zéro" qui produit de l'huile et du tourteau dépourvus de toxicité⁴.

Les hybrides permettent d'obtenir des produits de qualité avec de hauts rendements mais ne se prêtent pas à la production de semences par l'exploitant s'il n'est pas spécialisé dans la sélection. Il est vrai que les exploitants, en général, préfèrent acheter des semences "certifiées" ;

³ Les figures sont reportées à la fin de l'exposé.

⁴ *Canola-a new oilseed from Canada. J. Amer. Oil Chem. Soc.* (1981) 58 : 723A-725A.

certains d'entre eux, cependant, préparent eux-mêmes une partie de la semence en récoltant une fois les graines d'une parcelle ensemencée avec de la semence "certifiée". Compte tenu de la nature des hybrides, le rendement décroît d'année en année et les tares réapparaissent rapidement : ceci explique le succès des semences sélectionnées dites "certifiées".

Les animaux "domestiques" dérivent de sélections qui sont intervenues au cours des millénaires, des siècles ou des décennies passés. Il est à noter que les animaux hybrides sont stériles : les mulets et les bardots sont des exemples bien connus. Les races pures d'animaux sont obtenues par croisements consanguins et sélection des individus exprimant les caractères recherchés. Ils sont en général beaucoup plus fragiles que les espèces sauvages parentes. Il en est de même pour les animaux de laboratoires tels que les rats, les souris, etc.

Rappels historiques

- Il y a quelque 10 000 ans, les "cueilleurs" ont sélectionné des céréales cultivables, en particulier, en récoltant et en semant les grains non déhiscents (qui restent attachés sur l'épi jusqu'à la maturité complète).
- En 1866, George Mendel découvre les lois de l'hérédité.
- En 1938, le *Bacillus Thuringiensis* est utilisé, en champs, pour lutter contre la pyrale, procédé développé et expérimenté en France.
- En 1953, Watson et Crick⁵ démontrent que l'ADN a une structure en double hélice ce qui explique que la molécule fille est exactement la copie conforme de la molécule mère car la molécule fille est synthétisée point par point en liant entre eux les 4 "nucléotides : A,T,C,G" qui sont complémentaires 2 à 2 vis-à-vis des 4 nucléotides de la molécule mère.
A en face de T, T en face de A, G en face de C, et, C en face de G.
Ainsi un segment, correspondant à un gène de 10 000 nucléotides, placé dans une séquence parfaitement définie de la molécule mère redonnera *in fine* un segment fille qui aura très exactement la même séquence. La vie est un roman écrit avec un alphabet à 4 lettres élémentaires qui se regroupent en 64 idéogrammes (codons) à la base du code de synthèse des protéines.
- En 1970, Paul Berg *et al.*⁶ découvrent les "enzymes de restriction", véritables ciseaux biologiques extrêmement précis. Cette découverte est la pierre angulaire qui ouvre la voie à l'obtention des premiers OGM bactériens. Un gène bactérien est excisé et transplanté dans une autre bactérie. Il est rappelé qu'un gène est un segment de chromosome renfermant l'information nécessaire et suffisante pour coder une protéine.
- En 1975, les scientifiques estiment qu'il est temps de s'arrêter et d'étudier l'impact de cette "technique" révolutionnaire que l'on nommera "transgénèse". Cette réunion est connue sous le nom de la "conférence d'Asilomar" (en Californie) : il est décidé un moratoire d'un an. C'est de là que découlent les mesures de sécurité et de confinement à quatre niveaux qui prévalent toujours dans nos laboratoires.
- En 1982, le premier OGM végétal est obtenu en laboratoire par van Montagu et Schell⁷ en Belgique, il s'agit du tabac génétiquement modifié. Puis de nombreux laboratoires publics et privés, français, allemands, britanniques, coréens, suisses, israéliens, américains, argentins, chinois, indiens, etc. se lancent dans l'obtention de plantes et d'animaux génétiquement modifiés.

⁵) Watson, J. D. and Crick, F. H. (1953) Molecular structure of nucleic acids; a structure for desoxyribose nucleic acid. *Nature* 171 : 737-738.

⁶ Morrow, J. F. and Berg, P. (1972) Cleavage of Simian virus 40 DNA at a unique site by a bacterial restriction enzyme. *Proc. Natl Acad. Sci., U. S. A.* 69 : 3365-3369.

⁷ Van Montagu, M. and Schell, J. (1982) The Ti plasmids of *Agrobacterium*. *Curr. Top. Microbiol. Immunol.* 96 : 237-254.

2- DONNÉES OBJECTIVES

2-A Domaine agricole

2-A-a Les plantes transgéniques résistant aux insectes

Le maïs, comme c'est le cas de toutes les plantes cultivées de manière intensive, est soumis à des attaques de certains insectes. La pyrale, un lépidoptère, *Ostrinia nubilalis*, est avec la sésamie l'un des insectes perforateurs les plus redoutés. Pour les variétés classiques de maïs, il est nécessaire de traiter jusqu'à quatre fois dans une année pour arrêter l'invasion de pyrales. En absence de traitement, le maïs meurt prématurément, car les larves perforent les canaux et donc le rendement chute de façon dramatique. En outre, les plantes peu atteintes permettent à des champignons tels que le *Fusarium* de se développer au niveau des blessures ; ce type de champignon secrète diverses toxines qui sont très dangereuses puisque certaines sont cancérogènes. Il arrive que le maïs grain possède jusqu'à 4000 unités de toxines, ce qui le rend inutilisable ; la norme européenne impose une contamination inférieure à 2000 unités. Le maïs Bt est en général dépourvu (~100 unités) de telles toxines. Les traitements aux pesticides sont efficaces mais, sauf exception, ils tuent non seulement la pyrale mais aussi de nombreux autres insectes non dommageables.

Une solution alternative est d'utiliser des variétés de maïs résistant à la pyrale : le maïs Bt. Divers "maïs Bt" ont été développés par plusieurs semenciers. Ils diffèrent par la nature du transgène. En effet, si toutes les plantes Bt contiennent une protéine issue de *Bacillus thuringiensis*⁸, une bactérie du sol, elles diffèrent par la nature du variant sélectionné : on connaît quelque 50 variants différents de cette protéine : ces variants sont plus ou moins toxiques vis-à-vis de certaines espèces d'insectes. Pour le maïs, la protéine *Cry1Ab* convient pour lutter contre la pyrale (*Cry* vient de cristal en anglais, car la protéine est produite en telle quantité dans la bactérie qu'elle cristallise à l'intérieur de la cellule). Le gène de cette protéine *Cry1Ab* est excisé du minichromosome

Encadré 1 - Plante transgénique résistant aux insectes : les principales étapes de préparation d'un OGM.

- 1- Excision du gène bactérien
- 2- Insertion du gène, dans un minichromosome (plasmide) permettant la multiplication et la sélection dans des bactéries ; puis transfert du gène, obtenu en grande quantité, dans les cellules d'une plante (cellules en culture ou feuilles ou etc.)
- 3- Régénération de la plante et sélection des sujets d'intérêt qui expriment le caractère attendu et qui ont un "comportement normal", comme dans le cas des hybrides classiques
- 4- Production à plus grande échelle, préparation des dossiers de certification,
- 5- Après autorisation, production en vue de la commercialisation.

bactérien et inséré dans le génome du maïs (voyez l'encadré 1). Le maïs Bt (par exemple le maïs MON 810) permet d'éviter les traitements aux pesticides, ce qui améliore la rentabilité pour le cultivateur, moins de frais et meilleur rendement. En ce sens, on peut affirmer que les OGM de type Bt, parce qu'ils évitent des traitements avec des pesticides, contribuent à la sauvegarde de la biodiversité.

Quels sont les risques qui pourraient inciter à limiter la culture d'une plante Bt en plein champ ?

Dans tous les cas, il convient de considérer les plantes transgéniques au cas par cas.

a) Y a-t-il une toxicité liée au gène ou à la protéine d'un OGM Bt ? Le Bt affecte-t-il les mammifères, les humains ?

Le gène est un segment d'acides nucléiques tout à fait semblable aux autres segments

⁸ Lambert, B. et al. (1996) A *Bacillus thuringiensis* insecticidal crystal protein with a high activity against members of the family Noctuidae. Appl. Environ. Microbiol. 62 : 80-86.

d'ADN de la plante : les constituants du transgène sont identiques à ceux de la plante. La protéine Bt, chez les animaux qui se nourrissent de la plante transgénique, est découpée en acides aminés, dans le tractus digestif, comme toutes les protéines des aliments, et ce quelque soit son origine : bactéries (yoghourt), levures (bière, pain, etc.), végétaux, animaux. La toxicité de la protéine Bt pour certains insectes est liée à des propriétés d'activation et de reconnaissance qui sont propre à l'insecte sensible. Il n'y a donc pas de risque pour les humains ou les mammifères.

b) Le Bt affecte-t-il la santé des sols ?

Bacillus thuringiensis est présent dans tous les sols : la protéine Bt n'a qu'un impact négligeable pour les vers de terre⁹ ou les autres petits invertébrés.

c) Le Bt affecte-t-il les insectes, en général ?

Une courte note préliminaire par John Losey *et al.*¹⁰ dans le très respecté journal *Nature* du 20 mai 1999 a alerté les médias. Dans cette note préliminaire les auteurs montraient que les chenilles du "monarque" (un joli papillon) nourries exclusivement, en milieu confiné, avec du pollen de maïs répandu sur des feuilles d'asclépiade souffraient plus lorsque le pollen provenait d'un maïs Bt que d'un maïs non transgénique. Cependant 2 ans après, 5 articles (voyez ¹¹ et ¹² par exemple) paraissent dans les *Proceedings of the National Academy of Science* des USA, un journal non moins respecté, montrant que le risque pour les larves de monarque, dans l'environnement réel est négligeable, inférieur à 1 pour 10 000, comparable au risque d'un français d'être tué sur la route au cours d'une année ! La couverture médiatique de ces 5 articles a été ... modeste. En ce qui concerne les abeilles, des chercheurs de l'Université de Iéna ont conclu que le maïs Bt n'a pas d'effet nocif.

d) La dissémination du pollen

En ce qui concerne le maïs, en Europe, il n'y a ni maïs sauvage ni plante apparentée, donc il n'y pas de risque de fécondation de plantes "sauvages". En ce qui concerne la dissémination sur des cultures non transgéniques, il faut prendre des précautions. Il convient de laisser un espace suffisant entre les deux types de maïs. Il faut cependant se rappeler que le pollen de maïs est fragile (voyez l'encadré 2).

En ce qui concerne le colza, il existe effectivement diverses plantes sauvages (ravenelles, etc.) susceptibles d'être fécondées par le pollen transgénique, c'est pourquoi la culture des colzas transgéniques n'est pas autorisée en France.

Encadré 2 - Données concernant le pollen de maïs

- * **Nombre de pollens par plante** (anthère) :
14 millions : $(4-24) \times 10^6$
 - * **Pieds par ha**
1 million : 10^6
 - * **Nombre de pollens par ha**
14 000 milliards
 - * **Présence de pollen en fonction de la distance**
À 10 km : 1 pollen / 100 m^2 ;
À 100 km : 1 / $1\,000 \text{ m}^2$
 - * Semenciers : à 25 m, pureté supérieure à 99 %
 - * **Viabilité du pollen au cours d'une journée** :
Le pollen libéré à 11 h est pris pour être viable
à 100 %, le même pollen à 14 h : 20 %,
à 17 h : 10 % et à 20 h : ~ 0 %
 - * **Grain transgénique dans une parcelle non transgénique** éloignée de plusieurs km : de l'ordre de 2 pour 100 000.
- Yves Brunet, DR, Inra, Bordeaux

⁹ Zwahlen, C. et al. (2003) *Effects of transgenic Bt corn litter on the earthworm Lumbricus terrestris*. Mol. Ecol. 12 : 1077-1086.

¹⁰ Losey, J. E. et al. (1999) Transgenic pollen harms monarch larvae. *Nature* 399 : 214.

¹¹ Sears, M. K. et al. (2001) *Impact of Bt corn pollen on monarch butterfly populations : a risk assessment*. Proc. Natl Acad. Sci., U. S. A. 98 : 11937-11942.

¹² Stinley-Horn, D. E. et al. (2001) *Assessing the impact of Cry1Ab-expressing corn pollen on monarch butterfly larvae in field studies*. Proc. Natl Acad. Sci., U. S. A. 98 : 11931-11936.

2-A-b Tolérance aux herbicides : cas du "Glyphosate" utilisable sur les plantes OGM dites "*Round up Ready*"

Le glyphosate est un herbicide qui tue les plantes vertes. Le glyphosate inhibe une enzyme (EPSPS : énoyl-pyruvyl-shikimate phosphate synthase) des plantes vertes ; cette protéine est située dans les chloroplastes, son inhibition bloque la synthèse des protéines. Cette enzyme est présente dans tous les organismes (bactéries, plantes vertes, etc.) qui synthétisent les acides aminés aromatiques (3 des 20 acides aminés constitutifs de toutes les protéines du vivant).

Les plantes "*round up-ready*" possèdent une protéine EPSPS bactérienne insensible au glyphosate (Dow AgroSciences et Pioneer Hi-Bred Int.). Ainsi, une telle plante OGM est donc tolérante à un traitement au glyphosate, alors que les adventices (mauvaises herbes) seront tuées. L'un des avantages de cet herbicide est qu'il n'est pas toxique vis-à-vis des animaux : en effet, les acides aminés aromatiques sont apportés par la nourriture. Le tableau 1 montre en effet que le glyphosate n'est pas plus toxique que le sel de cuisine pour les mammifères. Par contre, un composé comme la "ricine" qui est une protéine "naturelle", présente dans la graine de ricin, est un composé très toxique : pour un homme de 70 kg, par voie intraveineuse, la dose létale est de 42 µg (0,000 042 g), par voie orale 70 mg soit 0,001 g/ kg. À titre comparatif, avec des cellules humaines en culture il suffit d'une concentration de 0,6 µg / L soit 10 pM (pM = picomole par litre) soit un centième de milliardième de mole par litre !

L'utilisation du glyphosate a permis de diminuer considérablement l'utilisation des autres herbicides qui sont beaucoup plus toxiques : à titre d'exemple, entre 1995 et 2001 aux USA¹³, si les surfaces traitées au glyphosate ont augmenté significativement (par un facteur 1,36), globalement, les surfaces traitées par les autres herbicides ont diminué de façon spectaculaire (par un facteur 2,5).

Le bilan de l'utilisation des plantes OGM de première génération est nettement positif, tant du point de vue de la diminution des pesticides utilisés que du rendement : les données rassemblées récemment par Georges Pelletier, Directeur de recherche à l'Inra, montrent que depuis 1996

- le soja "*Round up Ready*" a entraîné une diminution de 13 000 tonnes par an d'herbicides,
- le coton Bt, une diminution de 862 tonnes d'insecticides par an et une augmentation de la production de 900 000 tonnes,
- le maïs Bt, une diminution de 7 260 tonnes d'insecticides par an et une augmentation de la production de 1 588 000 tonnes.

Il est important de se rappeler que le glyphosate ne présente pas de toxicité pour les hommes ou pour les animaux, alors que les autres herbicides présentent une certaine toxicité (très faible pour certains, très importante pour d'autres). En outre, les plantes Bt permettent non seulement d'éviter les traitements avec des insecticides, mais encore elles évitent l'invasion par des champignons hautement toxiques.

Tableau 1 - Quelques exemples de toxicité de composés réputés non toxiques

Doses létales : LD₅₀ en g / kg

Par voie intraveineuse

Glucose : 35
Glycérol : 4,5

Par voie intrapéritonéale

Anéthole 0,9
Ac. citrique 1

Par voie orale

Saccharine 17
Glyphosate 4,9
Sel de cuisine 3,8
Nitrate de sodium 2,4
Aspirine 1,5

Source : Institut de Veille sanitaire

¹³ Gianessi, L. et al. (2002) Plant Biotechnology : Current and Potential Impact for Improving Pest Management in U.S. Agriculture. An analysis of 40 case studies. NCFAP. National Center for Food and Agricultural Policy. Washington, D.C. 1-75.

2-A-c Résistance à un virus : exemple de la papaye¹⁴

La papaye transgénique a sauvé l'industrie de ce fruit de l'île d'Hawaï. La culture de papaye était destinée à disparaître à cause du virus *ringspot* qui déforme les fruits et peut aller jusqu'à faire mourir l'arbre. Compte tenu de l'absence de variétés de papaye présentant une résistance naturelle au virus *ringspot* (PRSV), les chercheurs de Cornell University (New York) et de l'Université de Hawaï (USA) ont tenté une approche biotechnologique. Ils ont mis au point une variété de papaye résistant au PRSV, en insérant dans le génome du fruit une séquence d'ADN provenant du PRSV. La papaye transgénique a pu être testée dans les anciens vergers ravagés par le virus. En 1997, après plusieurs années d'essais en serres et aux champs, les autorités américaines ont décidé d'autoriser la papaye transgénique. Depuis 10 ans, la papaye transgénique a été produite au bénéfice des cultivateurs et utilisée en alimentation humaine à la satisfaction des consommateurs tant du point de vue du goût que de la sûreté sanitaire.

2-A-d Utilisation des plantes OGM à des fins d'alimentation humaine

- Produits hautement transformés

Les produits élaborés à partir de plantes OGM et correspondant à des aliments hautement transformés sont commercialisables et importés en France : en effet les huiles, les farines, le sucre (de cannes ou de betterave), etc. ne contiennent pas trace des protéines produites par les OGM. Un certain nombre de plantes OGM sont autorisées en Europe. En France, les moratoires interdisent la culture et l'importation de nombreux OGM. La nouvelle loi permettra peut-être une évolution vers des conditions moins restrictives.

- Amélioration des plantes utilisées en alimentation humaine

De nombreuses plantes transgéniques ont pour but de pallier la carence de certains végétaux en composés indispensables au développement des enfants et à la bonne santé des adultes : citons, à titre d'exemple, les plantes OGM produisant des huiles poly-insaturées contenant des acides gras dits oméga-3, oméga-6 ou encore les **riz enrichis** en provitamine A, en fer, etc.

Les acides gras poly-insaturés (oméga-3, oméga-6) ne peuvent pas être synthétisés par l'homme contrairement aux acides gras saturés ou mono-insaturés comme l'acide oléique, principal composant insaturé de l'huile d'olive. Des plantes oléagineuses produisant une quantité importante de ces acides gras poly-insaturés (idéalement 4 à 5 fois plus d'acides gras en oméga-6 qu'en oméga-3) peuvent être obtenues par transgénèse.

Le cas du riz "doré" enrichi en β -carotène ou provitamine A est particulièrement intéressant. Les centaines de millions de personnes dont l'alimentation est fondée essentiellement sur le riz souffrent de malnutrition qui peut entraîner, entre autres phénomènes, la cécité. L'une des causes est le manque de vitamine A. Sur ces bases, les premiers essais ont conduit à introduire dans le riz un gène (extrait du génome de dahlia) d'une protéine indispensable à la synthèse du β -carotène, précurseur utilisable par l'homme pour synthétiser la vitamine A. Malheureusement, la quantité de β -carotène produite dans le grain de riz était trop faible : ce riz de première génération n'avait donc aucune valeur additionnelle. Plus récemment, d'autres chercheurs ont introduit un gène de maïs et ont obtenu un riz qui produit 23 fois plus de β -carotène¹⁵ : cette fois (Figure 2), une ration de 70 g par jour apporte 50 % de l'AJR (apport journalier recommandé), ce qui suffit pour éviter les séquelles d'une avitaminose.

2-A-e Adaptation des plantes aux conditions défavorables

Les développements en cours portent sur de nouveaux organismes génétiquement modifiés en relation avec l'environnement, et en particulier, l'adaptation des plantes à des conditions extrêmes. La résistance à la sécheresse, un excès de salinité dans le sol, l'adaptation au climat froid ou au climat chaud, etc.

¹⁴ Stokstad, E. (2008) *Papaya takes on ringspot virus and wins*. *Science* 320 : 472.

¹⁵ Enserink, M. (2008) *Tough lessons from golden rice*. *Science* 320 : 468-471.

Des plantes résistantes à la sécheresse

L'évaporation peut être diminuée en jouant sur la faculté qu'ont les stomates des feuilles de se fermer sous la dépendance de substances endogènes jouant le rôle d'hormone. À titre d'exemple, le génome du riz, du canola et du maïs a été modifié (**figure 3**) ; les plantes transgéniques¹⁶ se développent et produisent des graines alors que les plantes analogues non transgéniques en sont incapables.

Conclusions

Il faut se rappeler que les plantes OGM, que l'on vient de décrire, ne produisent pas de pesticides : ni herbicides, ni insecticides ; elles produisent une protéine qui, comme les quelques dizaines de milliers de protéines dont se nourrissent les hommes et les animaux, ne sont ni toxiques, ni allergéniques et sont diététiquement acceptables. Ces plantes OGM, comme nous l'avons souligné plus haut, permettent de diminuer l'utilisation des pesticides (herbicides et insecticides) qui sont souvent toxiques et quelquefois même très toxiques. En outre, elles permettent à l'exploitant agricole de ne pas subir les pertes dues à une diminution des rendements par l'invasion de plantes adventices et d'insectes. Enfin, elles permettent de contenir la contamination fongique due à des attaques d'insectes perforateurs, champignons dont la toxicité (y compris leurs propriétés cancérogènes) est établie.

2-B- Données objectives dans le domaine médical

2-B-a Produits pharmaceutiques

Les OGM microbiologiques ou MGM (microorganismes génétiquement modifiés) sont utilisés pour préparer des médicaments. Dès 1980, -afin d'éviter les possibles contaminations par des virus ou par des prions : virus du Sida ou VIH, prion de la maladie de Creutzfeld-Jakob, ou prion de la vache folle- des protéines difficiles à obtenir à partir d'extraits humains ou animaux ont été obtenues à partir de bactéries, de cellules animales en culture, ou encore de levures. En voici quelques-unes :

* <i>Hormone de croissance contre le nanisme</i>	* <i>Facteurs VIII, IX ou XI contre les hémophilies</i>
* <i>Insuline contre le diabète</i>	* <i>Interférons contre les virus, etc.</i>
* <i>Érythropoïétine (ÉPO) contre l'anémie</i>	* <i>Vaccins contre l'hépatite B, etc</i>

Plus récemment, des plantes transgéniques ont été préparées pour produire des médicaments, en général, de nature protéique, médicaments qui peuvent être extraits et purifiés. Il est même possible que certaines plantes puissent être cultivées et utilisées comme médicaments sans passer par les étapes d'extraction et de purification. (Tableau 2). Le cas de la tomate transgénique — produisant le peptide amyloïde impliqué dans le développement de la maladie d'Alzheimer chez l'homme — ouvre des perspectives grandioses. En effet, les souris nourries avec de telles tomates s'immunisent spontanément et produisent des anticorps spécifiques du peptide amyloïde¹⁷. La levure est un microorganisme très intéressant car elle est capable de synthétiser des protéines glycosylées comme les animaux, alors que les bactéries en sont incapables.

Les protéines glycosylées (glycoprotéines) possèdent des oses (sucres ou glucides) branchés sur certains acides aminés de la chaîne peptidique. De très nombreuses protéines humaines et animales sont glycosylées. La partie glucidique des glycoprotéines joue un rôle souvent complexe dans l'organisme. En l'absence de leurs parties glucidiques, les protéines correspondantes sont inactives. En outre, si les parties glucidiques ne sont pas "identiques" à

¹⁶ Pennisi, E. (2008) Plant genetics. The blue revolution, drop by drop, gene by gene. Science 320 : 171-173.

¹⁷ Youm, J.W. et al. (2008) Transgenic tomatoes expressing human beta-amyloid for use as a vaccine against Alzheimer's disease. Biotechnol. Lett. 30 : 1839-1845.

Tableau 2 - Quelques médicaments produits par des plantes transgéniques

Firme	Végétal	Type	Produit	Pathologie	Etat*
Protalix Biotherapeutics Israël	Carotte	Cellule en culture	Glucocérébro-sidase	Maladie de Gaucher	Ph 3
Biolex Therapeutics, USA	Lentille d'eau	Bassins intérieurs	Alfa interféron	Hépatite C	Ph 2
Sembiosys Genetics, Can.	Carthame faux-safran	En champ	Insuline	Diabète	Ph 1/2
Meristem Therapeutics, F	Maïs		Lactoferrine humaine	Diarrhée	Ph 1
Meristem Therapeutics, F	Maïs	En champ	Lipase	Mucoviscidose	Ph 2
Meristem Therapeutics, Stallergènes, F	Tabac		Allergène d'acariens	Allergie	R&D
Meristem Therapeutics, F Shanta west, USA	Maïs		Anticorps monoclonaux	Cancer	R&D
ICON genetics, Bayer, All.	Tabac		Protéines vaccinales	Diverses	R&D
CIGB, Cuba	Tabac	En serre	Anticorps vaccinal	Hépatite	Commercial
Dow Agrosiences, USA	Tabac	cellule en culture	Vaccin pour la volaille	Maladie de Newcatle	Approuvé par la USDA
Planet Biotechnology, USA	Tabac	En champ	vaccin	Carie dentaire	Approuvé en Europe
Cobento, Ukr.	Arabi-dopsis	En serre	facteur intrinsèque humain	Déficiencia e n vitamine B12	Approuvé en Ukraine
Ventria Science, USA	Riz	En champ	lactoferrine, lysosyme	Diarrhée	essai d'efficacité terminé
Large Scale Biology Corporation, USA	Tabac		Anticorps vaccin	Lymphome B	Ph 1

***stade du développement : Ph = phase clinique (de 1 = premiers essais toxicologiques sur quelques personnes à 4 = essais thérapeutiques sur un grand nombre de patients) ; R&D : recherche et développement**

celles de la glycoprotéine humaine, le médicament "mal" glycosylé (protéines produites par la levure en particulier) n'est pas actif non plus. Récemment, ce problème a été résolu par une équipe américaine¹⁸ qui a préparé une levure transgénique, avec 4 gènes de levure invalidés (non

¹⁸ Hamilton, S. R. et al. (2006) Humanization of yeast to produce complex terminally sialylated glycoproteins. Science 313 : 1441-1443.

fonctionnels) et 14 gènes d'origine animale introduits. Les glycoprotéines synthétisées par cette levure transgénique ont une partie glucidique identique à celle synthétisée par l'homme.

L'érythropoïétine humaine, indispensable à la production des globules rouges, produite dans cette levure transgénique est superbement active et a une durée de vie longue. Cette prouesse ouvre des applications thérapeutiques remarquables. L'érythropoïétine aussi connue sous le nom d'ÉPO est un médicament indispensable au traitement de diverses pathologies dont divers types d'anémie (Figure 4).

2-B-b Les OGM animaux et la recherche de nouveaux médicaments

Souris transgéniques -Les modèles animaux (souris) comprennent, d'une part, ceux dont un gène a été invalidé (*knock-out*) et, d'autre part, ceux qui ont incorporé un gène supplémentaire. Dans les deux cas, les animaux développent des pathologies bien identifiées. Ces souris transgéniques servent à rechercher des médicaments appropriés pour prévenir le développement de la maladie ou pour en ralentir l'évolution. Dans d'autres cas, il s'agit de rechercher la fonction d'une protéine ou d'une séquence d'ADN pour élucider les fonctions biologiques fondamentales. À travers le monde, le nombre de souris transgéniques se compte par centaines. Au niveau européen, l'EMMA (*The European Mouse Mutant Archive*) est une aide précieuse à la recherche. Plusieurs centres de recherche européens obtiennent des souris transgéniques et les mettent à la disposition des chercheurs. Citons par exemple des laboratoires suédois (Stockholm), britanniques (Harwell, Hinxton), portugais (Oeiras), italien (Monterotondo), allemand (Munich) et français (Orléans). Le CDTA (Centre de Distribution, Typage et Archivage animal) du CNRS à Orléans dispose d'une trentaine de souris transgéniques. Par exemple, les souris qui expriment l'oncogène BCL2 développent une maladie auto-immune connue chez l'homme sous le nom de glomérulonéphrite complexe.

2-B-c Thérapie génique humaine : la transgénèse appliquée aux patients avec un premier succès : la guérison d'enfants souffrant d'une immunodéficience combinée sévère X

Au début des années 1980, le développement du génie génétique sonne le début d'une révolution médicale : la **thérapie génique**. Celle-ci consiste à utiliser un gène sain comme "médicament" pour faire exprimer une protéine thérapeutique (pallier un dysfonctionnement génétique). En 1999, des premiers essais cliniques¹⁹ sont réalisés par l'équipe du professeur Alain Fischer, à l'hôpital "Necker, Enfants Malades", sur de jeunes patients atteints de déficience immunitaire sévère (ces jeunes patients sont dits "enfants bulle" car ils devaient être maintenus dans une enceinte (bulle), sans contact avec l'extérieur). Une fois le gène malade identifié, il s'agissait de le remplacer par un gène sain.

Techniquement, l'équipe médicale prélève des cellules souches de la moelle osseuse d'un "enfant bulle", pour y introduire un gène fonctionnel (**gène sain du chromosome X**) en laboratoire, avant de réinjecter les cellules souches transgéniques à ce même patient. Sur les 10 essais cliniques de l'équipe d'Alain Fischer, 9 ont réussi. Ces 9 enfants ont aujourd'hui une vie normale. Cependant, ces essais cliniques ne seront pas appliqués comme protocoles courants, car des effets secondaires graves²⁰ ont été détectés (développement de cancers) chez un enfant. Cet accident est dû à l'absence de maîtrise du lieu d'intégration du transgène. Dans l'avenir, il sera possible d'intégrer un gène de ce type dans un endroit sélectionné du génome, ce qui évitera la dérégulation de gènes du type oncogène et le développement de pathologies.

¹⁹ <http://canalacademie.com/spip.php?article1675> et

Cavazzana-Calvo, M. et al. (2000) Gene therapy of human severe combined immunodeficiency (SCID)-X1 disease. *Science* 288 : 669-672.

²⁰ Fischer, A. and Cavazzana-Calvo, M. (2008) *Gene therapy of inherited diseases. Lancet* 371 : 2044-2047.

2-B-d Autres animaux génétiquement modifiés

Faute de place, nous ne développerons pas, dans le cadre de ce mémoire, les résultats concernant des animaux d'élevage transgéniques obtenus dans des perspectives non médicales : animaux d'agrément tels que des poissons fluorescents, des poissons à croissance rapide ou encore des lagomorphes, des bovins, des ovins et des équins transgéniques.

3- Précautions et dispositions réglementaires.

Dans une dernière partie, nous évoquerons les nécessaires précautions et les aspects réglementaires fondamentaux. La modification du génome d'un organisme vivant peut à juste titre provoquer de la méfiance et dans certains cas de la peur. Les scientifiques, dans les années 70, dès qu'ils ont obtenu les premières bactéries transgéniques, ont vérifié qu'elles étaient viables et ont considéré que cela représentait un potentiel extraordinaire qu'il fallait encadrer. Le moratoire d'un an décidé en 1975 à Asilomar aux USA a conduit à la mise sur pied de règles de sécurité et de confinement. Les organismes génétiquement modifiés sont depuis soumis à divers contrôles, préalables à toute exploitation. En outre, le développement d'organismes transgéniques est soumis à autorisation préalable. Il s'agit de respecter les lois et règlements français et européens : les directives européennes doivent être prises en compte dans l'élaboration de la réglementation de chaque pays de la Communauté. De façon très schématique, la figure 5 résume les diverses étapes requises pour obtenir l'autorisation de mise en culture d'OGM au niveau national et au niveau européen. En France, la mise sur le marché d'un OGM n'est accordée que lorsqu'une série de vérifications ont été effectuées et validées par l'AFSSA (voyez l'encadré 3).

Il est évident que certains OGM pourraient être dramatiquement dangereux : à titre d'exemple, si l'on produisait des fruits transgéniques synthétisant des toxines de champignons vénéneux ou de venin de serpent ou de bactéries pathogènes, ce serait une catastrophe. Moins dramatique, mais parfaitement préoccupant, des organismes génétiquement modifiés au pouvoir invasif exacerbé pourraient représenter une catastrophe écologique avec destruction des équilibres biologiques et disparition de certaines formes de vie. Fort heureusement, l'obtention et la dissémination des OGM sont bien encadrées et en France la nouvelle loi du 22 mai 2008 précise les conditions d'utilisation des OGM dans le respect de tous. Les principaux éléments de cette loi sont présentés de façon schématique dans l'encadré 4.

Conclusions

Les OGM représentent un formidable espoir dans de nombreux domaines incluant la production agricole, l'alimentation humaine, la production de denrées alimentaires dans des pays où la malnutrition sévit, la protection de l'environnement, la biodiversité, la santé publique et de nouveaux médicaments bon marché, la thérapie de pathologies graves, etc. Il est évident que chaque nouvel OGM doit prouver qu'il correspond à une avancée significative sans danger pour l'environnement et pour les organismes vivants non ciblés. Pour cela, il est donc indispensable que l'autorisation soit accordée au cas par cas sur la base d'une documentation solidement argumentée sur des bases expérimentales. Afin d'éviter des rejets populaires, il convient que l'information soit la plus large possible et proposée en termes compréhensibles par le plus grand nombre. Les contrôles gagneront à être exercés par des équipes de recherche indépendantes qu'elles soient publiques ou privées. Dans tous les cas, il est indispensable que l'expertise scientifique soit collégiale afin qu'une large panoplie d'aspects soit prise en compte. Enfin le "Haut conseil des biotechnologies" devra considérer les aspects sociétal, scientifique, médical, agronomique, économique, nutritionnel, environnemental, écologique, éco toxicologique, etc.

Post scriptum : Vous trouverez sur la toile (internet) de nombreux sites qui vous apporteront des compléments sur les OGM. Le site de l'AFIS²¹ est particulièrement intéressant, du point de vue

²¹ <http://www.pseudo-sciences.org/>

AFIS : Association Française pour l'Information Scientifique 14, rue de l'École Polytechnique, 75005 Paris.

scientifique, car c'est une société strictement indépendante de tous groupes de pression, société qui regroupe des scientifiques de toutes disciplines.

Encadré 3 - Résumé des vérifications obligatoires indispensables avant la mise sur le marché

Vérifications obligatoires ?	OGM	non-OGM
Toxicités aiguë et sub-chronique	oui	non
Recherche de toxines	oui	non
Test de génotoxicité*	oui	non
Allergénicité potentielle évaluée	oui	non
Microéléments (oligoéléments)	oui	non
Macroéléments (protéines, lipides, sucres)	oui	non
Teneur en métabolites particuliers	oui	non
Tolérance et valeur alimentaire	oui	non
Date de floraison	oui	NS
Quantité de pollen	oui	NS
Croisement avec plantes apparentées	oui	NS
Persistance des graines dormantes	oui	NS
Résistance aux stress	oui	NS

NS : non systématique

*** génotoxicité des microorganismes utilisés pour produire des auxiliaires technologiques.**

Source : AFSSA, agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Encadré 4 - Éléments fondamentaux de la loi du 22 mai 2008.

Cette loi entend protéger à la fois la liberté de consommer et la liberté de produire avec ou sans OGM, dans le respect

- de l'environnement et de la santé publique,**
- des structures agricoles,**
- des écosystèmes locaux et**
- des filières (de production et de commercialisation) qualifiées sans OGM.**

Pour atteindre ce but,

- * il est créé un "Haut conseil des biotechnologies" qui sera présidé par un scientifique**
- * il est préconisé des directives qui visent à permettre la coexistence des cultures avec ou sans OGM**
- * le délit de fauchage est institué et réciproquement la responsabilité de l'exploitant est encadrée**
- * la nature et la localisation des parcelles devront être rendues publiques sur la toile**
- * enfin, un "Comité de surveillance biologique" sera mis en place afin de prévenir les dérives éventuelles.**



Figure 1- Aubergine hybride. **L'hybride F1 RITMO** obtenu par RIJK ZWAAN (NL) est plus vigoureux et résiste mieux aux attaques fongiques que les variétés dont il est issu. Source : Michel Javoy et Claude Leforestier, SH0, Société d'horticulture d'Orléans.



GR2



GR1

non OGM

Figure 2 - Lutte contre la carence en vitamine A : GR1 et GR2 : Riz OGM avec une protéine provenant d'un gène de dahlia (GR1) ou d'un gène de maïs (GR2). *Science*, 2008, 320, 25 avril, www.science.org



Riz



Canola
colza



Maïs

Non modifiée Transgène

Figure 3 - **Sensibilité différentielle** des plantes non transgéniques (à gauche) et des plantes transgéniques résistant **à la sécheresse** (à droite).

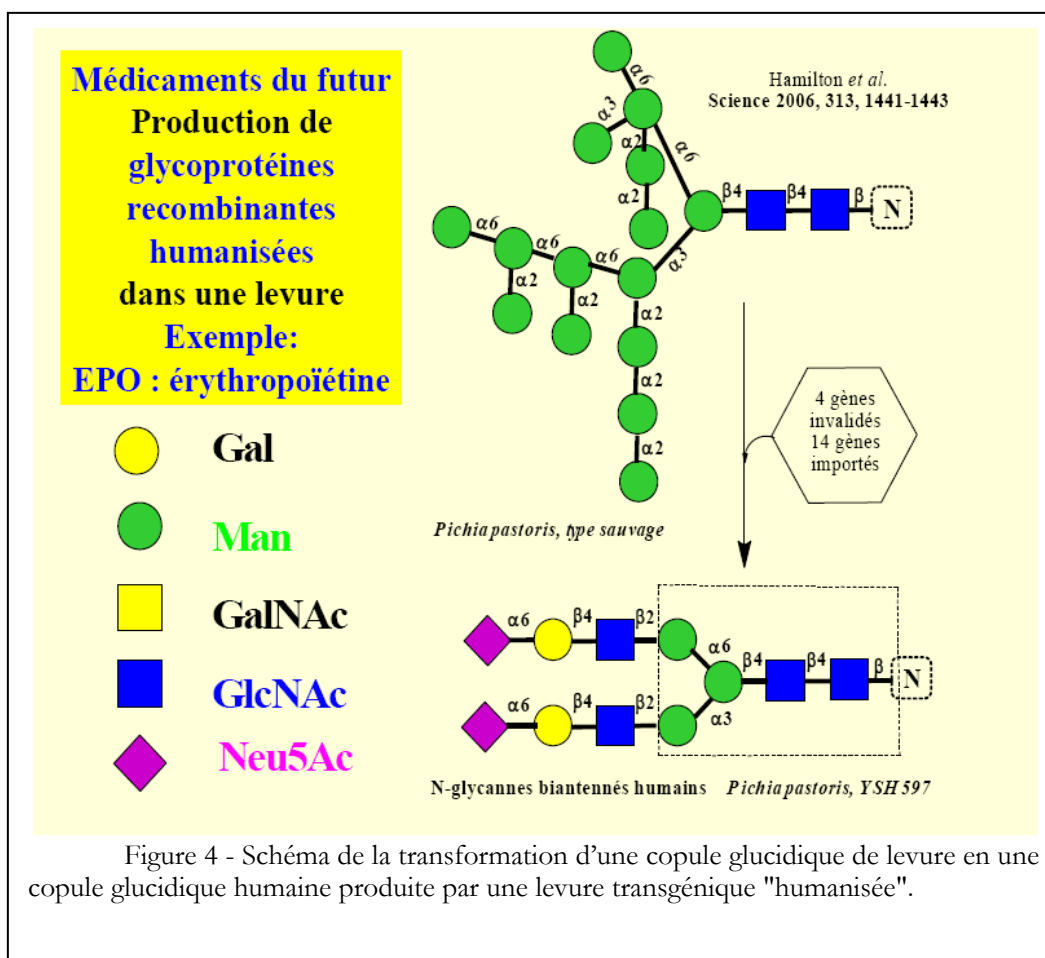
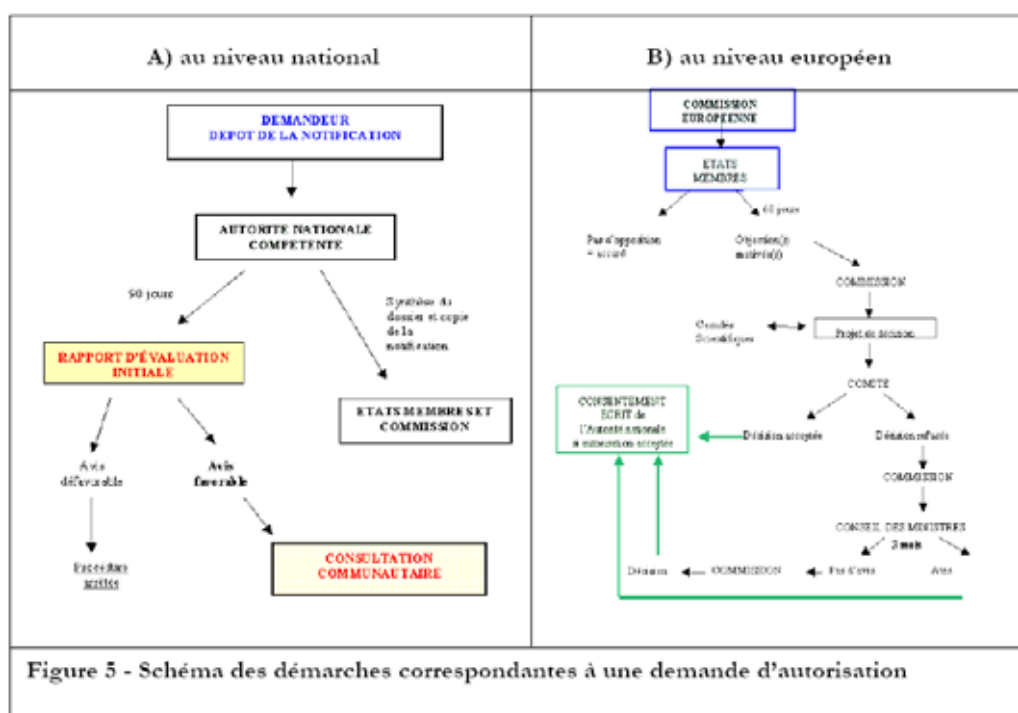


Figure 4 - Schéma de la transformation d'une copule glucidique de levure en une copule glucidique humaine produite par une levure transgénique "humanisée".



Remerciements : Je tiens à remercier mes confrères et consœurs de l'Académie d'Orléans et mes collègues de l'Université et du CNRS qui m'ont aidé à construire cet exposé et ont participé activement au débat.

DÉBAT

Question : Les plantes OGM sont-elles stériles ? Pourquoi certaines firmes obligent-elles les paysans à acheter chaque année des semences ?

Michel Monsigny : Les plantes OGM commercialisées actuellement ne sont pas stériles. Il est possible effectivement de préparer des OGM stériles, soit en utilisant un OGM contenant un gène de stérilité comme le gène "terminator" qui avait été utilisé au tout début pour éviter toute dissémination. Il est également possible de produire des mâles stériles, etc. Mais le problème en fait est ailleurs. Au xx^e siècle, les céréales hybrides — tout comme les fleurs hybrides ou les légumes hybrides — ont été largement développés. Les hybrides sont obtenus par croisement entre 2 variétés suivi par une sélection sur la base de caractères spécifiques (haut rendement, résistance à la verse, résistance aux agressions fongiques, etc.), ils sont donc intéressants ; cependant, la semence issue des hybrides conduit à des résultats moins bons, voire médiocres. C'est pourquoi depuis de nombreuses décennies, les agriculteurs préfèrent acheter des semences aux firmes spécialisées dans la sélection. En ce qui concerne les OGM, les semences sont aussi issues d'une sélection rigoureuse et sont donc utilisées dans des conditions analogues à celles des hybrides.

Question : N'existe-t-il pas un aspect économique dans l'utilisation de semences OGM ? Le problème des brevets ?

Michel Monsigny : Ce qui est breveté, ce n'est pas la plante, mais l'innovation correspondant au caractère nouveau que la plante acquiert par le procédé (ici la transgénèse). Le problème des brevets est très général : il n'est pas propre aux OGM. Un brevet est une garantie de la propriété intellectuelle de l'inventeur. Il semble raisonnable qu'une société puisse avoir un retour sur investissement. C'est une condition *sine qua non* pour assurer les améliorations et ce, dans tous les domaines. Il est à noter que le brevet correspond à une protection limitée dans le temps (20 ans par exemple). En ce qui concerne les pays européens, les variétés végétales ne sont pas brevetées, elles sont certifiées : c'est le certificat qui protège l'obteneur. Le "certificat d'obtention végétale" est attribué pour une nouvelle variété qui présente des caractéristiques nouvelles et stables. Il existe aussi des accords entre les semenciers qui produisent des semences OGM et des pays en voie de développement pour exonérer les petits producteurs des redevances. En ce qui concerne le *round up*, le brevet est tombé dans le domaine public, ce qui explique que de nombreuses firmes vendent du glyphosate sous des appellations diverses.

Question : Quel est l'intérêt des poissons fluorescents, si ce n'est qu'économique ?

Michel Monsigny : En effet ces poissons ont été créés pour le plaisir des yeux. Ils ont pu être commercialisés aisément parce qu'ils vivent en aquarium et donc ne risquent pas d'induire une dissémination chez des espèces sauvages.

Question : La batterie des contrôles imposés pour l'autorisation d'OGM est impressionnante. Qu'en est-il du contrôle de la dissémination imposé à l'agriculture ?

Michel Monsigny : En ce qui concerne la dissémination du pollen : (on ne parlera pas de contamination qui est un terme médical qui se réfère à un pathogène, les OGM ne sont pas des pathogènes !), c'est un problème qui est bien maîtrisé depuis longtemps par les semenciers, obtenteurs de variétés nouvelles. Il y a des distances à respecter entre parcelles OGM et non OGM pour faire en sorte que la présence d'OGM dans une parcelle non OGM soit inférieure à 0,9 %, plafond réglementaire de l'Union Européenne. La transposition des directives européennes vient d'être mise en place, en France, par la nouvelle loi qui a été définitivement adoptée (22 mai 2008) ; par contre, les décrets ne sont pas encore publiés. Une commission, le "Comité de surveillance biologique", ou comité de biovigilance, est chargée d'élaborer les règlements et de vérifier leur application. Il est probable que des litiges éclateront et qu'il y aura des procès qui feront jurisprudence.

Remarque : La réponse que vous faites n'est pas technique, mais administrative : on crée une commission *ad hoc* !

Michel Monsigny : L'interdiction du maïs MON810 en 2008 alors qu'il était cultivé depuis plusieurs années ressort d'une décision politique sans lien avec les données scientifiques. En effet, les conclusions de "l'avis sur la dissémination du MON810 sur le territoire français" du "Comité de préfiguration d'une haute autorité sur les organismes génétiquement modifiés" est en opposition avec la grande majorité des scientifiques de cette commission. Cet avis a, en outre, été analysé en détail par Jean-Baptiste Bergé, Directeur de Recherches Inra honoraire et Agnès Riccroch, Maître de Conférences *AgroParisTech*. Leur document fait état de très nombreux articles et montre que l'interdiction de la culture du MON810 ne repose sur aucune base scientifique. Cette analyse est accessible intégralement (29 pages) sur le site en note²² de bas de page.

Question : Un intérêt majeur des OGM est leur apport pour l'alimentation, humaine en particulier. Mais comment être sûr de l'innocuité des OGM sur le long terme ?

Michel Monsigny : En effet, divers nouveaux OGM sont développés pour apporter un plus dans l'alimentation, voyez par exemple le riz doré. D'autres OGM ont pour but de permettre des cultures dans des conditions environnementales difficiles (sécheresse, présence de sels dans le sol, etc.), ceci afin de permettre des cultures vivrières dans des pays défavorisés. Je ne parlerai pas des OGM fantaisistes évoqués précédemment. Parlons des OGM tels que le maïs Bt ou les plantes *round-up ready* qui sont les principaux OGM cultivés aujourd'hui. Dans les deux cas, il s'agit de plantes qui possèdent un gène en plus des quelque 30 000 gènes de leur propre génome. Ces protéines ne sont ni des allergènes ni des toxines ; elles sont digérées, dans le tractus digestif des mammifères et de la plupart des autres animaux, en acides aminés, les 20 acides aminés qui rentrent dans la composition de toutes les protéines animales ou végétales. La protéine Bt n'est pas un insecticide du type composé chimique de faible masse moléculaire mais une protéine qui n'agit que dans le cas très particulier de l'intestin de quelques insectes. En ce qui concerne les plantes du type *round-up ready*, elles résistent au traitement au glyphosate mais le glyphosate n'est pas plus toxique que le sel de cuisine. Il est important de se souvenir que si la concentration des pesticides chimiques classiques dans des aliments dépasse un certain seuil, il peut y avoir, dans certains cas, un danger mais ce n'est pas le cas pour les OGM Bt ou *round-up ready*.

Question : S'il n'y pas de danger pourquoi la loi prévoit-elle d'obliger les cultivateurs d'OGM à s'assurer ?

Michel Monsigny : L'assurance est une protection de l'agriculteur par rapport à la dissémination de pollen OGM sur des récoltes non OGM. La loi prévoit de permettre la libre culture des OGM et la libre culture des non OGM dans le respect mutuel. En cas de dissémination, l'agriculteur cultivant des OGM pourra être condamné à réparer le préjudice subi.

Question : Mais y aura-t-il des compagnies d'assurances qui acceptent d'assurer les cultivateurs d'OGM : jusqu'à présent, il n'y en a aucune !

Michel Monsigny : Les compagnies d'assurance ont recours à l'expertise d'actuaire qui calculent le risque et déterminent le montant de la prime en conséquence. Le problème s'est aussi posé, il y a quelques années, pour les médecins et des solutions ont été trouvées.

Question : Quel est l'apport des OGM pour notre santé ?

Michel Monsigny : Les OGM du type Bt garantissent des produits dépourvus des toxines qui sont présentes lorsque la plante a été l'objet d'attaques par des larves qui perforent la tige et/ou le grain. Les plantes résistant au glyphosate ne présentent pas de toxicité puisque le glyphosate n'est pas toxique même à haute concentration, et donc encore moins toxique à l'état de traces.

Question : Quels risques toxicologiques présentent les OGM ?

Michel Monsigny : Les OGM doivent être considérés au cas par cas, d'où la nécessité des systèmes d'autorisation préalable, systèmes qui sont particulièrement rigoureux au niveau européen et, encore plus, au niveau français ; les autorisations préalables existent aussi dans les autres pays, y compris aux USA. S'il venait

²² http://www.pseudo-sciences.org/IMG/pdf/Berge-RiccrochMON810_w.pdf

à quelqu'un l'idée folle de mettre le gène de la ricine dans des radis ou de la salade, denrées qui se mangent crues, ce serait dramatique : la ricine est une protéine qui se dénature pendant la cuisson, mais dans des légumes non cuits, elle serait parfaitement active : attention danger ! Un autre exemple est celui de l'introduction du gène d'une lectine de bulbe dans une pomme de terre dont les médias se sont fait largement l'écho. Fort heureusement, les OGM provoquant des réactions allergiques ou présentant une toxicité ne sont pas et ne seront pas autorisés.

Question : Pourquoi ne parle-on pas de toxicité du *round up* constitué du glyphosate et de ses adjuvants et seulement du glyphosate ? Je fais allusion aux données que j'ai lues dans les journaux ou qui ont été diffusées à la télévision.

Michel Monsigny : Il s'agit effectivement des interprétations issues de travaux²³ d'un laboratoire français, financé par Carrefour et par diverses associations anti-OGM. Les auteurs montrent que le glyphosate est toxique sur des cellules humaines en culture lorsque la concentration atteint 7 g par litre. Le glyphosate n'est pas toxique à 3,5 g par litre. Habituellement la toxicité s'étend sur un domaine de concentration de l'ordre de 1 à 100 ou de 1 à 1 000. Ici ce qui se passe c'est, d'une part, que le glyphosate utilisé est une solution acide (pH 5,6) alors que les cellules requièrent une solution neutre (pH 7,4) et d'autre part que la concentration en glyphosate correspond à une concentration saline considérable (force ionique très élevée) compte tenu que le glyphosate possède 3 fonctions acides. Il s'agit ici essentiellement d'un phénomène physico-chimique mal contrôlé. En ce qui concerne les additifs, il y a effectivement des substances ajoutées pour aider l'absorption du glyphosate par les feuilles. Mais là aussi, en culture de cellules humaines, l'effet est très faible : le mélange est 2 fois plus "toxique" que le glyphosate seul. Il est important de garder à l'esprit que n'importe quel composé chimique présente une toxicité qui dépend de la dose. C'est vrai pour le sucre, pour le sel de cuisine, pour l'aspirine, etc. Mais en dessous d'un certain seuil, parler de toxicité est un abus de langage.

Les conclusions d'un autre article du même laboratoire portant sur des rats alimentés avec du MON863 ne semblent pas scientifiquement convaincantes contrairement à ce que le titre laisse entendre : "Une nouvelle analyse d'une étude sur l'alimentation de rats avec du maïs transgénique révèle des signes de toxicité hépatique et rénale". La commission de biologie moléculaire a analysé cet article et son avis est accessible intégralement sur le site en note de bas de page²⁴. Les conclusions de la commission sont : "Cette publication n'apporte aucun élément de nature à remettre en cause la conclusion de l'avis du 23 novembre 2004 ... (à savoir) les informations disponibles ne mettent pas en évidence plus de risque pour la santé animale lié à la consommation du MON863 par rapport à la consommation de maïs conventionnel".

Marius Ptak : Pour rester dans le domaine très spécifique des OGM végétaux à finalité alimentaire, je voudrais poser deux questions :

1° vous avez évoqué le problème de la pérennité de ces OGM. Il y a eu en Grande-Bretagne une expérimentation de longue durée sur des pommes de terre transgéniques qui a montré qu'il y avait au cours du temps une dégénérescence progressive de ces variétés. Dégénérescence qui devenait très importante au bout d'une dizaine d'années. Evolution assez classique pour des espèces végétales modifiées. Que pouvez-vous dire à ce sujet ?

Commentaire de Jean-François Lacaze : Toutes les variétés améliorées ont une durée de vie courte. Les plantes sont sélectionnées sur la base de plusieurs paramètres dont celui de l'expression d'un gène d'intérêt, apporté par transgénèse (plante OGM). Mais, comme toutes les variétés, la variété OGM subit des dérives, qu'elles soient d'origine génétique, environnementale ou autre. Il ne faut pas oublier que la reproduction sexuée comporte une étape de brassage des gènes, les descendants ne sont pas identiques aux parents. Le phénomène n'est pas propre aux OGM.

Michel Monsigny : Une plante transgénique correspond à une variété qui comporte en général un gène en plus, il ne s'agit pas d'une nouvelle espèce mais d'une nouvelle variété. La nécessité de produire des nouvelles variétés est illustrée par le nombre et la fréquence des nouvelles variétés apparues sur le marché au cours du XX^e siècle. Par exemple, les variétés de blé cultivées par les agriculteurs de génération en génération sont toutes

²³ Benachour, N. et al. (2007) Time- and dose-dependent effects of roundup on human embryonic and placental cells. Arch. Environ. Contam. Toxicol. 53 : 126-133.

²⁴ http://www.ogm.gouv.fr/experimentations/evaluation_scientifique/cgb/autres_avis/Avis_CGB_MON863_15juin2007.pdf

différentes. Le mouvement s'est accéléré à la fin du xx^e siècle car les techniques d'obtention ont intégré les données scientifiques et techniques nouvelles.

Marius Ptak : 2° le développement exponentiel des cultures d'OGM ne risque-t-il pas d'amener une extension des monocultures et une diminution de la biodiversité ?

Commentaire de Jean-François Lacaze : Le nombre de variétés d'OGM se chiffre par centaines. Il s'agit de nouvelles variétés qui prennent leur place à côté des autres variétés. Il n'y a pas réduction de la biodiversité : ce n'est pas mieux, ce n'est pas pire.

Michel Monsigny : L'utilisation de plantes résistant aux insectes tels que la pyrale du maïs est au contraire en faveur de la biodiversité. En effet, les insecticides qui sont pulvérisés 2, 3 ou 4 fois dans l'année sont des insecticides à large spectre, contrairement à la protéine Cry du *Bacillus thuringiensis* (plante Bt) qui est spécifique de la larve d'un insecte. Les insecticides classiques tuent une grande variété d'insectes. Si vous allez dans un champ de maïs Bt, qui ne reçoit pas d'insecticides, vous trouverez des coccinelles sur chaque pied ; mais dans un champ traité par des insecticides classiques vous n'en trouverez qu'exceptionnellement.

UN HOMME DES LUMIÈRES, UNE PHILOSOPHIE OUBLIÉE, DESTUTT DE TRACY ET L'IDÉOLOGIE¹

Pierre Muckensturm

RÉSUMÉ

La famille de Tracy a pour origine le clan écossais de Stutt dont quatre frères vinrent, vers 1430, combattre les Anglais aux côtés du roi Charles VII.. L'un d'eux reçut le fief d'Assay, puis, à la suite d'un mariage, celui de Tracy dont il prit le nom. Plus tard, un autre mariage fit entrer dans la lignée la seigneurie de Paray le Frésil, en Bourbonnais, où ses descendants résident encore.

C'est une famille de militaires. Antoine-Louis-Claude Destutt de Tracy (1754 – 1836) fut colonel du régiment de Penthievre ; il fréquente le salon de Madame Helvétius où il rencontre les intellectuels de son temps. Élu député de la noblesse du Bourbonnais à l'Assemblée nationale constituante, il rallie le Tiers État. Il échappe de peu à la Terreur, sera membre du Conseil des Cinq Cents, du Sénat napoléonien et de la chambre des Pairs des deux Restaurations.

Philosophe, il est le disciple de Locke et de Condillac et cherche à savoir comment l'homme, à partir des seules données de ses sens, parvient à former des "idées". Il entend ainsi fonder une science nouvelle à laquelle il donne le nom d'"idéologie". Reconstituant fictivement un itinéraire ayant comme point de départ la sensation, il montre comment naissent dans l'esprit de l'homme toutes les déterminations de l'entendement ; il en arrive à la conclusion que "penser, c'est sentir". La variation des sensations se traduisant par des évolutions de la pensée, de Tracy s'intéresse donc aux transformations économiques et sociales dont le moteur est l'industrie naissante.

Les "Idéologues" connaissent un grand succès dans les premières années du XIX^e siècle ; ils occupent la quasi-totalité des sièges à la section des Sciences morales et politiques de l'Institut nouvellement créé. Destutt de Tracy est traduit en Espagne et aux États-Unis. Mais la doctrine ne fait pas école ; elle pénètre peu les milieux universitaires où les titulaires des chaires commencent à se spécialiser. Elle semble trop imprégnée de l'influence anglo-saxonne alors que, sur le continent, commence à s'épanouir la philosophie analytique de Kant et de ses disciples.

Sans descendance véritable, elle n'apparaît plus, de nos jours, que comme une des dernières manifestations de la pensée des Lumières.



Un homme du XVIII^e siècle ne se résume pas à l'image qu'on a de lui. Il occupe une position visible dans la hiérarchie sociale ; de plus, il appartient à une famille et parfois à une lignée qui peut être ancienne ou illustre et qui contribue à son renom personnel.

C'est le cas de Destutt de Tracy. On repère les origines de sa famille vers l'an 1000, en Scandinavie où un roi d'Upsaal épouse une princesse originaire de la Norvège actuelle. Ce sont des Vikings et on les retrouve au début du XIII^e siècle, en Ecosse, où l'on signale en 1215, un William Bruce dont on ignore s'il est apparenté à Robert Bruce, le héros écossais. Plus tard, Walter Stutt de Laggan passe en France en 1420. Avec ses frères, Thomas, Guillaume et Jean, il

¹ Séance du 7 février 2008.

est archer de la garde écossaise du roi Charles VII aux côtés de qui il combat les Anglais comme le font nombre de ses compatriotes. Ses services sont appréciés et, en récompense, il reçoit la terre d'Assay qui est aujourd'hui un hameau de la commune de Beaulieu, dans le Loiret. Une tour subsiste encore du château qu'il y a bâti.

Un descendant de son frère Thomas est gouverneur de Cosne, un de ses fils reçoit en dot, à l'occasion de son mariage, la seigneurie de Tracy, située sur la rive droite de la Loire en face de Sancerre. On peut y voir un vaste et beau château du début de la Renaissance entouré de vignes ayant droit à l'appellation de Pouilly et toujours occupé par la famille de Tracy. Au début du XVII^e siècle, entre dans son patrimoine à la suite d'un mariage, la terre de Paray le Frésil en Bourbonnais, non loin de la Loire, au sud de Decize.

La famille s'établit à partir de ce moment dans cette nouvelle seigneurie et c'est donc en Bourbonnais que naît le 20 juillet 1756, Antoine, Louis, Claude de Tracy. Il sera militaire comme tous ses ancêtres et comme son père, mort en 1763 de ses blessures à la bataille de Minden, alors qu'il commandait la gendarmerie du Roi pendant la guerre de Succession d'Autriche. C'est un bel homme ; il est à l'aise dans la bonne société et inventera même une contre-danse qu'on nommera la Tracy. Il est élève de l'école militaire de Strasbourg récemment créée. Après son mariage avec la nièce du duc de Penthièvre, ce dernier le met, en 1788, à la tête du régiment de Penthièvre-infanterie dont il était propriétaire. La même année il est fait chevalier de Saint Louis et sera nommé, en 1792, Maréchal de camp qui équivaut, de nos jours, à général de brigade.

Cette carrière militaire ne l'empêche pas de gérer ses terres du Bourbonnais et de veiller à l'éducation de ses trois enfants. En 1789, il est élu comme représentant de la noblesse aux États généraux ; il se situe dans la tendance réformiste, se réunit au Tiers État le 28 juin et participe à la nuit du 4 août. Il prend part activement aux débats de l'Assemblée Constituante où il intervient à plusieurs reprises.

Comme il ne peut siéger à la Législative, il rejoint son régiment à l'Armée du Nord où il sert sous les ordres de son ami La Fayette, mais quand ce dernier, après le 10 août 1792, se réfugie chez les Autrichiens, il refuse de le suivre, démissionne et s'installe dans sa maison d'Auteuil. Il retrouve alors le salon de Madame Helvétius où il avait rencontré les intellectuels de l'époque : Cabanis, Condorcet, Jefferson, Franklin, Diderot et bien d'autres. Mais son amitié avec La Fayette le rend suspect, et en novembre 1792, il est arrêté ; le 9 thermidor lui permet d'échapper au Tribunal révolutionnaire alors qu'il devait passer en jugement deux jours plus tard. Il rejoint alors Auteuil où il poursuit ses travaux de philosophie commencés à la prison de l'Abbaye.

En 1799, il est nommé secrétaire du Comité d'Instruction publique et, à ce titre, prendra une part active à l'organisation des Écoles Centrales. Il avait été, en l'an IV, nommé membre de l'Institut dans la section des Sciences morales et politiques où ses amis idéologues sont en majorité mais la section sera supprimée, en l'an IX, par le Premier Consul. Il siège cependant au Sénat dès sa création et sera appelé à la Chambre des Pairs où il restera jusqu'à sa mort en 1836.

Sa fille épousera le fils aîné de La Fayette, son fils, marié à une arrière petite nièce de Newton sera ministre de la marine sous le Second Empire. C'est donc un notable bien installé dans la société de son temps, un homme du monde, ayant des loisirs, vivant dans un environnement intellectuel stimulant et s'adonnant à la philosophie en "honnête homme" généraliste, comme l'avaient fait, avant lui, Voltaire, Montesquieu et bien d'autres.

Le problème traité

Il est vieux comme la philosophie puisqu'il s'agit de savoir comment naît la pensée dans l'esprit de l'homme. Un des premiers, Aristote, notant que l'âme n'est pas, chez l'homme, "comme un pilote en son navire" s'était demandé comment l'âme, substance immatérielle, pouvait mouvoir la substance matérielle qu'est le corps. Le problème sera posé plus clairement par Saint Thomas qui formule le constat bien connu : "*Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in*

sensu nisi ipse intellectus"². Autrement dit, l'homme, comme tout animal, ne dispose que de ses sens pour comprendre le monde, mais le mécanisme qui permet de passer du registre de la sensibilité à celui de la pensée ne relève pas de la sensibilité. Nous en ignorons la nature et nous ne savons pas, comment, à partir des sensations, on peut former des concepts.

Mais c'est Kant qui, dans *la critique de la Raison pure*, explicite de façon précise et rigoureuse les éléments de la question. Il montre que le fonctionnement de l'esprit n'est possible que s'il puise à la fois dans les sensations et les concepts : "Des pensées sans contenu sont vides, des intuitions sans concepts sont aveugles". Il reste que la nature du mécanisme qui permet leur liaison et auquel Kant donne le nom de "schématisme" nous est inconnu et sera difficilement accessible :

Ce schématisme de notre entendement relativement aux phénomènes et à leur simple forme est un art caché dans les profondeurs de l'âme humaine dont nous arracherons toujours difficilement les vrais mécanismes à la nature pour les mettre à découvert devant nos yeux ».

Ainsi, des Grecs à Kant, la philosophie sait exposer les données du problème que pose la naissance de la pensée, elle en mesure l'importance mais elle n'est pas capable de le résoudre.

À la recherche d'une solution

En 1638, Descartes, pour mettre ses idées en ordre, est à la recherche d'un fondement incontestable à partir duquel il pourra progresser. Il le découvre dans le Cogito ; l'homme prend conscience de son existence dans la pensée. Il est par essence un être pensant puisque, même s'il veut contester ce fait, la négation qu'il exprime ainsi est encore une pensée.

On peut donc, à partir de cette notion première, analyser le fonctionnement de l'esprit, en décrire les caractéristiques et en tirer des conséquences. La pensée étant liée indéfectiblement à la nature même de l'homme, le problème de son existence est, en quelque sorte, supprimé : l'homme est essentiellement pensée.

Son corps, comme celui des animaux est soumis à un déterminisme de nature mécaniste dont Descartes donne, dans la V^{ème} partie du Discours, une description qui, aujourd'hui, prête à sourire par son caractère sommaire. Pas plus qu'Aristote, il ne résout le problème de la liaison entre la pensée et le corps ; il voit dans la position centrale de la "glande pinéale" (l'hypophyse) le signe qu'elle est le siège de "l'âme raisonnable" qui peut mouvoir le corps par des moyens qui sont identiques à ceux des autres animaux. Ainsi, la simplicité conceptuelle des premiers éléments de l'édifice cartésien laisse de côté le problème de l'origine de la pensée.

Le point de départ de la philosophie de Locke se situe à l'opposé de celui de Descartes. Avant de publier, en 1692, son *Essai sur l'entendement humain* qui connut un énorme succès, il avait écrit des ouvrages d'économie et de philosophie politique ; il avait donc en vue des objectifs pratiques. Il adopte d'emblée une psychologie empirique et, contrairement à Descartes, il analyse la nature humaine à partir de ses aspects concrets et quotidiens dans toutes les manifestations de son activité. Il affirme que cette activité et l'expérience qui en résulte sont à l'origine des notions que contient l'entendement et des principes et des règles qui président à leur mise en œuvre car, dans l'esprit, rien n'est inné. Tout ce qui s'y trouve sont des "idées" qui viennent soit "des impressions faites sur nos sens par les objets extérieurs", soit de "la réflexion de l'esprit sur ses propres opérations à partir des idées de sensation". Tout le contenu de l'entendement est ce qu'édifie l'activité humaine à partir des données des sens au contact du milieu extérieur.

Reste à identifier et à décrire le mécanisme par lequel se construisent l'entendement et son contenu. C'est pour combler cette lacune que Condillac va écrire, dans sa terre de Flux à Lailly-en-Val, le *Traité des sensations*. Il se situe dans le prolongement de la pensée de Locke et proclame hautement que "la philosophie n'est plus la science d'un homme qui médite les yeux fermés, elle tient à tous les arts". L'homme, pour entrer en contact avec le monde, n'a, comme

² Il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans les sens, si ce n'est l'entendement lui-même.

les autres animaux, que les organes des sens ; la donnée première est la sensation et le problème de la philosophie est donc, à partir de ce fondement, d'examiner comment s'édifient les grandes fonctions de l'esprit.

Condillac le fait en recourant à une sorte de parabole : l'hypothèse de la statue. Je donne la vie à une statue inanimée et la dote du sens le moins développé chez l'homme : l'odorat. Si je lui fais respirer une rose, son esprit sera entièrement occupé par le parfum et elle pourra dire : "je suis odeur de rose" puisqu'elle n'aura conscience que de cette seule sensation. Si, maintenant, elle est en présence de l'odeur d'un œillet et qu'elle garde en l'esprit la première sensation, surgira en elle le souvenir et la mémoire. Si elle fait une comparaison entre les deux odeurs naîtra alors le jugement. Si elle veut renouveler la sensation la plus agréable, elle verra apparaître le désir qui, si elle veut le satisfaire, donnera naissance à la volonté.

En considérant plusieurs sensations, elle peut en abstraire les caractères communs et former des concepts. En distinguant les états par lesquels elle passe, elle accède à l'idée de nombre, leur succession lui suggère la notion de temps et la composition de ces divers états de conscience, lui donne l'idée du moi. À partir d'un seul état de conscience, elle a pu ainsi accéder à toutes les facultés de l'entendement.

Cette construction ne prétend décrire ni l'ontogénèse ni la phylogénèse, elle ne vise ni l'individu ni l'espèce ; elle n'est qu'un édifice logique visant à démontrer la primauté de la sensation dans le fonctionnement de l'esprit. Elle est, dans un domaine différent, analogue à l'"homme à l'état de nature" dont parle Rousseau.

Destutt de Tracy et les idéologues.

Destutt de Tracy se réfère explicitement à Locke et à Condillac dont il se veut le continuateur. Comme eux, il cherche à savoir comment se forment les "idées", entendant par là tous les états de conscience quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse des sensations, des concepts ou des grandes fonctions de l'esprit. Répondre à cette question c'est donner les bases de la science fondamentale qui embrasse toutes les branches du savoir et à laquelle il donne le nom d'"idéologie". C'est pour lui, la totalité du savoir humain et les règles qui président aux actions des hommes qui sont l'un et l'autre analysés de façon scientifique. Il la décrit comme une branche de la zoologie, affirmant ainsi la rigueur de la démarche qui doit se démarquer nettement de la métaphysique et il donne le nom d'"idéologues" à ceux qui la pratiquent. Il distingue ainsi la science du langage qui est la grammaire générale, celle des raisonnements qui est la logique, celle du comportement qui est la morale et enfin celle qui traite de la volonté et des besoins des hommes dont une partie constitue l'étude de l'économie. Ainsi, l'affirmation de l'unité de l'esprit se double de celle de l'unité de la méthode utilisée aussi bien pour l'analyse du savoir que pour celle du comportement.

L'idéologie se présente donc comme une science de la totalité. Son objectif est le bonheur de l'homme et, puisque "penser, c'est sentir", il faut donc, pour l'atteindre, créer un environnement favorable et harmonieux qui, par l'intermédiaire de la sensation, finira par modeler la pensée. Pourtant, contrairement à Condillac, Destutt de Tracy ne fait pas de la sensation un commencement absolu, il reconnaît quatre modes irréductibles de la sensibilité : vouloir, juger, sentir et se souvenir mais, comme Condillac, à partir de ces éléments fondamentaux, il édifie toutes les déterminations de l'entendement.

Condillac avait buté sur un problème qui avait beaucoup préoccupé les philosophes au milieu du XVIII^e siècle : celui de la conscience du monde extérieur. Puisque je perçois la sensation en moi, comment faire la distinction entre ce qui provient de mon corps et ce qui a pour origine le monde extérieur ? La question avait notamment fait l'objet de la *Lettre sur les aveugles* de Diderot mais elle restait sans réponse satisfaisante. Destutt de Tracy, reprenant une idée de Condillac, suggère une issue : "Tant qu'on ne fait que sentir des sensations, on n'est assuré que de sa propre existence, quand on sent du désir et une résistance à ses désirs, on est certain non seulement de sa propre existence, mais encore de quelque chose qui n'est pas soi". Ainsi, je sens "l'autrement" parce qu'il s'oppose ; le monde extérieur est perçu car il résiste à mon mouvement et, plus

généralement à ma volonté. À partir de cette résistance et des quatre modes fondamentaux de la sensibilité je puis bâtir l'échafaudage des "idées" à la manière de Condillac, parvenir aux concepts, aux grandes fonctions de l'entendement et à toutes les activités humaines.

Ce système fait suite à la période révolutionnaire et s'insère dans le mouvement des idées qui se traduit, en particulier du Directoire au Consulat et à l'Empire, par les essais d'institutions nouvelles qu'on connaîtra à cette époque. Il coïncide également avec les tentatives de mise en place d'un système éducatif complet et cohérent. Seront ainsi créées, dans chaque département, les Écoles centrales où l'on enseignera les divers éléments de la Science idéologique qui pourvoit à tous les besoins de l'éducation. Destutt de Tracy, Secrétaire du Comité d'Instruction publique en a la responsabilité. Cette institution où l'on voit, à tort, l'ancêtre des Lycées, mériterait une étude particulière.

On a peine à imaginer, de nos jours, l'influence des idéologues dans la France de la fin de la Révolution et de l'Empire, alors qu'ils sont aujourd'hui presque totalement oubliés. Lorsque le Directoire crée l'Institut de France, par la loi du 3 brumaire An IV, ils entrent en force dans la classe des Sciences morales et politiques. On trouve dans cette section censée réunir les penseurs les plus réputés de l'époque : Cabanis, Garat, Guinguené, Volney et, un peu plus tard, Gerando, Destutt de Tracy et Laromiguière. Ils tiennent des séances animées et studieuses, présentent des rapports qui seront souvent publiés ou donneront naissance à des œuvres plus importantes. Leur système se complète et s'enrichit, devient plus cohérent et s'efforce de prolonger les grandes orientations de la philosophie des Lumières. De ce fait, la Section des Sciences morales et politiques se trouve en décalage avec les orientations du Consulat, elle joue un rôle de protestation discrète et de bonne compagnie, à la limite du culturel et du politique.

Leur retentissement dans l'opinion éclairée tient au fait qu'avec Destutt de Tracy, ils proposent un système méthodologiquement cohérent dans toutes les disciplines en se proposant de parvenir à un savoir global du monde et de l'homme ; c'est le couronnement de la démarche des Lumières à la fois par la convergence des perspectives mais aussi par l'unité de la méthode utilisée quelle que soit la branche des connaissances. Il faut aussi souligner le fait, assez peu fréquent, que l'idéologie connaît un début d'application pratique dans l'enseignement avec la mise en place des Ecoles centrales. Cet essai montre que l'on reconnaît l'importance de l'éducation dans les institutions nouvelles, ce qu'avait proclamé hautement Condorcet mais il a affirmé aussi l'intention de bâtir une humanité heureuse, instruite et responsable d'elle-même :

L'amour du bien et du vrai est une véritable passion. Cette passion est, je crois, assez nouvelle du moins, il me semble, qu'elle n'a pu exister dans toute sa force, que depuis qu'il est prouvé par le raisonnement et par les faits, que le bonheur de l'homme est proportionné à la masse de ses lumières et que l'un et l'autre s'accroissent et peuvent s'accroître indéfiniment.

Nous sommes donc en présence d'une pensée cohérente, globalisante, ayant l'ambition d'embrasser tous les domaines de la connaissance mais aussi, dans les toutes dernières années du siècle, officiellement reconnue. Cette suprématie ne se renouvellera pas avant l'essor de l'existentialisme vers 1950. Pourtant, ce statut assez exceptionnel sera finalement éphémère. Les raisons de ce déclin sont diverses et tiennent à des facteurs nombreux et variés.

Les idées et les systèmes philosophiques disparaissent et sont remplacés par d'autres, mais souvent ils laissent des traces et des acquis auxquels on se réfère ensuite quand le besoin s'en fait sentir ; philosopher, c'est, pour une large part, puiser dans le thésaurus que constitue l'histoire de la philosophie. Cela se vérifie peu en ce qui concerne Destutt de Tracy et les idéologues ; de nos jours, leur œuvre apparaît presque comme une curiosité dans l'histoire de la pensée et il est rare qu'on les cite dans les ouvrages contemporains. Le déclin fut d'ailleurs rapide ; dès le milieu du XIX^e siècle, on cessa de s'y référer et la réflexion fut presque entièrement mobilisée par le positivisme et la philosophie critique avec le succès que l'on connaît.

L'idéologie, comme on l'a dit, avait l'ambition d'embrasser toutes les activités humaines et notamment la vie sociale et les problèmes économiques. Dans ce domaine, certaines positions

de Destutt de Tracy avaient pu choquer une opinion qui, après l'épisode révolutionnaire, retrouvait, avec soulagement, les valeurs traditionnelles, souvent d'ailleurs, en les amplifiant. Il en est ainsi de son opinion sur le mariage : "On doit admettre que la plus grande partie des liens que forme l'amour ne sont pas ceux du mariage mais que, le plus souvent, ils ont pour objet de nous y soustraire et de nous en consoler". ou encore sur les malheureuses "filles-mères", motif de scandale et d'exclusion : "On devrait attribuer dans le monde, beaucoup moins d'importance qu'on ne fait aux faiblesses de celles qui n'ont pas encore subi le joug du mariage. Pourquoi donc, du seul fait qu'une pauvre fille a succombé sans que nous en sachions et, le plus souvent sans qu'elle en sache elle-même le comment, irions-nous, avant d'avoir rien examiné, la trouver si coupable ?" Il ne fait pas de doute que de telles déclarations pouvaient scandaliser la société bien-pensante de la Congrégation et de M^{sr} Frayssinous.

De plus, Bonaparte qui, dès le début, nourrissait, à leur égard, des sentiments partagés finit pas manifester son irritation. Il voit en eux des "esprits faux et vagues" de "misérables métaphysiciens", qui ont fait, par leurs théories abstraites, "plus de mal à la France que les plus dangereux révolutionnaires". C'est probablement surestimer leur influence mais cela conduit le Premier Consul, en 1803, à réformer l'Institut, à supprimer la section des Sciences morales et politiques où les idéologues étaient majoritaires et à les répartir dans les classes restantes. Destutt de Tracy se retrouvera ainsi, en 1808, dans la section Belles-Lettres et Arts qui reprendra, plus tard, son ancien nom d'Académie française.

En outre, aucun d'eux n'est membre de l'Université nouvellement créée ; ils n'ont de réputation que celle que leur valent leurs écrits et n'ont ni élèves, ni disciples. Tous disparaissent avant le milieu du siècle, Cabanis en 1808, Volney en 1820, Destutt de Tracy en 1836 et Daunou en 1840. Ce sont des généralistes, conformes au portrait de "l'honnête homme" qu'on célébrait à l'âge classique comme l'avaient été, à la génération précédente, Montesquieu, Voltaire et Malesherbes. S'ils se piquent de philosophie, ils sont aussi, à l'occasion économistes et historiens. Or, au sein de l'Université, on commence à se spécialiser et le titulaire d'une chaire ne se risque pas à empiéter sur le domaine de son voisin, on est seulement historien, géographe ou philosophe. De ce fait, un des objectifs hautement revendiqué par l'idéologie, l'unité conceptuelle et méthodologique de la connaissance, semble difficile à mettre en oeuvre et chaque secteur de la recherche revendique sa méthode propre. Ils apparaissent donc, intellectuellement, comme des hommes d'un autre âge.

Enfin commence à se manifester de façon plus visible la différence entre l'approche anglaise et la conception continentale de la philosophie. La première part des faits dans leur aspect "matter of fact", concret et pratique, la seconde se fonde sur l'analyse des concepts et s'efforce de préciser leurs rapports et leurs liaisons. En Angleterre, après Locke et Hume, on débouche sur l'économie avec Adam Smith ou sur la morale utilitariste de Stuart Mill. Sur le continent, après Descartes, Kant est traduit et commence à être connu et l'on verra bientôt surgir les impressionnants échafaudages conceptuels de Hegel et de Marx. D'un côté les concepts ne perdent jamais de vue la réalité du monde, de l'autre, ils tentent de l'expliquer à partir de l'analyse conceptuelle. Or les idéologues sont les héritiers de Locke dont ils se réclament explicitement. En France, vers le milieu du siècle, où l'on regarde vers le positivisme d'Auguste Comte et la philosophie critique de Kant, cette orientation apparaît dépassée.

Pourtant, l'obstacle sur lequel va buter l'idéologie est extérieur à la philosophie ; il tient au progrès des Sciences et l'on voit s'opérer à cette époque la distinction entre les grandes branches du savoir en même temps que les premières découvertes en chimie et en biologie. Bientôt apparaîtront Claude Bernard et Pasteur. Ces progrès en appellent d'autres et les savants prennent conscience de l'immensité infinie du champ d'investigation qui s'ouvre devant eux. Ils postulent l'unité du savoir qui correspond à celle de l'esprit humain mais elle leur apparaît comme un horizon théorique et lointain ; il en est de même au plan de la méthode car si les sciences humaines commencent à rêver de l'utilisation des mêmes techniques de recherche que les sciences "dures", la complexité des phénomènes humains ne se laisse pas contraindre. Dès lors, la tentative de l'idéologie apparaît discutable car elle ne parvient pas à prendre en compte l'infinie variété du réel.

Deux siècles plus tard, le problème de la naissance de la pensée est loin d'être résolu. Nous connaissons beaucoup mieux le fonctionnement du cerveau qu'au début du XIX^e siècle mais nous ne savons toujours pas comment on passe de la modification des neurones aux concepts. Les travaux menés un peu partout dans le monde et dont ont rendu compte Pierre Changeux et Sébastien Dehaene enregistrent, certes, les progrès constatés dans la description du fonctionnement neuronal mais ils soulignent aussi l'extrême complexité du phénomène de la pensée. Peut-être peut-on confirmer l'affirmation de Destutt de Tracy et des idéologues : "Penser c'est sentir" mais il reste que le passage de la sensation à la pensée n'est pas connu et que son mécanisme est vraisemblablement beaucoup plus complexe qu'ils ne l'imaginaient.

Aujourd'hui, l'idéologie est considérée comme une doctrine oubliée ; il est rare qu'on s'y réfère car ses conclusions apparaissent périmées et ne participent que rarement à la réflexion philosophique. Elle nous semble être, avec le recul du temps, une entreprise un peu naïve, quelque peu rudimentaire et, en tout cas, inaboutie. Mais, située dans son époque, elle est cependant un bon exemple de l'optimisme généré par la pensée des Lumières.

Bibliographie

Changeux J.-P. : *L'homme neuronal*.
 Condillac : *Traité des sensations*.
 Dehaene S. : *Les neurones de la lecture*, Odile Jacob.
 Descartes : *Discours de la méthode*.
 Destutt de Tracy : *Mémoire sur la faculté de penser*, Fayard.
 Destutt de Tracy : *Traité de la volonté et de ses effets*, Fayard.
 Locke J. : *Essai sur l'entendement humain*

DÉBAT

Gérard Hocmard : Je vous remercie personnellement de cet exposé lumineux. Je vous avais dit, lorsque vous nous avez parlé de la philosophie de Kant, qu'on aimerait avoir eu ce genre de cours en philosophie pour y comprendre quelque chose et vous nous avez fait appréhender ce qu'était une idéologie. Ce que je voudrais préciser, et je vais vous interroger là-dessus, c'est que Stendhal et son goût pour les petits faits vrais prétendait se rattacher intellectuellement à Destutt de Tracy, mais je crois savoir que dans la bouche de Napoléon être idéologue était une insulte.

Pierre Muckensturm : Stendhal est un grand lecteur de Condillac et, dans ses œuvres, il entend prendre les hommes comme ils sont et placer les rapports sociaux sur le terrain de la vérité scientifique des faits. Il est donc proche des idéologues et de Destutt de Tracy dont il sera brièvement le secrétaire à son arrivée à Paris. Il fréquentera d'ailleurs son salon d'Auteuil à la fin de la Restauration. Il y retrouvera les autres idéologues qui avaient siégé ensemble au sein de la section des Sciences morales et politiques de l'Institut. Napoléon la supprimera, car il voyait en eux des "métaphysiciens" dont les doctrines ne pouvaient être utiles à la nation telle qu'il entendait l'organiser.

D'autre part, il est amusant de remarquer que l'arrière-petit-fils de Destutt de Tracy eut, lui aussi, pour secrétaire un écrivain d'un genre différent : Georges Simenon. Il fit de Paray-le-Frésil le cadre de plusieurs de ses romans dont *L'affaire St Fiacre*.

Jacques-Henri Bauchy : J'ai été passionné par cet exposé et je me suis rappelé Sainte-Beuve tout en vous écoutant. Sainte-Beuve n'a pas consacré une vie entière à Destutt, mais il était très proche de la pensée des idéologues en général. Il y a aussi un autre personnage auquel je pense, c'est le chevalier de Parny. Il était de même très proche des idéologues avec des poèmes très voltairiens. Finalement c'était dans la foulée de l'esprit voltairien qui se perpétue. Il y a également quelqu'un qui était proche de Destutt de Tracy, c'est Benjamin Constant. Il y avait toute une école de pensée qui, d'une manière un peu agressive, se retrouve au lendemain de la Révolution à l'époque qui se termine avec le Consulat et l'Empire.

Pierre Muckensturm : Il est vrai, qu'après des premières effusions romantiques, Sainte-Beuve s'adonne à l'analyse de la littérature selon la méthode des idéologues bien que leur influence commence à décliner quand il écrit les *Causeries du Lundi*. Il me semble, en tout cas, plus proche de Destutt de Tracy que Parny dont les premières poésies licencieuses s'accordaient mal avec les préoccupations morales de l'idéologie.

Le cas de Benjamin Constant est plus intéressant bien que son cheminement soit différent de celui de Destutt de Tracy. Il arrive en effet à la philosophie politique par la littérature : les personnages de ses romans l'amènent à une réflexion générale sur l'homme et la vie en société. Il est, après Condorcet et en même temps que Sieyès, un de ceux qui rêvent de faire passer dans les faits une théorie de gouvernement. Mais, alors que les idéologues composent avec l'Empire en acceptant les postes et les honneurs, Benjamin Constant demeure dans une réserve où pointe la contestation. Même si Napoléon fait appel à lui à son retour de l'Île d'Elbe, ses réflexions sur la politique ne connaîtront véritablement le succès que beaucoup plus tard.

L'INVENTION DU WEEK-END EN ANGLETERRE ET EN FRANCE AU XIX^e SIÈCLE¹

Jean-Pierre Navailles

RÉSUMÉ

Ce n'est pas un hasard si la notion de week-end est née dans le berceau de la révolution industrielle, car elle répondait en premier lieu au souci de combattre la Saint-Lundi (Saint Monday), c'est-à-dire l'habitude de chômer volontairement le lundi. Coutume incompatible avec la discipline et la régularité qu'exigeait le système usinier. Mais l'adoption du week-end, dès la seconde moitié du XIX^e siècle en Angleterre et dans les débuts du siècle suivant en France, ne se résume pas à un transfert au samedi des loisirs jusque-là pris à la dérochée le lundi.

Le recadrage des activités en fin de semaine s'accompagne d'un changement de la nature même des loisirs et de la levée progressive des interdits qui pesaient sur le sabbat victorien. À cet égard, le dimanche "continental" a certainement contribué à donner de la vie, du contenu et des couleurs, au jour central du week-end. À faire que le dimanche ne soit plus un morne interlude entre la Sainte-Touche et la Saint-Lundi, entre le jour de la paye et le jour où l'on débraye.



Week-end : "congé de fin de semaine comprenant la journée ou l'après-midi du samedi et le dimanche", selon la définition du *Robert*, qui reprend mot pour mot celle qu'en donne l'*Oxford English Dictionary*. L'emprunt de ce terme anglais s'explique par le fait que l'idée d'un jour et demi ou de deux jours consécutifs de congé est née en Angleterre, à l'époque de la révolution industrielle. Concept repris par les Français qui du même coup ont adopté l'appellation d'origine. Par souci d'expurger les anglicismes, la loi Toubon (4 août 1994) - ironiquement surnommée loi "*Allgood*" - tenta bien de lui substituer le vocable "vacancelle". Ce qui aurait donné le dialogue suivant : "Prenez-vous la navette pour votre vacancelle à Londres ? – Non, je préfère prendre le traversier". Mais la "vacancelle", n'a pas eu plus de succès que les équivalents de *jingle* (sonal), *corner kick* (jet de coin), *golden boys* (jeunes gens brillants qui s'occupent des marchés financiers), ou plus récemment de *trader* qu'on pourrait traduire par : joueur incontrôlé prêt à faire sauter la banque.

À "week-end", on peut préférer l'expression "semaine anglaise", manière de reconnaître l'emprunt sans contrarier les puristes, ou bien encore le décalque québécois, "fin de semaine", tout en sachant qu'au Canada la semaine calendaire commence le dimanche. Si bien que, dans la belle province, le début se situe au milieu de la "fin de semaine" - de quoi y perdre son latin !

Trêve d'arguties de vocabulaire. Nous allons plutôt nous intéresser à la genèse de ce rite sacralisé par les sociétés modernes. En quoi représente-t-il une innovation par rapport aux habitudes antérieures en matière de loisirs ? Son invention correspond-elle à un simple aménagement du temps alloué au repos ou bien à un changement de la nature même des loisirs ? Voici quelques-unes des questions auxquelles nous allons tenter de répondre. Cette étude de cas

¹ Séance du 20 novembre 2008.

étant axée sur l'Angleterre et la France de la seconde moitié du XIX^e siècle, nous verrons en particulier ce qui caractérise l'histoire et le contenu du week-end, dans l'un et l'autre des deux pays, et les influences qui ont pu s'exercer entre eux.

Dans chaque secteur d'activité la fête du saint patron ou de la sainte patronne a longtemps été l'occasion d'un jour chômé pour la profession concernée : la Saint-Fiacre pour les jardiniers, la Sainte-Barbe pour les mineurs et les artificiers, la Saint-Honoré pour les pâtisseries, la Saint-Pierre pour les serruriers, la Sainte-Ségolène pour les sages-femmes, etc. Mais il est une fête qui ne figure pas au calendrier et que, pourtant, tous les corps de métier ont célébrée avec plus ou moins de ferveur, je veux parler de la Saint-Lundi.

I – LA SAINT-LUNDI

Dans son *Tableau de Paris* (1781-1788), Sébastien Mercier notait déjà que "tous les ouvriers chôment le lundi, c'est chez eux [dit-il], une vieille et indéracinable habitude". La coutume de fêter la Saint-Lundi, qui remonte au temps des corporations, a été favorisée par divers facteurs : l'absence de réglementation générale sur le jour de congé hebdomadaire, l'alternance de pics d'intense surmenage et de périodes de désœuvrement pour les travailleurs des petites industries domestiques ou de sous-traitance à façon, ainsi que la revendication d'une marge de liberté individuelle, face à l'autorité patronale et aux injonctions de l'Eglise. Le choix de chômer le lundi et d'en faire un jour de défoulement et de camaraderie, peut aussi s'interpréter comme un défi au "jour du Seigneur" et le refus du dimanche bourgeois. C'est en outre le moment de la semaine où la paye du samedi, la Sainte-Touche, n'est pas encore totalement dépensée.

Ce sont surtout les artisans tels que les maçons, menuisiers, forgerons, serruriers, chaudronniers, typographes, de même que les tonneliers, cordonniers, perruquiers ou tailleurs, qui en perpétuent la tradition au XIX^e siècle. Leurs outils respectifs : auge, règle, et serre-joint de maçon, établi, marteau et enclume, presse et casse d'imprimeur, permettent de les identifier dans l'iconographie populaire, comme l'illustre un pochoir des années 1850 dénonçant ce mauvais "saint" (cf. Figure 1)². De la longue liste de litanies qui encadrent l'image, il suffit d'énoncer les toutes premières pour donner le ton à la fois ironique et moralisateur de la grille de lecture dont s'accompagne le dessin :

Saint Lundi, patron des paresseux, priez pour nous.
 Saint Lundi, patron des ivrognes, priez pour nous.
 Saint Lundi, patron des mauvais payeurs, priez pour nous.
 Saint Lundi, patron des mauvais ouvriers, priez pour nous.
 Saint Lundi, patron des mauvais maris, qui battent leurs femmes, priez pour nous.
 Saint Lundi, patron des mauvais pères, qui laissent leurs enfants s'abrutir dans la fainéantise, l'ignorance et la dépravation, priez pour nous.
 Saint Lundi, patron des mauvais fils, qui laissent mourir sur la paille leurs vieux parents, sans soins, sans remèdes, sans consolations, priez pour nous.
 Saint Lundi, patron des insensés, qui ne savent pas prévoir pour la fin de leurs jours, la faim, le dénuement, le désespoir, priez pour nous [...].

On ne s'étonnera pas que les métiers liés au vin figurent en bonne place parmi les zéloteurs de Saint Lundi et les adeptes de Bacchus, qui sont souvent les mêmes. Ainsi les joyeux tonneliers de l'Aveyron s'emploient-ils, le lundi, à vider les barriques, qu'ils confectionnent le restant de la semaine (cf. Figure 2).

Au salon de 1878, le peintre Roger Jourdain³ expose deux toiles qui se font pendant et contrastent dimanche bourgeois et lundi ouvrier. Tableaux que reproduit *L'Illustration* (15 juin 1878), sous la forme de gravures. La première scène, intitulée *Le dimanche*, se situe sur l'île de la Grande Jatte, entre Neuilly et Asnières. Le canot a été tiré sur la berge. On a pris les coussins du

² Les figures sont reportées à la fin du texte.

³ Roger Jourdain (1845-1918) nous intéresse ici pour sa peinture de genre : parties de canotage sur la Seine, promenades sur les côtes normandes ou bretonnes.

bateau pour permettre aux dames de s'asseoir plus confortablement sans salir leurs robes et déployé une nappe pour disposer les assiettes et les provisions. Les convives en sont au dessert et s'apprêtent à sabler le champagne (cf. Figure 3).

Changement de décor avec *Le Lundi* qui montre un de ces troquets, comme il en existe tant aux barrières de Paris et en bordure de toutes les villes, au-delà des limites fiscales de l'octroi (cf. Figure 4). Les ouvriers s'y rendent, sinon pour ripailler, du moins pour s'enivrer entre hommes. Ici le champagne a cédé la place au "guinguet", petit vin d'Argenteuil ou de Belleville, qui se consomme dans les buvettes situées hors les murs. Le "guinguet", dont on ne sait trop s'il emprunte son nom aux guinguettes ou s'il leur a donné le sien.

La situation est comparable en Grande-Bretagne, où les artisans ne sont pas les seuls à délaisser leurs outils pour célébrer "*Saint Monday*". Les inspecteurs anglais du travail se font l'écho des doléances des patrons d'usine qui, en raison de l'absentéisme chronique de leurs ouvriers, doivent consacrer le lundi à l'entretien des machines. Dans les *Parliamentary Papers* (rapports parlementaires), R.H.Horne⁴ souligne le manque d'assiduité, par exemple des serruriers de Willenhall qui ne se contentent pas de chômer le lundi, mais aussi le mardi, si bien que leur semaine de travail se réduit comme une peau de chagrin. Même constat de la part de Robert Baker dans son rapport de 1865⁵ sur les ouvriers du textile et des poteries, qui travaillent comme des forcenés pour rattraper les jours perdus à boire et paresser. On trouve l'équivalent des "Litanies de Saint Lundi" dans le folklore anglais, avec par exemple une complainte de la région de Birmingham intitulée "*The Fuddling Day, or Saint Monday*", c'est-à-dire "le jour de beuverie, de ribote, ou la Saint-Lundi".

Aussi des deux côtés de la Manche, les Églises, les patrons, les sociétés de tempérance, les philanthropes, les médecins, sont-ils unanimes à dénoncer les effets d'une pratique néfaste pour la moralité, la production, et la santé. Un dessin de Théodore Lix retrace l'engrenage de l'ivrognerie, de la violence et de la misère (cf. Figure 5). On y voit les "chômeurs" du lundi occupés à jouer aux boules et aux cartes, tout en s'avinant à 6 sous le litre. C'est ainsi qu'ils dilapident leur argent et que le maigre mobilier du domicile familial finit au mont-de-piété ou dans la boutique du prêteur sur gages. Pire, rien ni personne n'est à l'abri de leurs accès de violence, quand ils sont pris de boisson.

Et l'on a beau manier la carotte et le bâton, bon nombre d'adeptes de la Saint Lundi se montrent irréductibles. Lors de l'Exposition universelle de Paris, en 1855, les organisateurs tenteront bien d'attirer les ouvriers, le dimanche, en leur accordant un rabais de 20 centimes sur le tarif d'entrée, ce jour-là. Mais, comme les ouvriers continuent de boycotter l'exposition, le dimanche, il faut se résoudre à reporter la réduction au lundi. Les industriels n'ont guère plus de succès, qu'ils congédient les ouvriers qui ont été absents deux ou trois lundis d'affilée, ou qu'ils octroient une gratification de 10% à ceux qui effectuent une semaine de travail complète, semaine qui, rappelons-le, est alors de 72 heures.

C'est dans la femme-épouse que les moralistes, chrétiens ou laïcs, placent leurs espoirs pour soustraire l'ouvrier à l'attrait du *pub* ou du troquet. Une toile de Jules Breton⁶, justement intitulée *Le Lundi* (1858), nous en fournit l'illustration dans la veine réaliste propre à cet artiste. Le tableau représente un cabaret où trois femmes essaient de faire entendre raison, chacune d'elles à son conjoint. L'une tente de faire rentrer le buveur à la maison, l'autre refuse le verre de vin que lui tend son mari, la troisième s'oppose au chapardage d'un jambon. Deux personnages, au premier plan, semblent ne pas s'étonner de cette scène de ménage, qui n'est sans doute pas la première dont ils sont témoins. Et ce n'est pas le garde-champêtre qui y mettra bon ordre, vu son état de prostration éthylique. Son bicorne à terre, le représentant de la loi dort à poings fermés. On trouve des scènes, sinon du même tonneau, du moins sur le même thème dans la

⁴ Auteur de rapports sur les industries métallurgiques en Grande-Bretagne, in *Parliamentary Papers*, 1843, vol.XV, Part II.

⁵ *Parliamentary Papers*, 1865, vol.XX, p.136.

⁶ Jules Breton (1827-1906), artiste réaliste qui dépeint en particulier la vie de la paysannerie et les traditions rurales.

caricature, comme par exemple "Le comptoir du père Boisanseau" de Lavrate (*Le monde plaisant*, 25-12-1880).

Pour paraphraser la formule de Jules Michelet selon laquelle "la femme est le dimanche de l'homme"⁷, on pourrait dire également que l'épouse apparaît comme l'anti-lundi du mari. Or l'antidote n'agit pas toujours, ainsi qu'en témoigne la vie conjugale de Gervaise dans *L'Assommoir* : "Coupeau pouvait faire la Saint-Lundi des semaines entières, tirer des bordées qui duraient des mois, rentrer fou de boisson et vouloir la régiser, elle s'était habituée, elle le trouvait tannant, pas davantage"⁸.

De même, en Angleterre, un organe de la presse populaire comme le *Bee-Hive* attribue à la femme mariée un rôle clé dans l'amélioration de la vie ouvrière, celui de "policier moral". Mais le meilleur moyen de détourner les ouvriers des lieux de libation et de débauche, ainsi que des passe-temps cruels comme les combats de coqs ou de chiens, n'était-ce pas de leur donner accès à des activités de loisir saines et bénéfiques, au lieu de les leur interdire, le jour où ils auraient pu en profiter ? Autrement dit que le flâneur, le consommateur, ou le touriste, ne se heurtent plus à l'écriteau "*Sunday closed*", leur signifiant une fin de non-recevoir, comme ce fut longtemps le cas en Angleterre.

II – "*SUNDAY CLOSED*"

De l'avis des voyageurs qui en ont fait l'expérience sous le règne de Victoria, mieux valait éviter de choisir le dimanche pour débarquer de l'autre côté de la Manche. Ce jour-là, nous dit Francis Wey, la douane anglaise n'a pas "*la lenteur du boa qui digère*"⁹ comme à l'accoutumée, puisqu'elle cesse carrément de déglutir pendant la durée du sabbat. Aussi le touriste étranger doit-il attendre le lundi matin pour récupérer sa malle laissée en souffrance dans le port d'arrivée, les bagages n'étant examinés que les jours ouvrables. Vu que les autres administrations, le commerce, les transports publics, les théâtres et les salles de concert font également relâche ou fonctionnent au ralenti, c'est une véritable maladie de langueur qui gagne l'ensemble du pays, le jour du Seigneur. La capitale semble comme anesthésiée, à faire bailler d'ennui le *bobby* de service dans ses rues désertes (*Graphic*, 30 août 1884).

Le guide touristique Conty prend d'ailleurs bien soin de mettre en garde les candidats au départ pour Londres :

À Paris, le dimanche est un jour de plaisir et l'on pourrait dire de fatigue ; à Londres, c'est un jour de recueillement. Londres, en un mot, si animée la veille, vous paraîtra sortie d'un tombeau. A peine même trouverez-vous à déjeuner : les restaurants ou public-houses ne pouvant ouvrir qu'à certaines heures, c'est-à-dire de 1h. à 3h. et 6h. à 11h. ...Vous n'aurez donc qu'une ressource, c'est d'aller, soit à l'office, soit dans les parcs...¹⁰.

Et *Le journal amusant* (15 août 1891) invite les touristes à ne pas prendre les vessies pour des lanternes : les établissements qui ont "*spirits*" pour enseigne ne font pas commerce avec les esprits mais commerce de spiritueux.

Si l'Angleterre victorienne érige le recueillement et même l'ennui en rite dominical, elle est moins en cela l'initiatrice que l'héritière du courant "sabbatarien" qui de longue date assimile à un péché, voire un délit, toute activité autre que religieuse le jour du Seigneur, à commencer par les distractions profanes. C'est porter atteinte au caractère sacré du sabbat que chanter - si ce n'est des cantiques - lire autre chose que la Bible, faire de la musique ou du sport, le dimanche. Et le joueur de tennis impénitent doit dissimuler soigneusement sa raquette, s'il ne veut pas se faire apostropher dans la rue. Même les musées, les galeries d'art, les bibliothèques et les jardins botaniques et zoologiques restent fermés au public, le dimanche. Le droit des gardiens au repos

⁷ Cité par Robert Beck, in *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Les Editions Ouvrières, 1997, p.278.

⁸ *L'Assommoir*, chapitre 12.

⁹ Francis Wey, *Les Anglais chez eux*, Michel, Lévy Frères, 1856, p.20.

¹⁰ *Londres en poche*, guide Conty, 1897, p.67.

dominical servant d'alibi pour en refuser l'ouverture. Charles Dickens écrit dans *Little Dorrit* : "Tout ce qui pourrait procurer un délassement à une population surmenée, est verrouillé et barricadé. Pas de tableaux, pas d'animaux inconnus, pas de plantes, ni de fleurs rares, pas de merveilles de l'Antiquité, ni naturelles ni imitées. Tout est tabou [...]".¹¹

De puissants *lobbies*, dont la LDOS (*Lord's Day Observance Society*), utilisent tous les moyens de pression pour convaincre les détenteurs du pouvoir de mettre un frein ou leur veto à toute mesure de sécularisation du sabbat. Et les "pharisiens du dimanche" remportent plusieurs victoires spectaculaires au cours du règne de Victoria. En 1839, la police de Londres reçoit l'ordre de dévier la circulation au voisinage des édifices religieux pendant le culte ; en 1845, une loi interdit de jouer au billard dans les salles publiques ; en 1850, on supprime les foires, le dimanche, en province et à Londres, sous prétexte qu'elles sont l'occasion de bacchanales populaires ; en 1872, on ordonne la fermeture des boutiques de prêteurs sur gages¹². Notons incidemment le rôle que jouent ces officines dans l'économie de subsistance des foyers populaires. Les grévistes, les chômeurs et les adeptes de la Saint-Lundi, tous confondus, s'y côtoient pour déposer nippes, outils, meubles et ustensiles de cuisine, quand ils ne parviennent plus à joindre les deux bouts.

Une telle cascade d'interdits aboutit à faire du cabaret, du *pub* en l'occurrence, le seul lieu de convivialité pour un peuple en déshérence, le jour du Seigneur. Outre qu'il sert de salle de réunion aux sociétés de secours mutuel et aux *trade-unions*, le principal attrait du *pub* ou du *gin palace*, c'est qu'il est d'ordinaire plus chaud, plus confortable, plus gai que le domicile. Un coup d'œil à la soupente qu'habite l'ouvrier londonien (cf. Figure 6), suffit à comprendre pourquoi ce dernier attend impatiemment de pouvoir s'y rendre, le dimanche après-midi. De fait on peut voir des files d'attente se former bien avant l'heure légale d'ouverture des *pubs*. À remarquer parmi les clients de la première heure, la forte présence de mères de famille et d'enfants qui, munis d'un pichet, viennent chercher la bière pour arroser le déjeuner.

Jules Vallès a décrit la scène, pendant son exil à Londres : "Les trottoirs sont pleins de fillettes qui viennent chercher le pot de *stout* ou de *six ale*. Il faut les voir se dresser sur la pointe des pieds pour se hausser jusqu'au comptoir, puis retourner à la maison en essayant de ne rien verser, surveillant la bière qui danse, se cognant avec les autres en route ... Minute gaie, avec un grain de naïveté, une saveur de famille!"¹³. "Une saveur de famille!", la métaphore peut surprendre de la part de Vallès dont on connaît les diatribes enflammées contre le foyer familial où l'on rosse les enfants. La scène prend une tout autre tonalité sous le crayon de George Cruikshank, car le dessinateur a croqué les consommateurs, non pas à l'entrée, mais à leur sortie du *pub* (*A Sunday in London*, 1833). La caricature pourrait d'ailleurs servir à illustrer le slogan de la ligue antialcoolique : "Quand les parents boivent, les enfants trinquent".

Dans *La Rue à Londres*, dont je viens de citer un extrait, Vallès ajoute ceci : "En Angleterre [...] le dimanche, il est indécent de n'être pas triste". On pourrait multiplier les citations de la même veine. Théophile Gautier parle d'une ville morte, peuplée d'habitants pétrifiés, Victor Hugo, de tout un pays qui tombe en léthargie, un jour sur sept. Pour les visiteurs étrangers, le jour du Seigneur à la mode victorienne est de nature à les faire douter qu'il s'agisse d'un dieu de bonté.

Les illustrés satiriques, anglais ou américains, associent la question du dimanche aux conditions de vie des ouvriers. *Punch* (*Genteel Pluralist*, 1852) met en parallèle le logement du prolétaire anglais et celui du prélat anglican. Ce dernier s'interroge : "Aller à l'église et puis rentrer chez soi, comment peut-on souhaiter faire autre chose le dimanche ?" La juxtaposition des deux images parle d'elle-même. On imagine l'inconfort pour une famille nombreuse qui doit s'entasser dans une méchante pièce tout à la fois cuisine, buanderie, salle à manger et chambre-dortoir. Le climat familial ne s'en ressent pas seul, la santé également s'étiolle dans un galetas, où les enfants pâtiennent du manque d'air et de lumière. À l'inverse, sur l'autre image, l'ecclésiastique apparaît

¹¹ Charles Dickens, *Little Dorrit*, livre I, chapitre 3.

¹² Roland Marx, « *Sunday closed* », in *L'Histoire*, n°41, janvier 1982, p.91.

¹³ Jules Vallès, *La rue à Londres*, 1884, Les Editeurs Français Réunis, 1951, p.7.

aussi plein de sève et de santé, que les plantes de son jardin d'hiver. Les cactus cruciformes sont, bien sûr, une allusion transparente à la profession de celui qui fait ici les frais de la satire.

De même l'illustré satirique américain *Puck* (23 août 1884) fustige les adversaires des concerts le dimanche, en contrastant la misère et le désœuvrement de la famille ouvrière new-yorkaise, avec les excursions et les divertissements qui s'offrent aux nantis, dont fait partie le *clergyman* que l'on voit justement en partance pour une croisière (*A Picture for the Foes of Sunday Concerts*, *Puck*, 23 juillet 1884).

En Allemagne, selon l'illustré *Lustige Blätter* (cf. Figure 7), ce sont le puritain et le policier qui veillent à la stricte application de la loi, votée au début des années 1890, imposant la fermeture des commerces le dimanche. Loi "mal ficelée", d'après le titre du dessin, et loi qui met les petits commerces (buraliste, barbier, boucher, etc.) en grand danger de faire faillite, si l'on en croit les avis placardés sur les devantures et la légende :

C'est ainsi que l'on entrave toutes les forces.
La contrainte qui pèse sur l'industrie est grande.
On ferme les boutiques le dimanche,
Et seules sont ouvertes les déclarations de faillite.

[Traduction que je dois à notre consœur germaniste, Françoise L'Homer].

Pour les Anglais qui militent en faveur d'un déverrouillage du dimanche victorien, la question des loisirs populaires se pose sous la forme d'une alternative : mieux vaut-il le *pub* ou le musée ? La presse illustrée relaie leur message en recourant au procédé qui consiste à opposer le modèle et le repoussoir, la plaie et le remède. Nous emprunterons le premier exemple à *Punch* (17 avril 1869) avec deux images en forme d'antithèse, ainsi légendées : "*The Sunday Question – The Public-House ; or, the House for the Public ?*". D'un côté, une épouse qui essaie de faire rentrer au bercail son pilier de cabaret de mari, comme dans le tableau de Jules Breton. De l'autre, la même femme, du moins présente-t-elle sensiblement la même apparence, au sein d'une famille qui aurait la possibilité de se rendre au musée le dimanche et de partager, ainsi, une distraction instructive.

Le second exemple est puisé dans *Graphic* (18 février 1879), avec deux gravures qui se font vis-à-vis à des fins démonstratives. L'une représente l'intérieur d'un assommoir, le dimanche après-midi (cf. Figure 8). Le regard et l'expression des "buveurs perpendiculaires", c'est ainsi qu'on désignait les consommateurs au bar, trahissent l'abrutissement par l'alcool. L'autre figure une scène à une exposition de tableaux, avec pour protagonistes, l'ouvrier avide de s'instruire, et le bourgeois qui se fait un devoir de l'encourager et de le guider. Ici, les visages s'éclairent d'une lueur intérieure : l'intelligence des visiteurs est en éveil. Et l'attitude des personnages suggère l'espoir d'une communication, et même d'une communion entre les "Deux Nations", pour reprendre le titre du roman de Benjamin Disraeli, *Sybil or the Two Nations* (1845). Vision sans doute idéalisée, si l'on songe à la noce de Gervaise et de Coupeau qui a l'idée de visiter le Louvre. Le cortège se fourvoie dans le dédale des galeries du musée et la visite tourne à la débandade, sous les regards narquois des habitués et des gardiens¹⁴.

Au demeurant les motions déposées à la Chambre des communes en vue de l'ouverture des musées, le dimanche – celle de Hume, en 1842 ; celle de Walmsley, en 1855 ; celle de Dunraven, en 1881 – sont régulièrement blackboulées par les membres du Parlement. Et les visiteurs de tous âges, que l'*Illustrated London News* (12 avril 1873) montre en train de s'extasier devant les richesses du *British Museum*, sont forcément en vacance, en permission, ou bien à la retraite, car le *British Museum* restera fermé au public, le dimanche après-midi, jusqu'en 1896, soit vingt-trois ans après la parution de cette image. D'ailleurs l'ouvrier américain n'est pas mieux

¹⁴ "Peu à peu, pourtant, le bruit avait dû se répandre qu'une noce visitait le Louvre ; des peintres accouraient, la bouche fendue d'un rire ; des curieux s'asseyaient à l'avance sur des banquettes, pour assister commodément au défilé ; tandis que les gardiens, les lèvres pincées, retenaient des mots d'esprit [...]". *L'Assommoir*, chapitre 3.

partagé, ce qui ne représente en rien une consolation pour son homologue anglais. Le *Metropolitan Museum* demeure lui aussi fermé, le seul jour de la semaine où le travailleur new-yorkais pourrait s'y rendre (*Puck*, 2 janvier 1889, cf. Figure 9).

Le *lobbying* des groupes de pression "sabbatariens" n'est cependant pas toujours couronné de succès. Lorsqu'en 1855 lord Grosvenor propose au Parlement d'interdire toute vente, même de détail, le dimanche, son projet de loi (*Sunday Trading Bill*) provoque une réaction de colère dans les classes sociales les plus déshéritées. Pendant trois dimanches de suite, des attroupements monstres se forment dans Hyde Park. Le dimanche 24 juin, 150.000 manifestants conspuent et molestent la société élégante qui se pavane en calèche dans les allées du parc, avant de se heurter violemment aux forces de police. Devant la tournure que prenaient les incidents et leur ampleur croissante, le Premier ministre Palmerston préféra retirer le projet de loi sur le commerce qui aurait entraîné la fermeture des marchés (New Cut, Petticoat Lane, Brick Lane, Club Row, etc.), où les ouvriers londoniens avaient l'habitude de s'approvisionner le samedi soir, après la paye, et le dimanche matin. Comme le fera remarquer avec juste raison un journal ouvrier : "Un peu de poisson frais le dimanche matin vaut mieux pour celui qui le mange, que du poisson qui sent mauvais [...] un jour autorisé" (*The Bee-Hive*, 13 janvier 1872).

On peut d'ailleurs s'étonner que le commerce alimentaire et les marchés aient été plus dans la ligne de mire de la LDOS (*Lord's Day Observance Society*) que les débits de boisson, sous réserve que ces derniers restent fermés pendant la durée des offices religieux. L'étonnante mansuétude dont bénéficiaient les taverniers tient au fait que les plus chauds partisans de la fermeture des *pubs* le dimanche étaient d'obédience non-conformiste. Aussi les anglicans de la LDOS ne soutenaient que très mollement leur revendication. En outre la LDOS prenait garde de provoquer des émeutes populaires, comme en 1855, par de nouvelles restrictions touchant au commerce dominical.

C'est aussi en vain que les "sabbatariens" vont s'efforcer d'interdire la circulation des trains d'excursion, le jour du Seigneur. Il leur faut se contenter des mesures prises par certaines compagnies de suspendre les départs pendant les heures de culte. Les adversaires du tourisme populaire ont beau imputer à la colère divine les accidents de chemin de fer qui surviennent le dimanche, comme celui du 25 août 1861 sur la ligne de Londres à Brighton (23 morts et 176 blessés), ils ne parviendront pas à endiguer la vogue des excursions ferroviaires. Et l'évolution qui s'est dessinée dans le tourisme va gagner d'autres activités qui s'offrent désormais pour meubler le temps libre. En 1894, un concert public peut se tenir, à Queen's Hall, pour la première fois un dimanche après-midi, et les fanfares militaires se produire dans les kiosques à musique des parcs londoniens. Deux ans plus tard, en 1896, le Parlement autorise la visite des musées et des galeries d'art pendant le sabbat. - Enfin ! - serait-on tenté de dire, même si certains traditionalistes dénonçaient, au contraire, l'évolution du dimanche anglais vers une forme de charivari dominical (*A Quiet Sunday in London*, *Punch*, 1886).

Rude bataille que celle du dimanche dont l'Angleterre contemporaine connaît encore les combats d'arrière-garde. Du moins l'époque victorienne a-t-elle vu les congés, d'abord dérobés comme la *Saint Monday*, puis concédés, et finalement reconnus par la loi, s'inscrire dans la trame de la semaine. Ce qui ne concerne pas les classes fortunées, dont la vie oisive ne passe pas pour une tare, mais pour un art de vivre avec ses passe-temps et ses rites, comme la "*church parade*" du dimanche matin. Après le service de onze heures dans les églises huppées du West End, les paroissiens, au lieu de rentrer chez eux, se rendent dans Hyde Park, afin de voir les autres et surtout de se faire voir eux-mêmes (cf. Figure 10). Mondanités auxquelles les "sabbatariens" ne trouvent rien à redire, pas plus qu'aux nuits blanches des couturières tenues de livrer impérativement la toilette des belles dames, en temps voulu pour les assauts d'élégance au sortir du service religieux. Mais voyons maintenant la physionomie qu'offre le week-end du côté continental de la Manche.

III – LE DIMANCHE "CONTINENTAL"

Il existe en France l'équivalent de la LDOS avec l'Oeuvre du repos des dimanches, fondée en 1854, dont l'action s'appuie sur la loi pour "la sanctification du dimanche", qui, le 18 novembre 1814, a imposé le repos dominical sous peine de sanctions pénales et financières. À travers son bulletin mensuel, *L'observateur du dimanche*, ce groupe de pression d'obédience catholique milite pour la fermeture le dimanche et les jours fériés des cabarets, ainsi que des foires, des marchés et des magasins. Mais le caractère religieux du jour du Seigneur est loin de susciter en France les entraves et les interdits qui s'exercent en Angleterre à la même époque. À Paris, comme dans les villes de province, rien ne bride l'ouverture des théâtres, music-halls et bals publics, qui abaissent même leurs prix d'entrée, le dimanche, dans le but d'attirer une clientèle à qui manquent le loisir et les moyens de se rendre dans ces établissements en semaine.

Temps de repos et de divertissement, le dimanche est avant tout une journée de détente dédiée à la famille (*L'Assiette au Beurre*, 22 septembre 1906). Et pour attirer les couples avec progéniture, les guinguettes de Belleville ou de Malakoff proposent des distractions aux enfants, guignol et balançoires, tandis que les adultes dansent ou s'attablent pour consommer (*L'Illustration*, 1845). Quand les parents ne font pas eux aussi de la balançoire (*Le Monde Illustré*, 1872).

Les promeneurs du dimanche voient également leur rayon d'action s'accroître, grâce à l'essor du chemin de fer qui met le bord de mer à la portée des Parisiens comme des Londoniens (*The Excursion Train Galop*, 1860). En France, le premier train dit de "promenade" puis de "plaisir" est inauguré le 13 juin 1847 entre Paris et Le Havre, et dix mois plus tard entre Paris et Dieppe. Le trajet se fait en une seule nuit, annonce la réclame ferroviaire, sans insister sur les conditions d'inconfort pour ceux qui doivent s'entasser dans des wagons à ciel ouvert. L'expérience peut se révéler grisante par beau temps, en dépit du vent, de la fumée et des escarbilles; elle est franchement désagréable par temps de pluie (Daumier, *Le Charivari*, 23 août 1853). Mais la tentation est grande de découvrir la mer, malgré les fatigues du voyage et les horaires contraignants des trains d'excursion. D'autant plus grande que les chemins de fer de l'État proposent chaque année des billets, dits "billets de bains de mer", comportant une réduction de 40% par rapport aux billets ordinaires. À la manière d'une bande dessinée *Le Rire* (2 septembre 1905) résume un dimanche à la mer avec pique-nique sur la plage ou dans les dunes.

Qu'ils empruntent un moyen de transport public, train, tram, coche d'eau, ou qu'ils puissent gagner à pied la campagne avoisinante, un des passe-temps favoris des citadins, c'est la promenade agrémentée d'un pique-nique en été. Dans les monographies qu'il consacre aux *Ouvriers Européens*, Frédéric Le Play note que l'ébéniste du faubourg Saint-Antoine, sa femme et leurs trois enfants, se rendent au Bois de Vincennes, en hiver, et dans la banlieue d'Ivry, en été. De même la famille du coutelier de Londres dont Le Play relève le budget domestique, en 1851, consacre ses seules dépenses de loisir aux parties de campagne : "Choisissant deux beaux dimanches d'été, rapporte *Le Play*, la famille tout entière, pourvue de ses provisions pour la journée, se transporte à Greenwich par les bateaux à vapeur sur la Tamise, ou par le chemin de fer"¹⁵.

On ne s'étonnera pas que les dessinateurs satiriques de l'époque s'attachent, pour leur part, aux désagréments dont peut s'accompagner un pique-nique en rase campagne – désagréments dus aux intempéries (cf. Figure 11), à des nuisances ou des intrus (*Le Rire*, 7-8-1897), voire à des accidents (*Le Petit Journal*, 23 septembre 1906). Sans parler des papiers gras que sèment dans leur sillage certains pique-niqueurs indéliçats (*Le Rire*, 28 mai 1910).

Le repas champêtre a beaucoup inspiré les peintres, les impressionnistes en particulier. Contentons-nous ici de mentionner *Le déjeuner sur l'herbe* (1863) d'Edouard Manet qui fit scandale en raison de la femme nue au premier plan, et les tableaux sur le même thème que l'on doit à Claude Monet (1865-1866) ou à Paul Cézanne (1870). Dans *The Picnic* (1876) de James Tissot, le jardin qui sert de cadre à la scène, le service en argenterie, le cake, les casquettes à rayures de

¹⁵ Frédéric Le Play, *Les Ouvriers européens*, Alfred Mame, 1855, tome III, p.285.

joueurs de cricket, confèrent un cachet tout britannique à ce thé sur l'herbe. À la différence du *Déjeuner sur l'herbe*, qui avait suscité un tollé à cause de la femme, dont la nudité est accentuée par la présence des habits dont elle s'est dévêtue, la toile de Tissot s'attira les critiques d'Oscar Wilde qui trouvait aux personnages un aspect "*trop habillé*". Dans ces scènes champêtres, rien n'indique, en tout cas, que les convives manifestement issus de classes aisées aient choisi un dimanche pour prendre le thé ou le déjeuner en plein air.

Si les peintres du dimanche sont légion, Georges Seurat est le seul ou, du moins, celui des grands peintres à qui la journée du dimanche reste le plus intimement associée, grâce à son tableau *Un dimanche à la Grande Jatte* (1884-1886). Le site, que nous avons déjà évoqué à propos des canotiers de Roger Jourdain, constitue une des destinations les plus prisées des Parisiens pour une promenade en famille, agrémentée d'un pique-nique. Il est facile de s'y rendre en omnibus ou en train depuis la gare Saint-Lazare.

Sur sa toile, qui fait deux mètres sur trois, Seurat a disposé une quarantaine de personnages, hommes, femmes et enfants.¹⁶ Les uns marchent, vus de face ou de profil, d'autres se tiennent debout, immobiles, d'autres encore sont assis ou allongés dans l'herbe. La plupart contemplent l'eau et la rive opposée. Debout au bord de l'eau, la main sur la hanche, une femme trempe le fil de sa canne à pêche ; une petite fille en robe blanche, très collet monté, avance en compagnie de sa mère qui de l'autre main tient son ombrelle. Derrière elles, deux militaires flânent côte à côte, tandis qu'un homme debout joue du cor, sans que personne n'y prête attention. On a l'impression que le mouvement est figé, le temps comme suspendu. Malgré l'ombre et la proximité de l'eau, la chaleur se fait sentir.

Le triangle de rivière qui se découpe entre les arbres est tout aussi peuplé. Plusieurs bateaux à voile se partagent l'espace avec un pêcheur, une yole à quatre rameurs, un remorqueur, et une barque traversière arborant le pavillon tricolore.

Mais ce qui caractérise le plus cette scène d'un dimanche d'été, c'est qu'elle balaie tout le spectre social, ou presque, de la bourgeoisie au petit peuple, en passant par les demi-mondaines. S'y côtoient une nourrice, deux saint-cyriens, des dames chapeautées, comme il sied aux femmes respectables, et quelques trotteurs "en cheveux", des messieurs en redingote et haut-de-forme, et cet homme étendu au premier plan, que sa casquette, sa pipe en argile, et son débardeur, désignent comme un ouvrier. Derrière lui une jeune femme en robe à tournure donne le bras à un élégant boulevardier, tout en tenant en laisse un petit singe. D'après l'historien d'art Richard Thomson¹⁷, Seurat aurait réalisé là un jeu de mots visuel car, dans l'argot parisien de l'époque, une "singesse" était une prostituée. – Dans *Splendeurs et misères des courtisanes*, Balzac utilise le terme de "singeresse". – De même la femme qui s'adonne à la pêche à la ligne, passe-temps considéré comme masculin, chercherait à ferrer autre chose que du poisson. La pêcheuse serait en fait une "pécheresse".

Le tableau de Seurat est la superbe mise en image du constat que dresse John Grand-Carteret, dans son livre sur *Le XIX^e en France* : "Le siècle avait commencé avec ses classes maintenues isolées par la force des préjugés anciens et, inconsciemment, voici que la promenade, la recherche d'air pur et de distractions, mélange, dans une sorte de communion, gens du haut et gens du bas"¹⁸. L'éloge de l'effet convivial du dimanche est cependant tempéré par cette remarque lapidaire de Grand-Carteret : "Mais comme tout est à sa place le lundi !"¹⁹. Ce que laisse deviner l'attitude un peu raide, voire guindée, des personnages de Seurat, qui se trouvent réunis mais demeurent sur la réserve, comme s'ils s'inscrivaient dans des espaces hermétiques.

Autre scène dominicale que nous offre *Le journal illustré* (1867), avec un dimanche de novembre à la place de la Bastille (cf. Figure 12). On y retrouve un public hétérogène composé

¹⁶ La description du tableau de Georges Seurat s'inspire largement de l'analyse qu'en fait Witold Rybczynski, dans son livre *Histoire du week-end*, Liana Levi, 1991.

¹⁷ Cité par Witold Rybczynski, *ibid.*, p.101.

¹⁸ John Grand-Carteret, *XIX^e en France*, Firmin-Didot, 1893, p.491.

¹⁹ *Ibid.*, p.488.

de gens d'en haut, qui gravitent autour d'un joueur d'orgue de Barbarie, sans se mélanger avec ceux d'en bas, conscrits, ouvriers, bonnes d'enfants, escamoteurs, et marchandes de pommes.

Le même phénomène est observable en Angleterre, à ceci près qu'il ne se manifeste pas un jour par semaine, mais un seul jour par an, à savoir le mercredi qui précède la Pentecôte, date où se court le célèbre Derby d'Epsom. Voici ce qu'en dit Louis Blanc, exilé à Londres, après la révolution de 1848 : "Le Derby est en Angleterre la fête universelle, la fête par excellence [...] qui fait vivre d'une seule vie, pendant un jour, les grands et les petits, les lords et les laquais, les grandes dames et la fruitière du coin, les hommes d'État, les procureurs, les mendiants, les éclopés, les dévots et les libertins, les sages et les fous, 'tout le monde et sa femme', comme on dit ici"²⁰. Rare occasion que saisit le peintre W.P. Frith pour offrir une vue panoramique de la société victorienne, avec son tableau intitulé *The Derby Day* (Tate Gallery, 1856-1858). Les élégantes en robe de mousseline et les dandies à hauts-de-forme sont environnés de diseuses de bonne aventure, de *bookmakers*, de saltimbanques, de bohémiens, de soldats, de pauvresses et de mendiants. Un valet de pied s'active à disposer sur une nappe les victuailles (homard, volaille, pâté en croûte) qu'il vient d'extraire d'un panier. Les ventres creux ont une chance d'avoir les restes du pique-nique : c'est le jour du Derby ! Et, en ce jour de liesse populaire, l'inévitable prédicateur qui vitupère contre les distractions profanes a toutes les chances de prêcher, sinon dans le désert, du moins dans l'indifférence générale (*Le Monde Illustré*, 15-6-1872).

Ce n'est pas un hasard si la notion de week-end est née dans le berceau de la révolution industrielle, car elle répondait en premier lieu au souci de combattre la Saint Lundi, ou *Saint Monday*. Coutume incompatible avec la discipline et la régularité qu'exigeait le système usinier. Mais l'adoption du week-end, dès la seconde moitié du XIX^e siècle en Angleterre et dans les débuts du siècle suivant en France, ne se résume pas à un transfert au samedi des loisirs jusque-là pris à la dérochée le lundi. Le recadrage des activités en fin de semaine s'accompagne d'un changement de la nature même des loisirs et de la levée progressive des interdits qui pesaient sur le sabbat victorien. À cet égard le dimanche "continental" a certainement contribué à donner de la vie, du contenu et des couleurs, au jour central du week-end. À faire que le dimanche ne soit plus un morne interlude entre la Sainte-Touche et la Saint-Lundi, entre le jour de la paye et le jour où l'on débraye. Quitte à moquer, du moins dans les illustrés satiriques, l'activité physique, l'énergie, que dépensent les *joggers* et les cyclistes, le jour jusque-là consacré au repos (*L'Assiette au Beurre*, 23 août 1902, cf. Figure 13).

On peut certes voir une survivance des anciennes pratiques dans le choix, en 1871, d'un lundi pour le *bank holiday* du mois d'août, et du samedi pour les compétitions sportives, côté anglais; de même que dans les résistances au travail le dimanche ou le lundi de Pentecôte, côté français. Mais il est indéniable que les initiateurs du week-end, comme plus tard ceux des vacances annuelles, ont fait des émules dans beaucoup d'autres pays, auxquels il n'était pas possible d'élargir notre propos dans le cadre de cet exposé. Le week-end, fin de semaine, semaine anglaise, vacancelle, quel que soit son nom, fait désormais partie intégrante du mode de vie dans les sociétés modernes. En France, surtout depuis 1936, année où le Front populaire instaure les congés payés, dont à l'origine la durée était fixée à quinze jours par an.

Aperçu bibliographique

Beck Robert, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Les Editions de l'Atelier, Editions Ouvrières, 1997.
 Rybzyński Witold, *Histoire du week-end*, Collection Histoire, Liana Levi, 1992.
 Pierrard Pierre, "La Saint-Lundi au cabaret", in *Historama*, n°2, avril 1984.
 Marx Roland, "Sunday closed", in *L'Histoire*, n°41, janvier 1982.
 Wigley John, *The Rise and Fall of the Victorian Sunday*, Manchester University Press, 1980.

²⁰ Louis Blanc, *Lettres sur l'Angleterre*, 1^{er} juin 1861, Librairie Internationale, 1865, tome I, p.55.



Figure 1 : Saint Lundi et ses adeptes, pochoir, années 1850.



Figure 2 : Les joyeux tonneliers de l'Aveyron, années 1890.



Figure 3 : Roger Jourdain,
Le Dimanche [bourgeois],
L'Illustration, 15 juin 1878.



Figure 4 : Roger Jourdain,
Le Lundi [ouvrier], *Ibid.*

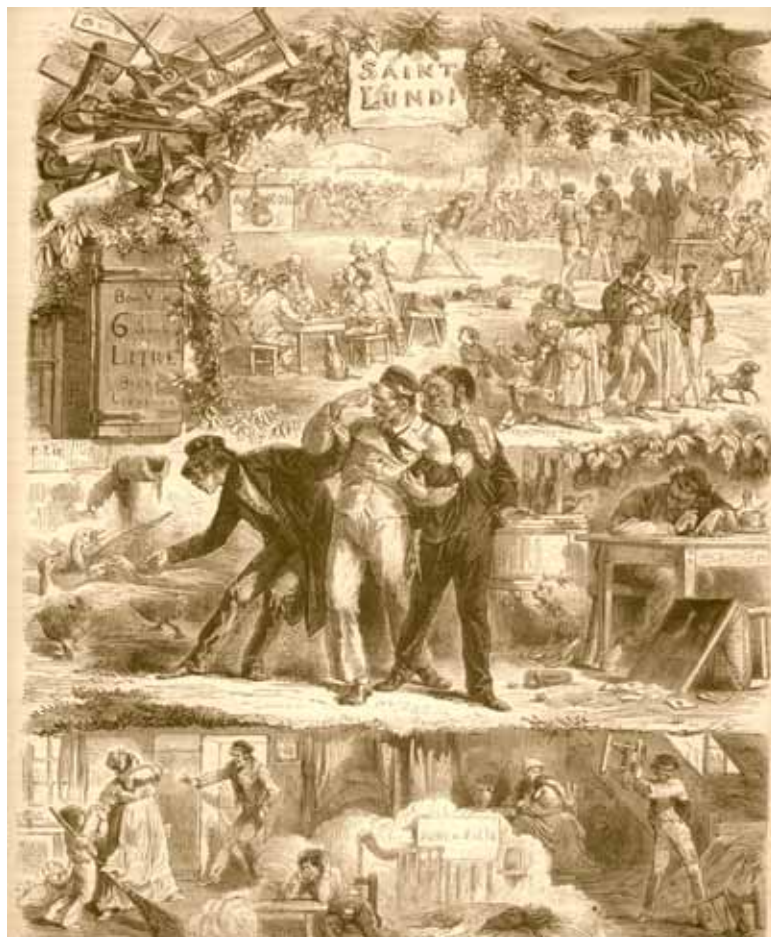


Figure 5 : Théodore Lix,
La Saint Lundi, *L'Année Illustrée*, 1868.



Figure 6 : Dimanche matin chez un ouvrier londonien, *Illustrated London News*, 19 mars 1875



Figure 7 : Fermeture des commerces le dimanche, en Allemagne, *Lustige Blätter*, 22 septembre 1895.



Figure 8 : À Londres, les pubs sont ouverts le dimanche, *Graphic*, 18 février 1875.



Figure 9 : ...mais à New York comme à Londres, les musées gardent portes closes le dimanche, *Puck*, 2 janvier 1889.



Figure 10 : La *high society* dans Hyde Park le dimanche matin, 1901.



Figure 11 : Le pique-nique en déroute, George Cruikshank, 1838.



Figure 12 : Place de la Bastille un dimanche de novembre, *Le Journal Illustré*, 1867.



Figure 13 : Le repos du dimanche, *L'Assiette au Beurre*, 23 août 1902.

*RUDIOBUS L'IMPOSTEUR RETOUR SUR L'INSCRIPTION DE NEUVY-EN-SULLIAS¹

Jacques Pons

RÉSUMÉ

Un colloque international s'est tenu à Orléans, du 21 au 23 juin 2007, afin d'étudier les objets de bronze gallo-romains découverts en 1861 à Neuvy-en-Sullias (Loiret), et comprenant notamment une grande statue de cheval. Sur le socle de celle-ci, on lit une inscription rédigée dans une langue en majorité latine, et admise, par la suite, dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* (CIL), sous le matricule XIII, 3071. Elle comprend, néanmoins, cinq mots, dont trois noms propres, qui sont du gaulois. Le graveur chargé de faire cette inscription était probablement celtophone, mais illettré : il a commis plusieurs erreurs, dues principalement au manque de place : d'une part, il a négligé de séparer certains mots différents, d'autre part, il a recouru à des abréviations déconcertantes. Mais son texte reste néanmoins compréhensible, après quelques corrections.



PREMIÈRE PARTIE : CINQ MOTS EN LANGUE GAULOISE

A - *RUDIOBO* : Trois syllabes incompréhensibles aux gens du XIX^e siècle

A 1. Rejet motivé de la forme **Rudiobus*

1 - **Rudiobus* (sic), un mot créé sous Napoléon III

Dans le petit livre illustré, publié en 2007 par les Amis des Musées d'Orléans, et intitulé : *À la redécouverte du trésor de Neuvy-en-Sullias*, on trouve, page 19, un bref chapitre intitulé : *L'inscription du cheval*. Les deux mots "AUG<usto> (sic) *RUDIOBO*" y sont traduits en français, sans la moindre justification, par : *au* (sic) *divin* (sic) *Rudiobus* (sic).

La forme **Rudiobus* (un barbarisme) a été forgée par Philippe Mantellier. Ce personnage était un magistrat, chargé par le préfet de racheter, pièce par pièce, les objets en bronze découverts par des terrassiers. Le compte rendu de cette opération archéologique a été publié cinq ans plus tard, accompagné d'une interprétation du texte bilingue gravé sur le socle. Le mot **Rudiobus* y figure 12 fois. Mantellier, comme tous les juristes de son époque, était un excellent latiniste. Mais, pour ce qui était de la langue gauloise, il était comme tous ses contemporains : il n'en savait strictement rien. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui : nous pouvons étudier le gaulois dans plusieurs ouvrages qui sont de véritables manuels scolaires. Citons-en deux exemples : une grammaire gauloise, celle de P.-Y. Lambert, où l'on trouve un tableau complet des différentes déclinaisons, et un dictionnaire de la langue gauloise, celui de X. Delamarre, où sont analysés et traduits quelque chose comme 800 vocables. En 1866, il n'y avait rien. Un archéologue travaillant sur un texte gaulois en identifiait les termes au petit bonheur.

¹ Séance du 2 octobre 2008.

* indique une forme non attestée.

2 - Genèse de la création d'un barbarisme

Philippe Mantellier a lu sur le socle en question un mot qui se terminait par *o* et qui se trouvait être le complément indirect d'une forme verbale. Il s'agit d'une forme verbale abrégée, et réduite traditionnellement à sa consonne initiale : le **D**. On a affaire à *dedit* (a donné), prétérit du verbe *dare* (donner). En latin classique, "il a donné à Balbus" se dit : *dedit Balbo* ; "il a donné à Probus" se dit : *dedit Probo*. En latin biblique, "il a donné à Jacobus" se dit : *dedit Iacobo*, car *Balbus* et *Probus*, aussi bien que *Iacobus*, sont des masculins de la 2^{ème} déclinaison, du type *dominus / domini*, datif : *domino*.. Raisonnant en latiniste, Mantellier a considéré *Rudiobo* comme le datif de **Rudiobus*. Bien sûr, ce mot n'existe pas en latin. Mais personne ne pouvait lui dire qu'il n'existait pas non plus en gaulois, puisque, en 1866, la langue gauloise était totalement inconnue. Ainsi est né le barbarisme **Rudiobus*, répété 12 fois d'un coup, et sans le moindre doute sur sa réalité.

Signalons pourtant, au passage, que le celtiste néerlandais Jan De Vries a préféré fabriquer le barbarisme *Rudiobos* (sans astérisque), qui fait plus couleur locale. En effet, dans le *Thésaurus* de Billy, on ne trouve pas moins de 216 mots gaulois écrits en caractères romains et terminés par le groupe de lettres *os*; sans compter les 181 autres mots gaulois écrits en caractères grecs, et terminés par ce même groupe de lettres.

Si le **Rudiobus* (sic) de Mantellier ou le **Rudiobos* (sic) de De Vries avaient existé, ce qui n'est pas le cas, ils auraient eu pour datif **Rudiobû*, et non pas **Rudiobo*. Certes, P.-Y. Lambert nous assure que le *rudiobo* attesté est une exception : ce serait un **Rudiobus* (sic) gaulois qui, pour son datif singulier, aurait reçu une désinence latine, parce qu'il était dans un contexte latin. Mantellier aurait donc deviné juste. Mais Mantellier ne pouvait pas savoir que, dans le même contexte latin (3^{ème} ligne), le mot *Ésu* ou *Esos*, se trouvait, de son côté, mis au datif sous la forme *Esu*, et nous présentait, sans aucune interférence allogène, le *u* long désinentiel des datifs singuliers gaulois, tels qu'ils sont mentionnés, page 49 de la *Langue gauloise (LG)* de Lambert.

3 - Le *o* terminal de *rudiobo* confronté au *û* désinentiel de *Esu*

Il se trouve que, dans l'inscription du socle (3^{ème} ligne), il y a un deuxième verbe latin qui, tout autant que le *D(edit)* de la 2^{ème} ligne, gouverne le datif. C'est le verbe **ser(vire)*. Or, sous sa forme participiale **ser(viens)*, ce verbe a, comme complément indirect, un masculin gaulois thématique et singulier, à savoir : le théonyme *Ésus*. Et l'on constate, de façon très révélatrice, que ce *Ésus* a été mis au datif avec sa désinence normale en gaulois, telle qu'elle est présentée au tableau des déclinaison du *Lambert* (p. 49), à savoir : un *-u*. On n'a nullement affaire à un **Eso* (sic), rimant avec le *rudiobo* de la 1^{ère} ligne. Cela pousse à admettre que le graveur savait quelle était la désinence du datif singulier chez les masculins gaulois, même si la locution *serviens Esu* ressemble à une expression toute faite (comme on dit de nos jours : "Servite de Marie"). Si le **Rudiobus* (sic) de Mantellier ou le **Rudiobos* (sic) de De Vries avaient été des dieux comme tous ceux du panthéon gallo-romain, pourquoi aurait-on décliné leur nom de façon particulière ?

A 2. Analyse morphologique de *RUDIOBO*, syllabe par syllabe, mais dans l'ordre inverse

a) - Analyse de la troisième syllabe de *RUDIOBO* : la syllabe terminale *-BO*

Deux questions préalables :

D'abord : A-t-elle quelque chose de commun avec le suffixe *-bho-* *-bhâ-* du *Brugmann* ?

Poser la question, c'est la résoudre : Karl Brugmann ne connaît pas le **Rudiobus* de Mantellier. La transcription de Mantellier est de 1866, le *Grundriss* de Brugmann est de 1892. Donc le philologue allemand connaissait certainement l'existence de la forme celtique *rudiobo*, et, s'il a écarté celle-ci de son § 78, consacré au suffixe indo-européen *-bho-*, c'est qu'il la considérait comme quelque chose de différent.

Pourquoi ne pas avoir compté *rudiobo* parmi les vocables suffixés en *-bho* ? - C'est que le suffixe indoeuropéen en question est accentué, et que l'élément terminal *-bo* de *rudiobo* ne l'est pas : c'est une désinence, et les désinences sont atones.

Ensuite : Dans la syllabe terminale *-bo*, faut-il séparer la consonne *b* de la voyelle *o* ? Réponse : Non. Il est évident que Mantellier a imaginé un mot souche **Rudiob'* (sic), qui aurait pu être suivi aussi bien par une désinence *-us* que par une désinence *-o*. Mais ce **rudiob'* est incompréhensible, et on doit observer que Lambert n'en propose aucune traduction, se contentant de dire : "l'épithète (?) du dieu (sic) est certainement un mot gaulois". Tout à l'opposé, le vocable *dio*, que l'on obtient en découpant *rudiobo* avant le *b* intérieur, constitue un mot gaulois parfaitement identifiable. En outre, la troisième syllabe *-bo*, que l'on obtient par ce même découpage, est largement attestée comme un élément de la même langue : elle est une désinence ayant des correspondants dans au moins deux autres langues indoeuropéennes (latin, grec). Elle est la désinence des datifs pluriels et elle figure à ce titre dans le tableau des déclinaisons du *Lambert*, p. 49. Autrement dit : en découpant *rudiobo* avant le *b*, on obtient un ensemble cohérent. En découpant *rudiobo* après le *b*, on est dans le non sens total.

Il convient donc de ne pas découper *rudiobo* en **Rudiob'* (sic) + *o*, malgré l'analyse de Mantellier, mais de considérer l'élément bi-syllabique *-diobo* comme la forme déclivée au datif pluriel du substantif masculin **dios*, qui sera étudié ci-dessous, et qui peut être identifié même quand il est entré en composition, devenant le deuxième élément d'un substantif composé **rudios* [en réalité : **rud-dios* (?), et peut-être même **rudd'-dios* (?)].

Nous sommes trois philologues signalés comme ayant une telle opinion sur *-diobo* (tout en ayant, d'autre part, des avis différents sur le *ru-* initial) :

1°/ Johannes-Ulrich Hubschmied, qui est cité, mais désapprouvé, dans le *Lambert*, p. 53 ; car il traduit *rudiobo* par "aux rouges", ce qui se comprend mal - 2°/ L'abbé Guy Villette, qui a traduit *Rudiobo* par "Aux Dieux Forts", et qui est cité par J. Debal, dans son *Cenabum Aurelianis Orléans* (1998), p. 69 ; - 3°/ dans ce même ouvrage est cité J.-L. Pons, auteur d'un article intitulé : *Vestiges du vocabulaire gaulois en Orléanais* [B. S. A. H. O., n° 109 (1995), p. 22], où *ru-* est identifié comme une variante de l'adverbe (*p*)*ro*, "par devant, au premier rang, suprême" (ce qui en aurait fait l'équivalent de l'épithète *Maximus*, l'un des deux qualificatifs du dieu romain Jupiter), une idée abandonnée aujourd'hui.

Une démarche indispensable : le rapprochement avec de nombreux mots gaulois terminés en *-bo*, désinence des datifs pluriels

P.-Y. Lambert nous fait savoir (p. 57), que la désinence *-bo* des datifs pluriels gaulois correspond au *-bus* des datifs pluriels latins. Delamarre cite, d'ailleurs, un **Suleviabo* gaulois latinisé en *Suleviabus*. Il y a eu une autre correspondance, très archaïque, celle des datifs pluriels homériques en *-phin*.

On trouve, dans le *Lambert*, au moins huit exemples d'un adjectif ou d'un substantif déclivé au datif pluriel en *-bo* : 1°/ *agantobo* [= (*p*)*ag-anto-bo*], "aux bornants" ; 2°/ *ando-ounnabo*, non traduit [mais Savignac propose un "aux ondines", assez satisfaisant (*anda* est attesté en gothique avec le sens de "dans, à travers" ; **ounna* / *onna* = rivière)] ; 3°/ *atrebo* [= (*p*)*atrebo*], "aux pères" ; 4°/ *<...>latiabo*, présenté comme un mot amputé de son début, mais pouvant être compris, malgré tout, comme "aux allaitantes" [le *Thésaurus* présente un substantif *lati*, "boisson", et le *Bailly* présente une variante de (*ga*)*lakt'* sans la consonne *k-* devant la dentale] ; 5°/ *Glaneiskabo*, "aux *bonnes *fées protégeant Glanum [= Les Baux (B.-du-R.)]" ; 6°/ et 7°/ *matrebo* *Namausikabo*, "aux mères (= aux *bonnes *fées) Nîmoises" ; 8°/ *ro-kloisabo*, "aux très écoutantes".

On peut ajouter à cette liste quatre exemples moins clairs : 1°/ Le *Suleviabus* latinisé [= aux Bonnes (Mères)], cité ci-dessus ; 2°/ *doc-nibo*, où Delamarre a identifié la racine gréco-latine *doc* / *dek*, "enseigner" [pour Lambert (p. 154), (*s*)*ni* est le pronom (pluriel) "nous" : on peut donc

comprendre *-nibo* comme "à nous"; 3°/ *laebo* [= (*p)lae-bo, "aux *guérisseurs", cité, mais non traduit, par Savignac]. Simone Deyts cite (p. 131) un datif singulier de ce mot : *Lahe*, dont la gutturale intérieure *h* correspond au *-g* du vieil anglais *pleog*, "s'occuper (de...)" [anglais moderne : *to play*, "jouer" (avec glissement de sens)]; ou à celui de l'allemand *pflegen*, "soigner"; 4°/ **Aresquani* < **bo* >, "aux génies tutélaires des bords de la Seine", qui figure dans l'inscription triangulaire des Sources de la Seine, reproduite dans le *Lambert*, p. 97. Il s'agit d'un nom d'origine géographique, du type *Namausikabo* [= aux Nimoises, cité ci-dessus (7°)]. Faute de place, on aurait supprimé la désinence *-bo*, comme ont été supprimées (4 fois sur 5) les désinences de chaque mot de ce texte : 3 fois sur 4, des désinences de déclinaisons : le *-u* de l'ablatif dans *us* < **u* > (latin) ; le *-s* du nominatif dans **Luci* < *n* > *io* < *s* > ; le *-i* du génitif dans *Nertecomat* < *i* > ; - et la seule désinence verbale : le *-avit* de *iour* < **avit* >.

Quelles que soient l'origine et la signification de la première syllabe *ru*'- de *rudio*bo, il faut se rallier à l'idée que *-dio*bo est le datif pluriel de *dios*. Mais il convient, dès lors, de comprendre avec précision ce qu'est, en réalité, cet élément **dios*.

b) – Analyse de la deuxième syllabe de RUDIOBO : la syllabe intérieure : *-DIO-*

Regard préliminaire sur l'entrée *devos*, "dieu" du Delamarre

Cette entrée est très déconcertante, car l'auteur n'a pas fait la distinction entre deux racines gauloises fortuitement homonymes, mais de signification totalement différente, à savoir : 1°/ celle de **devos 1* (proche du latin *dies* / **dives*, "lumière du jour, ciel") ; 2°/ celle de **devos 2* [proche du teutonique **dhewo*-*m*, "cervidé" (anglais moderne : *deer*)]. On lit, par exemple, que **Devo-ialon* désigne "la Clairière du Dieu" (?), alors qu'on a plutôt affaire, semble-t-il, à une clairière fréquentée par les cerfs, comme *T'rainol* / **Tarannolium* a été une clairière fréquentée par les rennes.

b 1) – Présentation du radical *dev'* de *devos 1* [= idée de ciel, de lumière du jour ; - (mais aussi de : êtres célestes)]

À la fin de l'entrée *devos*, "dieu" du Delamarre (variantes *Dio*-, *Deo*-, *Deio*-), on lit : "en finnois, le mot *taivas*, qui est un emprunt très ancien à l'indo-iranien, signifie : *ciel* et non *dieu*". On ne trouve pas cité, à cette occasion, le très ancien terme indo-iranien en question, mais la filiation *deva* > *taivas* est signalée par Manfred Mayrhofer, à l'entrée *devah* (adjectival), "*himmlisch* (= céleste)", de son *Dictionnaire étymologique du Sanscrit* (t. II, p. 62). Dans le dictionnaire d'Oxford, le mot sanscrit *deva*, (sans *h* terminal) fait l'objet d'une entrée spéciale, car les philologues anglais l'ont utilisé. Au singulier, ce terme *deva* n'est pas rendu par le substantif "dieu", mais par la locution "*esprit ou génie bienveillant*". Au pluriel, les **deva(s)* mentionnés dans le vocabulaire religieux des Indoeuropéens sont des êtres de l'Au-delà (= le monde du Ciel) et le nom qu'ils portent est un cognat du latin *dies* [< **dâwes*, "jour, lumière du jour" (sens conservé dans les deux termes bretons *dev*, "chaleur du soleil" et *devezh*, "journée, jour solaire")].

b 2) – L'avertissement de Max Müller (1891) : Les *deva(s)* n'étaient pas des dieux

Ce philologue anglo-allemand a bien démontré que le vrai sens qu'il convient d'attribuer au nom des *deva(s)* "est totalement différent de celui que nous donnons à l'adjectif *divin*". Sa formulation nous signale **deux** erreurs : 1°/ les *deva(s)* - et donc les **dio(i)* ne sont pas des dieux ; - 2°/ nous considérons depuis des millénaires l'adjectif *divin* (cognat de *deva*) comme un cognat du mot *dieu* (< *deus*), ce qui est faux. Malgré ce double avertissement, très justifié, de Max Müller, nous avons encore eu, en 1967, un ouvrage d'Evans, où est mentionné un *devos* gaulois (= *devos 1*), et où on lit que ce mot signifie : "dieu". Le *Thésaurus* de Billy a cité cette analyse d'Evans, mais en mettant un astérisque dubitatif à la traduction "dieu". Delamarre, au contraire, a présenté cette traduction comme acceptable ; son entrée présentant le *devos 1* a pour titre : **devos**, "dieu", en ajoutant : "Lire *dévos*, issu d'un plus ancien *deivos*". Mais le *dio* de *Rudio*bo, de toutes façons, signifie autre chose : un être surnaturel, beaucoup plus proche des anges du christianisme que des dieux du panthéon gréco-romain.

b 3) - Regard sur un doublet *the* / *thes*

Une des caractéristique de la phonétique athénienne est que le *s* intervocalique *y* disparaît : par exemple, le génitif de *genos* : *genes-os*, est devenu *gene'-os* (contracté en *genous*). La forme primitive du *théos* attique (= *thé'os*, adopté par les Romains) aurait donc été **thé'sos*. Or, justement, d'après le *Bailly*, la forme attique *théos* coexiste avec certaines variantes dialectales, ayant bien conservé cette forme de *thésos*.

Le radical de ce *théos* serait donc **thes'*, groupe de phonèmes n'ayant absolument plus rien à voir avec le *diF'* / *diw'* que l'on a, en grec, dans les trois formes déclinaison de *Zeus* : *DiFa*, *DiFos*, *DiFi* (et qui se retrouve dans l'adjectif latin *divus* comme dans le substantif gaulois **devos* 1). Ainsi, le *deus* latin ressemble plus à la variante attique *théos* qu'à la forme gauloise reconstituée **devos* 1. La correspondance du *d-* initial de *deus* et du *th-* initial de *théos* n'a rien d'exceptionnel : par exemple, le *Ernout-Meillet* rapproche le verbe latin (*ab*)*du*, "enlever", du verbe grec (*apo-ti-*)*thēmi*, même sens). Le *Bailly* cite ce verbe *ti-thēmi* à l'entrée *thesmos*, où l'on retrouve la variante en "-s" de la racine *thē*, laquelle a le sens de "placer", mais avec la nuance de "placer solidement, et de façon inébranlable". Ainsi, *théos* / *thésos* désignerait, en fin de compte, des êtres immuables, stables pour l'éternité, autrement dit : "les Immortels". Ce n'est pas du tout la même idée que dans le nom des *devo* 1, ou *dio* 1, ce nom qui est mis au datif pluriel dans le *-diobo* de *rudiobo*. Il y a là une idée de lumière, évoquant la clarté diurne du ciel, mais non l'idée d'immortalité.

b 4) - Transposition au gaulois de l'analyse de Max Müller

Quant au vocabulaire religieux du gaulois, il ressemble plus, apparemment, aux formes non attiques du grec, celles qui présentent un radical en **thēs-*, et non en **thé-*. En effet, on est tenté d'admettre que l'élément terminal *-tēs* de *Teuta-tēs* a été le correspondant celtique de ce *thes-* primitif, identifié dans certains dialectes helléniques. On pourrait comprendre alors **Teuta... *Tēs* comme ; "le Dieu **Teuta*". L'élément (bi-syllabique) ayant cette forme de **Teuta* n'est pas sans quelque ressemblance avec le latin *tudes*, qui signifie "maillet". Cela donnerait un sens aux nombreuses statuettes gallo-romaines représentant le personnage que les archéologues appellent "le dieu au maillet" et qui est parfois, très bizarrement chargé d'un maillet, aussi volumineux que lui-même. Cet instrument serait simplement ce que les iconographes appellent "un attribut", permettant d'identifier le personnage (*Tud'* = *Teut'*).

b 5) – Un contresens sur *divus* remontant à l'époque gallo-romaine

Il est intéressant de noter, que Ernout et Meillet ont eu, au moins, une bonne raison d'admettre que leur *deivos* était un mot appartenant à la famille de *deus* / *théos* (sans *w* intérieur) : les Romains eux-mêmes le croyaient, n'ayant jamais entendu parler du terme sanscrit *deva*, qui a inspiré Max Müller au XIX^e siècle. De fait, quand ils ont créé, dans la Gaule conquise, des cités portant le noms de leurs grands hommes, ils ont employé le terme *Divus* [= le *Divin* (une ellipse pour : le Divin Jules)] comme synonyme de *Julius* et de *Caesar*. On a eu ainsi, en Gaule romanisée, à côté des *Caesaromagus* et autres *Juliobona*, un *Divobona* (= Troyes) et au moins deux *Divodurum* [1°/ Metz ; 2°/ Jeurre (dans l'Essonne)]. Il existe un deuxième Jeurre, dans le Jura, mais on a du mal à le croire aussi gallo-romain que le quartier d'Étampes, qui est un site archéologique bien identifié. Le village jurassien serait plutôt un homonyme fortuit, avec, comme premier élément un *devos* 2, gaulois et animalier, ce qui donnerait à ce Jeurre 2 le sens de : "Bourgade aux Cerfs".

Les noms des trois villes gallo-romaines commençant par cet élément *Divo-* mal compris n'ont pas connu un sort identique : les noms de Troyes et de Metz, chefs-lieux de diocèse, ont été éliminés par les évêques après la christianisation. Seul a survécu le deuxième *Divodurum*, une ville plus modeste. Sa forme a évolué selon les lois de la phonétique française, devenant *Di'o-d'rum*, puis *Dyo-d'rum*, puis *Jodrum*, et finalement *Jeurre*. On a du mal à retrouver, sous le son actuel de l'élément *Jeu* de *Jeurre*, l'élément *dio-* qui s'est maintenu immuablement dans le *rudiobo* de l'inscription. Pourtant, c'est le même mot. Les destinataires de l'ex-voto chevalin en bronze étaient bel et bien des génies bienfaisants.

c) – Analyse de la première syllabe de *RUDIOBO* : la syllabe initiale **RU(D)*- ou même **RU(DD)*-

N'a-t-on pas affaire à un **Rud* –*diobo* (ayant présenté, en réalité, un *d* intérieur géminé) ?

On constate qu'en trois endroits de son texte le graveur de l'inscription (qui cherchait visiblement à gagner de la place) a préféré de ne pas répéter une lettre qui aurait dû être double, la remplaçant par une lettre non géminée. Voir, ci-dessous, les trois exemples en question : *Augg*, rendu par *Aug.* ; -*mag*, *i*, *i*, *us*, rendu par *mag*, *i*, *us* ; - *I. O. M.* + *mag*, rendu par *IOMag*. Ainsi, on peut se poser des questions sur la vraie graphie de la première syllabe *ru-* de *rudiobo* : devait-elle vraiment être suivie du -*d* non géminé que nous avons sous les yeux, ou aurait-elle dû comporter un -*d* géminé (= *dd*) ? Il convient donc de passer en revue toutes les racines de type *red*' / *rod*' / *rud*', présentant une consonne -*d* terminale.

1°/ -Le *red* / *rud* des nombreux mots signifiant : "rouge"

X. Delamarre présente *Rudiobo* à l'entrée **roudos**, "rouge", p. 223 ; - et P.-Y. Lambert (qui n'a pas admis le *Rudiobo* = *Aux Rouges* de Hubschmied) nous rappelle néanmoins, en citant Dumézil, que la couleur rouge est celle de certaines divinités antiques, notamment de divinités guerrières. La racine indoeuropéenne *rodh* / *redh*, "rouge", existe toujours dans les langues modernes (degré *e* dans l'anglais *red* ; - degré *o* dans l'allemand *rot* et dans l'anglais *rud*, "rougeâtre, bordeaux"). En latin et dans les langues romanes, son consonantisme terminal -*d* a été dénaturé en *b* au contact du *w* initial de deux suffixes possibles : -*uus* (= *wus*) et -*uis* (= *wis*), d'où la nombreuse famille des vocables en *rub-*, provenant tous d'un ancien **rudw* [une évolution dont le paradigme est : *pud*'-vis > *pubis*, mais décelable peut-être aussi (?), par coïncidence, dans un mot gaulois de l'inscription du socle : *Sacrovib*' (= **Sacrovidw*)] (le mot gaulois n° 5).

2°/ Les deux mots latins *rudis* du Quicherat

a) Il y a, d'abord, l'adjectif *rudis* 1, celui que l'abbé Villette a choisi comme mot souche de *rudiobo*, en lui donnant, arbitrairement, le sens de "fort". Pour cet auteur, **Rud*'-*diobo* signifie : "Aux Dieux Forts". Mais pour Ernout et Meillet, *rudis* veut dire : "grossier, brut, inculte, ignorant". En anglais moderne, *rude* signifie : "mal élevé". On imagine mal un dieu de l'impolitesse.

b) Il y a aussi le *rudis* 2 de Quicherat, un substantif, qui a fourni le mot souche d'une épithète relevée par Soyer, et déterminant le nom (attesté une fois au datif) du dieu romain Mars, à savoir : *Rudiano*. Cet adjectif [latin (très archaïque)] doit signifier quelque chose comme "le dieu des fleurettistes", autrement dit : "le dieu des gladiateurs". Car les gladiateurs s'entraînaient à l'escrime avec des baguettes ou des tiges bien droites, dont le nom, au singulier, est : *rudis*, un substantif (= le *rudis* 2 du Quicherat). L'adjectif féminin qui dérive de ce terme est *rudica* / **rud'ca*, qui a donné le terme patoisant *rouche*, "roseau" (l'ancien nom de Bordeaux-en-Gâtinais est : *Bordeau-les-Rouches*. C'est par fausse érudition que Maurice Genevoix a adopté (et, malheureusement, répandu) la forme pseudo-patoisante **rauche* dans son roman *Rémi des Rauches* (sic) ; cet auteur a tenu compte de certaines étymologies erronées du mot français *roseau*.

3°/ Les nombreux mots indoeuropéens en *red* / *rud*, évoquant le défrichage

a) Les deux mots neutres latins *raudus*, *rauderis* et *rudus*, *runderis*, (3^{ème} décl.). À première vue, ils ne se ressemblent pas. Mais le Ernout-Meillet fait un renvoi de l'un à l'autre, avec cette remarque très intéressante : "il y a ici des formes non réductibles les unes aux autres. Le flottement entre *au*, *ö* et *u* (et aussi *roudus* chez Festus) en latin même est à noter". Tout ce vocabulaire évoque des travaux d'aménagement du sol : "pierre brute" pour *raudus* / *roudus* ; "gravois, plâtras, décombres, menus moellons, gravois pierreux" pour *rudus*. Comment ne pas songer au *ate* [= (*p*)*ate* = (*s*)*-patium* = champ de course], qui désigne en latin un espace transformé par des travaux, et mentionné, en gaulois, dans la deuxième ligne de l'inscription ?

b) Les cognats attestés en langues germaniques : le substantif allemand *Reuter* ou le verbe anglais *redd 1*

On est forcé de parler d'un verbe anglais *redd 1*, car il y a aussi un verbe anglais *redd 2*, qui correspond au verbe allemand *retten*, "secourir, sauver".

La racine du verbe *redd 1* existe au degré *e* dans deux vocables britanniques : 1°/ le substantif dialectal écossais [donc, peut-être (?) celtique] *redd*, "espace dégagé" ; 2°/ dans un verbe dialectal anglais *redd 1* (d'origine sûrement germanique) se prononçant exactement comme le *red*, "rouge", et comme le verbe faible *redd 2*, mentionnés ci-dessus. Il est une variante du verbe anglais qui est écrit actuellement *to rid* (de conjugaison forte), mais qui a été écrit longtemps comme ce verbe régional *redd 1*, et qui signifie : "dégager, déblayer, faire place nette". Son dérivé substantival *riddance* est écrit avec un *d* géminé (*Bon débarras ! se dit en anglais : Good riddance !*).

Pour ce qui est du degré *u*, le dictionnaire d'Oxford présente un verbe *to rode*, "déshebler, sarcler", et il cite, en outre, plusieurs formes verbales anciennes *rud* ou *ruden*, écrites avec la même voyelle *u* que *Rudiobo*, et appartenant à la conjugaison forte du verbe archaïque *redd 1*, ancêtre du *rid* actuel. La même racine verbale se retrouve dans d'autres parlers germaniques anciens, par exemple : le néerlandais ancien *roden* et *roeden*, "extirper". Quant au vieux-frison *rotha*, il signifie : "dessoucher, extirper, arracher avec les racines".

Dans les langues contemporaines, cette racine *rud* a laissé encore certaines traces : ainsi, le verbe bas-allemand *roden* ou *raden*, "défricher", est l'héritier du néerlandais ancien *roeden*, et Painloche signale, en outre, une variante dialectale, *rotten*. En dehors des verbes, il y a le patronyme alsacien *Reuter*, que le *Morlet* traduit par "défricheur", et les substantifs allemands féminins *Reute* et *Reutel*, "espace défriché". En toponymie française, la racine *rud* / *rod* se rencontre majoritairement dans les zones où l'influence germanique a été forte : *Rhodes* (Moselle) ; *Roeulx* (Nord) ; *Roeux* (P.-de-C.). Dauzat cite en outre les toponymes alsaciens *Rott* et *Roderen* et le toponyme flamand *Ruitz*, leur donnant pour étymon le substantif germanique *ruda* / *riuti*, "défrichement". L'exemple le plus net est *Ruederbach* (H.-Rh.)

c) Quelques traces de la même racine (supposée celtique) en toponymie française

On trouve dans le Doubs (une zone peu soumise aux influences germaniques) le toponyme *Rouhe* (<*Roha*) ; dont la première syllabe présente un vocalisme *ou*, normal comme remplaçant du *o* antétonique. L'étymon semble celtique (= **rot-* ou **rod-*). On est, d'autre part, frappé par la présence de trois toponymes français dans l'entrée **roudos**, "rouge" (?) du *Delamarre* : *Royan*, *Royon*, *Roujan*. On ne sait pas trop ce que ces localités avaient de rouge ; on comprendrait mieux qu'elles tirent leur nom de la création d'un espace défriché. L'élément initial *Roué-* de *Rouécourt* (H.-Marne) provient, semble-t-il, de **Ro(u)d'* + le **ate* / (**p*)*ate*, "espace dégagé", qui figure dans la 2^{ème} ligne de l'inscription. En zone occitane, on a un *Rosans* [H.-Alpes (<**Rodans*)], dont le *d*, serait devenu régulièrement un « z » en se retrouvant entre deux voyelles.

Conclusions à tirer de l'analyse de *RUDIOBO* [ensemble des trois syllabes]

1°/ en matière de morphologie : *Ru-dio* ou **Rud'dio* ?

La première syllabe *Ru-* de *Rudiobo* n'aurait pas dû, semble-t-il, être suivie d'un seul *d*, mais au moins de deux, et peut-être de trois. Elle représente en réalité, semble-t-il, le mot **rud*, dont le *-d* terminal (ou le *dd-* géminé terminal) a été fusionné avec le *d-* initial du *dio* / **devo(s)* qui le suit, et dont la racine est également très ancienne. Rétablie comme un élément en trois lettres : **r, u, d'*, et peut-être même en quatre lettres : *r, u, d, d*, elle fait penser à des arrachis, des travaux collectifs ardu et méritoires, pour lesquels la bienveillance de certains êtres célestes ne semblait jamais superflue.

2°/ en matière de sémantique : un rappel du caractère pluriel des êtres surnaturels dont les Gallo-romains imploraient la protection

P.-Y. Lambert, quand il nous a parlé du vocable *Rudiobo*, nous a cité J. U. Hubschmied, pour qui le mot est un datif pluriel, certes, mais en tout cas nullement un datif singulier, comme l'avait cru Ph. Mantellier en 1866. On aurait affaire au datif pluriel d'un **dios* décliné à l'ancienne,

qui n'était peut-être plus employé couramment dans le parler des Gallo-romains latinisés, mais s'était maintenu dans des formules religieuses, lesquelles sont souvent archaïsantes.

On doit tenir compte du fait que, dans les inscriptions votives gallo-romaines, les êtres célestes auxquels on rend hommage sont presque toujours nommés au pluriel. Or, justement, les opérations du défrichage, des arrachis, étaient très complexes et nécessitaient, à coup sûr, de nombreuses interventions des génies bienfaisants, habitant l'Au-delà.

B – Le deuxième mot gaulois du texte : CASSICI (un génitif)

Rejet d'un mot unique en cinq syllabes : **Cassiciate*

Les cinq syllabes *Cas-ic-i-a-te* ont été lues comme formant un mot unique par Mantellier en 1866. Cet auteur a dû tenir compte du fait que, sur l'inscription, l'intervalle entre le *i* terminal de *Cassici* et le *a* initial de *ate* [= (p)ate] n'était pas plus large que les intervalles observables à l'intérieur d'un mot. Mais ce défaut est général dans tout le texte, par exemple : entre le -*R* terminal de *SER*(*viens) et le *I'*- initial de *I*(*ovi).

L'idée que *Cassici ate* doit être lu comme un mot unique de cinq syllabes, devrait, donc, être attribuée à Mantellier, mais elle est d'autant moins convaincante que Mantellier a vu, dans cet ensemble relativement long, l'étymon du toponyme bi-syllabique *Chécy*, ce qui est injustifiable phonétiquement. En 1921, Soyer a préconisé une évolution **Cassiciate* > *Chassis* (le nom de deux hameaux), de préférence à l'évolution **Cassiciate* > *Chécy* de Mantellier, voyant dans l'élément initial *Cass* le "gentilice" (?) gallo-romain *Cassius*, mais ne fournissant aucune étymologie pour les syllabes *i, ci, a, te* qui le suivent.

1925 : *Cassici* séparé de *ate*

C'est seulement en 1925, que J. Loth, a rapproché *Cassici* d'un mot gaulois : **cassica*, qui signifierait : "jument", et qui aurait été l'étymon du substantif féminin breton *kazeg*, même sens. Delamarre, à la suite de Loth, a une entrée **cassica**, "jument" (p. 94). Mais, s'il écrit ce mot sans astérisque dans le titre de son entrée, il l'écrit avec astérisque dès la troisième ligne de celle-ci.

Il faut noter, d'ailleurs, que Delamarre ne présente pas l'adjectif masculin *cassicos* dans la même entrée que le **Cassiciate* [en un mot (?)] de l'inscription. Ce vocable unique de cinq syllabes (?) figure dans la dite entrée **cassica**, "jument", tandis que l'adjectif masculin *cassicos* (dont le génitif ne peut être que *cassici*) figure dans une entrée différente, à savoir : **cassi-, -casses**, ?, "chevelure" ? (p. 93). Dans le *Thésaurus* de Billy, antérieur au *Delamarre*, on trouve successivement sur la même page deux entrées se ressemblant, mais, n'ayant, sémantiquement, aucun lien entre elles : 1°/ **cassi-**, *"frisé" ; 2°/ **cassica**, *"jument". Il faut noter que Billy met un astérisque devant les traductions françaises de ces deux vocables identifiés, peut-être à tort, comme aussi gaulois l'un que l'autre. Quant à Lambert, il n'emploie jamais le **cassica* (?) de Loth : il parle une fois (p. 53) du *kazeg* breton, mais il confond ce singulier féminin avec *kezeg*, "chevaux" (masculin pluriel). Parmi les mots gaulois dont l'élément initial est *Cassi-*, Billy cite un nom d'homme, *Cassicus*, qu'il ne traduit pas, mais qu'on ne peut guère comprendre comme autre chose que : "Le Frisé". Delamarre tente d'expliquer cette contradiction *cassica* (= jument) / *Cassicos* (= frisé) de la façon suivante : "Il peut s'agir d'un dérivé en -*kos*, -*ka* du mot *cassi*-précédent : désignation particulière de chevaux à crinière bouclée" (?).

Conclusion : deux mots souches différents, fortuitement homonymes

Le moins invraisemblable est de conclure à une homonymie fortuite entre deux mots d'origine et de signification différentes.

a) un adjectif **cass (ikos)**, dérivé par suffixation d'un mot mal identifié, **cass*, lequel désignait certaines sortes de chevelures, d'aigrettes, ou même de feuillages (P.-Y. Lambert, par exemple, le comprend comme "enchevêtré, touffu" et estime possible qu'il soit le mot souche de *cassano*, "chêne"). Ce **cass* (avec le sens secondaire de "ébouiffé") serait devenu surnom, puis prénom. On peut noter, *a contrario*, que le *Thésaurus* cite un prénom féminin *Kassikea* qu'il est impossible, sémantiquement, de rattacher à *Cassica*, "jument", car l'adjectif *jumenteux* ne convient

pas comme qualificatif pour une dame. Au contraire, on imagine assez bien une dame surnommée "Bouclettes" ou "la Frisée".

b) un substantif **cass'*, qui serait l'un des mots, plutôt nombreux, désignant le cheval et qu'on retrouverait en composition dans plusieurs vocables répartis en différentes langues.

Analyse d'un mot *Cassici* (3 syllabes), séparé des deux syllabes *(*p)ate*

P.-Y. Lambert présente, p. 53, le pentasyllabe supposé **Cassicâte* sans le découper en deux mots : **Cassici* + *(*p)ate*, mais c'est pourtant cet auteur qui nous fournit (dans son tableau de la p. 49) une bonne raison de procéder à un tel découpage : pour lui, en effet, il existe un *-i* désinentiel. C'est un *i* long, celui des génitifs des mots gaulois masculins et thématiques, ayant leur nominatif en *-os* [ce qui est le cas de *cassikos*, "frisé", comportant le suffixe *-ikos* (commun à 11 mots du *Thésaurus*)]. Ce *cassikos* gaulois ne figure lui-même, d'ailleurs, dans cet ouvrage, que sous sa forme latinisée *Cassicus*. Mais il convient de traduire *Cassic*i** génitif de *Cassikos*, "le Frisé", par : "**du** Frisé".

Il est, en effet, difficile de considérer le 2^{ème} *i* d'un mot **Cassicâte* pentasyllabique (?) comme une voyelle de liaison entre deux vocables devenus les deux éléments d'un mot composé. Le *Thésaurus* de Billy fournit deux exemples révélateurs : un *Armorik-os* et un *Gallik-os*. Ces deux mots ont reçu chacun un suffixe commençant par la voyelle *a*, à savoir : *-anus*. Cela a donné : *Armoricanus* et *Gallicanus*, mais nullement : **Armoricianus* et **Gallicianus*. De la même façon, l'adjectif *Cassik-os*, s'il s'était combiné avec un élément commençant par un *a-* (à savoir : *ate*), ne pouvait donner autre chose que **Cassicâte*. Si nous avons, au contraire, un *Cassic*i* ate*, nous devons conclure qu'il ne s'agit pas d'un mot composé et unique (comportant cinq syllabes), mais de deux mots différents, dont le premier se termine par un *i*, une voyelle à prendre en compte.

On pense, évidemment, au *-i* long désinentiel du génitif singulier des mots masculins thématiques en *o* (Lambert, p. 49). On doit décliner : *Kassikos*, *cassici* (comme en latin : *dominus*, *domini*), et admettre que *Cassici* [un génitif (trois syllabes)] est le complément de nom (déterminant) du substantif *(p)ate* (deux syllabes) qui est placé juste après lui.

L'ordre des mots en français n'est pas le même que dans les langues anciennes. Pour bien comprendre le groupe de mots gaulois *Cassici (*p)ate*, nous devons traduire l'élément n° 2 avant l'élément n° 1, et construire : le *(*p)ate* de *Kassikos*.

L'archéologie au secours de la philologie

Pour choisir le mot souche *kass'* de l'adjectif *kassikos*, on hésite entre celui qui signifie "cheval" et son homonyme, qui signifie "frisé". Mais, grâce aux travaux des archéologues, tels qu'ils nous ont été exposés, en juin 2007, à l'occasion du *Colloque international*, on pense tenir la bonne solution : il s'agit de bouclettes. Non pas celles d'une chevelure humaine, telles que Delamarre en imagine chez les Durocasses ou les Viducasses, mais d'une chevelure chevaline, si l'on peut dire, autrement dit : d'une crinière.

En effet, les archéologues spécialistes de métallurgie ancienne nous ont démontré que le cheval de bronze se présente aujourd'hui avec une crinière de rechange, laquelle est faite de bouclettes. On doit supposer que les artisans bronziers avaient fourni d'abord un cheval avec une crinière aux poils raides, et que leur client les avait obligés à refaire leur travail, et à réaliser la statue d'un cheval à la crinière "bouclée / crépue" (= *wirres Kraushaar*, *wirre Krausmähne*). Cet aspect exceptionnel du crin devait être la caractéristique essentielle du cheval digne d'être statufié. On n'aurait pas toléré que le sculpteur eût escamoté ce détail. Du coup, on comprend mieux le mot *Cass-ikos* : c'est un adjectif signifiant "le Bouclé" ou "le Frisé", et, ce qui est très important, il faut supposer que ce terme *Cassikos* était le nom d'un coursier, que l'on appelait "le Frisé", et qui était assez prestigieux pour que l'on donne son nom à l'hippodrome où on le voyait courir.

C - Le troisième mot gaulois : *ATE* [= (*p)*ATE*] – Un nom commun relatif à la configuration d'un lieu.

On ne peut pas analyser ce *ate* gaulois sans le rapprocher des trois éléments (verbaux) *pate-* que l'on trouve dans les langues italiques : 1°/ la forme conjuguée en osque : *patensins*, "ils ouvriraient" (citée par Brugmann) ; 2°/ les deux verbes latins : *patefacere*, "dégager, débayer" et *patere*, "être ouvert" ; - d'où, par suite : "être exposé ou accessible (Ernout-Meillet)". Ces auteurs ajoutent une précision sémantiquement révélatrice : "sans doute parent de *spatium*". C'est de ce *s-patium* que provient l'espagnol *patio*, qui a passé en français avec le sens de "cour intérieure à ciel ouvert". Mais, aux temps de l'Empire romain, *s-patium* signifiait : "espace dégagé ; surface aplanie, terrain aménagé comme piste de course".

Un rapprochement avec l'adjectif sanscrit *pattah*, "aplani", semble pertinent. Ce mot s'employait surtout pour qualifier les planches. Mais il a pu s'appliquer à des terrains (en toponymie française, on note qu'il y a de nombreux lieux dits : "La Planche"). Les archéologues ont découvert, voici quelques années, à Arles (<*Arelate*), une ville fondée par César, un important hippodrome gallo-romain ; - et l'on sait que *Carpentorate* (>Carpentras) doit son nom (gaulois) à un terrain réservé aux courses de chars à deux roues. Mais la découverte la plus importante et la plus caractéristique est toute récente : elle vient d'avoir lieu au Péloponnèse sur le site olympique : on est en train d'y dégager l'hippodrome des "Jeux" de l'Antiquité, une piste de 2.500 mètres.

Il faut prendre garde à une homonymie fortuite : on trouve dans le *Thésaurus* de Billy une trentaine de vocables commençant par le groupe de deux syllabes *a-te*. Il faut donc admettre qu'il y a eu deux termes gaulois *ate*, homonymes :

Le *ate-1* [sans rajout d'un (p-) initial], qui a pour variante : *at-*, et que Delamarre traduit par 're-', mais non sans une précision complémentaire : "préfixe exprimant la répétition ...ou l'intensité". En effet, Billy traduit le même mot par : "*à nouveau, très", en mettant un astérisque à "à nouveau". Cet élément en trois lettres correspond à une particule indoeuropéenne **ati* (sans p initial), et il a sûrement eu un correspondant gaulois, puisqu'il est attesté dans une langue italique, le vénète. On pourrait presque lui donner pour synonyme le préfixe tout à fait moderne (mais quasi argotique) *super-* (= très) ; il est l'un des éléments constitutifs du mot *Ate-v'lo-'ib* relevé par Lambert dans une légende monétaire. Mais, étant donnée leur place à l'initiale, ces deux syllabes *a*, *te*, ne peuvent être considérées comme le même élément lexical que le *-ate* provenant du radical **pat* / *patt*. On a affaire à une homonymie fortuite : *Ate-1* / *-ate 2*.

En résumé, il convient de comprendre le groupe de deux mots *Cassici ate* comme : le champ de course *de* Cassikos ; - le champ de course gardant le souvenir du célèbre Cassikos. Et, si l'on veut donner à cette locution gauloise une traduction en style moderne, on peut la rendre par la locution française : Centre hippique "Le Frisé". À noter que, à cause du sens attribué au quasi homonyme fortuit *cassica* = *kazeg* = jument, Delamarre admet que le **Cassiciate* pentasyllabique [mot unique (?)] signifie "haras", ce qui est aussi le nom d'un établissement consacré à la race chevaline, sans être non plus un nom de localité.

Partant de ce point de vue, et considérant que le *Cassici Ate* est un centre d'activités, mais non une agglomération, il convient de s'interroger sur la nature du mot abrégé *CVR*, qui précède *Cassici-ate* dans la deuxième ligne de l'inscription. (Voir *Curator*, deuxième partie.)

D - *ESU* – le quatrième mot gaulois : *ESU*, un théonyme décliné au datif singulier

Présenté longtemps comme un dieu guerrier, le dieu gaulois *Ésus* apparaît plutôt, aujourd'hui, comme pacifique. Dans un article signé Florence Saragoza, et paru dans la brochure que le musée de Cluny consacre au Pilier des Nautes (2003), le dieu gaulois est clairement défini comme un dieu bûcheron (les nautes assurant le transport du bois par voie fluviale).

Simone Deyts (*Images des Dieux de la Gaule*, p. 115) nous a présenté un dieu *ÉSUS* [celui qui a été assimilé tant bien que mal (par le procédé de l'*interpretatio romana*) au Mercure romain],

armé d'une scie et s'attaquant au tronc d'un arbre sur pied. Sur le Pilier des Nautes, le même dieu est représenté avec une hache, mais faisant le même travail de bûcheron.

Or il se trouve que l'inscription de Neuvy-en-Sullias mentionne nommément le dieu ÉSUS, alors que, comme par hasard, elle ne semble pas sans rapport avec une certaine entreprise d'aménagement du territoire (réalisation d'un centre hippique avec son *s-patium*). Mais il faut noter qu'elle le nomme au datif : *Esu*. Cette voyelle -u terminale est très clairement une désinence de **datif**, selon le tableau du Lambert, p. 49 (masculin, thématique, singulier). Il faut noter, d'ailleurs, que Lambert (pp. 86-87) nous présente un autre *théonyme au datif singulier*, à savoir : *Tarano-ou* (il s'agirait de **Taranowos*, le dieu du Tonnerre).

On ne peut donc pas étudier cette forme en trois lettres : *E*, *s*, *u*, sans tenir compte de la syntaxe, et sans rechercher d'abord quel a été le **verbe** ayant pour complément indirect ce théonyme au datif. Un tel verbe, bien sûr, doit être différent du verbe *d(edit)* de la deuxième ligne, lequel a, pour seul complément indirect, le datif pluriel de la première ligne : *Rudiobo*. Le verbe à identifier comme celui qui régit le datif singulier *Esu*, est situé juste avant ce nom propre, mais, par dommage, il est donné sous une forme apocopée, et réduit à sa syllabe initiale : *SER'*. D'où une défaillance des épigraphistes : ils n'ont pas vu, dans ces trois lettres, une forme verbale, alors que, seul, un verbe pouvait justifier la présence du datif qui le suit. Ainsi, Mantellier, en 1866, avait reconstitué un nom commun : *ser[vi]*, "les esclaves" ; - et Soyer, en 1921, a identifié, dans *SER'*, un nom propre, le prénom romain *Ser[uius]*. Ne sachant plus quoi faire, dans ce cas de figure, de la désinence -u du *Esu* qui suit, il l'a assimilée à un *u* de liaison, celui qu'on rencontre dans certains mots composés dont le premier élément pourrait être le théonyme en question.

Si l'on en croit Mantellier, "la lecture de la 3^{ème} ligne n'a donné lieu à aucune discussion. On paraît être d'accord pour lire : *Servi* (sic) *Esumaglus* (sic)". Sur le modèle de certains noms propres, tels que *Esu-ateros*, *Esu-genos*, *Esu-nertos*, *Esu-mopas*, **ou** (?) a forgé un **Esumaglus*, dû à des erreurs de lecture, mais n'ayant pas semblé anormal à plusieurs générations d'épigraphistes. Soyer, du moins, a fait sauter le *l* : il nous a fourni un **Esumagus* (sic), sans tenir compte du fait que le deuxième élément de ce mot quadrisyllabique (?) n'est pas écrit *magus*, mais **MAG I VS** (voir l'étude des mots latins abrégés, en deuxième partie, ci-dessous : le **MAG I VS** en question y est analysé comme un élément latin, et nullement gaulois).

Delamarre (comme Lambert) a emprunté la trouvaille de Soyer, tout en la modifiant légèrement, ce qui lui évite d'adopter un mot bilingue, car il y a plusieurs homonymes gaulois comportant un élément *mag-*. Cela donne : **Esu*magius* (sic), avec un *i* imaginé comme gaulois, lui aussi. Quelles seraient donc, dans ce cas de figure, l'origine et la nature de cette voyelle intempestive ? Plusieurs explications pourraient être envisagées, mais Delamarre avoue (p. 181) qu'on se trouve dans une "confusion totale".

Les choses paraîtraient plus claires, si l'on consentait à accrocher *Esu* au mot qui le précède (à savoir : *SER*), plutôt qu'au mot qui le suit (à savoir : **MAG I VS**). Il convient, pour cela, de lire les trois lettres *S*, *E*, *R* comme la première syllabe de **ser<viens>*, et non pas comme la première syllabe de **ser<vi>* ou de **Ser<vius>*. Ce **serviens* est verbal : il est le participe actif du verbe *servire*, lequel, précisément, se construit avec le datif. (Voir plus loin, en deuxième partie). Le -u terminal de *Esu*, mot indépendant en trois lettres, apparaît alors comme une désinence, parfaitement normale, de datif singulier masculin gaulois. On laisse les deux vocables qui suivent, *Mag''ius* et *Sacrovib'*, (l'un et l'autre au nominatif) former ensemble un groupe de mots cohérent, n'ayant rien à voir avec le *Esu*, complément indirect de **serviens*.

E – Le cinquième (et dernier) mot gaulois : *SACROVIB'* – un nom propre abrégé

Tacite consacre tout un chapitre de ses *Annales* à un Éduen nommé *Julius Sacrovir* qui se révolta contre Rome en l'an 24 ap. J.-C., mais fut vaincu et tué. Son nom, d'ailleurs, existe aussi sous la forme *Sacrovirus*, car *virus* ou *viros* sont les correspondants gaulois du nom commun latin *vir*, *virī* (2^{ème} décl.), "homme" (= être humain de sexe masculin). Les épigraphistes ont donc pensé, dans leur ensemble, que le mot **SACROVIB**, qui figure sur l'inscription du socle était une déformation (s'expliquant par une maladresse du graveur), du nom propre *Sacrovir*. Selon

Delamarre, citant Benveniste, ce *Sacrovir* peut être compris aussi bien comme "homme consacré" (?) que comme "homme maudit" (?).

Néanmoins, le *-B* terminal du mot gravé, dont la boucle inférieure est très clairement celle d'un *B*, se trouve suivi d'un point, lequel peut être interprété comme un succédané ancien des apostrophes modernes. On se demande, alors, si *Sacrovi^B* ne serait pas une abréviation de **Sacrovi^{bis}*, un mot non attesté, mais dont l'élément terminal *-*bis* est exactement homophone de celui de *pu-bis*. Or *pubis* doit être analysé comme un *pud'-wis* [le radical de *pud* (*enda*) complété par le suffixe adjectivant très courant *-vis* (celui de *brevis*, *levis*, *gravis*, *suavis* etc.)]. Personne ne met en doute que la consonne simple *b-* de *bonus* soit l'ancien groupe *dw-* d'un ancien *dwonus* ou que le *b-* de *both* corresponde au *dw-* de *duo* (le dérivé *bellum* = *duellum*). Sous le *-b* terminal du *-wib'* de *Sacrovi^b* on pourra donc identifier le *-d* du radical indo-européen *wid* [idée de savoir, de connaissances (Delamarre, p. 267 et Lambert, p. 167)].

Or ce radical *wid* se retrouve dans le nom des druides [**<di-*(p)ro- wi(d)es*], "connaisseurs suprêmes de l'astronomie / théologie" (une analyse de Christian-J. Guyonvarc'h). X. Delamarre n'admet pas que l'élément **ro / ru* [= (*p*)*ro*] précédant, selon Guyonvarc'h, l'élément *wid'* dans l'étymon de *druide*, soit la particule gauloise signifiant "très". Mais, dans le *Sac' ro' wib'* de l'inscription, s'il est réellement (?) un **Sac'-ro-wid'*, on ne peut guère lui attribuer un autre sens. Un **sac'-(p)ro -wid'*, ou (mieux) un **sag'-(p)ro- wid* serait un "connaisseur suprême, un grand spécialiste de la science des **sag'*". Les mots de cette racine désignent tout ce qui est en rapport avec l'interprétation des présages (*<prae-sag-ia*), et même avec la sorcellerie (en latin, une *saga* est une "sorcière"). L'hypothèse de la présence d'un ancien *-d* dans le mot devenu tardivement *sacrovi^b* est corroborée par l'existence du doublet **sacrowid / sacrowi^r*. Car, phonétiquement, le *d* et le *r* latins sont interchangeables. À leur entrée *caduceus* qui est en réalité un *kazukeos* grec, Ernout et Meillet citent *me^ridies* (*<me^didies*). Mais l'exemple le plus connu est le doublet *adepts / areps*, "graisse".

On sait que la religion druidique a été interdite par les Romains sous le règne de Claude (41-54 ap. J.-C.). Mais, bien entendu, les divinations augurales n'avaient pas été prosrites, puisqu'elles faisaient partie de la religion romaine. On peut donc penser que d'anciens druides se seraient reconvertis en augures, mais le fait qu'un **Sag-ro-wid'* (nom commun ou nom propre) puisse se présenter comme un *serviens Esu*, "un serviteur du dieu Ésus" (ce dieu bûcheron ayant eu droit à l'*interpretatio romana*), laisse penser que l'interdiction du druidisme n'était pas respectée à la lettre. À noter, en tout cas, que les druides, camouflés ou non, appartenaient, selon César, aux grandes familles patriciennes de la Gaule. Le qualificatif de *magnificus* (plus tardif) semble avoir été attribué à leurs descendants dans ce contexte-là (cf. la deuxième partie, consacrée aux mots latins raccourcis ou abrégés).

DEUXIÈME PARTIE : CINQ MOTS LATINS DÉFORMÉS PAR ABRÉVIATION

1° / **AVGVSTIS* abrégé par apocope en *AVG'*

P.-Y. Lambert, qui a voulu voir dans *Rudiobo* un datif singulier (?), signale que l'abréviation normale de l'épithète *augustus* (devenue *august^s* quand elle détermine un datif pluriel) est : *AUGG*, en quatre lettres, dont un *G* géminé conventionnel. Mais cet auteur reconnaît qu'une telle convention est souvent ignorée. La dédicace *AVG DIIS*, "aux augustes *dieux (pluriel)" se rencontre sur d'assez nombreuses pièces archéologiques [y révélant, par ailleurs, le contresens fait obstinément par les Romains sur le mot *dius / divus*). Quant au "*AVG*" figurant sur le socle de Neuvy, il n'est pas le seul mot de cette inscription où le graveur ait négligé de produire des lettres géminées, pourtant indispensables. On constate trois autres fois la même négligence : pour un groupe *D + D*, devenu *D* (1^{ère} ligne) ; pour un groupe *I + I*, devenu *I* ; - et pour un groupe *M + M*, devenu *M* (3^{ème} ligne). Son excuse est qu'il manquait de place.

Regard sur le sens primitif de l'adjectif *augustus*

Le Ernout-Meillet présente l'adjectif *aug-ustus*, dans l'entrée du verbe *augeo*, dont le sens est "*aug-menter, accroître*". Ce que les Anciens attendaient d'un *augurium*, c'est qu'il soit favorable,

c'est-à-dire encourageant, et promettant une issue heureuse à une entreprise déterminée, autrement dit : un accroissement des richesses. Dans les formules religieuses, il convient de comprendre *auguste* comme : "bienveillant, secourable, disposé à apporter une aide" [le mot *auxilium* (= **aug** **sidium*), "aide, secours, renfort", est également de la famille de *aug-eo*]. Le pluriel *augusti* (datif : *augustis*) convient donc très bien comme épithète des *devo* / *dioi* (datif *diobo*), ces êtres surnaturels que Max Müller a définis comme des "génies bienveillants, tutélaires". Comparer avec le sens du sanscrit *devàh*, "céleste". Or ce radical *div* se trouve être également celui de *dives* "riche" et de *divitiae*, "richesses".

2°/ **CVRATOR* - abrégé par apocope en *CVR*

Ce mot abrégé en trois lettres *cur* a déjà été présenté, en première partie, avec le mot gaulois (*p*)*ate*, qui est son déterminant. On ne peut, en effet, comprendre correctement le mot *CVR* sans tenir compte des éléments par lesquels il est déterminé. Si **Cassiciate* [en un seul mot (sic)] avait été le nom d'une ville, on aurait pu comprendre (non sans difficultés, d'ailleurs) le terme monosyllabique *CVR* comme une abréviation de **curia* (?). Mais si *Cassici ate* (en deux mots) est le nom d'une entreprise (en l'occurrence : un centre hippique), *CVR* ne peut plus être autre chose que l'abréviation de *curator*, "le gestionnaire, le responsable, le gérant".

Beaucoup d'épigraphistes ont cru à l'existence d'une localité gauloise nommée **Cassiciate* (sic). Pour Soyer, par exemple, qui imagine une bourgade s'étant créée autour d'un "temple" (?), le pentasyllabe **Cassiciate* (?) est un toponyme : il aurait fourni le nom des deux hameaux appelés : *Le Grand Chassis* et *Le Petit Chassis*, proches de l'endroit où a été découvert le dépôt bronzer. Mais, phonétiquement, l'analyse *Chassis* < *Cassiciate* se révèle injustifiable (*Condate* a donné *Condé*, et non pas **Condis*).

P.-Y. Lambert admet, semble-t-il, que les deux premières syllabes de **Cassici-iate*, soient le nom d'une localité nommée **Cassicion* ou **Cassicium*, un toponyme ressemblant d'assez près au *Carsicis* ou **Charsitium* qui a donné *Cassis* (B.-du-R.). Cette localité aurait été administrée par une **curie*, la **curie* en question [<**curia* (abrégé en *cur*)] déclarant avoir subventionné la fabrication du cheval de bronze. Dans son *Analyse épigraphique*, parue en 2007, Lambert rapproche ce **curia* reconstitué du *curiae*, décliné au génitif et attesté en toutes lettres dans une autre inscription gallo-romaine retrouvée en Orléanais, celle qui a été découverte à Vienne-en-Val en 1968. Pour cet auteur, le substantif féminin désignerait le siège d'un conseil municipal (?), en l'occurrence celui de Lion-en-Sullias (?), un village qui aurait, donc, porté le même nom (révélé par l'abréviation *LVDN*) que la capitale de la Lugdunaise. Et la localité nommée **Cassicion* (?) ou **Cassicium* (?), aurait eu à sa tête le même type de pouvoir local collectif.

Il faut, néanmoins, tenir compte du fait que le *curiae* (*LVDN*) mentionné à Vienne semble désigner une entité bien différente d'un conseil municipal villageois : il s'agit d'une des *curia* de Dioclétien, celle de Lyon. Cet empereur avait déchu Rome de son titre de capitale de l'Imperium et créé 80 divisions administratives. Chacune d'entre elles avait à sa tête une capitale copiant les institutions de la ville fondée par Romulus, mais, par respect pour celle-ci, on avait changé le vocabulaire : les sénats provinciaux étaient appelés des "curies", et les membres de ces sénats de remplacement étaient appelés des "patrices".

Il ne faut donc pas comprendre le *CVR*, précédant *Cassici ate* du socle, comme l'abréviation, par apocope, du terme administratif et politique *curia*, mais comme quelque chose de bien plus modeste, en l'occurrence : comme l'abréviation du nom commun de personne *curator*, "le responsable, le directeur, le gérant". Ce personnage, qui a offert la statue, a payé celle-ci de son argent personnel, et non de celui de son entreprise. Et il précise bien : *D(e) S(ua) P(ecunia) D(edit)*. On peut, d'ailleurs, sur ce point précis, faire également un rapprochement avec les formulations de Vienne-en-Val : les deux donateurs disent clairement : *D(e) P(ropria) P(ecunia) P(osuerunt)*. L'adjectif *proprius* est l'exact synonyme du pronom *suus*, le remplaçant quand il y a renvoi à un possesseur pluriel (Quicherat, pourtant, le traduit par "son"). Au musée historique de Vienne-en-Val, le *P* de *propria* est rendu fautivement par *P(ublica)*, "public" (on aurait dû le traduire par : "leur").

On peut observer que le donateur de l'ex-voto de Neuvy, sans doute un roturier, indique quelle est sa fonction, mais ne se nomme pas. Il y a là, certainement, une mesure d'égard envers les deux personnages dont les noms, au contraire, sont mentionnés sur l'inscription, et qui sont, eux, des aristocrates locaux [= *magnifici* (synonyme tardif de "patrices")].

3°/ - ***SERVIENS**, abrégé par apocope en **SER'**

Une allusion a déjà été faite à cet élément en trois lettres *S, E, R*, à propos du théonyme gaulois *ESU* qui le suit, et qui, de ce fait, se trouve décliné au datif. Pour Soyer, et pour Lambert répétant Soyer, on aurait affaire au prénom (latin) *Servius* (qui est dans le *Quicherat*). Mais, alors, le -u terminal du *ESU*, qui le suit, devient incompréhensible, ce qui oblige à fabriquer un "gentilice" (sic) **Esumagius* (sic), lequel figure dans le *Thésaurus* de Billy, défini comme un nom de personne [= *nomen* (sans précision)]. Cet ouvrage fait référence au *Corpus* des Inscriptions latines, sans mentionner Soyer, mais, visiblement, le *nomen* de Billy a été inspiré par le gentilice (sic) de Soyer.

On préférera, malgré tout, tenir compte du fait que le mot abrégé **SER'**, ayant occasionné la mise au datif du théonyme *Ésus* qui le suit, ne peut pas être autre chose qu'un **verbe**, et, plus précisément, un de ces verbes gouvernant le datif, tel que le verbe *servire* (4^{ème} conjugaison). D'où la reconstitution du participe ***SERVIENS**, à la place du prénom **Servius*, imaginé par Soyer. Mantellier avait imaginé *servi*, "esclaves", mais ce mot a ses déterminants au génitif (*servus legum, servus viti*), ce qui est incompatible avec le datif *ESU*.

Le verbe *servire* + datif a signifié, à l'origine : "être l'esclave de...". Mais son sens s'est affaibli (*servire aetati* = honorer la vieillesse). La forme *servientem* a donné le terme militaire *sergent*, mais de nombreux cognats sont utilisés dans la langue religieuse. Encore de nos jours, on parle en français de "service divin", confié à des "desservants"; certains religieux s'appellent les "Servites (de Marie)", et les papes, traditionnellement, s'intitulent eux mêmes : *Servus servorum Dei*, le "Serviteur des serviteurs de Dieu".

Il faut donc comprendre que le nommé **Sacrovib'* était présenté comme un serviteur du dieu *Ésus*, autrement dit : comme un dévot du culte de cette divinité. Cela peut impliquer des fonctions sacerdotales officielles, mais pas forcément.

Le deuxième emploi de SER dans la même ligne

Le monosyllabe **SER**, identifié comme l'abréviation par apocope de *serviens*, est écrit deux fois dans la même ligne, étant employé également comme apposition au nom propre latin *Severus*. Le personnage ainsi nommé est défini comme le serviteur ou le dévot d'un autre dieu que celui du Gaulois *Sacrovib'*. Il était un *serviens I. O. (*M.)*, "un dévot de Jupiter Très Bon (*Très Grand)". Voir le § 5°, ci-dessous. Ce n'est sûrement pas par hasard que le fidèle d'un culte romain ait porté le nom latin de *Sévérus*. Il s'agit d'un Romain fixé en Gaule ou d'un Gaulois parfaitement romanisé. Il a de la dévotion pour une divinité romaine, comme son associé **Sacrovib'* en a pour une divinité gauloise.

4°/ - ***MAGNIFICUS**, abrégé en ***MAG I I VS** et en ***MAG I ' VS** par le procédé dit de la "déconsonantisation"

Recours au procédé (liturgique) d'abréviation par déconsonantisation

Aucun des épigraphistes ayant travaillé sur l'inscription du socle n'a eu, jusqu'à présent, l'idée de comparer le groupe de trois voyelles qui suit la syllabe **MAG'** avec le groupe de onze voyelles : *e o i a e u a e u o u*, apparemment vide de sens, qu'on trouve dans les missels latins, à la fin de certaines prières, pour dire, de façon abrégée : *Per omnia saecula saeculorum*. Ce procédé passe pour dater du temps où les prières liturgiques étaient écrites sur parchemin, matériau très coûteux, qu'il fallait économiser avec rigueur. Mais on en a d'assez fréquents exemples, datant d'époques plus anciennes, notamment dans le domaine de la céramique (les potiers disposant de très peu de place pour faire figurer certaines indications d'ordre technique).

a) Dans le catalogue du Musée historique d'Orléans (abbé Desnoyers, 1882), on relève notamment :

1°/ en caractères grecs : un **PHI A E** – (E 1206), pour **PHI A *L Ê** "flacon, récipient à liquides" ; 2°/ en caractères romains : un **E E A** (E 174), pour ***H E *ST E *RN A**, "nocturne" [= (cuisson) nocturne] ; ces trois lettres étant suivies d'un **VI IVM** énigmatique [***VI *TR IVM** neutre (?) (= pâte à surface glacée ?)] ; 3°/ également en caractères romains : un **LA I ARIA** (E 1191), pour **LA *C I *N ARIA** "fragmentaire (= pièce complexe, dont les éléments sont cuits séparément)".

b) Sur le plat dit "de Lezoux" (découvert en 1970)] : un **NOVI I O**. Selon Kim McCone, cité par P.-Y. Lambert, le texte, en majorité gaulois, contient des mots latins. Il s'agirait donc ici de ***NOV I *SS I *MO**, "dans le tout dernier (= faisant partie de la dernière fournée avant extinction)".

Considérations d'ordre épigraphique

Il est visible que le graveur du socle cherchait à gagner de la place par tous les moyens. On peut même constater qu'il a, au moins deux fois, appliqué un type de raccourcissement supplémentaire à une forme déjà abrégée d'une autre façon. Cela a été d'abord le cas du premier *Magnificus*, celui qui est réduit à **MAG T'US** avec un seul **I** : et qui est fautif par comparaison au deuxième : le recours à l'abréviation normale, celle des missels médiévaux, lui avait donné quelque chose d'encore assez long : ***Mag i, i, u (+ -s)**. Et alors, il a encore rétréci son mot, en supprimant l'un des deux **i**, comme il avait déjà, dans sa première ligne, réduit ***Augg** à **Aug**, et ***Ruddiobo** à **Rudiobo**. À noter, d'ailleurs, que, dans sa troisième ligne, plutôt encombrée, il a quand même rétabli la forme plus longue, résultant normalement d'une abréviation par déconsonantisation et comportant deux fois de suite la voyelle **i**. Cette concession nous aide grandement à interpréter le **i** unique de **MAG I V(s)** : il faut savoir le lire comme un **MAG I I V(s)** déformé, qui aurait dû présenter deux **i** de suite, mais qui a été raccourci encore plus sévèrement que l'autre. C'est grâce au deuxième ***Mag i, i, u(s)** qu'on peut deviner la vraie nature des trois voyelles qui nous restent à lire : les deux **i** représentent respectivement une syllabe ***ni**, puis une syllabe ***fi** ; - le **u(s)** représente une syllabe ***cu(s)**.

On doit noter, d'autre part, que le graveur a voulu maintenir le **-s** terminal de *magnificus*, alors que, dans le *per* et le *saeculorum* des missels, par exemple (lorsque ces deux mots sont réduits respectivement à **e** et à **e u o u**), la consonne terminale est logiquement supprimée, à l'égal de toutes les autres consonnes.

Pourquoi ce maintien anormal d'un **-s** ? Vraisemblablement pour la raison suivante : ***Sacro-wib'**, le serviteur d'Ésus, est nommé seulement après la notification de ses deux qualités : 1°/ il est un serviteur d'Ésus 2°/ il est un magnifique (= un membre du patriciat régional). Mais son premier titre est une locution en deux mots : *Serviens* (nominatif) + *Esu* (datif). Il devenait indispensable d'indiquer clairement que le deuxième qualificatif : *magnificus*, abrégé en **mag i (i) u**, et écrit juste après le premier qualificatif (double, comprenant un terme au nominatif + un terme au datif) se rapportait à *serviens*, et non à *Esu*. D'où ce maintien anormal du **-s** des nominatifs, une consonne qui est désinentielle dans les mots latins comme dans les mots gaulois.

MAGNIFICVS, adjectif substantivé devenu un titre officiel

Ce n'est pas dans les dictionnaires latins qu'il faut chercher le sens de l'adjectif *magnificus* substantivé ; mais dans le *Bescherelle*. On y lit ceci : "Histoire romaine. – Titre d'honneur et de dignité qui, dans le cinquième siècle, fut exclusivement accordé aux patriciens".

Nous avons là une donnée très intéressante. Elle nous permet d'admettre que, dans les villes de la Gaule romanisée, après les réformes de Dioclétien, on copiait la vie sociale de Rome, mais en évitant, malgré tout, d'adopter exactement son vocabulaire. Les villes gauloises avaient déjà leurs aristocrates bien avant l'arrivée de César. Les Romains n'ont pas contesté à ces

personnages privilégiés leur rôle éminent dans la cité. Mais ils n'ont pas voulu leur donner le titre des *Patres Conscripti* que portaient les sénateurs de Rome. C'est seulement après la christianisation (sous Constantin) qu'on les a appelés des "Patrices". Avant cette période, on les a appelés vraisemblablement des "magnifiques" (= *Magnifici*).

L'adjectif *magnifique* n'a d'ailleurs pas totalement perdu son sens honorifique. Le recteur de certaines universités anciennes en Allemagne porte encore le titre de "Recteur magnifique", et plusieurs cantons suisses ont toujours des "conseillers magnifiques" (à Genève, le Conseil lui-même est appelé "Conseil magnifique"). Cela signifie que, primitivement, de telles charges étaient réservées à des personnes nobles, des "officiers d'épée", comme, en France, celle de prévôt de Paris ou de bailli.

Litré cite une phrase d'Olivier de Serres, où les aristocrates vénitiens sont appelés : ces *magnifiques*, le mot *magnifico* (officiel à Venise) ayant le sens que lui attribue Bescherelle. Mais le français n'a pas adopté, pour désigner les magnats vénitiens, membres du "Grand Conseil", la forme italienne du mot, alors qu'en anglais, ils sont appelés les *magnificoes*. Venise vivait sous le régime que Montesquieu a défini comme l'*aristocratie*, c'est-à-dire "l'exercice héréditaire d'un pouvoir législatif"

L'inscription de Neuvy nomme deux de ces patriciens provinciaux, qui se faisaient remarquer par leur zèle religieux et peut-être même par une fonction d'ordre cultuel : l'un était gaulois, *Sacrovib'* ou **Sagrovīdwis*, et il servait un dieu gaulois ; - l'autre était romain, *Séverus*, et il servait un dieu romain. Le fait qu'on les ait associés pour participer à une cérémonie de nature religieuse, telle que la remise d'un ex-voto à des génies tutélaires, s'inscrit dans le contexte de la politique nommée l'*interpretatio romana*. Il convenait de démontrer que les Gaulois et leurs conquérants avaient, en fin de compte, la même religion. Ils pouvaient donc fort bien avoir une vie culturelle commune.

5°/ **IOVI *OPTIMO *MAXIMO* (un datif), abrégé d'abord en *I O M*; - puis, finalement, en *I O'* (le "-m" terminal étant escamoté)

Regard sur les nominatifs encadrant ce datif

a) - **le deuxième **serviens*** - On constate, deux fois de suite, dans le texte de l'inscription, que le mot *ser(*viens)*, à reconstituer comme un nominatif, n'est pas suivi immédiatement des qualificatifs *mag'i'us* et *mag'i'i'us*, qui, eux, sont indiscutablement déclinés au nominatif. C'est cette disposition, source éventuelle d'erreur, qui a poussé, semble-t-il, le réalisateur de l'inscription à faire figurer la terminaison -us, présentant clairement son -s désinentiel à la fin du quadrisyllabe abrégé et commençant par *mag'*-. Le graveur s'est débrouillé comme il a pu, à une époque où les apostrophes n'existaient pas. Le résultat a été, en fin de compte, catastrophique, rendant possible toute une série d'hypothèses aventurées.

b) – Le nommé *Severus*. De quel dieu était-il le "*serviens*" ?

D'après son nom, c'était un Romain, ou, du moins, un Gaulois romanisé [Soyer nous a servi (p. 71) de longues considérations sur l'adoption des *gentilices* (?) par les Gallo-romains, et elles nous ont été resservies telles quelles au *Colloque international* de juin 2007]. En cohabitation apparemment pacifique avec les tenants gaulois du culte d'Ésus [= les *servientes Esu* (dont faisait partie *Sacrovib'*)], *Séverus* se présentait comme le fidèle zélé d'un autre dieu (d'importation romaine). Mais ni **Esumagius* (sic) ni **Iomaglius* (sic) n'étaient des "gentilices" (sic) : ces deux mots ne sont que des barbarismes.

Découverte du dieu de *Séverus*, sous les deux initiales *I O...* (groupe incomplet)

La locution habituelle et solennelle que les Romains employaient pour parler de Jupiter était : *Jupiter Optimus Maximus*, "Jupiter Très Bon Très Grand". Au datif, cas commandé par le participe *serviens* de *servire*, on a : *Iovi Optimo Maximo*, ce qui, dans les inscriptions, s'abrège en : *I. O. M.* (les trois initiales). Donc la locution "Dévot zélé de Jupiter Très Bon Très Grand" (en latin : *serviens Iovi Optimo Maximo*) s'écrit normalement en abrégé : *SER'*, suivi des trois initiales *I. O. M.* À noter que le *i* de *I O ...* est dessiné sur le socle comme une barre verticale toute droite et

sans le petit crochet vers la droite à sa base (signe révélateur, semble-t-il, du fait que ce *i* n'est pas suivi d'une autre lettre à l'intérieur d'un mot). Il s'agirait donc d'initiales, et le graveur aurait dû en écrire trois, et non deux.. Mais, nous l'avons noté, le graveur manquait de place. Il en a regagné comme il a pu, en raccourcissant ou en abrégant certains éléments de sa phrase : il a, notamment, renoncé à transcrire certaines consonnes géminées. P.-Y. Lambert signale qu'il a écrit : *AVG* au lieu de *AVGG* ; et, visiblement, il a écrit *RVDIO* au lieu de **RVDDIO* ; - ainsi que *MAG I V* (§) au lieu de *MAG I I V* (§). Comment a-t-il réagi quand il a eu à graver les trois lettres *I. O. M.*, suivies fortuitement par un deuxième *M*, le *M*- initial de *Magnificus* / **Mag i i u* (§) ? Réponse : en faisant sauter le *M*, troisième lettre de la formule *I. O. M.* Résultat : on a eu un *I. O. MAG I I V(S)* très rébarbatif, sous lequel Soyer (p. 71) a détecté un "gentilice" (sic), quadrisyllabique et gallo-romain.

Mais nous sommes aidés à éviter cette erreur par un nouveau et utile recours à l'inscription de Vienne-en-Val. On y lit la formule *IOVI OPTIMO MAXIMO* abrégée de façon moins radicale, et donc plus compréhensible, qu'à Neuvy : l'élément *O* y est écrit *OPT*, ce qui constitue une indication incontournable. Et on y voit figurer le *M* que l'on n'avait aucune raison d'escamoter, alors qu'il y en avait une à Neuvy : il y faisait fortuitement double emploi avec le *M*-initial du mot suivant.

TROISIÈME PARTIE : LES DEUX MOTS LATINS NON ABRÉGÉS

***P* / - Le nom commun *SACRVM* (1^{ère} ligne)**

C'est le neutre substantivé de l'adjectif *sacer*, *sacra*, *sacrum*, qui désigne tout ce qui est religieux, et qui, selon Ernout et Meillet s'oppose à *profanum*, "non religieux". Quicherat traduit *sacrum* par : "chose sacrée, objet sacré", mais précise que, chez Horace, le mot a pris le sens de "offrande". S'agissant du cheval de bronze, on peut traduire *sacrum* par "ex-voto" (gaulois : *decant-em* ; - latin : *de-dicare*, "consacrer aux dieux en terme solennels" ; - sanscrit : *dik-sate*, "il s'est voué") : les défricheurs ont remercié leurs génies tutélaires par une offrande (sans doute promise antérieurement de façon rituelle et publique). Ils ont fait un geste de gratitude, après avoir reçu des secours d'En-haut.

Il ne faut pas prendre l'un pour l'autre le mot souche **sac'*- de ce *sacrum* et celui du *Sacrovib'* gaulois de la troisième ligne, qui est vraisemblablement un **sag'*, un vocable de la famille de *sagax*, "sagace, qui a du flair" et de *praesagium*, "présage, signe prémonitoire à interpréter"

On pourrait trouver injustifiable la non distinction faite entre l'élément *Sag'* / **Sag'* de *Sacrovib'* / **Sagrovib'* et l'élément *sag'* de *sacrum*, du fait que les *G'* de *MAG'IVS* et de *MAG'ITVS* (surtout le premier) sont écrits, nettement, sur le socle, comme des *G* avec la petite barre spéciale qui les distingue des *C*. Il est impossible de lire *SACROVIB'* comme un **SAGROVIB*, même si, sémantiquement, **Sagrovib'* est très préférable. Mais la déformation latine **Sagrovir* > *Sagrovir* (adoptée par Tacite, et due à une incompréhension) semble s'être imposée même pour la forme restée gauloise du nom propre.

***2°* / - Le nom propre *SEVERVS* (3^{ème} ligne)**

Il est très courant. (cf. l'empereur Septime Sévère, qui a régné de 193 à 211). Il est normal que ce nom latin soit porté par un fidèle ou un desservant du culte de Jupiter, alors que le nom gaulois **Sacrovib(is)* est porté par un fidèle ou un desservant du dieu gaulois (ou plutôt gallo-romain) Ésus. Cette association, d'apparence non conflictuelle, est en conformité avec la politique suivie par Rome dans les territoires conquis et consistant à rapprocher les religions locales de la religion officielle en vigueur dans l'Imperium. Pour certains auteurs, néanmoins, tels que J.-P. Savignac, cette sorte de cohabitation pacifique entre deux cultes différents n'a pas toujours été sans anicroches. Le sous-titre de l'ouvrage de Savignac est *Cecos ac Caesar* (*cecos* étant le mot de Cambronne).

Une lecture complétée et restituée du texte gravé sur le socle:



Inscription du socle de Neuvy-en-Sullias (CIL, XIII, 3071)
(dessin de Charles Pensée, MSAHO, T. IX, 1866)

TRANSCRIPTION INÉDITE DE *CIL* XIII, 3071

AVG<VSTIS> RUD<D>IOBO SACRVM

CVR<ATOR> CASSICI ATE D<E> S<VA> P<ECVNIA> D<EDIT>

SER<VIENS> ESV MAG<N>I<FIC>VS SACROVIB<IS> SER<VIENS> I. O. <M.>.
MAG<N>I<F>I <C>VS SEVERVS

F<ACIENDVM> C<VRAVERVNT>

Traduction en style contemporain (XXI^e siècle)

EX-VOTO OFFERT AUX SECOURABLES GÉNIES DU DÉFRICHEMENT

DONATEUR (par contribution personnelle) : LE GESTIONNAIRE DU CENTRE HIPPIQUE "**LE FRISÉ**"

RESPONSABLES DE LA FABRICATION :

- 1 - **SACROVIBIS** (fidèle du culte d'ÉSUS), - Patricien
2. - **SEVERUS** (fidèle du culte de JUPITER Très-Bon-Très-Grand), - Patricien

DÉBAT

Michel Marion : Vous avez dit que *Radiobo* est un datif pluriel. Pourquoi a-t-on employé des déclinaisons gauloises ? Pourquoi ce mélange ?

Jacques Pons : Les formules religieuses se conservent longtemps, devenant traditionnelles, même après un changement de langue dans une société. Les Gaulois avaient utilisé des formules dédicatoires où le nom des destinataires célestes était terminé en "-bo". Ils ont continué à faire ainsi, même après l'adoption du latin. On peut comparer ce phénomène à celui des *ex-voto* conservés dans nos églises. Le mot latin *votum* y figure à l'ablatif, y étant le complément de la préposition *ex*, alors que le texte est en français, et que beaucoup de fidèles ignoraient les déclinaisons latines.

Jacques-Henri Bauchy : En suivant votre raisonnement, je crois comprendre que c'est une pierre votive. Finalement, cela fait penser au fameux vers d'Horace, dans sa 6^{ème} satire : *Hoc erat in votis*. C'est assez curieux parce que cette volonté de faire un ex-voto s'est perpétuée à travers les religions paléochrétiennes et même à travers la religion post-tridentine (postérieure au concile de Trente).

Jacques Pons : Dans le texte d'Horace, le mot *votum* a encore son sens primitif : "(mon) voeu [= (mon) souhait = la faveur que j'espère recevoir du Ciel]". En échange du bienfait espéré, on offrait à la divinité ou aux génies célestes un objet précieux, tel qu'une statue, une stèle de pierre ou un vase. Ainsi, le terme *votum* a pu prendre le sens de "offrande". Mais, dans l'inscription de Neuvy-en-Sullias, la statue du cheval est définie comme un "*sacrum*", c. à d. un objet de nature religieuse, le "*votum*" établissant un lien entre un être humain et un être surnaturel.

Alain Malissard : Existe-t-il d'autres inscriptions dans lesquelles figurent des mots abrégés par suppression de consonnes ? (À propos de la restitution du mot "*magnificus*").

Jacques Pons : Les noms de personnes gaulois sont souvent très longs, et leur emploi dans une inscription peut nécessiter ce type d'abréviation. Ainsi, on trouve énumérés dans le *Delamarre* les doublets suivants : *Ca'u'us* (= *Caṭulus*) ; - *Ca'u'ari* (= *Caṭumari*) ; - *Ca'u'ius* (= *Caṭusius*) ; - *De'u'us* (= *Deṭunos*) ; - **Do''us** [= **Doncus* (*Donco* attesté)] ; - **I'u'us* (= *Indutus* (*Iuo* attesté)] ; - *Me''i'us* (= *Meddicus*) ; - *Re'us* (= *Remus*) ; - *Ta'u'a* et *Ta'us'o* (= *Talussius* attesté)] ; - *Uri'us* (= **Urittus* (*Uritto* attesté)]. En outre, au *Co'i'i'os*, cité par Lambert (p. 182), correspond le *Cogidius* de Delamarre.

Gaston Souliez : J'ai regardé sur Internet à *Rudiobus*. On doit féliciter les turfistes qui avaient déjà traduit, puisque certains clubs de turfistes s'appellent "*Rudobus*". Ils avaient bien compris qu'il y avait des concours hippiques à l'époque.

Jacques Pons : D'après Google, la variante "*Rudobus*" (sans *yod* intérieur) est usitée chez les turfistes polonais. Il y a eu peut-être interférence de la locution *éclat d'obus* (on sait que le mot *obus* est d'origine slave).

DU PONT DE NEMOURS ET LE MARQUIS DE LA FAYETTE : L'ESPRIT TRANSATLANTIQUE¹

Jean RICHARD

Résumé

Les destinées uniques de Du Pont de Nemours et du marquis Gilbert de La Fayette se sont entremêlées, et parfois croisées. Pierre Samuel Du Pont, économiste politique affirmé et partisan du libre commerce, fut un des rédacteurs du Traité de Versailles de 1783, qui mit fin à la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique. De son côté, Lafayette, inspiré par la démocratie américaine, fut en France l'un des rédacteurs, (avec Jefferson), de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proposée à l'Assemblée constituante en 1789 et dont le préambule ressemble beaucoup à l'American Declaration of Independence.

Ces deux contemporains partageaient de nombreuses caractéristiques : aristocrates français, l'un issu de la grande bourgeoisie l'autre de la noblesse d'épée française, idéalistes et courageux, ils furent les témoins actifs de l'un des plus passionnants et des plus importants événements de leur temps : la naissance des États-Unis d'Amérique.



Du Pont de Nemours Pierre-Samuel et ses fils attirés par les jeunes États-Unis d'Amérique

Pierre-Samuel Du Pont naquit à Paris le 14 décembre 1739 dans une de ces familles de noblesse travailleuse qui ont fourni tant d'utiles administrateurs à la France. Les Du Pont, protestants d'origine, avaient pu rester en France, bien qu'une branche eût émigré et se fût fixée au XVII^e siècle dans les colonies anglaises qui devaient devenir les États-Unis d'Amérique.

Le père de Pierre-Samuel était un modeste horloger. Sa mère était une cousine de Jaucourt, un des collaborateurs de l'Encyclopédie, et dès son plus jeune âge, Pierre-Samuel fréquenta les milieux philosophiques. Il manifesta d'abord des aptitudes universelles et fut considéré comme un autre Pic de la Mirandolle. Il étudia pour être ingénieur, pensa à entrer dans la marine, puis se tourna du côté de la médecine, ce qui ne l'empêchait pas de lire avec passion les auteurs italiens, de devenir un musicien accompli, d'écrire des poèmes et des tragédies, de danser fort agréablement et de fréquenter le monde des salons. Il n'avait que vingt ans quand il découvrit l'économie politique et écrivit un mémoire sur les sources de la richesse dans lequel il formula des conclusions analogues à celles de Quesnay. Choiseul, à qui le mémoire fut présenté, reçut le jeune homme, le complimenta sans toutefois lui offrir le poste que Du Pont espérait obtenir dans l'administration. En 1763, il publia ses *Réflexions sur la richesse de l'État* qui furent aussitôt remarquées par le marquis de Mirabeau et Quesnay. Du Pont fut considéré dès lors comme le plus remarquable des jeunes adeptes de ce qui était appelé la "Secte des économistes" et il se consacra avec ardeur à cette nouvelle branche des sciences sociales dont il allait formuler de façon plus précise la doctrine.

¹ Séance du 18 décembre 2008.

En 1767, pour transmettre à la postérité les œuvres de son maître Quesnay, Du Pont publia sa *Physiocratie* (le mot a été inventé par Du Pont), ou *Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, et l'année suivante de *l'Origine et progrès d'une science nouvelle*. Autrement dit, la *Physiocratie* était l'exposé doctrinal de l'école de Quesnay. En même temps, il devenait directeur et principal rédacteur des *Ephémérides du citoyen* qui parurent de 1767 à 1772. Du Pont accepta d'aller en Pologne en 1768 pour diriger l'éducation des enfants du prince Czartoryski, beau-frère du prince Stanislas Poniatowsky. Mais il était à peine arrivé que Turgot, nommé contrôleur de la marine, puis contrôleur général, le rappela et le garda près de lui comme son collaborateur le plus précieux pendant toute son administration. Quand le ministre fut forcé de se retirer devant l'hostilité de la Cour, Du Pont alla cultiver ses terres du Gâtinais.

C'est en 1774, à Chevannes, petite commune du nord du département, que Pierre-Samuel Du Pont, pas encore "de Nemours", est entré dans l'histoire du Loiret. Cette année-là, en effet, il acquiert, dans ce petit village tranquille, non loin de Ferrières-en-Gâtinais, le domaine de "Bois-des-Fossés", où il se retire avec sa famille deux ans plus tard. Abandonnant temporairement ses travaux administratifs, il commence une traduction du *Roland Furieux* dont le premier chant parut en 1781.

Pierre-Samuel se rendait à Paris où il avait de longs entretiens avec ses amis : Turgot, Vergennes, devenu ministre des Affaires Étrangères, Mirabeau, Necker, qui avait remplacé Turgot aux finances, et Talleyrand-Périgord. C'est là qu'il apprenait les dernières nouvelles d'Amérique où quelques-uns de ses amis, entre autres Lafayette, combattaient dans les rangs des insurgés qui voulaient se libérer du joug anglais.

Il fut rappelé à Paris par Vergennes et nommé inspecteur des Manufactures Royales. Vergennes lui confia deux missions de la plus haute importance : ouvrir des négociations avec l'Angleterre dans le but de la convaincre de reconnaître l'indépendance de ses colonies américaines, et élaborer un traité qui, englobant tous les échanges commerciaux possibles entre la France et l'Angleterre, mettrait fin à la guerre qui opposait ces deux nations rivales.

L'Amérique avait séduit Du Pont qui, dès le 10 mai 1768, écrivait à Franklin : "C'est dans le développement évident de tous les droits de l'homme que l'on peut trouver la base et les principes d'un gouvernement à jamais prospère."

En 1776, alors que Franklin présidait la Convention Constitutionnelle de Philadelphie et qu'il était membre de la Commission chargée par le Second Congrès continental de rédiger le texte de la Déclaration d'Indépendance, au côté des représentants des Treize Colonies dont, notamment, Thomas Jefferson, Pierre-Samuel Du Pont s'était nettement prononcé en faveur des colons révoltés de l'Amérique du Nord et souhaitait ardemment une intervention officielle de la France.

Le 4 juillet de cette même année, les Américains déclaraient leur indépendance. Du Pont vit dans le traité une occasion d'assurer la prospérité matérielle des États-Unis, en la fondant sur les principes physiocratiques de libre-échange et employa tous ses efforts, malgré l'opposition des fermiers généraux, à faire accorder à l'Amérique les ports francs prévus au traité. Appelé comme conseiller technique pour rédiger le traité d'amitié et de commerce conclu entre les États-Unis et la France en 1778, il supplia Vergennes de ne pas consentir à une paix prématurée qui aurait rendu vains tant de sacrifices en hommes et en argent. À côté de Franklin d'abord, puis de son successeur Thomas Jefferson, Pierre-Samuel fut, dans les comités techniques dont il faisait partie, le défenseur et le protecteur des intérêts américains.

Quelques années auparavant, il avait fait la connaissance de James Hutton, le philosophe anglais qui était devenu secrétaire de lord Shelbrune ; "Homme extrêmement capable qui fut un des gouverneurs des fils du roi d'Angleterre", comme l'écrivit Pierre-Samuel. Même pendant la guerre les deux hommes avaient réussi à entretenir une amicale correspondance. C'est pourquoi Du Pont suggéra à son ami de demander au gouvernement britannique de le charger d'être son mandataire au cours des négociations secrètes avec la France. Pendant l'année 1782, une grande partie de la correspondance diplomatique entre les deux pays passa par les mains des deux amis.

Hutton et Du Pont élaborèrent un projet de traité de paix qui fut signé en 1783, le traité de Paris, par lequel la Grande-Bretagne reconnaissait l'indépendance de ses anciennes colonies. Quatre ans plus tard, l'accord commercial franco-britannique était également signé.

Thomas Jefferson, une des personnalités américaines les plus marquantes de Paris, écrivit à John Jay, diplomate américain alors secrétaire des Affaires Étrangères, en parlant de Pierre-Samuel : "C'est un homme au jugement sûr, un grand travailleur, ayant d'excellents principes en tout ce qui touche au commerce et fort bien disposé à notre égard."

Les services rendus pendant ces années par Pierre-Samuel Du Pont furent tels qu'il reçut confirmation de sa noblesse, pour lui et sa postérité, par Louis XVI qui l'élevait à un rang équivalent à celui de chevalier en Grande-Bretagne. Un écu accompagnait cette haute distinction. Le Grand Armorial de France donne des armoiries de Du Pont cette description : "*D'Azur à une Colonne d'Argent sur une terrasse de Sinople*", le tout surmonté d'un casque à visière. Du Pont avait choisi pour devise de ses armoiries *Rectudine sto* : Je resterai "moralelement" droit.

Marié le 28 janvier 1766 avec Marie Le Dée de Rencourt, de 5 ans sa cadette, Pierre-Samuel eut deux fils : le premier, Victor-Marie, né le 1^{er} octobre 1767 dont le parrain fut le marquis de Mirabeau. Le second naquit le 24 juin 1771. Quelques mois avant la naissance, à la demande de Pierre-Samuel, Turgot accepta d'être le parrain de cet enfant et lui écrivit : "Si c'est un garçon, seriez-vous d'accord pour le prénommer Eleuthère-Irénée, en l'honneur de la liberté et de la paix ? Si c'est une fille, les noms d'Eleuthérie et d'Irène me paraîtraient également un bon choix". Eleuthère-Irénée fut le précurseur de la Compagnie Du Pont de Nemours et c'est ainsi que l'on trouve ses initiales E.I dans toutes les entités juridiques des Sociétés, "E.I Du Pont de Nemours".

Marie mourut le 3 septembre 1784, au "Bois des Fossés", à l'âge de 41 ans et fut enterrée dans le cimetière de Chevannes. On ne mit pas de croix sur sa tombe, ce qui laissa penser par la suite aux membres de la famille qu'elle était morte dans la foi protestante. Quelques jours après l'enterrement, Pierre-Samuel, dont l'appartenance à une loge maçonnique sera confirmée, fit venir auprès de lui ses fils pour qu'ils participent à une cérémonie qui porta depuis, dans la famille, le nom "d'Investiture" ou de "Serment des Du Pont". Pierre-Samuel avait pris place dans un fauteuil à haut dossier, un coussin à ses pieds. Il avait fait placer à sa gauche un buste de sa défunte femme et à sa droite l'épée et le chapeau dont il doterait Irénée. Avait-il déjà accompli le même et pompeux cérémonial pour Victor, son aîné ? L'histoire ne nous le dit pas. Pierre-Samuel avait lui-même l'épée au côté. Il ordonna aux deux garçons de jurer fidélité et respect à leurs parents et à la France. Puis frappant Irénée de son épée à l'épaule gauche, il lui dit : "Le coup que je viens de te porter, mon fils, t'enseignera que tu dois accepter, dans l'honneur et la dignité, les coups que te portera le sort." Puis il continua en disant : "Souviens-toi que tout privilège implique en lui-même des devoirs."

Veuf à 46 ans, Pierre-Samuel Du Pont jouissait d'une belle aisance. Il quitta Bois-des-Fossés et vint s'installer à Paris avec ses fils. Ceux-ci avaient souvent l'occasion d'entendre les amis de leur père commenter les faits du jour. Ces amis s'appelaient Talleyrand, M^{me} de Staël, Jefferson, Franklin, Lafayette et Lavoisier. Une grande et solide amitié liait Lavoisier et Pierre-Samuel. Elle allait jouer un rôle déterminant sur le destin des Du Pont. Pierre-Samuel fut nommé en 1785 membre du Comité consultatif d'agriculture, avec Tillet, d'Arcet, Lavoisier, Poissonnier et Gravier de Vergennes, neveu du ministre.

Quand le traité de 1786 fut conclu avec l'Angleterre, Du Pont, toujours fidèle aux doctrines physiocratiques, réussit à faire abaisser les droits d'entrée pour réduire au minimum les obstacles qui entravaient le cours naturel du commerce entre les deux pays. Malheureusement, Vergennes, aussi bien que Du Pont, se heurtèrent à l'hostilité déclarée des manufacturiers français et des fermiers généraux et les résultats obtenus furent loin de répondre à leur attente.

En 1787, Du Pont participa aux travaux de l'Assemblée des notables et fut appelé comme conseiller par Calonne désireux de continuer l'œuvre de Turgot. Du Pont fut cependant bientôt écarté par Brienne et resta inactif jusqu'à la convocation des États généraux.

L'approche de la Révolution, souhaitée, préparée depuis longtemps par les économistes et les philosophes ne pouvait que réjouir Du Pont et ses amis. Choisi comme électeur par la paroisse de Chevannes, dans le baillage de Nemours, où il avait acheté sa propriété, il travailla à la rédaction du "cahier" et fut élu, le 17 avril 1789, député du Tiers État. Il était parmi les députés un autre Dupont dont le nom s'écrivait en un seul mot. Pour éviter toute confusion avec ce Dupont (de Bigorre), on prendra l'habitude d'adjoindre au nom de Pierre-Samuel l'indication du baillage qu'il représentait. Il deviendra Du Pont (de Nemours). Jusqu'à la fin de sa vie, il n'omettra jamais, en signant son nom, de mettre entre parenthèses cette indication géographique confondue, par beaucoup, avec le désir de s'octroyer un titre supplémentaire alors que Louis XVI l'avait déjà anobli.

Les États généraux se réuniront le 5 mai 1789. Le 6 mai, surgissent les premières difficultés. La majorité des députés de la noblesse se refuse à la vérification en commun des pouvoirs. Non sans quelque hésitation, le Clergé se prononce dans le même sens. Dans les jours suivants, les "Communes", car le Tiers État entend, désormais s'appeler ainsi, tentent de parlementer avec la Noblesse et le Clergé. L'auteur de l'appellation "Communes" n'est d'ailleurs pas Robespierre, comme on a coutume de le soutenir, que Du Pont dont l'intervention fut décisive. Il fit remarquer que le mot Tiers État était une indication numérique par rapport au premier et au second ordre, comme si l'on disait le troisième ordre. Avec chaleur, il invita ses collègues à se considérer députés des "Communes" plutôt que du Tiers. Sur la suggestion de l'abbé Sieyès, le 17 juin les États généraux se transformèrent en Assemblée nationale. Cela plut à Du Pont qui rêvait de faire de Louis XVI un chef d'État à la mode américaine. Jefferson suivait de près l'évolution des événements. Ses vues le portaient à souhaiter l'établissement, en France, d'un gouvernement républicain. Et si Du Pont pouvait s'y employer...

Une surprise attendait les députés. Le 20 juin, arrivant pour siéger, ils trouvèrent la salle des Menus-Plaisirs gardée par des soldats. Les membres de l'Assemblée Nationale protestèrent mais reculèrent. Une salle servant au jeu de paume des princes était vide. Le D^r Guillotin en compagnie de Du Pont les invite à s'y rendre. Là, ils prêtent le serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution soit établie et affermie sur des fondements solides.

Le peintre David se vit confier l'honneur d'immortaliser la scène de l'héroïque serment sur une immense toile. David fit une gouache, mais le tableau demeura inachevé en dépit de la résolution prise le 28 septembre 1791 de le faire exécuter au frais du Trésor car l'argent manqua. Le temps passant, maints prestataires du Serment du Jeu de Paume deviendront "suspects" ou "traîtres" aux yeux des extrémistes. Sacré peintre révolutionnaire, David aura le souci de ne pas se compromettre. Le tableau tombera dans l'oubli et l'ébauche de cette œuvre alors qualifiée de "superbe mensonge" demeurera reléguée durant tout le Premier Empire dans un magasin d'accessoires. En fin de compte, Luc-Olivier Merson exécutera pour la salle du Jeu de Paume à Versailles une copie en camaïeu. Du Pont y figure au premier rang des acteurs de l'événement du 20 juin 1789.

À l'Assemblée Constituante, Pierre-Samuel s'opposa au système d'une chambre unique, voulut réduire et définir les pouvoirs du roi et en particulier lui retirer le droit de déclarer la guerre. Il fit partie de douze commissions différentes et à lui seul effectua plus d'un tiers de la division des anciennes provinces en départements. En 1790, il était impossible de ne pas être membre d'un club. Il fonda avec Lafayette "La Société de 1789" qui n'eut qu'une existence éphémère, et s'opposa courageusement et ouvertement aux Jacobins. C'était une erreur. Les vues modérées des Du Pont n'étaient pas considérées d'un œil bienveillant dans la France révolutionnaire.

La Constituante avait voté, en 1791, une loi interdisant à ses membres de se représenter. Son mandat expiré, Pierre-Samuel quitta donc la scène. Son fils aîné, Victor, se trouvait en Amérique où il remplissait les fonctions de secrétaire non appointé de l'ambassadeur de France, le comte de Moustiers. Eleuthère-Irénée étudiait la chimie à la poudrerie nationale d'Essones

sous la direction de Lavoisier. Seul, sans situation et sans grands revenus, Pierre-Samuel se reconvertisse dans l'imprimerie et il ouvrit boutique rue de Richelieu à Paris.

Le 10 août 1792, Eleuthère-Irénée et son père défendirent Louis XVI et Marie-Antoinette aux Tuileries pendant une émeute. Pierre-Samuel se compromit alors définitivement aux yeux des purs. Il fut sauvé de justesse étant caché par des amis. Le tumulte s'étant momentanément apaisé, Pierre-Samuel se mit à composer ce qu'il voulait être son ouvrage principal et qui aurait pour titre *La Philosophie de l'Univers*. Commit-il une imprudence ? Toujours est-il que le 20 juin 1794, une escouade de patriotes vint l'arrêter chez lui et le conduisit à la prison de la Force. Un mois plus tôt, Lavoisier était monté sur l'échafaud. Sauvé de justesse par le départ de Robespierre, Du Pont échappa aux massacres. Il sera à nouveau poursuivi le 18 Fructidor an V (4 septembre 1797), accusé d'avoir attaqué le gouvernement du Directoire en ayant fondé le journal l'*Historien*.

S'étant remarié deux ans auparavant à 56 ans avec la veuve de son ami, M. Poivre, Pierre-Samuel fit alors ses préparatifs pour aller en Amérique. Son fils, Victor, était alors Consul à Philadelphie.

En 1799, la famille Du Pont décida de s'installer aux États-Unis. Le 5 août 1799, Pierre Samuel Du Pont lançait avec son fils Eleuthère-Irénée une souscription au capital de la Société Du Pont de Nemours. E.I. Il en attendait 3.240.000 FF mais ne leva que 241.347 FF. Lafayette qui voulait contribuer au capital de son ami Du Pont avait dû renoncer, compte tenu de sa déplorable situation financière. La famille Du Pont y compris Eleuthère-Irénée s'embarquera sur le bateau "American Eagle" à La Rochelle et arrivera à Newport le 31 décembre 1799. Après avoir hésité quelque temps sur les endroits où il pourrait s'installer durablement, le 27 avril 1802 Eleuthère-Irénée achetait une petite ferme en bordure de la rivière Brandywine à Wilmington dans l'état du Delaware où il allait créer avec sa famille une industrie de poudre noire de très grande qualité tirée des leçons d'Essonne et de Lavoisier. Cela devait être le départ d'une des entreprises chimiques les plus importantes au monde.

En 1801, Eleuthère-Irénée envoya un baril de sa poudre noire à Jefferson qui le remercia en lui précisant qu'il avait trouvé la poudre "d'une qualité supérieure". Dans une lettre à Jefferson, Pierre-Samuel avait écrit :

Un de mes fils que Lavoisier a formé pendant 5 ans, établira une manufacture indispensable à la défense des États. J'ose vous répondre qu'il enverra les boulets à 1/5 de distance de plus que ne vont les boulets Anglais et Hollandais !

Il lui écrivait en 1802 :

J'espère que vous ne faites pas votre poudre ni raffiner votre salpêtre en dehors de ma fabrique. Elle est sans comparaison, la meilleure qu'il y ait aux États-Unis et l'une des meilleures du Monde. Vos vieilles poudres ont besoin d'être rebattues. Elle est votre fidèle ami.

Jefferson, lorsqu'il reçut cette lettre de recommandation pressante, avait ses raisons pour ne pas "déplaire" à son fidèle ami. Depuis 1802, il se trouvait à Paris et avait été chargé confidentiellement par le président des États-Unis de servir d'intermédiaire entre son gouvernement et le Premier Consul pour négocier la cession de la Louisiane à l'Amérique, qui fut réalisé par le traité de 1803 qui consacra cette cession par Napoléon. Sous le Directoire, il fit partie du Conseil des Cinq-Cents. En 1802, il s'engagea dans la diplomatie entre la France et les États-Unis pendant le règne de Napoléon. En 1814, il fut nommé secrétaire du gouvernement provisoire. Ayant été favorable au bannissement de Napoléon à l'île d'Elbe en 1814, il repartit définitivement, aux États-Unis pendant les Cent Jours.

Pierre-Samuel Du Pont de Nemours mourut à Wilmington en août 1817 dans sa 78^{ème} année. La voie des Du Pont était tracée. Jefferson, et c'était une belle oraison funèbre, écrivit à ses fils : "Un ami cher, un patriote, un honnête homme est mort". Victor Du Pont mourut

subitement à Philadelphie en 1827. Il avait soixante ans. Eleuthère-Irénée était devenu un homme d'affaires envié de ses contemporains. Sur les traces de son père, il était resté fidèle à La Fayette. À la fin de ses jours, il passait son temps à de longues rêveries à sa table de travail. Parfois, il parlait d'aller revoir son pays d'origine, la France. Le 31 octobre 1834, il eut une fin identique à celle de son aîné : il tomba mort dans une rue de Philadelphie. Marié à Sophie-Madeleine Dalmas, il était le père de huit enfants. La succession et la prospérité de l'entreprise étaient assurées.

La Fayette : Un idéal fougueux tourné vers les jeunes États-Unis d'Amérique

Né au château de Chavagniac, dans les monts d'Auvergne, le 6 septembre 1757, Marie-Joseph-Paul-Roch-Yves-Gilbert Motier de La Fayette, baron de Saint-Romain, de Vissac et autres lieux, est élevé au pays des vaches rouges et des forêts pleines de loups. L'essentiel de ses années d'enfance se passe hors de la salle d'étude, dans les champs et les bois.

Il éprouve un goût très vif à parcourir la campagne à la tête d'une bande de garnements, à grimper aux arbres, à escalader les rochers les plus hauts, les pentes les plus abruptes, à explorer les forêts voisines dont il connaît les moindres recoins, à descendre au fond des ravins. Excellent nageur, il aime traverser les cours d'eau en défiant les courants. Dès l'enfance, Gilbert affirme ce sens chevaleresque qui est un des traits profonds et constants de sa nature. De même que le château de sa famille est construit sur une hauteur, non pour défier mais pour monter la garde, protéger, Gilbert se veut le protecteur des paysans de Chavagniac et des environs. Il n'a pas 10 ans qu'il rêve de jouer un grand rôle dans la recherche et la mise hors d'état de nuire de la célèbre "bête du Gévaudan", animal monstrueux qui depuis 1765 dévore bergers et bergères ainsi que leurs moutons et agneaux.

Son père mort, l'orphelin sera élevé par des femmes : sa grand-mère, sa mère et ses deux tantes. À Paris, on a réservé pour Gilbert une place au collège du Plessis, l'ancêtre du lycée Louis-le-Grand. Il suit les programmes, se distingue en latin, en littérature, en histoire et regrette qu'on n'ait pas voulu de lui en classe de grec. La marquise de La Fayette n'accompagnera pas son fils à Versailles : l'hiver de 1769-1770 est fatal à cette jeune femme aux bronches fragiles, qui laisse à Paris un collégien de 13 ans.

Le voici à Versailles. On dit qu'il a dansé avec Marie-Antoinette mais que, maladroitement, il lui a écrasé le pied lors d'un menuet. Toujours est-il qu'à partir de ce moment-là, ces deux "stars" vont entrer en rivalité et se méfier l'une de l'autre. Durant la Révolution, la reine dira : "Je vois bien que monsieur de La Fayette veut nous sauver, mais qui va nous sauver de monsieur de La Fayette ?" Sa fille, "Madame Royale", sera beaucoup plus lucide et dira même, une fois la Révolution achevée : "Si mes parents avaient écouté monsieur de La Fayette, ils seraient encore vivant aujourd'hui".

La Fayette est élève officier lorsqu'il rencontre Adrienne de Noailles, d'une famille proche de la famille royale, qui va devenir la meilleure des épouses. Le mariage sera célébré le 11 avril 1774. Adrienne a alors 14 ans et Gilbert, 16. Ce mariage de convenances est en fait une grande histoire d'amour. Son beau-père, le duc d'Ayen, obtient du roi que La Fayette soit nommé capitaine. En attendant, il ira améliorer ses compétences militaires à Metz, où le régiment tient garnison sous les ordres du prince de Poix et du maréchal de Broglie, gouverneur militaire, ancien chef du Secret du roi. Et c'est là, qu'à l'occasion d'un dîner donné par le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, Gilbert entend pour la première fois le nom d'Amérique à propos des colons révoltés contre sa Majesté George III :

Du premier moment où j'ai entendu prononcer le nom d'Amérique, je l'ai aimée. Dès l'instant où j'ai su qu'elle combattait pour la liberté, j'ai brûlé de verser mon sang pour elle. Les jours où je pourrai la servir seront comptés par moi dans tous les temps et dans tous les lieux parmi les plus heureux de ma vie.

La *Victoire*, c'est le nom de la frégate que le jeune Français affrète à son compte, en avril 1777, quand il fait route pour la première fois vers l'Amérique. Il a vingt ans. Tout frais promu lieutenant des mousquetaires noirs à la maison militaire du roi, sa route semble tracée : suivre la carrière militaire de son père.

La Fayette en décidera autrement, dût-il braver l'interdiction du roi, en s'engageant comme volontaire et sans solde en "défenseur de cette liberté que j'idolâtre (...), en venant comme ami offrir mes services à cette République (des États-Unis) si intéressante..." écrira-t-il à sa femme, le 7 juin 1777. Sitôt arrivé à Philadelphie, il obtient le commandement d'une division, après avoir été blessé au cours de la bataille de Brandywine, endroit où la famille Du Pont s'installera, le 11 septembre 1777. Il jouissait alors d'une immense popularité qui compta certainement pour beaucoup dans la conclusion du traité franco-américain du 6 février 1778, pacte de commerce et d'amitié autant qu'alliance militaire. Ceci lui permettra d'obtenir de Louis XVI l'envoi d'un corps expéditionnaire aux États-Unis en 1780.

Major général puis colonel de cavalerie de l'armée des États-Unis, le marquis de La Fayette participe, en 1781, à la célèbre et décisive bataille de Yorktown, en Virginie, aux côtés du général George Washington, avec les troupes du comte de Rochambeau et la flotte du comte de Grasse. Il en conduira l'assaut final le 17 octobre. Il n'avait que 24 ans. Cette bataille, remportée par les forces alliées américaines et françaises, signait la reddition de l'armée britannique et la fin de la guerre d'Indépendance américaine. C'est à Paris, à l'hôtel d'York, que sera signé, le 3 septembre 1783, l'accord de paix par lequel le royaume d'Angleterre reconnaît l'indépendance de treize de ses colonies, symbole du rapprochement entre Américains et Français, qui sont "les fils des Lumières et de leurs idéaux". La victoire d'octobre 1781 fit de La Fayette un héros de la liberté, accueilli comme tel à son retour en France l'année suivante.

Peu de temps auparavant, la déclaration d'Indépendance des insurgés des colonies anglaises avait été proclamée le 4 juillet 1776. Benjamin Franklin débarquait à Paris la même année pour y chercher de l'aide. L'esprit des Lumières soufflait. Les idées des philosophes passionnaient. La cause de l'indépendance faisait accourir de l'étranger de nombreux volontaires. Un certain Du Pont, qui signait son nom en ajoutant "de Nemours", en fera partie. De retour en France, Lafayette prendra part à une nouvelle Révolution. Il participe à la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il se place alors dans une position délicate. Ouvertement en faveur de la Révolution, il protège également la famille royale. Il s'attire ainsi les foudres de l'opinion publique. Maladroit dans ses choix politiques, il doit fuir le pays pour éviter la guillotine. Après cinq années de prison en Autriche, il se retire en Auvergne jusqu'en 1815. Lors des Cent-Jours, il est élu député et revient sur la scène politique aux côtés des Républicains. Après un coup d'État raté en 1820, la présidence de la République lui échappera.

À 67 ans, il entreprit en 1824-1825, un dernier voyage triomphal aux États-Unis qui le conduira dans 24 états et 182 villes. Les Américains sont d'autant plus enthousiastes qu'ils s'apprêtent à célébrer le cinquantenaire de la déclaration d'indépendance. La Fayette est pour eux un symbole, le témoin et l'acteur encore vivant de l'épopée nationale, le compagnon de Washington, de John Adams, de Thomas Jefferson, de James Madison, les quatre premiers présidents des États-Unis. Partout, on lui montre avec quel dynamisme les États-Unis se sont renforcés depuis son premier séjour. Les loges maçonniques, parmi lesquelles trente-sept portent son nom, se disputaient sa présence. La Fayette fit un pèlerinage sur les champs de bataille. Il sera chaleureusement accueilli et hébergé pendant plusieurs jours par Pierre-Samuel Du Pont de Nemours sur les bords de la Brandywine. Les Américains avaient d'ailleurs construit un navire baptisé en son honneur "Brandywine", en souvenir de la bataille qui fut pour le jeune général son baptême du feu. Seule fausse note durant le voyage : La Fayette manifestera une relative bienveillance à l'égard des esclaves noirs, alors que les États-Unis étaient déjà plongés dans un débat sur l'esclavage qui débouchera sur la guerre de Sécession.

Après son retour en France, Louis-Philippe l'écarta du pouvoir en 1830. Dépité, le marquis de La Fayette se retira et mourut à Paris le 20 mai 1834. Hasard du temps ou destinée des grands hommes, La Fayette et Eleuthère-Irénée Du Pont de Nemours moururent cette même année 1834, à quelques mois d'intervalle.

Du Pont de Nemours et Lafayette : de nombreux témoignages d'amitié

Comme nous l'avons vu, les relations entre la famille Du Pont et la famille La Fayette avaient commencé en France et ne se sont jamais ternies. On rappellera, entre autres, que le marquis avait soutenu, en compagnie de Jacques Necker et Beaumarchais, le projet de Pierre-Samuel Du Pont pour la création d'une colonie française en Amérique, Pontiana. Par la suite, le fils aîné de Pierre Samuel Du Pont, Victor Du Pont, deviendra, en 1791, l'aide de camp de Lafayette, alors qu'il commandait la Garde Nationale à Paris.

Les témoignages d'amitié et de solidarité entre Du Pont et Lafayette sont nombreux. À titre d'exemple, je voudrais mentionner la correspondance entre Jefferson et Pierre-Samuel Du Pont, que m'a aimablement confiée le président du Groupe Du Pont de Nemours France, alors que La Fayette était en difficulté financière.

De New York, le 24 avril 1802, Pierre-Samuel écrivait à Son Excellence Thomas Jefferson, Président des Etats-Unis, en lui faisant part de son retour vers la France :

J'aurais voulu savoir en partant si notre cher La Fayette peut espérer de la part des Etats-Unis un témoignage honorable et utile d'affection ?

Ou bien cette lettre datée du 12 mai 1802 :

Ce que vous me dite relativement à La Fayette me cause un vif chagrin. Nul homme n'a une vertu plus noble et plus pure. Comment lui reprocherait-on d'avoir été fidèle à la Constitution qu'il avait juré de Défendre ? J'ai comme lui combattu de la plume et de l'épée pour la soutenir tant que la nation elle-même n'en a pas eu adopté une autre et je ne me crois pas coupable. Cette Révolution s'est faite malgré la Législative et malgré la Nation. D'ailleurs, il ne s'agit pas de notre Révolution, mais de la vôtre et de votre liberté. Ce sont celles-là qui ont coûté à La Fayette sept ans de sa vie et sept cent mille francs de sa fortune. Quoi que vos jeunes gens peuvent n'avoir pas une idée nette ni un chaud souvenir de ses services, il doit y en avoir plusieurs disposés à s'honorer en proposant à la Majesté des Etats-Unis d'indemniser un Patriote éclairé, un guerrier illustre, qui les a bien et gratuitement servis.

De son côté La Fayette a toujours été sentimentalement attaché à la vie des Du Pont. Il suffit de lire cette lettre venant de la collection du Du Pont Hagley Museum, écrite par La Fayette à Eleuthère-Irénée lors du décès de son frère Victor. Elle est datée du 10 avril 1827 :

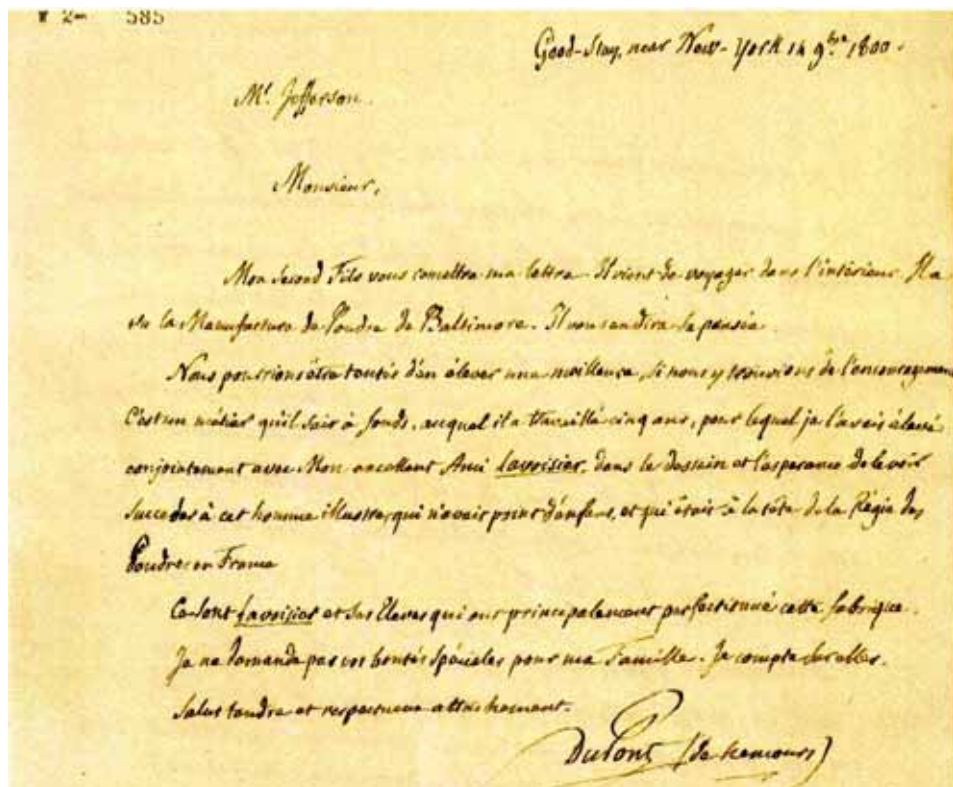
C'est avec une vive douleur, mon cher Irénée, que j'ai appris la perte inattendue de votre excellent frère. Mr Watson est le premier dont la lettre m'ait annoncé cette déplorable nouvelle. Voici l'intégrité de mes sentiments auprès de Madame Dupont et de toutes les personnes de vos deux familles. Mon fils s'y tient de tout son cœur. Nous nous affligeons ensemble de ce cruel événement que nous étions loin de prévoir. Il y a peu de temps que je répondais à une aimable lette de votre bon pauvre qui aura loin de vous tous appris cet affreux malheur. Je sens quel vide il aura laissé dans votre intime et touchante réunion, je vous plains tous, de toute mon âme. Reçois, mon cher Irénée, l'expression bien douloureuse aujourd'hui de l'amitié que je vous ai vouée depuis si longtemps.

Les destinées uniques de Du Pont de Nemours et du marquis Gilbert de La Fayette se sont entremêlées et parfois croisées. Ces deux contemporains partageaient de nombreuses caractéristiques : aristocrates français, l'un issu de la grande bourgeoisie l'autre de la noblesse d'épée, idéalistes et courageux, ils furent les témoins actifs de l'un des plus passionnants et des plus importants événements de leur temps : la naissance des États-Unis d'Amérique. C'est ce que l'on peut appeler *l'Esprit Transatlantique*.

Permettez-moi d'ajouter qu'après 30 ans de service et de confiance réciproque dans cette remarquable entreprise qu'est Du Pont de Nemours, je suis fier et ému d'avoir pu apporter quelques précisions sur son histoire au sein de notre Académie.

BIBLIOGRAPHIE

- Carr William : *Ces étonnants DU PONT DE NEMOURS*, Collection Le dessous des Cartes – Paris – 1967.
 Chaffanion Arnaud : *La Fayette et sa descendance*, Berger Levrault 1976.
 Chinard Gilbert : *Lettres de DU PONT DE NEMOURS écrites de la prison de la Force. 5 THERMIDOR - 8 FRUCTIDOR AN II*. Librairie Historique – Paris – 1929.
 Chinard Gilbert : *The correspondance of JEFFERSON and DU PONT DE NEMOURS with an introduction on Jefferson and the Physiocrats*. The Johns Hopkins Press – Baltimore, Maryland – 1931.
 Desjardins Ghislain - Président de Du Pont de Nemours France : *Du Pont de Nemours, une société fondée aux États-Unis du temps de Lafayette*. Colloque La Fayette - Décembre 2007 - Paris.
 Dorian Max : *Du Pont de Nemours. De la poudre au nylon*. CORLET Imprimeur, S.A – 14110 CONDE-SUR-NOIREAU – 1984.
 Legrand Robert : *La guerre d'indépendance américaine et La Fayette*. Imprimerie F. Paillard. Abeville, 2006.
 Loly Pierre : *Du Pont de Nemours, Soldat de la Liberté*. Presses Universitaires de France – 1956.
 Hagley Museum : *Du Pont de Nemours – Wilmington*. Delaware USA. <http://www.hagley.org>
 Saint Bris Gonzague. *La Fayette*, Editions Télémaque, Paris, 2006.



Lettre signée de Pierre-Samuel DuPont (de Nemours)- Fac-similé offert à l'Académie - Archives Du Pont de Nemours. Wilmington -Delaware – USA

L3 - 1192

Nani 10 avril 1827

C'est avec une vive douleur, mon cher Irénée, que j'ai appris la perte inattendue de
 votre excellent père. Son trépas est la première douleur de la lettre m'a été annoncée cette déplorable
 nouvelle. J'ai l'interprète de vos sentiments supérieurs de Madame Dupont et de toute la
 famille de vos deux familles. J'ai été très touché de votre douleur. Nous nous affligeons
 ensemble de la cruelle épreuve que nous avons eue de perdre. Il y a peu de temps que je
 répondais à une aimable lettre de votre pauvre mère qui avait écrit de vous tous apprenant
 les affreux malheurs. Je suis quel bide il aura fait dans votre existence et combien de
 ce jour. Je plains très, de tout mon cœur. En la belle et sage prière de vous parler de lui.
 Je suis, mon cher Irénée, l'expression de la douleur de aujourd'hui de l'amitié que je
 vous ai tenue depuis si longtemps.

La Fayette

La Fayette en l'empire à la de Lille jeune homme très intelligent et très par
 qu'il a consenti à satisfaire la passion pour les voyages. M. Dupont, un
 de ses amis, est de retour de son voyage dans la même époque que son départ
 pour être terminés. J'ai annoncé, comme vous m'avez écrit, l'avis de l'avis
 de son retour. Il n'est pas encore arrivé depuis mon départ. J'ai aussi de son avis.

Lettre de La Fayette à Eleuthère-Irénée Du Pont (de Nemours). Fac-similé offert
 à l'Académie - Archives Du Pont de Nemours. Wilmington -Delaware - USA



Blason des Du Pont (pas encore "de
 Nemours")

Archives Du Pont de Nemours –
 Wilmington – Delaware-USA



Le serment des Du Pont
 Collection the Du Pont Hagley Museum

DÉBAT

Bernard Pradel : Vous avez parlé de deux personnages dont l'un est particulièrement intéressant. Je voudrais souligner l'opposition totale entre ces deux personnages sur le plan intellectuel. Du Pont de Nemours était extrêmement cultivé, un homme savant. C'était un poids lourd intellectuel à côté de La Fayette qui a passé sa vie à faire tous les métiers. La Fayette est parti à 20 ans aux États-Unis. Parce qu'il s'appelait La Fayette, il se présente à Washington, au général en chef, et lui demande de le nommer Major général. Washington a été conduit à lui dire que ce n'était pas sérieux. La Fayette a mené une vie à contre-courant sur le plan politique, comme vous le savez.

Michel Bouty : Vous avez peint l'entreprise individuelle du tout jeune marquis Gilbert de La Fayette. Ne faudrait-il pas la replacer dans le contexte géopolitique de la rivalité franco-anglaise du moment ? Le traité de Paris qui a mis un terme, en 1763, à la guerre de Sept Ans, guerre à la fois continentale et coloniale, a été désastreux pour la France. Il lui a fait perdre, au bénéfice de l'Angleterre, l'Inde, sauf quelques comptoirs, le Sénégal, le Canada, la rive gauche du Mississippi, sauf la Nouvelle-Orléans, plusieurs petites Antilles. La suprématie maritime de l'Angleterre sur la France et l'Espagne est avérée. La France cherche sa revanche.

C'est désormais la tâche du "Secret du Roi", service parallèle à la diplomatie officielle, qui, après avoir étudié les possibilités d'un débarquement en Angleterre où Beaumarchais accomplit pour cela des missions, va, quand l'opportunité s'en présentera, soutenir l'insurrection des colonies américaines contre la couronne britannique. Ils sont dirigés par le comte Charles de Broglie, qui, après la dissolution du Secret par Louis XVI, continue son activité d'influence. À la suite de la Déclaration d'Indépendance des colonies américaines, la France fournit des prêts, des armes, de la poudre, des officiers aux Insurgés. Beaumarchais est chargé pour cela de créer une compagnie commerciale (ce sera la société Roderigue, Hortalez et Cie), et affrète des vaisseaux. La flotte française se montre sur l'Atlantique. Ce soutien coûte cher et les Américains laisseront des dettes qui pèsent dans le déficit français à la veille de la Révolution.

La Fayette est devenu un symbole historique glorieux et toujours évoqué dans les relations franco-américaines, mais son nom ne doit pas cacher une action complexe qui dépasse infiniment le tout jeune homme qu'il était.²

Jacques-Henri Bauchy : En mai 1779, lors du fameux Triomphe d'Irène, Voltaire, peu avant sa mort, me semble n'avoir rencontré ni Du Pont de Nemours ni La Fayette, alors qu'il a "béné" Benjamin Franklin.³

Éric Lefebvre : Quelles sont, à votre avis, les relations entre M^{me} Du Pont de Nemours et La Fayette ? M^{me} Du Pont de Nemours est, par alliance, cousine de La Fayette. Elle intervient en mars et en juin 1799 auprès de l'ancien président de l'Assemblée nationale pour faire sortir de Hollande La Fayette qui avait été emprisonné en Allemagne, et elle donne comme solution, s'il ne peut rentrer en France, qu'il parte en Amérique. C'est le seul endroit où il pourra aller.

Jean Richard : Je pense qu'il faut faire référence à la seconde épouse de Pierre-Samuel Du Pont. Nous avons vu que Pierre-Samuel, veuf de son premier mariage avec Marie Ledée de Rencourt, le 3 septembre 1784, se remaria onze ans plus tard, le 5 Vendémiaire an IV (27 septembre 1795) avec la veuve, née Françoise Robin, du célèbre botaniste Pierre Poivre qui fut Gouverneur de l'île Maurice (Ile de France). Du Pont de Nemours et La Fayette fréquentaient le cercle de Pierre Poivre.

Michel Monsigny : Quelle a été l'évolution de la production et de la spécificité de la chimie depuis l'implantation de la première usine ?

Jean Richard : Après le décès d'Eleuthère-Irénée la société a subi bien des changements. Le secret de sa longévité a été de savoir s'adapter, en développant des solutions répondant aux besoins du moment. Après avoir fourni au nouveau continent la poudre essentielle pour sa construction, Du Pont s'est diversifié dans la chimie. Au milieu du siècle dernier, les découvertes de ses laboratoires de recherche donnèrent naissance à la révolution des matériaux synthétiques. Neoprène, Nylon, Teflon, Kevlar et Corian ne sont que les noms les plus connus du public. Nylon a été la première fibre synthétique au monde et elle a révolutionné nos modes vestimentaires.

² Cf. Gilles Perrault, *Le Secret du Roi*, tome 3, *La Revanche américaine*, Fayard 1996.

³ Cf. René Pomeau, *Voltaire en son temps*, et "*Correspondances*" de Voltaire par Bestermann, dans La Pléiade.

Les recherches menées durant l'automne 1965 dans le domaine des polymères à cristaux liquides par les scientifiques de Du Pont, ont conduit à l'invention du Kevlar®. Le Kevlar®, connu en particulier, pour son utilisation dans les gilets pare-balles. Il est également reconnu pour ses qualités de solidité et de légèreté dans le domaine aéronautique. Dans le nouvel Airbus A380, le Kevlar® remplace des matériaux traditionnels, plus lourds, et contribue à accroître considérablement l'intégrité structurelle de l'appareil, tout en permettant un gain de poids substantiel qui améliore sa fonctionnalité et sa performance. Du Pont est aujourd'hui un des leaders mondiaux dans le développement et la commercialisation de solutions destinées à de nombreux marchés tels que l'agriculture, l'habitat et la construction, les communications et les transports. Présent dans plus de 70 pays, Du Pont s'appuie sur la science et l'innovation pour développer des solutions propices au développement durable, essentielles pour améliorer la vie partout dans le monde, la rendre plus confortable, plus sûre et plus saine.

Avec des revenus de 30 milliards de dollars en 2007, Du Pont emploie 60.000 personnes. Le groupe investit 1,4 milliards de dollars en recherche et développement, avec plus de 75 centres de recherche et de laboratoires. Un de nos sites se trouve d'ailleurs à Fayetteville, en Caroline du Nord. Du Pont propose aujourd'hui des matériaux renouvelables d'origine biologique, des biocarburants avancés, des technologies permettant d'économiser l'énergie et d'utiliser des sources d'énergie alternatives. Cet engagement pour le développement durable a valu à Du Pont de nombreuses reconnaissances, comme la première place du classement des sociétés les plus écologiques effectué en 2005 par Business Week.

Bernard Pradel : Est-ce que Du Pont de Nemours est représenté en France par une filiale ?

Jean Richard : En France, le premier bureau de la Société Du Pont de Nemours fut ouvert en 1959. Aujourd'hui, le siège de Du Pont en France se trouve dans le quartier de La Défense. Il regroupe l'ensemble des activités commerciales du groupe. Du Pont emploie environ 1.700 personnes en France et gère un certain nombre de sites de production, notamment dans les domaines de la protection des cultures, des peintures et de la production et la commercialisation de semences.

Claude Hartmann : Je voudrais faire quelques commentaires.

Le terme de Physiocrate a été "inventé" par l'abbé Nicolas Baudeau (1730 – 1792), puis lancé dix ans plus tard par Du Pont de Nemours dans les *Éphémérides du Citoyen*.

Du Pont, imprimeur, a publié une philosophie de l'Univers où se trouvent ces lignes remarquables : "L'amour suppliant et respectueux des mâles ; la reconnaissance enivrée des femelles". Ne cherchez pas, il s'agit de fleurs, plus précisément d'étamines et de pistils. Ailleurs, il exalte "l'huître prisonnière, isolée, aveugle, sourde, muette, manchote et cul-de-jatte [qui] ne peut s'élever jusqu'à la morale ; mais par l'intelligence et la réflexion, elle acquiert la prudence, la sagesse, l'aptitude au travail. Elle montre un puissant génie..."

Par ailleurs, il imprimera les œuvres complètes de Pierre Poivre où figurent les intéressants "Voyages d'un philosophe ou Observations sur les mœurs et les Arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique" publiés en Suisse, sans nom d'auteur, en 1768.

TROIS IMAGES DU COMPORTEMENT DU CARBONE ORGANIQUE DANS LA SURFACE TERRESTRE : L'UNE DANS LES SOLS BRUNS DES PAYS TEMPÉRÉS (BEAUCE), L'AUTRE DANS LE DELTA DE L'OKAVANGO (AFRIQUE CENTRALE), LA PLUS GRAVE EN ALASKA¹

Jean Trichet

RÉSUMÉ

Les teneurs respectives en gaz carbonique (CO₂) et en méthane (CH₄) dans l'atmosphère terrestre conditionnent, pour beaucoup, la température à la surface terrestre. Et l'on sait la sensibilité avec laquelle la température atmosphérique réagit à une augmentation de la teneur en l'une ou l'autre de ces espèces gazeuses. Or, la surface terrestre recèle d'énormes quantités de carbone à même de fournir du CO₂, s'il se trouve dans des conditions oxydantes (dans les sols, par exemple), ou du CH₄, s'il est maintenu dans des conditions réductrices (dans des milieux confinés, les tourbières, par exemple). Et l'on ne peut que s'étonner que tout ce carbone "superficiel" reste associé à la surface terrestre et ne la quitte pas au profit de l'atmosphère.

La recherche de la raison de cette situation a conduit à reconnaître plusieurs mécanismes remarquables dans leur efficacité à retenir le carbone sous des formes stables vis-à-vis de l'atmosphère. Deux seront évoqués ici :

** le premier est l'affinité que présentent les composés carbonés (constituants de l'humus) vis-à-vis des particules les plus fines des sols, c'est-à-dire des argiles, des oxydes (de fer, d'aluminium, de manganèse) et des composés mal, ou imparfaitement, cristallisés. Tous ces composés, carbonés ou minéraux, ont en commun de posséder de grandes surfaces, chargées. Leur affinité mutuelle réside dans cette propriété. Une affinité élevée entre les constituants fins du sol, minéraux et organiques, conduit à une agrégation stable et forte de ces éléments, comme nous le montreront des images de la structure des sols de Beauce. Par contre l'absence, ou la carence, de l'un des partenaires s'avère rédhibitoire pour l'agrégation du sol concerné. Nous constaterons un tel cas, dans le delta de l'Okavango, en Afrique centrale, dans des conditions où tout, apparemment, prédisposait le sol à la rétention du carbone. Quel est le partenaire défaillant ? Il s'agit du partenaire... argileux.*

** le second mécanisme actif dans le piégeage du carbone à la surface terrestre est le gel du sol. Toute la matière organique qui s'y accumule progressivement, au cours des années – car la végétation est active, en été, dans les régions boréales – se trouve ainsi paralysée, pendant des durées "géologiques", de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'années. Pendant tout ce temps l'atmosphère reçoit peu de carbone, sous forme de CO₂, en provenance de ces sols. Mais gare au réveil de la température atmosphérique, que l'homme s'ingénie à faire augmenter. Car la fusion de la glace de ces sols libère (déjà) et libérera, longtemps, d'énormes quantités de composés organiques dont le carbone s'intégrera à des molécules de CO₂ et de CH₄ dont l'addition au pool gazeux atmosphérique ne pourra qu'accélérer l'augmentation de la température. Nous verrons des images de tels sites et de leur dynamique, en Alaska.*

L'association du carbone humique avec des argiles et sa préservation par le froid : ce sont là deux processus cardinaux de la régulation de la température de l'atmosphère terrestre. Tous deux ont leur siège dans des sols, qui comptent parmi les trésors de la surface terrestre et auxquels l'homme, par sa proximité, peut infliger le meilleur, comme le pire. Qu'il sache au moins que s'il choisit le pire, il lui en cuira, par le haut.



¹ Séance publique du 6 novembre 2008 au Muséum d'Orléans.

Le carbone est le onzième, par le nombre de ses atomes, des éléments présents dans la surface terrestre. Il est devancé par l'oxygène, le silicium et l'aluminium qui constituent la trame des minéraux silicatés principaux de l'écorce terrestre puis par le sodium, l'hydrogène, le calcium, le potassium, le fer, le magnésium et le fluor qui participent également à ces minéraux. C'est dire qu'il précède, par sa quantité, 92 autres éléments du tableau de Mendeleïev (si on limite la liste de ces éléments à l'atome n° 103, le Laurium). Il se trouve sous deux formes essentielles dans la surface terrestre : une forme dite minérale (ou "inorganique"), comme dans les carbonates minéraux solides (calcite, dolomite), dans les ions hydrogénocarbonates (encore appelés bicarbonates, HCO_3^-) et carbonates (CO_3^{2-}), généralement solubles dans les eaux, et sous forme gazeuse (CO_2), tant dans l'atmosphère terrestre que dans les « atmosphères » internes des matériaux poreux (sols, sédiments, roches) et dans les eaux. L'autre forme sous laquelle se trouve le carbone est la forme "organique", présente dans les molécules biologiques et dans les produits dérivés de leur décomposition (humus des sols, tourbes, charbons, pétroles) ainsi que dans les composés de la chimie organique. Le statut de carbone organique est acquis par l'élément lorsqu'il est assimilé, essentiellement sous forme de CO_2 , par des plantes ou des bactéries. Son état (son nombre) d'oxydation est alors "réduit", au cours de la réaction de photosynthèse entre le CO_2 et l'eau. Il diminue, en effet, de 4+ dans CO_2 à 0 dans le glucose, produit final de la réaction de photosynthèse.

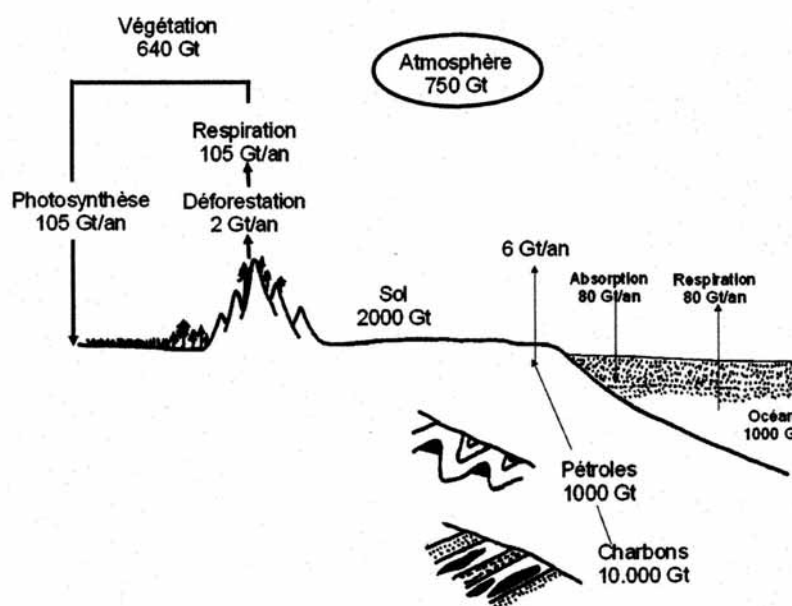
C'est à travers cette réduction que le carbone acquiert la propriété essentielle qui fait de lui l'objet des convoitises des industries humaines et qui nous amène à lui consacrer cet article. Cette propriété réside simplement dans la capacité qu'a le carbone "réduit" à "re"passer sous forme oxydée, essentiellement au sein de CO_2 , à l'issue d'une réaction avec l'oxygène de l'air. Cette oxydation s'accompagne de la libération d'énergie thermique sur laquelle a reposé l'essentiel des industries humaines jusqu'à présent. Tous les matériaux organiques à même de brûler au contact de l'oxygène de l'air – végétaux (essentiellement sous forme de bois), animaux, charbons, pétroles, gaz pétroliers (comme le méthane) – sont donc à même de participer à l'émission de CO_2 vers l'atmosphère. En regard de cette réactivité chimique du carbone organique vis à vis de l'oxygène le carbone minéral, inorganique, fait preuve d'une salubre stabilité. La raison en est simple : son nombre (état) d'oxydation est déjà maximum (4+). Ce carbone, déjà oxydé, ne saurait l'être plus. Il ne participe donc pas, de façon comparable au carbone organique, à l'effet de serre. Telle est la raison pour laquelle cette forme de carbone ne sera pas prise en compte dans cet article. Mais ce serait une omission de nature géochimique de ne pas rappeler que les compartiments du carbone inorganique et organique communiquent entre eux et échangent du carbone, essentiellement sous forme de gaz carbonique, forme qu'ils ont, en effet, en commun. Ce gaz peut, en effet, provenir, par exemple, soit de l'oxydation de carbone organique (CO_2 "organique") soit de la décomposition thermique ou par l'acide d'un minéral carbonaté (CO_2 "minéral").

Les quantités de carbone organique combustible contenues dans les végétaux (bois), les charbons, les pétroles et les gaz pétroliers... sont recensées dans la figure 1 qui contient, en outre, des informations sur les quantités de carbone contenues dans les trois compartiments dont le carbone n'est pas combustible : l'atmosphère (CO_2 , inorg. et org.), les sols (C org.), les océans (C org.). C'est le carbone contenu dans l'un de ces compartiments qui constitue l'objet de cet article. Les sols, il s'agit d'eux, constituent en effet – par l'humus qu'ils contiennent – l'un des réservoirs assurant une fonction cardinale de rétention du carbone organique à la surface terrestre. La quantité de carbone organique qu'ils contiennent est estimée à, environ, 2000 Gt (1 gigatonne = 1 milliard de tonnes). Elle est voisine du double de la quantité du carbone organique contenu dans les océans (1000 Gt) ou dans les pétroles (1000 Gt) et triple, environ, de celles contenues respectivement dans l'atmosphère (750 Gt) et dans la végétation (640 Gt) (fig.1).

Le but de cet article est d'analyser les mécanismes, physiques et chimiques, qui confèrent aux constituants de l'humus cette propriété remarquable de rétention du carbone organique et, partant, cette capacité essentielle de limitation et de régulation de l'effet de serre. Un sol brun, de pays tempéré, comme un sol de Beauce, nous servira de premier exemple. Un sol africain, observé dans le delta de l'Okavango (au Botswana), nous fournira un exemple où l'absence d'un constituant minéral réduit la capacité de ce sol à retenir le carbone organique. Les sols gelés d'Alaska nous montreront enfin une autre modalité naturelle de rétention du carbone organique,

mais modalité temporaire et lourde de menaces pour l'augmentation de l'effet de serre dans les décennies à venir.

Figure 1 – Quantités (en milliards de tonnes = gigatonnes, Gt) et flux (en gigatonnes par an, Gt/an) de carbone organique (à l'exception du C atmosphérique, indéterminé) à la surface terrestre. La zone superficielle océanique soulignée de pointillés est la zone photique, pénétrée par des radiations lumineuses, jusqu'à 200 m, environ, et contenant du phytoplancton. 50 Gt/an de C est absorbé et 45 Gt/an de C respiré par le plancton



La rétention du carbone organique au sein d'un sol brun de pays tempéré (sol brun lessivé de Beauce).

La couleur brune des sols, comme ceux que montre la photo 1, nous est familière. Or la permanence de cette couleur pose au chimiste une question non triviale : comment le carbone organique de ce sol reste-t-il stable au contact avec une atmosphère contenant 21% d'oxygène, en volume, alors qu'il est réputé sensible à l'oxydation par ce gaz ? Une telle situation impose que ce carbone reçoive une protection efficace contre la réaction d'oxydation par l'oxygène atmosphérique. Et avant même de comprendre les mécanismes de cette protection les microbiologistes et les géochimistes des sols s'étaient vite convaincus que c'est au cours de la genèse de l'humus que le carbone de celui-ci acquiert ses propriétés réfractaires vis-à-vis de l'oxydation par l'oxygène atmosphérique.

La première famille de réactions participant à la rétention du carbone des sols est de nature chimique. L'une des réactions fondamentales, restée longtemps mystérieuse, accompagnant la genèse de l'humus repose en effet sur le fait que les produits de la décomposition des restes organiques dans le sol sont d'une très grande variété moléculaire (glucidiques, lipidiques, protidiques, pigmentaires, ligneuxes,...). Or, autant ces espèces moléculaires étaient strictement ordonnées, et séparées, au sein des cellules vivantes des organismes, autant elles sont dispersées et entrent librement, d'une manière aléatoire, en contact les unes avec les autres au sein des sols. Les mouvements qu'impriment aux sols la faune (notamment les lombrics), la circulation de l'eau ou les pressions dues au gel ont un rôle déterminant dans le développement de ces contacts qui vont ainsi permettre à ces diverses entités organiques de réagir entre elles au niveau des sites chimiques réactionnels "insatisfaits" que leur décomposition a multiplié à leur surface. Le résultat de ces réactions est la genèse d'associations humiques au sein desquelles le carbone, séquestré, reçoit une (première) protection contre l'oxydation par l'oxygène moléculaire.

Un biochimiste et un microbiologiste se sont illustrés, parmi de nombreux autres chercheurs, en découvrant la nature de deux de ces associations moléculaires : Louis Camille Maillard fit connaître en 1912 l'affinité existant entre les sucres réducteurs et les acides aminés, espèces oh combien abondantes dans les sols. La "réaction de Maillard" s'applique à ces deux familles de composés dans de nombreuses situations. Elle se manifeste par l'apparition de couleurs brunes (mélanoidines), comme celles que l'on peut observer dans des eaux de rivières (photo 7), dans la chair des pommes mise en contact avec l'oxygène atmosphérique, dans le "roux" de la viande grillée, ou encore dans les feuilles sénescentes,... Le microbiologiste s'étant

illustré dans une découverte de même nature fut Selman Waksman, prix Nobel de médecine en 1952, pour la découverte de plusieurs antibiotiques, notamment de la streptomycine. Waksman découvrit les réactions intervenant, dans la genèse de l'humus, entre les acides aminés et les composés polyphénoliques, produits de dégradation de la lignine. Ces réactions sont fondamentales dans les sols forestiers où les composés polyphénoliques sont libérés en abondance sous l'effet des champignons.

La deuxième famille de réactions accompagnant la genèse et la stabilisation de l'humus tient à l'existence d'une affinité mutuelle entre les associations humiques décrites ci-dessus et les "argiles", c'est-à-dire les très petites ($<1 \mu\text{m}$) particules minérales, des sols. La nature et l'organisation spécifiques de ces deux types de constituants leur confèrent, en effet, deux propriétés permettant leur association physique : le fait de posséder (1) de grandes surfaces (photo 3), (2) chargées électriquement au niveau de sites chimiquement réactifs. À nouveau sous l'influence des mouvements internes du sol (faune, circulation de l'eau, dilatation et rétraction thermiques,...) ces deux types de partenaires s'associent et participent à la genèse du célèbre "complexe argilo-humique" dont l'effet écologique est considérable puisqu'il est un acteur fondamental de la stabilisation du carbone organique dans les sols et donc de la protection de l'atmosphère contre une invasion massive de CO_2 (ou de CH_4). L'association argilo-humique ne se limite pas à cet effet. Elle est à l'origine de la structuration du sol sous forme d'agrégats (photo 2), dont l'énergie de stabilisation est la somme de celles des multiples liaisons chimiques et physiques (capillaires) contractées au moment du rapprochement des particules argileuses et humiques. L'organisation du sol en agrégats et en pores, qui ourlent les premiers (photo 2), a développé, au cours des temps géologiques, depuis 400 millions d'années, environ, l'âge estimé du développement des premiers végétaux possédant un système racinaire, le modèle idéal de "tissu" permettant l'implantation et l'alimentation de toute racine végétale à la surface terrestre.

Le passage de la quantité de carbone atmosphérique de 750 Gt à 2750 Gt, sous l'effet d'une addition "théorique" des 2000 Gt de carbone des sols aux 750 Gt de C atmosphérique actuelles, correspondrait à une augmentation de la teneur actuelle en CO_2 atmosphérique de 370 ppmv (parties par million, en volume) à 1300 ppmv, c'est-à-dire au passage d'une température moyenne actuelle de 18°C à une valeur excédant plusieurs dizaines de $^\circ\text{C}$. Cela en serait fini de la quasi-totalité des formes actuelles de vie sur la terre.

Mais cette estimation est, en réalité, toute théorique et la température atmosphérique n'atteindra sans doute pas ces valeurs extrêmes. Des expériences visant à simuler le comportement d'humus naturels portés à des températures croissantes ont, en effet, montré que la stabilité des associations de Maillard ou de Waksman, entre les acides aminés, les sucres, les polyphénols,... allait en augmentant avec la température, rendant par là-même l'oxydation du carbone plus difficile. En outre, l'activité des microorganismes, responsables de l'oxydation du carbone du sol par respiration ou par fermentation, passe par un optimum entre 40 et 50°C et diminuerait considérablement au-delà, limitant, du même coup, à nouveau, l'oxydation du carbone. Il reste cependant que malgré ces régulations, l'augmentation de la température atmosphérique sous l'effet d'une oxydation progressive du carbone organique des sols rendrait notre existence et nos activités toujours plus insupportables. L'humus des sols est, pour ces raisons, l'un de nos partenaires essentiels dans notre survie au sein de la biosphère telle que nous la connaissons.

Des sols inaptes à retenir le carbone organique : l'exemple de sols du delta de l'Okavango (Botswana, Afrique centrale)

L'Okavango naît en Angola sous le nom de Cubango (photo 4). Il se dirige vers le SE, en direction du "semi-désert" du Kalahari où, faute d'avoir été capturées par le Zambèze, ses eaux se perdent dans un spectaculaire delta (photo 5). Celui-ci constitue, à la frontière NO du Botswana, un "paradis" écologique que partagent une flore et une faune luxuriantes, au milieu de cours d'eau et de marécages constamment réalimentés. C'est aussi un domaine d'élection pour le géologue de la Surface qui observe dans ses sols et dans ses sédiments des figures variées de pédogenèse, de diagenèse (transformations minérales dans des sédiments plus ou moins riches en

eau) et de sédimentation. Cette dernière porte essentiellement sur les sables transportés par le fleuve.

Comment se comporte, dans ce paysage, la matière organique issue de la décomposition de l'importante végétation qui s'y développe ? En s'approchant de coupes de sols le visiteur s'attend à y observer des horizons sombres, riches en humus, résultats de l'immobilisation des produits de la décomposition de la biomasse végétale, sous l'influence des mécanismes analysés dans le paragraphe précédent, c'est-à-dire de la formation d'associations humiques et de la genèse de complexes argilo-humiques.

La surprise de ce visiteur est grande de ne point observer systématiquement de tels objets, et de ne déceler, sous une végétation luxuriante (constituée pour beaucoup de papyrus), qu'un mince horizon humifère au-dessus d'un profil pédologique de couleur claire (photo 6). À l'évidence le carbone incorporé au sol, en surface et dans la zone racinaire, n'est pas retenu au sein de celui-ci. L'explication de ce fait est simple : le sol se développe, dans les sites observés, aux dépens d'un matériau essentiellement sableux, dépourvu d'argiles. Or l'absence de celles-ci est dirimante pour la fixation des constituants humiques au sein du sol.

La matière organique escomptée, à l'état stable, dans le sol a en réalité cheminé, sous forme soluble, à travers les profils et gagné les rivières, à travers les mares, les marigots et les petits émissaires. La couleur noire des eaux de tous les effluents dans le delta témoigne de la présence et du transfert d'énormes quantités de substances organiques (photo 7). Le destin des molécules humiques solubles ainsi transportées est d'être oxydées au droit des vastes zones d'épandage où l'Okavango se perd dans le Kalahari.

L'accumulation de la matière organique dans les sols gelés boréaux (cas de l'Alaska) : un phénomène aux conséquences écologiques potentielles graves.

Les sols gelés boréaux (encore appelés permafrosts ou pergélisols) ne s'étudient pas avec un petit marteau à lame plate, comme les sols meubles des pays tempérés ou intertropicaux. Il faut, pour les observer, les pénétrer avec un marteau-piqueur (photo 10), dont la nécessaire utilisation révèle la présence d'un horizon gelé dans le profil du sol.

L'épaisseur de l'horizon gelé est avant tout fonction de la température de l'air extérieur au sol, fonction, elle-même, de la latitude du lieu. De quelques dizaines de centimètres à des latitudes voisines de 65° en Alaska, cette épaisseur peut atteindre plusieurs centaines de mètres à des latitudes plus septentrionales, par exemple 700 mètres à une latitude de 70° N, au Canada. Une épaisseur de 1500 mètres a été avancée en Sibérie. Les mesures d'âge de la glace en fonction de la profondeur dans les pergélisols ont montré que les plus vieilles d'entre elles étaient des glaces fossiles, accumulées, pour certaines, depuis une trentaine de millions d'années (MA) en Antarctique et seulement 3 MA dans l'hémisphère Nord. De telles accumulations de glace se sont, bien entendu, développées systématiquement au cours des divers épisodes glaciaires des temps quaternaires.

La couleur sombre de cette glace surprend l'observateur (photo 10). Celle-ci est, à l'évidence, chargée d'une quantité considérable de débris végétaux déchirés, lacérés (photo 11). D'autres restes, que leur taille rend méconnaissables, constituent une matrice organique intimement mêlée à la glace (photo 11). L'origine de la division de tous ces fragments végétaux est tout à fait symptomatique de la dynamique affectant ces sols. Ceux-ci regèlent périodiquement, à tout le moins une fois par an. Il est alors possible d'observer les débris végétaux de l'année pris dans le champ des pressions se développant dans la glace au cours de son regel. Les fragments végétaux qui se retrouvent finalement incorporés dans la glace sont, bien entendu, très hétérométriques.

En quoi cette situation est-elle préoccupante du point de vue écologique ? Elle ne l'est pas dans l'immédiat, elle l'est dans l'avenir. Les fragments végétaux possèdent en effet deux propriétés qui vont se révéler déterminantes au moment où le pergélisol viendra à fondre : la division profonde de leurs tissus, d'une part, et la "fraîcheur" biochimique de leurs constituants,

d'autre part, permettront toutes deux leur oxydation rapide et donc la libération elle-même rapide de CO₂ ou de CH₄ aux dépens de leur carbone organique.

Ces phénomènes sont aisément observables depuis que la température atmosphérique suit une courbe nettement ascendante, c'est-à-dire depuis 1960 environ. Ils accompagneront sans aucun doute la poursuite de la croissance de la température mondiale. La carte de la photo 12 illustre la localisation des zones possédant actuellement des pergélisols et projette la fusion de ceux-ci jusqu'aux années 2099, d'une manière approximative sans doute mais dans une direction vraisemblable.

Quoi qu'il en soit de la vitesse de fusion de la glace des pergélisols, il est possible d'estimer la quantité de CO₂ susceptible d'être libérée par l'oxydation du carbone qu'ils contiennent. Une estimation récente (Nature, 2008, 1033) de la quantité de carbone contenu dans les pergélisols d'Alaska donne des valeurs comprises entre 3,4 et 55,1 kg/m².

Le calcul théorique des quantités de CO₂ susceptibles d'être libérées à la suite de la déglaciation des pergélisols mondiaux donne une valeur voisine de 900 Gt C (tableau 1), comparée, avec crainte et tremblement, aux 750 Gt de C dans l'atmosphère actuelle. L'augmentation de la température atmosphérique pourrait alors croître, à nouveau, de plusieurs dizaines de °C, par rapport à l'actuelle !

Tableau 1 - Stocks de carbone organique dans les sols
(d'après Global Change – Dutch National Research Programme, 1999)

Zone agro-écologique	Quantités de C organique dans le mètre superficiel de sol (Gt C)
Zone intertropicale (chaude, humide)	177-182
Zone intertropicale (chaude, sèche saisonnièrement)	121-128
Zone tropicale (fraîche)	56-59
Zone aride	91-100
Zone subtropicale (étés pluvieux)	64-68
Zone subtropicale (hivers pluvieux)	37-41
Zone tempérée océanique	40-44
Zone tempérée continentale	233-243
Zone boréale	900
Zone polaire et alpine	167-188

Quel est l'avenir des permafrosts dans un futur proche ? Il dépend de la manière, sciente, consciente ou inconsciente dont les humains traiteront leur atmosphère et, à travers elle, la température au droit des zones boréales gelées. Une chose est simple : la fusion de la glace superficielle est un phénomène difficilement évitable face à une élévation de température. Par contre l'oxydation (et la méthanisation) des énormes quantités de matières organiques devenant alors accessibles mettent en jeu des phénomènes complexes dont certains offrent un frein à l'oxydation "automatique" du carbone : réactions de Maillard, réactions de Waksman, développement d'associations organo-argileuses, rôle favorable des basses températures dans le ralentissement des réactions de décomposition. Un facteur prendra bien sûr, dans ces périodes de reconquête végétale des surfaces boréales libérées, une importance considérable dans l'acquisition de nouveaux équilibres écologiques : la nature du couvert végétal, naturel ou anthropique, appelé à participer à la constitution du sol nouveau.

Une fois dégelés ces sols boréaux seront ramenés au modèle général des autres sols terrestres, constitués de particules fines, de matière organique (humus) et d'eau et habités par des micro-organismes, des racines végétales et par une faune "du sol". L'activité et la réactivité mutuelle de ces constituants seront au cœur de la stabilité de notre biosphère et de notre atmosphère. Le sol de Beauce a bien illustré cette harmonie, les deux autres exemples ont illustré des sols défailants, l'un en argiles (Okavango), l'autre en "activité", car paralysé par le froid et donc dépourvus des contacts indispensables à l'humification et à la genèse des agrégats argilo-

humiques. Mais contrairement au sol de l'Okavango les sols boréaux gelés sont des sols en puissance qui ont accumulé un énorme potentiel réactionnel au sein de leur matière organique. Cette propriété en fait des sols "considérables", dans tous les sens du terme, du point de vue écologique.



Photo 1 – Vue aérienne de la plaine canadienne, illustrant la valeur élevée de l'interface existant entre l'atmosphère et la pédosphère à la surface du globe.



Photo 3 – Vue, au microscope électronique, de cristallites d'argiles. Celles-ci sont constituées de feuillets, imparfaitement cristallisés, présentant de grandes surfaces (de 10 à 800 m²/g, dans l'ensemble des argiles), chargées électriquement donc à même d'échanger des ions avec des solutions entrant à leur contact et à se lier chimiquement avec des constituants voisins..



Photo 5 – Vue aérienne du delta de L'Okavango. Noter la couleur très foncée des eaux pluviales due à leur charge organique. La dimension transversale maximum du delta est voisine de 175 km.

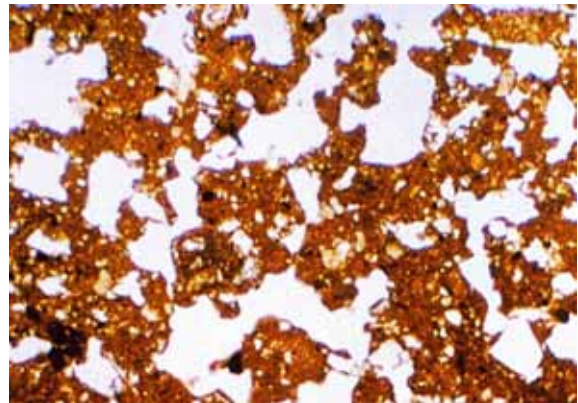


Photo 2 – Structure pédologique grenue. Les agrégats renferment des minéraux (sables fins - en blanc - des argiles, des oxydes de fer), de l'humus, de l'eau contenant des ions en solution. Les espaces blancs, entre les agrégats, correspondent soit à des sables moyens (contours anguleux) soit à des pores (contours irréguliers). Dimension horizontale de la diapositive : 2,5 cm.



Photo 4 – Carte de l'Afrique centrale dans la région frontalière entre l'Angola et le Botswana, montrant les cours du Cubango et de l'Okavango, le delta de l'Okavango (encerclé) au nord du presque - désert du Kalahari.



Photo 6 – Coupe du sommet d'un sol développé dans un matériau essentiellement sableux, très pauvre en argiles. Delta de l'Okavango.



Photo 7 – Vue aérienne du delta de l'Okavango. La dimension transversale maximum du delta est voisine de 175 km.



Photo 8 – La végétation de l'Alaska : conifères de faible diamètre, éricacées, épilobes.



Photo 9 – Ouverture d'une tranchée pédologique à l'aide d'un marteau-piqueur. Noter la couleur sombre du sol.



Photo 10 – Bloc de "glace" contenant des fragments végétaux broyés mais encore reconnaissables et de la matière organique très fine, dispersée.



Photo 11 – Carte des zones de hautes latitudes dans l'hémisphère nord montrant l'extension du permafrost jusqu'en 1999 et sa projection jusqu'en 2099.

DÉBAT

Gérard Hocmard : Je remercie Jean Trichet de cet exposé qui nous a permis de comprendre le mécanisme de faits finalement horribles qui nous attendent. Je suis sûr qu'il y a des questions.

Question : Merci de nous avoir informé. En tant que biochimiste, j'ai découvert des horizons intéressants. J'ai une question à propos de la dernière partie concernant la quantité de carbone prête à passer dans l'atmosphère. Est-ce sous forme de gaz carbonique ou sous forme de méthane ?

Jean Trichet : Les deux, sans doute, mais essentiellement sous forme de gaz carbonique. L'oxydation du carbone peut, en effet, intervenir n'importe où dans le monde, au contact de l'atmosphère. La méthanisation requiert, par contre, des conditions réductrices à l'abri de l'atmosphère "ouverte".

Question : Lorsqu'il y a eu des réchauffements climatiques, quel est le rôle du carbone dans l'arrivée des périodes glaciaires ?

Jean Trichet : La libération de carbone sous forme gazeuse, dans l'atmosphère, est un facteur de réchauffement climatique. Sa séquestration, dans la végétation ou dans de la matière organique morte (sols, sédiments, charbons, pétroles) est, à l'inverse, un facteur limitant du réchauffement climatique et peut donc concourir à un refroidissement du climat. Elle peut ainsi participer au développement d'une période glaciaire, sans toutefois en être totalement responsable.

Question : Je félicite M. Trichet pour la qualité de son exposé. On sait que l'homme est issu de la glaise. On voit maintenant que sa durabilité dépend de la terre. On est presque inquiet de l'avenir qui se prépare pour nous. Vous avez postulé en quelque sorte, comme la plupart des gens, que c'est le CO₂ qui est moteur du changement climatique en raison des relations positives entre la température et la teneur en CO₂ de l'atmosphère. À l'inverse, si on disait que c'est l'augmentation de température qui crée une augmentation du CO₂. C'est aussi raisonnable de le dire pour plusieurs raisons que vous avez évoquées. En reprenant la question précédente, il apparaît effectivement que ce qui s'est passé à la surface de la terre trois ou quatre fois de suite au quaternaire, et bien des fois avant, a été provoqué par les rejets de CO₂. On pense à une cause plus fondamentale qui est probablement l'activité solaire ou, encore, l'activité volcanique. On peut penser raisonnablement que l'activité solaire n'est pas une constante et si on avait des mesures vraiment performantes de cette activité depuis longtemps, et si c'est le cas, on pourrait faire le raisonnement suivant : lorsque la température du soleil augmente, la température du globe augmente, les océans dégagent du CO₂ au détriment de la matière organique et augmentent la concentration en CO₂ de l'atmosphère. Voilà donc l'effet prouvé : nous dépendons de l'activité du soleil.

Jean Trichet : Il y a certainement beaucoup de vrai dans ce que vous proposez. Mais il ne semble pas que les variations de l'insolation (qui sont différentes de celles de l'activité solaire) aient besoin du truchement des gaz à effet de serre pour induire des réchauffements ou des refroidissements à la surface terrestre, car elles ont leurs causes propres, de nature astronomique. Par contre, il est tout à fait probable qu'en facilitant la libération de tels gaz dans l'atmosphère sous l'effet de l'activation thermique qu'elles induisent à la surface terrestre elles ajoutent l'effet thermique de ces gaz à leur propre effet de réchauffement.

Question : Y aura-t-il assez d'oxygène dans l'atmosphère ? D'où vient l'oxygène ?

Jean Trichet : La réserve d'oxygène de l'atmosphère est considérable, 21% de l'atmosphère, en volume, bien qu'elle soit très subordonnée à la quantité d'oxygène (non gazeux) contenu dans les silicates de la croûte terrestre et dans l'eau de l'hydrosphère. L'oxygène atmosphérique gazeux a été libéré depuis 3,6 milliards d'années, aux dépens de l'eau, par des organismes chlorophylliens. Ces organismes ont été des procaryotes (bactéries et cyanobactéries) de -3,6 à -0,6 milliards d'années, avant que des organismes "supérieurs" se joignent à eux.

Question : En se référant à la carte de France du carbone, il y a un paradoxe puisque les zones de plaine très carbonatées où il y a peu ou pas d'argile sont les régions de grande culture. Pourquoi ? Une autre question relative au CO₂ dans l'atmosphère. Toutes les courbes établies à partir des carottages dans la glace qui remontent presque à 800 000 ans montrent un parallélisme entre la température et le CO₂. Or, c'est très différent

depuis quelques dizaines d'années, où l'on est passé de 280 ppm à 380 ppm, et cela continue de monter. À partir de quand cela déconnecte et pourquoi ce phénomène de déconnexion constaté sur une période de temps aussi courte ? Les spécialistes des modèles climatologiques disent qu'il suffit d'un petit déséquilibre dans l'équilibre global du monde pour entraîner des perturbations très importantes. Pourquoi a-t-on cette césure depuis les quelques dizaines d'années où se situe la vraie coupure ?

Jean Trichet : Il y a plusieurs explications à l'apparent paradoxe soulevé dans la première question (relation entre roches-supports carbonatées et grandes cultures). La première est que le sommet de bien des plaines "carbonatées" françaises est constitué d'un mélange de roche carbonatée et de lœss, bien pourvu en argiles (25-45% dans un sol de Beauce, par exemple). Une seconde explication de la haute productivité de ces régions est que, mis à part les affleurements de craie blanche, les roches carbonatées de ces régions sont toujours plus ou moins marneuses (craies marneuses du bassin de Paris, calcaires marneux du Bassin d'Aquitaine, ...) donc non dépourvues d'argiles. Un troisième élément tient au fait que les roches carbonatées – comme la craie – ont, du fait de la taille de leurs pores, des propriétés de rétention (de certains éléments ioniques, de matière organique, d'eau) élevées. Leur défaut – le manque d'éléments nutritifs – est corrigé, depuis le milieu du XX^e siècle, par des apports massifs d'engrais dont le résultat a été de transformer ces terres "pouilleuses" en terres fertiles.

La réponse à la deuxième question ne pourra que vous paraître insuffisante. Mais il y a des pistes pour aider à y répondre. L'une d'elles concerne certainement l'accélération des activités industrielles après la deuxième guerre mondiale, tout particulièrement dans les pays émergents (Chine, Inde, ...) où cette activité repose (encore) sur l'utilisation du charbon. Il y a aussi la diversification des industries chimiques qui se traduit par le rejet, dans l'atmosphère, de quantités considérables de produits, notamment organiques (solvants, plastiques chlorés, ...) qui n'étaient pas rejetés au début du XX^e siècle. Or ces produits ont, généralement, des effets de serre très élevés, atteignant plusieurs centaines à plusieurs milliers de fois celui du CO₂, par exemple. Les chlorofluorocarbones appartiennent à cette catégorie, mais il y en a beaucoup d'autres dont l'ajout en quantités même "limitées" peut avoir de grands effets sur l'environnement. Une troisième réponse est, peut-être, à rechercher dans les effets climatiques qui accompagnent les transformations que connaît la terre actuelle. Un exemple spectaculaire est celui de l'ouverture du "Passage du Nord-Ouest", au nord du continent nord-américain, qui ne peut rester sans effet sur la dynamique et les températures des courants océaniques boréaux. Or cette transformation, de signification géologique, par son échelle, n'aura demandé que quelques dizaines d'années pour s'accomplir. Et il se passe actuellement des phénomènes à la fois aussi globaux et aussi courts que celui-là, dans les océans (re-organisation de la circulation et de la thermique des mers, pollutions chimiques des eaux océaniques, évolution de la biosphère marine) et sur les continents (répartition des aires climatiques et des ressources en eau, évolution de la biosphère continentale, réponse du carbone des sols au forçage de la température). Tous ces phénomènes sont activés, exacerbés, catalysés par les produits des industries humaines. Et l'homme a le plus grand intérêt à être conscient de ces effets, avant qu'ils ne lui fassent payer chèrement ses ignorances et ses irresponsabilités.

ABSTRACTS IN ENGLISH

BARON ROGER (1787-1849), GOVERNOR OF SENEGAL, DEPUTÉ OF THE LOIRET

Gabin Caillard

"It was baron Roger, the famous "Baron", who first thought of and implemented the project of a modern agriculture." (Léopold Sédar Senghor)

Born in 1787 in Longjumeau, Jacques François Roger was barrister at the Cour de Cassation. Traditional legal activities were ill-suited to his curious and keen temperament. He sought another type of activity and applied for a job in the colonies. In June 1819, he was appointed director of the royal settlement that Louis XVIII had just founded in Senegal. Appointed Governor of Senegal in July 1821, Roger, owing to the abolition of the slave trade, was charged with bringing the work to be done to where the workers were, since it was no longer possible to bring the workers to where there was job to be done. He tried to turn Senegal into an exploitation colony. He was created baron in 1824 but had to leave Senegal in 1827 because of health problems.

He had owned the château de La Motte in Saint-Firmin-sur-Loire since 1824 and was député of the Gien constituency from 1833 until he died from cholera in 1849.



MONSEIGNEUR DE COISLIN ET LES ORLÉANAIS

Micheline Cuénin

The personality and work of cardinal de Coislin have strangely been obliterated from collective memory in Orléans, although he was one of the highest-ranking ecclesiastical personalities of the kingdom and from his birth to his death, closely connected with king Louis XIV through strong ties of reciprocal affection.

Resident bishop of Orléans for forty years (1665-1706), he took advantage of his close friendship with the royal princes to achieve a considerable social, intellectual, moral, artistic and architectural work in the city, part of which still remains as the pride of the local heritage.



THE ELECTORAL COLLEGE OF THE LOIRET DÉPARTEMENT IN 1808

Alain Duran

There was a vote in the Loiret in the autumn of 1808, in order to propose candidates to be appointed to the Senate and the Corps législatif by the Emperor. Those votes left a few documents which I thought interesting to

present, at the eve of our celebration of the bicentennial of our Academy. Those documents, especially the list of electors of the Loiret département, are the occasion to describe the electoral landscape of the First Empire in the Loiret and to highlight the bonapartist conception of electoral power.

The first part is devoted to broadly presenting the intricate voting institutions of the Consulate and the Empire and highlights the electoral power of a military dictatorship posing as a democracy. The voting system was pyramid-like : universal franchise for men at the basis gave way to only franchising the worthies, and especially the richest ones as one went up the tiers. Even then, the different electoral colleges only proposed candidates to the various elective functions. The last word belonged to Napoleon, who could thus correct the results of elections and limit the disastrous consequences of the 1795 Constitution ("Constitution de l'an III"), which had discredited the Directoire regime.

This presentation is followed by an analysis of the principal characteristics of the electors of the college de département : age, place of residence, occupation and wealth, participation in the 1789 movement. It will end with a survey of the men elected in the Loiret in 1808, among whom the most flattering figure is that of general Étienne Gudin, who shared Maréchal Davout's glory on the field of honour.



A HANDWRITING IS BORN : FRÉDÉRIC BRULY BOUABRÉ'S "AFRICAN HANDWRITING"

Denis Escudier

In an article published in 1958, Théodore Monod, director of the Institut français d'Afrique noire (IFAN) in Dakar, announced the birth of a new west-African alphabet, a rare and all the more interesting event, he wrote, "since all the required knowledge exists about the origin of the system and is provided by the inventor himself". The latter, Frédéric Bruly Bouabré, actually was a young civil servant born in the Bété territory in the Ivory Coast, who, too happy to have caught the attention of the eminent scientist, willingly opened for him the notebooks where he had noted his discovery, his methodology and a complete set of syllables representing 401 pictograms. An abundant correspondence and a series of handbooks for school use ensued. The chief objective of the inventor clearly appears to be useful, first for his relatives ("Whoever will know these signs might read my home language, might learn it and write it"), then for his country and maybe, some day, for the whole African continent. The original "bété" alphabet would soon turn into an "African handwriting" without forgetting any of its fundamental principles.

Fortunately, most of this documentation is still available to the researcher and the user. We shall turn a few leaves of the book together, in order to discover this handwriting, to appreciate its usefulness and what is the originality of the "Bruly method". We shall especially try, as outsiders, to highlight its advantages and weaknesses and to forecast its future.



DID GOYA COPY VELASQUEZ ?

Michel Gauthier

Two centuries apart from each other, both Velasquez and Goya were official painters of the Spanish Royal Court. They can be compared from three different angles. Each of them gave us pictures of workers or craftsmen of their time. Both also painted group portraits of the royal family, and lastly, they both gave us representations of wars (abroad or on national soil) in which Spanish soldiers or civilians were implied. Following these three points of view, one may wonder whether Goya did not try to vie with the works of his predecessor in order to equal or, possibly, to beat him.



DREAMLANDS

Pierre Gillardot

Dreamlands are of three kinds. The first gathers those that were totally invented by writers, painters, film-makers or others for the needs of their art. Those territories are in relatively infinite numbers, from the most likely to the wildest creations. They may rightly be called invented territories. Then there are lands that actually exist and are subjected to transformation projects, whether the latter are carried out or not. We shall call them imagined territories. The last category consists of the innumerable territories which any of us may dream of. These are desired territories. Eventually, all territories are apt to make us dream. It is what makes them invaluable in the eyes of those who refer to them or those who live in them.



WHEN LAVOISIER WAS AT WORK IN ORLÉANS (1787-1788)

Claude Hartmann

At the eve of the Revolution, Lavoisier was "elected" by king Louis XVI to participate in the work of the Assemblée provinciale of the Orléans généralité. A very active President of the 4th bureau, that of Public Welfare, Trade and Agriculture, he notably proposed the project of an Insurance fund to protect the people from poverty and old age.

He and his wife were living on the rue Bannier in Orléans. The Perdoux map, in the Archives départementales du Loiret, enables us to precisely locate their house.



120 YEARS AGO : JACK THE RPPER AT WORK

G rard Hocmard

From August to Novembre 1888, the East End of London was the scene of a series of murders of prostitutes, which a mysterious "Jack the Ripper" boasted of in a letter to Scotland Yard. Although taken from scratch quite a few times since, the investigation on an affair, many aspects of which are puzzling indeed, has never helped solve the mysery. The murders triggered a wave of collective panic in the East End before suddenly stopping altogether. They have become a world myth, making Jack the Ripper the first modern serial killer. His perennial presence in the collective unconscious is a sign of the impact of the phobiae now known as "urban legends". More than on the affair proper, the present paper will concentrate on the social tensions and the psychological reactions that the affair highlighted.



THE "CLEANSING" IN THE FRENCH LITERERAY WORLD (1944-1953)

G raldi Leroy

After the liberation of Paris (25th August, 1944), a hectic debate opened, in parallel with the measures taken against the persons or institutions accused of complicity with the occupant, as to the criteria, the size and the duration of the necessary "cleansing". As was to be expected, the first victims were writers and intellectuals, since the idea of their vocation and political responsibility was deeply rooted as a French tradition. We shall here follow the chronology of the main events as well as the arguments bandied about in the severe controversies that fractured the literary world until the amnesty of 1953. On the whole, it clearly appears that intellectual collaboration with the Nazi occupant was more severely condemned than other forms of collaboration and that the repression became less rigorous as time passed.



I NA & L'HISTOIRE UNIVERSELLE

Fran oise Lhomer

Founded in 1558 by a decree of Emperor Ferdinand I in the wake of the Reformation, the university of Iena, not far from Weimar, celebrates the four hundred fiftieth anniversary of its foundation this year.

It reached the climax of its prestige in the last ten years of the 18th century when, under the guidance of Goethe, who was in charge of it, the ranks of its professors and students counted some of those whose thinking durably influenced the mind's history, among whom Fichte, Schelling, Hegel, Novalis and H lderlin. That glorious decade, which began under the sign of Enlightenment, with the inaugural lesson given by Friedrich Schiller on Universal History in May 1789, gave birth to the Romantic spirit.



JEANNE CHAMPILLOU (1897-1978), A CLASSICAL AND ECCENTRIC ARTIST

Yves Marchaux

Jeanne Champillou is a local figure and a few people in Orléans still remember her. Originally a musician, she tried her hand both at drawing and painting before choosing to be an engraver. Her favourite subjects are rural scenes of the Loire valley, of whose memory she is the keeper in a way. More than eighty engravings throughout her work represent village fairs or markets. But her art is not confined to ethnographic documents, Her forceful and precise drawing assure her a place among petits maîtres. In the '50s, she took up ceramics, an art which she practised right until her death, creating architectural decoration or objects. Hers is an important legacy : more than 400 engravings, a great number of paintings and quite as many ceramics.



GMOs : A THREAT OR A HOPE , SCIENTIFIC DATA

Michel Monsigny

The exposé bears on the definition of GMOs, with a few historical reminders, various scientific data and a few elements of appreciation : the notions of doses, of the universality of biological components, of the interest of selection and hybridations. After a few important reminders of scientific data, we shall tackle the fundamental aspects, the interest and the environmental risks associated with the development of GMOs.

We shall present a few examples in the sector of agriculture :

- *insect-resistant GMOs : Bt plants, a protein of which is toxic for some larvae ;*
- *herbicide-resistant GMOs : plants that tolerate glyphosate (Round up) ;*
- *GMOs corresponding to a nutritional need or to difficult conditions of cultivation.*

We shall then follow on by pointing out the interest of GMOs in the medical sector :

- *microbiological GMOs and the preparation of remedies : insulin, erythropoietin (EPO) ;*
- *animal GMOs and the research into new remedies ;*
- *transgenesis applied to patients with a first success : the possibility to cure « bubble children », i.e. children suffering from severe immunodeficiency.*

We shall end by mentioning the necessary precautions (toxicology, eco-toxicology, allergy, traceability...) and the fundamental legal aspects.



A MAN OF THE ENLIGHTENMENT, A FORGOTTEN PHILOSOPHY : DESTUTT DE TRACY AND IDEOLOGY

Pierre Muckensturm

The Tracy family originates in the Scottish clan of Stutt, four brothers who came to help king Charles VII fight the English ca. 1430. One of them was awarded the fiefdom of Assay, then, after his marriage, that of Tracy, whose name he adopted.

The family are military. Antoine-Louis-Claude Destutt de Tracy (1754-1836) was colonel of the

Penthièvre regiment ; a frequent visitor of Madame Helvetius's salon, he there met the intellectuals of his time. Elected to represent the nobility of Bourbonnais at the Assemblée nationale constituante, he rallied the ranks of the Tiers-État. He very narrowly escaped the Terror, was a member of the Conseil des Cinq-Cents, of the Senate under Napoleon and of the House of Peers under both Restorations.

As a philosopher, he was the disciple of Locke and Condillac and was interested in how man, from the only data of his senses, manages to form "ideas". He thus meant to found a new science, which he called « ideology ». Through an artificially retraced itinerary starting in sensation, he showed how all the determinants of understanding are born in the human mind. his conclusion is that "thinking is sensing". The variation of sensations being translated by the evolutions of thought, de Tracy then turned his attention towards the economic and social transformations induced by the birth of industry.

The "Ideologists" met with great success during the first years of the 19th century : they occupied almost all the seats in the Moral and Political Science section of the newly-created Institut. Destutt de Tracy's works were translated in Spain and the United States. But the doctrine did not catch ; it had very little audience in the academic circles, where a new tendency to specialisation was appearing. It seemed too deeply imbued with English philosophy whereas the rising influence was that of the analytical philosophy of Kant and his disciples.

Without any true posterity, "ideology" nowadays only appears as one of the last avatars of Enlightenment.



THE INVENTION OF THE WEEK-END IN ENGLAND AND FRANCE IN THE 19th CENTURY

Jean-Pierre Navailles

It is not by chance that the notion of week-end was born in the cradle of the Industrial revolution, for it chiefly fulfilled the wish to combat "Saint Monday", i.e. the habit to stay away from work on Mondays, a custom entirely incompatible with the discipline and regularity that the factory system required.

The transfer of activities at the end of the week was accompanied by a change in the very nature of leisure and the progressive removal of the interdictions weighing on the Victorian sabbath. In this respect the "sentimental" Sunday certainly contributed to enlivening and colouring the principal day of the week-end. It resulted in Sundays ceasing to be a dismal interlude between Saint Wage and Saint Monday, i.e. between pay-day and the day-after.



RUDIOBUS THE FRAUD : THE INSCRIPTION OF NEUVY-EN-SULLIAS REVISITED

Jacques Pons

An international symposium took place in Orléans June 21 to 23, 2007 in order to study the bronze Gallo-Roman artefacts discovered in Neuvy-en-Sullias (Loiret) in 1861. They include a big horse statue. There is an inscription on its pediment, written mostly in Latin and eventually included in the Corpus Inscriptionum latinarum (CIL), under number XIII-3071, which however includes five words, three names among them, that are not Latin but Gaul. The man charged with the engraving probably was a Gaul speaker, but was illiterate.

He made several mistakes, due mostly to a lack of space : he did not separate some words for one thing, and also used odd abbreviations. His text remains understandable but only after a few corrections.



DU PONT DE NEMOURS AND THE MARQUIS OF LAFAYETTE : THE TRANSATLANTIC SPIRIT

Jean Richard

The unique destinies of Du Pont de Nemours and marquis de La Fayette got intertwined and sometimes crossed each other. Pierre Samuel Du Pont, a well-known political economist and a partisan of free trade, was one of the drafters of the Treaty of Versailles which, in 1783, put an end to the War of Independence of the United States of America. As to him, La Fayette, inspired by the democratic spirit of the American Revolution, was, together with Jefferson, one of the drafters of the Declaration of the Rights of Man and the Citizen proposed to the Assemblée constituante in 1789, the preamble of which owes much to the American Declaration of Independence.

Those two contemporaries had many traits in common : both stemming from the French aristocracy — one from the upper middle-class and the other from the military nobility —, both idealistic and courageous, they actively took part in one of the most captivating and important events of their time : the birth of the United States of America.



THREE IMAGES OF HOW ORGANIC CARBON ACTS ON THE EARTH SURFACE

Jean Trichet

The respective carbon dioxide (CO₂) and methane (CH₄) contents in the atmosphere very much condition the temperature on the surface of the Earth. The sensitivity with which the temperature of the atmosphere reacts to the increase of the content of either gas is a well-known fact. But the earth surface holds enormous quantities of carbon liable to provide CO₂ if found in oxidizing conditions (in the soil, for instance) or CH₄ if it is kept in reducing conditions (in confined milieux such as peat bogs, for instance). And one can only wonder how all that « surface » carbon remains part of the earth surface instead of leaving it to blend into the atmosphere.

The research into the reason for that situation had led to identify several mechanisms that prove remarkably efficient in retaining the carbon under its stable forms as far as the atmosphere is concerned. Two of them will be examined here :

- ☐ *the first is the affinity between the carbon compounds constituting the humus and the finest particles of the soil, i.e. clays, oxides (iron, aluminium, manganese) or the badly or imperfectly crystallised compounds. All those compounds, either carbonaceous or mineral, have the common characteristic of presenting large, loaded surfaces. Their mutual affinity lies in this property. A high affinity between the finest mineral or organic particles of the soil leads to a stable aggregation of those elements, as images of the structure of Beauce soils will show. On the other hand, the absence or deficiency of one of them prevents the aggregation of the soil concerned. We shall observe such a case, in the delta of the Okavango, in central Africa, in conditions where everything, it seemed, predisposed the soil to the capacity of retaining carbon. Which is the culprit ? The clay element.*
- ☐ *the second mechanism at work in the capture of the carbon to be found on the surface of the earth is the freezing of the soil. All the organic substance that is progressively accumulated as the years go by (for the*

vegetation is active in summer in the northern regions) eventually finds itself paralysed during geological expenses of time that can last from a few hundred to several thousand years. During all that time, the atmosphere receives little carbon under the form of CO_2 from those soils. But beware a rise of the temperature, which man strives to increase ! For the melting of the ice of those soils already liberates and will for a long time liberate enormous quantities of organic compounds, whose carbon will aggregate itself to CO_2 and CH_4 molecules, whose addition in turn to the gas pool of the atmosphere can only accelerate the rise in temperatures. We shall see images of such sites and of their dynamics in Alaska.

The association of humic carbon with clays and its preservation by frost are two major processes of the temperature regulation of the earth atmosphere. Both occur in some soils that are among the treasures of the earth surface, to which man can, by his very proximity, inflict the best or the worst of treatments. Let man at least know that if he chooses to act for the worst, he will roast for it !



DÎNER-DÉBAT

DÎNER-DÉBAT DU 13 NOVEMBRE 2008

AGRICULTURE, ALIMENTATION, QUEL AVENIR ?

Invité : Monsieur Xavier Beulin

Le vice-président, Joseph Picard, salue toutes les personnes présentes et les informe des regrets et des excuses de M. Gérard Hocmard, président de l'Académie, absent d'Orléans pour raisons familiales. Il accueille M. Xavier Beulin, président de la Chambre d'agriculture du Loiret, président du Conseil économique et social de la Région Centre, le remercie chaleureusement d'avoir bien voulu animer cette soirée consacrée à un sujet d'actualité qui concerne tous les pays de la planète et lui donne la parole.

*
* *

Pour situer le problème, il convient de rappeler que, suivant les prévisions, la population du globe doit passer de 6 milliards actuellement à 9 milliards à l'horizon 2050. On a géré l'augmentation de 3 à 6 milliards, on saura bien gérer le passage de 6 à 9 milliards.

L'analyse de cette progression conduit concrètement à préciser que nous avons chaque jour 200 000 bouches de plus à nourrir, 200 000 personnes à vêtir, à chauffer, à faire circuler et finalement à approvisionner en biens et services. 200 000 personnes, c'est Orléans et une partie de son agglomération. Cela donne la dimension du problème et ce qui est encore plus dramatique c'est que sur ces 200 000 personnes, on estime — ce sont des estimations un peu grossières mais proches de la réalité — que 50 000 d'entre elles se trouvent déjà dans une situation de grave sous-nutrition, de malnutrition, voire de quasi-famine.

Nous avons, il y a un an et demi, environ 850 millions d'habitants sur la planète en situation de malnutrition. On pense qu'on est aujourd'hui à 920 millions et on sera probablement au cours de l'année 2009 à 950 millions. Je suis assez désabusé, car je relisais récemment une déclaration faite à la FAO en 1996, qui prévoyait d'arriver à une diminution de moitié de la sous-nutrition pour l'année 2015.

J'ai participé à Rome à la dernière conférence, au mois de juin, au nom de la Fédération des agriculteurs mondiaux. J'ai entendu plusieurs dirigeants du monde, et pas des moindres, y compris notre propre Président, dire exactement la même chose : objectif de diminution de moitié des mal nourris à l'horizon 2015. Lorsqu'on rapproche ces deux déclarations, on ne peut s'empêcher de penser : qu'a-t-on fait depuis 12 ans ? Pas grand chose. C'est, sans doute, un des sujets majeurs que nous aurons à traiter au cours des prochaines années. Au défi démographique, j'ajoute le taux d'urbanisation. À l'échelle mondiale, on estime aujourd'hui à peu près à 60% le nombre de personnes vivant en milieu urbain. On est à 80% en Europe, mais l'Europe s'est donnée les moyens de son propre développement. On a aussi nos propres exclus, il ne faut surtout pas l'oublier. Au niveau mondial, on peut se dire que 60% de la population vivant en milieu urbain génèrent environ le milliard d'habitants de la planète qui sont en grande difficulté sociale et aussi alimentaire.

Je considère qu'il y a un paradoxe à ce stade. Aujourd'hui, il est communément admis qu'il y a 3 milliards de paysans. Près de 500 millions l'étaient encore il y a quelques années et ne le sont plus. Ils ont rejoint ces grandes mégaloïles, notamment dans les pays africains, ou dans l'hémisphère sud en général. Un autre chiffre est à rapprocher de ce lui des 3 milliards de paysans : il y a encore 300 millions d'animaux de trait — pour nous, c'est de l'histoire antique — et 30 millions de tracteurs et machines agricoles. Cela montre la dépendance lourde qui explique

que la question rural-urbain est fondamentale en termes d'équilibres sociétaux, notamment dans les pays en voie de développement et les pays les moins avancés, et d'autre part, à l'évidence, que le petit paysan qui cultivait sa terre pour faire vivre sa famille il y a encore quelques années, aujourd'hui, s'il quitte sa terre et n'y revient plus, devient forcément un marginal ou un exclu dans une grande mégalopole, notamment dans les pays en développement. Cela, c'est pour l'aspect démographique. Ce que je dis là n'est pas très optimiste, mais on voit bien qu'il y a derrière un enjeu extrêmement important.

Après ce défi démographique, il faut considérer le défi climatique. On dit souvent que le défi climatique est le défi du réchauffement et le défi de l'eau. On a raison et en même temps on a tort. On a raison parce que le réchauffement climatique aujourd'hui, sur une période relativement courte, à l'échelle de la planète, se mesure en demi-degré ou en degré. Notre activité en est-elle responsable ? Est-elle seule responsable ? Beaucoup de scientifiques s'interrogent sur ce point. Ce qui est sûr, c'est que ce phénomène de réchauffement provoque des excès que l'on commence à mesurer. D'abord, un excès de pluviométrie, le réchauffement entraîne un accroissement de l'humidité. Des régions du monde vont connaître de fortes inondations et même la perte d'immenses surfaces qui ne seront même plus habitables. On commence à le voir au nord de l'Inde où la montée des eaux est bien réelle. À l'inverse, d'autres régions connaîtront des sécheresses de plus en plus importantes et, sans doute, des situations rédhibitoires. Ces situations paradoxales ne nous autorisent pas à dire que la planète va manquer d'eau, mais que la répartition et l'accès à l'eau seront sans doute des questions difficiles à gérer.

Une des chances que nous avons est que vivre dans un pays tempéré présente de sacrés atouts. Ce défi climatique est fondamental pour l'avenir de l'agriculture et donc de l'alimentation. D'abord pour l'agriculture parce que l'accès à l'eau conditionne l'activité agricole. Des pays d'Afrique du Nord, Israël, ou la zone sud de la Méditerranée, commencent à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre, par exemple pour dessaler l'eau de mer. Cela ne résoudra pas tout, mais entraînera des reports d'investissements pour satisfaire un certain nombre de besoins là où ce sera possible, mais aussi des transferts, des mutations, probablement des déplacements de populations. Il faudra prendre en compte ces phénomènes à la fois dans le défi démographique d'un côté, le défi climatique de l'autre.

J'en viens à la question alimentaire qui est le troisième défi. La question qui se pose est de savoir si demain on pourra nourrir 9 milliards d'individus. Je suis plutôt optimiste. J'ai tendance à répondre oui sous certaines conditions.

Première réponse : il faut faire confiance à la recherche. On voit aujourd'hui émerger, pas ici malheureusement, mais aux États-Unis, des travaux de recherche sur les biotechnologies qui autorisent maintenant des choses que l'on pensait quasiment impossibles il y a seulement quelques années. Au sujet du stress hydrique des plantes, aujourd'hui, on sait faire des maïs qui supportent une période humide et une période sèche, tout en arrivant au bout du compte à un rendement correct, ce qui leur permet de s'adapter à des situations semi-arides extrêmement défavorables.

Il n'y a pas que les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) dans les biotechnologies. Il y a les "biotechnologies blanches", sur lesquelles beaucoup d'instituts travaillent, qui pourraient aussi apporter demain des solutions très intéressantes. On sait aujourd'hui produire de l'énergie avec des bactéries ou des algues. Ces techniques pourraient se développer sous certaines conditions, et satisfaire un certain nombre de besoins. Donc la première réponse est plutôt d'ordre technologique.

Deuxième réponse : Elle nous préoccupe de plus en plus. Je vais revenir sur la conférence de Rome pour bien comprendre les enjeux qui sont de créer les conditions d'un développement de l'agriculture dans toutes les régions du monde, car nous aurons besoin demain de toutes les formes et de toutes les agricultures pour satisfaire les besoins. J'ai été frappé d'entendre deux formes d'expression autour de cette question alimentaire :

- l'une est plutôt d'obédience anglo-saxonne, fortement inspirée par les États-Unis, mais également par les Latino-américains : nous, nous sommes compétitifs, nous pouvons sans doute

nourrir le monde demain, donc c'est plutôt une politique du mieux disant agricole, une politique économique. Il s'agirait de favoriser, par des politiques adaptées, des transferts de produits agricoles, de matière première transformée, d'une région à l'autre ;

- il y a une autre vision, la nôtre : essayons au contraire de favoriser d'abord l'investissement, la formation, tout ce qui peut contribuer à remettre en œuvre une agriculture vivrière qui satisfasse les besoins des populations localement. Pour faire cela, il faut que les grands organismes mondiaux, FMI, Banque mondiale, FAO, etc..., plutôt que de distribuer des bons alimentaires, distribuent des moyens, à bon escient évidemment, pour favoriser l'investissement, pour mettre en place des cursus de formation à la fois pour des agriculteurs et des cadres dirigeants, et faire en sorte qu'on retrouve véritablement une agriculture de production dans les pays en question.

La deuxième condition, c'est un débat qui nous ramène aux échanges internationaux sur le commerce à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), dont vous entendez parler d'une manière souvent épisodique, lors des séances internationales sur le commerce. La dernière date du mois de juillet 2008 à Genève. Là aussi s'affrontent deux logiques, la logique du mieux-disant et, au contraire, une logique, non pas de protectionnisme, mais consistant à favoriser la création de grands sous-ensembles mondiaux cohérents : les Amériques, l'Europe élargie au bassin sud de la Méditerranée, l'Asie, L'Inde. Voilà des grands sous-ensembles mondiaux qui pourraient trouver des espaces territoriaux avec une certaine forme d'identité à la fois agricole et alimentaire, mais également avec des protections pour favoriser une agriculture de production vivrière et donc une consommation locale au sens régional du terme, ce qui permettrait de retrouver des marges de manœuvre, notamment en Afrique occidentale, c'est à dire dans des pays qui ont vraiment un potentiel agricole. Songez que dans ces pays, moins de 4% des richesses, qui ne sont déjà pas énormes, sont investies dans l'agriculture, alors qu'il y a, en gros, 60% de ruraux. Il faut donc bien voir le décalage entre les politiques publiques et les besoins.

Pour finir sur ce sujet, qui est, je crois, au cœur des préoccupations, je précise que si nous avons tendance à promouvoir ce deuxième système, c'est évidemment que nous-y trouvons aussi notre intérêt qui n'est pas un intérêt corporatif agricole, mais un intérêt citoyen. Quand on fait un "Grenelle de l'environnement" par exemple, quand on affiche une volonté de développer le revenu en France, quand on se donne des règles d'élimination des produits phytosanitaires, tout cela concourt peu ou prou à manifester, non pas un protectionnisme, mais une forme de développement agricole et alimentaire qui n'est pas forcément le lieu commun que nous retrouvons dans certains pays, notamment chez les pays émergents d'Amérique latine qui aujourd'hui sont sur d'autres schémas compétitifs. Là aussi, il faut savoir ce que l'on veut. En tout cas, c'est une approche que nous essayons aujourd'hui de développer.

Je voudrais ajouter quelques mots sur ce qui parfois nous gêne, nous agriculteurs, à savoir une forme de stigmatisation de tel ou tel système agricole. Je milite pour que nous reconnaissons toutes les formes d'agriculture. Je crois que ce serait une grave erreur de tomber dans un excès ou un autre. On sait pertinemment que demain, quoi qu'en disent certains, l'agriculture biologique ne sera pas suffisante pour satisfaire tous les besoins, au moins dans la situation actuelle. À l'inverse, le schéma super intensif n'apporte pas non plus de solution durable ni à la question agricole, ni à celle des ressources naturelles, de l'accès à l'eau, à tout ce qui peut nécessiter des biens de consommation pour l'agriculture. Lorsqu'on regarde aujourd'hui la situation, en France, on constate que la consommation alimentaire des Français se répartit entre 70 % de "commodités", produits relativement basiques, produits qui ne sont pas élaborés, mais ce sont des produits de grande consommation qui passent plutôt par un réseau industriel, et environ 30 % qui sont des labels, des marques, des AOC, de l'agriculture biologique, de l'agriculture qui a une certification quelle qu'elle soit.

On pourrait estimer — et il y a aujourd'hui des théories sur le sujet —, que ce n'est pas 30 %, mais 50 %, 70 % et pourquoi pas 100 % qu'il faudrait en produits labellisés. Je pense que ce serait une grave erreur. En effet, dans les études de consommation, il est frappant de voir que ce n'est pas le rapport qualité/prix qui s'impose comme on le dit souvent, mais le rapport valeur nutritionnelle/prix. Que cela nous plaise ou non, c'est une réalité d'autant plus forte que plus nous avançons dans le temps et moins nous consommons de manière autonome. La restauration

collective sous toutes ses formes s'impose aujourd'hui dans les pays industrialisés. Si on faisait un sondage dans cette salle, on s'apercevrait, en dehors peut-être des ménages de retraités, et encore, que pour les actifs et pour les jeunes, la restauration hors domicile est largement dominante dans les modes de consommation. Alors, que cherche-t-on dans la restauration hors domicile, en dehors de l'aspect un peu festif que l'on retrouve de manière ponctuelle, c'est d'abord de bien se nourrir au sens qualitatif, nutritionnel et au sens équilibre de la santé, mais bien se nourrir, quand même, avec les moyens les plus faibles.

Nous avons intérêt à encourager toutes les formes d'agriculture, parce qu'elles répondent à des modes de consommation, eux-mêmes diversifiés. On a un peu perdu de vue cette dimension dans les pays comme les nôtres, parce qu'on préfère évidemment montrer le haut de gamme ou ce qui sort un peu du lot. On oublie que le fond de commerce de l'agriculture c'est d'abord la grande consommation courante.. Mais, lorsque nous nous trouvons dans des séances de négociation internationale, on est accusé, nous les paysans, d'être empêcheurs de tourner en rond, puisque d'un côté les industriels ou les services pensent qu'il faudrait libéraliser le commerce, et nous, nous disons attention, gardons malgré tout quelques protections parce que cela pourrait être utile un jour ou l'autre.

Je donne l'exemple de la viande bovine, dont le prix à l'unité de référence utilisée en élevage est le kilo de carcasse, il faut multiplier le prix par 2 environ pour avoir un kilo brut ramené à la vente consommable. L'agriculteur vend son bovin autour de 3,2 à 3,5 € le kg, ce prix comprenant 2 € qui sont une forme de protection, puisque ce sont 2 € qui se rajoutent à des viandes d'importation, par exemple d'Amérique latine qui, elles, arrivent sur le marché européen à 1 € le kg et parfois moins. Il y a donc 2 € de taxe qui nous protège d'importations massives d'Amérique latine. À partir de là, on peut avoir deux raisonnements, celui des avantages comparatifs : si en Amérique latine on peut faire de la viande à 1 €, ce serait idiot de s'en priver, surtout que c'est de la viande de qualité. A contrario, il y a ceux qui disent : si on fait cela, non seulement on tue la filière bovine en France, mais que fait-on par exemple des 3 millions d'hectares d'herbe répartis entre les Vosges, le Jura, le Massif central et une partie des Alpes ? Est-ce que la protection de 2 € n'est pas justifiée aujourd'hui par une autre dimension, qui n'a rien d'économique mais qui est en quelque sorte socio-territoriale ? Aussi n'est-il pas plus intéressant et plus intelligent d'aller vers ce type de soutien indirect que de se trouver dans des situations de déprise avec tout le cortège de conséquences qui peut en résulter ?

Autre exemple d'actualité : nous avons en Europe, jusqu'à présent, un système assez efficace d'intervention publique, notamment pour les céréales. Ce système était adossé à une double mesure, un pilier de sécurité : quand le marché mondial descendait au-dessous d'un certain niveau, les pouvoirs publics achetaient et stockaient des céréales pour soutenir le marché intérieur. C'est à la fois une protection du prix et une politique intelligente en matière de stockage. La Commission européenne veut faire sauter ce dispositif ; elle considère que c'est archaïque et qu'aujourd'hui le marché doit se suffire à lui-même. Qu'avons-nous vu sur les deux dernières années et que voit-on en ce moment ? Les prix des céréales multipliés en gros par deux en 2006-2007, 2008. Ils sont passés pour le blé de 100 €/T à 200, voire 250 €/T et replongent en ce moment aux alentours de 120 €/T. Qui peut gérer ce type de volatilité ? Personne. C'est là où l'on doit se poser la question de savoir, dans ce genre de mécanisme, à qui cela profite ou plutôt qui est pénalisé par l'absence de mécanisme régulateur.

La question des politiques publiques revient à l'ordre du jour parce que le premier bénéficiaire de ces politiques n'est pas forcément le paysan ou la filière. C'est d'abord le consommateur qui attend des produits de qualité, tracés, avec une certaine régularité sur les prix, une constance d'approvisionnement et finalement la sérénité par rapport à la qualité sanitaire du produit.

Or, imaginons que demain, par rapport à des exemples qui ne sont pas des scénarios catastrophes, nous ne soyons plus en mesure de produire de la viande bovine. Imaginons que de plus on assiste à une volatilité puissance 10, pas du tout impossible au cours des prochaines années, vu la situation des stocks mondiaux notamment, et la fragilité due à la demande, on peut retrouver des niveaux de volatilité supérieurs à ceux que l'on a connus au cours de ces deux

dernières années. Comment gérons-nous ce type de relation entre fournisseurs et clients, entre les transformateurs et les consommateurs ? Je ne suis pas sûr que nos concitoyens acceptent cette situation de dépendance d'un marché extrêmement volatil qui nous amènerait, en plus, à devenir dépendants de pays tiers pour nos propres approvisionnements, du moins pour une partie de l'Europe.

Les politiques publiques ont été d'abord axées sur la question alimentaire. On avait oublié, qu'on pourrait un jour manquer, ou avoir des difficultés sur telle ou telle production. S'ajoute à ce problème la spéculation. En 2007 -2008, à la bourse de Chicago, les échanges papier ont décuplés par rapport à 2000 sur le blé et le soja. Alors que chaque année on échange 4 à 10 fois la valeur d'une récolte sur le marché à terme, on a échangé 40, 50, 60 fois la même récolte qui est passée entre plusieurs mains et chaque fois, chacun s'est pris un peu quelque chose, puisque l'objectif c'est de repasser la "patate" au voisin sur ce marché à terme. Quand le marché décroche, tout le monde met de la liquidité sur le marché, ce qui fait qu'il s'écroule. C'est ce qu'on a vu sur les deux dernières récoltes, surtout la dernière, celle de 2008, parce que celle de 2007 en était déjà au post effet de spéculation. Ce n'est pas le petit agriculteur sur sa ferme qui peut dompter ces mécanismes, ce n'est pas non plus la coopérative locale parce qu'elle n'a pas la taille pour le faire. Il s'agit des rapports de force entre la filière et un marché qui est entre quelques mains. Si je prends l'exemple des produits alimentaires transformés en France, 80 % aujourd'hui au moins des produits que nous consommons sont achetés par 4 centrales d'achat.

Comment faire pour avoir un rapport de force équitable avec une poussière d'entreprises : 500 000 exploitations agricoles, 10 000 entreprises agroalimentaires de transformation face à une situation très concentrée, pour ne pas dire monopolistique ? C'est un des enjeux extrêmement forts que nous avons à prendre en charge. Il ne s'agit pas de créer des consortiums gigantesques, mais il s'agit d'avoir des formules d'organisation, de type interprofessionnel, par exemple, pour essayer de peser dans les négociations, dans les relations commerciales qui rassemblent d'un côté les producteurs et les transformateurs, de l'autre les distributeurs.

Dernier mot sur la question énergétique, sujet qui fait débat en France et ailleurs avec la crise alimentaire. Des dispositions ont été prises en Europe, aux États-Unis, au Brésil en 2000-2005 pour la production de carburants d'origine agricole.

En Europe, il y a eu deux directives votées en 2002 – 2003 qui ont fixé à 6 % les taux d'incorporation de biocarburants dans les carburants fossiles. La France a décidé de porter ce taux à 7 % à l'horizon 2010. Pour réaliser ces objectifs, il fallait investir, il y a donc eu des agréments donnés à des industriels pour l'éthanol, pour le bio-diesel, essentiellement entre 2005 et 2007. 2007 : crise alimentaire. Évidemment le discours fortement incitateur entre 2003 et 2005 s'est transformé en discours accusateur en 2007 – 2008 : affameurs, génocide, ...

Pour situer l'importance relative de la question, il convient de rappeler les surfaces. À l'échelle européenne, aujourd'hui, près de 2 % des surfaces agricoles sont consacrées aux biocarburants. Je m'explique : lorsque vous produisez un colza ou un blé ou de la betterave pour faire de l'éthanol ou du bio diesel, vous avez une fraction de ces productions qui fera du biocarburant et une fraction qui fera de l'aliment du bétail, souvent riche en protéines, permettant d'être moins importateur, moins dépendant des États-Unis, du Brésil, auprès desquels nous nous fournissons en soja pour nos aliments du bétail. Dans une graine de colza vous avez 40 % d'huile et 60 % de tourteau riche en protéines qui est consommé par les animaux. Il en est de même du blé et de la betterave dans des proportions différentes.. Dans les années 1990, l'Europe avait décidé de mettre obligatoirement en jachères jusqu'à 17 % des surfaces agricoles. On est passé à 10 % ces dernières années. Cette jachère est maintenant supprimée. On a donc reconquis des terres agricoles, pas en totalité, parce qu'entre temps des directives sont tombées qui obligent d'avoir 3 % de nos surfaces agricoles dans chacune de nos fermes, en couverts végétaux en bordure des rivières par exemple, en couverts naturels, dans le cadre de la conditionnalité et de la biodiversité. Entre les 2 % consacrés aux biocarburants et les 5 à 7 % qui ont été remis en culture, vous voyez qu'on n'a pas affaibli le potentiel de la production alimentaire. À l'échelle mondiale, il est intéressant de savoir que ce sont les États-

Unis qui consomment le plus de terres, mais ce n'est jamais que 4 % de leur surface agricole en maïs qui va à la production d'éthanol. Au Brésil, on est entre 1 et 2 % de la production de canne à sucre..

Il faut donc relativiser les conséquences des biocarburants. J'ajoute que le fait d'avoir 7 % d'auto-approvisionnement devient significatif pour un pays comme la France, surtout que ces 7 % sont des énergies liquides face auxquelles il n'y a aucune autre substitution en matière d'énergie renouvelable. Bien sûr, on peut faire du voltaïque, de la géothermie, mais pour mettre dans le réservoir des voitures on ne sait pas faire autre chose que de l'énergie liquide à ce jour. Il est probable que demain on fera autre chose à partir de la biomasse de toute origine, ce qui permettra d'avoir des biocarburants de 2^{ème} ou 3^{ème} génération. Mais, pour l'instant, c'est la 1^{re} génération, ce sont les graines, les betteraves qui sont utilisées. Dans la filière du colza, des oléagineux, que je connais bien, le cabinet qui fait de nombreuses études renouvelées tous les deux ans, nous dit que par 1 000 hectares agrégés de colza pour les carburants, il y a 10 à 11 emplois créés ou consolidés tout au long de la chaîne, plus la semence que l'on produit.

Enfin, il y a une grande différence entre les biocarburants en Europe et les biocarburants aux États-Unis et au Brésil qui porte sur deux aspects fondamentaux. Le 1^{er} est qu'en Europe on fixe un taux d'incorporation auto limité, le second est qu'on est sur un schéma de durabilité des biocarburants avec un cahier des charges contraignant, à la fois pour les producteurs et pour les filières, qui vise à nous rendre comptables de l'économie de gaz à effet de serre généré par la filière de carburant par rapport à des carburants fossiles substitués. On est aujourd'hui à peu près sur un ratio de 2,5, c'est-à-dire que lorsqu'on brûle du gasoil dans un moteur, on rejette à peu près trois fois son volume en CO₂ dans l'atmosphère. Par contre, quand on brûle un biocarburant, le bilan est neutre parce que la plante qui a servi à fabriquer le biocarburant aura absorbé l'équivalent du gaz rejeté par le véhicule. Le bilan est donc très positif aujourd'hui. Il faut qu'il soit également positif en ce qui concerne la consommation sur toute la chaîne, depuis la semence jusqu'au produit fini. Par rapport au produit fossile consommé, combien d'énergie de plus va générer cette filière de carburant ? C'est un énorme défi, là aussi dans la filière du bio-diesel l'objectif est d'être sur un rapport de 1 à 5. C'est-à-dire que pour une tonne d'équivalent fossile consommé dans le travail des terres, etc..., le transport, la transformation, la mise en marché, il faut que nous arrivions à produire cinq fois plus d'énergie à partir du renouvelable. On est aujourd'hui à peu près dans le rapport de 1 à 3,9, il reste donc encore une marge de progrès. C'est aussi un enjeu considérable. Il est vrai que si l'on était sur un schéma de 1 pour 1, ou de 1 pour 2, je pense qu'il faudrait très vite abandonner les biocarburants.

Pour conclure, d'abord, mes collègues et moi entrevoyons aujourd'hui, de plus en plus, non seulement des solutions, mais des marges de progrès clairement identifiées. Malgré les difficultés, on est bien dans une situation du possible.

En second lieu, je pense pour ma part que, notamment dans les grandes instances internationales que j'ai citées, le FMI, la Banque mondiale, la FAO, évidemment l'OMC, il est urgent qu'on réfléchisse, non plus sur le court et moyen terme, mais sur le long terme, parce que lorsqu'on pense à l'horizon 2050 en termes démographiques. Il faut des politiques de soutien à l'investissement dans les pays en développement et les pays moins avancés. C'est une impérieuse nécessité, qui concerne le matériel financier et la formation. Je fais partie d'un petit groupe avec Éric Orsenna qui a installé le mois dernier, au Burkina Faso, la première université, que l'on a baptisée "Université du coton" — c'est un clin d'œil à Orsenna pour son livre sur le coton. On va donc développer dans une dizaine de pays des formations de cadres, de collaborateurs d'organisations agricoles, d'organisations financières, d'agriculteurs responsables de groupes d'agriculteurs, pour faire en sorte que, au-delà du système de coopération-développement qui a été promu par la France après les années 50-60, et dont on voit bien qu'il n'a pas été forcément une grande réussite, soit refondé un système agricole adapté aux situations locales. L'idée est de rendre les plus autonomes possible ces communautés locales, avec un encadrement qui contribue aussi à l'organisation de vraies filières mettant en relation les agriculteurs et les consommateurs qui sont de plus en plus urbains. C'est un enjeu extrêmement fort.

Le troisième point concerne ce qui est lié à la gestion des ressources et en particulier à la nécessité d'investir massivement dans la recherche sur les ressources naturelles et sur la capacité des plantes et des animaux à s'adapter à des situations qui risquent d'être plus difficiles dans le temps pour des raisons climatiques, sanitaires ou autres. Là aussi il y a forcément des enjeux très importants.

Il faut peut-être se dire que la décision publique est importante pour donner des informations. En même temps il faut veiller à ce qu'en amont les moyens pour parvenir à l'objectif existent sans tuer le but originel, car alors tout est perdu.. Voilà des questions sur lesquelles on doit travailler.

Enfin, je pense qu'on peut raisonner à la fois à l'échelle à l'échelle mondiale et à l'échelle de grandes régions, ou à l'échelle plus locale. La notion de proximité doit être réappropriée par nos concitoyens. Dans la crise économique actuelle, il m'apparaît qu'elle doit reprendre son sens dans une vision sans doute ouverte, car la proximité ne signifie pas proximité "hyper locale", mais il s'agit de trouver les bonnes échelles pour mener à bien certaines politiques, et, en tout cas, chercher l'optimisation à travers cette échelle en fonction de critères nouveaux qui sont des critères environnementaux, sociaux, etc...

Ce sont les sujets sur lesquels nous voulons travailler et l'agriculture est en plein dans ces sujets.

Joseph Picard : Je remercie vivement, M. le Président Xavier Beulin, de nous avoir présenté un tableau complet du problème en mettant l'accent sur les politiques publiques qu'il lui paraît nécessaire de mettre en œuvre pour rechercher des solutions équilibrées et cohérentes. Je ne peux que livrer cette argumentation générale à vos réflexions et à vos questions sur les points que vous souhaitez préciser. Nous n'allons pas résoudre tous les problèmes aujourd'hui, il y a du travail pour nos enfants et nos petits enfants sur ce sujet. Mais il faut bien commencer si l'on veut aboutir. Une première question.

Claude Hartmann, président de la section Agriculture de l'Académie : Je vais être un peu provocateur. L'histoire nous apprend que les guerres sont apparues quand l'homme ne s'est plus contenté de se nourrir de la chasse et de la cueillette et s'est mis à cultiver la terre. Ainsi, a-t-on pu dire que l'agriculture était la source de tous nos maux. Est-il envisageable que l'agriculture moderne puisse contribuer à maintenir la paix dans le monde ?

Xavier Beulin : Cette question est très importante. J'ai volontairement cité le sud de la Méditerranée. Dans ces grands ensembles mondiaux, je pense que l'Europe aurait intérêt à faire un quart de tour sur elle-même et à s'ouvrir sur le bassin sud de la Méditerranée. C'est une conviction forte chez moi que je partage avec quelques autres. Dans le projet d'union pour la Méditerranée, nous nous sommes battus, et le terme est faible, pour faire inscrire la question agricole dans les débats du 13 juillet dernier à Paris. Nous n'avons pas obtenu un grand succès parce que l'un des conseillers de M. Sarkozy, M. Guaino, m'a dit : "Vous êtes sans doute très motivé, tout ce que vous dites est très intéressant, mais j'ai mal vécu l'entrée de l'Espagne et du Portugal à l'époque. Il est vrai que cela avait créé pas mal de remous parce qu'il y avait des craintes de concurrence sur les fruits et légumes, etc..." Finalement tout s'est bien passé. Pourquoi ai-je rappelé cette anecdote ? Parce que j'ai la conviction que cela dépasse la question agricole, c'est presque une question de géopolitique. Si on veut bien regarder à 20 ou 25 ans d'échéance, comment va être composé ce sous-ensemble de l'Europe plus la Méditerranée ? Globalement, au nord, on aura une population vieillissante, certes 500 millions de consommateurs ou un peu plus, mais vieillissants, au sud, ce sera le contraire. On a, aujourd'hui, l'exemple des trois pays du Maghreb avec 50 % de la population de moins de 20 ans, ce qui signifie que dans les années à venir, il faudra trouver au sud de la Méditerranée l'équivalent, avec les pays depuis la Mauritanie jusqu'à la Libye, de 70 à 80 millions d'emplois qui sont aussi des consommateurs potentiels.

Lorsque je parle de proximité, je pense que nous avons un rôle à jouer dans ces grands équilibres ? Il y a dans le monde un exemple valable, c'est celui du Japon avec autour de lui ce qu'on appelle ses "dragons" : la Corée, etc... Pourquoi ? Parce que le Japon a l'intelligence de déléguer à ces "dragons" des activités, non pas de deuxième zone, mais des activités à plus forte demande de main-d'œuvre, avec transfert de compétence et de technologie, le Japon se concentrant plutôt sur l'innovation, sur la haute valeur ajoutée, mais l'ensemble faisant quelque chose de cohérent.

J'entends dans le mot cohérence les voies et moyens qui peuvent nous permettre d'atteindre un équilibre dans des zones géographiques où la responsabilité doit être collective au sens territorial du terme, mais où elle doit être d'abord et avant tout portée par les pays développés. Nous avons là les moyens de mettre en œuvre des vrais partenariats, des vraies synergies, des complémentarités, en mettant les difficultés qu'on grossit parfois beaucoup, lorsqu'il y a une concurrence sur le melon, la tomate, la pêche. Le vrai sujet est de voir comment on peut vivre en meilleure harmonie avec des pays de proximité avec lesquels on pourra trouver demain des domaines de vraies synergies.

Question : Les OGM sont-ils un danger absolu ou une possibilité de répondre aux défis alimentaires ? Compte tenu de la conclusion du Comité scientifique européen qui, en octobre 2008, a condamné à l'unanimité l'interdiction française, combien de temps va durer le moratoire sur les OGM en France ?

Xavier Beulin : La question des OGM est très sensible en France et en Europe, particulièrement en France. Je ne sais pas comment la prendre. Ma position personnelle n'a pas beaucoup d'intérêt si ce n'est pour vous dire qu'il faut être pragmatique dans le sens où je considère que si l'OGM peut apporter une valeur ajoutée par rapport à une plante traditionnelle, je ne vois pas pourquoi on devrait s'en priver. Jusqu'à présent, si l'on regarde les OGM les plus connus sur le marché, ils ont surtout permis à Monsanto d'être l'entreprise la plus rentable au monde. L'intérêt pour le producteur agricole est relatif et l'intérêt pour le consommateur n'était pas l'objectif. Pour autant, la technologie apportée est intéressante.

Je vous ai dit tout à l'heure que les OGM de nouvelle génération qui vont pouvoir être développés sur les productions de type maïs, sorgho, etc ... vont apporter vraiment des plus. J'ai parlé de stress hydrique, on peut évoquer aussi la qualité sanitaire des plantes, l'amélioration en valeur nutritionnelle. Manifestement, aujourd'hui la technologie avance. Le fait que Monsanto soit allié au chimiste allemand BASF, qui affecte un budget de recherche de 700 millions de dollars par an uniquement sur ce volet de la technologie, est en train d'en faire sans doute le premier opérateur de demain non seulement pour l'agriculture, mais aussi dans d'autres domaines avec l'avance qu'il a prise.

Ce qui est dramatique — là-dessus je suis sans pitié, mais non sans nuance — c'est que si les Américains avaient la technologie, nous, en France, nous avons l'autre volet de la pièce, ce qu'on appelle le "*germ place*", c'est-à-dire la qualité génétique, notamment en céréales. Nous étions le meilleur généticien au monde en matière de végétal, et même d'animal. Qu'ont fait les sociétés américaines qui maîtrisaient la technologie et pas le matériel génétique performant ? Elles sont venues acheter notre génétique avec des ponts d'or. Il faut savoir qu'aujourd'hui, en France, nous n'avons que 4 ou 5 sociétés semencières, et encore. L'une d'entre elles envisage sérieusement de quitter la France, en terme de recherche. En terme de production il n'est pas sûr qu'elle reste très longtemps.

Moralité de l'affaire : j'en veux beaucoup à M. Bové, parce que sous couvert de protéger les petits agriculteurs, comme il le dit si bien, il est en train de nous emmener vers une véritable dépendance. Pourquoi ? Parce que le jour où non seulement nous n'aurons pas la technologie adéquate et qu'en plus, nous n'aurons plus de sociétés semencières capables de nous fournir des semences de qualité, nous serons dans les mains de M. Monsanto, ou de M. Dupont de Nemours, ou d'autres. C'est cela la réalité. D'un côté, j'entends liberté, liberté ! Sous-entendu la technologie priverait l'agriculteur de la liberté de pouvoir ressemer sa propre semence. La liberté a quand même ses limites, parce que le jour où, moi, paysan du Loiret, je devrai acheter mes

semences uniquement chez Monsanto, je ne sais pas où se trouve la liberté. C'est pourquoi je considère que c'est une catastrophe, non seulement agronomique, mais sociale, sociétale qui est en train de se préparer. Là-dessus, je peux vous assurer que quel que soit le président américain élu, ou l'administration américaine, cela ne changera rien. Les Américains sont absolument déterminés sur ces sujets, — "*business is business*" —, ils ne lâcheront rien.

La seule chose que nous ayons pu obtenir avec Monsanto, c'est un accord auquel j'ai participé pour faire en sorte que les producteurs burkinabés puissent tester des cotons OGM pour leur propre production au Burkina avec un retour de royalties à hauteur d'un tiers de la valeur normale. Pourquoi a-t-on fait cela ? Il faut imaginer la situation d'un producteur dans ces pays d'Afrique. Quand vous êtes producteur de coton africain, vous avez au minimum 8 à 10 traitements insecticides par an, et quand on parle de traitement insecticide et qu'on en a l'image en France, c'est le type dans sa cabine climatisée, ventilée, etc... qui passe son produit. Quand vous êtes producteur burkinabé, c'est avec le "vermorel" sur le dos qu'il traite et en absorbe autant qu'il en met sur les plantes. C'est quelque chose d'intenable.

Il y a eu un vent de révolte, toujours par les mêmes ONG, qui bien sûr en ont fait un lobby, manipulation, et même pression, auprès des producteurs africains pour leur dire de ne jamais accepter les OGM

Je prends à témoin mon épouse qui m'a accompagné le mois dernier. Au Burkina Faso, nous avons vu deux champs de coton semés le même jour, l'un, OGM, d'un producteur qui s'appelle M. François Traoré. On l'appelle là-bas le sorcier, parce que dans son champ de coton OGM Monsanto — la variété est de chez nous, elle vient du CIRAD qui importe en Afrique des variétés de base sur lesquels on a implanté un OGM contre le fameux insecte qui bouffe le coton —, depuis le semis qui a eu lieu vers le 10 juin on a vu des cotons bien hauts, en pleine fleur, pas un seul produit dessus, magnifique, homogène, et à côté, l'autre, non OGM, d'un petit producteur de coton qui, depuis le semis, en est déjà à son septième traitement au début octobre et qui ne comprend pas ce qui se passe. Mais le bon sens du producteur africain c'est de nous dire : " Je ne suis pas *baba* devant le coton OGM. On a semé une fois, on a semé deux fois, on voit que cela marche, on y va".

Je rencontre le président du Burkina Faso, je lui dis : "Les OGM chez vous cela donne quoi ? " Il me répond : "Écoutez, on a 70 % de paysans au Burkina Faso. Si les paysans burkinabés pensent que c'est bon, évidemment le président de la République pense que c'est bon." Voilà comment cela se passe. Nous, pendant ce temps, nous prenons du retard.

Alors, encore une fois, il ne suffit pas de dire non aux OGM, il faut les expertiser, ce qui est en train de se faire pour certains d'entre eux. Il est quand même difficile d'admettre, pour les agriculteurs et leurs filières, que nous importions chaque année à peu près 50 à 55 millions de tonnes de soja dont 35 à 40 sont OGM et sont consommés par nos animaux. Cela ne gêne personne, mais le paysan européen n'y a pas droit.

Sur la relation avec la santé qui est un point évidemment important, la question s'est posée dans le groupe Santé-Environnement du "Grenelle". Nous avions des épidémiologues autour de la table qui s'interrogeaient sur l'impact des fusarioses sur les céréales avec laquelle nous avons aujourd'hui des problèmes, ainsi que pour d'autres difficultés concernant la qualité sanitaire des plantes. Si demain nous pouvons régler ces problèmes de qualité en évitant de sortir le pulvérisateur et d'épandre des produits, il faut se poser la question. Si demain, parce que cela sera un enjeu, on peut faire avec le blé ce qu'on fait avec la luzerne ou le soja, c'est-à-dire inoculer des nodules permettant de capter l'azote de l'air pour le transformer en azote disponible pour la plante, ce serait idiot de se passer de cette technologie parce qu'elle concerne des enjeux évidemment très importants.

Ce sont les sujets qui sont devant nous. Je pense vraiment qu'aujourd'hui nous sommes victimes d'une sorte de complot intellectuel sur ces sujets. Je regrette de le dire parce que je ne suis pas "va-t-en guerre". J'ai fait moi-même partie de la haute autorité sur les OGM. J'ai démissionné à la sortie du rapport de cette haute autorité parce que — j'y ai travaillé, je n'ai pas

seulement fait semblant d'aller aux réunions, j'y ai vraiment travaillé à mon niveau car je ne suis pas un scientifique — les conclusions de ce rapport qui portaient notamment sur le fameux maïs Monsanto 810 lequel a beaucoup animé les gazettes il y a un an, n'étaient absolument pas négatives et les scientifiques autour de la table ont dit clairement, ils l'ont même écrit : "Au vu des procédures d'expertise nous n'avons rien à ajouter aux expertises qu'ont pu faire l'ASTAR en France ou l'ASTE au niveau européen sur les conséquences aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan santé." Mais le président de la haute autorité qui était un sénateur de la Manche — je peux le citer puisque tout cela est public — a présenté un rapport tronqué. Pour quelle raison, je n'en sais rien. Donc, procédure d'urgence, on a suspendu la production, on a demandé des expertises complémentaires. Le mois dernier, l'ASTE a remis un nouvel avis pour dire qu'il n'y a rien de plus de nature à prolonger la clause de sauvegarde de la France pour l'interdiction de la culture. Que vont faire les pays ? Je n'en sais rien. Mais on en est là. Quand j'ai vu cela, j'ai démissionné. Ce n'est pas sérieux, si on met en place des comités, on en tient compte.

Questions : Deux questions qui se rejoignent : 1) L'agriculture est souvent citée comme responsable de la dégradation de la qualité des eaux, donc de la diminution des ressources disponibles. Quel est le point de vue des agriculteurs ?

2) En se référant à M^{me} Lauvergeon qui a fait la même analyse que vous sur les besoins alimentaires et qui a évoqué l'Afrique en disant que pour faire de la culture et de l'alimentation, il faut de l'eau et, à défaut, dessaler de l'eau de mer, ce qui se fait déjà dans certains pays, quelle énergie utilise-t-on à cet effet ? Faudra-t-il utiliser des centrales nucléaires ? Qu'en pensez-vous ? N'est-ce pas de l'eau beaucoup trop chère qui ne paraît pas à la portée des agriculteurs ?

Xavier Beulin : Pas dans les conditions actuelles. Ce sujet aussi est passionnant. Je vois cela à travers l'action pour la Méditerranée. C'est un des sujets sur lesquels on arrive à faire travailler ensemble les Israéliens et les pays arabes. Cela se fait naturellement. L'eau est sûrement un bien universel et personne ne s'y trompe.

Je pense que M^{me} Lauvergeon a doublement raison. On a regardé ces sujets, notamment avec la Syrie et la Jordanie. Cela pose d'autres questions, parce que l'installation de centrales nucléaires dans ces pays n'est pas acquise aujourd'hui. C'est sans doute la seule énergie qui permettra de rentabiliser le coût de la dessalinisation, qui demande beaucoup d'énergie, surtout avec les technologies nouvelles : les nouveaux systèmes à membranes extrêmement énergivores. Mais, il n'y aura probablement pas d'alternative pour certains de ces pays.

Il y a aussi des possibilités dans le choix de l'agriculture. Je prends l'exemple de la tomate. On ne fait pratiquement plus de tomates en France, notamment la tomate d'industrie, parce que la Tunisie a raflé tous les marchés. Si je dis au Ministre tunisien que j'ai vu samedi pour être précis : "M. le Ministre, est-ce bien raisonnable de continuer à faire de la tomate dans les conditions climatiques de la Tunisie ?", sans donner une solution pour substituer autre chose à la tomate, alors que, pour la Tunisie, la tomate c'est aussi l'entrée de devises, c'est l'emploi, alors ma question n'est pas valable.

Il ne suffit pas de dire aux pays tempérés d'Afrique du Nord qu'ils gaspillent l'eau pour des productions qui n'ont aucun intérêt. Si on se borne à ce discours, on n'est pas entendu. Si, par contre, on imagine avec eux de vraies solutions alternatives, par exemple le fait de développer des productions vivrières parce qu'il y a des besoins, avec des soutiens venant des organismes internationaux, je pense que c'est un discours plus audible. Voilà ce qu'il faut essayer de promouvoir.

En ce qui concerne la responsabilité imputée aux agriculteurs de polluer l'eau, ce qui entraîne une réduction des quantités disponibles, je suis en général très transparent et très franc. Je pense que sur les 30 dernières années, il y a eu manifestement des excès en agriculture. Il faut le dire, parce que le système l'imposait. Après qu'en 1960, on ait assigné comme seul objectif aux paysans français de produire, on s'est aperçu en 1980 que, non seulement ils avaient atteint l'objectif, mais, comme par hasard, on devenait potentiellement exportateurs. Alors, on s'est dit : C'est génial, continuons à produire. Je vous rappelle que sur le dernier exercice comptable de la

France, le solde commercial de la balance extérieure pour l'agriculture et l'agroalimentaire est plus 1,7 milliards d'euros, alors que le solde global de la balance extérieure est déficitaire de près de 40 milliards. Il ne faut pas oublier cela.

En outre, il ne faut pas dire que 500 000 paysans, ne compte pour rien dans l'électorat, ce qui en soi est vrai. Mais en réalité, selon l'INSEE, le secteur agricole, agroalimentaire, agroforestier et forêts, c'est 3,5 millions d'emplois en France, un million à la production, 700 000 à 800 000 dans les industries agroalimentaires et le reste réparti entre l'agrofourmiture, les services, etc..., c'est-à-dire 14 à 14,5 % de la population active en France. La question n'est pas de savoir s'il y a 500 000 paysans, mais que c'est la dimension économique et sociale de l'agriculture qui, de ce point de vue, a plutôt répondu aux objectifs.

Maintenant, en faisant un retour en arrière sur les dix dernières années, on est amené à constater que les pratiques agricoles ont beaucoup évolué d'abord parce que les techniques évoluent. Aujourd'hui, — je ne veux pas faire de science fiction — on est à la veille de développer dans beaucoup d'exploitations agricoles des systèmes informatisés qui vont relier l'imagerie satellitaire à la prise de décision en agriculture.

Personnellement, je suis sur une exploitation très hétérogène dans la zone Donnery-Trainou-Faÿ-aux-Loges, dans le triangle Neuville-aux-Bois-Orléans-Châteauneuf-sur-Loire, où il y a, à la fois, des terres très argileuses, des terres sableuses, des terres argilo-calcaires, toutes sortes de terres souvent dans la même parcelle. Qu'avons-nous tendance à faire ? On sait que sur une partie de la parcelle, parce qu'on est sur l'argilo-calcaire, le potentiel est de 9 tonnes/hectare de blé, on va avoir tendance à mettre la fumure pour 9 tonnes/hectare, parce qu'on sait qu'on va y arriver, sauf qu'à l'autre bout c'est beaucoup plus sableux avec un potentiel qui est peut-être de 6 tonnes/hectare. Jusqu'à présent on ne sait pas bien faire la différence. Demain, on va embarquer sur l'épandeur d'engrais un compteur qui aura enregistré à peu près 10 années de photographies aériennes à partir desquelles on aura mesuré le potentiel de la parcelle au mètre carré près et qui va piloter lui-même la dose d'azote à apporter en fonction du potentiel. Ce n'est pas de la science fiction. Cela existe et demain cela va se généraliser.

De même, dans une parcelle de 20 hectares vous avez l'équivalent d'un demi-hectare de chardons, cela arrive de plus en plus. Qu'est-ce qu'on va faire ? On n'aime pas avoir des chardons dans ses champs parce qu'on sait que c'est puissance 10 l'année suivante. On sort le pulvérisateur et on va donner un coup d'hormone pour "chabler" les chardons. On va en mettre partout. Demain, le pulvérisateur va être intelligent, il va savoir apporter la dose là où il faut.. Ce sera une révolution aussi forte que celle qu'on a vécue dans les années soixante avec la mécanisation.

Je vous dis cela, non seulement parce que nous avons conscience que nous travaillons dans un milieu vivant qu'il faut absolument préserver pour les générations à venir, mais aussi parce qu'on a besoin de technologies de plus en plus pointues pour répondre aux besoins des plantes tout en préservant la qualité des eaux, la structure des sols. Sur ce point, — je m'excuse de parler encore de moi — je pense que cela fait 5 ou 6 ans que nous n'avons pas sorti la charrue sur la ferme ; on ne laboure plus. Les deux premières années cela n'a pas été génial, mais depuis la flore se reconstitue. On ne laboure plus. Pourquoi ? Parce que le taux de matières organiques dans le sol diminuait, peu, mais il diminuait. Or, maintenant on reconstitue un stock de matières organiques, on évite de la diluer, on recrée une flore microbienne et autre, on retrouve des conditions favorables. Tout cela parce que des scientifiques, des agronomes nous ont dit que c'est très important. Je ne veux pas être désagréable, mais je pense qu'il y a beaucoup plus à gagner avec une agriculture raisonnée qu'à décréter que demain matin on va mettre N % de l'agriculture française sous cloche. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas dans certaines conditions, — ce qu'on fait par exemple sur certains bassins versants — , appliquer des mesures beaucoup plus radicales, parce qu'il y a là un problème de bassin versant, un problème de qualité des eaux. En règle générale, je pense qu'il faut aujourd'hui trouver des solutions qui combinent intelligemment le rapport économique, le rapport environnemental, la qualité des produits.

Question : Vous avez évoqué très rapidement la Chine. Comment la situez-vous dans le contexte mondial actuel sur le plan de l'agriculture et de l'alimentation ?

Xavier Beulin : Il y a notamment deux pays qu'il faut regarder de très près sous l'angle du rapport démographie - alimentation - agriculture, c'est la Chine et l'Inde. Pour la Chine, la situation est simple à expliquer. La Chine était un exportateur net, elle est aujourd'hui un importateur net. La Chine est en train de faire une révolution qui est liée à un double phénomène : un phénomène migratoire rural, là aussi vers l'urbain. Les Chinois veulent freiner ce mouvement, donc pour cela ils ont besoin de développer les activités en milieu rural, et pour cela ils ont compris, que la transformation d'une partie de leur agriculture de céréales, de riz, de soja ou de colza, vers des productions qui demandent beaucoup plus de main-d'œuvre à l'hectare est sans doute une des solutions. Ils vont nous "tailler des croupières", c'est évident, sur des produits comme l'horticulture, l'arboriculture, probablement le maraîchage, parce qu'ils sont en train de faire muter une partie de leur agriculture vers ce type de productions.

Par son industrialisation, par le développement de ses services, la Chine génère aujourd'hui suffisamment de cash pour se payer son alimentation basique. Elle préfère devenir importatrice de céréales, de soja, d'huiles, etc... Avec les Jeux olympiques, c'est elle qui a fait flamber les prix. Je préside un groupe dans les huiles alimentaires. La Chine a acheté sur le marché deux millions de tonnes d'huile supplémentaire. Elle avait la peur de sa vie de tomber en rupture de stock pendant les J. O. Moralité, il y avait deux à trois mois de retard dans les ports chinois pour débarquer les marchandises. Le fret, qui s'exprime en points, est monté à 15 000 points environ. Il était hier à 1 200 points. C'est dire que le fret international s'est complètement effondré, notamment à cause de la Chine. La Chine a créé une demande fantastique sur les dernières années laquelle a généré des tensions sur le marché du fret et des ambitions pour les constructeurs de bateaux. On arrive à un moment de crise économique où il y a moins de besoins de fret international, alors que les bateaux nouvellement construits arrivent. Le fret s'écroule. Ce sont des indicateurs intéressants à observer.

C'est une réponse sur la Chine qui est aujourd'hui dans cette situation de faire muter son agriculture et je vous assure que dans des produits comme l'arboriculture ou l'horticulture, nous ne sommes pas très tranquilles.

Il y a un point que nous demandons de manière insistante à nos pouvoirs publics, notamment européens, c'est de faire respecter les mêmes normes sanitaires et phytosanitaires sur les produits d'importation que celles qui nous sont appliquées. Je dirai qu'aujourd'hui c'est peut-être le seul frein. Nous souhaiterions vraiment que la notion de préférence communautaire soit réactivée au moins sur ce schéma.

Ce qui est incroyable chez les Chinois c'est leur inventivité. Vous ne pouvez savoir à quel point. Ils exportent toute une variété de produits, des textiles, etc..., tout cela en containers. Ils ont mis au point des systèmes de remplissage de containers pour passer du solide au vrac, du solide au liquide. C'est simple, mais il fallait y penser. Ils ont percé leurs containers par le haut. Aujourd'hui, à Rouen, les céréaliers remplissent de blé des containers de textiles ou autres. C'est du fret de retour qui ne coûte rien. Lorsque c'est du liquide, ils ont trouvé un autre système génial. Imaginez une piscine gonflable complètement fermée que l'on dépose dans le container et qu'on remplit par le haut. Elle épouse les formes du container pour transporter du liquide.

Encore un mot. Malgré tout ce que je viens de dire, le commerce mondial agricole ou agroalimentaire ne représente que 10 % de la production totale mondiale, mais le paradoxe est que ce sont les 10 % qui s'échangent sur les marchés mondiaux qui fixent les prix mondiaux.

M. Picard remercie vivement le président Xavier Beulin pour la richesse de ses interventions, qui ont présenté et analysé les problèmes posés pour mettre en œuvre une politique économique et sociale équilibrée et cohérente de l'agriculture et de l'alimentation sur notre planète.

SORTIE ANNUELLE

VOYAGE À LILLE LES 7 ET 8 OCTOBRE 2008

L'Académie n'avait pas attendu le succès des *Ch'ti* pour choisir comme destination de sa sortie annuelle Lille, la capitale des Flandres françaises maintes fois martyrisée par les guerres, mais déclarée en 2004 Ville d'art et d'histoire, tandis qu'elle devenait, pour cette même année, Capitale européenne de la culture.

Le 7 octobre au matin nous étions environ trente-cinq, également répartis entre académiciens et membres de la Société des Amis, à attendre le TGV direct venant de Brive qui, en deux heures et demie seulement, sans le traditionnel changement de gare à Paris, nous amenait à Lille pour le déjeuner. Quelques hésitations avant de trouver notre chemin dans le dédale de Lille-Europe, un rapide passage dans les hôtels pour déposer les valises — près de Lille-Flandres pour l'un, à l'ombre de l'Opéra pour l'autre - et nous nous retrouvions au *Meunier* pour un premier déjeuner flamand. Tandis qu'en ce jour de grève un cortège de manifestants s'avancait vers la gare aux accents de l'*Internationale*, chez elle en cet ancien quartier Saint-Sauveur aujourd'hui rasé où se trouvait l'estaminet dans lequel en 1888, à la demande du maire socialiste de l'époque Gustave Delory (1857-1925), un certain Pierre Degeyter (1848-1932), ouvrier câbleur immigré venu de Belgique, mit en musique un poème d'Eugène Pottier (1816-1887) qui allait faire le tour du monde, nous prenions le VAL, premier métro automatique au monde (L'acronyme VAL signifiant Villeneuve-d'Ascq-Lille, ou encore Véhicule Automatique Léger), direction Roubaix, capitale de la laine et de la vente par correspondance.

Sans doute, certains d'entre nous s'attendaient-ils à découvrir une cité sinistrée, défigurée par les friches industrielles consécutives à la délocalisation de l'industrie lainière hors frontières : c'est une ville dynamique que nous découvrîmes, tout occupée à reconvertir son passé industriel et industriel en patrimoine culturel, le plus bel exemple de cette reconversion accomplie étant sans doute le musée d'Art et d'Industrie André Diligent, plus connu sous le nom de "La Piscine", objet de notre première visite. Si nous n'avions pas prévu de visite guidée, pensant laisser chacun cheminer à sa guise dans ce lieu magique, nous eûmes l'honneur d'être reçus par Pierre Leman, conservateur honoraire du patrimoine, conservateur du site de Bavay et professeur honoraire associé à l'Université d'Arras. Contacté avant le voyage, il fit ouvrir pour nous l'amphithéâtre et nous expliqua l'histoire de ce lieu devenu emblématique d'une métamorphose réussie. Pierre Leman, roubaisien de naissance et de cœur, nous raconta comment, après la Première guerre mondiale, le maire de l'époque, Jean-Baptiste Lebas (1878-1944), revenu de captivité en Allemagne où il avait été impressionné par les réalisations hygiénistes accomplies en faveur des ouvriers, avait mis en place dans sa ville une politique sociale d'avant-garde. La piscine municipale, œuvre de l'architecte lillois Albert Baert (1863-1951), véritable palais des sports en style Art déco, symbole à la fois de la mixité sociale et de l'hygiène pour tous, s'inscrivait dans cette démarche. Plus tard, Jean-Baptiste Lebas, à qui nous devons aussi les premiers logements sociaux (les Habitations à Bon Marché, dits HBM, précurseurs des HLM) deviendra ministre du travail du Front Populaire : il sera l'instigateur des congés payés et de la semaine de quarante heures. Entré dans la Résistance dès le début de la guerre, il mourra en déportation en 1944. Une autre grande figure du socialisme du Nord qu'évoqua pour nous Pierre Leman, mais cette fois venue du socialisme chrétien, fut celle de l'abbé Lemire (1853-1928), député du Nord de 1893 jusqu'à sa mort, qui dès la fin du XIX^e siècle fondait ici les premiers jardins ouvriers.

En 1985, la piscine municipale quelque peu délabrée, victime en même temps de normes auxquelles elle ne peut répondre, ferme ses portes. Placée devant le dilemme de la détruire ou de la reconstruire, la municipalité décide alors d'en faire son musée afin d'y exposer ses riches collections, qui justement cherchaient un toit. La spécificité du lieu cependant fut sauvegardée. Dès l'entrée, le bruit des éclaboussures et les cris des baigneurs créent l'ambiance et déclenchent

les souvenirs. Nous laissant guider par le bruit de l'eau, nous passons devant quelques cabines restaurées à l'ancienne et découvrons, émerveillés, le joyau du lieu : le grand bassin préservé dans toute sa longueur, au centre d'une vaste salle aux dimensions harmonieuses que surmonte une haute voûte romane et qu'éclaire, face à nous, une demi-rosace aux couleurs du soleil levant. À droite et à gauche du bassin, sur les bas-côtés, des statues de pierre blanche se reflètent dans l'eau tandis que les anciennes cabines remodelées abritent, soigneusement reliées dans de lourds volumes, les collections d'échantillons des industriels roubaisiens. Le musée, riche des collections privées qui lui ont été léguées dès le XIX^e siècle, reçoit aussi en dépôt de grandes œuvres prêtées par les musées parisiens (musée Rodin, musée d'Orsay en particulier), tout en pratiquant une politique ciblée d'acquisitions, en particulier d'œuvres Art déco (École de Nancy par exemple), de Camille Claudel, et surtout d'artistes régionaux.

Tandis que certains rejoignaient Lille en métro afin de flâner à loisir sur la Grand'Place ou de fureter à la recherche du livre rare dans la plus grande librairie d'Europe — prétendent les Lillois — d'autres prenaient le bon vieux tramway, dit le Mongy, qui *via* le Grand Boulevard, relie depuis la fin du XIX^e siècle les trois métropoles de la conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing. Nous passons devant quelques anciennes usines, véritables châteaux de l'industrie aux tours crénelées, aujourd'hui reconvertis en lieux de culture, puis le long du Parc Barbieux, vaste jardin anglais créé au XIX^e siècle dans l'espace originellement choisi pour creuser le canal de Roubaix. Tandis que des éboulements de terrain empêchaient la réalisation de l'ouvrage, un poète roubaisien répondant au nom de Henri-Léon Lisot imagina de transformer ce "puits de Barbieux" (nom de ce hameau de Roubaix) en un jardin offert au promeneur. Reconversion réussie là aussi pour ce parc dont la forme oblongue rappelle l'origine. Tout au long du Grand Boulevard s'égrenent les villas cossues des industriels du textile, quelque peu délaissées cependant, maintenant que nombre d'entre eux se sont installés dans les quartiers plus modernes de Villeneuve-d'Ascq ou de la petite ville d'Hem, voire de l'autre côté de la frontière, dans la toute proche Belgique.

Le repas du soir nous réunit au cœur même de la ville, à *La Chicorée*, à deux pas de la Grand'Place (dite officiellement Place du Général de Gaulle) en face des vestiges du vieux Palais-Rihour. Ce palais, construit entre 1454 et 1473 par le Duc de Bourgogne Philippe le Bon, et racheté par la ville au roi d'Espagne en 1664 pour devenir hôtel de ville, fut, au cours des siècles, victime de plusieurs incendies. On le reconstruisit en 1848, en prenant soin de conserver ce qui pouvait l'être : la chapelle, la salle des gardes et le grand escalier. Les bâtiments du XIX^e siècle furent eux-mêmes la proie d'un incendie pendant la Grande Guerre, incendie qui emporta une partie des archives de la ville, la moitié des deux cent mille volumes de la bibliothèque municipale ainsi que son catalogue, mais préserva les bâtiments historiques qui aujourd'hui abritent l'Office du tourisme. Un menu à la hauteur de la légendaire générosité des Lillois nous attendait à *La Chicorée* : pour un prix propre à satisfaire le plus exigeant des trésoriers, nous eûmes champagne en apéritif, assiette nordique de poissons fumés à la crème fouettée au houblon, carbonade flamande, assiette de fromages régionaux...et salade de fruits frais au genièvre inopinément transformée en tarte à la cassonade, vins, eau minérale à discrétion, et café. La ville était encore fort animée quand, sous une fine pluie d'automne, certains rejoignirent leur hôtel, tandis que d'autres, attendant la fin de l'ondée, s'attardèrent en terrasse en dégustant un petit genièvre du pays ! Dans la douceur du soir, devant les façades illuminées de la Grand'Place maintenant agrémentée en son centre d'une large fontaine en forme de vasque au milieu de laquelle s'élève, chère au cœur des Lillois, la colonne de la Déesse érigée en 1842 en mémoire de la résistance héroïque, en 1792, de Lille face aux armées autrichiennes (la frontière passait tout à côté sur les bords de l'Escaut), on aurait presque pu se croire là-bas, en Bohême, sur les bords de la Vltava. Le film *L'Aveu* d'ailleurs, censé se passer à Prague, fut en partie tourné à Lille.

Le lendemain matin, disposant d'une heure avant l'ouverture du Palais des Beaux-Arts, nous fûmes une bonne vingtaine à suivre les auteurs de ces lignes pour une promenade pédestre d'une heure le long de la rue de Paris, ancienne rue des Malades, qui longe le quartier Saint-Sauveur ci-dessus évoqué et mène à la Porte de Paris par où, en 1668, Louis XIV fit son entrée dans la ville qui, par le Traité d'Aix-la-Chapelle, venait d'être incorporée au royaume de France. Nous passons devant la vieille église gothique Saint-Maurice, église-halle (dite *halle-kerk*, composée de trois nefs de même largeur et de même hauteur) malheureusement fermée en cette

heure matinale, et levons les yeux vers les façades flamandes où se mêlent grès de base, panneaux de briques et abondantes sculptures de craie, façades pour certaines parfaitement restaurées, tandis que d'autres sont encore ravagées par la lèpre causée par cent cinquante ans de pollution industrielle. Nous nous arrêtons devant un petit bâtiment de pierre et de briques roses, construit en style classique français après la conquête (un des rares édifices à avoir échappé à la regrettable destruction, dans les années 1970, de ce vieux quartier, certes devenu insalubre, mais où jadis, en temps de disette, une pauvre dentellière tentait d'*indormir sin p'tit Quinquin* par une *Canchon dormoire* devenue hymne de tous les nordistes). Ce petit bâtiment aujourd'hui situé au 191 de la rue de Paris servait de refuge, à l'intérieur des remparts, à l'abbaye de Marquette (fondée par Jeanne de Flandres que l'on retrouvera à l'Hospice Comtesse) : l'abbesse pouvait s'y abriter quand les contingences l'empêchaient de regagner son abbaye avant la nuit. Une halte encore devant l'hospice Gantois fondé en 1462 par Jean de la Cambe, dit Gantois, bourgeois et échevin lillois, pour accueillir malades et personnes âgées impécunieuses. Plus de cinq siècles durant, jusqu'en 1995, il resta fidèle à sa vocation première... pour être transformé en hôtel de luxe ouvert à présent aux plus fortunés. Un coup d'œil sur le nouvel hôtel de ville et son élégant beffroi haut de cent quatre mètres, qu'édifia en 1927 l'architecte lillois Émile Dubuisson (1873-1947) en style flamand mâtiné d'Art nouveau et que gardent, sculptés dans la pierre, Lydéric et Phinaert, les deux géants tutélaires de la cité, et nous voici devant la Porte de Paris, construite à la fin du XVII^e siècle par Simon Volland (1622-1694) en l'honneur de Louis XIV, à la fois porte de ville et arc de Triomphe, portant côté ville les armes de Lille (de gueules à une fleur de lys d'argent), et de l'autre celles du royaume de France (d'azur aux trois fleurs de lys d'or). Il ne nous reste plus qu'à descendre le Boulevard de la Liberté dont le tracé suit la ligne des anciennes fortifications rasées au XIX^e siècle et nous rejoignons la vaste Place de la République flanquée, côté nord-ouest de la Préfecture, et côté sud-est du Palais des Beaux-Arts, tous deux édifices de prestige construits dans la seconde partie du XIX^e siècle.

À dix heures précises le Palais des Beaux-Arts ouvre pour nous ses portes, et nous pénétrons dans le hall qu'éclairent deux énormes lustres de verre coloré (pesant chacun plusieurs tonnes), oeuvre de l'architecte designer italien Gaetano Pesce (né en 1939 à La Spezia). Deux conférencières nous y attendent pour nous faire découvrir quelques-uns des chefs-d'œuvre de ses abondantes collections, *Le Festin d'Hérode* de Donatello, *Le Gobelet d'argent* de Chardin, *Les Jeunes* de Goya, et, lui faisant pendant, *Le Temps ou les Vieilles*, du même Goya, œuvre acquise en 1874 pour le musée par le conservateur de l'époque qui, aidé de deux de ses amis, puisa dans ses deniers personnels afin que Lille possède les deux tableaux du diptyque, et la mystérieuse *Tête de cire* enfin, joyau du musée, objet des convoitises de l'occupant durant la Grande guerre, œuvre restée anonyme que d'aucuns cependant attribuent à Raphaël ou Léonard de Vinci. Nous terminons la visite guidée par les plans en relief de Vauban – un dépôt de l'État – pour lesquels a été aménagée, dans la pénombre du sous-sol, une vaste salle aux conditions hygrométriques propres à les préserver au mieux. Quinze villes sont déployées là devant nos yeux, avec une minutieuse précision : sept villes française dont Avesnes, Bergues, Calais et Lille, sept cités belges (Audenarde, Charleroi, Menin, Namur, Ostende, Tournai et Ypres), et Maastricht enfin pour les Pays-Bas.

Il nous reste à peine deux heures pour parcourir à notre gré les salles du musée : la galerie du Moyen Âge et de la Renaissance nouvellement ouverte au sous-sol du musée et qui recèle d'innombrables trésors venus de toute la chrétienté, les salles des Rubens et des Van Dyck, celles de l'École Française des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, ou encore la galerie des céramiques avec sa collection de majoliques italiennes et de précieuses faïences, en particulier de Lille. Certains pousseront la porte qui, au fond de l'atrium, ouvre sur le Jardin de verre et le Bâtiment-lame, sur lequel, par un effet d'optique, se reflète la façade arrière du Palais, donnant ainsi l'illusion d'un double corps de bâtiments symétriques, comme le voulait au XIX^e siècle le projet initial.

À treize heures nous nous installons, comme il se doit, *Aux Moules*, la brasserie Arts déco de la rue de Béthune dont les tas de coquilles vides, les jours de braderie, font la gloire de l'établissement et la une des écrans de télévision. L'ambiance chaleureuse et bon enfant nous gagne dans ce décor des années trente en partie d'époque. Le café bu, nous rejoignons à pied l'Hospice Comtesse, traversons de nouveau la Grand'Place, faisons halte devant la Vieille Bourse

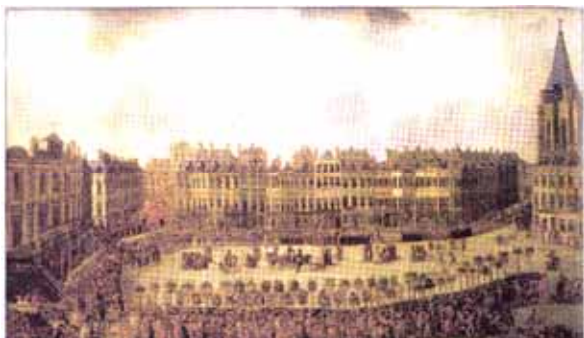
construite en 1653 en style Renaissance flamande alors que Lille faisait encore partie des Pays-Bas espagnols, et dont la forme trapue rappelle un bahut flamand. Les façades à la décoration exubérante — guirlandes de fruits, cornes d'abondance, anges sonnant la victoire — témoignent de l'intense activité économique de la ville à laquelle invite, inscrite dans l'un des cartouches, la dédicace de l'édifice: *Au génie inventif*, et que protège, dressé tout en haut du campanile, Mercure, le dieu du négoce. Traversant la cour intérieure où bouquinistes, joueurs d'échec et fleuristes vaquent aujourd'hui tranquillement à leurs affaires, nous débouchons sur la Place du Théâtre, là-même où dans les temps anciens se tenait La Fontaine-aux-Changes, aujourd'hui disparue, mais dont nous retrouverons la reproduction sur un tableau de l'Hospice Comtesse. Un coup d'œil sur deux bâtiments construits au début du XX^e siècle : l'Opéra (inauguré par les Allemands en 1914 !) et la nouvelle Bourse au beffroi néo-flamand (siège de la Chambre de commerce et d'industrie) qui rivalise avec celui de l'Hôtel de ville et les clochers (symboles des trois forces qui régissent les villes flamandes). Arrêt sur image devant le Rang du Beauregard, remarquable ensemble homogène de quatorze maisons à pilastres construites en 1687 par Simon Volland, maisons de brique et de pierre aux décors tous différents. À l'entrée de la rue Grande Chaussée une enseigne en forme de bras ganté d'or nous rappelle la vocation commerçante de cette très ancienne voie qui conduisait autrefois de la place du commerce et des foires (la Grand'Place) au *castrum*, et par laquelle nous pénétrons aujourd'hui dans le Vieux Lille. Un arrêt gourmand devant L'Huitrière, le restaurant Art déco le plus huppé de Lille, et nous voici arrivés rue de la Monnaie pour notre rendez-vous à l'Hospice Comtesse. Tandis que notre président Gérard Hocmard s'entretient avec Monsieur Pierre Delorme, président de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, nous déambulons à notre guise dans cet auguste établissement qu'en 1237 la bonne Comtesse Jeanne de Flandre, dite aussi Jeanne de Constantinople (vers 1200-1244), fille de Baudouin, comte de Flandres et empereur de Constantinople, fonda pour le salut de son époux Ferrand de Portugal (1188-1232), fait prisonnier à Bouvines (*"Quatre ferrants bien ferrés traînent Ferrand bien enfermé" dans les geôles du Louvre*). La salle des malades, proche de celle des Hospices de Beaune, nous rappelle le passé commun des deux cités, tout comme d'ailleurs les portraits des ducs de Bourgogne exposés au premier étage. Maintenant devenu musée régional d'histoire et d'ethnographie, l'Hospice Comtesse, dont l'orangé vif des murs extérieurs surprend, présente à l'intérieur nombre d'objets témoins de la vie quotidienne des siècles passés, ainsi que des tableaux, en particulier des Watteau, retraçant quelques grands événements de la ville. Tout ceci dans un décor authentique que l'on croirait sorti d'un tableau de l'École flamande : planchers et meubles de chêne foncé reluisant de cire, draps de lin d'un blanc éclatant, éclairage tamisé par les vitraux des fenêtres, cuisine toute revêtue de carreaux de faïence de Lille des XVII^e et XVIII^e siècles.

Une dernière balade encore par les ruelles adjacentes bordées de maisons aux couleurs vives, puis par la coquette place aux Oignons, et nous voici devant la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille, implantée là-même où se trouvait sans doute le tout premier château des Comtes de Flandres, au XI^e siècle. La construction, basilique commencée en style gothique en 1854, alors que Lille n'était pas encore siège de l'évêché, ne fut achevée qu'en 1999, par la mise en place de la façade conçue par l'architecte lillois Pierre-Louis Carlier. Un mur de marbre translucide soutenu par des filins métalliques de l'ingénieur irlandais Peter Rice (1935-1992), deux rosaces de verre de Ladislav Kijno (né à Varsovie en 1921, mais arrivé dans les mines du Nord en 1926), et un portail de bronze du sculpteur Georges Jeanclos (1933-1997) apportent à cet édifice pseudo-gothique une finition moderne tranchée, mais sereine. À l'intérieur, les lustres en forme de larges roues dentelées retenues par de longs filets en forme de nasse rappellent le double labeur des hommes dans ce diocèse créé en 1913 seulement et qui réunit les villes industrielles regroupées autour de Lille d'une part, et d'autre part le littoral, avec Dunkerque, un des tout premiers ports maritimes de France. La lumière dorée, que diffusent le marbre de la façade et les rosaces résolument modernes qu'il enserme, crée une douce atmosphère en ce lieu que certains d'entre nous, étudiants à Lille, avaient connu il n'y a pas si longtemps ouvert à tous vents et traversé par le vol des pigeons.

Mais il est temps de rentrer : un arrêt encore chez *Méert*, établi depuis 1761 rue Esquermoise, pour acheter les célèbres gaufres fourrées à la vanille de Madagascar (délices du Général de Gaulle à l'Élysée !), une dernière bière à la terrasse d'un café sur la Grand'Place avant de rejoindre la gare et le TGV qui doit nous ramener à Orléans. Le ciel est clair après les

quelques gouttes de pluie tombées la veille, et les façades resplendissent dans le soleil de l'après-midi. Il fait bon vivre, on le sent bien, dans cette belle cité des Flandres qui semble avoir aujourd'hui retrouvé le dynamisme et l'inventivité qui jadis déjà avaient fait sa fortune.

Françoise L'Homer-Lebleu et Gaston Souliez-Duquesnoy



La Grand'Place peinte en 1789
par François Watteau
lors de la grande procession



La Braderie de Lille au XIX^e siècle,
depuis déjà six siècles et pour
longtemps encore



La Vieille bourse construite en 1653,
au fond le beffroi de la Nouvelle bourse



Des façades flamandes à déchiffrer...



Dans le Vieux Lille...trois siècles de maisons,
trois styles, place Louise de Bettignies



C'est à Lille que fut composée l'*Internationale*,
les Lillois nous le rappellent
pendant notre déjeuner...



En transit vers le Lille Napoléon III et le Musée des Beaux Arts, en passant par la "rénovation urbaine d'après guerre" et par la nouvelle mairie néo-flamande des années vingt...



L'imagination et l'audace au pouvoir ou comment terminer au XX^e siècle une cathédrale gothique du XIX^e siècle et transformer une piscine "art-déco" en musée...



Un président d'Académie autorisé à parler moules, frites et bière...

VARIA

RÈGLES DU TAPUSCRIT

pour la préparation des documents en vue de l'impression des *Mémoires* et des publications produites par l'Académie

Géraldi Leroy

La mise au point des différentes contributions rédigées sans référence à des normes communes demande toujours un très long, coûteux et fastidieux travail de correction et d'homogénéisation. Faute d'une pratique absolument unanime dans l'établissement matériel des textes, il importe au moins d'afficher une cohérence d'ensemble. Il est donc demandé aux auteurs de se conformer le plus scrupuleusement possible aux règles suivantes qui sont actuellement les plus couramment appliquées en typographie.

N.B. — On suppose ici que le logiciel Microsoft Word est utilisé.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS

Une présentation schématique figure à la fin.

N. B. — La marque du paragraphe est l'alinéa au début de la première ligne. Toutefois, compte tenu de l'interligne réduit à exactement 12 points (Format/paragraphe/interligne/exactement/12 points) une ligne blanche est insérée entre deux paragraphes.

Police : Garamond 12

Retrait de première ligne : 1,25 cm (correspondant au premier taquet).

Alignement : justifié.

Interligne : exactement 12 points

Mise en page : 2,5 cm en haut, en bas, à gauche, à droite (c'est la disposition Word par défaut).

Conseil : enregistrer une fois pour toutes cette mise en forme. Après avoir composé un paragraphe selon les instructions ci-dessus, le sélectionner puis cliquer format/styles/nouveau style. Dans la fenêtre *nom*, attribuer un nom, cliquer sur *ajouter au modèle*, puis ok.

CITATIONS

Les citations courtes (un mot, un membre de phrase, une phrase ne dépassant pas 3 ou 4 lignes) sont intégrées dans le texte courant et encadrées par des guillemets.

On adoptera des *guillemets anglais* ("").

Si besoin : format/mise en forme automatique/options/lors de la frappe/ remplacer les guillemets/ok.

Les citations longues obéissent à une disposition spécifique.

Elles sont encadrées par un saut de ligne avant, un saut de ligne après.

Police : Garamond 11, romain.

Retrait à gauche : 2 cm. Si la citation commence par un alinéa, on portera à 3 cm le retrait de la première ligne.

Alignement : justifié.

Interligne : exactement 12 points

Pas de guillemets.

On aura intérêt à créer un style propre aux citations (selon la procédure indiquée plus haut).

Toute **modification** doit être signalée comme telle. Les **ajouts** sont indiqués par des crochets droits [], les **suppressions** par 3 points à l'intérieur de crochets droits [...], les **interventions du rédacteur** par "*c'est moi qui souligne*" en italique et entre parenthèses. La stricte **exactitude** d'une citation comportant tel ou tel élément incongru ou simplement erroné est marquée par [sic] en italique et entre crochets droits.

À Louise Colet, Flaubert écrit le 19 septembre 1852 : "J'ai rêvé la vie des couvents, l'ascétisme des brachmanes [sic]."

Ponctuation. Si le point final figure dans la citation, il sera suivi des guillemets fermants. Si le fragment cité ne comporte pas de point final, le point est à l'extérieur des guillemets.

Syntaxe de la citation. Dans le cas où une citation est introduite à l'intérieur d'une phrase du rédacteur, veiller à la compatibilité syntaxique de la phrase introduisant la citation et la citation elle-même ; procéder éventuellement aux modifications nécessaires en les signalant par des crochets droits. Exemple :

Eugène Melchior de Vogüé disait avoir trouvé dans le roman russe "l'aliment spirituel que notre littérature d'imagination ne [lui] donn[ait] plus."

NOTES

On met en notes 1) de brefs compléments plus ou moins marginaux par rapport au développement principal ; 2) les références bibliographiques des citations.

L'appel de note est constitué d'un chiffre *en exposant*, immédiatement (sans espace) placé après le mot ou la phrase qui le suscite (avant la ponctuation finale).

Pour un article (une communication) ou pour un chapitre d'un ouvrage, on choisira une numérotation continue (sans revenir à 1 au début de chaque page).

Texte des notes : times new roman 10, interligne 1, justifié (style des notes de bas de page par défaut dans Word).

Combinaison de touches pour insérer une note de bas de page : ctrl+alt+b. (ou Insertion/note/note de bas de page/automatique) Pour afficher les notes de bas de page : alt+x.

Références bibliographiques dans les notes

Chaque élément d'une référence bibliographique est séparé du suivant par une virgule.

On veillera à développer les sigles dont la signification est souvent énigmatique pour le lecteur non spécialisé : Comité d'histoire économique et sociale de la Révolution (et non CHESR).

Zone de l'auteur

Prénom suivi du nom. Majuscule à l'initiale seulement.

Pour les ouvrages collectifs, prénom et nom du premier auteur suivi de *et al.* ou bien prénom et nom du responsable de l'ouvrage suivi de la mention "sous la direction de" ou (dir.) entre parenthèses.

Dans les ouvrages collectifs, la contribution d'un auteur est identifiée par le prénom, le nom, le titre de l'article suivis de "dans" et la référence complète de l'ouvrage en question.

Zone du titre

Titres d'articles : en romain et entre guillemets. Les chapitres d'un ouvrage, les pièces d'un recueil poétique sont assimilés à des articles.

Titres d'ouvrages ou de périodiques : en italique.

Quand un titre figure dans un passage en italique, on le met exceptionnellement en romain pour le différencier.

Emploi de la majuscule dans les titres.

a) *Quand le premier mot du titre comporte un article défini*

N.B. — S'assurer pour l'application de l'italique que l'article fait bien partie du titre. Il faut écrire : *Les Contemplations*, *La Revue blanche*, le *Voyage au bout de la nuit*, la *Revue d'histoire littéraire de la France*.

L'article prend la majuscule, même s'il ne suit pas un point dans le texte courant. Portent aussi la majuscule le premier nom et le premier adjectif qui précèdent le nom.

Anatole France est l'auteur de *L'Histoire contemporaine* ; en 1862, Victor Hugo fit paraître *Les Misérables*. André Breton a écrit *L'Immaculée Conception* en collaboration avec Paul Éluard.

Ensuite, pas de majuscule sauf en cas de nom(s) propre(s) et aussi dans le cas où le titre fait apparaître deux termes se situant dans un rapport symbolique : *Le Rouge et le Noir* ; *Guerre et Paix*.

N.B. — Quand le titre est constitué d'une proposition, majuscule à l'article seulement (sauf nom(s) propre(s) éventuel(s)).

La guerre de Troie n'aura pas lieu, Les dieux ont soif, Les affaires sont les affaires.

b) Dans tous les autres cas, majuscule au premier mot du titre seulement (sauf nom(s) propre(s)) : *Une saison en enfer, Du côté de chez Swann, Un roi sans divertissement, Un nouveau théologien, M. Fernand Laudet.*

N.B. — Prennent la majuscule au nom, mais pas à l'article et ne sont pas écrits en italique la Bible, le Coran, les Évangiles.

Zone de l'éditeur

Lieu d'édition, nom de la collection, nom de l'éditeur, année d'édition, numéro de la page.

Si la date de l'ouvrage est inconnue : [s.d.] ; si elle est restituée, la faire figurer entre crochets droits.

Renvois à des références déjà données en note.

Pour un ouvrage : *op. cit.* p. (n° de la page). Pour un article : *art. cit.*

Quand la note renvoie à un passage qui vient d'être cité juste avant : *ibid.*

Exemples

Géraldi Leroy (sous la direction de), *Les Écrivains et l'Affaire Dreyfus*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, p. [ici, numéro de la page].

Charles Péguy, *Œuvres complètes en prose II*, édition présentée, établie et annotée par Robert Burac, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1988, p. [ici, numéro de la page].

Gilles Candar, "La République des socialistes" dans *Dictionnaire critique de la République* (sous la direction de Vincent Duclert et Christophe Prochasson), Paris, Flammarion, 2002, p. 446-453.

Alain Duneau, "Un étranger multiple et semblable", *Cahiers Jean Giraudoux* n°26, 1998, p. 9-27.

ABRÉVIATIONS

Monsieur : M. (et non Mr) ; Madame : M^{me} ; Mademoiselle : M^{lle} (et non M^{elle}), Messieurs : MM.

etc. (et non etc...).

L'abréviation de l'adjectif ordinal se marque par e en exposant : XVIII^e siècle (et non XVIII^{ème}). Les numéros de siècles en petites majuscules.

ACCENTUATION

Accent aigu

Noter l'absence d'accent aigu sur *assener, gabegie, receler, rehausser, repartie*. On n'accentue pas non plus les expressions d'origine latine (qu'on écrit en italique) : *a priori, a posteriori, a contrario*, condition *sine qua non*.

Jamais d'accent aigu devant lettre double et devant x : effacer, exécuter.

Allègement ; *événement* prend deux accents aigus ; *refrénér* n'en prend qu'un.

Accent circonflexe

On ne met pas d'accent circonflexe sur les formes de l'auxiliaire avoir au subjonctif passé : je ne crois pas qu'il ait plu.

Bateau, chalet, chapitre, cime, diffamer, égout, havre, psychiatre, psychiatrie, zone.

Noter les séries : *infâme, infamant, infamie* ; *fantôme, fantomatique* ; *symptôme, symptomatique* ; *jeûner, déjeuner* ; *grâce, gracier, gracieux*. Et aussi : *dû, due, dus* ; *mû, mue, mus* ; *cru* (participe passé de croire), *crû* (participe passé de croître), *accru* (participe passé d'accroître).

Tréma

Noter la présence (ou l'absence) et la place du tréma dans : *ambigu, ambiguë, ambiguïté* ; *exigu, exiguë, exiguïté* ; *contigu, contiguë, contiguïté*.

Incongruité, homogénéité, spontanéité.

L'usage actuel est d'accentuer les majuscules : l'Évangile selon saint Matthieu, la mer Égée, À la recherche du temps perdu.

PONCTUATION

Point.

On ne met pas deux ponctuations finales à la suite. Par exemple, on ne fera pas suivre des points de suspension par un quatrième point.

Les sigles ne comportent pas de points : le siège de l'ONU est à New York.

Point-virgule, point d'interrogation, point d'exclamation, deux points : sont encadrés par une espace¹ avant et une espace après. Il est tombé : il allait trop vite.

Trait d'union

Dans les coupures de mots, la division syllabique est la règle. On coupera Raminagrobis : Ra- ou Rami- ou Ramina-, etc.

Quand le mot en fin de ligne comporte une consonne double, on coupe entre les deux consonnes : col-lègue.

En règle générale, la partie du mot en début de ligne doit toujours commencer par une consonne.

On ne met pas de trait d'union dans *compte rendu, état civil, extrême gauche, extrême droite, libres penseurs* (mais *bien-pensants*), *Moyen Âge, N.B. (nota bene), tout à fait* (mais *c'est-à-dire*).

On met un trait d'union dans *Comédie-Française, Opéra-Comique*.

Les mots composés avec le préfixe *anti* ne prennent généralement pas de trait d'union : antisémite. Les mots composés avec *semi* ou *demi* en prennent un : semi-nomade, demi-dieu.

Tiret

À ne pas confondre avec le trait d'union. Le *tiret simple* signale un changement d'interlocuteur dans un dialogue. Le *tiret double* isole un mot ou un groupe de mots à l'intérieur d'une phrase de façon plus marquée que la double parenthèse ou la double virgule.

Je n'ai jamais rien compris — et j'en ai honte — aux mathématiques.

En fin de phrase, le tiret fermant est remplacé par un point.

Je suis un homme, — donc un être intelligent.

N.B. — Pour l'insertion automatique des tirets, aller dans Format/ options/ correction automatique/remplacer -- (2 traits d'union) par 0151 du pavé numérique en gardant la touche alt enfoncée/ok. La frappe de deux traits d'union imprimera désormais un tiret.

On évitera absolument les signes de ponctuation en début de ligne (sauf pour les tirets d'énumération dans une liste).

MAJUSCULES

Dans les titres : voir la rubrique "zone du titre" ci-dessus.

Dans les noms propres

Noms propres de personnes : majuscule à l'initiale seulement. Newton (non NEWTON).

Noms propres de nationalités

Les Français (mais le peuple français)

Titres honorifiques

Madame Mère, Madame Royale.

Personnifications, allégories

La Déroute géante à la face effarée (V. Hugo)

[...] Vois se pencher les défunes Années,

Sur les balcons du ciel, en robes surannées ;

Surgir du fond des eaux le Regret souriant ; [...] (Baudelaire)

Grands événements historiques, régimes politiques

La guerre de Cent Ans, la Révolution (mais la révolution des mœurs), l'Ancien Régime, l'Empire (mais l'empire sur soi-même), les Trente Glorieuses.

On oppose l'État (autorité politique sur un peuple) à l'état (manière d'être), l'état des choses aux choses de l'État.

Institutions uniques

¹ En typographie, espace est féminin.

L'Église, mais une église (le bâtiment voué au culte catholique), le Sénat, la Bibliothèque nationale. Mais on écrira : la bibliothèque municipale de Romorantin. Si le nom est précédé d'un adjectif, il prend aussi la majuscule : la Haute Cour.

Les *noms de mois et les jours de la semaine* s'écrivent en minuscules (24 janvier 1940), sauf quand il s'agit d'événements historiques : le 14 Juillet, le 9 Thermidor, les massacres de Septembre, le Premier Mai.

Saint / saint

Le mot *saint* s'écrit sans majuscule (et sans trait d'union) quand il s'applique à un personnage répertorié comme tel par l'Église : saint Augustin, saint Louis, sainte Thérèse. Exception : la Sainte Vierge.

Il est également en minuscules quand il est adjectif : la sainte Église, la sainte Bible, le saint Sacrement, la sainte table. Exceptions : le Saint-Esprit, le Saint-Office, le Saint-Siège, la Sainte Trinité.

En revanche, la majuscule s'impose pour les noms de personnes (dans ce cas de figure, on se gardera d'abréger le mot) : Saint-Exupéry, le duc de Saint-Simon

Il en est de même pour les noms de lieux ou d'institutions qui portent le nom d'un saint : la ville de Saint-Denis, l'église Saint-Michel, l'ordre de Saint-Benoît. Dans ce dernier cas, il y a trait d'union.

Noter : le Premier ministre, le président de la République, la Légion d'honneur.

Genre des noms

Sont *masculins* les noms suivants :

Antidote

Apogée

Astérisque

Autographe

Entracte

Ovule

Sont *féminins* les noms suivants :

Arche

Échappatoire

Interview

Certains *homonymes* sont distingués par le genre. Parmi eux :

Aigle (au masc.) : oiseau de proie / (au fém.) : enseigne militaire. Les aigles impériales.

Hymne (au masc.) : chant à la louange de quelqu'un ou de quelque chose / (fém. ou masc.) : chant en l'honneur du dieu chrétien.

Mémoire (au fém.) : faculté du souvenir / (au masc.) : exposé sommaire d'une question. Le mot passe au pluriel quand il désigne la relation d'événements dont l'auteur a été le témoin. Les *Nouveaux Mémoires intérieurs* de François Mauriac.

Œuvre est masc. quand il s'applique à l'ensemble des œuvres d'un artiste. L'œuvre peint de Michel-Ange.

Solde (au fém.) : paye d'un soldat / (au masc.) ; bilan d'un compte. Au pluriel (rabais sur des marchandises), le nom est également masculin.

Rappelons enfin que trois noms changent de genre avec le *nombre* : amour, délice, orgue.

Pluriel des noms propres (noms de famille)

Les noms propres sont en principe invariables : *Les Thibault* de Roger Martin du Gard.

On ajoute traditionnellement l's du pluriel pour des familles illustres : les Horaces, les Stuarts, les Capets, les Bourbons. De même, pour les noms désignant des œuvres d'art : des Apollons. Enfin, quand il s'agit d'une catégorie à laquelle sert de type l'individu nommé (antonomase) ; dans ce dernier cas, le nom propre est devenu nom commun ; il perd alors sa majuscule et prend normalement la marque du pluriel : les harpagons.

QUESTIONS D'ORTHOGRAPHE

Voici une brève liste de mots souvent mal orthographiés ou mal accentués.

Alexandrin / quatrain

Baudelaire / Beaumarchais

Clemenceau (Georges)

Connotation

Dilemme

Distique / diptyque

Entracte

Finale (partie finale d'un opéra ou d'une sonate)

Heredia (José Maria de)

Occurrence

Prémices (commencements) / prémisses (dans un syllogisme)

Rationnel / rationaliste ; traditionnel / traditionaliste

Résoudre à la 3^e personne du singulier de l'indicatif présent : il (elle) résout

Rhétorique

Satire (écrit polémique) / satire (divinité mythologique)

Succinct

BIBLIOGRAPHIE (Par ordre alphabétique du nom)

Gouriou Charles, *Mémento typographique*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1990.

Vairiel Hélène, *La Présentation matérielle d'un texte dactylographié*, Paris, Nathan, 2003.

IMPRESSION DES MÉMOIRES

(5 espaces G14)

"

"

"

"

TITRE DE LA COMMUNICATION G14

(3 espaces G12)

"

"

Dupont G12

(2 espaces G12)

"

RÉSUMÉ G11

(1 espace G12)

Texte en italique G11

(1 espace G12)



(2 espaces G12)

TITRE 1 G12

(2 espaces 12)

Texte ... G12

(1 espace 12)

Titre 2 G12

(1 espace 12)

Texte G12

(1 espace G12)

Titre 3 G12

Texte G12

(2 espaces G12)

BIBLIOGRAPHIE Times 11
(2 espaces Times 10)

Auteurs Times 10

(2 espaces Times 10)

DISCUSSION Time 11
(2 espaces Times 10)

Texte : Times 10

N. B. : G : caractère Garamond

Times : caractère Times New Roman

Avec la taille du caractère : 14, 12, 11, 10.

À partir du nom de l'auteur, l'interligne est resserré
(format/paragraphe/exactement/12 point).
Dans le texte, une ligne blanche est insérée entre chaque paragraphe.

INVENTAIRE DES JETONS DE PRÉSENCE DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS

Georges Lienhardt

L'Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts est l'héritière directe de sociétés savantes existant à Orléans depuis le siècle des Lumières, la Société de Heere ou de Saint-Aignan (1615-1624), la Société littéraire de la rue des Huguenots (1725-1775) la Société littéraire épiscopale (1721-1753), la Société royale d'Agriculture de la généralité d'Orléans (1762-1789), l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (1784-1793). À ma connaissance, aucune des Sociétés d'avant la Révolution n'a fait frapper de jeton¹, en tout cas pas "de présence" car, selon l'Encyclopaedia Universalis :

L'origine de l'expression "jeton de présence" vient du fait qu'au XIX^{ème} siècle, dans les premières sociétés de capitaux, on remettait aux membres présents lors des réunions du conseil d'administration un jeton métallique leur donnant droit à une indemnité.

Les prémices

Après une éclipse due à la Révolution, une Société des Sciences physiques, médicales et d'Agriculture d'Orléans prend le relais en 1809, mais disparaît avec l'Empire en 1814. C'est elle, rapporte le D^r Fauchon, qui imagine, la première, la création d'un jeton : "Pour exciter l'émulation des membres", des jetons qui seront frappés "à ses frais et sur des fonds spéciaux levés sur la Société elle-même, en quantité suffisante pour être distribués aux membres titulaires présents... La Société, pour consacrer l'époque de sa création, arrête que les jetons porteront, d'un côté, les titres de la Société et, de l'autre, le nom de M Pieyre, son fondateur...". En fait et sauf mauvaise information, aucun jeton ne sera alors frappé. Un deuxième relais est pris en 1818 avec la création de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, qui prendra elle aussi une décision en ce sens... et qui la fera aboutir.

Les arrêtés du conseil des 9 février et 11 mai 1821

Par un arrêté très bref du 9 février 1821, la nouvelle Société décide, à l'unanimité, qu'il y aura désormais des jetons de présence. Curieusement, d'ailleurs, elle les dénomme "De présence" alors que les membres doivent s'acquitter d'un "Quantum" (c'est-à-dire rembourser à la Société le coût de fabrication des jetons qu'ils auront respectivement reçus) et non bénéficier d'une rémunération selon le principe même du jeton de présence ! Un deuxième arrêté vient dans la foulée, le 11 mai, préciser les modalités de mise en place, dont on retiendra essentiellement la définition des faces du jeton (au droit effigie de Sa Majesté et au revers Apollon et Hygie sur un nuage, le titre de la Société figurant en légende) et l'attribution d'une carte de présence aux membres assistant aux séances avec d'assez strictes conditions de non retard et de durée. Deux cartes donnent droit à un jeton.

Les frappes

Les premiers jetons sont frappés sous le règne de Louis XVIII, dont l'effigie figure sur le droit ; à partir du 30 mars 1832, les jetons sont normalement poinçonnés, ce qui indique une fourchette de dates pour leur frappe et ce qui nous dit aussi que les derniers sont postérieurs à 1880, ce qui dénote de la part de nos anciens confrères une belle constance.

Modalités pratiques

Il est intéressant de constater une variété importante de droits ou de revers pour certains jetons qui n'ont a priori pas été frappés en très grand nombre, voir en particulier les jetons

¹ On connaît au moins un jeton frappé "Médecins et chirurgiens des hospices d'Orléans" daté de 1755. En fait, il s'agit d'une frappe du XIX^{ème} siècle, comme en témoigne la signature : HH (Herluison, éditeur orléanais de cette époque).

frappés sous Charles X, dont le règne a été relativement bref. Une explication peut nous être donnée dans le rapport de la commission de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans [notre ancêtre direct] qui s'adressant aux membres de la Société dit "... Vous vous rappellerez sans doute que M. le directeur de la Monnaie et des médailles a offert de vous fournir, gratis, un coin à l'effigie de Sa Majesté. Votre commission s'est flattée que vous accepteriez cette proposition..." De là, on peut penser que, pour gagner du temps par exemple, la monnaie ait utilisé différents coins à effigie de Sa Majesté pas rigoureusement identiques, ce que l'on constate au niveau des signatures. Il en va de même pour le revers (Apollon et Hygie) disponible à l'hôtel des monnaies à qui on a ajouté la légende donnant l'intitulé de la Société, et pour qui on trouve des variétés liées essentiellement à la taille des nuages. Et si nos jetons sont octogonaux, c'est parce que le geste commercial du Directeur des monnaies nous a en quelque sorte imposé ce format, comme étant le seul à être dans ses tiroirs !

Ce rapport de la commission donne encore des précisions intéressantes sur les coûts. À l'instar d'autres Sociétés sœurs et pour les mêmes raisons budgétaires, il a été décidé de ne pas donner un jeton par présence mais pour deux séances. Il semble que ce n'est qu'à partir de 1860 que des jetons en cuivre aient été frappés, simultanément à des jetons en argent.

Époque Louis XVIII

Cet inventaire est le résultat de la consultation de collections privées : je remercie vivement ces collectionneurs.

* **LOUIS XVIII ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ, sa tête nue à gauche. Signé : **GAYRARD. F.**, sous le col.

R/ **SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ Apollon ["Dieu grec du jour, personnification du soleil, symbole de la lumière civilisatrice"] et Hygie [déesse de la Santé] groupés sur un nuage les enveloppant largement à hauteur des genoux. Signé, à l'exergue, **DE PUYMAURIN D.**



X 1,5



X 1,5

Jeton octogonal, Ag, 30mm, 11,5gr.

*Le même avec au droit signature sans point après le nom : **GAYRARD F.**, décalage de la légende circulaire, et mèche de cheveux un peu plus longue.



Pas de point après GAYRARD et position du **E** en fin de légende (à gauche) (x4).



Point après Gayrard et position du **E** chevauchant la boucle (x4).

* **LOUIS XVIII ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ, sa tête nue à droite. Signé : **CAQUE. F.** sous le col et **DE PUYMAURIN D.** à la base.

R/ : **SOCIÉTÉ ROY^{ALE} DES SCIEN^{CES} BELLES LETT^{RES} ET ARTS D'ORLÉANS**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ Apollon ["Dieu grec du jour, personnification du soleil, symbole de la lumière civilisatrice"] et Hygie [déesse de la Santé] groupés sur un nuage les enveloppant largement à hauteur des genoux. Signé, **DE PUYMAURIN D.** à la base.



X 1,5



X 1,5

Jeton octogonal, Ag, 30 mm. 13 gr

Époque Charles X

* **CHARLES X ROI DE FRANCE ET DE NAV**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ, sa tête nue à droite. Signé : **E. DUBOIS** à la base. (Type 1).

R/: **SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ Apollon ["Dieu grec du jour, personnification du soleil, symbole de la lumière civilisatrice"] et Hygie [déesse de la Santé] groupés sur un nuage réduit à quelques volutes à leurs pieds.



X 1,5



X 1,5

Jeton octogonal, Ag, 30,5mm, 11,9 gr.

* Le même avec double signature : **DUBOIS F.** sous le col, et **DE PUYMAURIN DI.** à l'exergue (Type 2) ; le **CH** [de CHARLES X] passe sous le col et le **N** final de PUYMAURIN dépasse le col ; de même à droite, le mot France est décalé vers le haut.

J. octogonal, Ag, 30,5mm, 13,6 gr. GL

*Le même avec la deuxième signature incomplète : **DE PUYMAURIN D.** et le **N** final de PUYMAURIN exactement à l'aplomb du col (Type 3) ; le **CH** [de CHARLES X] à l'aplomb du col. De même à droite le mot France est décalé vers la gauche. GL

* **CHARLES X ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE**, en doubles légendes circulaires supérieures. Dans le champ, sa tête nue à droite. Signé : **DUBOIS E.** sous le col et **DE PUYMAURIN DI.** à l'exergue (Type 4).

R/: **SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ Apollon ["Dieu grec du jour, personnification du soleil, symbole de la lumière civilisatrice"] et Hygie [déesse de la Santé] groupés sur un important nuage les enveloppant jusqu'au genoux.



X 1,5



X 1,5

Jeton octogonal, Ag, 32 mm. gr. GL

Quatre types de droits, quatre signatures.



Type 1 X 4



Type 2 X 4



Type 3 X 4



Type 4 X 3

Θ

Époque Louis Philippe

- **LOUIS PHILIPPE I ROI DES FRANÇAIS**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ, sa tête nue à droite. Signé : **DUBOIS** à gauche de l'exergue, sans point.

R/: **SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ Apollon ["Dieu grec du jour, personnification du soleil, symbole de la lumière civilisatrice"] et Hygie [déesse de la Santé] groupés sur un important nuage les enveloppant jusqu'au genoux.



X 1,5



X 1,5

Jeton octogonal, Ag, 32,5 mm Lampe antique (1832- 1841) non marqué "argent" sur la tranche. GL

- * **LOUIS PHILIPPE I ROI DES FRANÇAIS**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ, sa tête laurée à droite. Signé : **CAQUE F** sous le col, sans point.

R/: **SOCIETE ROYALE DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS D'ORLEANS**, en légende circulaire supérieure. Dans le champ Apollon ["Dieu grec du jour, personnification du soleil, symbole de la lumière civilisatrice"] et Hygie [déesse de la Santé] groupés sur un nuage réduit à quelques volutes à leurs pieds.



X 1,5



X 1,5

Jeton octogonal, Ag, 32,5mm. 12,85 gr. Lampe antique (1832- 1841) non marqué "argent" sur la tranche.

* Le même : Ancre (1841-1842). 12,75 gr. Sans point à la signature : **CAQUE F**

* le même : Proue de navire (1842-1845). 12,85 gr Avec point à la signature : **CAQUE. F.**



Pas de points dans la signature (x4)



Points dans la signature

Époque Napoléon III

Je n'en ai pas vu à l'effigie de Napoléon III.

⊙

* Deux palmes entourant les armoiries d'Orléans surmontées d'une couronne murale. À l'exergue : **1851**. Signé : **CAQUE F**, sur le coté gauche de la date.

R/ **SOCIETE DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS D'ORLEANS**, légende circulaire supérieure. Dans le champ Apollon ["Dieu grec du jour, personnification du soleil, symbole de la lumière civilisatrice"] et Hygie [déesse de la Santé] groupés sur un nuage les enveloppant largement au-dessus des genoux.



X 1,5



X 1,5

Jeton octogonal, 30 mm. Ag, main (1845-1860).

* Le même, Ag. abeille (1860-1879).

* Le même, Ag. Corne (Ac/ de 1880).

* Le même, Ag. Sans poinçon.

- * Le même, Cu., 30,5mm. Abeille. (1860-1879).
- * Le même, Br, 30 mm. Corne. (À c/ de 1880)
- * Le même, Cu., 30,5mm. Corne.(À c/ de 1880)



* Armoiries d'Orléans, dans un cartouche à deux volutes en haut et deux en bas, plus serrées ; rejoignant les volutes du haut et du bas, à droite une guirlande de feuilles de chêne, à gauche, de feuilles d'olivier. À l'exergue : **1913**.

R/ **SOCIÉTÉ DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS**, en légende circulaire supérieure Dans le champ, Apollon ["Dieu grec du jour, personnification du soleil, symbole de la lumière civilisatrice"] et Hygie [déesse de la Santé] groupés sur un nuage les enveloppant largement au-dessus des genoux.



X1,5



X1,5

Jeton octogonal, Br, 32,5mm, corne (À c/ de 1880).

- * Le même en vieil Ag. Corne. (À c/ de 1880).
- * Le même en bronze florentin. Corne (À c/ de 1880).



Les frappes exceptionnelles

Jetons en Or

O. de Lacoste rapporte que la Société a fait frapper, en 1882, un jeton en or à l'intention d'un élève du lycée d'Orléans, M Maurain, reçu brillamment à Normale Supérieure et à Polytechnique, après avoir récolté plusieurs prix au Concours général.

Une autre frappe en or a été faite en 1889 au bénéfice du Trésorier de la Société, en remerciement pour ses longs et excellents services.

Je ne sais dans quelles collections se trouvent aujourd'hui ces deux jetons ni même s'ils existent matériellement ? Sont-ils simplement des distinctions honoraires sur papier ?



Sources

- Bouillane de Lacoste, Olivier de, *Petite histoire de L'Académie, 1809-2009*. Nov. 2008.
- Fauchon, le D^r : *Note sur les jetons de présence de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*. Mémoire de la Société, 1908.
- *Rapport de la commission concernant la nouvelle addition aux statuts et réglemens [sic] de la Société*. Annales de la Société, tome 3, 1821.
- Collections privées

UN AUGUSTE OUBLIÉ, CHARLES DU BOS, CRITIQUE LITTÉRAIRE CHRÉTIEN (1882-1939)¹

Claude Imberti

Il semble nécessaire d'exercer envers Chartes Du Bos un opportun "devoir de mémoire". L'expression est utilisée largement par nos instances dirigeantes, mais semble particulièrement appropriée dans le cas d'un écrivain dont peu d'entre nous seraient, probablement, en mesure de citer les œuvres. Figure littéraire définitivement atypique de l'entre-deux guerres. "Charlie", pour ses intimes, dispensait tenacement dans la pénombre qu'il aimait les preuves écrites de son appartenance totale à une mouvance chrétienne, particulièrement après sa conversion "formelle" de 1927 : cette dernière le rattachait, plus encore, aux perspectives *pascaliennes* dont il épousait sans restriction les orientations métaphysiques, dûment répercutées, on le sait, à travers le temps... Mélomane de plus, il était le parfait "honnête homme" de jadis.

Quant à ses mérites d'homme de plume, nous ne pourrions mieux faire que de recourir à Pierre Marcabru, éditorialiste au Figaro, qui observe "Charles Du Bos, l'homme qui aimait d'amour les Belles-Lettres.., Il ne juge pas, il explore, il descend dans les abysses". Comme dans ses *Approximations*, soit 7 volumes d'études critiques, allant de 1922 à 1937 et nouées avec art sur les noms de Byron (c'est un angliciste confirmé, de par sa mère d'origine britannique), André Gide, Bergson, Benjamin Constant, Hardy, Tolstoï. Sous le couvert d'un dilettantisme nonchalant, l'artiste, toujours discret, dissimule une incroyable érudition, rivalisant sans peine avec celle d'un Proust que Charlie, d'ailleurs, prisait au plus haut point. On le surprend même à affirmer dans un mouvement d'humilité plein d'humour qui le définit à merveille : "J'écris très lentement des livres inactuels".

Oui, mais quelle œuvre, englobant son *Journal*, entre autres, de publication partiellement posthume, et lancé sur les instances du fameux Abbé Mugnier. L'analyse minutieuse, aux dimensions fluviales, embrasse dans les moindres détails la route de celui qui allait entreprendre de troquer les tenues pailletées de l'esthète contre la bure du chrétien, tourmenté par la vision intermittente d'un Absolu qui le pénétrait et constituait pour ce contemplatif une source sans pareille de rafraîchissement mystique... Travail de bénédictin !

Comment ne pas mentionner, au passage, l'accompagnement familial chaleureux dont Charles put bénéficier tout au long de son existence sa fille Primerose, son épouse Juliette, surnommée "Zézette" !, son associée au dire du chroniqueur Jacques Hérissay : celle qui, lui une fois disparu, fera tout pour exalter sa mémoire et davantage le faire connaître". Preuve en est la préface rédigée par elle en forme de testament hautement inspiré de son prestigieux mari, selon elle "le spirituel-né par excellence". Il s'agissait de l'essai capital *Du Spirituel dans l'ordre littéraire*, dont l'écriture fut interrompue par suite du décès prématuré de son auteur, qui y décortiquait les méditations secrètes des poètes anglais Milton, Shéllev et William Wordsworth.

Encore que tronqué par le départ de "Charlie", le memento culturel analysait de plus les traces insignes laissées par le frère Maurice de Guérin, objet, avec sa sœur Eugénie, d'une prédilection concertée de Francis Jammes et François Mauriac, bel éclectisme international !

Oui, Charlie, qu'une maladie longue et implacable n'aura pas voulu épargner, tu auras bien mérité, au moins, que les déplacements touristico-culturels d'aujourd'hui n'ignorent nullement les méandres développés avec l'art consommé d'un exégète hors de pair puisque, en définitive, son message glorieux se révèle, à nos yeux, comme annonciateur d'Éternité !

¹ Séance du 2 octobre 2008.

LE SCANDALE DU LAIT CONTAMINÉ PAR DE LA MÉLAMINE

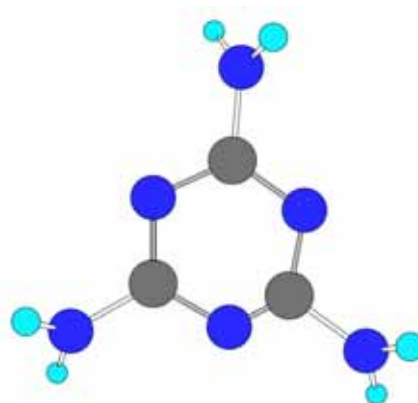
Michel Monsigny

Une double fraude est à la base des accidents du lait chinois contaminé. Pour augmenter leur quantité de lait, des producteurs malhonnêtes l'ont, de tout temps, dilué avec de l'eau. Cependant ce lait dilué a une densité plus faible et est moins riche en protéines.

Les protéines sont dosées de façon simple en effectuant un dosage d'azote. Dans le lait, les composés azotés sont essentiellement des protéines : un gramme des protéines du lait contient approximativement 155 mg d'azote, c'est-à-dire que la concentration en azote est d'environ 15,5 %. La composition d'un litre de lait ordinaire est la suivante, en g par litre : Eau : 870, Lipides : 40, Lactose, un "sucre" : 47 et Protéines : 33. Donc, un litre de lait contient environ 5 g d'azote ($0,155 \times 33$).

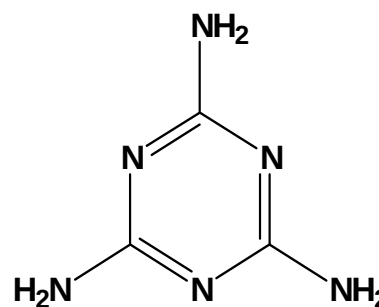
La mélamine est une petite molécule, très bon marché, utilisée dans l'industrie comme matière première dans certains engrais, certaines colles et pour fabriquer divers plastiques. Sa formule chimique est simple $C_3H_6N_6$; sa masse est 126, soit 7 fois la taille d'une molécule d'eau, alors qu'une protéine moyenne a une masse de quelque 54 000, soit l'équivalent de 3 000 molécules d'eau. La mélamine contient environ 66,6 % d'azote, c'est-à-dire que 3 g de mélamine correspond à 2 g d'azote.

La mélamine n'est pas acceptée dans les aliments à cause de sa toxicité. Cependant, il y a quelques années en Amérique du nord, des aliments pour chiens et chats ont été artificiellement "enrichis" en azote par addition de mélamine. Récemment en Chine, un scandale a éclaté à la suite de la mort de plusieurs enfants, de l'intoxication grave (troubles rénaux sévères) de plus de 100 bébés et de l'intoxication de plusieurs milliers de jeunes enfants. L'origine de ces "accidents" est la présence de mélamine dans les aliments pour bébés. Comme on vient de le voir ci-dessus, il suffit d'ajouter 3,8 g de mélamine par litre d'un lait dilué au demi avec de l'eau pour retrouver la concentration en azote du lait non dilué. À environ 1,4 € le kg, cela revient donc à 0,5 cents d'euros. Sachant que le litre de lait en Chine vaut environ 0,5 €, la fraude est très "rentable" ! Pauvres enfants !



Mélamine
Azote

Hydrogène
Carbone



Mélamine
Triazine-[1,3,5]-triamine-2,4,6
 $C_3H_6N_6$
 $M_r : 126,12$
en % : C, 28,57 ; H, 4,80 ; N, 66,64

LES CELLULES SOUCHES DU CORDON OMBILICAL¹

Marius Ptak

Les cellules souches qui sont capables de se reproduire indéfiniment sans se modifier, de se différencier en de nombreux types cellulaires distincts et de proliférer en culture, ouvrent des perspectives particulièrement prometteuses à la médecine régénératrice de demain. Elles existent chez l'embryon, dans le fœtus et son cordon ombilical et dans différents tissus de l'adulte. Elles peuvent être aussi obtenues par transfert de noyaux cellulaires.

Les cellules issues des premières divisions de l'œuf fécondé (jusqu'au 4^{ème} jour) sont capables de donner naissance à tous les types de cellules de l'organisme. Elles sont dites totipotentes. Chacune d'elles a le potentiel de permettre le développement complet d'un individu. Entre le 5^{ème} et le 7^{ème} jour, les cellules souches embryonnaires (cellules ES) sont dites pluripotentes. Chacune d'elles est capable de donner naissance à tous les types de tissus constitutifs d'un organisme. Les cellules souches fœtales et adultes n'ont pas cette universalité : elles peuvent donner naissance à un nombre restreint de types de cellules. Elles sont dites multipotentes. C'est le cas des cellules souches hématopoïétiques de la moëlle osseuse qui sont à l'origine des différentes cellules sanguines. Il existe aussi des cellules souches unipotentes qui ne donnent naissance qu'à un seul type de cellules.

Le champ des applications potentielles de la thérapie cellulaire utilisant des cellules souches est vaste : maladies neurodégénératives (Parkinson, Alzheimer), infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral, etc. L'utilisation des cellules souches embryonnaires qui pose des problèmes d'éthique est encadrée par des législations qui varient d'un pays l'autre. En France, la loi de bioéthique de 2004 (qui doit être modifiée en 2009) définit de façon stricte l'utilisation de ces cellules. Des succès intéressants ont été obtenus dans la réparation de vaisseaux sanguins à l'aide de cellules souches adultes de la moëlle osseuse.

Récemment, l'attention s'est focalisée sur les cellules souches du cordon ombilical. Ces cellules sont pour la plus grande partie des cellules hématopoïétiques. Le sang prélevé dans l'utérus ou le plus souvent dans le cordon ombilical (de 10 à 250ml) est analysé pour s'assurer de son innocuité et de sa qualité, puis traité pour enlever les globules rouges et le plasma qui pourra être utilisé par ailleurs. Les cellules souches sont placées dans une solution de préservation puis congelées dans l'azote liquide (-196°C) et peuvent être conservées pendant une vingtaine d'années. Cette méthode évite toute manipulation ou destruction d'embryons. Ces cellules souches qui seront immédiatement disponibles pourront être utilisées par la suite pour traiter l'enfant (par ex. en alternative d'une greffe osseuse) ou éventuellement des proches immunocompatibles. Le champ d'application de ces cellules s'est considérablement élargi depuis qu'on a montré la possibilité de différencier ces cellules dans d'autres types de cellules (de les rendre pluripotentes) et d'envisager le traitement de plusieurs dizaines de maladies osseuses, génétiques, immunitaires, etc. Il s'est développé un véritable marché du sang ombilical. Plus de 130 banques ont été créées dans divers pays autres que la France pour stocker ce sang. Le coût moyen d'un dépôt pour une durée de 20 ans est de 2 000 Euros. Les offres publicitaires se multiplient. En France, le prélèvement du sang du cordon est autorisé et il est possible de faire des dons anonymes, gratuits et non dirigés. Certains parents choisissent d'expédier ce sang à l'étranger où les cellules sont isolées et stockées. Fin 2008, des annonces préliminaires ont mentionné la possibilité de transformer des cellules adultes en cellules souches "induites", ce qui pourrait devenir une nouvelle étape cruciale dans l'utilisation potentielle de ces cellules.

¹ Séance du 4 décembre 2008.

LE PRIX NOBEL DE PHYSIQUE 2008¹

Marius Ptak

Le prix Nobel de Physique 2008 a été décerné pour moitié au chercheur américain, Yoichiro Nambu, pour sa découverte du "mécanisme de brisure spontanée de symétrie en physique subatomique" et pour moitié aux chercheurs japonais Makoto Kobayashi et Toshihide Maskawa, pour leur découverte de "l'origine de la brisure spontanée de symétrie qui suppose l'existence d'au moins trois familles de quarks dans la nature". Jusque dans les années 60, les lois fondamentales de la physique s'appuyaient sur le dogme de la symétrie : à toute particule devait correspondre une antiparticule, à la matière devait correspondre l'antimatière, etc. C'est à cette époque que Yoichiro Nambu introduit la notion de brisure spontanée de symétrie en physique des particules élémentaires. Ce qui suppose que matière et antimatière n'obéissent pas strictement aux mêmes lois physiques. Dans l'univers primordial, il devait y avoir autant de matière que d'antimatière. Or, aujourd'hui, il n'y a que de la matière. Il y a donc eu une brisure de symétrie pour que la matière l'emporte sur l'antimatière. Pour compléter et confirmer cette notion de brisure de symétrie, Makoto Kobayashi et Toshihide Maskawa ont prédit l'existence des quarks, particules les plus élémentaires connues de la matière. Existence qui a été prouvée par la suite et qui a montré que la paire antiparticule/particule n'est pas rigoureusement symétrique. L'existence du boson de Higgs (particule élémentaire qui serait à l'origine de la masse de la matière et dont l'existence a été postulée par le physicien britannique Peter Higgs) en serait une nouvelle confirmation. Dans les prochaines années, des expériences seront entreprises dans ce but au CERN avec le plus puissant accélérateur de particules du monde : le LHC (Large Hadrons Collider) mis en service en 2008 mais actuellement en panne. Cette notion de brisure de symétrie a conduit à une véritable refondation des lois fondamentales de la physique.

¹ Séance du 18 décembre 2008.

LE PRIX NOBEL DE CHIMIE 2008¹

Marius Ptak

Le prix Nobel de Chimie 2008 a été décerné aux chercheurs américains Roger Tsien et Martin Chalfie et au chercheur japonais Osamu Shimomura pour la découverte et le développement des applications de la protéine fluorescente verte (GFP: Green Fluorescent Protein). Cette protéine est connue de longue date puisque c'est en 1962 qu'Osamu Shimomura *et al.* isolent de la méduse *Aequorea victoria*, une protéine qui émet une fluorescence verte lorsqu'on l'irradie en ultraviolet (UV). C'est dans les années 92/94 que Martin Chalfie *et al.* mettent au point des manipulations génétiques permettant de placer sous le même contrôle d'activation génétique le gène de la GFP et un gène dont on veut connaître la fonction. À chaque fois que ce dernier gène est activé et produit une protéine, la GFP est également produite. En plaçant la cellule sous UV, on peut ainsi suivre *in vivo* un aspect déterminé de son fonctionnement. Cette utilisation de la GFP comme traceur va prendre un développement considérable en biologie cellulaire et supracellulaire. En modifiant la structure de la GFP, Roger Tsien parvient à produire des traceurs fluorescents de différentes couleurs. En marquant plusieurs gènes avec des traceurs différents on peut révéler simultanément leur activité. L'introduction de la GFP ne perturbe pas le fonctionnement de la cellule ou de l'organisme entier (la souris verte existe !). Les laboratoires de biochimie, de biologie et de physiologie ont aujourd'hui à leur disposition une gamme de "bioreporters" pour suivre dans le temps et dans l'espace le fonctionnement de systèmes vivants. Les applications sont innombrables. On peut citer le triage des protéines au sein de la cellule vivante, le suivi de leur répartition, la mesure de leur durée de vie, l'examen de l'effet d'un antibiotique, la surveillance d'un protocole médical, etc. On peut suivre la croissance des tumeurs cancéreuses, le développement de la maladie d'Alzheimer ou l'évolution de bactéries pathogènes. L'histoire de la GFP illustre de façon remarquable le cheminement patient qui conduit d'une découverte fondamentale à une gamme d'applications que l'on n'hésite pas à qualifier aujourd'hui de révolutionnaires.

¹ Séance du 18 décembre 2008.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 FÉVRIER 2009

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

Monsieur le Président,
Mes chères consœurs, mes chers confrères,

L'Académie d'Orléans, qui fêtera cette année ses deux cents ans, est toujours jeune et pleine d'allant. Elle a poursuivi ses activités ordinaires et ses séances ont donné lieu, de la part de ses membres, à d'intéressantes communications ; cinq ont concerné Orléans et le Loiret, une, la littérature, deux nous ont emmené en Grande Bretagne, une, en Allemagne et une aux États-Unis. Plusieurs fois, certains membres ont fait de brèves interventions sur des questions d'actualité. Les séances publiques traitant de problèmes scientifiques actuels ont connu un beau succès et ont prouvé au public l'intérêt que porte l'Académie au monde moderne. Le dîner-débat animé par Xavier Beulin, Président du Conseil économique et social de la région Centre, Président de la Chambre d'agriculture du Loiret, n'a pas réuni autant de convives que l'aurait mérité l'exposé de la personnalité invitée.

L'Assemblée générale des Académies, dont celle d'Orléans est maintenant membre, s'est tenue à Grenoble. Le Président, le Secrétaire général et M^{me} Suttin y assistaient. Rappelons que cette Assemblée est placée sous le patronage de l'Institut, ce qui donne un nouveau lustre à nos travaux. L'Académie a également organisé, avec la Chambre d'Agriculture, un colloque sur l'agriculture dans le Loiret conformément à l'une de ses vocations originelles. Un voyage à Lille, superbement organisé par M^{me} Françoise Lhomer, avec le concours de Gaston Souliez, Michel Monsigny et Michel Deck, a permis à plusieurs d'entre nous, pour leur grande satisfaction, d'explorer les richesses culturelles et artistiques de la capitale du Nord, trop méconnue de nos compatriotes.

Joseph Picard continue avec un dévouement sans faille et une discrète mais indiscutable compétence à éditer les *MÉMOIRES*. Les travaux de nos collègues sont ainsi conservés et il suffit d'ouvrir un des volumes anciens de la collection pour mesurer l'intérêt de cette précaution. Pour la première fois, cette conservation aura recours aux moyens de notre temps et un CD vient d'être édité, qui comporte les cinq derniers volumes des *MÉMOIRES*. Ajoutons qu'un nouveau logo destiné à attirer l'attention sur le Bicentenaire orne désormais le papier à lettres et les publications de notre confrérie.

À ces activités traditionnelles s'est ajoutée la préparation du Bicentenaire de l'Académie, justement. Ce qui sera célébré cette année est sa refondation puisqu'elle fut, comme on ne le sait pas toujours, officiellement rétablie par Napoléon en 1809 après avoir été comme les autres supprimée par la Révolution. Cette préparation a donné et donne lieu à un énorme travail. Une dizaine de réunions lui ont été consacrées, tant du Conseil d'Administration que des groupes de réflexion *ad hoc*. Il convient de remercier les participants, ainsi que plusieurs confrères qui n'ont pas ménagé leur peine pour que cet anniversaire puisse être célébré avec l'éclat qui convient.

Onze nouveaux membres ont été élus : M^{me} Bardet, MM. Bodard, Hurel, Kergall, Lefèvre, Locker, Perrin, Pertué, Rodriguez, de Rubercy et Sicard. M. Monsigny ayant souhaité renoncer au poste de secrétaire général, M. Loddé a accepté de faire fonction à condition de ne pas porter le titre.

La revue ne serait pas complète si l'on ne signalait pas la nomination, dans l'ordre des Palmes académiques, de Joseph Picard et de Françoise Lhomer, qui doivent être chaudement félicités.

Pierre Muckensturm
Secrétaire administratif

RAPPORT MORAL 2008

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Vous avez entendu le rapport d'activité qu'a fait Pierre Muckensturm, dont je le remercie très vivement. Nous aurons eu une année riche en activités intéressantes et qui témoignent de la vitalité de notre compagnie. J'ajouterais que la demande pour que certaines de nos communications soient redonnées ailleurs, à Châteauneuf-sur-Loire par exemple, témoigne assez de la qualité de notre travail, de votre travail.

Je souhaiterais dire notre reconnaissance collective à tous ceux qui se sont démenés pour mener à bien les tâches que s'est assignées notre compagnie. J'ajouterais ma reconnaissance particulière à Christian Loddé qui, en acceptant de "faire fonction de" Secrétaire général — sa modestie l'empêche d'accepter le titre — a permis de débloquer une situation qui aurait pu être paralysante pour l'Académie.

Même si des deuils cruels ont frappé certains d'entre vous, 2008 a été collectivement pour l'Académie une année heureuse. Pour la première fois depuis longtemps, aucun éloge funèbre n'a eu à être prononcé. Inversement, pour la toute première fois sans doute, deux naissances ont été enregistrées au foyer de jeunes académiciens, nos confrères Guillaume Bordry et Éryck de Rubercy, ce dont je les félicite encore en votre nom. Et puis, comme vous l'a dit Pierre Muckensturm, deux des nôtres ont fait l'objet de distinctions, Joseph Picard et Françoise Lhomer ayant été nommés chevaliers dans l'ordre des Palmes académiques, dont ils vont tout à l'heure recevoir les insignes des mains de M. le Recteur Paul Canioni. Cette distinction honore notre compagnie tout entière.

D'aucuns regretteront peut-être que la préparation du Bicentenaire oblige à mettre en veilleuse d'autres projets. Il y aura bien un *Printemps de l'Académie* consacré à l'évolution parce que nous ne pouvions pas faire moins en ce 200^e anniversaire de la naissance de Darwin et 150^e anniversaire de *L'Évolution des espèces*. Mais nous n'organiserons pas de dîner-débat et le voyage sera un simple déplacement d'une journée à Bourges à l'automne. Je souhaiterais malgré tout qu'à défaut de participer à d'autres manifestations, nous puissions consacrer une séance à Calvin, puisque 2009 marque le 500^e anniversaire de la naissance de celui qui fut étudiant à Orléans.

La grande affaire de cette année sera, bien sûr, la célébration du Bicentenaire de la refondation de l'Académie. Elle aura lieu, pour l'essentiel, les 2 et 3 octobre prochains. Mais vous me permettrez d'en détailler les manifestations, avec toutes mes excuses à ceux qui en connaissent le programme par cœur. Tout commencera par la publication en juin d'un livre-souvenir retraçant les deux siècles de vie orléanaise dont l'Académie a été témoin. Suivra le samedi 26 septembre au Musée des Beaux-Arts une réunion commune des Académies de la région Centre traitant des patrimoines de la région, tandis qu'un colloque scientifique sera organisé le 30 septembre au Museum pour retracer les grandes étapes de l'évolution des sciences depuis 200 ans. Outre une réception officielle le vendredi 2 octobre à l'Hôtel Grosloir, une séance solennelle est prévue à l'Université, suivie d'un concert à l'Institut, consacré à des œuvres de musiciens joués en 1809 (Reicha) et 1909 (Ravel), auxquelles s'ajoutera une création de Claude-Henry Joubert. Enfin, si tout va bien, une exposition sera présentée à Sully. Elle offrira au public des documents provenant des fonds de l'Académie, mais aussi des sociétés savantes du Loiret. Dans tous les cas, une exposition de présentation de la vie de l'Académie sera organisée dans nos locaux-mêmes. Année bien remplie, donc.

Nous sommes confrontés à des problèmes d'argent pour cette célébration parce que l'époque est peu propice au mécénat, et nous avons dû en rabattre un peu dans nos projets et nous résoudre à reprendre la solution adoptée en 1909 d'une mise à contribution des membres. A l'époque, 6 francs correspondaient à deux jours environ de salaire d'un ouvrier. Le Conseil d'Administration a donc pensé pouvoir demander l'équivalent à peu près de deux jours de SMIC, soit 60 €, la grosse différence avec 1909 étant que cette somme fera l'objet d'un reçu fiscal et que le don ne reviendra en fait aux cotisants qu'à 20 €. Le livre-souvenir sera auto-édité et prendra la forme d'une espèce de numéro spécial des *MÉMOIRES*. Le dîner originellement prévu pour faire écho aux agapes de 1909 est remplacé par un cocktail pour des raisons similaires de coût. L'exposition itinérante n'aura lieu que si elle peut bénéficier d'un soutien technique des services du Conseil général.

Le problème du financement n'est cependant pas le plus angoissant à mes yeux. Ce qui l'est, c'est celui du temps, l'urgence des mises en place, l'inexorabilité des dates-butoirs, la lourdeur de l'organisation par rapport au nombre de bras. Toutes les vraies bonnes volontés, toutes les petites mains sont les bienvenues pour mener à bien cette tâche et je suis sûr que vous aurez à cœur comme moi de faire en sorte que les manifestations prévues pour célébrer ce Bicentenaire constituent une réussite collective.

À part cela, nous aurons à anticiper le renouvellement par moitié, d'ici un an, du Conseil d'Administration, comme le prévoient les statuts. Afin d'élargir le vivier d'éligibles et de permettre à ceux qui le veulent de participer à la gestion de l'Académie, il nous faudra auparavant titulariser ceux qui, en raison de leur assiduité et d'au moins une communication, peuvent prétendre à une titularisation, et dégager des sièges de titulaires en proposant pour l'honorariat des membres que leur état de santé éloigne irrémédiablement de l'Académie. C'est l'Assemblée générale qui décide de l'honorariat, il n'était pas possible techniquement d'en débattre cette fois-ci et il nous faudra sans doute en convoquer une *ad hoc*.

En ce qui concerne les futures candidatures, le Conseil d'Administration a considéré dans l'une de ses dernières séances que, pour éviter à l'avenir qu'un candidat essuie un échec public, comme cela s'est déjà produit, pour éviter également que le Conseil soit mis au pied du mur et ne puisse refuser un candidat, la procédure serait changée. Dorénavant, les confrères qui songeraient à parrainer quelqu'un devront le signaler au Conseil et celui-ci donnera un avis avant que le candidat soit invité à faire sa demande. Il n'est pas question d'empêcher les candidatures spontanées, mais au moins le Conseil aura les coudées plus franches et l'amour-propre des candidats sera ménagé. De même, une préférence sera donnée aux candidats issus de domaines d'études ou d'activité non représentés à l'Académie, de manière à privilégier la diversité.

Le Conseil d'Administration se penchera sur ces questions d'ici quelques semaines, mais je lance d'ores et déjà un appel à tous les titulaires ou titularisables qui seraient prêts à consacrer un peu de temps à l'Académie pour qu'ils envisagent de poser leur candidature aux élections du début de 2010.

Je vous remercie encore de votre confiance. J'ai été très touché des témoignages que j'en ai eus dans les circonstances délicates qu'a traversées l'Académie. Je livre ce rapport à vos débats.

Gérard Hocmard

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Président	M. Gérard HOCMARD
Vice-président	M. Joseph PICARD
Secrétaire général	M. Michel MONSIGNY,
Secrétaires administratifs	MM. Gérard LAUVERGEON et Pierre MUCKENSTURM
Trésorier	M. Michel DECK
Bibliothécaire	M. Christian LODDÉ

MEMBRES

M. Michel BOUTY	M. Bernard PRADEL
M. Michel DECK	M. Marius PTAK
M. Pierre GILLARDOT	M. Dominique SCHAEFER
M. Claude HARTMANN	M ^{me} Jacqueline SUTTIN
M. Georges LIENHARDT	

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT

M. Jean-Michel BÉRARD, préfet de la Région Centre, préfet du Loiret
 M. Éric DOLIGÉ, sénateur du Loiret, président du Conseil général
 M. François BONNEAU, président du Conseil régional
 M. Serge GROUARD, député du Loiret, maire d'Orléans
 M. Gérald GUILLAUMET, président de l'Université d'Orléans

MEMBRES D'HONNEUR ÉLUS

M. Gérald ANTOINE, membre de l'Institut
 M. Claude BÉBÉAR, président d'honneur du groupe AXA
 M^{me} Anne LAUVERGEON, présidente du Directoire d'AREVA

MEMBRES TITULAIRES

SECTION AGRICULTURE

(Président : M. Claude HARTMANN)

- 1998 BAILLY Bernard (INA, ENGR), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 3 rue de la Bourie Blanche 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 14 19.
- 1987 BONNAIRE Pierre (INA, ENEF), Ingénieur en Chef du Génie rural, des Eaux et des Forêts (er), 13 rue de l'Abbé Bibault 45650 SAINT JEAN LE BLANC, ☎ 02 38 56 26 28, bonnaire.p@wanadoo.fr
- 1967 BONNEVIOT Bernard (INA, ENGR), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 393 rue Rodolphe Richard 45160 OLIVET, ☎ 02 38 69 05 62.
- 1993 GIRAULT Robert, Avocat (er), 19 rue Neuve-Tudelle 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 66 78 32.
- 1994 HARTMANN Claude, Agrégé, docteur ès sciences, Professeur honoraire Université d'Orléans, 9 rue Maréchal Foch 45000 ORLÉANS, ☎ 06 70 63 07 99, claudenh@noos.fr

- 1997 LACAZE Jean-François (INA, ENEF), Directeur de recherche émérite INRA, 85 rue Gustave Flaubert 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 23 88.
- 1996 LAFOUGE Roger (INA, ENEF), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 103 rue des Cornouillers 45160 OLIVET, ☎ 02 38 76 02 25, rlafouge@club-internet.fr
- 1984 LEFORESTIER Claude, Directeur général honoraire du Centre de formation et de promotion professionnelle horticole, Résidence Rives de Loire, 1 place Louis Armand 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 88 55 98, claud.leforestier@free.fr
- 1997 PICARD Joseph (INA, ENGR), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 2 allée du parc Saint-Laurent 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 77 96 82, joseph.picard@wanadoo.fr
- 1997 SOULIEZ Gaston, Géologue, Directeur commercial d'ANTEA (er), 1224 rue Rodolphe Richard 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 05 49, gaston.souliez@wanadoo.fr

SECTION SCIENCES

(Président : M. Marius PTAK)

- 1993 BÉNARD Jacques, Docteur en médecine (er), 17 rue du Parc 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 30 43
- 2000 BRACK André, Docteur ès sciences physiques, Directeur de recherches au CNRS Centre de biophysique moléculaire d'Orléans, 2 allée de Limère 45160 ARDON, ☎ 02 38 63 12 42, nicole.brack@cario.fr brack@cnrs-orleans.fr
- 1995 CUÉNIN Micheline, Agrégée, docteur ès lettres, Professeur émérite Université Paris III, La Malmusse 41220 LA FERTÉ SAINT-CYR, ☎ 02 54 87 92 27, michelinecuenin@wanadoo.fr
- 2003 DECK Michel (EP, ENSG), Ingénieur général géographe honoraire, 129 rue Jean Bordier 45130 BAULE, ☎ 02 38 44 38 63, deck.michel@gmail.com
- 2001 DRANSARD Henri, Président de Chambre de Commerce honoraire, 7 avenue de la Louillère 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 66 13 06, henri.dransard@orange.fr
- 1996 DURAN Alain (ENS Cachan), Docteur en histoire Paris I, Inspecteur DGCCRF Ministère de l'Économie et des Finances, 2 rue de Gergovie 45430 CHÉCY, ☎ 02 38 86 80 90,
- 2005 ESCUDIER Denis (EN des Chartes), Responsable de la section de musicologie médiévale, Institut de recherche et d'histoire des textes, 11 rue André Gide 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 55 04, denis.escudier@wanadoo.fr
- 1984 GAUTHIER Michel, Docteur ès lettres, Professeur Université Paris V (er), 47 bd Guy-Marie Riobé 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 88 72, michelgauthier4@aol.com
- 1971 GEISEN Antoine, Docteur en médecine (er), ancien directeur régional de la Santé, 1 allée des Alouettes 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC, ☎ 02 38 66 60 45
- 1997 GILLARDOT Pierre, Agrégé, docteur ès lettres, Professeur émérite de géographie Université d'Orléans, 12 venelle Fosse Vilgrain 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 68 04 82, pierregillardot@hotmail.fr
- 1998 LÉVIEUX Jean, Docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, 80 allée Émile Fousset 45160 OLIVET, ☎ 02 38 56 36 47, jean.levieux@cegetel.net
- 1993 LIENHARDT Georges, Docteur ès sciences, secrétaire général honoraire du BRGM, 1771 rue de la Source 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 34 41, georges.lienhardt@orange.fr
- 2001 MADELINE Luce, Docteur en médecine (er), Le Vaussoudun 45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, ☎ 02 38 88 03 16.
- 2005 MICHAUX Danièle, Docteur ès lettres, Archéologue, "Vincennes", 31 route de Vincennes 45450 INGRANNES, ☎ 02 38 57 11 12, d.michaux-colombot@orange.fr
- 2006 MONSIGNY Michel, Docteur ès sciences physiques, Professeur émérite de biochimie, CNRS et Université d'Orléans, 341 rue des Bouvreuils 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, ☎ 02 38 63 09 75, monsigny@aol.com
- 1996 PONS Jacques (EN des Chartes), Collaborateur d'éditeurs, 7 bd Jean Jaurès 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 81 29 98, laurent.perseval@orange.fr

- 1989 PRADEL Bernard (ENA), Directeur régional honoraire des Impôts, "Les Jardins du théâtre", 7A rue de la Manufacture 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 02 35, mfpradel@orange.fr
- 2005 PTAK Marius (ENS Saint-Cloud), Agrégé, docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, Chercheur honoraire au CNRS, 11 rue Clovis 1^{er} roi des Francs 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 11 57, marius.ptak@orange.fr
- 1997 SCHAEFER Dominique (EP, ENPC), Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, "Les Jardins du théâtre", 7A rue de la Manufacture 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 77 22 58.
- 1998 TRICHET Jean, Agrégé, docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, 391 rue de Lorette 45160 OLIVET, ☎ 02 38 62 02 35, jgtrichet@sfr.fr

SECTION BELLES-LETTRES ET ARTS

(Président : M. Gérard Lauvergeon)

- 2003 BACONNET Marc, Agrégé des lettres classiques, Doyen honoraire de l'Inspection générale des lettres, Écrivain, 14 rue Henri IV 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 39 53, m.baconnet@wanadoo.fr
- 1968 BANQUELS de MARQUE Anne-Marie, Résidence Athéna, 25 rue Marcel Proust 45000 ORLÉANS
- 1997 BARDET Pierre, Docteur en médecine (er), 37 rue du Colombier 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 35 18.
- 1965 BAUCHY Jacques-Henri, Notaire honoraire, 11 place Charles Desvergues 45270 BELLEGARDE, ☎ 02 38 9017 42.
- 1993 BLAREAU Pierre, Architecte DPLG (er), 195 sentier des Prés 45160 OLIVET, ☎ 02 38 69 42 95.
- 1999 BONNICHON Philippe (ENS), Agrégé, docteur en histoire, Maître de conférences d'Histoire moderne Université Paris IV (er), "La Hardraye" 37160 LA CELLE-SAINT-AVANT, ☎ 02 47 65 04 79.
- 1998 BOUILLANE de LACOSTE (Olivier de), Président de chambre à la Cour de cassation, 44 quai des Augustins 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 56 39 25, olivier.delacoste@noos.fr
- 2001 BOUTY Michel, Agrégé des lettres classiques, Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique régional des lettres honoraire, 38 rue Maréchal Foch 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 51 34.
- 1993 CAILLARD Gabin (ENFOM), Trésorier payeur général honoraire, 280 route de Paris 45270 QUIERS-SUR-BEZONDE, ☎ 02 38 90 11 81.
- 1971 DELTHIL André, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, 8 place Albert I^{er} 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 20 21.
- 1999 HOCMARD Gérard, Agrégé, Professeur d'anglais de Chaire supérieure au lycée Pothier (er), 6 rue de la Bourie rouge 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 06 51, gerard.hocmard@wanadoo.fr
- 1977 IMBERTI Claude, Cadre administratif IBM (er), 1 place du Châtelet 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 95 30.
- 1985 JOUBERT Claude-Henry, Docteur ès lettres modernes, Professeur à l'École nationale de musique d'Aulnay-sous-Bois, 13 rue Saint-Étienne 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 80 29 55, claud-henry.joubert@libertysurf.fr
- 2000 LAUVERGEON Gérard, Agrégé, Professeur d'histoire de Chaire supérieure (er), 4 rue François II 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 02 40, gerard.lauvergeon@laposte.net
- 2002 LEROY Géraldi (ENS Saint-Cloud), Agrégé, docteur ès lettres, Professeur émérite Université d'Orléans, 96 rue du Pont Bouchet 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 03 99, Gerald_i_eroy@hotmail.com
- 1991 LODDÉ Christian, Libraire (er), 7 rue Étienne Dolet 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 94 05, Christian.lodde@orange.fr
- 2003 MALISSARD Alain, Agrégé des lettres, Professeur émérite Université d'Orléans, 93 rue Saint-Marceau 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 51 97 27, a.malissard@wanadoo.fr

- 2003 MARION Michel (ENSB), Conservateur général des bibliothèques, docteur ès lettres (histoire), Directeur des bibliothèques d'Orléans, 1 rue Dupanloup 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 52 99 06, mmarion@ville-orleans.fr
- 2003 MUCKENSTURM Pierre, Inspecteur d'Académie honoraire, 40 rue de la Lionne 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 56 88 31.
- 1991 MUSSON Robert, Antiquaire décorateur (er), 1 rue du Puits Saint-Christophe 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 54 34.
- 2004 NAVAILLES Jean-Pierre, Agrégé, docteur d'État, Professeur honoraire Université Paris XI, 27 B rue Marcel Proust 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 64 88, navailles.jp@wanadoo.fr
- 1980 PELLETIER Jacques-Henri, Architecte principal municipal honoraire, 9 rue Émile Davoust 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 55 39.
- 2003 PHÉLINE Christian, Docteur en médecine (er), 15 chemin du Halage 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 47 92, c.pheline@orange.fr
- 2004 SAVOT Louis, Commissaire-priseur (er), 5 rue François Rabelais 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 29 11.
- 1989 SÉVÉRAC Olivier, Docteur en médecine (er), Résidence Saint-Laurent, 11 bd Jean Jaurès 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 45 76.
- 1952 STOVEN Joseph, Docteur en droit, Avocat (er), 7 rue de la Bretonnerie 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 81 18 36.
- 1991 SUTTIN Jacqueline, Administrateur civil honoraire, ministère de l'Économie et des finances, 74 bd de Châteaudun 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 64 81, j.suttin@free.fr
- 2006 VILAIN Bernard, Docteur en histoire, Cadre commercial (er), 13 rue F. Marchand 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 76 66 01, bernard.vilain@etu.univ-orleans.fr

MEMBRES CORRESPONDANTS

- 2005 AUBANTON Frédéric, Architecte DPLG, Architecte urbaniste en chef de l'État, Architecte des Bâtiments de France, Chef du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret, Conservateur de la cathédrale Sainte Croix, 5 place de Gaulle 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 77 77, frederic.aubanton@culture.gouv.fr
- 2005 BAGUENAUT de PUCHESSE Philippe (IAE Lyon), PDG de la SOFI (er), Domaine de Puchesse, 45640 SANDILLON, ☎ 02 38 41 00 18, philippebp@noos.fr
- 2008 BARDET Marie, Docteur en histoire, Conservateur du patrimoine, 1 rue Dupanloup 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 52 99 06, bardetmarie@voila.fr
- 2004 BESÈME Jean-Louis (INA, ENGREF), Ingénieur général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Président du Conseil Supérieur de la Pêche, 60 rue Saint-Euverte 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 77 27 01, jean-louis.beseme@tele2.fr
- 2008 BODARD Serge, DES de droit public, Secrétaire général honoraire de la Mairie d'Orléans et du SIVOM, 1 bis rue Eugène Vignat, 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 36 90.
- 2005 BORDRY Guillaume, Docteur ès lettres Paris III, ancien élève du Conservatoire National supérieur de musique de Paris, Professeur à l'IUT de Paris V, 80 bd Magenta 75010 PARIS, ☎ 06 83 47 79 12, guillaume.bordry@univ-paris5.fr
- 2007 BORDRY Michel, Docteur en médecine (er), 14 bd Alexandre Martin 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 01 35, bordrymichel@yahoo.fr
- 2007 BOULAS Jack-Henry, Photographe illustrateur (er), 12 route d'Orléans 45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, ☎ 02 38 88 04 19, boulas@wanadoo.fr
- 2005 BRUN Patrick (INA, ENGREF), Ingénieur général du Génie Rural des Eaux et des Forêts, 26 rue du Bœuf Saint-Paterne 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 18 98, spbrun@wanadoo.fr
- 1997 FINOUS Hervé, Professeur d'histoire, La Guette Brulée 45510 TIGY, ☎ 02 38 56 26 92, hervefinous@wanadoo.fr
- 2006 FROISSART Christian, Histoire de l'Art, Musicologie, Consultant logistique : organisation et informatique, 1953 rue de la Source 45160 OLIVET, ☎ 02 38 6345 84, Bozejour@club-internet.fr

- 2006 GAUCHER-VINCENT Martine, DEA d'histoire Paris I, Directrice des archives municipales, 10 A rue Porte Madeleine 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 61 13 33, mvincent@ville-orleans.fr
- 1994 GOYET Jean (EP), Directeur général Chimie PUK (er), Maire de Saint-Benoît-sur-Loire, Les Forges, route de Bonnée 45730 SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE, ☎ 02 38 35 75 28.
- 2008 KERGALL François, Docteur en médecine (er), 613 rue du Camp des Indiens 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 59 57, kergallf@wanadoo.fr
- 2008 LEFEBVRE Éric, Éditeur, Expert en livres anciens, 1 bis rue Lucien Péan 45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN, ☎ 02 38 66 39 36, rutwen@aol.com
- 1997 LELONG François, Docteur ès sciences, Professeur émérite Université de Bourgogne, 179 rue Hème 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 21 85.
- 2007 LEMAIGNEN Jacques, Ingénieur en chef des Travaux publics, 20 quai des Augustins 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 66 63 22, jacques@lemaignen.net
- 2008 L'HOMER Françoise, Agrégée, Professeur d'allemand de Chaire supérieure honoraire, 12 rue de l'École normale 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 07 32, **Erreur! Signet non défini.**
- 2002 LIENHARDT Claire, Agrégée, docteur en histoire, I.P.G. Rectorat d'Orléans, 20 rue de la Chopinière 45300 VRIGNY, ☎ 02 38 34 16 05.
- 2008 LOCKER Daniel, Docteur ès sciences, Professeur des Universités, Directeur de recherche, 32 C avenue de la Mouillère 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 66 78 74, daniel.locker@neuf.fr
- 2006 MARCHAUX Yves, Graveur, 19 Grand'rue 45240 SENNELY, ☎ 02 38 76 77 24.
- 2004 MÉROUR Jean-Yves (ENSCP), Docteur ès sciences, Professeur des Universités, Université d'Orléans, 216 allée des Pervenches 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 17 92, Jean-yves.merour@univ-orleans.fr
- 1992 OLIVE Christian, Maître en droit, Directeur de Gestion de patrimoine, Maire de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin 37 rue de l'Archer 45160 SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN, ☎ 02 38 76 39 00, cholive@wanadoo.fr
- 2006 PEKONEN Osmo, Docent de mathématiques, Docteur ès sciences Université de Jyväskylä (1988), Agora Center, PL.35, FI-40014, Université de Jyväskylä FINLANDE, pekonen@mit.jyu.fi
- 2008 PERRIN Jean-René, Docteur en médecine, 348 route de Saint-Mesmin 45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN, ☎ 02 38 76 35 35, perrinjeanrene@yahoo.fr
- 2008 PERTUÉ Michel, Docteur en droit, Professeur émérite Université d'Orléans, 65 bd Alexandre Martin 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 26 38, mpertue@noos.fr
- 2007 REYNAUD François, Docteur ès lettres, 1081 route de Mézières 45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, ☎ 02 38 45 71 36, f.d.reynaud@libertysurf.fr
- 2005 RICHARD Jean (ESITPA), Directeur des ventes industrielles France et Benelux, Comité de direction Du Pont de Nemours France S.A.S. Division agrochimie, 2 bis place de l'Hôtel de Ville 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE, ☎ 06 80 21 57 08, richard.jean@wanadoo.fr
- 2008 RODRIGUEZ Antonio, Docteur ès lettres, Professeur d'Université, Directeur scientifique des cahiers Max Jacob, 5 rue du Haras 49100 ANGERS, ☎ 02 41 86 06 96, antonio.rodriguez@unil.ch
- 2008 RUBERCY (LANGLOIS de) Éryck, Essayiste, écrivain, traducteur d'écrivains allemands, Château de Dominus 45000 SAINT-GONDON, ☎ 02 38 36 90 92, ey.de.rubercy@orange.fr
- 2006 SALIN Gérard, Agrégé d'histoire, Inspecteur d'Académie honoraire, 52 rue des Turcies 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 64 09, gerard.salin@tele2.fr
- 2008 SICARD Claude, Docteur en économie et gestion d'entreprises, Les Ménauets, route de Chemault 45340 BOISCOMMUN, ☎ 02 38 33 86 11, sicard.ocs@wanadoo.fr
- 1998 SOURIOUX Jean-Louis, Agrégé, docteur en droit, Professeur émérite Université Paris II, 7 rue Saint-Euverte 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 81 27 36, jl.souriaux@wanadoo.fr
- 2007 THINAT Françoise, Pianiste concertiste, Professeur honoraire au Conservatoire d'Orléans, Professeur à l'École Normale de musique de Paris, Présidente-Fondatrice du concours international de piano d'Orléans, 24 rue des Solitaires 75019 PARIS, ☎ 01 42 45 56 81, françoise.thinat@9online.fr

- 2003 VITTU Jean-Pierre, Docteur ès lettres, Professeur d'Histoire moderne Université d'Orléans, 8 rue des Juifs 45000 ORLÉANS, ☎

MEMBRES HONORAIRES

- 1979 DIDIER Raymond, Docteur en médecine (er).
 1986 GUÉROLD Jacques, Docteur en droit, ancien secrétaire général de *La République du Centre*, 48 rue des Carmes, 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 47 06.
 1976 MARMIN Lionel, Secrétaire général honoraire de la ville d'Orléans, 19 rue de l'Écu d'or, 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 57 55.
 1978 ROUSSEAU Marcel, Lieutenant-colonel honoraire.

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Orléans

- Association Guillaume Budé
- Centre Jeanne d'Arc
- Société archéologique et historique de l'Orléanais
- Société des Amis des Musées d'Orléans
- Société des Amis du Muséum de Sciences Naturelles d'Orléans

Région Centre

- BEAUNE-LA-ROLANDE : Société des Amis de l'histoire de Beaune
- BLOIS : Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher
- CHARTRES : Société archéologique d'Eure-et-Loir
- CHÂTEAUDUN : Société dunoise d'Archéologie, Histoire, Sciences et Arts
- CHÂTEAUROUX : Académie du Centre
- GIEN : Société historique et archéologique du Giennois
- LA CHÂTRE : Académie du Berry
- MONTARGIS : Société d'émulation de Montargis
- PUISEAUX : Société archéologique de la région de Puisseaux
- SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE : Renaissance de Fleury
- TOURS :
 - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
 - Société archéologique de Touraine
- VENDÔME : Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois

Académies membres de la Conférence nationale des Académies

- AIX-EN-PROVENCE : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres
- AMIENS : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- ANGERS : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- ANNECY : Académie Florimontane
- ARLES : Académie d'Arles
- ARRAS : Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
- AUXERRE : Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne
- BESANÇON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- BORDEAUX : Académie nationale des Sciences, Lettres et Arts
- CAEN : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Caen
- CAMBRAI : Société d'émulation de Cambrai
- CHAMBÉRY : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie
- CHERBOURG : Société académique de Cherbourg
- CLERMONT-FERRAND : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- COLMAR : Académie d'Alsace
- DIJON : Académie des Sciences, Lettres et Arts

- GAP : Société d'études des Hautes-Alpes
- GRENOBLE : Académie Delphinale
- LA ROCHELLE : Académie des Sciences, Lettres et Arts de La Rochelle
- LE HAVRE : Société havraise d'Études diverses
- LYON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- MÂCON : Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres
- MARSEILLE : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- METZ : Académie nationale de Metz
- MONTAUBAN : Académie de Montauban (Sciences, Belles-Lettres, Arts, Encouragement au bien)
- MONTPELLIER : Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
- NANCY : Académie de Stanislas
- NÎMES : Académie de Nîmes
- NIORT : Société historique et scientifique des Deux-Sèvres
- ROUEN : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen
- STRASBOURG : Société académique du Bas-Rhin, Lettres et Arts
- TOULON : Académie du Var
- TOULOUSE :
 - Académie des Jeux floraux
 - Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres
- TOURS : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
- VERSAILLES : Académie des Sciences morales, Lettres et Arts de Versailles et des Yvelines
- VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS : Académie de Villefranche et du Beaujolais

Étranger

- CRACOVIE : Académie polonaise des Arts et des Sciences

VI^e SÉRIE Sommaire du Tome 18

Pages

Communications

Jacques-Henri Bauchy	Un centenaire méconnu : "Vie de Jeanne d'Arc" par Anatole France	7
Gabin Caillard	Le baron Roger (1789-1849), Gouverneur du Sénégal, Député du Loiret	15
Micheline Cuénin	Monseigneur de Coislin et les Orléanais	31
Alain Duran	Le collège électoral du département du Loiret en 1808	47
Denis Escudier	Naissance d'une écriture africaine : Bruly Bouabré	61
Michel Gauthier	Goya a-t-il copié Velázquez ?	75
Pierre Gillardot	Lieux et territoires rêvés	87
Claude Hartmann	Quand Lavoisier travaillait à Orléans (1787-1788)	103
Gérard Hocnard	Il y a 120 ans : l'affaire Jack l'éventreur	109
Géraldi Leroy	L'épuration dans les lettres françaises	123
Françoise L'Homer	L'Université d'Iéna et l'histoire universelle	135
Yves Marchaux	Jeanne Champillou (1897-1978), classique et marginale	159
Michel Monsigny	Les OGM : menaces ou espoirs, données scientifiques	173
Pierre Muckensturm	Un homme des Lumières, une philosophie : Destutt de Tracy et l'idéologie	193
Jean-Pierre Navailles	L'invention du week-end en Angleterre et en France au XIX ^e siècle.....	201
Jacques Pons	Rudibius l'imposteur - Retour sur l'inscription de Neuvy-en-Sullias	215
Jean Richard	Du Pont de Nemours et le marquis de La Fayette : l'esprit transatlantique	235
Jean Trichet	Trois images du comportement du carbone organique dans la surface terrestre .	247

Abstracts in English	259

Dîner-débat

Invité : Xavier Beulin	Agriculture, alimentation, quel avenir ?	269

Sortie annuelle

Voyage à Lille.....	283

Varia

Géraldi Leroy	Règles du tapuscrit	291
Georges Lienhardt	Inventaire des jetons de présence de l'Académie d'Orléans	298
Claude Imberti	Un auguste oublié, Charles Du Boss, critique littéraire chrétien (1882-1939) ...	304
Michel Monsigny	Le scandale du lait contaminé par de la mélamine	305
Marius Ptak	Les cellules souches du cordon ombilical	306
Marius Ptak	Prix Nobel de physique 2008	307
Marius Ptak	Prix Nobel de chimie 2008	308

Assemblée générale

Rapport d'activité	309
Rapport moral	311

Membres de l'Académie	313

Académies et Sociétés correspondantes	319



CAISSE D'ÉPARGNE
DU VAL DE FRANCE-ORLÉANAIS



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre